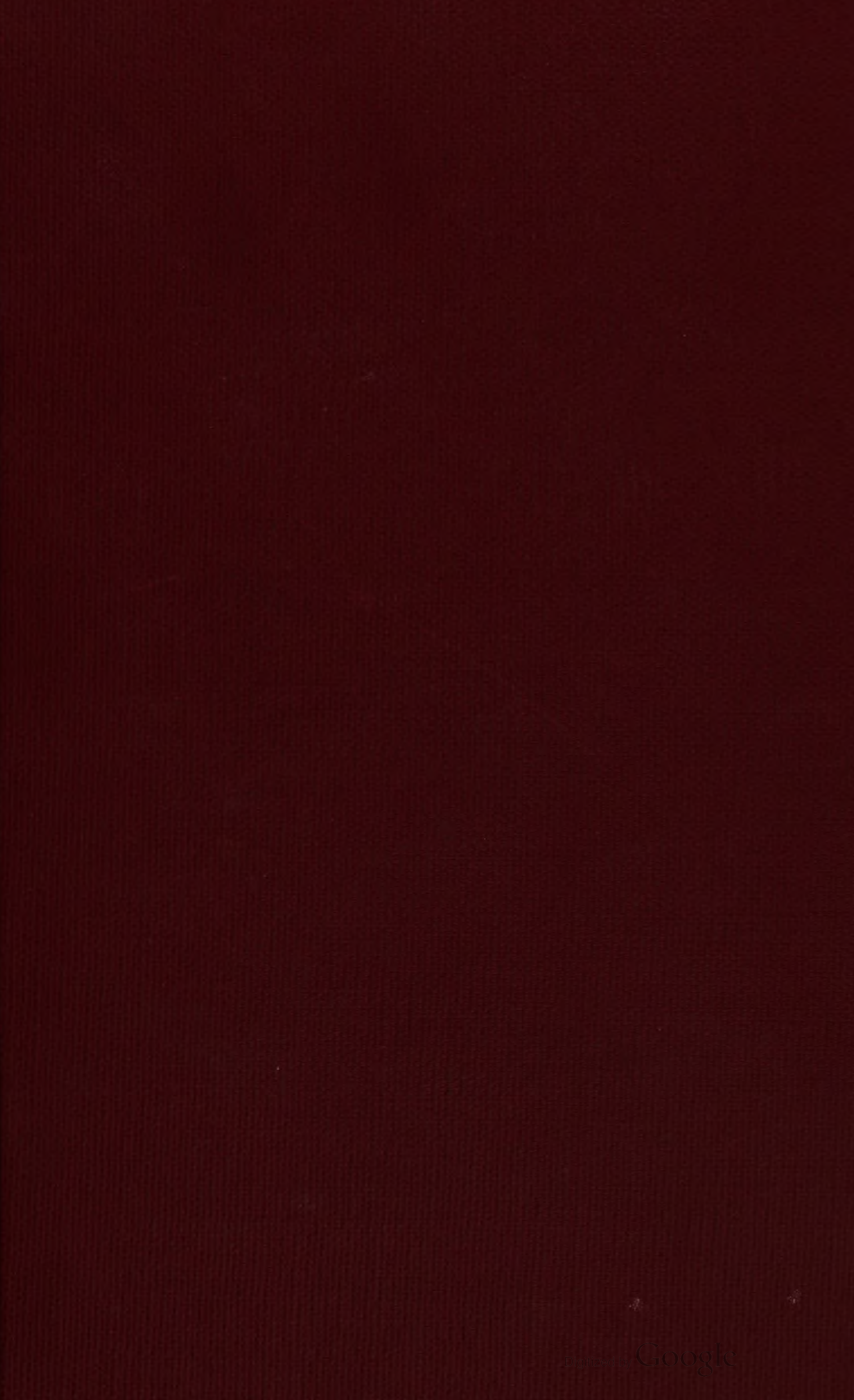
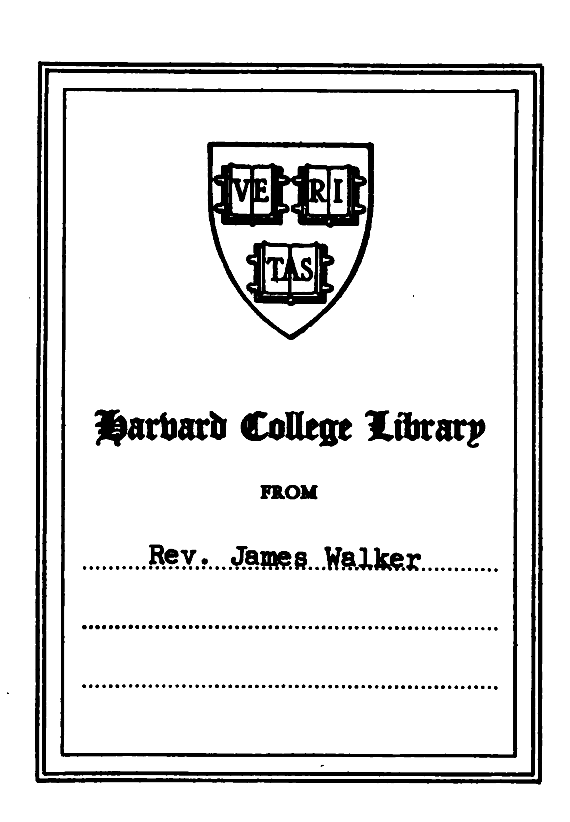
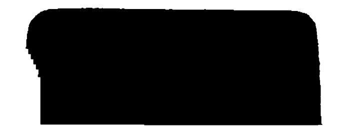



VE RI
TAS
Harvard College Library
FROM
Rev. James Walker



Ch. J. Walker
Camb.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ
Avocat, docteur en droit

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Troisième Série

TOME DEUXIÈME (XXIIe DE LA COLLECTION)

Juillet et Août 1852. — 7e et 8e Livraisons.

PARIS

AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION, 6, RUE DES POITEVINS,
ET CHEZ GUILLAUMIN ET Cie, 14, RUE DE RICHELIEU.

1852

TABLE DES MATIÈRES

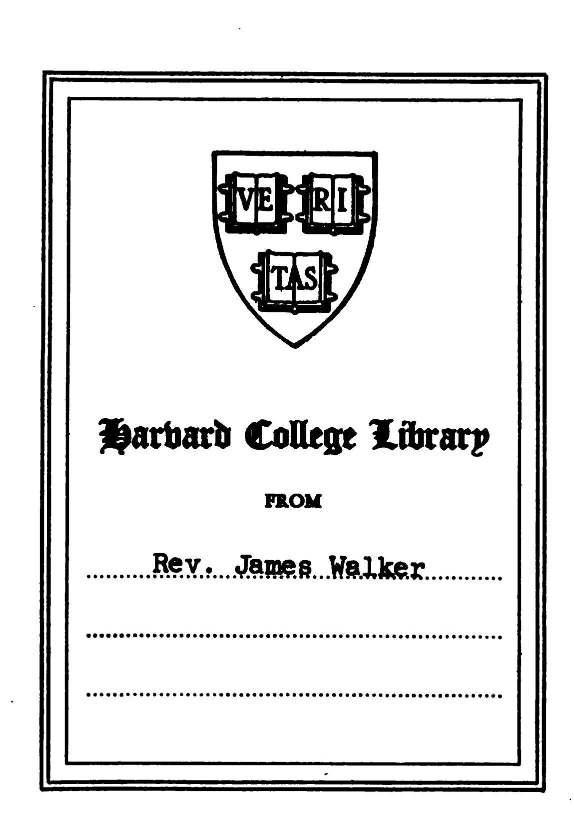
Contenues dans les 7e et 8e livraisons (Juillet et Août 1852).

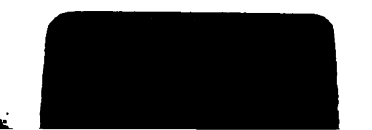
Travaux de MM. les Membres de l'Académie.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.


VE
RI
TAS
Harvard College Library
FROM
Rev. James Walker



Ch. J. Walker
Camb.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, docteur en droit

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Troisième Série

TOME DEUXIÈME (XXIIe DE LA COLLECTION)

Juillet et Août 1852. — 7e et 8e Livraisons.

PARIS

AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION, 6, RUE DES POITEVINS,
ET CHEZ GUILLAUMIN ET Cie, 14, RUE DE RICHELIEU.

1852

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les 7e et 8e livraisons (Juillet et Août 1852).

Travaux de MM. les Membres de l'Académie.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, Docteur en droit

sous la direction

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME (XXIIe DE LA COLLECTION)

PARIS

AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION, 6, RUE DES POITEVINS

ET CHEZ GUILLAUMIN ET Cie, 14, RUE DE RICHELIEU

1852

1858. Feb. 1.
Gift of
Rev. James Walker.

RAPPORT

SUR

LA RÉPRESSION PÉNALE,

SES FORMES ET SES EFFETS,

PAR M. BÉRENGER,

Lu dans les séances des 21 janvier, 6 mars, 10 avril et 8 mai 1852 (1).

PREMIÈRE PARTIE.

Objet de la mission.

Messieurs,

C'est une étude aussi curieuse qu'instructive que celle de l'homme qui, après avoir violé les lois de la société, se trouve en présence de l'expiation qu'il a encourue.

(1) *Extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie des sciences morales et politiques, du* 16 *août* 1851 : « L'Académie décide qu'une « mission sera confiée à M. Bérenger, membre de la section de législation « et de jurisprudence, dans l'objet de visiter les principaux lieux de ré- « pression de France et d'Angleterre ; de comparer les résultats des sys- « tèmes de pénalité des deux pays, et de rechercher quelles mesures pour- « raient être adoptées pour conserver les bons effets de l'expiation, après « la libération des condamnés. »

Né avec une raison destinée à l'éclairer et à le guider, avec une conscience que Dieu lui donna pour l'avertir de la moralité de ses actions; doué d'une volonté qui devait être employée à assurer le ferme accomplissement de ses devoirs, comment, de dégradation en dégradation, est-il arrivé à un tel oubli de lui-même, qu'il ait pu s'exposer à subir les fatales conséquences de ses transgressions?

Lorsqu'une fois sous la main de la justice, il voit s'élever contre lui ce passé dont elle lui demande compte, quelle révolution s'opère dans le secret de son âme? La crainte l'incline-t-elle au repentir; ou l'irritation née des poursuites qui l'étreignent et des rigueurs qui le menacent, imprime-t-elle une nouvelle force à ce sentiment mauvais qui le porte à se maintenir en état de guerre avec ses semblables?

Quelle sera son attitude devant ses juges?

S'il est absous par suite de l'insuffisance des preuves, la leçon lui sera-t-elle profitable? Condamné, sentira-t-il, sous la lente pression du châtiment, se réveiller en lui les bons instincts qui ont pu n'être qu'assoupis; et peut-on espérer que, par un retour salutaire, la volonté du bien, reprenant le ressort qu'elle avait perdu, lui fasse insensiblement, pas à pas, remonter cette échelle de dégradation si vite et si fatalement descendue, de manière à le ramener à l'état d'ingénuité morale dont il semblait qu'un abîme le séparât?

Sa peine subie, sa dette payée, si sa régénération est devenue complète, quelle sera sa situation en rentrant dans la société?

S'y trouvera-t-il assez protégé contre sa propre faiblesse pour qu'il n'y ait plus lieu de craindre qu'il y succombe?

La société n'aura-t-elle aucun devoir à remplir envers lui?

L'appui moral qu'il est en droit d'attendre d'elle n'est-il pas dans l'intérêt de tous, non moins que dans le sien? Car si la paix publique est troublée par un premier crime, il est rare qu'un second ne lui porte pas une atteinte plus grave et plus profonde, et que la récidive ne soit à la fois un pas de plus et un pas plus grand dans le mal.

L'Académie, se préoccupant de ces nombreux et difficiles

problèmes, a voulu en préparer la solution, en donnant à l'un de ses membres la mission de visiter les principaux lieux de répression d'Angleterre et de France, afin de comparer entre eux les résultats des divers systèmes de pénalité, et de rechercher quelles mesures peuvent être prises pour consolider, après la libération, le bien que leur application aura produit.

Cette tâche qui m'a été dévolue, j'en ai compris toute l'importance, et aussi toutes les difficultés.

Je l'ai accomplie, quant à l'Angleterre; elle le sera incessamment, pour la France. Peut-être eût-il été prudent, de ma part, d'attendre que ma mission eût été complétement terminée pour vous en rendre compte. Cependant, ayant recueilli, sur la répression anglaise, des renseignements du plus haut intérêt, j'ai pensé que je ne pouvais trop m'empresser de vous les faire connaître, me réservant, toutefois, de revenir sur les déductions générales que je pourrais en tirer, si, par suite des investigations qu'il me reste à faire, je croyais devoir modifier ou même réformer quelques-unes de mes premières appréciations.

Considérations générales.

Mais, avant d'exposer le système de répression récemment adopté par le gouvernement britannique, qu'il me soit permis de présenter quelques considérations que suggère naturellement la portée des questions posées par l'Académie, et que leur généralité rend applicables aux législations de tous les pays.

Il ne suffit pas au législateur d'édicter, et au juge d'infliger une peine, pour être assuré que son application satisfait pleinement à la nécessité sociale qui a obligé d'y avoir recours. Il faut, en outre, que, par une étude approfondie de la nature, des causes, du caractère des faits, objet des poursuites, la forme de la répression soit tellement appropriée au délit, qu'elle ait le double effet d'amener, en le frappant au cœur, la régénération du coupable, et de prémunir la société contre le retour des actes dont elle a eu à souffrir.

Causes générales des crimes. — Diverses catégories.

Mais comment parvenir à découvrir les causes des crimes? Cette recherche, qui peut être facile pour certains cas parti-

culiers, l'est-elle également lorsqu'il s'agit de poser des règles générales? On sent que, si le doute à cet égard était permis, il faudrait renoncer à formuler aucune législation générale?

Les actes punissables peuvent se classer en trois grandes catégories :

1° Ceux qui affectent directement la société tout entière, et, par suite, les relations que les hommes ont, soit entre eux, soit avec le gouvernement qui les régit;

2° Les crimes contre les personnes, ce qui comprend toutes les variétés d'attentats, depuis les simples coups et blessures jusqu'au meurtre prémédité;

3° Les atteintes à la propriété ayant pour objet de s'approprier illicitement ou de détruire méchamment ce qui appartient à autrui.

Cette classification est simple, mais chaque catégorie se subdivise nécessairement en autant de variétés que la malice humaine peut inventer de moyens de nuire.

Crimes politiques.

Si les crimes politiques sont placés au premier rang, ils le doivent à l'extrême gravité du danger qu'ils font courir à la chose publique. Est-il, en effet, de plus grands attentats que ceux qui s'attaquent à l'ordre établi, pour le détruire, ou pour changer violemment les bases sur lesquelles il repose; qui, en troublant ainsi la paix intérieure d'un pays, dont ils arment les citoyens les uns contre les autres, peuvent, dans certains cas, le commettre avec l'étranger, et amener des collisions de peuple à peuple; qui, enfin, en contribuant par les excès qui en sont ordinairement la suite, à l'anéantissement de la fortune publique, amènent nécessairement aussi l'anéantissement des fortunes privées!

Si on recherche la cause de cette nature de crime, on la trouve le plus souvent dans l'orgueil de ceux qui, peu satisfaits de la place qu'ils occupent dans la société, fondent sur les bouleversements et le désordre l'espoir d'une situation meilleure; ou bien, c'est l'ambition déçue, source d'un mécontentement dont le paroxysme se traduit en actes coupables; ou bien encore

ce sont des esprits faux qui, se donnant à eux-mêmes la mission providentielle de reconstituer l'ordre social, érigent en systèmes les rêves de leur pensée, en poursuivent la réalisation par tous moyens et à tous prix; novateurs redoutables qui, en faisant appel à des espérances chimériques sous lesquelles se cachent de perverses convoitises, découragent le travail, irritent la misère; et après avoir ainsi jeté le trouble dans les idées comme dans les existences, finissent par être les premières victimes de ces erreurs qui ébranlent le monde!

Les machinations qui précèdent et préparent les crimes politiques sont d'autant plus menaçantes que, pour certains esprits, elles ont un grand attrait; le voile qui les couvre plaît à ces natures mystiques pour qui l'ombre est préférable au grand jour; poussées par un prosélytisme ardent à former des associations dont la première condition est le secret; jalouses de l'importance attachée à leur direction, ne reculant devant rien de ce qui peut l'accroître, conspirer est leur vie. Conspirer est l'idée fixe qui survit à la défaite, à la ruine, aux condamnations, à la grâce; que rien n'attiédit, ne décourage et ne désarme. Leurs adeptes, à leur tour, sans se rendre précisément compte du mobile auquel ils obéissent, sont flattés d'avoir été jugés dignes de coopérer à l'œuvre à laquelle ils s'affilient. Leur imagination s'exalte; les serments exigés, les mots d'ordre donnés et reçus, le périlleux mystère des réunions nocturnes, les péripéties de ce drame qui présente un continuel mélange de craintes et d'espérances; enfin, la contagion d'une même foi dans un même avenir, tout concourt à agir fortement sur ces âmes qui ne s'appartiennent plus, et c'est ainsi que, de proche en proche, l'association s'étend, grandit, se recrutant parmi les désœuvrés, les gens sans aveu, les repris de justice, et appelant à elle tout ensemble, et les caractères énergiques qui ont besoin d'un aliment, et les caractères faibles qui sentent la nécessité d'une protection; vaste réseau qui, à un temps donné, enveloppe des contrées entières; nation souterraine occupée sans relâche à miner les fondements de la société!

Celle-ci n'a pas trop de toutes ses forces pour résister à des

entreprises qui, se couvrant d'apparences quelquefois généreuses, peuvent, par cela même, faire de nombreux partisans, et devenir ainsi très-menaçantes pour la tranquillité publique.

La répression de semblables désordres exige une législation énergique, mais appliquée avec une grande modération. Energique! pour atteindre les véritables instigateurs, et séparer d'eux, par l'effet de l'intimidation, les hommes faibles qui se sont laissé entraîner; appliquée avec modération! car l'expérience a prouvé qu'une justice implacable à l'égard des coupables de crimes politiques irrite les esprits au lieu de les ramener, et augmente le mal bien loin de le guérir.

Crimes contre les personnes.

Les crimes contre les personnes, qui forment la seconde catégorie, présentent une diversité qui doit être attentivement appréciée : si quelques-uns d'entre eux ont pour mobile une prédisposition instinctive qui porte à verser le sang avec une sorte de sensualité sauvage, monstrueuse exception dont, à l'honneur de l'humanité, nos fastes judiciaires offrent peu d'exemples; s'il en est d'autres qui font servir l'instrument du meurtre à faciliter la perpétration ou à assurer l'impunité d'autres crimes, tels que le vol, l'extorsion, l'attentat à la pudeur, etc., etc., un plus grand nombre est le résultat, ou de l'une de ces grandes passions : l'amour, la haine, la vengeance, qui, en envahissant le cœur, obscurcissent la raison; ou de circonstances fortuites, imprévues, ayant pour effet de substituer à la réflexion l'entraînement, et la fièvre des sens au calme de la volonté. Les premiers de ces crimes, tant ceux qui procèdent d'une brutalité féroce que ceux qui emploient la violence comme auxiliaire, ne permettent d'espérer l'amendement de leurs auteurs qu'à la suite de longues et rigoureuses épreuves. Il y a là instincts mauvais, corruption invétérée, habitude du mal; le temps peut seul faire pénétrer dans ces âmes déchues, et pour ainsi dire une à une, les bonnes semences propres à y faire revivre le sentiment moral.

Il n'en est pas de même des crimes accomplis sous l'empire d'une grande passion ou d'une circonstance qui surgit inopiné-

ment. La passion assouvie ou calmée, la circonstance, qui n'est qu'un accident dans la vie, n'étant pas d'ordinaire de nature à se reproduire, on peut se flatter d'amener promptement la régénération du coupable par le repentir. Chez lui, le sentiment moral a pu n'être que suspendu, il est facile, avec un peu de soin, de lui rendre sa force et de raviver son action.

Donc, si les crimes contre les personnes jettent dans la société une perturbation plus grande que les atteintes portées à la propriété, ils ne supposent pas toujours une perversité aussi profonde et aussi avancée.

Dans nos bagnes, dans nos maisons centrales de détention, il se trouve des hommes à qui la faveur des circonstances atténuantes en a seule ouvert les portes. S'ils n'achevaient de se corrompre par leur contact avec leurs compagnons de captivité, nul doute qu'ils ne pussent, à leur libération, reprendre sans danger leur place dans la société. Une de ces maisons, notamment, renferme deux cent cinquante Corses condamnés pour assassinat : la plupart n'ont fait qu'obéir à ce préjugé déplorable qui, imposant la vengeance comme un devoir, fait de ce devoir prétendu une tradition de famille et une nécessité d'honneur. J'ai vu ces hommes : tous ou presque tous accusent à un haut degré, par leur attitude, par leur langage, par les habitudes de leur vie, un sentiment prononcé de dignité personnelle. Ils vivent entre eux, s'isolant des malfaiteurs dont les rapproche leur peine, excluant avec mépris de leur société trois de leurs compatriotes, condamnés pour vol, et qui, sous le poids de cette réprobation, se voient forcés, dans les heures de repos, de se tenir à l'écart et de se suffire à eux-mêmes.

Il y a encore cela de remarquable, que, nonosbtant cette égalité de la prison qui place sous le même niveau ceux que réunit une expiation commune, ces Corses conservent dans leurs rapports respectifs le respect des supériorités sociales. L'un d'eux, également condamné pour assassinat, appartient à l'une des familles les plus distinguées de leur pays : ils l'entourent de témoignages de déférence, le qualifient d'illustrissime, et le considèrent comme leur chef.

On voit par là combien peu les idées démagogiques qui se sont emparées de tant d'autres populations, ont eu d'accès parmi eux. Ils inspirent même à cet égard une telle confiance que, les démagogues du dehors ayant manifesté l'intention de forcer, à un moment donné, les portes de la prison pour délivrer les douze cents condamnés qu'elle renferme, le directeur se proposait de demander des armes à l'autorité pour les remettre aux mains de ses Corses, persuadé qu'il était qu'avec leur aide, dont il ne doutait nullement, il parviendrait à-la-fois à contenir les autres prisonniers et à repousser la tentative d'agression qui lui était annoncée.

Retranchez donc de la vie de ces malheureux le fait coupable qui a motivé leur condamnation; placez-les dans d'autres circonstances, dans un milieu différent, en dehors de ce fanatisme héréditaire qui, dès leurs plus jeunes années, s'est assis avec eux sur leur foyer, et vous aurez des citoyens probes, honnêtes, consacrant à la pratique du bien et au service du pays cette énergie qui a été détournée au profit du crime!

La conclusion de ce qui précède est que, s'il importe de réserver aux attentats contre les personnes les plus menaçantes rigueurs d'une pénalité proportionnée aux dangers qu'ils présentent et à l'effroi qu'ils inspirent, il est juste d'envisager, en général, la condition morale de leurs auteurs comme plus susceptible d'amendement que celle des hommes qui ont encouru à un moins haut degré la réprobation publique, et de se rappeler qu'en les préservant des influences corruptrices de la prison, on peut espérer que, rendus plus tard à la société, ils ne lui donneront pas de nouveaux sujets d'alarmes.

Crimes contre les propriétés.

La catégorie des crimes contre les propriétés est la plus nombreuse : abus de confiance, vols simples ou qualifiés, escroqueries, banqueroutes frauduleuses, etc., etc., tels sont les principaux éléments dont elle se compose. C'est dans les plus basses régions du cœur de l'homme que se cache le mobile qui y conduit; c'est au sein de la paresse, de la débauche, des désordres de toutes sortes que fomente et s'exerce sans relâche cette acti-

vité, ingénieuse à se créer aux dépens d'autrui des ressources ou des jouissances devenues également nécessaires. Chez ces malheureux, la conscience ne parle plus. Le mal engendre le mal; aux habitudes de déprédation se joint le cynisme des mœurs, et l'abandon de toute règle amène la violation de toute morale.

C'est parmi ces êtres déchus que la récidive est la plus fréquente. La dégradation où il sont tombés réclame d'une répression intelligente l'emploi de moyens appropriés à leur mauvaise nature, pour la redresser, et, s'il est possible, la rendre meilleure : ici, amender c'est transformer.

Causes particulières des crimes.

Nous avons signalé les causes générales auxquelles doit s'attacher le législateur pour déterminer les peines diverses applicables aux diverses infractions, et combiner dans le choix de ces peines, avec l'intimidation, qui a pour objet de prévenir le crime, l'effet moralisateur de sa répression.

Si, de ces causes générales, nous passons aux causes particulières d'où dérive chaque fait punissable, nous sommes amenés à reconnaître qu'elles varient à l'infini; que le juge seul est en situation de les apprécier, et que ce n'est qu'en les étudiant avec soin qu'il peut, dans la mesure et dans les limites du pouvoir qui lui est imparti par la loi, faire de ses dispositions une application sage et équitable.

Aux Etats-Unis d'Amérique, on attache une telle importance à la connaissance de ces causes, que le magistrat qui prononce une condamnation est tenu de rédiger à l'instant des notes sur les diverses circonstances du crime, sur la vie antérieure du coupable, ses habitudes, ses instincts, sur les faits importants que les débats et l'instruction ont révélés; il y joint enfin son opinion personnelle sur le degré de perversité de celui qu'il a jugé. Ces notes envoyées, avec copie de l'arrêt, au directeur du pénitencier dans lequel le condamné doit subir sa peine, indiquent à ce fonctionnaire la conduite qu'il a à tenir envers lui, la nature des exhortations et des encouragements qu'il doit employer à son égard, de manière à pouvoir attaquer dans leur

source et avec succès les penchants auxquels il a cédé, les habitudes vicieuses qui l'ont perdu.

C'est la juste appréciation des causes qui, pour tout tribunal, constitue la bonne justice.

Mais pour que cette appréciation soit vraiment éclairée, le juge doit se pénétrer de ce qui se passe dans l'âme d'un accusé au moment où il est amené devant son tribunal, afin de ne pas confondre avec l'audace d'un coupable endurci, la fausse assurance de l'homme qui veut laisser croire qu'il n'a rien à redouter de l'accusation dont il est l'objet.

Impressions de l'audience.

C'est, en effet, une grande et solennelle épreuve que celle de sa comparution devant ses juges! Le temps qui précède a été pour lui rempli d'angoisses. Si surtout c'est pour la première fois qu'il est appelé à rendre compte de ses actes, une appréhension extrême le saisit. Un magistrat habile peut tirer grand parti de cette disposition. S'il se pose en ennemi, s'il n'a pour l'accusé que des paroles amères, au lieu du repentir, il provoquera l'irritation, et il arrêtera sur ses lèvres l'aveu qui était peut-être près d'en sortir. . . . .

Si, au contraire, il l'interroge avec bonté, si, en le plaçant en face de son crime, il s'attache à lui faire comprendre le tort qu'il a fait à la société, et celui qu'il s'est fait à lui-même, le résultat de cet interrogatoire sera d'autant plus salutaire à l'accusé que son émotion aura été plus forte. Frappé de cet appareil nouveau pour lui, identifiant la justice avec celui dont la dignité calme et exempte de passion lui en offre la plus fidèle image, il reçoit de tout ce qui se passe sous ses yeux une impression désormais ineffaçable. Que si, nonobstant sa culpabilité, et grâce à la faiblesse des indices qui l'accusent, sa défense sort victorieuse de ces débats, la leçon qu'il aura subie profitera à son avenir; il lui suffira de se la rappeler pour résister aux entraînements qui l'ont rendue nécessaire.

Nos statistiques criminelles ne nous apprennent pas si, parmi les détenus qui accomplissent leur peine, il s'en trouve beaucoup qui aient été acquittés à la suite d'une première accu-

sation, mais plusieurs directeurs de lieux de répression m'ont assuré que le nombre des condamnés qui se trouvent dans cette position est très-restreint; il n'est surtout pas en rapport avec le nombre des acquittements, puisque ceux-ci sont dans la proportion habituelle d'environ quarante pour cent en matière criminelle, et de quinze pour cent en matière correctionnelle; preuve évidente que, tout en tenant compte du nombre d'innocents qui figurent parmi les accusés, le souvenir qu'a laissé dans le cœur du coupable déchargé de l'accusation cette heure de sa vie où la justice s'est manifestée à lui dans toute la majesté de sa souveraine puissance, tempérée par la douceur paternelle de ses formes, a, dans la plupart des cas, porté d'heureux fruits.

L'influence de ce souvenir n'est pas moins efficace sur celui dont la culpabilité reconnue a appelé sur sa tête une condamnation. Si l'instruction orale de l'affaire a été dirigée comme elle devait l'être, la trace de l'audience se retrouvera dans le lieu assigné à la peine; et pourvu que le condamné reste livré à ses inspirations, pourvu que le souffle de la corruption ne vicie pas l'air qu'il respire, il se sentira arrêté par le sentiment de douleur et de honte attaché au banc où il s'est assis, sur la pente fatale qui l'y avait amené.

Arrivée d'un détenu dans la prison.

On acquiert cette conviction, lorsque, dans le régime actuel de nos lieux de répression où la vie commune entre les détenus existe encore, on observe avec quelque attention le condamné, ou seulement le prévenu ou l'accusé, au moment de son arrivée parmi les autres prisonniers.

S'il est arrêté pour la première fois, ou s'il est sous le coup d'une première condamnation, il paraît aussi surpris qu'il est mal à l'aise de se trouver au milieu des êtres dégradés qui vont faire sa société de chaque jour; ses premiers pas parmi eux sont timides, il se tient à l'écart, il est embarrassé de lui-même. Si on pouvait le préserver du contact qu'il va être obligé de subir, cette précaution si simple aurait une influence décisive sur ses dispositions; mais il est bientôt entouré, on lui fait honte de sa réserve, on l'excite à s'en dépouiller; on l'initie aux

habitudes de la maison, à ces mœurs nouvelles qui n'ont aucun analogue dans la vie libre; on lui apprend la langue des malfaiteurs, les termes techniques qu'ils donnent à chaque chose; insensiblement on l'aguerrit, et après peu de temps il se trouve à l'unisson des autres détenus.

Mais si c'est à l'état de récidive qu'il rentre dans la prison, des yeux exercés l'auront bientôt reconnu; il ne sera pas nécessaire pour cela de recourir à son dossier : son allure dégagée, son ton suffisant, l'air satisfait de lui-même avec lequel il aborde les autres prisonniers, font tout de suite apercevoir en lui un vétéran du crime, qui a mis de côté toute honte, et qui non-seulement se vantera de ses méfaits, mais qui, pour accroître son importance aux yeux des autres détenus, ne craindra pas de les exagérer.

Vous voyez par là, Messieurs, combien il importe que l'atmosphère dans laquelle le condamné va être placé. soit pure. C'est donc un devoir pour la société de la rendre telle, et d'éviter qu'il se corrompe davantage ou qu'il corrompe les autres. Si elle néglige ce soin, elle ne pourra accuser qu'elle du trouble nouveau qu'elle recevra des récidives : ce sera son insouciance qui les aura fait naître.

Mais je suppose que tous les moyens de moralisation aient été employés à l'égard du condamné, et qu'homme nouveau, il sorte du séjour où le retenait sa peine avec la ferme résolution de vivre honnêtement : de terribles épreuves l'attendent dès les premiers jours de sa libération. Un passeport indiquant sa situation particulière lui est donné pour se rendre dans le lieu qui va devenir celui de sa résidence. Signalé de toutes parts, on le fuira, parce que l'idée qu'on se forme de nos bagnes et de nos prisons, dans leur état actuel, accrédite l'opinion que le libéré n'a pu en sortir qu'avec un degré de corruption de plus. Il aura donc une peine infinie à trouver de l'ouvrage, et la plupart du temps, privé de tout appui, manquant de ressources, sera-t-il surprenant que ses bonnes résolutions faiblissent de nouveau, et que la misère le restitue au crime ?

Que sera-ce, si la vie commune de la prison prolonge au-

delà de sa durée son action malfaisante ? Qu'un jeune libéré qui n'était pas né pour le mal s'efforce de racheter ses premiers écarts par une conduite sans reproche; qu'il parvienne à se créer d'utiles ressources au moyen de la confiance méritée qu'il inspire : un homme se présente sur son chemin, et aussitôt se dresse devant lui le souvenir vivant de cette captivité ignominieuse qu'ils ont supportée ensemble. Plus de repos désormais pour le malheureux, poursuivi nuit et jour par la crainte d'une révélation qui le perdra. Ce n'est pas tout d'acheter au prix de ses sueurs et de ses épargnes un silence plein de menaces. Le moment viendra tôt ou tard où, sous le poids de la domination à laquelle il ne lui est pas donné de se soustraire, il se verra forcé d'être complice de celui dont il n'est encore que la victime; triste et inévitable conséquence de cette association dans la peine qui engendre l'association dans le crime, et qui rive à son passé l'homme le plus fermement décidé à en effacer la trace!

De cette situation que nous avons faite aux libérés découlent la plupart des désordres dont nous sommes témoins; ils s'abattent dans nos villes avec l'espoir d'y cacher leur honte. Réduits à l'impossibilité de s'y soutenir par le travail, ils s'organisent pour y suppléer par des moyens coupables, et forment cette milice active, remuante, qui apparaît toujours dans nos troubles civils, se met au service de toutes les passions ennemies de l'ordre, déshonore tous les partis par les excès auxquels elle se livre, et oppose un perpétuel obstacle au maintien de la paix publique.

En résumé, emprisonnement préventif, jugement, condamnation, exécution de la peine, libération, tels sont les points qui méritent de fixer spécialement l'attention du législateur, du magistrat, du moraliste.

Leur examen, Messieurs, est, comme je l'ai dit, l'objet de la mission que vous avez daigné me confier.

J'ai pensé que je ne l'accomplirais qu'imparfaitement, si, en ce qui concerne l'Angleterre du moins, je procédais à l'aide de mes seules lumières aux investigations dont vous m'avez tracé le plan.

J'ai donc jugé utile de prier M. l'agent général de notre Société de patronage pour les jeunes libérés de la Seine, M. de Grellet-Wammy, de m'accompagner. La connaissance parfaite qu'il a de la langue anglaise, une longue expérience acquise dans la sous-direction du pénitencier de Genève, auquel il avait consacré plusieurs années de sa vie, et les études pratiques consignées dans un remarquable ouvrage sur les prisons, devaient me rendre son concours très-profitable.

Muni d'ailleurs de l'extrait de vos délibérations qui expliquait le but de ma mission, muni aussi de lettres qu'avec une obligeance parfaite l'un de nos honorables confrères, ancien ambassadeur à Londres, et si compétent lui-même dans ces sortes de matières, avait bien voulu me donner pour quelques hommes éminents de la Grande-Bretagne, je ne pouvais manquer d'être accueilli avec une bienveillante faveur et de trouver toutes les facilités pour atteindre le but que vous m'aviez assigné.

Justice criminelle en Angleterre.

L'administration de la justice criminelle en Angleterre a des différences notables avec la nôtre; aussi un aperçu rapide à cet égard peut-il être nécessaire pour faciliter l'intelligence de ce que j'ai à dire sur la répression pénale de ce pays.

La justice la plus rapide, la plus simple, est en premier lieu celle des cours de comtés, qui sont tenues par les shériffs. La compétence de ces cours est très-limitée; elles ne peuvent ordonner des arrestations, ni prononcer des condamnations à l'emprisonnement, mais seulement à des dommages-intérêts qui n'excèdent pas 40 schellings.

Il y a, en second lieu, en vertu de plusieurs actes du parlement, une justice sommaire pour la poursuite et la répression de certains délits désignés par ces actes. Le jury n'intervient pas, le juge statue seul. A cet effet, chaque comté est partagé en districts, de manière à rendre l'expédition des affaires plus facile.

Les juges de paix résidant dans chaque district, quoique leur mandat s'étende à tout le comté, se bornent ordinairement à expédier les affaires qui surgissent dans leur circonscription.

Quelques-unes de ces affaires, sans être de l'importance de celles qui sont portées aux sessions trimestrielles ou générales, exigent cependant la présence de plus d'un magistrat. Alors deux ou plusieurs juges se réunissent pour les expédier dans un lieu indiqué. Ces réunions sont proprement appelées *petty sessions*.

On comprend dans les causes sommaires tous les délits de fraude en matière d'impôts. On y comprend encore certains désordres, pour lesquels les juges de paix peuvent infliger de petites amendes, ou certains châtiments corporels stipulés par actes du parlement; au nombre de ces désordres sont le braconnage, le dommage volontaire, les jurements, l'ivrognerie, le vagabondage, la paresse, et autres, qui précédemment étaient punis par le verdict d'un jury, ou par la cour de Leet (petite cour de censure).

Ces procédures sommaires sont en dehors de la loi commune, et paraissent avoir été instituées par suite de l'accroissement de la population, de la multiplicité des dispositions fiscales, et afin d'éviter les frais et les délais auxquels donnait lieu la poursuite devant les tribunaux réguliers d'une multitude de petits délits.

Viennent en troisième lieu les cours de *general quarter sessions*, qui se tiennent dans chaque comté une fois tous les trois mois par les juges de paix réunis; elles jugent les troubles apportés à la tranquillité publique : *misdemeanors*, c'est-à-dire les vols, les batteries, et autres faits de même nature; elles prononcent la transportation, l'emprisonnement, l'amende ou le fouet.

Enfin les cours d'assises et de *nisi priùs* sont composées de deux grands juges qui, deux ou trois fois par an, parcourent le royaume, et rendent la justice, l'un au civil, l'autre au criminel, dans le circuit qui leur est assigné, avec l'assistance des jurés.

A Londres, il y a une cour criminelle centrale, composée des mêmes juges et d'un jury, pour les crimes commis dans la métropole et dans les comtés d'Essex, de Kent et de Surrey. Les sessions de cette cour ont lieu au moins douze fois par an.

Les crimes les plus atroces, comme le meurtre, le vol de nuit avec effraction, etc., sont jugés par les cours d'assises, qui prononcent la peine de mort, la transportation, etc.

Telle est l'organisation des tribunaux dans le Royaume-Uni. Voici maintenant la marche de la procédure.

Marche de la procédure.

Le premier pas est l'arrestation du délinquant; elle a lieu en vertu d'un décret de prise de corps, *warrant for arrest*, qui est ordinairement délivré par le juge de paix dans le ressort duquel le crime a été commis. Lorsque le warrant est délivré par l'un des grands juges, il peut être mis à exécution dans tout le royaume. — Certains autres magistrats ou fonctionnaires, tels que le shériff, le coroner, le constable, le watchman, ont le droit d'arrestation sans warrants, dans les cas de flagrant délit; de même que tout citoyen qui est présent à un acte de félonie est obligé par la loi d'arrêter le félon, et il est puni d'amende et d'emprisonnement si le malfaiteur s'échappe par sa négligence.

Lorsqu'un individu est arrêté, il est conduit devant le juge, et se trouve par ce fait en état de prévention *(committed)*. Il peut donner caution *(bail)* de se représenter à la prochaine session; mais aucun juge de paix ne peut accepter caution, lorsque l'arrestation a eu lieu pour causes de trahison, meurtre, incendie ou homicide, à moins que le prévenu ne soit que simplement soupçonné du crime.

Après le *committement* vient l'*indictement*, ou accusation écrite devant le grand jury.

Celui-ci est convoqué par le grand shériff; il se compose, comme on le sait, de douze à vingt-trois des plus notables citoyens du comté. Après avoir entendu les dépositions des témoins produits, s'il trouve l'accusation fondée, il inscrit au bas ces mots : *A true bill*, bill exact; si elle ne lui paraît pas telle, il écrit ces autres mots : *Not found*, non trouvé.

Pour que le bill d'accusation soit endossé par le grand jury, il faut au moins douze voix.

Aussitôt et immédiatement après, l'accusé est amené devant le petit jury, qui prononce sur sa culpabilité. Celui-ci est com-

posé de douze citoyens ; de sorte qu'en Angleterre nul n'est convaincu de crime sans l'assentiment de vingt-quatre de ses pairs.

A la *décision* du jury succède la *sentence*; puis le *pardon*, s'il y a lieu, et enfin l'*exécution*.

L'infliction de la peine capitale a lieu par strangulation. Au-dessous de cette peine sont la transportation, l'emprisonnement, la confiscation, la fustigation, la perte des droits civils...

La sévérité des peines a graduellement diminué en Angleterre depuis un certain temps.

On ne fustige plus les femmes en public, on ne brûle plus; le pilori est aboli; le corps des suppliciés n'est plus exposé suspendu par des chaînes et disséqué. La peine de mort a cessé d'exister pour les crimes de rapt, de faux, de sacrilége, de vols de diverses espèces. Les seuls crimes auxquels elle soit maintenant appliquée sont : la trahison, le meurtre, la sodomie, le vol de nuit avec effraction, et violence, et le crime d'incendie; encore faut-il pour ces deux derniers qu'ils soient accompagnés de tentatives de meurtre.

Si, nonobstant cette limitation, la peine capitale est souvent prononcée, elle est souvent aussi commuée en d'autres peines. Ainsi, en 1848, sur 60 sentences de mort portées en Angleterre et dans le pays de Galles, il n'y a eu que 12 exécutions. A l'égard de 45 condamnés, la peine a été réduite à la transportation à vie ou à temps; pour l'un d'eux, au simple emprisonnement; 2 ont été grâciés.

En 1849, sur 66 condamnés de cette catégorie, 15 seulement ont été exécutés.

La situation de l'Irlande exigeait une répression plus sévère. En 1848, sur 60 condamnations à mort, il y a eu 28 exécutions; 27 condamnés ont été transportés; 5 grâces ont été accordées.

L'Ecosse, dans la même année, n'a eu que 4 condamnations à mort, et 2 exécutions.

Vous voyez par là, Messieurs, que la peine substituée, dans beaucoup de cas, à celle de mort, est la transportation à vie ou

à temps. La durée de cette dernière n'est pas de moins de sept ans, avec faculté de soumettre le condamné, avant la transportation, à un emprisonnement cellulaire et à des travaux publics pendant quatre ans au plus.

Lorsque la peine de l'emprisonnement est prononcée seule, elle n'excède pas trois ans, rarement quatre : elle n'est jamais portée au-delà ; et comme on vient de voir que le minimum de la transportation est de sept ans, on est surpris de ne pas trouver d'intermédiaire entre ces deux peines.

Dans chaque comté, il doit y avoir au moins une prison commune et une maison de correction.

Quand un comté est divisé en plusieurs districts qui ont des commissions de paix distinctes, une maison de correction doit être affectée à chacun d'eux ; les vagabonds et les individus condamnés sommairement par les magistrats aux quatre sessions y sont renfermés; ces magistrats en ont la surveillance spéciale.

La prison commune, qui est sous la garde du shérif, est destinée aux meurtriers et aux félons.

Les débiteurs sont renfermés dans la même prison, à moins qu'ils ne soient transférés, par *habeas corpus*, dans la prison de la cour d'où le procès est issu.

La maison de correction pour le comté de Middlesex est une prison légale, affectée à la garde des accusés de haute trahison. La Tour de Londres est aussi, de temps immémorial, une prison légale pour les prisonniers d'Etat.

A chaque *quarter session* des juges de paix, un ou plusieurs d'entre eux sont désignés pour visiter les prisons situées dans leur juridiction, et chargés de faire un rapport sur l'état où ils les trouvent. Ces rapports servent de base à un rapport général qui est transmis annuellement au principal secrétaire d'Etat par le président des *quarter sessions*.

Tout juge de paix dans la juridiction duquel se trouve une prison, a le droit d'y entrer, de l'examiner, de constater les abus et d'en faire rapport, bien qu'il n'ait pas été commis spécialement pour la visiter.

En général, cependant, la tenue et l'administration des pri-

sons de bourgs et de comtés laissant beaucoup à désirer, leur situation appela l'attention du Parlement. L'enquête qu'il ordonna pour cet objet eut lieu en juillet 1850 ; elle porta principalement sur le choix et la moralité des directeurs de ces prisons.

On y voit que, le plus souvent, les directeurs, ainsi que les autres employés, pris dans les classes obscures de la société, manquent d'éducation, et sont peu propres aux fonctions qu'ils remplissent ; que le faible traitement que les directeurs reçoivent, et qui varie de 100 livres sterling à 350, ne tente que les hommes qui, par leur ignorance et leur absence de capacité, ne seraient pas en état de se faire une position meilleure.

Les directeurs des maisons de correction du comté sont nommés par les magistrats réunis en sessions trimestrielles ; ceux-ci ont le droit de les révoquer. Les directeurs des prisons communes sont au choix du shérif, qui, cependant, est tenu, avant de faire la nomination, de consulter les magistrats ; mais le droit de révocation lui appartient dans tous les cas.

Ce sont les magistrats qui fixent le salaire du directeur, même de ceux nommés par le shérif, ce qui leur donne le moyen d'exercer sur les choix que fait celui-ci une sorte de contrôle. Ainsi, l'enquête révéla qu'un shérif avait nommé directeur d'une prison très-importante un homme qui avait été son domestique ; les magistrats réduisirent considérablement son salaire, comme seul moyen de le forcer à donner sa démission. Le conflit dura près d'une année, après laquelle l'intrus se retira.

La conclusion de l'enquête fut notamment, quant aux directeurs, qu'il fallait élever leurs émoluments, afin de pouvoir obtenir un choix d'hommes plus instruits, plus capables, et d'une moralité plus éprouvée.

Telles sont, en général, les prisons de bourgs et de comtés, dont le régime change selon la volonté ou la fantaisie des magistrats sous l'autorité desquels elles sont placées.

Après ces prisons viennent les grands établissements pénitentiaires du gouvernement, c'est-à-dire ceux qui font réellement partie du mode de répression et d'amendement récemment adopté.

Mais, avant de vous en entretenir, voyons comment le gouvernement anglais a été amené à modifier aussi profondément, et, je dirai, aussi heureusement qu'il l'a fait, le système précédent.

Déportation à l'époque du rapport fait à la Chambre des pairs en France.

Lorsqu'en 1847 notre ancienne Chambre des pairs fut saisie d'un projet de loi sur le régime des prisons, la commission chargée de l'examen de ce projet eut à approfondir la question de la déportation, afin de juger s'il était possible d'adopter pour nous ce moyen de répression.

Rapporteur de la commission, je dus jeter un coup d'œil sur la déportation anglaise, en suivre les diverses phases, et montrer ce qu'elle était au moment où nous nous occupions nous-mêmes de cette importante question.

Je ne puis mieux faire que de transcrire ce que j'en disais alors. Les détails que je donnais étaient puisés dans des documents authentiques fournis par le gouvernement anglais lui-même. Ils me serviront de transition pour expliquer les changements opérés depuis lors par nos voisins dans leur système répressif.

« Avant l'émancipation de l'Amérique anglaise, la déportation, disais-je, avait lieu dans la province du Maryland. Cette peine était appliquée depuis cinquante-six ans, lorsque la guerre maritime et l'insurrection des colonies forcèrent le gouvernement à suspendre l'envoi des convicts.

« Le 6 décembre 1786, un ordre du conseil désigna la côte orientale de l'Australie pour y fonder l'établissement pénal, et les premiers condamnés y arrivèrent au mois de janvier 1788.

« Depuis cette époque jusqu'à l'année 1820 ils furent les seuls colons. Cette première période de l'histoire de la colonie fut déplorable : indiscipline, révoltes continuelles, bandes de maraudeurs organisées qui se réfugiaient dans les bois pour tomber ensuite sur les habitations et les piller; manque de vivres, et, par suite, famine, vie licencieuse à laquelle participaient les soldats chargés de la garde de l'établissement, et même leurs officiers, châtiments multipliés, gibets en permanence, dépo-

sition d'un gouverneur : tel fut pendant cette période, l'état misérable de la colonie, qui reçut ainsi de la mère-patrie 25,878 déportés, parmi lesquels on ne comptait que 3,661 femmes. Cette disproportion entre les deux sexes ajoutait aux causes de désordre. Les deux tiers des naissances étaient illégitimes; elles n'excédèrent pas 1,500 dans le cours de ces trente-deux années. Une succursale fut établie à Van-Diémen, située à soixante-quinze lieues de la colonie au sud de la Nouvelle-Hollande, et une autre à l'île de Norfolk.

« Dès 1820, des émigrants venus de la Grande-Bretagne et favorisés par le gouvernement s'établirent au milieu des convicts; des terres leur furent concédées, en même temps que des condamnés étaient mis à leur disposition pour les aider dans leurs travaux. La seule obligation imposée aux colons fut de leur fournir le vêtement et la nourriture. C'était pour le condamné un état presque analogue à l'esclavage; seulement le maître ne pouvait pas le châtier lui-même, il devait s'adresser au magistrat, qui ordonnait la punition sur son simple témoignage.

« Ce fut de ce moment que la colonie changea de face. Dès 1835, elle comptait déjà 100,000 colons appartenant à la classe des hommes libres; mais le nombre des convicts, malgré l'accroissement qu'il recevait chaque année, demeurait à-peu-près toujours le même : il était d'environ 30,000, sur lesquels on comptait 17,000 émancipés.

« Parmi ceux-ci, il s'en trouvait quelques-uns qui avaient acquis de grandes richesses par des moyens la plupart honteux; or, les récits qui parvenaient dans la mère-patrie, de ces fortunes prodigieuses, n'étaient pas de nature à faire redouter beaucoup la peine de la déportation.

« A mesure que la colonie faisait des progrès, la population libre, qui, par l'effet de son augmentation, trouvait moins d'utilité dans le travail des condamnés, supportait impatiemment le trouble qu'ils lui apportaient. Les crimes augmentaient en effet dans une proportion bien plus grande que la population; ils étaient, en 1829, de 1 sur 157 habitants, et en 1836, le rapport était de 1 sur 104, tandis qu'il n'est, dans la Grande-Bre-

tagne, que de 1 sur 850; et cependant, par l'effet du vice inhérent au système de déportation alors suivi, la criminalité dans la mère-patrie ne cessait également de s'accroître.

« Les esprits s'émurent de cette situation ; plusieurs comités reçurent successivement mission de rechercher les causes et d'indiquer le remède. Celui qui fut nommé en 1837 se prononça fortement pour l'abolition de la déportation; celui de 1838 proposa de renoncer immédiatement au système d'assignation, c'est-à-dire de placement des convicts auprès des colons. Le Parlement ne se borna pas à approuver cette mesure; par un acte de la même année, il admit, comme système légal d'emprisonnement, la séparation de tous les prisonniers, prévenus ou condamnés, pendant toute la durée de leur peine.

« Aussi, dès 1840, la transportation cessa-t-elle à la Nouvelle-Galles, et fut-elle provisoirement bornée à Van-Diémen et à l'île de Norfolk.

« Les condamnés arrivés à Van-Diémen y étaient soumis à diverses périodes d'épreuves; on y eut recours aussi à divers moyens de punition, dont le plus élevé était l'envoi à l'île de Norfolk. Mais il se passait dans cette petite île, qui n'a que cinq lieues de circonférence, et dans laquelle il ne se trouvait d'autre population que les condamnés et leurs gardiens, des désordres d'une telle nature, que le 30 septembre 1846 le gouvernement anglais expédia l'ordre de dissoudre cette colonie (ordre qui, cependant, ne fut pas exécuté).

« L'insubordination et la corruption dans Van-Diémen, quoique moins menaçantes, parce que les condamnés se trouvaient disséminés sur un plus grand espace, étaient cependant telles, qu'à la séance de la Chambre des lords du 6 décembre 1846, elles ont pu arracher à la conscience du noble lord Grey, ministre de l'intérieur, cette exclamation que « c'était une honte, « pour le nom anglais, qu'un tel système pût être protégé par « le pavillon de la Grande-Bretagne. »

Emprisonnement cellulaire.

Telle était, Messieurs, l'état des choses chez nos voisins à

l'époque où notre ancienne Chambre des pairs s'occupait de la question, c'est-à-dire au commencement de 1847.

Alors, le gouvernement anglais avait saisi le Parlement d'une proposition qui avait pour objet de substituer à la déportation un système combiné d'emprisonnement cellulaire, de travaux publics en commun et de transportation.

La prison cellulaire de Pentonville avait été construite, et était occupée depuis le mois de décembre 1842; elle était destinée à recevoir un choix de prisonniers qui devaient y subir ce qu'on appelle en Angleterre une période *probatoire* avant d'être transportés dans une colonie.

Une commission composée des hommes les plus éminents avait été désignée pour surveiller l'expérience ; on y remarquait les noms du duc de Richemond, de lord John Russell, du major Jebb, surintendant général des prisons, etc.

Cette commission présentait des rapports annuels; le cinquième de ces rapports, daté du 10 mars 1847, faisait l'éloge de la discipline observée à Pentonville, qu'elle montrait comme produisant un effet à-la-fois moralisateur et intimidant ; elle témoignait aussi une grande satisfaction des résultats obtenus par la transportation en Australie.

Voici quelles étaient les bases de ce système :

Tout condamné à la transportation devait subir cette peine pendant une période déterminée et proportionnelle à la durée de la condamnation; cette période était de plusieurs degrés, décroissant graduellement en sévérité.

Lorsque la peine de la transportation ne dépassait pas sept années, le premier dègré de la période devait être subi en Angleterre, et le condamné devait être envoyé aux colonies à l'expiration d'un temps de probation déterminé.

En conséquence, le règlement suivant fut affiché dans chaque cellule de Pentonville :

« Les prisonniers auront la faculté d'apprendre un état; ils « recevront une instruction morale et religieuse; et ils seront « transportés dans une colonie pénale par classes, comme suit :

« Première classe, qui comprend les prisonniers de bonne

« conduite. Ceux-ci, après dix-huit mois, seront envoyés à la « terre de Van-Diémen, où ils recevront un billet de permis.

« Deuxième classe, les prisonniers dont la conduite est mé- « diocre. Ceux-ci seront également, après dix-huit mois, « transportés à Van-Diémen, où ils ne recevront qu'un certifi- « cat de probation.

« Troisième classe, enfin, les prisonniers qui se conduisent « mal. Ceux-ci seront transportés à la péninsule de Tasman; « ils y seront occupés à des travaux publics, en escouade de « probation, sans gages, et seront privés de leur liberté. Sous « aucun prétexte, leurs familles ne pourront aller les re- « joindre. »

Ce règlement, Messieurs, ne concernait que les condamnés à sept années de transportation : pour ceux condamnés à plus long terme ou à vie, ils étaient divisés en cinq catégories.

Dans la première, on comprenait les condamnés pour la vie ou pour un temps excédant quinze ans. Ceux-là devaient être transférés et détenus à l'île de Norfolk, où ils étaient destinés à subir un temps d'épreuves et demeurer soumis à un régime extrêmement sévère.

Ce temps d'épreuves expiré, et si le résultat en était satisfaisant, le condamné passait au deuxième degré. Il était alors transféré à la terre de Van-Diémen pour y être compris dans les escouades probatoires; là devaient aussi être conduits, directement de la mère-patrie, les condamnés à moins de quinze ans de transportation.

Lorsque le condamné de cette catégorie était jugé suffisamment préparé, il passait dans le troisième degré, et recevait un *certificat de probation*, au moyen duquel il pouvait, avec l'autorisation du gouvernement, entrer au service des particuliers.

Si la conduite du condamné dans cette nouvelle position était exempte de reproches, il recevait un *billet de permis* qui le faisait jouir des mêmes avantages que sous le système des assignations : c'était le quatrième degré.

Enfin, le cinquième et dernier degré consistait dans la grâce conditionnelle ou définitive.

Tel était, Messieurs, le plan auquel, après de longs tâtonnements, le gouvernement anglais s'était arrêté.

Mais à peine le système que je viens d'exposer commençait-il à être mis en activité, que des dépêches du lieutenant-gouverneur de la terre de Van-Diémen vinrent déranger la combinaison.

Le point culminant du système était la perspective offerte aux condamnés de pouvoir trouver de l'occupation dans les colonies, d'acquérir par leur travail une honnête aisance, et enfin, d'obtenir la liberté pour prix de leur bonne conduite.

Or, le gouverneur faisait connaître que les demandes d'ouvriers qui avaient lieu de la part des colons avant que le plan fût conçu avaient cessé, que les habitants se suffisaient à eux-mêmes et ne voulaient plus employer les convicts.

On dut dès-lors songer à un autre mode; après mûre délibération, on odopta celui qui consistait à envoyer à Port-Philipp, comme *exilés*, les condamnés qu'on envoyait précédemment à Van-Diémen avec des *billets de permis*.

Ce n'était là qu'un expédient qui ne pouvait compléter un système, et qui d'ailleurs n'était appliqué que partiellement.

La dépréciation du travail à la terre de Van-Diémen détermina le gouvernement à suspendre, pendant deux ans, la transportation pour cette partie de la colonie australienne.

Nouveau et dernier système.

Il fallut donc apporter des modifications aux règlements établis, et, dès-lors, on arrêta que, pour la première période de leur peine, tous les condamnés subiraient l'emprisonnement séparé dans la mère-patrie, et que, pendant la deuxième période, ils seraient employés à des travaux publics, également dans la mère-patrie, et non plus à la terre de Van-Diémen.

En conséquence, un nouvel avis, dont voici la substance, fut affiché dans les cellules des maisons pénitentiaires.

« Les prisonniers condamnés à la transportation seront, dans les cas ordinaires, soumis à trois périodes de discipline avant d'atteindre le terme de leur peine, ou avant d'obtenir une grâce conditionnelle dans la colonie où ils seront envoyés.

« La première période se passera dans l'emprisonnement séparé; sa durée sera, jusqu'à un certain point, déterminée par le caractère, la conduite, les habitudes laborieuses du condamné.

« Le travail pénal, appliqué à des ouvrages publics sous une discipline sévère, formera la deuxième période, qui pourra être abrégée suivant la conduite des condamnés, et dans la proportion de la durée de la peine.

« Enfin, les condamnés qui entreront dans la troisième période obtiendront un billet de permis, avec lequel ils seront transportés dans l'une des colonies de S. M. »

Le lieu désigné pour l'exécution des travaux publics, dans lequel devait s'écouler la deuxième période, fut la presqu'île de Portland.

Tel est, en définitive, le système actuellement en vigueur chez nos voisins.

Ainsi, lorsque la peine encourue est le simple emprisonnement, elle est diversement subie, selon les comtés où le condamné est détenu : ici, dans le régime en commun avec ou sans obligation du silence; là, dans celui de la séparation complète, quoique ce dernier régime soit le plus généralement adopté et tend à l'être chaque jour davantage.

Lorsque le condamné a encouru la peine de la transportation, il passe un certain temps en cellule sans aucune communication avec les autres détenus; puis il est employé à des travaux publics exécutés en commun, sous une discipline très-sévère. C'est après avoir été ainsi préparé qu'il est transporté.

Voilà le système en principe; voici maintenant comment il s'exécute.

Administration des lieux de répression.

Mais avant d'entrer dans cet examen, faisons d'abord connaître les fonctionnaires auxquels le gouvernement anglais confie le soin de diriger cette grande œuvre de régénération sociale.

Il existe, en Angleterre, une institution dont l'ancienne Chambre des pairs française avait vivement réclamé la création, et sans laquelle il sera difficile, et peut-être même impossible

chez nous d'entreprendre sérieusement et avec esprit de suite la réforme des prisons. Il y a une administration spéciale pour tous les lieux de répression du Royaume-Uni, pour tous ceux du moins qui sont sous l'autorité immédiate du gouvernement.

A la tête de cette administration est un surintendant général, sur la responsabilité de qui pèse tout ce qui est entrepris pour l'amélioration de cette partie si importante du service public.

Ce haut fonctionnaire prend le titre de *Surintendant général, Président des directeurs des prisons pour les condamnés*, et d'*Inspecteur général des prisons militaires à l'intérieur et dans les colonies*.

Quoique placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat de l'intérieur pour ce qui concerne les condamnés civils, et du secrétaire d'Etat de la guerre pour les condamnés militaires, ses pouvoirs ne sont pas moins très-étendus. Il a la haute direction du personnel et tout à-la-fois du matériel. Il nomme aux emplois; il prépare les règlements et les fait exécuter; il désigne les condamnés qui doivent être conduits aux colonies; il donne les ordres, passe les marchés pour leur transport. C'est à lui que sont déférées toutes les questions qui se rapportent aux constructions des prisons; on est même tenu de lui soumettre les plans de celles qu'on veut construire dans les comtés, quoiqu'elles ne soient pas sous l'action directe du gouvernement. Celui-ci comprend d'ailleurs très-bien que, pour que l'autorité du surintendant général soit efficace et ne rencontre d'obstacle nulle part, il convient qu'elle soit entière. Aussi songe-t-il à affermir sa position et à la faire plus indépendante, en ne le rendant responsable des actes de son administration qu'envers la couronne et le parlement.

Tel est, Messieurs, le surintendant général des prisons du Royaume-Uni, qui reçoit du trésor, pour rémunération de ses services, 750 livres sterling comme surintendant général, 150 livres comme président des directeurs, et 200 comme chargé de la surveillance des prisons militaires, en tout, 1,100 livres sterling ou 27,000 francs.

L'homme remarquable qui est investi de ces importantes fonctions est le colonel Jebb, qui fait partie du corps des ingénieurs royaux. C'est dans ce corps distingué que le gouvernement paraît choisir de préférence les hommes auxquels il confie certains emplois civils, soit à l'intérieur, soit aux colonies.

Le colonel Jebb est dans la force de l'âge, doué d'un caractère ferme, d'une volonté persévérante et d'une grande activité d'esprit; il a pour guide sa haute raison, son amour de l'humanité, et surtout la religion la plus éclairée. Doué aussi d'un talent particulier d'observation, il a acquis une profonde connaissance des hommes. Il lui faut peu de temps pour distinguer, parmi les condamnés, ceux qui sont dignes de son intérêt, et pour marquer dans la distribution des emplois la place qu'il convient d'assigner à chacun. Ces précieuses qualités sont relevées par le caractère le plus franc, le plus loyal, et par les formes les plus polies; je dois ajouter qu'il a mis le plus gracieux empressement à nous seconder dans nos investigations, à nous communiquer tous les documents dont nous pouvions avoir besoin, même son dernier rapport avant qu'il fût encore imprimé et publié; à donner des ordres dans tous les lieux de répression que nous nous proposions de visiter, soit à Londres, soit dans les provinces, pour que nous fussions reçus avec égards; qu'on ne nous cachât rien, et qu'on nous donnât tous les renseignements que nous pourrions demander. Je suis heureux de pouvoir consigner ici tout ce que, sous vos auspices, Messieurs, j'ai trouvé en lui d'obligeance et de désir de nous être agréable et utile.

Je dois dire au surplus que j'ai rencontré les mêmes dispositions dans les divers membres du gouvernement anglais avec lesquels j'ai eu des rapports.

C'est en 1837 que le colonel Jebb a été appelé dans l'administration du secrétaire d'Etat de l'intérieur. Sous sa haute direction, comme surintendant général, un grand nombre d'améliorations ont été introduites dans les constructions et la discipline des prisons.

Il a pour auxiliaires de nombreux agents.

Au premier rang sont deux directeurs de l'administration générale, siégeant auprès de lui et qu'il préside; le traitement de ces fonctionnaires est de 700 livres pour l'un et de 600 pour l'autre. Il y a ensuite pour l'Angleterre et le pays de Galles quatre inspecteurs, dont le premier reçoit 800 livres sterling d'appointements, et les trois autres chacun 700 livres. Parmi ceux-ci, il en est un qui est médecin, et auquel on alloue un supplément d'appointements de 100 livres.

Pour l'Ecosse il y a un secrétaire aux appointements de 700 livres, et pour l'Irlande, deux inspecteurs qui reçoivent chacun 535 livres, outre un autre inspecteur à 500 livres pour la superintendance des prisons de convicts du même pays.

Tous ces fonctionnaires forment ce qu'on peut considérer comme l'administration générale des lieux de répression du Royaume-Uni.

Les inspecteurs sont les yeux du surintendant général, c'est par eux qu'il exerce sur les diverses prisons la surveillance la plus active, qu'il s'assure du zèle, du dévouement de tous les employés, et de la stricte observation de la discipline; ce qui ne l'empêche pas de faire lui-même des visites fréquentes, et d'arriver souvent à l'improviste dans les divers établissements où il croit sa présence utile.

Après cette organisation générale, vient l'administration spéciale à chaque lieu de répression; celle-ci a pour chef un fonctionnaire qui reçoit le titre de *gouverneur*. Ce fonctionnaire est ordinairement pris dans l'armée, et a au moins le grade de capitaine. Tous les gouverneurs que j'ai vus m'ont paru des hommes distingués, instruits, unissant la fermeté à la douceur, de manières bienveillantes, et en général d'un physique qui inspire tout-à-la-fois le respect et la confiance.

Chaque gouverneur a un suppléant qui prend le titre de *député du gouverneur*, qui le remplace quand il est obligé de s'absenter, et qui surveille sous sa direction toutes les parties du service. Ce suppléant a ordinairement aussi un grade dans l'armée.

Le chapelain occupe une grande place dans les prisons bri-

tanniques; il a un assistant qui l'aide dans ses pieuses fonctions; il est quelquefois aussi secondé par un lecteur des saintes Ecritures. Car la religion est le fondement obligé du système; c'est par elle qu'on espère ramener au bien les cœurs les plus endurcis : aussi le chapelain a-t-il une grande autorité morale. Respecté de tous, du gouverneur, des employés, autant que des condamnés, il trouve tout le monde disposé, soit à lui servir d'auxiliaire, soit à se soumettre à ses exhortations. Les maîtres d'école sont sous sa direction. Il tient un registre sur lequel, pour nous servir de l'expression la plus propre à donner une juste idée de cette sorte de comptabilité morale, chaque prisonnier a son *doit* et *avoir*; le gouverneur en tient un de son côté, et ce sont les notes consignées sur ces deux registres qui, comparées, servent à classer les condamnés, à les faire passer d'une catégorie dans l'autre, et à déterminer les grâces qui leur sont accordées.

Ces chapelains sont choisis avec le plus grand soin parmi les membres les plus distingués du clergé anglican sur une liste de vingt candidats que le secrétaire d'Etat de l'intérieur tient toujours à la disposition du surintendant général, auquel appartient la nomination.

Des officiers principaux, qui sont ce que dans nos prisons sont les gardiens chefs, ont sous leurs ordres de simples officiers ou gardiens; tous ont été militaires.

A côté d'eux sont les économes, les commis, les écrivains et autres, chargés des détails de l'administration intérieure. Le nombre des employés dans la prison, eu égard au nombre des condamnés, varie selon les lieux de répression : il est de quatorze pour cent prisonniers à Milbank; c'est le chiffre le plus élevé, et de dix et un huitième pour cent à Pentonville : c'est le chiffre le plus faible.

Il existe en France parmi les employés des prisons un certain ordre d'avancement. Ainsi, l'instituteur, le greffier, deviennent inspecteurs, et ceux-ci, à leur tour, sont appelés d'ordinaire aux fonctions de directeur.

Il n'en est pas de même en Angleterre; on n'y pense pas que

l'homme qui s'est vu obligé de commencer sa carrière par des emplois infimes, puisse avoir assez de portée dans l'esprit, assez d'éducation, une position sociale assez élevée pour être propre à autre chose qu'à des occupations de détail. On y croit que, pour commander avec autorité et efficacité, il faut avoir acquis dans le monde, et surtout dans le commerce des hommes qui jouissent de leur pleine liberté, certaines connaissances d'observation que la vie passée au milieu d'êtres dégradés ne donne pas suffisamment.

Les gouverneurs de prison sont donc pris, comme je le disais plus haut, parmi les officiers de l'armée, qui sont sortis des classes élevées de la société, qui ont l'habitude du commandement, et qui réunissent les connaissances nécessaires pour travailler avec fruit à la régénération des condamnés.

Aussi le gouvernement leur fait-il une belle position; il rémunère leurs services en proportion de la valeur qui s'y attache. Les gouverneurs de Milbank et de Portland ont chacun un traitement de 500 livres sterling, celui des gouverneurs de Pentonville et de Parkhurst est de 400 livres; tous ont de confortables logements, des jardins productifs et une foule d'autres avantages qu'il serait trop long d'énumérer.

Les députés-gouverneurs reçoivent 200 livres sterling.

Les chapelains, dont la responsabilité morale est très-grande, quoiqu'elle ne soit pas effective, sont également bien rémunérés; leur traitement est de 300 livres; celui de leurs assistants est de 200.

Les émoluments des autres employés ont pour base l'importance relative de leurs fonctions.

Mais tous ces traitements sont susceptibles d'augmentations, à mesure que les titulaires ajoutent à leurs services un certain nombre d'années; c'est un moyen de les intéresser et de les attacher à l'œuvre à laquelle ils se dévouent. Ainsi le traitement des gouverneurs de Milbank et de Portland s'accroît chaque année de 15 livres sterling, et il peut s'élever ainsi jusqu'à 650 livres, ou au-delà du chiffre de 16,000 fr., qui est le maximum. Celui des autres gouverneurs peut atteindre 500 livres,

et celui des chapelains, 350. Il en est de même de tous les autres traitements; leur accroissement s'effectue pendant les dix premières années, après lesquelles ils ont atteint leur maximum et demeurent stationnaires.

C'est ainsi qu'en assurant aux gouverneurs et aux ministres du culte une position convenablement rétribuée, en honorant leurs fonctions, en les environnant de considération et de respect, on a l'espoir fondé de voir des hommes considérables, aussi distingués par leurs lumières que par leur moralité, envier ces emplois et y consacrer leur vie entière.

Tel est, Messieurs, le personnel de l'administration des prisons britanniques. Il était utile de vous le faire connaître avant de vous montrer comment, au moyen de ce personnel, le nouveau système de répression qu'ont adopté nos voisins est mis en action.

On n'a pas oublié que les lieux de répression du Royaume-Uni sont : premièrement, les prisons communes et de correction des bourgs et des comtés; deuxièmement, les prisons qui sont sous l'autorité immédiate du gouvernement; et troisièmement, les établissements où sont organisés de grands travaux publics.

On n'a pas oublié non plus que certains crimes ou délits sont punis d'un emprisonnement de trois ou quatre ans au plus, et que certains autres le sont de la peine de la transportation, qui ne peut pas être moindre de sept ans, et qui peut s'étendre à toute la vie.

Nous avons dit que la plupart des condamnés à l'emprisonnement subissent leur peine dans des prisons de bourgs et de comtés, dont le régime n'est pas uniforme, quoique celui de l'isolement tende à s'établir de toutes parts.

BERANGER.

(La suite à la prochaine livraison.)

MÉMOIRE

SUR LA VISION EN DIEU,

DE MALEBARNCHE,

PAR M. BOUILLIER [1].

Il faut maintenant porter un jugement sur cette doctrine. J'y ai distingué deux parties : dans l'une, qui est particulière à Malebranche, est la part de l'erreur ; dans l'autre, où il s'inspire de Platon et de saint Augustin, est celle de la vérité. L'erreur consiste à supposer les corps en eux-mêmes invisibles pour nous, de telle sorte que nous ne pouvons les voir que dans la substance même de Dieu, soit par les petits êtres représentatifs, soit par la seule étendue intelligible. J'ai déjà marqué l'origine de cette erreur dans cet axiome prétendu de la philosophie de Malebranche, que toute efficace appartient à Dieu seul; d'où il suit que rien ne peut affecter l'âme que la substance lumineuse et efficace de Dieu ; que rien n'est intelligible sinon la substance divine, et que nulle créature, surtout la corporelle, n'est par elle-même et par son efficace propre, ni sensible ni intelligible. De là toutes ces obscurités, ces bizarreries, ces subtilités où se jette Malebranche pour expliquer comment nous voyons les corps dans la substance divine. De là d'abord les idées érigées en petits êtres représentatifs qui résident en Dieu et sont les seuls objets de nos perceptions, de là ensuite l'étendue intelligible qui, par ses diverses applications et par les sentiments excités en nous par Dieu à leur occasion, nous découvre en elle tout le figuré

(1) Voir tome Ier (3e série), p. 429.

et le sensible, quoiqu'elle contienne rien de sensible et de figuré.

Sans doute il y a en Dieu une étendue intelligible, en ce sens qu'il faut que ce qu'il y a de réalité dans les corps soit contenu dans la source de toute réalité, mais ce n'est pas à dire que nous voyons les corps dans cette étendue intelligible. En accordant que Malebranche, par cette seconde explication, évite l'objection de mettre le particulier en Dieu, il faut avouer qu'il ne réussit pas mieux à rendre compréhensible comment nous l'y voyons. Car comment comprendre que nous apercevions des figures intelligibles sur cette étendue uniforme, infinie, où rien n'est figuré? Comment y tracer telle ou telle figure, si déjà, par devers nous, nous n'en avons pas le modèle? Ou si ce n'est pas nous qui limitons et découpons, pour ainsi dire, l'étendue intelligible; mais si l'étendue intelligible elle-même s'applique à notre esprit sous telle ou telle limite, quelle est la raison de cette limite, comment se circonscrit-elle à notre regard, en cercle ou en carré? Cesse-t-elle donc de nous apparaître comme infinie, quoique l'infinité soit son attribut essentiel? Quoi de plus obscur que cette diversité d'applications imaginée par Malebranche pour concilier avec l'uniformité de l'étendue intelligible qui est leur unique objet, la variété infinie de nos perceptions sensibles! Arnauld en fait une juste et spirituelle critique par son apologue du sculpteur, qui ayant promis à un ami de lui montrer la vraie figure de saint Augustin, se contente de lui apporter un bloc de marbre, lui disant qu'il l'y verra, après en avoir ôté tout le superflu. Enfin, si l'étendue intelligible avec le sentiment suffit à nous donner tous les spectacles et toutes les impressions du monde extérieur, si nous ne sommes en rapport qu'avec ce monde intelligible, à quoi bon supposer l'existence d'un monde réel, et quoi de plus contraire à ce grand principe de la simplicité des voies sans cesse invoqué par Malebranche?

Il faut ici abandonner la métaphysique subtile et bizarre de Malebranche pour suivre la conscience et le sens commun. Nous ne voyons pas les corps en Dieu, mais en eux-mêmes par l'impression qu'ils font sur nous. Dans l'énumération de toutes les hypothèses possibles sur l'origine des idées des corps,

Malebranche réfute minutieusement celle qui les fait venir exclusivement des corps ou de l'âme, et parle à peine de celle qui leur donne pour origine l'action réciproque de l'âme et des corps, qu'il écarte tout d'abord comme contraire à son grand principe de l'inefficace absolue des causes secondes. Mais en dépit de ce prétendu principe, et conformément à la conscience, il faut admettre que cette action réciproque existe, que la perception d'un objet est la vue directe et immédiate de cet objet en lui-même, que l'arbre que je vois est un arbre réel et non pas un arbre intelligible.

Voilà par où nous nous séparons de Malebranche, tout autant qu'Arnauld lui-même; mais voici par où nous le suivons. Nous voyons sans doute en eux-mêmes les objets matériels, mais nous ne les voyons pas par eux-mêmes et par une lumière qui leur soit propre. Nous ne les voyons qu'à la lumière des idées divines ou de la raison impersonnelle. La perception du plus petit des corps ne va pas sans la conception d'une étendue, d'une durée, d'une substance, d'une cause infinie. Par une analyse profonde de l'intelligence, ceux dont nous nous honorons d'être les disciples ont démontré que dans toutes nos connaissances, dans la plus humble, comme dans la plus élevée, entraient deux éléments, l'un relatif, l'autre absolu, et c'est là seulement ce qu'il y a de vrai dans la distinction que fait Malebranche du sentiment et de l'idée au sein de toute perception. Nous ne voyons le fini qu'à la condition et à la lumière de l'infini, nous ne le voyons que dans l'infini, comme le démontre très-bien Malebranche. Le fini et l'infini ou le relatif et l'absolu sont deux termes corrélatifs dans notre intelligence, qui ne peuvent être ni séparés ni conçus indépendamment l'un de l'autre. Mais c'est en Dieu que nous voyons l'infini et l'absolu, ou plutôt l'absolu et l'infini sont Dieu même. En ce sens, nous pouvons dire avec Malebranche que Dieu ne nous fait rien connaître que par la manifestation d'une nature immuable, que nous ne sommes pas notre lumière à nous-mêmes, et que Dieu seul est le père de toutes les lumières. S'il n'est pas vrai que nous voyons tout en Dieu, au moins est-il vrai que nous ne

verrions rien sans lui, pas même les choses particulières et contingentes, et que c'est lui-même que nous voyons sans intermédiaire quand nous voyons les vérités éternelles et nécessaires, la beauté et la justice absolues.

Qui mieux que Malebranche, dans les temps modernes, a saisi ce côté de notre intelligence qui regarde l'infini? Qui mieux que lui a mis en lumière, soit dans l'ordre de la spéculation, soit dans celui de la pratique, l'universalité, la souveraineté, la nature divine de cette raison commune qui éclaire tous les hommes? La doctrine de la raison impersonnelle était en germe dans la preuve de Descartes de l'existence de Dieu par l'idée de l'infini, mais ce germe a été admirablement développé par Malebranche. Le vague et l'indécision des idées innées de Descartes, et toutes les vérités transformées en vérités contingentes par leur dépendance de décrets arbitraires de la toute puissance divine, avaient favorisé la tendance empirique de Régis et de quelques autres disciples immédiats de Descartes. Malebranche y porte le remède en restituant les caractères méconnus par Descartes, des vérités premières de la science et de la morale, en plaçant leur siége dans l'entendement divin, en les faisant dépendre de la nature même de Dieu, et non de sa volonté. Par là, Malebranche se montre supérieur à Descartes; par là il a exercé sur toute la suite de l'école cartésienne, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une salutaire et profonde influence, que nous allons chercher à apprécier.

Elle est manifeste non-seulement chez ses sectateurs, dont le nombre, dit Fontenelle, fait honneur à l'esprit humain, mais aussi chez les adversaires qu'il a rencontrés dans le cartésianisme, qui tous, en général, relèvent plus ou moins de lui pour la vision en Dieu, tandis qu'ils combattent ses autres doctrines. Pour faire la part de Malebranche et discerner ce qui lui revient de ce qui revient à Descartes, il faut examiner l'état du cartésianisme avant *la Recherche de la vérité*. Les disciples immédiats de Descartes et ceux dont le développement philosophique est antérieur à Malebranche, tels que Rohault de Laforge, Régis et Arnauld, ou ne font que reproduire la théorie des idées

ɔlle qu'elle est dans Descartes, ou même semblent plu- ɔr à la restreindre et à l'amoindrir qu'à la développer. 'ils tendent à rapprocher l'idéalisme de Descartes de Gassendi. Mais à partir de *la Recherche de la* ' des cartésiens ont une tendance plus idéaliste, . a soutenir la doctrine d'idées éternelles, de vérités ., d'une nature immuable de la justice, d'une raison uni- ɔelle qui est celle de Dieu même. A qui donc faire honneur de ce grand progrès de la philosophie cartésienne, sinon à l'idéalisme, au génie platonicien, à la vision en Dieu de Malebranche? Si quelques-uns citent plutôt saint Augustin que Malebranche, il est évident que c'est au travers de Malebranche qu'ils ont vu la philosophie de saint Augustin. L'auteur de la *Vie d'Arnauld*, quoique très-peu favorable à Malebranche, est obligé de reconnaître cette influence, et d'avouer que s'il a peu de partisans parmi les théologiens sur la matière de la Providence et de la grâce, il en a eu, malgré la polémique d'Arnauld, un nombre considérable sur la nature des idées.

De tous les adversaires cartésiens qui ont combattu Malebranche, Régis et Arnauld sont peut-être les seuls qui ne retiennent rien de son idéalisme. Mais dans leur opposition absolue à la vision en Dieu, ils deviennent infidèles à Descartes lui-même, et tombent en des hérésies cartésiennes plus dangereuses encore que celles de Malebranche. Soit que Régis soutienne qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait passé par les sens (1), soit qu'il fonde la morale sur le principe de l'amour-propre, et n'admette en politique d'autre loi que la volonté du souverain, je crois plutôt entendre un disciple de Hobbes et de Gassendi qu'un disciple de Descartes.

Assurément, dans le XVIIe siècle il n'y a pas eu un cartésien plus ferme et plus zélé qu'Arnauld. Toujours il est sur la brèche en faveur de Descartes, contre la Congrégation de l'Index, contre les menaces de proscription du Parlement de Paris, contre le P. Valois et contre Huet, contre les jésuites,

(1) Accord de la Raison et de la Foi, liv. 1er, part. 2, chap. 3.

contre les sceptiques de toute sorte. Contre un théologien anti-cartésien, Lemoinne, doyen de Vitré, il a écrit une des plus fortes apologies qui jamais ait été faite, de Descartes et de la philosophie (1). Avec quelle éloquence il se plaît à représenter Descartes comme suscité par la divine Providence, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme, et arrêter la pente effroyable des esprits au libertinage! On n'exagère rien en disant qu'après saint Augustin et Jansénius, c'est Descartes qu'Arnauld a le plus aimé, admiré et défendu. Mais Arnauld, de même que Régis, quoique avec plus de réserve, porte au sein du cartésianisme une tendance particulière à l'empirisme, qui l'empêche de saisir le côté vrai de l'idéalisme de Malebranche et de la vision en Dieu. Il rejette les idées absolues comme les petits êtres représentatifs, et la doctrine de la raison impersonnelle comme celle de l'étendue intelligible. Il a même pris la plume contre Hugens, théologien de Louvain, pour combattre le sentiment de la vue des vérités éternelles en Dieu, et on croirait presque entendre Locke, à la façon dont il combat le principe d'une nature immuable de la justice (2). Enfin il mérite l'épithète d'Antiidéaliste que lui donne Noris.

Heureusement, Malebranche vient-il opposer une digue à cet envahissement de l'empirisme dans le sein même de l'école cartésienne, heureusement c'est la doctrine de la raison, et non pas celle des idées de Régis et d'Arnauld, qui, désormais, prévaudra chez tous les principaux cartésiens. En effet, Arnauld et Régis exceptés, partout je trouve la trace féconde de la vision en Dieu dans les cartésiens de la fin du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle, et d'abord dans l'ami d'Arnauld, dans Nicole. Non moins opposé à Malebranche qu'Arnauld lui-même, à l'égard des petits êtres représentatifs, de l'étendue intelligible

(1) Examen d'un traité sur l'Essence des Corps, 38e vol. des Œuvres complètes.

(2) Voir la *Dissertatio Bipartita* et les Règles du bon Sens dans le 40e vol. des Œuvres complètes.

et de la Providence générale, Nicole retient de la vision en Dieu la doctrine d'une raison universelle et absolue qui découvre à tous les hommes les mêmes vérités premières pour la spéculation et la morale, et, de même que Malebranche, il invoque cette lumière divine qui éclaire tous les esprits, ce maître intérieur qui tient à tous un même langage, et dont Arnauld a le tort de se railler. Dans la seconde instruction sur le Symbole, il dit, sans cependant prétendre l'expliquer, que nous voyons en Dieu toutes les vérités, même les naturelles. Dans le *Traité de la soumission à la volonté de Dieu,* considérant cette volonté comme règle de nos actions, il l'appelle la loi éternelle, dont parle si souvent saint Augustin, qui défend de troubler l'ordre de la nature, d'attacher son amour à autre chose qu'à Dieu, la justice divine qui brille dans nos esprits, qui nous rend aimable tout ce qui est conforme, quand même nous n'y trouverions rien d'ailleurs qui attirât notre amour; la lumière qui fait que nous sommes enfants de la lumière. Nicole se plaît à recueillir les passages des Pères conformes à cette doctrine : « Saint Augustin, dit-il, reconnaît que les païens eux-mêmes voient ce qui est juste et injuste dans le livre de la lumière, *in libro lucis;* » c'est-à-dire dans la lumière de Dieu. Il enseigne que dans cette vie, personne n'est jamais entièrement séparé de la lumière de Dieu, et il loue les platoniciens d'avoir dit que Dieu est la lumière des esprits (1).

Nicole, comme Malebranche, pense donc qu'il y a une certaine connaissance de Dieu et des devoirs fondamentaux de la morale, laquelle est commune à tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux, au sauvage et au barbare comme au savant, et même au réprouvé comme à l'élu de Dieu. Arnauld se raille de cette connaissance des plus hautes vérités de la métaphysique attribuée à une infinité de sauvages et de barbares qui n'ont pas même de nom dans leur langue pour exprimer Dieu, et n'ont jamais eu aucune idée de la justice. Pour se défendre contre les objections et les plaisanteries d'Arnauld, Nicole et Lami, son second dans cette discussion, imaginent de

(1) Inst. sur le Symbole, 6e section, 3e chap.

dire qu'il y a des pensées imperceptibles, des pensées dont on ne s'aperçoit pas, quoiqu'elles n'en soient pas moins réelles, et que telles sont les pensées d'un grand nombre d'hommes sur Dieu et sur la justice. Arnauld, dans les *Règles du bon sens*, traite assez mal ces pensées imperceptibles, et il soutient avec raison que la conscience de soi-même est essentielle à la pensée, et que des pensées auxquelles on ne pense pas ne sont qu'une chimère. Mais il n'aurait pas raison si Nicole et Lami, au lieu de recourir à ces pensées imperceptibles, se fussent bornés à distinguer entre les pensées confuses et les pensées claires, entre le concret et l'abstrait, entre ce qu'éclaire la réflexion et ce qu'elle n'éclaire pas. Nicole a tellement foi en cette raison universelle, qu'il la transporte dans la théologie, et en fait le fondement de son système de la grâce générale qui, dans la dernière partie de sa vie, le mit aux prises avec Arnauld. En effet, la grâce générale, intérieure, surnaturelle, défendue par Nicole et combattue par Arnauld, est cette lumière de la raison qui éclaire tous les esprits et leur communique la connaissance de Dieu avec les semences de la justice et de la sagesse. Sans cette grâce générale, selon Nicole, les hommes n'auraient pas le pouvoir physique d'observer les commandements de Dieu. Qu'on n'aille pas croire cependant, sur la foi des apparences, que cette grâce générale ou raison universelle soit une infidélité de Nicole à ce qu'il y a d'essentiel dans la doctrine de la grâce efficace que toute sa vie il avait défendue en compagnie d'Arnauld. La discussion porte sur les termes plutôt que sur le fond des choses, et c'est toujours à qui s'éloignera le plus de Pélage. Selon Nicole, il ne peut y avoir de pouvoir physique sans la grâce générale, selon Arnauld, le pouvoir physique est inséparable du libre arbitre tout autant que l'idée d'une vallée de celle d'une montagne, mais, selon tous les deux, ce pouvoir physique demeure impuissant sans une grâce spéciale, efficace. En voilà assez sur la grâce générale de Nicole, dont j'ai seulement voulu montrer le lien avec la vision en Dieu, de Malebranche (1).

(1) Voir le 3e chapitre de la 6e section des Instructions théologiques sur le Symbole, et le Grand Traité de la grâce générale, de 1690.

J'aperçois l'influence de Malebranche dans Bossuet comme dans Nicole. Il est difficile d'être plus sévère que Bossuet à l'égard de Malebranche, surtout dans cette lettre si pleine d'ironie et de sombres prévisions qu'il adresse à un de ses disciples enthousiastes. Mais entre toutes ces doctrines qu'il qualifie de pernicieuses ou même d'exécrables, il en est une qu'il garde, qu'il consacre de son autorité, qu'il marque de l'empreinte de son génie, à savoir la doctrine de la raison. La vision en Dieu, purifiée des petits êtres représentatifs et de l'étendue intelligible, appliquée au général et à l'absolu, et non au particulier et au contingent, est tout entière dans Bossuet. Il soutient la thèse opposée à celle d'Arnauld dans sa polémique contre Hugens et Lami, et les plus belles pages du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, et de la logique*, semblent inspirées par Malebranche. L'entendement, selon Bossuet, n'a pas d'autre objet que les vérités éternelles. Les règles des proportions par lesquelles nous mesurons toutes choses sont éternelles et invariables. Nous connaissons clairement que tout se fait dans l'univers par la proportion du plus grand au plus petit, du plus fort au plus faible. Tout ce qui se démontre en mathématiques et en quelque autre science que ce soit est éternel et immuable. Il y a des règles invariables des mœurs, de même que des proportions et de la mesure des choses, il y a un ordre immuable de la justice. Toutes ces vérités sont absolues et indépendantes de l'intelligence humaine, et n'y eût-il aucun homme au monde, le devoir essentiel de l'homme, dès qu'il est capable de raisonner, n'en serait pas moins de vivre selon la raison et de chercher son auteur. Toutes ces vérités, dit encore Bossuet, et toutes celles que j'en déduis par un raisonnement certain, subsistent devant tous les siècles et devant qu'il y ait eu un entendement humain (1).

Il va même jusqu'à dire, comme Malebranche, dans sa logique, que toutes les idées sans exception sont éternelles, et que la vérité qu'elles regardent n'est pas une vérité particulière

(1) Connaiss. de Dieu et de soi-même, chap. 4, part. 5.

et contingente, mais une vérité générale et absolue (1). Il en donne cette raison qu'aucune idée ne saisissant précisément ce qui fait la différence numérique ou individuelle entre deux objets semblables, toute idée est toujours nécessairement plus ou moins universelle, et n'a regard qu'aux essences absolues des choses qui sont l'unique objet de la science. Si toute idée a une essence éternelle, on peut demander comment nous connaissons le contingent? Bossuet croit l'expliquer par l'assemblage de deux idées : l'une, celle de la chose en soi, l'autre, celle de l'existence actuelle. Mais cette dernière idée de l'existence actuelle ne sera-t-elle pas à tout le moins une idée contingente? Il ne fallait pas dire toute connaissance est éternelle, mais qu'il y a quelque chose d'éternel dans toutes nos connaissances.

Bossuet ne se contente pas d'établir l'existence de ces vérités éternelles, il recherche ce qu'elles sont et où nous les voyons. Par l'examen de leurs caractères il conclut qu'il faut qu'elles soient quelque chose de Dieu, ou plutôt Dieu même éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. Car il faut bien qu'elles soient quelque part toujours subsistantes et parfaitement entendues, sinon rien de ce qui est ne serait, tout étant réglé par elles. De là la nécessité de reconnaître une sagesse éternelle où toute loi, tout ordre, toute proportion ait sa raison primitive, et c'est en elle que nous les voyons. De là ce magnifique passage de son oraison funèbre, de Michel Letellier, lorsqu'après avoir rappelé son amitié avec Lamoignon, il ajoute : « Et maintenant ces deux âmes pieuses, touchées sur la terre du même désir de faire régner les lois, contemplent ensemble, à découvert dans leur source, les lois éternelles d'où les nôtres sont dérivées, et si quelque légère trace de nos faibles distinctions paraît encore dans une si simple et si claire vision, elles adorent Dieu en qualité de justice et de règle. » Mais comment voyons-nous en Dieu les idées éternelles? Bossuet n'a pas, comme Malebranche, la prétention de le déterminer, et plus sage il se borne à dire que c'est

(1) Logique, première partie, chap. 36 et 37.

d'une manière incompréhensible. En faveur de cette doctrine des idées et des vérités éternelles, Bossuet invoque, dans sa logique, l'autorité du divin Platon. « Voilà pourquoi, dit-il, Platon nous rappelle sans cesse à ces idées où se voit, non ce qui se forme, mais ce qui est, ce qui s'engendre et se corrompt, mais ce qui subsiste éternellement. » C'est ce qui lui a fait dire que nos idées, images des idées divines, en étaient aussi immédiatement dérivées, et ne passaient point par les sens qui servent bien à les réveiller, mais non à les former dans notre esprit. Mais s'il admet ces principes, il rejette ce que Platon prétendait en conclure, qu'elles naissaient savantes, et, qui pis est, qu'elles avaient vu dans une autre vie ce qu'elles semblaient avoir appris en celle-ci. Il ne veut pas, dit-il, s'égarer avec lui dans ces siècles infinis où il met les âmes dans des états si bizarres, et il rejette les hypothèses platoniciennes de la préexistence et de la réminiscence des âmes, tout comme l'étendue intelligible de Malebranche. Il s'en tient à concevoir que Dieu en nous créant a mis en nous certaines idees primitives où luit la lumière de son éternelle vérité, et que ces idées se réveillent par les sens ou par l'expérience et par l'instruction que nous recevons les uns des autres, et il conclut : « Que cela soit ou ne soit pas ainsi, que les idées soient ou ne soient pas formées en nous dès notre origine, qu'elles soient engendrées ou seulement réveillées par nos maîtres et par les réflexions que nous faisons sur nos sensations, ce n'est pas ce que je demande ici, et il me suffit qu'on entende que les objets représentés par les idées sont des vérités éternelles subsistantes immuablement en Dieu, comme en celui qui est la vérité même. » Ainsi, Bossuet va au-delà des idées innées de Descartes, et s'éloigne d'Arnauld pour suivre dans tout ce qu'elle a d'essentiel, la philosophie de Malebranche sur les idées absolues, les vérités éternelles, et la raison, en laissant de côté les rêves et les conjectures où se sont égarés Malebranche et Platon.

Plus grande et plus sensible encore a été l'influence de Malebranche sur le génie de Fénelon. Fénelon pénètre plus avant que Bossuet dans la vision en Dieu et dans les causes occasion-

nelles, sans cesse il puise dans la *Recherche de la Vérité* et dans les *Méditations* d'admirables développements sur la raison, sur l'idée de l'infini, sur l'être de Dieu et ses attributs métaphysiques. Il semble même qu'entre Fénelon et Malebranche il y ait une certaine affinité de caractère et de génie comme de doctrines. Tous deux, de la même manière et avec le même bonheur, savent mettre le sentiment et l'imagination au service de la plus haute métaphysique; et tous deux, l'un dans la question des idées, l'autre dans celle de l'amour de Dieu, inclinent à un idéalisme excessif. Cependant Fénelon n'est pas moins vif contre Malebranche qu'Arnauld lui-même ou Bossuet, au sujet de la providence et de la grâce, dans sa *Réfutation du système sur la nature et sur la grâce*, ou on sait que Bossuet a mis la main. Mais si, dans cette réfutation, Fénelon est l'adversaire de Malebranche, il s'en montre le disciple dans le traité de l'existence de Dieu, et le P. André, dans une de ses lettres, a pu dire qu'il y trouve de quoi autoriser presque tout le système de Malebranche, surtout en philosophie. Neanmoins, il n'y a aucune contradiction entre ces deux ouvrages, car le sujet n'en est pas le même, et il n'est pas question, dans le *Traité de l'existence de Dieu*, des doctrines de la providence et de la grâce, qui sont l'unique objet de la *Réfutation*. Indépendamment des preuves de l'existence de Dieu, tirées de l'art de la nature et des preuves intellectuelles de Descartes, Fénelon en développe une autre tirée de la *Nature des idées* qui, tout entière, est empruntée au système de Malebranche. On peut bien rapporter à Descartes les beaux développements de Fénélon sur la réalité et les caractères de l'idée de l'infini, sur la vérité de l'existence de Dieu qu'elle renferme, mais à Malebranche, seul, revient l'honneur d'avoir inspiré ses plus belles pages sur la nature des idées et sur la raison. Il y a des notions universelles, éternelles et immuables, qui sont la règle de tous nos jugements. Elles sont de tous les temps, ou plutôt avant tous les temps. Que l'univers s'anéantisse, qu'il n'y ait plus d'esprit capable d'y penser, dit Fénélon comme Bossuet, ces vérités n'en seraient pas moins constantes en elles-mêmes, comme les rayons du

soleil n'en seraient pas moins véritables, quand tous les hommes seraient aveugles. Que sont donc ces idées ou vérités universelles? En un sens, elles sont moi-même, car elles sont ma raison, et ce qui leur est contraire est contraire à tout moi-même. Mais mon esprit est particulier, incertain, sujet à l'erreur, tandis que ces idées sont certaines et immuables. Mes idées ne sont donc pas moi, et ni je ne suis mes idées, ni elles ne sont cette vile multitude d'êtres singuliers et changeants qui m'environnent, qui n'ont pas toujours été et ne seront pas toujours. Qu'êtes-vous donc, s'écrie Fénelon, ô mes idées, qui êtes si près et si loin de moi, qui n'êtes ni moi, ni ce qui m'environne, puisque ce qui m'environne et ce que j'appelle moi-même est si imparfait? A cette question, il répond, avec Malebranche et Bossuet, qu'elles ont le caractère de la divinité: elles sont universelles et immuables comme Dieu, elles subsistent réellement, car, si ce qui est changeant et passager existe véritablement, à plus forte raison, ce qui ne peut changer et ce qui est nécessaire. « Il faut donc trouver dans la nature quelque chose d'existant et de réel qui soit mes idées, quelque chose qui soit au-dedans de moi et qui ne soit point moi, qui me soit supérieur, qui soit en moi lors même que je n'y pense pas; avec qui je croie être seul, comme si je n'étais qu'avec moi-même; enfin qui me soit plus présent et plus intime que mon propre fond. Ce je ne sais quoi si admirable, si familier, si inconnu, ne peut être que Dieu. » Ainsi, Bossuet est-il arrivé à cette même conclusion que les vérités éternelles sont quelque chose de Dieu, ou plutôt sont Dieu même. Dieu donc, selon Fénelon, n'est pas seulement la cause qui produit notre pensée, il en est encore l'objet immédiat : « Tout ce qui est cette vérité éternelle et abstraite est une idée, tout ce qui est idée est Dieu même. » Si nos idées sont néanmoins imparfaites, bornées et distinctes, c'est que Dieu, quoique infini et possédant la plénitude de l'être, ne nous montre pas tous les degrés infinis d'être qui sont en lui, et jamais ne nous les montre que dans la mesure et suivant les degrés et les bornes de la communication qu'il en fait aux créa-

tures. Ainsi, n'avons-nous qu'un petit nombre d'idées, et chacune est-elle restreinte à un certain degré d'être. Nous voyons, il est vrai, ce degré d'être d'une manière abstraite de tout individu changeant, et avec une universalité sans bornes, mais ce genre universel n'est pas le genre suprême, ce n'est qu'un degré fini d'être qui peut être communiqué à l'infini aux individus que Dieu voudrait produire dans ce degré. Nos idées sont donc, dit très-bien Fénelon, un mélange perpétuel de l'être infini de Dieu, qui est notre objet, et des bornes qu'il donne toujours essentiellement à des créatures. Voilà comment nos idées, quoique imparfaites, ne laissent pas d'être Dieu même, la vérité immuable qui se présente à nous à divers degrés, selon notre nature bornée. Ainsi, non-seulement c'est en Dieu seul que nous voyons les objets généraux et immuables de nos idées, mais ces objets, selon Fénelon, sont Dieu même qui se découvre immédiatement à nous, sans espèce, sans image, sans autre lumière que lui-même (1).

Mais s'il suit Malebranche pour la connaissance du général et de l'absolu, il l'abandonne pour la connaissance du particulier et du contingent. Nous connaissons en Dieu le général et l'absolu, mais c'est en eux-mêmes, selon Fénélon, que nous con naissons les individus.

« Quand je considère, dit-il, une chose universelle, nécessaire et immuable, c'est l'être suprême que je considère immédiatement, puisqu'il n'y a que lui seul à qui toutes ces choses conviennent. Quand je considère quelque chose de particulier qui n'est ni vrai, ni intelligible, ni existant par soi, mais qui a une véritable et propre intelligibilité par communication, ce n'est plus l'être suprême que je conçois, car il n'est ni singulier, ni produit, ni sujet au changement; c'est donc un être changeant et créé que j'aperçois en lui-même. » Mais si nous ne voyons pas les individus en Dieu, nous ne les voyons, cepen-

(1) *Traité de l'Existence de Dieu*, chap. IV, sur la Nature des idées. Cet important chapitre n'a pas été publié dans l'édition de 1718, mai seulement dans celle de 1731, par le marquis de Fénelon.

dant, qu'à la condition d'une lumière et d'un secours de Dieu qui seul rend présent à notre esprit tel être particulier plutôt que tel autre, et adapte son intelligibilité à notre intelligence. Fénelon tire cette conséquence de la doctrine des causes occasionnelles et de la création continuée. Ce ne sont pas les objets qui peuvent déterminer notre intelligence à apercevoir plutôt l'un que l'autre, puisque tous sont également intelligibles. Ce n'est pas non plus notre intelligence qui peut s'y déterminer par elle-même, car, étant continuellement créée, elle se trouve à chaque moment dans l'actuelle modification où Dieu la met par cette création toujours actuelle. Dieu donc seul la modifie et la détermine à un objet particulier de la pensée, comme il détermine un corps à correspondre par sa dimension à telle superficie plutôt qu'à telle autre. Si donc nous ne voyons pas tout en Dieu, c'est par Dieu et à la lumière de Dieu, conclut Fénelon, que nous voyons tout ce que peut voir notre intelligence, et ainsi démêle-t-il parfaitement ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans la vision en Dieu de Malebranche.

Cette lumière sans laquelle nous ne verrions rien, ces notions universelles, règle intérieure de nos jugements, c'est ce que Fénelon, comme Malebranche, Nicole et Bossuet, appelle la raison. Pour en rendre plus sensibles la nature et les caractères, il emprunte des couleurs et des images à Malebranche, auxquelles il ajoute celles non moins brillantes et poétiques que lui fournit sa propre imagination. Il la compare, comme Malebranche, à un maître intérieur qui fait la même leçon avec la même autorité à tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux, et malgré toutes les variations infinies qui existent entre eux, les enchaîne au tour d'un centre immobile, et les unit par certaines règles invariables qui sont les premiers principes. Il compare aussi cette lumière divine, qui éclaire tous les esprits, au soleil sensible, qui éclaire les yeux. Mais ce soleil de vérité ne laisse aucune ombre, il luit en même temps dans les deux hémisphères, il brille autant sur nous la nuit que le jour, il ne se couche jamais et ne souffre aucun nuage que ceux qui sont formés par les passions. Il y a deux raisons en nous, l'une qui est

nous-mêmes, l'autre qui est au-dessus de nous, l'une imparfaite, bornée et changeante, l'autre, commune à tous les hommes, parfaite, éternelle et immuable. « Où est-elle, s'écrie Fénelon, cette raison si parfaite qui est si près de moi et si différente de moi? Il faut qu'elle soit quelque chose de réel, car le néant ne peut être parfait, ni perfectionner les natures imparfaites. Où est-elle cette raison suprême? N'est-elle pas le Dieu que je cherche? Ainsi, la raison, suivant Fénelon comme suivant Malebranche et Bossuet, est Dieu lui-même. On retrouve cette grande doctrine poétiquement exprimée jusque dans ses ouvrages de pure imagination. Ecoutons, en effet, dans le quatrième livre de Télémaque, les entretiens d'Hazaël et de Mentor : « Ensuite, il s'entretenait avec Mentor de cette première puissance qui a formé le ciel et la terre, de cette lumière simple, infinie, immuable, qui se donne à tous sans se partager, de cette vérité souveraine et universelle qui éclaire tous les esprits comme le soleil éclaire tous les corps. Celui, ajoutait-il, qui n'a jamais vu cette lumière pure est aveugle comme un aveugle-né; il passe sa vie dans une profonde nuit comme les peuples que le soleil n'éclaire pas pendant plusieurs mois de l'année, il croit être sage et il est insensé, il croit tout voir et il ne voit rien, il meurt n'ayant jamais rien vu; tout au plus il aperçoit de sombres et fausses lueurs, de vaines ombres, des fantômes qui n'ont rien de réel. Ainsi sont tous les hommes entraînés par le plaisir des sens et par le charme de l'imagination. Il n'y a point sur la terre de véritables hommes, excepté ceux qui consultent, qui aiment, qui suivent cette raison éternelle; c'est elle qui nous inspire quand nous pensons bien; c'est elle qui nous reprend quand nous pensons mal. Nous ne tenons pas moins d'elle la raison que la vie. Elle est comme un grand océan de lumière, nos esprits sont comme de petits ruisseaux qui en sortent et qui y retournent pour s'y perdre. » Dans les champs élysées de Télémaque, n'est-ce pas aussi cette même lumière de la raison divine, auprès de laquelle la nôtre n'est que ténèbres, dont les bienheureux sont nourris, qui les pénètre, qui s'incorpore à eux comme les aliments s'incorporent à nous,

qu'ils voient, qu'ils sentent, qu'ils respirent et qui fait naître en eux une source intarissable de paix et de joie?

Il faut un peu descendre, et la transition est brusque, de Fénelon au P. Boursier, l'auteur de *l'Action de Dieu sur les créatures* (1). Toutefois, le P. Boursier a son intérêt et son originalité, dans l'histoire du cartésianisme, par le parti qu'il tire de la métaphysique de Descartes et de Malebranche, en faveur du sentiment sur la grâce, le plus dur pour la liberté, en faveur de la prémotion physique.

Il met en tout son jour l'affinité entre une métaphysique qui tend à dépouiller l'homme de toute activité, et une théologie qui rapporte tout, le bien et le mal, la destinée entière, le salut, et la perte à la grâce efficace, indépendamment de toute coopération du libre arbitre, affinité qui a contribué à rattacher à Descartes un certain nombre de jansénistes. C'est surtout à ce point de vue que le P. Boursier adopte en son entier, et sans les sages réserves de Bossuet et de Fénelon, la vision en Dieu de Malebranche. La vision en Dieu bien entendue, tout en montrant, pour ainsi dire, l'impression de l'intelligence infinie de Dieu sur notre intelligence finie, n'exclut en rien ni l'activité intellectuelle, ni l'activité volontaire et libre. Mais Boursier s'attache particulièrement à tout ce qui, dans Malebranche, enlève à l'âme non-seulement le pouvoir de produire ses idées, mais de coopérer en rien à leur production Sans cesse, il répète, avec Malebranche, qu'on ne peut conférer à l'âme un tel pouvoir sans la revêtir de la puissance créatrice qui n'appartient qu'à Dieu. Selon Malebranche, les idées sont de petits êtres spirituels; selon Boursier, ce sont de nouveaux degrés d'êtres ajoutés à l'être de l'âme; d'où il tire la même conclusion, parce que la production d'un nouveau degré d'êtres ne suppose pas moins que celle d'un être la puissance créatrice. Dans l'objet comme dans la nature de la connaissance, Boursier croit découvrir des arguments invincibles en faveur de la prémotion physique. La condition première de toute connaissance, c'est l'in-

(1) Paris, 1713, 2 vol. in-4°.

fini, car c'est dans l'infini que nous connaissons tous les êtres finis. Or, cette connaissance ne peut venir que de l'être infini lui-même, et comme rien de fini ne représente l'infini, il faut que, non-seulement l'infini lui-même en soit la cause, mais l'objet immédiat. Boursier suit exactement Malebranche pour prouver que nous voyons toutes choses, même les corps, en son essence qui contient le principe et l'archétype de la matière ou l'étendue intelligible. A la différence de Bossuet et de Fénelon, il admet donc non-seulement ce qu'il y a de vrai, mais ce qu'il y a de vicieux dans la *Vision en Dieu*, afin d'arriver à conclure qu'il faut une prémotion physique pour toutes nos connaissances qui, toutes, se réunissent et se réduisent à la connaissance de Dieu qui en est le principe et le centre. Ainsi, le P. Boursier relève plus étroitement encore de Malebranche que Fénelon lui même, quoiqu'il ne lui soit pas moins opposé sur les matière de la providence et de la grâce, et quoiqu'il ait contraint Malebranche à prendre une dernière fois la plume, avant de mourir, pour se justifier d'autoriser, par ses principes, la prémotion physique (1).

Si les cartésiens, qui combattent le plus vivement Malebranche, retiennent néanmoins et développent ce qu'il y a d'essentiel et de vrai dans la *Vision en Dieu*, à plus forte raison ceux qui se font honneur d'être ses disciples avoués. Sans doute, ils n'ont ni le génie, ni l'autorité de Bossuet et de Fénelon, et ils ne savent pas si bien faire la part de la vérité et de l'erreur, mais cependant ils l'opposent avec quelque succès, d'abord aux tendances empiriques d'Arnauld et de Régis, puis à l'empirisme de Locke, et ils en font quelques heureuses applications à la morale, à la jurisprudence, à l'esthétique.

Mon intention n'est pas, dans ce mémoire, de faire une histoire de la philosophie de Malebranche, ni, en conséquence, d'énumérer ses nombreux disciples. Il me serait facile de donner une assez longue suite d'auteurs et d'ouvrages peu connus, inspirés par Malebranche, mais je ne parlerai que de ceux qui peuvent

(1) Réflexions sur la prémotion physique, 1715, in-12.

plus particulièrement me servir de témoignage pour l'influence de la *Vision en Dieu* sur la suite de la philosophie cartésienne.

L'abbé de Lanion introduit toute la vision en Dieu dans des méditations sur la métaphysique, où il a la prétention d'éclaircir et d'abréger celles de Descartes, et même fait de Dieu l'unique objet perceptible (1).

Un des premiers et des plus zélés malebranchistes, Lelevel, dont Faydit associe presque toujours le nom à celui de Malebranche dans ses satyres et ses injures, fait la guerre à Régis (2). Il lui reproche d'avoir attribué aux sens l'origine de toutes nos connaissances, de renverser toutes les vérités de la religion et de la morale en les faisant dépendre d'un décret arbitraire de Dieu, et de bouleverser tous les fondements de la vraie morale en la bâtissant sur les fondements de l'amour-propre éclairé. « Ayant rompu le lien qui unit et règle tous les esprits, il n'a point connu de morale commune à tous les états où l'homme peut se trouver, au lieu d'une il en a fait trois, une pour les hommes dans leur état purement naturel, l'autre pour les politiques, la troisième pour les chrétiens, et toutes trois renversent également les lois de la nature et les maximes de la religion (Chap. 16). » Un autre cartésien malebranchiste, l'abbé Genest, adresse aussi les mêmes reproches et les mêmes critiques à Régis (3).

Le bénédictin Lami, dont le nom se trouve mêlé à toutes les querelles philosophiques et théologiques du XVII[e] siècle, y porte partout l'esprit et les doctrines de Malebranche. Pour les défendre, il ne craint pas de se mesurer contre les plus re-

---

(1) Il les a publiées sous le nom de Guillaume Wander. Elles se trouvent dans le Recueil de Bayle, des Pièces curieuses concernant la philosophie de Descartes.

(2) La vraie et la fausse métaphysique où l'on réfute les sentiments de M. Régis et de ses adversaires sur cette matière, par Lelevel. Rotterdam, 1694, in-12.

(3) Lettre à Régis, à la suite des principes de la philosophie de Descartes, en vers, 1 vol. in-8°, Paris, 1716.

doutables adversaires tels qu'Arnauld, Bossuet, Leibnitz. Soldat avant d'être bénédictin, il semble avoir, de son premier état, gardé une humeur guerroyante qui souvent s'exerce même contre ses amis.

Sur la question du pur amour, il se déclare pour Fénelon contre Bossuet, et même contre son maître, Malebranche. Avec Arnauld, il attaque la grâce générale de Nicole, et il se retourne pour Nicole contre Arnauld touchant la vue des vérités éternelles en Dieu. Contre la *Dissertatio bipartita,* d'Arnauld, il soutient l'existence d'une verité absolue, et une justice éternelle, immuable, que nous voyons en Dieu. Dans la *Connaissance de soi-même* (1) et dans les *Premiers éléments des sciences* (2), il reproduit la philosophie toute entière de Malebranche, non-seulement pour le fond, mais aussi pour la forme. Nul n'est plus enthousiaste de la raison universelle et de la vue des vérités éternelles en Dieu. Toutefois, il avoue éprouver quelque difficulté à comprendre que nous voyons en Dieu non pas seulement le corps en général, mais les corps particuliers. Mais je me retranche, dit-il, à tenir le fond de la chose sans en connaître la manière (3).

C'était aussi un malebranchiste que cet autre Lami, de l'Oratoire, qui, pour l'amour de Descartes, souffrit courageusement la persécution et l'exil. Nous sommes, dit-il, très-redevables à Descartes pour avoir si clairement distingué les fonctions de l'esprit de celles du corps, mais nous le sommes bien plus à Malebranche pour avoir si nettement expliqué la manièse dont nous voyons les objets sensibles, dont Descartes n'avait pas même osé parler (4).

Mais qui, plus que le P. André, a combattu et souffert pour la philosophie de Malebranche? Cartésien et malebranchiste, en même temps que jésuite, combien son idéalisme ne fait-il

---

(1) Paris, 1701, 4 vol. in-12, 2e édit.

(2) Paris, 1706, 1 vol. in-12.

(3) Premiers éléments des Sciences, 8e entretien.

(4) Entretiens sur les Sciences, in-12.

pas contraste avec l'empirisme officiel de son ordre ! Voici comment il proclame hautement sa foi malebranchiste, en réponse aux sommations qui lui sont faites de l'abjurer : « Je vous déclare et à toute la compagnie que je tiens pour indubitable que J.-C., en tant que verbe éternel et sagesse personnelle, est, comme parle saint Jean, la lumière véritable qui éclaire tous les hommes, et, comme parle saint Augustin, la vérité essentielle qui renferme dans sa divine substance toutes les vérités immuables, et, comme parle Malebranche, la raison universelle des esprits, dans laquelle nous voyons les idées de toutes les choses que nous connaissons. J'admets ce grand et vaste principe avec toutes ses conséquences..... Et si quelqu'un pouvait se vanter d'avoir là-dessus solidement réfuté les raisonnements de saint Augustin et du P. Malebranche, je ne crains pas de le dire, pour peu qu'il eût de l'esprit et suivît ses propres principes, il pourrait se vanter d'avoir solidement établi le pyrrhonisme (1). »

Dans son *Traité sur le beau*, le P. André fait le premier une application de ces hautes doctrines, à ce que nous appelons aujourd'hui l'esthétique. Malebranche définit le beau une imitation de l'ordre (2). Tout le *Traité sur le beau* est une ingénieuse démonstration de la vérité de cette définition dans le monde physique et dans le monde moral, et en particulier dans tous les beaux-arts. On peut y reprendre un peu de bel esprit, certaines distinctions subtiles et arbitraires; mais il faut louer le P. André d'avoir, le premier, inspiré par Malebranche, appliqué le cartésianisme à la théorie du beau, et mis en une aussi vive lumière l'existence d'un beau unique, immuable et absolu, dont la forme est l'ordre par qui tout se ramène à l'unité, et dont toute beauté de l'art ou de la nature n'est qu'une image plus ou moins affaiblie.

Un autre disciple de Malebranche, moins connu que le P. André, le P. Roche, de l'Oratoire, soutient aussi contre les

(1) Introd. aux œuvres du P. André, par M. Cousin, page 103.

(2) Quatrième médit. métaph. et chrét.

disciples de Locke et de Condillac, qu'il y a des principes fondamentaux invariables non-seulement dans toutes les sciences, mais dans les beaux-arts. Il s'est, dit-il, élevé depuis quelque temps un essaim d'auteurs qui prétendent que le beau ne vient à l'âme que par le canal des sens. Il leur oppose saint Augustin et Malebranche, il soutient que toute connaissance du beau vient de Dieu seul, et que sa forme essentielle est l'unité. Le cardinal Gerdil, dont bientôt nous parlerons, a aussi développé le même sentiment sur l'existence et la nature du beau absolu (1). Le P. Roche montre très-bien, non-seulement en esthétique, mais en morale et en politique, les conséquences de la doctrine de Locke et de Condillac, et il leur oppose la *Vision en Dieu* de Malebranche.

Malgré le triomphe de Locke et de Newton, il y a eu des cartésiens dans tout le cours du XVIII[e] siècle, et tous, à des degrés divers, sont plus ou moins malebranchistes, quoique tous ne soient pas des disciples avoués comme le P. André ou le P. Roche. Tel est le cardinal de Polignac, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*. Il avait travaillé longtemps avant sa mort, depuis 1697, à son retour de Pologne, et il avait demandé à Malebranche lui-même des conseils sur les premières parties de son poème. Dans le développement de toutes les questions de physique ou de métaphysique qu'il embrasse, brille le cartésianisme le plus rigide et le mieux conçu, selon le jugement de Mairan (2). Mais dans le cartésianisme du cardinal de Polignac, l'influence de Malebranche est manifeste, soit à propos des causes occasionnelles, soit à propos de la raison. Ainsi il oppose à Hobbes l'existence d'un ordre absolu, loi universelle de justice, et il identifie la raison loi primitive et universelle avec Dieu même.

Lex igitur primæva Dei mens atque voluntas.
Et legem hanc sentire Deum est audire loquentem.

(IX liv., v. 422.)

---

(1) Della origine del senso morale, capo 2, 2[e] vol. des Œuvres complètes. Rome, 1806.

(2) Eloge du cardinal de Polignac, par Mairan.

Comment, avant de passer outre, ne pas remarquer que l'Anti-Lucrèce, si souvent opposé à l'incrédulité, si vanté par tant de théologiens, est d'un bout à l'autre un poème cartésien.

Un des plus illustres cartésiens du XVIII[e] siècle est le chancelier d'Aguesseau. De tous les magistrats cartésiens, le premier, en suivant les traces de Malebranche, il songe à faire l'application du cartésianisme à la jurisprudence, et cherche à démontrer que toutes les lois positives doivent avoir pour fondement une nature immuable de la justice. Tel est le but de ses *Méditations métaphysiques* (1). Avant d'y avoir travaillé, d'Aguesseau, jeune encore et déjà magistrat philosophe, n'avait pas même été sans influence sur son ami Domat et sur le grand ouvrage : *des Lois civiles dans leur ordre naturel* (2). Dans la première instruction à son fils, il le félicite de trouver tout fait ce précieux ouvrage, « que j'ai vu croître et presque naître entre mes mains, par l'amitié que l'auteur avait pour moi. » L'auteur de l'*Examen critique* qui est à la suite de ses Méditations, affirme que le célèbre Domat n'a cherché en Dieu même le principe des lois civiles que d'après ses conseils.

Dans ses *Méditations*, d'Aguesseau se propose de prouver, contre son ami Valincourt, que la raison, par ses propres forces et sans le secours de la foi, peut discerner le juste et l'injuste, et qu'indépendamment de la foi, nous trouvons en nous une connaissance claire et certaine de la justice. Y a-t-il une telle justice, nous avons, dit-il, une mesure commune de nos devoirs, une règle sûre, suivant laquelle nous devons travailler à notre perfection et à celle des autres. Si, au contraire, la mesure de nos devoirs est incertaine, si la règle est douteuse, il n'y a plus ni vice, ni vertu, ni ordre, ni désordre, et nous vivons tous au hasard dans le sein des ténèbres. Ni les lois positives, ni le dé-

(1) Méditations métaphysiques sur les Vraies et les Fausses idées de la justice, où l'on essaie d'éclaircir et de résoudre cette question importante, si l'homme trouve en lui des idées naturelles du juste et de l'injuste, etc. Tome XI des Œuvres complètes.

(2) Paris, 1694, 3 vol. in-4°.

sir naturel de la conservation ne peuvent tenir lieu de cette justice éternelle. Néanmoins, d'Aguesseau analyse longuement tous les effets de l'amour-propre éclairé, comme pour montrer qu'il suffit à fonder tous les devoirs. Mais son intention n'est pas de le substituer à la justice absolue, il veut seulement battre Hobbes avec ses propres armes, en montrant que l'amour-propre éclairé doit nous pousser à nous aimer, et non pas à nous haïr les uns les autres, et que loin d'être ennemi des devoirs, il nous conseille d'agir, d'après notre propre intérêt, conformément à la justice. La pensée de d'Aguesseau est celle de Domat, qui dit de l'amour-propre : « Qui croirait que d'une aussi méchante cause que notre amour-propre et d'un poison si contraire à l'amour mutuel, qui devait être le fondement de la société, Dieu en ait fait un des remèdes qui la soutiennent. » Mais, malgré la conformité de ce que l'intérêt nous conseille avec ce que la justice nous commande, d'Aguesseau ne confond nullement la justice avec l'intérêt. Après avoir analysé cette inclination fondamentale de l'amour-propre, il annonce qu'il se propose ensuite d'entrer dans le sanctuaire de la justice sans passer par la porte de l'amour-propre, et de l'étudier, de la contempler en elle-même, conformément à son dessein hautement annoncé, dès le début, de fonder la morale, comme Malebranche, sur un ordre immuable, qui est Dieu même. Malheureusement son ouvrage est inachevé. Pour arriver à la morale, d'Aguesseau passe au travers de la métaphysique, dont la morale dépend, et il en pose le fondement dans la vision en Dieu et la raison universelle. Il a, dit-il, une inclination naturelle à suivre l'opinion de ces philosophes qui prétendent que c'est dans l'infini que nous découvrons le fini (1). Il dit encore, avec Malebranche, que ce n'est pas nous qui sommes notre lumière à nous-mêmes, et que Dieu est la lumière de notre esprit, comme le soleil de notre corps. Il distingue des idées acquises et des idées innées ; mais il fait dériver de Dieu les premières comme les secondes, avec cette seule différence que Dieu nous les donne à l'occasion

(1) Troisième médit.

de notre attention ou de notre désir, tandis que les idées innées sont données à tous les hommes comme un apanage de notre nature, comme le talent que nous recevons immédiatement de la main de Dieu, et dont il fait, pour ainsi dire l'avance à notre raison, en nous imposant l'obligation de le faire valoir. C'est avec la doctrine de Malebranche qu'il combat toutes les objections de Locke, contre l'existence de ces vérités universelles, communes à tous les hommes, indépendantes de l'expérience, parmi lesquelles il place au premier rang la justice absolue, le premier principe qui doit servir de fondement aux lois positives.

Il faut encore rattacher à Malebranche un des philosophes les plus indépendants et les plus profonds du XVIIIe siècle, un des plus habiles adversaires de l'empirisme, du matérialisme et du fatalisme, l'abbé de Lignac, prêtre de l'Oratoire. Nous n'avons pas à faire ressortir tout ce qui serait digne de remarque dans sa métaphysique, mais seulement à montrer par où elle se rattache à la *Vision en Dieu* de Malebranche. D'abord il avait été entièrement cartésien pour la physique et pour la métaphysique, et même pur malebranchiste. Mais de Descartes il passa à Newton, non, dit-il, sans beaucoup de peine et de répugnance, vaincu par la seule évidence (1), et il se désabusa du système de Malebranche, pour lequel il avait été longtemps très-affectionné, en approfondissant son paradoxe, que nous n'avons point d'idée de l'âme (2). Il combat à-la-fois Locke et Malebranche, et imagine entre eux une sorte d'éclectisme sur la question de l'origine et de la nature des idées. A Malebranche il objecte que si nos idées sont vues en Dieu, il faudra placer dans son essence une variété infinie de choses ou supposer en dehors de lui des réalités éternelles; à Locke, qu'il nous ôte l'idée de l'infini et qu'il dépouille les idées de tout caractère

---

(1) Mémoire contre Collins, à la suite de la seconde partie du Témoignage du Sens intime.

(2) Mémoire contre le P. Roche, à la suite de la première partie du Témoignage du Sens intime.

d'éternité et d'universalité. Selon l'abbé de Lignac, Malebranche a raison de rapporter à Dieu toute lumière, mais il a tort de placer en lui les types des choses; Locke a raison de prétendre que toutes nos idées empruntent quelque chose à la perception des objets, mais il a le tort de ne pas voir qu'avec la perception des objets particuliers, la perception de la présence divine concourt à former toutes nos idées. En effet, il y a deux termes, l'un fini, l'autre infini dans toutes nos connaissances; nous ne pouvons éprouver une manière d'être quelconque sans savoir en même temps que nous sommes, sans sentir en même temps la cause infinie par laquelle nous sommes et sans juger spontanément qu'elle peut produire une infinité d'êtres semblables à nous et à l'objet de nos perceptions. Ainsi, chaque objet de nos perceptions devient le type universel d'une multitude d'objets semblables, imitables à l'infini par la toute-puissance divine, ainsi la perception se change-t-elle en idée. L'abbé de Lignac définit les idées : les objets de nos perceptions considérés par l'âme comme modèles imitables à l'infini par la toute-puissance divine. Il fait donc consister l'idée dans un rapport entre la perception d'un être limité et celle de l'Être infini, rapport dans lequel seul nous voyons leur universalité et leur éternité. Nous n'avons pas à juger ici cette doctrine, mais à faire remarquer tout ce qu'elle garde et emprunte encore de Malebranche. En effet, dans toute idée, selon l'abbé de Lignac, se trouve la présence divine sentie et comme terme de comparaison; dans le sens intime même de notre existence est comprise l'action divine par qui nous sommes. Dieu, dit-il, nous touche et se fait sentir à chaque instant immédiatement à nous comme par une espèce de contact, et chacune de nos sensations, de nos connaissances, chaque exercice de notre volonté sur nos propres membres est la manière dont la présence de Dieu se fait sentir. « Les causes occasionnelles ne sont point un système, mais un fait établi sur l'expérience, et cette seule découverte doit rendre précieuse à tous les hommes la mémoire du P. Malebranche (1). » Par là

(1) Témoignage du Sens intime, 2e partie, chap. 3.

on voit à quel point l'abbé de Lignac demeure encore malebranchiste, même après s'être désabusé, ainsi qu'il le dit, de Malebranche, et combien il lui est redevable dans sa guerre contre le sensualisme, le matérialisme et l'athéisme.

Le cardinal Gerdil termine glorieusement cette série de cartésiens-malebranchistes du XVIIIe siècle. C'est plutôt un Français qu'un Italien, car il est de la Savoie, et il a écrit en notre langue un grand nombre de ses ouvrages. Revêtu des premières dignités de l'Eglise, illustre par sa piété et ses vertus, non moins que par sa science, il a été aussi un des partisans et des défenseurs les plus zélés, non-seulement de Descartes, mais aussi de Malebranche, et peu s'en est fallu qu'il n'ait porté la philosophie cartésienne jusque sur le saint-siége. De même qu'Arnauld, il voit dans Descartes un homme suscité par la Providence contre le matérialisme et l'impiété. Mais dans cette mission providentielle, il ne sépare pas Malebranche de Descartes. Il les défend l'un et l'autre contre toutes les objections, soit des théologiens, soit des incrédules. Il fait la guerre à ces écrivains, qui, sous prétexte de religion, s'arment de zèle contre Descartes et exagèrent d'un ton pathétique toute l'horreur du spinotisme qu'ils prétendent en être la funeste conséquence. (1) Il s'indigne contre les docteurs chrétiens qui, par attachement à leurs erreurs philosophiques, les accusent d'impiété. Quelle gloire, dit-il, en parlant de Descartes, pour ce grand philosophe, que les premiers principes sur lesquels il établit sa métaphysique, servent aussi de fondement inébranlable aux deux vérités capitales de la religion, l'existence de Dieu et l'immatérialité de l'âme! Il loue sa méthode et ses méditations comme des chefs-d'œuvre de la raison (2). Mais nous ne devons considérer le cardinal Gerdil que comme disciple de Malebranche et partisan de la vi-

(1) Dissertation sur l'incompatibilité des principes de Descartes et de Spinoza, qui se trouve dans le recueil de Dissertations sur quelques principes de philosophie et de religion, in-12, Paris, 1760.

(2) Histoire des Sectes des philosophes, art. Descartes.

sion en Dieu. En tout ce qui regarde les idées, il n'est pas de Malebranchiste plus exact et plus fidèle que le cardinal Gerdil. Il ne sait pas comme Fénelon et Bossuet faire la part du vrai et du faux dans la vision en Dieu, il suit Malebranche aveuglément dans le 3me livre de *la Recherche de la Vérité*, il le défend sur tous les points, sans en excepter un seul, contre l'examen critique de Locke. Il prend en main la cause des êtres représentatifs, de l'étendue intelligible, non-seulement contre Locke, mais contre Arnauld et Régis. Après le 3me livre de *la Recherche* il commente et justifie les éclaircissements. Sur l'immutabilité des vérités qui sont les rapports absolus des choses que nous voyons en Dieu, il donne raison à Malebranche contre Descartes. Il loue surtout Malebranche d'établir d'une manière évidente l'immutabilité des vérités de la morale contre les opinions monstrueuses de tant de philosophes anciens et modernes qui ne reconnaissent aucune différence essentielle et intrinsèque entre le juste et l'injuste. Il montre cette différence essentielle comme une conséquence nécessaire de ses principes sur les idées, car on ne peut reconnaître qu'on voit toutes choses en Dieu, sans reconnaître aussi qu'on y voit l'ordre éternel qui est la loi éternelle et la règle immuable de toutes les intelligences. Il a développé et défendu cette notion de l'ordre absolu contre Epicure, Habbes, Locke, Helvétius et d'Holbach, dans divers ouvrages sur la morale et le droit. Gerdil fait valoir en faveur de Malebranche, non-seulement les raisonnements, mais les autorités. Il cherche à montrer qu'il n'a fait que reproduire les sentiments de Platon et saint Augustin en les éclaircissant avec le secours de Descartes. A leur autorité, il ajoute celle du P. Thomassin, théologien accrédité, confrère de Malebranche, qui, sans encourir aucune accusation, a développé des doctrines analogues. Il conclut que Malebranche devra être à couvert des titres odieux de rêveur et de visionnaire dont on l'a chargé pour avoir soutenu le sentiment de Platon et de saint Augustin sur la nature et l'origine des idées; qu'à tous égards son système l'emporte sur tous les autres qui ont été proposés jusqu'à présent, qu'il est le plus avantageux à la religion et à la morale, et

qu'aucune autre philosophie n'est plus propre à confondre les esprits forts. Ainsi, avec le cartésianisme-malebranchiste le cardinal Gerdil, en s'appuyant de l'autorité et de l'exemple du cardinal de Polignac, n'a cessé de combattre pendant sa longue carrière, tous les matérialistes, les athées et les esprits forts de Paris et de Berlin, Helvétius et d'Holbach, Béguelin et Mérian, et toutes les funestes conséquences de l'empirisme dans la métaphysique, dans la morale, dans le droit, et même dans l'esthétique.

Si nous jetons un coup-d'œil en dehors de la France, nous y trouvons aussi d'illustres partisans de la vision en Dieu. Je citerai d'abord le plus grand cartésien de l'Italie, Fardella. Dans un voyage à Paris, Fardella avait connu Malebranche et avait goûté ses doctrines, il n'en parle jamais qu'avec les plus grands éloges, et appelle *la Recherche de la Vérité* un incomparable ouvrage (1). Dans sa logique il combat comme un des plus dangereux sophismes, le sentiment qu'il y a en dehors de nous, des objets correspondants à nos idées, il réfute l'argument de la véracité divine, donné par Descartes en faveur de l'existence des corps, et il soutient avec Malebranche qu'on ne peut prouver évidemment qu'il y a des corps (2). C'est en vain qu'il prend soin de dissimuler l'idéalisme de Malebranche sous celui de saint Augustin, c'est en vain qu'il fait parler saint Augustin lui-même, et ne nomme pas Malebranche dans un grand ouvrage destiné à démontrer la spiritualité et l'immortalité de l'âme, partout on reconnaît l'esprit et les doctrines de Malebranche (3). Ce qu'il met en saillie dans saint Augustin, c'est ce qui peut accréditer et autoriser Malebranche. Ainsi, le loue-

(1) Lettre à Magliabecchi. Galeria di Minerva, tome 2, in-4°, Venet. 1697.

(2) Universæ philosophiæ systema, etc. Tomus primus rationalis et emendata dialecticæ specimen tradens, in-12, Veneties, 1791. Ce premier vol. seul a paru.

(3) Animæ humanæ natura ab Augustino detecta. Venet. 1698, in-f°.

t-il d'avoir enseigné que Dieu est la patrie et l'habitation de l'âme, que tous les esprits sont unis avec lui par la raison qui est la vue de la vérité éternelle en Dieu, d'où il conclut que chaque mode de la pensée enveloppe l'idée de Dieu, et d'où il tire une démonstration de l'immortalité.

Mais ni la France ni l'Italie ne nous offrent un disciple plus enthousiaste de Malebranche que l'Anglais John Norris, auteur de *la Théorie du Monde idéal* (1). Selon Norris, rien de plus important que ce monde invisible qui est en nous ou en qui nous sommes, ce monde de la lumière et de la vérité, et cependant, rien de moins connu. Celui qui y a le plus avant pénétré, le grand Galilée de ce monde intellectuel, c'est Malebranche. A lui appartient l'honneur d'avoir donné le point de vue, d'avoir cherché la vérité dans sa vraie patrie; et quelque découverte qu'on y puisse faire ultérieurement, ce sera par son télescope. D'abord Norris considère en lui-même ce monde intelligible par lequel il entend ce qui est nécessaire, permanent, immuable, l'original de tout ce qui est, ou l'ensemble des idées que Dieu a contemplées au sein de sa sagesse infinie avant de créer le monde, l'éternel modèle d'après lequel il a tout fait. Si l'on n'admet pas ce monde intelligible, il n'y a plus de vérités éternelles et absolues qui ne sont que les rapports éternels entre les idées divines. Norris regarde comme le point dangereux de la philosophie de Descartes, que d'ailleurs il juge excellente, la doctrine de la dépendance de ces vérités d'un décret arbitraire de Dieu. Avec Malebranche il accuse ce sentiment d'aboutir à la ruine de toute science et de toute morale, de transformer toutes les vérités en des vérités contingentes ou dont la nécessité ne sera plus qu'hypothétique, conséquences qu'on ne peut éviter qu'en faisant de la vérité l'essence même de Dieu. Puis après avoir considéré le monde intelligible en lui-même, il l'étudie dans son rapport avec l'entendement humain, en suivant exactement et

(1) An essay towards the theory of the ideal or intelligible World. 2 vol. in-8°. London, 1701. Le second vol. est de 1704.

analysant *la Recherche de la Vérité*. Il réfute Arnauld et Régis en même temps que Locke et la maxime que toutes nos idées viennent des sens. Le sentiment de la présence intime de Dieu, objet unique et immédiat de toutes nos idées, lui inspire comme à Malebranche des élévations et des hymnes qui, au milieu des raisonnements métaphysiques, s'échappent pour ainsi dire involontairement de son âme, transportée par cette béatifique vision.

A la suite de Norris nous nommerons encore Berkeley.

Berkeley n'est pas sans doute, comme Norris, un disciple fidèle de Malebranche, et lui-même, dans la dernière partie des *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs*, repousse, en montrant les différences qui les séparent, le rapprochement de sa doctrine avec celle de l'auteur de la *Recherche de la Vérité*. Néanmoins les *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs* aboutissent à cette conclusion que nous ne voyons que les idées et non les objets, et que toutes les idées résident en Dieu, qui lui-même nous est immédiatement connu sans idées, et qui, suivant certaines lois de la nature, nous les dispense et nous les communique. Donc, quelles que soient d'ailleurs les différences, il y a une ressemblance essentielle, et sur laquelle il est inutile d'insister, entre le sentiment de Berkeley et celui de Malebranche.

C'est donc une erreur de croire que Malebranche ait été un penseur isolé, un rêveur solitaire, sans école et sans disciples. Quelles qu'aient été ses bizarreries et ses erreurs, il a laissé une trace féconde et développé d'immortelles vérités dans le sein du cartésianisme. Nous venons de voir que dans tout le cours du XVIIIe siècle c'est le cartésianisme modifié par Malebranche qui, avec la vision en Dieu, plus ou moins bien interprétée, plus ou moins purifiée des erreurs qu'elle contient, soutient la lutte contre l'empirisme en métaphysique, en morale, en jurisprudence, en esthétique. Grâce donc à Malebranche et à la *Vision en Dieu*, jamais le vrai, le juste, le beau absolu n'ont manqué de défenseurs contre la philosophie de la sensation, depuis Descartes jusqu'à M. Royer-Collard et à M. Cousin. En effet, par le cardinal Gerdil, mort dans les premières années du

5.

XIXe siècle, nous touchons presque à l'origine d'une nouvelle école qui a compté et compte encore ici ses plus illustres représentants, qui en peu d'années a su reconquérir à l'idéalisme tout le terrain perdu pendant près d'un siècle, et qui, en dépit des obstacles et des calomnies, ne cesse pas de se développer et de grandir. Or, cette école ne s'appuie pas seulement sur Descartes, mais aussi sur Malebranche; elle lui a emprunté la doctrine des vérités absolues et de la raison impersonnelle; elle a réhabilité la vision en Dieu dans les limites où l'avaient acceptée Fénelon et Bossuet, en l'élevant à un nouveau degré de précision et d'évidence.

BOUILLIER.

MÉMOIRE

SUR L'INDUSTRIE DE LA SOIE

DANS LE MIDI DE LA FRANCE,

PAR M. DE LAFARELLE (1).

SECONDE ÉTUDE.

Classes laborieuses vouées à la filature et à l'ouvraison de la soie.

I.

Filature du cocon (2), *sa nature, révolution produite par l'emploi de la vapeur.*

Sera-ce dans le domaine de l'industrie agricole ou dans celui de l'industrie manufacturière, que nous placerons la filature de la soie ou dévidage du cocon? Elle est sur la limite de l'un et de l'autre, et si cette question m'avait été posée, il y a 30 ou 40 ans, j'aurais été, j'en conviens, fort embarrassé pour la ré-

(1) Voir tome Ier (3e série), p. 393.

(2) La filature de la soie devrait porter le nom de devidage de cocons: on l'appelle dans l'idiome languedocien *tirage;* nous lui conserverons son appellation la plus commune, qui n'amène, après tout, aucune confusion.

soudre. Selon toute apparence je l'eusse tranchée à l'avantage de la première, considérant cette opération comme un simple complément de l'éducation du ver et de la production du cocon, comme une dernière façon donnée par l'éducateur lui-même au produit de sa récolte : et il en était bien réellement ainsi à cette époque. Aussitôt que cet éducateur avait détaché ses cocons de la bruyère, et après les avoir passés au four pour en étouffer les chrysalides, il se mettait, sans désemparer, à les filer dans un petit atelier domestique, établi tantôt sous un hangar, tantôt sous une simple tente, mais presque toujours attenant à sa demeure. — Composé de un à cinq ou six *tours* (c'est le nom indigène du métier à filer le cocon), principalement desservi par la femme, les filles et les autres auxiliaires accoutumées de l'éducateur, cet atelier domestique fonctionnait pour l'ordinaire et suivant l'importance de la récolte, pendant un, deux ou trois mois; après quoi tout rentrait à la ferme dans l'ordre accoutumé, et l'éducateur ne songeait qu'à se défaire au plus vite de son petit ballot de *trame :* c'est ainsi que l'on nomme la soie un peu commune et forte, qui se produisait le plus habituellement dans ces sortes d'ateliers. Les tours à filer que l'on y employait avaient chacun une petite cuve en cuivre, dite bassine, chauffée au moyen d'un petit fourneau à charbon de pierre, pour y détremper le cocon dans l'eau bouillante avant d'en détacher le brin, et puis, en avant du fourneau qui supporte cette bassine, une petite roue pour recevoir le brin de soie et le réunir en écheveau. Une première ouvrière, appelée *fileuse*, détachait et détache encore aujourd'hui ce brin avec une merveilleuse dextérité, une seconde ouvrière faisait tourner la roue et portait le nom de *tourneuse*. Telle était la pratique générale, mais non pas universelle, cependant, des pays séricicoles ; car il y avait dès-lors, dans les localités les plus adonnées à la production du cocon, quelques établissements de filature de nature un peu différente : ils étaient établis sous de plus vastes hangars, possédaient depuis dix jusqu'à cinquante tours, construits du reste et desservis comme ceux qui viennent d'être décrits, et produisaient en général des soies plus fines, connues

sous les noms de *trametles* et *d'organsins*. Ces ateliers qui fonctionnaient jusqu'aux approches de l'hiver, c'est-à-dire pendant quatre à cinq mois, et qui fonctionnaient pour le compte d'un entrepreneur d'industrie appelé fileur ou plutôt filateur, constituaient bien déjà des espèces de fabriques ou usines manufacturières, à l'état rudimentaire; mais elles ne formaient, en quelque sorte, que l'exception, non la règle, et ne pouvaient, ce me semble, prétendre à l'honneur de caractériser, de qualifier la seconde opération de l'industrie de la soie. Mais, dès les premières années de la Restauration, et dans un fort court espace de temps, cet ordre de choses fut gravement modifié par un fait qui a depuis lors révolutionné aussi nos systèmes de viabilité, de navigation, et nos trois grandes industries textiles du coton, de la laine et du chanvre. Je veux parler, comme on l'a sans doute pressenti, de l'emploi de la vapeur. La vapeur, avant même de devenir le moteur des mécanismes consacrés au devidage du cocon, fut très-ingénieusement employée à chauffer l'eau des bassines, au moyen de son calorique latent. On y gagne une économie des trois quarts dans les frais de chauffage, et la suppression de tous les inconvénients de la fumée du petit fourneau pour la beauté et le lustre de la soie.

Plus tard, la machine à piston, ou à son défaut une double et puissante manivelle, mue par quatre hommes qui se relayent, vint à son tour bannir et remplacer la *tourneuse :* or, c'étaient là des perfectionnements qui n'étaient applicables, on le comprend tout de suite, qu'à des ateliers de quelque importance, et qui exigeaient l'emploi d'un capital assez considérable, c'est dire d'avance qu'ils durent nécessairement amener, par une concurrence écrasante, la suppression presque instantanée de tous les petits ateliers domestiques, leur remplacement par les nombreuses et vastes usines qui fonctionnent de nos jours, et le passage définitif du dévidage du cocon, du domaine de l'agriculture dans celui de l'industrie proprement dite.

Cette transformation radicale que je ne flétrirai pas du nom de révolution, puisqu'elle a été pacifique et bienfaisante, quoi-

que brusque et complète, ne s'accomplit pas, néanmoins, sans susciter beaucoup d'alarmes et sans provoquer beaucoup de clameurs soit de la part de la classe ouvrière, soit de la part de tous les producteurs de cocon. Par la suppression subite de toutes les tourneuses, la classe ouvrière se crut inévitablement et profondément atteinte dans ses intérêts les plus chers, dans son plus précieux moyen de subsistance; mais grande était son erreur, qui fut bien vite dissipée, du reste. Tel fut, en effet, le prodigieux accroissement des tours à desservir, que les tourneuses, bien loin d'être renvoyées des ateliers, passèrent toutes fileuses d'emblée, ce qui éleva tout-à-coup leur salaire quotidien de 1 fr. à 1 fr. 50 c. Or, cet avantage n'était auparavant obtenu qu'après trois ou quatre années d'apprentissage. Et cela ne suffit même pas encore aux besoins du marché, si bien qu'une foule de familles soit de la campagne, soit des bourgs et des petites villes qui étaient restées jusqu'alors étrangères à la filature de la soie, furent amenées par l'appât d'un gain aussi considérable, à y faire participer leurs femmes et leurs filles. La saison de la filature de la soie s'étendit d'ailleurs, de trois mois, sa durée moyenne jusqu'alors, à six ou sept mois tout au moins. Il y a même bon nombre d'ateliers aujourd'hui qui, bien vitrés, bien clos et bien éclairés, filent durant l'année entière ou ne se ferment que pendant le court espace de l'éducation du ver à soie. Ainsi furent donc heureusement et promptement dissipées les tristes appréhensions de la classe ouvrière.

Il en fut absolument de même de celles encore plus bruyamment manifestées par la classe des éducateurs. A les en croire, tout d'abord, la disparution forcée de la filature domestique et à domicile les devait livrer pieds et poings liés à la merci des entrepreneurs de la filature en grand, de la filature manufacturière. En effet, comment résister dorénavant à l'avantage que donnaient à ceux-ci leurs capitaux, leur habileté, et leur inévitable concert! Comment débattre avec eux, à conditions tant soit peu égales, le prix de la matière première, de ces cocons qui ne sauraient être ni emmagasinés, ni conservés, qu'il faut livrer à tout prix dans les quarante-huit heures de leur matu-

rité! Ils se voyaient donc déjà pressurés, opprimés, exploités par ces monopoliseurs de la production de la soie. Mais ici, encore, cette fantasmagorie si effrayante en théorie se dissipa sans retard devant la réalité des faits. On n'avait tenu compte dans cette émotion des intérêts menacés, ni de la concurrence inévitable qui allait se déclarer entre un si grand nombre d'entrepreneurs de filature, ni de la nécessité d'acheter, que leur imposerait le gros capital par eux immobilisé dans une usine coûteuse et dans son tout aussi coûteux outillage : on n'avait pas prévu non plus que des ateliers nombreux seraient construits tout exprès et à cette seule fin de filer les cocons de tout éducateur qui, peu satisfait du prix-courant du marché, voudrait les faire filer pour son propre compte et moyennant un prix de façon. En somme, les producteurs de cocon, contre leur attente et en dépit de leurs alarmes prématurées, ont obtenu et conservent évidemment tout l'avantage du marché.

Tout est donc pour le mieux jusqu'ici, puisque les deux classes laborieuses qui nous occupent, celle vouée à l'éducation du ver, et celle consacrée à la filature du cocon, ont vu se maintenir ou même s'accroître, l'une ses bénéfices, et l'autre ses salaires, ce qui leur a permis d'ajouter graduellement à leur bien-être et même à leurs jouissances. Que de jeunes artisannes nous avons pu voir, depuis lors, parées le dimanche, de ce fil précieux qu'elles ont filé pendant les six jours de la semaine ! que d'éducateurs qui se rendaient modestement à pied vers le marché hebdomadaire, y sont arrivés depuis à cheval ou en char. Mais il est une dernière question qui restait à résoudre, et qui a bien son importance après tout : c'est la question de moralité et de dignité personnelle; examinons-là.

II.

Ateliers de filature ; état moral de leur élément personnel.

J'étais bien jeune encore lorsque les changements capitaux racontés ci-dessus, s'accomplissaient dans mon pays natal, l'un

des points du midi de la France où la culture du mûrier et la production du cocon sont le plus répandues et le plus perfectionnées. J'étais bien jeune, sans doute, mais j'étais déjà le fervent disciple des Adam Smith, des Baptiste Say, Malthus, de Sysmondi, Droz, etc.; j'avais vu, d'ailleurs, de mes propres yeux, nos principaux centres de production manufacturière, et les populations qui s'y accumulent ou qui les environnent. Ce fut donc avec un véritable sentiment d'effroi que je retrouvai tout-à-coup mon pays natal, après quelques années d'absence, envahi par le dieu des temps modernes, le génie manufacturier. Bien volontiers, j'aurais admiré sans doute, ainsi que je le fais aujourd'hui, cette multitude de constructions nouvelles, toutes éclatantes de blancheur, qui s'étaient élevées comme par enchantement au milieu de nos verts massifs, aux bords de nos torrents, sur les flancs de nos coteaux. Leurs cheminées gigantesques, s'allongeant bien au-dessus des plus grands arbres avec leur constant panache de fumée; leurs façades percées à jour par de nombreux et hardis portiques qui laissent voir à l'intérieur l'éblouissant coup-d'œil de l'atelier; ces longues files de dévidoirs alignés, dont l'écheveau doré ressemble si fort, dans sa rapide évolution, à une flamme tournoyante, à un éclair circulaire et continu; le bruit strident et monotone de tous ces rouages de fer que l'on dirait être l'accompagnement obligé du chant presque jamais interrompu des fileuses, ce chant lui-même rustique, plaintif et lent, mais qui devient à distance singulièrement doux et mélodieux; tout enfin donnait au paysage une animation, une originalité, une couleur locale, bien faites pour émouvoir un cœur et une imagination de vingt ans; mais je me sentais trop préoccupé de sentiments et d'images d'une nature toute différente, pour pouvoir être alors accessible à une si charmante émotion. C'en est donc fait, me disais-je, en contemplant ce spectacle si vivant et si nouveau; voilà nos belles, nos heureuses, nos innocentes campagnes devenues la conquête, pour ne pas dire la proie de l'industrialisme contemporain : voilà nos bons et robustes paysans, jusqu'à ce jour économes, rangés, étrangers à la débauche et à l'ivrognerie,

sains de corps et d'esprit en un mot, les voilà sur le point de se transformer en population manufacturière. Et nos mères de famille, nos jeunes filles jusqu'ici modestes, réservées, pudiques, les voilà prêtes à se métamorphoser en ouvrières de fabrique! En ouvrières de fabrique! oh! que ce seul mot éveillait en moi de pénibles souvenirs et de cruelles alarmes! qu'il faisait naître dans ma pensée assombrie de tristes pressentiments, de fâcheuses prévisions et de désolantes images! Eh bien, fort heureusement, et Dieu merci, moi aussi je me trompais comme l'avaient fait tous les autres. Trente ans se sont écoulés depuis lors, et de bien bon cœur je dois le reconnaître, que moi aussi je n'avais pas tenu compte de tous les éléments du problème économico-social qui allait se résoudre dans mon pays. Voici ce que je n'avais pas fait entrer dans mes prévisions spéculatives, et ce qui explique comment en dernière analyse les populations vouées à la production séricicole ont pris à l'industrie ce qu'elle a de bon, le mouvement, l'aisance, la vie, sans subir ce qu'elle a de mauvais, la corruption des mœurs et l'invasion du paupérisme. C'est d'abord et surtout la succession constante et périodique des travaux agricoles et des travaux industriels, leur combinaison ou association perpétuelle, l'emploi que font ces deux natures de travaux du même élément personnel.

Et puis encore, la constitution et les habitudes de l'atelier où se file le cocon, si différentes, comme on va le voir, de celles de tout autre atelier manufacturier, proprement dit.

Mais ceci mérite, exige même quelques développements plus particuliers et plus spéciaux, car nous sommes, à vrai dire, au cœur même de la question économique et sociale la plus délicate de notre temps.

Si donc la filature de la soie présente un tableau à ce point différent de celui qui nous est offert par la population des usines consacrées à l'œuvre correspondante de toutes les autres industries textiles, cela tient, selon moi, aux circonstances et conditions suivantes :

1° A un très-petit nombre d'exceptions près, la filature de la soie ne dure pas toute l'année. Pendant toute la belle saison,

pendant trois ou quatre mois, tout au moins, elle rend ses ouvrières à la vie fortifiante et moralisatrice des champs. C'est au sein du labeur agricole que les esprits et les corps vont annuellement se retremper.

2° La filature du cocon n'interrompt pas non plus, d'une façon absolue pour ses ouvrières, la vie de ménage et d'intérieur. Sans doute, les fileuses se rendent à l'atelier dès quatre heures du matin pour n'en sortir définitivement qu'à sept heures du soir; mais, dans cet intervalle, elles rentrent deux fois chez elles pour y passer une heure chaque fois : or, cette heure, dont leur repas emploie le quart tout au plus, est consacrée à préparer les aliments de la famille, soigner les enfants, vaquer, en un mot, aux soins ordinaires du ménage; on voit même beaucoup de fileuses qui, après leur rentrée du soir au logis conjugal ou paternel, et en dépit d'un travail antérieur de treize heures, ont encore le courage de veiller jusques à dix ou onze heures, pour blanchir, réparer ou confectionner les vêtements domestiques.

3° Quelques-unes de ces ouvrières, venues de la campagne ou des hameaux les plus voisins, ne rentrent chez elles que le soir et prennent leurs repas à l'atelier; d'autres enfin, mais c'est à beaucoup près le plus petit nombre, appartenant à des villages un peu plus éloignés, ne retournent dans leurs demeures que le samedi soir, pour revenir à l'usine le lundi matin. Alors elles prennent domicile chez de bons et honnêtes artisans du bourg ou de la petite cité qui renferme l'atelier. Là, on leur fournit une modeste chambre où elles couchent plus ou moins nombreuses, et on leur donne, comme au soldat de passage, place au feu et à la lumière. Je n'ai jamais ouï dire que cette pratique eut rien de contraire au maintien de leur moralité et de leur bonne santé.

4° La composition de l'atelier contribue, en outre, singulièrement aux heureux résultats que je constate. D'abord, les mères et leurs filles s'y trouvent presque toujours réunies, et je n'ai pas besoin de faire remarquer tout l'avantage moral qui en résulte tant pour les unes que pour les autres.

Ensuite, les fileuses n'appartiennent pas exclusivement, bien s'en faut, aux classes pauvres de la société : ce ne sont pas seulement les femmes et les filles des ouvriers terrassiers, des prolétaires agricoles qui peuplent l'atelier, elles s'y trouvent confondues avec celles de tous les artisans ruraux ou citadins, tels que maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, ébénistes, horlogers même, comme aussi avec celles d'une foule de bons petits propriétaires, fermiers et colons partiaires des environs.

5° Enfin, il arrive assez communément que la femme et les filles de l'entrepreneur de la filature, qui sont, pour l'ordinaire, de véritables dames et demoiselles, ayant reçu une éducation soignée, passent elles-mêmes la journée entière dans l'atelier pour le surveiller et le diriger, de concert avec le patron. Sans doute, cette présence et cette surveillance ont pour principal objet l'assiduité et la bonne qualité du travail; mais on comprend sans peine combien elles doivent avoir une heureuse influence sur le maintien de la décence et la préservation des bonnes mœurs. Irai-je jusques à prétendre que la vie de l'atelier, même dans des conditions aussi favorables, demeure innocente de tout abus, de tout désordre et de toute chute? Non certes, et mon optimisme ne saurait aller jusque-là. Mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que le nombre de ces chûtes est relativement petit, que le développement anormal de la filature des cocons l'a faiblement accru, et que la plupart de *celles* qui succombent aux périls de l'atelier, y étaient probablement fort prédisposées par leurs penchants naturels ou par leurs antécédents moraux.

Avant d'abandonner ce sujet, je dois prévoir et prévenir quelques objections qui pourraient bien être faites à la vérité de mes peintures et à la justesse de mes appréciations. Je ne l'ai point dissimulé, le principal siège de mon étude a été le pays où la culture du mûrier et le dévidage du cocon sont tout-à-la-fois le plus répandus et le plus avancés; mais, n'était-ce pas là mon droit et mon devoir d'observateur économiste? m'était-il même possible de décrire, minutieusement et l'un après l'autre,

tous les lieux qui servent de théâtre à l'un et à l'autre dans nos dix-huit départements séricicoles du midi?

Il est donc bien vrai que les choses ne se passent pas d'une manière tout-à-fait aussi satisfaisante dans toutes les localités où l'on récolte de la feuille de mûrier et où l'on produit de la soie. Les grandes et belles usines où de puissantes machines à vapeur chauffent des centaines de bassines, et meuvent tout autant de dévidoirs, ne s'y rencontrent pas encore partout; elles n'ont point remplacé et banni partout les modestes ateliers domestiques, avec leurs petits fourneaux à charbon et leurs dévidoirs mus par des tourneuses: ce n'est pas même un grand malheur, à mon sens, puisque ces ateliers, pour la production des soies communes, tout au moins, parviennent à soutenir la concurrence écrasante des vastes ateliers, et conservent à la filature du cocon quelque chose de sa nature agricole. Ce que je regrette infiniment moins de voir disparaître, je l'avoue, ce sont certains ateliers, derniers restes d'une industrie locale, en complète décadence, que l'on trouvait encore, il y a peu d'années, dans quelques centres manufacturiers depuis longtemps voués au tissage de la soie, et où l'élément personnel de la filature manquait à peu près totalement. Là, cette industrie s'opérait trop souvent dans des conditions tout-à-fait opposées à celles que j'ai décrites. Les ouvrières qu'elle employait, bien loin d'être du pays même et d'appartenir aux familles aisées de la localité, étaient racolées au loin et transportées par troupes dans la cité populeuse, siège de la filature. Elles quittaient leur domicile, leurs parents, leurs maris, leurs enfants, leurs habitudes, tout ce qui pouvait les protéger contre le péril de leur nouveau séjour, pour y venir vivre de la vie des plus pauvres et des plus malheureuses ouvrières de fabrique. C'est dans les plus misérables cantons séricicoles des Hautes-Cévennes (Lozère), ou du Vivarais (Ardèche), que certains entrepreneurs de filature allaient recruter le personnel de ces ateliers, et c'est dans la partie la plus besogneuse de la population que s'opérait ce recrutement. Il ne pouvait pas en être autrement, en effet. Nos fileuses des bons pays séricicoles ne quitteraient pas leur famille et leur

maison, leur offrit-on des salaires quotidiens de 2 fr. et 2 fr. 50 c.; mais les pauvres créatures que l'on exportait du sein de leurs montagnes dans la grande ville de la plaine, étaient un véritable *capus mortuum*, même aux lieux où on les avait prises, et se contentaient d'un salaire égal et le plus souvent inférieur à celui que j'ai signalé plus haut. Comme c'était pour réaliser une petite épargne qu'elles consentaient à tous les ennuis d'une émigration annuelle de quatre ou cinq mois, elles se résignaient à un genre de vie qui ne serait rien moins que supportable pour les fileuses des bons endroits. Elles s'entassaient au nombre de dix, de douze, de vingt et même de trente, dans de misérables galetas fournis par le chef de l'établissement, ou loués chez des logeurs; elles y couchaient deux ou trois dans le même lit, et le plus souvent sur de la paille fraîche étendue par terre, ce qui est, du reste, évidemment préférable pendant la chaude saison, sous un climat aussi ardent. Elles prenaient tous leurs repas à l'atelier, vivant de mauvais fruits, de légumes de rebut, d'aliments cuits dans la bassine même ou surnageaient les chrysalides des cocons filés par elles. Quant à leurs vêtements et à leur linge, elles attendaient le plus souvent d'être revenues au bord du torrent de leurs montagnes pour les y purifier des souillures et de l'odeur de l'atelier. Il faut croire, du reste, que ces usines dont l'aspect affectait péniblement les yeux et le cœur de l'économiste, ne fonctionnaient pas non plus dans des conditions industrielles très-favorables, car le nombre en a toujours été diminuant. Nîmes filait jadis beaucoup de soie : aujourd'hui, le tissage et ses nombreuses variétés en ont presque banni le dévidage, et l'on n'y rencontre pas une seule usine de moulinage. Il n'y reste plus que cinq établissements de filature, possédant ensemble 150 bassines, et, par-conséquent, desservies par 150 fileuses. Ces ouvrières sont toutes prises sur place, aujourd'hui; elles sont recrutées au sein d'un certain nombre de familles séricicoles des Cévennes ou du Vivarais, qui ont émigré tout de bon de leurs vallons de montagnes pour se fixer dans la cité industrielle où elles se sont créés, outre cette ressource, quelques

autres moyens d'existence permanents. D'autres sont de jeunes filles qui, servant dans les maisons bourgeoises de la ville et originaires des mêmes contrées, ont appris, dans leur enfance, à filer le cocon. Elles abandonnent leur place par l'appât d'un salaire quotidien de 1 fr. 50 c.(1), qui se continue pendant 100 à 120 jours, et, après la clôture de l'atelier, elles se remettent en service jusques à l'époque où il doit se rouvrir. Tout cela ne constitue pas, sans doute, un élément personnel, comparable à celui que j'ai fait précédemment connaître; mais ce nouvel état de choses est cependant fort supérieur sous tous les rapports, c'est-à-dire tant au point de vue moral et économique qu'au point de vue industriel lui-même, à celui qu'il a remplacé. Des améliorations d'un autre ordre sont d'ailleurs venues se joindre à celles-là, et la propreté comme la discipline ont fait dans les ateliers, de sensibles et satisfaisants progrès (2).

---

(1) Les fileuses gagnent 1 fr. 50 c. à Nîmes, comme à Alais, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, etc.; elles ne gagnent que 1 fr. 25 c. à Uzès et en beaucoup d'autres localités.

(2) Ces heureux changements qui ne remontent pas au-delà de 5 ou 6 ans, expliquent l'infidélité apparente et actuelle du tableau tracé de l'industrie du devidage dans le midi de la France par un observateur en général sage et consciencieux, M. le docteur Villermé. Lorsqu'après avoir décrit à mon tour les ateliers consacrés à la filature du cocon dans les pays sericicoles, tels qu'on peut les voir dans les arrondissements d'Alais, d'Uzès, du Vigan, dans la Drôme, dans Vaucluse et dans l'Ardèche, je me suis remis sous les yeux ce qu'en dit le docte académicien dans son estimable ouvrage sur l'état physique et moral des ouvriers, je me suis d'abord *effrayé* de notre complet désaccord, mais je n'ai pas tardé à reconnaître qu'il s'expliquait en très-grande partie par l'*époque* et le *lieu* de ses observations, l'époque (1838) était antérieure aux changements susmentionnés; le *lieu*, Nîmes, était on ne peut plus mal choisi, c'était inspecter les *goujats* de l'armée au lieu de ses *grenadiers*, et même après tout cela je trahirais ma conviction si je n'exprimais la pensée que le savant voyageur a été ou très-malheureux, ou très-mal dirigé dans le choix des ateliers qu'il a visités à Nîmes, en 1838, et qu'il nous décrit aux pages 344, 345 et 346 de son premier volume. A l'appui de cette conjecture je ne citerai *qu'une*

Je dirai donc, pour me résumer en peu de mots et en partant de cet adage si connu, *l'exception confirme la règle*, que si la filature du cocon est bien réellement devenue, dans ces derniers temps, une œuvre tout industrielle, toute manufacturière, la classe laborieuse qui l'accomplit a, du moins, eu la sagesse ou la bonne fortune de demeurer, par ses qualités physiques, intellectuelles et morales, population agricole et, qui plus est, population agricole de premier ordre. C'est dire qu'elle a su se maintenir à un niveau relativement très-élevé de bien-être matériel, de connaissances spéciales, ou professionnelles de moralité et de dignité.

III.

Influence des évènements de 1848 *sur la situation des pays séricicoles.*

Tout ce qui précède est vrai, mais l'était plus encore, il y a quatre ans. Convenons-en, toutefois, la révolution de 1848 n'a point réalisé, à l'endroit de l'industrie séricicole, toutes les tristes prévisions qu'avaient pu et dû concevoir les esprits les plus calmes et les plus sensés. Il leur avait d'abord paru que cette industrie, toute de luxe, serait inévitablement la plus vite et la plus fortement atteinte ou, pour mieux dire, qu'elle allait être frappée à mort ; il leur avait paru que sa condition était beaucoup plus mauvaise, dans de telles circonstances, que celle de toutes les autres branches de la production nationale, chargées de pourvoir aux besoins fondamentaux et de première nécessité du corps social, tels que l'alimentation, le vêtement

---

pièce, c'est la note qu'il a mise au bas de la page 345. » J'ai vu, y dit-il, » à Nîmes, dans un atelier de tirage de la soie où il y avait *quatre* four- « neaux ou bassines, une vieille femme bossue et trois jeunes filles très- » pâles, dont *deux* contrefaites, qui servaient chacune de moteur aux » devidoirs. » Quel atelier, bon Dieu ! et combien n'a-t-il pas fallu jouer de malheur pour le choisir au milieu de tant d'autres.

commun, le logement, etc. Ils ne doutaient par-conséquent pas que les producteurs de céréales, de vin, de viande, d'étoffes de coton ou de laine, n'eussent bien moins à souffrir et à perdre dans cette grande et universelle commotion, que les producteurs de la soie de toutes les classes. Or, comme chacun le sait aujourd'hui, c'est précisément le contraire qui est arrivé. Les céréales, les vins d'ordinaire, la viande, le bétail, le fer, les tissus communs de laine et de coton, voilà précisément les produits le plus gravement et le plus universellement dépréciés par la grande crise politique et sociale de 1848. Phénomène économique vraiment curieux, qui peut d'abord paraître on ne peut plus singulier et presqu'inexplicable, mais dont j'oserai cependant proposer les explications suivantes :

Ne serait-ce pas, d'abord, que les denrées fondamentales et les autres articles de première nécessité, pour l'existence physique des populations, alimentent surtout le marché intérieur ou national, lequel a été profondément troublé, tandis que les objets de luxe, de confort et de goût s'écoulent bien plus facilement à l'extérieur, et vont alimenter un marché qui était demeuré à-peu-près intact? Nos soieries, par exemple, n'ont-elles pas, précisément pour leurs principaux débouchés, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Espagne et la Russie, qui n'ont jusques ici payé aucun tribut aux perturbations de l'Europe centrale? Ne peut-on pas supposer, en outre, relativement au marché intérieur, que les révolutions agissent sur le commun des hommes comme le font les autres fléaux les plus terribles de l'humanité, comme la peste et le choléra qui surexcitent, au lieu de les éteindre, tous les besoins sensuels, et ceux du luxe comme les autres?

Quoiqu'il en soit et pour en revenir à mon sujet, la révolution de Février a beaucoup plus épargné l'industrie de la soie qu'il n'était rationnellement permis de l'espérer. Des trois principales classes intéressées à sa prospérité, une seule, à vrai dire, a sérieusement souffert, celle des éducateurs du ver à soie ou producteurs de cocons, classe très-intéressante et très-nombreuse à la vérité, puisqu'elle embrasse tous les propriétaires,

grands ou petits, et tous les fermiers ou colons partiaires. Ils ont été frappés dans leurs revenus ou leurs bénéfices en ce que le prix du cocon s'est abaissé. Cette dépréciation avait même eu lieu d'abord dans une proportion bien effrayante et tout-à-fait inouïe, même pour les plus âgés de nos éducateurs vétérans. L'abaissement du prix des cocons fut en effet, en 1848, de *près des deux tiers*; en 1849 et 1850, la diminution n'a plus été que d'un quart environ; et, en 1851, d'un cinquième. Mais les producteurs de cocons ont payé tribut à la détresse générale à bien d'autres titres, car ils sont aussi producteurs de blé et de vin, éleveurs et nourrisseurs de bétail, et, sous tous ces rapports, ils n'ont été ni mieux, ni plus maltraités que toutes les autres classes agricoles de France. Tel n'a pas été, au contraire, le sort des entrepreneurs de la filature du cocon et celui des ouvriers des deux sexes employés dans leurs ateliers.

Les premiers ont tout d'abord fait une magnifique campagne industrielle en 1848. Et voici comment : les cocons de cette récolte leur furent vendus vers la fin de juin, au bruit terrible de la canonnade et de la fusillade des rues de Paris dont les échos épouvantaient la France entière : Aussi, en payèrent-ils 2 fr. le kilog., ou moins encore, au lieu de 5 fr., prix ordinaire et moyen des années précédentes. Mais quelques mois après, le pays se reprenant à la vie et à l'espérance, les commandes arrivant à Lyon d'Angleterre et des Etats-Unis, la valeur vénale des soies se releva, et les entrepreneurs de filature, qui avaient beaucoup acheté, non sans craintes graves cependant, obtinrent d'énormes profits; depuis lors, ils n'ont pas, à la vérité, obtenu d'aussi beaux bénéfices, mais enfin ils ont toujours trouvé le jour de vendre à un prix rémunérateur.

Quant aux ouvriers des filatures, et particulièrement aux fileuses qui en composent le personnel dans la proportion de plus des 5/6es., leur sort a été plus heureux encore. En effet, tandis que tous les objets de leur consommation usuelle baissaient considérablement de prix, leur salaire quotidien demeurait absolument le même, n'était pas affaibli d'un centime. Il y a mieux : le nombre de leurs journées de travail augmentait,

6.

grâces à un fait commercial nouveau dont il me reste à rendre compte. Jusqu'ici, les ateliers de filature avaient exclusivement opéré sur de la matière première achetée sur place ou dans un rayon très-restreint. Le cocon passait à bon droit pour une marchandise on ne peut plus difficile à transporter; c'était tout au plus un voyage de quelques heures, d'un jour, de deux jours, au maximum, que l'on se hasardait à leur faire accomplir; on ne saurait, en outre, se faire une juste idée de toutes les précautions exigées pour ce transport : 1° Le cocon ne devant jamais être pressé ou comprimé à cause de la chrysalide qu'il renferme et qui en tacherait, en se dissolvant, le délicat tissu, on a grand soin de ne pas trop l'accumuler dans les vastes corbeilles d'osier, faites tout exprès pour servir à son charroi; 2° il ne doit pas être non plus exposé aux ardeurs du soleil qui, en faisant *fondre* la chrysalide, produiraient le même fâcheux résultat qu'une trop forte compression; 3° il doit sur toute chose et à tout prix, être tenu à l'abri de la pluie et même du brouillard. Des cocons mouillés et humides sont une marchandise profondément avariée, pour ne pas dire perdue. Voilà où l'on en était, il y a trois ou quatre ans à peine, touchant la question du transport des cocons à petites distances. Eh bien! depuis lors, tout cela se trouve changé ou prêt à changer, et nos ateliers de filature, à la grande stupéfaction de nos éducateurs, dévident aujourd'hui des cocons récoltés dans les plaines de la Syrie et dans les vallées du Liban. Expliquons ce fabuleux évènement industriel et commercial.

Des spéculateurs européens (je le suppose, du moins, et ne puis en faire honneur à l'esprit inventif des Turcs, des Druses ou des Maronites) ont trouvé le moyen de rendre les cocons une marchandise essentiellement transportable, par le procédé suivant, procédé aussi simple qu'ingénieux. Les cocons de l'Asie-Mineure sont étendus sur le sol en couche légère et demeurent exposés aux rayons de ce soleil brûlant jusqu'à ce que la chrysalide en soit, non pas seulement asphyxiée comme dans nos fours et étouffoirs indigènes, mais réduite à l'état le plus complet, le plus absolu de dessication. Ce résultat une fois

obtenu et le tissu soyeux du cocon mis, par-conséquent, à l'abri de toute souillure, ces cocons, au moyen de je ne sais quel procédé mécanique, sont pressés, applatis, exactement ramenés, en un mot, à l'état de ces figues sèches que l'on voit étalées dans tous nos magasins d'épiceries. Bientôt après, ils sont disposés par couches superposées et fortement tassées dans des caisses ou des saches qui prennent passage aux Echelles du Levant, sur nos navires de commerce, et ceux-ci viennent les débarquer à Marseille où nos entrepreneurs de filature vont les acheter lorsque les cocons indigènes commencent à leur faire défaut.

Si cette nouvelle branche du commerce d'importation, appliquée aux matières premières, qui est, je le répète, d'une date toute récente et encore à l'état d'essai, s'établit et se développe, nous ne tarderons pas à voir, selon toute apparence, nos ateliers de dévidage filant, outre les cocons nationaux, ceux de l'Asie-Mineure et de l'Afrique française, les cocons du Liban et de l'Atlas; que dis-je, peut-être les verrons-nous un jour occupés à dévider les cocons venus à travers les océans Pacifique et Atlantique, de la patrie originelle et primitive du ver à soie, du Céleste-Empire lui-même.

Oui, quelque jour peut-être, les cocons chinois, embarqués à Canton, débarqués à Marseille, dévidés à Alais ou à Ganges, tissus à Nîmes, Saint-Etienne ou Lyon, s'en reviendront, sous forme de damas, de velours, de gaze ou de rubans, décorer les palais ou parer les princesses tartares de la cour de Pékin. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Le coton, recueilli dans la Virginie, n'a-t-il pas été vu traversant l'Atlantique pour être cardé, filé, tissé à Manchester, et puis, reprenant la même voie pour être livré à la consommation des planteurs virginiens eux-mêmes?

Mais laissons-là ces châteaux en Espagne industriels pour arriver à la seconde opération que doit subir la soie grége, une fois sortie des ateliers de filature avant d'arriver jusqu'à ceux de la teinture et du tissage.

IV.

Ouvraison ou moulinage de la soie.

Au sortir de l'atelier où se dévide le cocon, l'écheveau de soie grége se compose de fils trop déliés, trop fragiles, trop inégaux et trop souvent rompus pour pouvoir, en cet état, se prêter aux diverses façons du tissage. On le soumet donc à une nouvelle opération qui consiste à tordre, d'abord séparement et puis ensemble, plusieurs de ces brins si tenus, de manière à les unir en un seul fil plus fort, plus uni et continu. Ce fil devient la matière première employée par toutes les fabriques de soieries.

L'opération dont je viens de dire l'objet s'exécute au moyen d'un système mécanique assez compliqué, dont les principales pièces sont de grands dévidoirs qui portent le nom de moulins à soie; de là le nom de moulinage donné à l'opération elle-même; lorsqu'elle s'applique aux qualités de soie les plus fines appelées organsins, l'ouvraison se nomme à son tour *organsinage*.

Les moulins à soie sont mis en mouvement ou par une machine à vapeur, ou, bien plus communément encore, par une chute d'eau, moteur infiniment plus économique. Ils sont assez souvent annexés aux grands établissements de filature de cocons, mais bien souvent aussi ils en sont séparés. Le plus grand nombre des usines de moulinage sont établies dans l'Ardèche, sur les bords de ses nombreux cours d'eau dont ils utilisent les chutes. Cette industrie est même devenue une sorte de spécialité pour l'ancien Vivarais que favorise d'ailleurs beaucoup, à cette fin, le voisinage de Lyon, la grande et véritable métropole de toute l'industrie française de la soie.

L'ouvraison de la soie, résultat d'un travail tout mécanique, où l'homme est purement et simplement au service d'une machine, de même que dans la filature du coton, de la laine ou du lin, et à la différence de la filature de la soie où la machine n'est, au contraire, que l'auxiliaire de l'homme, l'ouvraison emploie un élément personnel relativement fort restreint.

La classe laborieuse qui le constitue tient tout-à-la-fois, par sa

condition et ses habitudes, à l'élément personnel de la filature de la soie et à celui de la fabrique de tissage. Il appartient au premier par son origine rurale comme par son séjour habituel à la campagne ou au milieu des montagnes. Il appartient au second par la nature de ses travaux, par sa présence continue et de toute l'année au sein de l'atelier; sa condition matérielle et morale ne tranche du reste que fort peu avec celle de la population même dont il émane, et varie, par-conséquent, selon les départements où se pratique l'industrie qu'il dessert. On peut remarquer que les salaires sont, en général, un peu inférieurs à ceux des ouvriers et des ouvrières qui filent le cocon, et c'est justice, après tout, puisque sa coopération toute mécanique exige bien moins de dextérité, d'intelligence et d'apprentissage. Toutefois, le principal désavantage des ouvriers employés au moulinage vis-à-vis de ceux voués à la filature, c'est que leur présence dans l'usine, ainsi que je le disais tout-à-l'heure, dure pendant toute l'année, qu'ils ne vont point, par-conséquent, se retremper dans la vie agricole, et participent infiniment plus, dès-lors, à l'existence des ouvriers de fabrique avec tous ses inconvénients et tous ses périls. Ici se rencontre bien plus fréquemment l'habitude, toujours un peu fâcheuse pour les femmes et les filles surtout, d'abandonner le domicile conjugal ou paternel, non-seulement pendant toute la journée, mais encore pendant toute la semaine, de se loger en commun dans des chambres louées, où l'on s'entasse, et de rompre presqu'entièrement avec la vie si précieuse et si préservatrice du ménage au logis.

Telles sont les seules observations spéciales qu'il me paraît nécessaire et utile de consacrer à la classe laborieuse qu'emploie le moulinage de la soie.

V.

Statistique de la filature et de l'ouvraison de la soie.

Je terminerai cette étude, comme la précédente, par quelques documents et tableaux statistiques empruntés au second volume

de la publication officielle du ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'industrie française (1).

Ici encore bien des observations pourraient sans doute être faites, touchant l'exactitude de certains chiffres, mais l'on ne rencontre cependant pas de ces quiproquos *renversants*, tels que j'ai dû en signaler au sujet de l'agriculture séricicole, proprement dite.

Les départements du midi oriental de la France, où la filature de la soie se pratique sur une assez grande échelle pour qu'il y ait lieu d'en tenir compte, sont au nombre de onze. On les trouvera disposés, selon l'ordre d'importance de leur production, dans le tableau n° 1. Les six premiers sont : le Gard, Vaucluse, la Drôme, l'Hérault, l'Ardèche et le Var.

Le Gard, que l'on trouve toujours en tête, et l'on pourrait même dire hors ligne, pour tout ce qui tient à la production séricicole de nature plus ou moins agricole, opère sur des matières premières (les cocons), évaluées à 4,819,162 fr. qu'il transforme par le dévidage en produits fabriqués, c'est-à-dire en soies grèges estimées 5,964,183 fr. Cette opération a lieu dans 81 établissements, qui renferment 884 tours ou machines, et occupent 3,790 ouvriers de tout sexe et de tout âge. Le salaire moyen de ces ouvriers est pour les hommes, 1 fr. 86 c. ; pour les femmes, 1 fr. 23 c. ; pour les enfants, 0 fr. 75 c.

Au second rang et toujours à une assez forte distance se présente non plus la Drôme, comme en fait de production de cocons, mais bien Vaucluse, qui opère sur des matières premières valant 2,962,812 fr., les transforme en soies grèges évaluées à 3,719,742 fr., emploie dans 34 établissements 407 métiers, et occupe 1,309 ouvriers. Leur salaire moyen est pour les hommes, 2 fr. 11 c. ; pour les femmes, 0 fr. 98 c. seulement, et 0 fr. 76 c. pour les enfants.

Les chiffres propres à la Drôme et à l'Hérault se rapprochent beaucoup de ceux de Vaucluse, ainsi qu'on peut le voir au tableau n° 1.

(1) Pages 275, 276 et 277.

L'Ardèche, que nous allons voir tout-à-l'heure remplir le premier, et de beaucoup, le principal rôle dans l'ouvraison, n'est ici qu'en cinquième ordre : 25 établissements seulement y opèrent sur des matières premières évaluées 1,449,375 fr., leur donnent une valeur de 1,699,898 fr., au moyen de 201 métiers ou machines, et de 1,018 ouvriers. Le salaire moyen des hommes y est de 1 fr. 96 c., celui des femmes, de 0 fr. 98 c., et celui des enfants, de 0 fr. 64 c.

Inutile de poursuivre ces détails pour lesquels je renvoie au tableau tout lecteur qui sera curieux de les connaître. En somme, l'industrie du dévidage du cocon dans le midi oriental de la France, d'après la statistique officielle, aurait été représentée en 1840 par les nombres que voici :

Matières premières par elle employées. . .			15,456,573 fr.
Produits fabriqués, c'est-à-dire soies gréges.			19,064,220
Nombre des établissements de filature. . . .			200
Nombre des machines et métiers.			2,404
Nombre des ouvriers :	Hommes	688	10,358
	Femmes	8,626	
	Enfants	1,044	

Salaires moyens pour les	Hommes.	2 fr.	17 c.
	Femmes.	1	08
	Enfants.	0	67

(Voir le tableau n° 1.)

de la publication officielle du ministre
commerce, sur l'industrie française (1
Ici encore bien des observations
faites, touchant l'exactitude de c
rencontre cependant pas de c
que j'ai dû en signaler au s
prement dite.
Les départements d
de la soie se pratiq
ait lieu d'en ten
trouvera dispo
tion, dans
Vaucluse
Le
mê

TABLEAU

FILATURE SOIE

	VALEUR des MATIÈRES premières.	VALEUR des PRODUITS manufacturés.	NOMBRE des établissements.
	FR.	FR.	
N° 1. Gard	4,829,162	5,964,183	81
N° 2. Vaucluse	2,962,812	3,719,742	34
N° 3. Drôme	2,574,702	3,132,502	27
N° 4. Hérault	2,195,327	2,641,044	21
N° 5. Ardèche	1,449,375	1,699,898	25
N° 6. Var	623,000	753,160	12
N° 7. Izère	370,300	569,400	6
N° 8. Basses-Alpes	362,645	436,601	8
N° 9. Aveyron	51,000	73,350	4
N° 10. Aude	24,850	37,000	1
N° 11. Pyrénées-Orient.	23,400	37,500	1
TOTAUX	15,456,573 fr.	19,064,380 fr.	220

…étiers.	autres.	…É des OUVRIERS.	SALAIRES MOYENS. HOMMES. FR.	C.	FEMMES. FR.	C.	ENFANTS. FR.	C.
206	678	3,790	1	86	1	23	0	75
347	60	1,309	2	11	0	98	0	76
00	332	1,507	1	96	0	95	0	55
90	00	1,396	2	19	1	32	0	91
176	30	1,018	1	96	0	98	0	64
00	10	710	1	92	1	17	0	67
45	10	230	2	56	1	21	0	77
80	00	214	2	35	0	97	0	58
00	104	95	2	50	1	12	0	00
00	00	49	2	09	0	50	0	40
20	00	40	2	50	1	50	0	00
1,180	1,224	10,358	2	17	1	08	0	67
2,404			Moyenne générale.					

La soie grége est ouvrée, selon sa finesse et le genre de tissu auquel on la destine en trame ou en organsin.

Le moulinage en trame s'exécute dans sept départements dont voici les noms rangés par ordre d'importance de leur production : l'Ardèche, la Drôme, Vaucluse, l'Isère, le Gard, la Loire, l'Hérault. L'organsinage ne se pratique que dans trois départements : l'Ardèche, la Drôme et la Haute-Loire. L'Ardèche, qui prend ici un rôle tout-à-fait hors ligne, mouline et trame des soies grèges valant 9,311,536 fr., que cette opération élève à une valeur de 10,330,963 fr. Elle s'exécute dans 76 établissements, employant 323 moulins ou métiers, en 2,282 ouvriers de tout sexe et de tout âge. Le salaire moyen y est pour les hommes, de 1 fr. 32 c.; pour les femmes, de 0 fr. 66 c.; pour les enfants, de 0 fr. 50 c. L'organsinage de l'Ardèche opère sur 12,446,705 fr. de soies grèges, les porte à 13,793,356 fr., et cela dans 95 établissements où fonctionnent 517 métiers ou machines servis par 3,072 ouvriers. Leur salaire moyen est un peu plus élevé, mais bien peu, et toujours assez inférieur à celui du personnel de la filature, savoir : 1 fr. 65 c. pour les hommes, 0 fr. 73 c. pour les femmes, et 0 fr. 52 c. pour les enfants.

La Drôme vient immédiatement après l'Ardèche. Elle mouline en trame et en organsin.

Voici ses chiffres en trame : elle mouline 5,987,200 fr. de soies grèges qu'elle porte à une valeur de 7,140,958 fr. et cela dans 63 établissements, où fonctionnent 3,981 métiers ou machines servis par 2,061 ouvriers. La Drôme mouline en organsin 3,312,800 fr. de soies grèges qu'elle porte à une valeur de 3,848,430 fr. et cela dans 25 établissements où fonctionnent 290 métiers ou machines servis par 794 ouvriers.

Les chiffres totaux relatifs à l'ouvraison de la soie dans le midi oriental de la France sont les suivants :

Matières premières moulinées :	Trame	22,137,383
	Organsin	16,502,005
Ensemble...............		38,639,388 fr.

Produits fabriqués :	Trame	25,306,587
	Organsin	18,523,650
Ensemble		43,830,237 fr.

Nombre d'établissements :	Trame	196
	Organsin	130
Ensemble		326

Nombre de machines ou métiers :	Trame	5,343
	Organsin	808
Ensemble		6,151

Nombre des ouvriers :	Trame	Hommes	447	6,102
		Femmes	4,403	
		Enfants	1,252	
	Organsin	Hommes	370	4,101
		Femmes	2,732	
		Enfants	999	
Ensemble				10,203

Le salaire moyen des hommes pour le moulinage de la trame est de.................................... 1 fr. 89 c.

Pour celui de l'organsin.......... 1 56

Celui des femmes :	Trame	»	93
	Organsin	»	77
Celui des enfants :	Trame	»	66
	Organsin	»	52

(Voir, du reste, les tableaux nos 2, 3 et 4 ci-joints.)

TABLEAU

SOIE GRÈGE, MOULINÉE,

NOMS des DÉPARTEMENTS.	VALEUR des MATIÈRES premières employées.	VALEUR des PRODUITS manufacturés.	NOMBRE des établissements.
	FR.	FR.	
N° 1. Ardèche.	9,311,536	10,330,963	76
N° 2. Drôme.	5,987,200	7,140,958	63
N° 3. Vaucluse.	4,034,200	4,565,860	31
N° 4. Isère.	1,129,960	1,390,740	12
N° 5. Gard.	1,103,232	1,243,006	5
N° 6. Loire.	531,600	588,500	6
N° 7. Hérault.	39,655	46,560	3
TOTAUX.	22,137,383 fr.	25,306,587 fr.	196

TABLEAU

SOIE OUVRÉE,

N° 1. Ardèche.	12,446,705 fr.	13,793,356 fr.	95
N° 2. Drôme.	3,312,800	3,848,430	25
N° 3. Haute-Loire. . .	742,500	881,864	10
TOTAUX.	16,502,005 fr.	18,523,650 fr.	130

TABLEAU

SOIE TEINTE, MOULINÉE,

Gard.	1,982,000 fr.	2,842,330 fr.	12

N° 2.

OUVRÉE EN TRAMES.

NOMBRE des MACHINES.		NOMBRE des OUVRIERS.	SALAIRES MOYENS.					
			HOMMES.		FEMMES.		ENFANTS.	
métiers.	autres.		FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.
68	255	2,282	1	32	0	66	0	50
3,165	816	2,061	2	39	0	80	0	50
129	82	1,154	1	70	0	91	0	62
10	280	262	1	90	0	80	0	64
00	00	182	1	67	0	86	0	70
500	00	117	1	73	0	95	0	00
36	2	44	2	50	1	50	1	00
3,908	1,435	6,102	1	89	0	93	0	66
			Moyenne générale.					

N° 3.

ORGANSIN.

50	467	3,072	1 f. 65 c.	0 f. 73 c.	0 f. 52 c.
141	149	794	1 84	0 79	0 55
00	1	235	1 20	0 80	0 50
191	617	4,101	1 56	0 77	0 52
			Moyenne générale.		

N° 4.

A COUDRE, LACETS.

119	63	818	2 f. 08 c.	0 f. 94	0 f. 58 c.

Dans le département de l'Ain la statistique constate un établissement de filature, moulinage et tissage satin, tout-à-la-fois, dont voici les chiffres :

Département.	Matières premières.	Produits fabriqués.	Nomb. d'ouvriers.
Ain.	1,060,000 fr.	1,188,000 fr.	230.

Enfin, à ces tableaux, tous applicables à la région dite Midi oriental, il faut ajouter le document suivant, applicable à la Côte-d'Or (région du Nord oriental).

MAGNANERIE.

Département.	Valeur des matières premières.	Valeur des produits fabriqués.
Côte-d'Or.	1,550 fr.	5,615 fr.

FILATURE.

Idem.	18,000 fr.	25,200 fr.

La suite de ces études sera publiée ultérieurement et dans l'ordre indiqué dans le premier mémoire, au § 1er.

DE LAFARELLE.

MÉMOIRE
SUR LES ASSOCIATIONS
ENTRE OUVRIERS
OU
ENTRE PATRONS ET OUVRIERS,

FONDÉES AVEC UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT,

PAR M. LOUIS REYBAUD.

I.

Il s'est fait, en 1848, au milieu des entraînements d'alors, une expérience à laquelle s'attache un intérêt de curiosité et dont je me propose d'entretenir l'Académie. Cette expérience fut, il est vrai, une concession à l'esprit du moment ; mais elle se distingue des aventures analogues par un caractère à-la-fois législatif et administratif, une surveillance de tous les jours, une durée notable et des résultats constatés avec un soin impartial. Je veux parler des essais d'association entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers, dont la loi du 5 juillet consacra le principe et détermina la forme. Plus de trois années se sont écoulées depuis la mise en vigueur de cette loi ; on peut donc en parler avec quelque assurance et sans encourir le reproche d'émettre un jugement prématuré.

Que l'Académie me permette de lui rappeler en peu de mots comment des témérités pareilles, à peine dignes, en des temps réguliers, d'éclore et de mourir dans le giron d'une secte, en arrivèrent, par la force des choses, aux honneurs d'une expérience publique et purent pénétrer dans notre législation. Même sous l'empire d'un vertige universel et d'un de ces aveuglements qu'amènent les circonstances, de tels incidents ont, pour se produire, des motifs particuliers; autrement ils resteraient inexplicables.

L'Académie n'a rien à apprendre ni sur les mauvaises doctrines dont notre malheureux pays a été infesté depuis vingt ans, ni sur les ravages qu'y ont faits des écoles insensées, d'accord pour la destruction, si elles ne l'étaient pas pour le partage du butin. Je n'insisterai que sur un point, c'est que parmi les armes de guerre aucune n'a eu d'effet plus meurtrier que le continuel et perfide rapprochement de la condition de l'ouvrier et de celle du patron, des salaires de l'un et des profits de l'autre. Au lieu de voir dans le salaire la part naturelle de l'ouvrier, déterminée par le prix même des choses et à l'abri de toute éventualité, dominée d'ailleurs, soit en bien, soit en mal, par la grande loi de l'industrie, la concurrence, l'esprit de secte n'a voulu y reconnaître qu'un mode de rétribution arbitraire, humiliant, oppressif, bien inférieur au service rendu, hors de proportion surtout avec les bénéfices qui en résultent pour l'entrepreneur. De là ces sorties virulentes contre le régime du travail manufacturier; de là ces ferments de jalousie et de haine répandus dans le cœur de l'ouvrier, et ce terrible mot d'exploitation qui devait, à un jour donné, servir de ralliement aux colères et aux convoitises déchaînées.

Sur ce point d'ailleurs, nulle dissidence entre les écoles qui se partageaient le domaine des aventures. Le salaire était de leur part l'objet d'une condamnation unanime. Toutes, elles y voyaient une dernière forme d'asservissement, peu distincte de l'esclavage et du servage, même pire aux yeux des chefs de secte et des esprits forts qui les entouraient. Et en même temps qu'elles repoussaient le salaire comme un legs de la barbarie,

toutes ces écoles s'entendaient pour y substituer un mode de rétribution qui liât la destinée de l'ouvrier aux chances aléatoires des industries, tantôt sous la forme de la communauté, tantôt sous la forme de l'association. Les procédés variaient : ici l'association était libre, là elle empruntait le concours et les subsides de l'Etat. Mais, au fond de ces combinaisons, la même pensée se retrouvait, celle d'affranchir l'ouvrier de la servitude du salaire pour l'élever aux honneurs et aux bénéfices de l'association.

Voilà où en étaient les choses lorsque la fatalité mit le gouvernement à la merci des passions populaires; voilà de quelles idées les ouvriers étaient imbus, et quels thèmes on agitait devant eux avec une hardiesse sans cesse accrue. C'était les prendre par les points sensibles, la vanité et l'intérêt; aussi le bon sens du plus grand nombre en fut-il ébranlé, et l'ivresse d'un triomphe inespéré entraîna ceux qui résistaient encore. Je ne rappellerai pas à l'Académie des faits trop récents et trop tristes pour qu'aucun de ses membres en ait perdu le souvenir, surtout ce grotesque et sombre spectacle que donna à l'Europe un congrès d'ouvriers délibérant sur le régime du travail et les conditions du salaire, s'installant dans un palais pour y régler le sort des ateliers, et, quand toutes les industries se mouraient, décrétant, avec une gravité puérile, des conditions pires pour elles, meilleures pour eux. Ce n'est pas là mon sujet, et il a d'ailleurs été traité par de plus habiles que moi.

La seule conclusion que je veuille en tirer, c'est qu'au moment où fut portée, devant l'Assemblée constituante de 1848, cette question si délicate de l'association entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers, les opinions n'étaient pas libres, les décisions encore moins. Une pression venue du dehors s'exercait sur les consciences et sur les votes; il fallait tenir compte de l'état des esprits, et sauver par des concessions de détail les grands principes sur lesquels reposent les sociétés. Ce fut la part du feu, et les plus ombrageux s'y prêtèrent de bonne grâce. Même au prix d'un sacrifice, il parut utile de tirer ces redoutables problèmes du champ vague des théories, pour les transporter sur

le terrain des faits et de les éclairer par une application. C'était, pour le présent, le vrai moyen de les désarmer, et, pour l'avenir, un moyen infaillible de les confondre. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'une proposition si étrange ait été accueillie sans contradiction et votée sans débat par une assemblée qui, prise dans l'ensemble, répugnait à de pareilles aventures. On évita même les apparences d'une discussion, comme s'il se fût agi d'une vérité mathématique, et démontrée jusqu'à l'évidence. Les motifs de détermination purent varier; le vote fut à-peu-près unanime.

Par cette loi du 5 juillet 1848, un crédit de trois millions de francs fut ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce, pour être réparti, à titre de prêt, entre des associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers. Un *Conseil d'encouragement*, formé par le ministre et réuni sous sa présidence, devait régler l'emploi de cette somme et les conditions du prêt, examiner les demandes, et choisir, dans le nombre, celles qui présentaient le caractère le plus sérieux. Chaque demande dut faire connaître l'objet de l'association, le nombre des sociétaires, les ressources qui leur étaient propres et les avances dont ils avaient besoin, le tout accompagné d'un projet de statuts ou du compte-rendu des opérations antérieures, si l'association était déjà en activité.

Dès que le conseil d'encouragement fut entré en fonctions, il se passa deux faits, faciles à prévoir, mais qui donnèrent la mesure des dispositions qu'engendraient au dehors les libéralités du gouvernement. La crise politique avait porté à l'industrie un coup mortel; il n'était point de branche qui n'en eût été atteinte. Le crédit, dans l'acception ordinaire du mot, n'existait plus; chaque établissement vivait sur son fonds et s'alimentait de ses propres ressources. Aussi, plus d'un jeta-t-il les yeux sur les trois millions comme sur une planche de salut dans ce naufrage du crédit privé. Parmi les demandes qui parvinrent au Conseil d'encouragement, on vit figurer beaucoup d'industries en souffrance, et en première ligne ces industries équivoques qui spéculent sur le bruit et emploient, pour se soutenir,

la publicité des journaux. Dans le but de se faire agréer, ces industries n'épargnèrent ni les fictions ni les stratagèmes. Elles se couvrirent du nom de quelques ouvriers et changèrent de forme, afin d'attirer sur elles l'intérêt des répartiteurs. Sur ce point, le conseil se montra vigilant, il sut se défendre des surprises, si ce n'est dans un ou deux cas, et si plus tard il se relâcha de cette sévérité à propos de quelques établissements situés dans la province, ce fut après s'être assuré qu'aucune association sérieuse n'y était possible entre ouvriers seulement.

Ainsi, dès le début, et comme premier résultat, le vote des trois millions ouvrit la porte aux espérances et aux prétentions des spéculateurs ou des établissements en liquidation. Le Conseil eut beaucoup à faire pour se défendre contre ces parasites; mais, quand on en vint aux ouvriers véritables, d'autres embarras se déclarèrent. Ces ouvriers arrivèrent tous avec une simple demande d'argent, sans plan arrêté, sans acte dressé, et sachant à peine ce qu'ils voulaient faire. Ils avaient entendu parler d'un fonds voté pour eux, et ils s'étaient réunis pour en avoir leur part, voilà leur seul mobile, et les plus sincères ne s'en cachaient pas. D'autres fois ils se groupaient sous la direction d'un homme d'affaires dont la main se trahissait par un ensemble de combinaisons que les ouvriers, livrés à eux-mêmes, n'eussent point imaginées. On devine que l'intervention de cet agent n'était pas gratuite, et qu'il se réservait de prélever sur l'allocation de l'Etat le prix de ses bons offices. Telle fut la seconde difficulté qu'eut à vaincre le Conseil d'encouragement. Il fallut venir en aide aux inexpérimentés et défendre les autres contre des conseils trop habiles. C'est ce qu'il fit en organisant de ses propres mains les associations qui se présentaient à l'état rudimentaire, ou celles qui avaient eu recours à des formes trop étudiées. Peu-à-peu, et par la force des choses, il en fut amené à établir dans son sein une discussion, article par article, de statuts destinés à régir les associations auxquelles il distribuait les fonds de l'Etat, en variant et en combinant les divers modes de société que consacre le Code de commerce, sociétés en nom collectif, sociétés en participation, sociétés en commandite. Le

Conseil d'encouragement eut ainsi des modèles qu'il appliqua en raison des circonstances et de la nature même des associations. Non-seulement il leur donnait de l'argent, mais il réglait les conditions de leur existence.

A l'origine même, l'expérience qui se poursuivait aux frais du Trésor donna lieu à la plus singulière contradiction, et c'est le cas d'en parler sur-le-champ. Son but spécial, essentiel, virtuel pour ainsi dire, consistait, au dire des promoteurs de la mesure et de tous les chefs d'école dont ils étaient les instruments, à amener l'affranchissement de l'ouvrier des servitudes du salaire. L'ouvrier ne devait plus être un salarié, mais un intéressé, un associé. Cependant, lorsqu'on en vint à l'application, une difficulté s'éleva. Les bénéfices industriels sont éventuels, aléatoires, et ne peuvent être calculés au jour le jour; ils résultent d'un inventaire semestriel ou annuel, établi au bout d'une période déterminée. L'entrepreneur d'industrie le sait, et sa position lui permet de se soumettre à ces éventualités ou à ces retards. Mais l'ouvrier, comment le pourrait-il? comment lui serait-il possible de subordonner son existence aux délais de l'inventaire et aux chances aléatoires qui y sont inhérentes? Les besoins de sa famille sont urgents, quotidiens, et ne s'accommoderaient ni d'un atermoiement ni des incertitudes d'une exploitation.

Aussi le premier acte de ces associations créées en vue de l'abolition du salaire fut-il l'aveu formel, la reconnaissance explicite que sans le salaire aucune industrie ne peut marcher. Non-seulement on l'y établit comme point de départ, comme agent essentiel, mais encore, au grand scandale des écoles, on le gradua, on l'éleva et on l'abaissa en raison de l'aptitude, des forces, de l'intelligence et de l'expérience des ouvriers. C'était un second démenti que se donnait, à ses débuts, l'esprit de système, et on verra dans la suite de ce travail que la série n'en était pas close.

Tels furent les préludes de ces associations fondées à l'aide des subsides du Trésor. Il me reste maintenant à les suivre et dans leur constitution et dans leur action. Les éléments ne

n'ont pas manqué pour le faire avec quelque sûreté. J'ai fait partie du Conseil d'encouragement dans sa seconde période, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait plus de largesses à faire, mais seulement un contrôle à exercer. Je profiterai donc des documents que j'ai eus sous les yeux pour décrire la marche de ces sociétés d'un caractère si nouveau et les juger avec une entière impartialité.

II.

J'ai déjà indiqué à l'Académie de quelle nature étaient les projets de statuts qui accompagnaient les demandes de prêts formées par les ouvriers. Les uns, émanés d'eux, portaient surtout l'empreinte de l'inexpérience; les autres trahissaient au contraire la main exercée de leurs docteurs. J'aurais éprouvé quelque scrupule à reproduire ici un ou deux échantillons de ces curieux documents, si un membre du Conseil d'encouragement, M. Paillottot, ne les eût déjà livrés à la publicité. Ils sont d'ailleurs essentiels pour bien fixer le caractère de l'expérience et le sens qu'y attachaient les principaux intéressés.

Voici ce qu'on lisait dans un projet d'association entre ouvriers, au milieu d'un ensemble très-savant et très-compliqué de statuts :

« Art. 1er. La société a pour but l'amélioration du sort des
« travailleurs et pour moyen le perfectionnement progressif des
« produits.

« Art. 4. L'association est essentiellement démocratique, et
« son but est la propagation du bien-être divisé.

« Art. 28. La fraternité, étant le lien fondamental de l'asso-
« ciation, établit des devoirs réciproques dont les premiers
« sont :

« 1° Une coopération active;

« 2° Le perfectionnement progressif des produits. »

Et ainsi du reste. Pour justifier et appuyer leurs demandes d'argent, les ouvriers se croyaient astreints à fournir des déclarations de principes, et ils ne s'y épargnaient pas : du moins

avaient-ils recours à des plumes qui faisaient cette besogne en conscience et se montraient prodigues de grandes phrases et de grands mots. Même dans les modèles d'associations entre patrons et ouvriers, ce penchant à l'emphase et cette prétention à la profondeur se sont retrouvés, et plusieurs de ces sociétés, jalouses de se révéler dès le début par un acte de quelque éclat, avaient adopté le préambule suivant :

« Les patrons et ouvriers, considérant :

« Que les remises faites aux intermédiaires placés entre les « producteurs et l'acheteur *ne peuvent être prélevées*, ainsi que « tous les faux frais auxquels la concurrence oblige les mar- « chands, *que sur le prix de la main-d'œuvre de l'ouvrier* ;

« Considérant que les marchands sont trop souvent forcés, « *pour soutenir leurs maisons*, de céder à toutes les offres de « rabais et de réglements douteux qui leur sont faites par les « commissionnaires de province et de l'étranger ;

« Que, par suite, les patrons sont contraints à livrer au com- « merce des produits d'une qualité inférieure et les ouvriers à « soigner d'autant moins leurs pièces, qu'ils doivent en faire « une quantité plus grande pour le même prix ;

« Considérant qu'à l'étranger cet état de choses a pour effet « la dépréciation de nos produits, et à l'intérieur une opposi- « tion d'intérêts toujours croissante entre les patrons et ou- « vriers ;

« Que la conséquence de cette opposition d'intérêts est l'asso- « ciation (au moins tacite) *des entrepreneurs contre les ouvriers* « *et celle des ouvriers contre les patrons*, ainsi que le chômage, « les grèves, les coalitions, les inimitiés qui conduisent les pa- « trons à la ruine et les ouvriers à la misère ;

. . . .

« D'autre part, considérant que si les patrons et les ouvriers « s'associaient pour l'exploitation, ils n'auraient à supporter « aucuns des faux frais auxquels oblige la concurrence ;

« Que, par l'exploitation d'un atelier commun, ils pourraient « réunir à toutes les capacités intellectuelles et manuelles né-

« cessaires à la perfection du travail, les conditions les plus « avantageuses au prix de revient;

« Qu'ils rendraient la confiance aux acheteurs en mettant sur « tout article qui sortirait de leur manufacture une estampille « indiquant sa valeur réelle et relative;

« Que, par suite, les intérêts des patrons et des ouvriers se « trouveraient parfaitement conciliés, etc.;

« Soumettent à M. le ministre le projet de société suivant. »

Tels étaient l'esprit et les termes de la plupart des projets d'association dont le Conseil d'encouragement fut saisi. Quelques-uns de ces projets semblaient aspirer à l'éternité et n'assignaient de limites ni à la durée du contrat ni au nombre des contractants; d'autres prenaient le caractère d'un acte d'accusation dirigé contre les entrepreneurs d'industrie; tous se ressentaient des vertiges du jour et renfermaient au moins un levain des mauvaises doctrines qui aigrissaient alors les cœurs.

En présence de ces propositions informes, incohérentes, quelquefois hautaines, qui ne tenaient compte ni des droits de l'Etat, ni des devoirs des associés, qui laissaient tout dans le vague, surveillance, garanties, responsabilité, qui ne réglaient ni les rapports des intéressés entre eux, ni leurs rapports avec l'administration, on devine que le Conseil d'encouragement dut éprouver quelque embarras et reconnaître, dès le début, les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise. Rien de tout cela n'était acceptable, et il fallait y suppléer. C'est seulement alors et presque à son corps défendant qu'il se décida à dresser lui-même deux modèles, deux types de statuts, l'un pour les associations entre ouvriers, l'autre pour les associations entre patrons et ouvriers. Il y avait pourtant un double inconvénient à prendre ce parti. Le premier était de soumettre au même traitement et de jeter pour ainsi dire dans le même moule des associations, diverses quand à l'objet, et susceptibles des combinaisons les plus variées; le second et le plus grave était de s'exposer à ce que la responsabilité des échecs, s'il en survenait, fut repoussée par les associations en souffrance et imputée uni-

quement à l'initiative du Conseil. Malgré ces motifs de s'abstenir, celui-ci n'hésita pas, et, à vrai dire, s'il se fut arrêté à ce premier scrupule, rien n'était possible. Il passa outre résolument.

D'autres difficultés l'attendaient; elles se succèdent toujours quand on est engagé dans une voie fausse. Et d'abord, sous quel régime allait-on associer ces ouvriers ? Le code de commerce en admet, en consacre plusieurs qui, évidemment, ne leur étaient point applicables. Impossible de songer à la société anonyme qui ne convient guère qu'à de grandes entreprises désignées par leur nature même, portant en elles leur crédit, assujetties d'ailleurs à des formes d'enquête et d'autorisation dont ces petites sociétés d'ouvriers n'auraient pu s'accommoder. Quant à la société en commandite, était-ce le cas d'en faire usage? Parmi des ouvriers qui se présentaient au même titre et qui n'avaient guère que leurs bras pour apport, comment établir des distinctions et des catégories? Où trouver dans leurs rangs des associés en nom et des associés commanditaires? Comment faire peser une responsabilité plus lourde sur les uns, moindre sur les autres, sans altérer l'objet même du contrat, et détruire l'égalité de conditions qui en était la base. C'était là un écueil réel. Peut-être aurait-on trouvé, dans l'article 47 du code de commerce qui règle la forme des sociétés en participation, un texte plus élastique, et un mode d'association où le sort de chacun des contractants eût été moins étroitement lié aux chances de l'entreprise; mais l'art. 47 n'a évidemment en vue que des associations temporaires, relatives à une ou plusieurs opérations déterminées, et le Conseil d'encouragement ne voulut pas marquer ses débuts par une fiction; il se décida à donner aux choses leur véritable caractère.

Il plaça donc ces associations entre ouvriers sous l'empire de la société en nom collectif; c'est-à-dire qu'aux termes même du Code, les associés devenaient tous solidaires pour tous les engagements de la Société. Que l'Académie me permette de suspendre ici cet exposé des faits par une réflexion qui se présente naturellement à l'esprit. En adoptant cette forme, le Conseil

d'encouragement n'avait pas à prévoir des résultats bien fâcheux. Les sociétés qu'il instituait de ses mains étaient destinées à n'avoir, pendant longtemps encore, que l'Etat pour créancier et pour bailleur de fonds. Or, l'Etat ne devait pas être, vis-à-vis de ces ouvriers, un créancier bien rigoureux. En cas de désastre, il n'exercerait pas à leur égard la somme entière de ses droits; du moins n'irait-il jamais jusqu'à la poursuite corporelle ou mobilière. La nature même de l'expérience ne comportait pas de pareilles sévérités. Mais, au lieu de ce prêteur tolérant, qu'on imagine d'autres porteurs de titres, des tiers moins accommodants sur leurs intérêts; qu'on fasse rentrer ces sociétés dans les conditions ordinaires du commerce, qu'on les replace dans la vérité des faits et du droit commun. Voici trente, quarante ouvriers, je suppose, qui se sont associés entre eux pour l'exploitation d'une industrie; ils sont tous en nom dans l'état social, tous solidaires, tous responsables jusqu'au dernier centime des dettes de la société. Un revers arrive, et pourquoi les ouvriers n'en essuyeraient-ils pas? Sont-ils, plus que les entrepreneurs, à l'abri des faux calculs, des fausses spéculations, des créances véreuses, de la fluctuation des prix et de l'incertitude des débouchés? Non, comme industriels, ils sont assujettis aux chances de l'industrie. Un revers arrive donc, et à l'instant ces quarante associés deviennent tous, au même titre, passibles des mêmes poursuites; ils sont tous contraignables par corps et sous le coup d'une saisie; ils perdent jusqu'à la liberté de leurs bras et de leurs mouvements; ils sont enchaînés par les rigueurs et les délais d'une liquidation judiciaire; ils sont à la merci de créanciers mal disposés et d'hommes de loi plus intraitables encore. Et c'est là le sort auquel de prétendus amis ont convié les ouvriers; c'est là le but qu'ils ont désigné à leur ambition, avec l'insolvabilité comme dénoûment éventuel, et la prison pour dettes en perspective!

Vraiment, plus on y songe, moins on s'explique le goût qu'ont récemment montré les ouvriers pour ces expériences pleines de hasards. Si le salaire est modique, il a du moins cet avantage d'offrir une entière sécurité; quelles que soient les

destinées d'une industrie, le salaire est acquis sans retour, acquis par privilége, et ne peut être l'objet d'aucune répétition. L'homme laborieux qui s'en contente sait du moins qu'il n'en doit compte à personne, et que, s'il y trouve l'élément d'une épargne, cette épargne est bien à lui. Tel est le caractère du salaire, modeste mais sûr; s'il n'enfante pas de rêves, il ne trouble pas le repos; s'il ne flatte pas l'orgueil, il n'expose pas la liberté. En est-il de même quand l'ouvrier veut entrer dans la carrière périlleuse des profits? Non, tout change à l'instant même. L'ouvrier ne sait plus dès-lors si le pain qu'il mange lui appartient réellement, et s'il ne l'a pas acquis de deniers sujets à restitution. Plus de sécurité, le voilà solidaire de tout ce qui se fait autour de lui. Il n'avait autrefois à répondre et à souffrir que de ses fautes personnelles, désormais il répondra et souffrira des fautes collectives. En élargissant le cercle de ses prétentions, il a élargi celui de ses soucis; il devient moins propre à ce qu'il fait bien à mesure qu'il cherche à faire autre chose. Et quand la fortune le servirait pendant une année ou deux, n'a-t-il pas à craindre ces brusques retours dans lesquels elle frappe ceux qu'elle a le plus favorisés? Ainsi, même avec des chances heureuses, le profit industriel ne le conduira pas ailleurs ni plus loin que le salaire; seulement, avec le salaire il avait la première part du prix des choses, avec le profit industriel il en aura la dernière, et une part souvent contestée.

Il y eut donc, de la part du Conseil d'encouragement une certaine hardiesse à placer ces associations d'ouvriers sous le régime de la société en nom collectif. J'ajoute que ce fut aussi un acte de justice. Dès que les ouvriers aspiraient à la condition du patron, l'équité la plus stricte voulait qu'avec les honneurs et les avantages de l'emploi ils en connussent les inconvénients et les charges. Il fallait également leur faire comprendre par un essai personnel que, dans l'échelle des fonctions sociales, les devoirs s'élèvent en raison des droits, et qu'une puissance plus grande ne s'acquiert qu'au prix d'une plus grande responsabilité. De là le mérite de cette disposition qui fut la sanction morale de cette épreuve administrative, et qui, je le répète, offrait de

moindres inconvénients avec l'Etat pour créancier. Les associations entre ouvriers furent en conséquence toutes soumises à ce régime; on y dérogea seulement pour les associations entre patrons et ouvriers, dont j'aurai à parler dans la suite de ce travail.

Ce point une fois fixé et appliqué sans exception, il fut facile au Conseil d'encouragement de se montrer moins absolu pour le reste, et de laisser les associations se mouvoir à leur gré dans des clauses plus secondaires. Ainsi, il se montra fort accommodant pour la durée des sociétés entre ouvriers, et ne voulut pas troubler les illusions de celles qui se promettaient quatre-vingt-dix-neuf ans d'existence. S'il intervint sur ce chef, ce fut plutôt pour imposer des prolongations quand le contrat se renfermait dans des délais trop courts. En effet, les avances de l'Etat devant être remboursées avant l'expiration des conventions sociales, les associés se seraient créé des obligations trop difficiles à remplir en les répartissant sur un petit nombre d'années, et il convenait de les défendre contre des embarras et des charges exagérées. La durée la plus généralement admise fut celle de vingt ans; c'était un terme raisonnable et placé à égale distance des deux excès. Il en fut de même des apports fournis par les ouvriers associés. En thèse générale, on reconnut que l'ouvrier n'avait qu'un apport à faire, celui de ses bras, et au besoin de ses instruments de travail. Cependant les statuts ménagèrent une place aux épargnes de l'associé, et au capital dont il pouvait disposer. Il était sage et naturel de lui laisser la faculté de verser ses fonds dans une société où ils étaient soumis à sa surveillance, et dont ils pouvaient servir la prospérité.

Mais ici une double difficulté se présentait. Voilà l'ouvrier lié par un contrat formel à une société commerciale; il lui doit le concours de ses bras, d'une manière absolue et exclusive. C'est bien tant que la société aura du travail à lui fournir; mais, si le travail manque, si les jours de chômage arrivent, que fera l'associé? Evidemment, il fallait pourvoir à cette éventualité par une clause exceptionnelle, et permettre, dans ce cas, à l'ouvrier, et sous de certaines conditions, de s'employer momenta-

nément ailleurs. C'est ce que régla un article des statuts. D'un autre côté, et dans la situation inverse, il pouvait arriver que le nombre des membres associés se trouvât, ou constamment ou temporairement insuffisant, pour exécuter tous les travaux confiés à l'association. Que faire alors ? Se restreindre eût été une sorte de suicide, ou tout au moins une faute industrielle. Il est sans exemple qu'un établissement se refuse à accroître son travail. La force des choses commandait donc d'ouvrir une porte aux auxiliaires.

Ici, la position du Conseil d'encouragement fut des plus étranges que l'on puisse imaginer. L'Académie a pu voir que, pris en masse, il ne manquait pas d'une certaine sagesse, et que d'excellentes intentions l'animaient. Choisi, en grande partie, dans les divers Conseils de prud'hommes de la ville de Paris, il comptait beaucoup d'hommes versés dans les affaires, et auxquels toutes les branches de l'industrie étaient familières. Livrés à leur seule impulsion, ceux-ci n'eussent pas hésité sur la résolution à prendre ; mais près d'eux un autre élément existait dans le Conseil, et y exerçait une domination évidente ; c'étaient les hommes de théorie, appartenant à la politique officielle ou à la politique libre, qui poussaient jusqu'à l'idolâtrie leur culte pour l'association, et ne voulaient à aucun prix, sous aucun prétexte, admettre de dérogation à ce principe. Or, des auxiliaires, des collaborateurs, pour parler le langage des statuts, n'étaient, ne pouvaient être autre chose que des ouvriers salariés, et ces mots blessaient singulièrement les oreilles des auteurs et des promoteurs de la réforme. Comment justifier, en effet, le spectacle qu'allaient offrir ces associations, où les ouvriers de la même industrie seraient appelés à concourir au même travail, les uns à titre d'intéressés, les autres à titre de salariés ? Quelle contradiction flagrante ! Quelle atteinte à l'égalité ! C'était dire ouvertement qu'on ne poursuivait pas l'abolition, mais le simple déplacement d'un privilége ; et que la guerre aux patrons n'avait qu'un but, celui d'usurper leur rang. Aussi, avant d'introduire dans les actes de société cette faculté d'employer des auxiliaires, n'y eût-il point de précautions

qu'on n'employât, point d'artifice de langage auquel on n'eût recours, pour pallier les effets de cette mesure, et en déguiser le caractère réel. Deux articles des statuts sont un témoignage de cet embarras et de cette contention d'esprit. Par l'un d'eux, les associations sont autorisés à appeler des collaborateurs, sans que ceux-ci puissent avoir la qualité de simples salariés ; mais, par un autre article, ces collaborateurs ne doivent devenir associés qu'après un temps d'essai déterminé ; de telle sorte que les mêmes statuts posaient la règle et fournissaient le moyen de l'éluder. Ce moyen était des plus simples : il suffisait pour cela d'employer les ouvriers à salaire jusqu'à la limite du temps d'essai, et de les congédier alors pour en embaucher d'autres. Ainsi, le Conseil d'encouragement n'échappait à une contradiction qu'en tombant dans une puérilité ; à deux lignes de distance il condamnait le salaire en principe et le consacrait en fait ; et, dans son horreur de l'exploitation de l'ouvrier par le patron, il en arrivait le plus naturellement du monde à celle de l'ouvrier par l'ouvrier.

J'ai déjà dit à l'Académie comment ces sociétés, formées en vue d'un bénéfice industriel fraternellement partagé, commencèrent par l'inégalité dans le salaire. Il est temps d'ajouter que ce salaire, variable d'une industrie à l'autre, fut, en général, porté à un taux égal, sinon supérieur à celui des ateliers régis par les patrons. Pour ne citer qu'un exemple, l'association des ouvriers typographes, dont les statuts servirent de type, obtint, comme moyenne de salaire, 30 francs par semaine, c'est-à-dire 5 francs par jour. C'était se payer largement, et de ses propres mains. On conçoit, dès-lors, qu'après avoir prélevé ce tribut, les associés se soient montrés fort coulant sur la répartition des bénéfices. Comme point de départ, ils maintenaient ou amélioraient leur situation; le reste n'était, à leurs yeux, qu'un avantage hypothétique, et dont ils pouvaient faire bon marché. Aussi, les membres des associations consentaient-ils facilement à ce que les profits industriels, résultant de l'inventaire, fussent partagés également entre eux, sans distinction d'aptitude ; mais, par une dérogation nouvelle, le Conseil d'encouragement

voulut que la distribution des profits se fît en raison des services rendus, et un article des statuts décida que ces profits seraient répartis dans la proportion des salaires. Ce monument d'égalité et de fraternité disparaissait ainsi pièce à pièce, pour faire place à des règles de justice distributive, fort anciennes dans le monde, et qui n'avaient pas le mérite de la nouveauté.

Quand il s'agit d'instituer une gérance, le même retour se fit dans l'esprit du Conseil, et, il faut le dire, dans celui des ouvriers. Gérant ou patron, c'était tout un, quant aux fonctions et en dehors des parts d'intérêt. Le gérant devait être l'âme de ces associations, en régler la marche, leur imprimer le mouvement, les gouverner au-dedans, les représenter au-dehors, contracter pour elles, ordonner, surveiller, répartir le travail, conduire, en un mot, et diriger l'entreprise. Or, qu'est-ce que cela, sinon la tâche d'un patron ? On pouvait échapper au mot, on n'échappait pas à la chose. L'une des préoccupations du Conseil d'encouragement fut de donner à cette gérance un caractère sérieux, et de l'investir d'une certaine autorité; autrement l'indiscipline eût éclaté dès le début, et détruit en germe les sociétés nouvelles. D'un autre côté, il y avait lieu de craindre qu'un gérant malhonnête n'abusât de pouvoirs trop étendus, et ne s'en servît pour conduire une association à sa ruine. Le Conseil eut à se préserver de ce double écueil; en fait d'attributions, il ne fallait faire verser la mesure ni d'un côté ni de l'autre. Les statuts décidèrent donc que la gérance serait confiée à l'un des associés, élu en assemblée générale, et qu'il serait assisté d'un Conseil d'administration, électif également. Ces règlements laissaient, d'ailleurs, aux contractants, une très-grande latitude, afin que chaque association pût conformer sa conduite aux éléments qui la constituaient, étendre ou limiter la gérance, la diviser ou la concentrer, en prolonger la durée ou la restreindre, le tout en raison des besoins du moment et des circonstances qui pourraient survenir.

Cependant la marche des choses amena alors un résultat facile à prévoir, et sur lequel il est bon d'insister. Parmi ces associations, il en est où l'on voulut appliquer, dans toute leur pureté,

les principes abstraits qui y avaient donné naissance. Le choix des gérants ne s'y firent qu'au milieu d'orageux débats et de dissentiments profonds. Le candidat des uns devenait suspect aux autres ; et, dans plus d'un cas, l'association fut partagée en deux camps ennemis. On devine ce que dut être l'autorité d'un agent, élu dans de pareilles conditions : ses ordres n'étaient pas obéis, sa voix n'était pas écoutée. D'autres associations eurent, au contraire, le bon esprit de déroger à leur principe, et d'investir le gérant qu'elles instituaient d'une force réelle, efficace, presque despotique. On lui conféra non-seulement le gouvernement des intérêts sociaux, mais on lui remit, en outre, des pleins pouvoirs pour réprimer les écarts de conduite des associés. Il eut le droit de faire des règlements intérieurs, de frapper des amendes, de prononcer des exclusions. Jamais patron n'aurait osé imposer à ses ouvriers une discipline aussi sévère. L'insoumission, les injures ou violences, la paresse, l'incapacité, l'ivrognerie, l'inconduite, furent des motifs suffisants pour évincer un membre de l'association, et plus d'un exemple témoigna que le gérant ne laisserait pas ce droit s'énerver dans ses mains. Rien ne demeura impuni, pas même les mauvaises habitudes. C'est ainsi que les absences du lundi, tolérées ailleurs, furent frappées d'une amende, et, en cas de récidive, de l'exclusion. Il n'y avait pas d'exemple que les ateliers eussent été conduits avec cette vigueur.

L'Académie prévoit sans peine quels furent les résultats de ces deux méthodes. On peut les résumer en quelques mots : Les associations, fondées aux dépens du Trésor n'ont duré qu'en raison des habitudes de discipline qui y ont prévalu. Celles qui sont encore debout le doivent à une stricte observation de leurs règlements ; celles où l'esprit de désordre s'est introduit n'ont eu qu'une existence éphémère ; plusieurs d'entre elles ont déjà disparu, en emportant les avances de l'état; d'autres se consument dans de vains efforts, et dévorent peu-à-peu les ressources qui leur ont été confiées. Mais le vrai signe de vitalité pour toutes, celui qui trompe le moins, c'est l'ascendant du gérant sur ses associés. Là où cet ascendant est manifeste, on peut

être certain de rencontrer quelque succès. Le gérant devient alors un véritable chef de maison, agissant dans les conditions régulières de l'industrie, maître de ses opérations, pouvant traiter en toute sûreté, et contracter des engagements avec la certitude qu'ils seront tenus. Ses associés ne sont plus, dans sa main, des instruments rebelles, mais des agents dociles et animés du désir de bien faire. On ne discute pas ses ordres, on y obéit; on ne conteste pas ses pouvoirs, on s'y soumet. Telle est la marche des associations qui se soutiennent autrement qu'au préjudice de leur capital d'emprunt. Mais il n'y a là ni fait imprévu, ni phénomène particulier; toutes ces nouveautés ressemblent beaucoup à de l'imitation. Après avoir fait un procès bruyant à l'industrie, c'est l'industrie qu'en fin de compte l'on copie; après avoir promis des miracles, on n'en fait ni plus ni moins que le commun des hommes. L'Académie a pu suivre et apprécier ces démentis successifs et ces mouvements de retraite de l'esprit de système, aux prises avec les réalités. On s'était promis d'abolir le salaire, et c'est par le salaire qu'on entre dans l'association; on s'était flatté de mettre un terme à l'exploitation de l'ouvrier par le patron, et l'on y substitue l'exploitation de l'ouvrier par l'ouvrier; enfin, on s'était dit bien haut, et sur bien des tons, que le rôle du patron était désormais fini; et, pour obtenir des sociétés viables, il a fallu créer et maintenir une autre espèce de patrons, avec une main plus lourde et des attributions plus étendues. Etait-ce la peine de faire tant de bruit?

Reste la question des bénéfices; l'Académie va voir à quoi ils se réduisent en examinant la partie des statuts qui s'y rattache, et les prélèvements auxquels ils sont assujétis. En premier lieu figure un fonds de réserve destiné à couvrir les pertes commerciales, ou à payer, par anticipation, les dettes non exigibles, ou bien encore à accroître le matériel de la société. Ce fonds de réserve varie d'une association à l'autre, mais la moyenne paraît être de 40 pour 100. Ensuite vient un fonds de retenue indivisible, que l'acte constitutif fixe à 10 pour 100, et qui est bien l'une des inventions les plus étranges qui aient pu éclore

dans un cerveau humain. On se demande comment des hommes sérieux, des hommes d'affaires ont admis dans un acte émané d'eux une énormité si voisine de l'utopie, et comment l'administration a souffert qu'elle se produisît à l'abri de son nom et sous sa responsabilité. Ce fonds de retenue indivisible appartient à tout le monde, excepté aux associés; il est le produit de leur travail, et pourtant il ne leur profitera jamais. A peine auraient-ils le droit d'y toucher pour empêcher la société de tomber en déconfiture; encore, dans ce cas, le fonds de retenue indivisible devient-il à son tour le créancier de l'association, jusqu'à parfait remboursement. C'est un dépôt mystérieux qui ne doit et ne peut jamais périr, et qu'à l'expiration de son terme la société qui finit doit transmettre à la sociéte qui lui succède. Et si, à travers un texte ambigu, on cherche à savoir quelle est la destination de ce fonds, voué à un cumul éternel, on découvre que c'est au principe même de l'association qu'il appartient, ou, à défaut, au principe de l'assistance publique. Les statuts le déclarent le plus sérieusement du monde, et un article 36 a pour unique objet d'assurer et de régler cet emploi; en raison de l'originalité, il mérite d'être cité en entier :

Art. 36. « Au cas où la société ne serait continuée d'aucune « manière par les associés, le fonds de retenue indivisible se-« rait remis au gouvernement, s'il existe à cette époque un « fonds public d'encouragement pour les associations entre ou-« vriers ou entre patrons et ouvriers.

« Si ce fonds public n'existe pas, le fonds de retenue indivi-« sible sera mis à la disposition du Conseil général du départe-« ment, pour être par lui appliqué à des institutions ayant pour « objet l'amélioration du sort de la classe ouvrière, ou à défaut « aux hospices du chef-lieu. »

En vérité, en lisant cette disposition si bizarre et si inexplicable, on éprouve quelque confusion à la rencontrer dans un document administratif. On conçoit très-bien qu'à propos d'une entreprise de théâtre, concédée par privilége, il soit réservé une part sur les recettes, à l'intention et au profit des indigents;

c'est une obole que la misère prélève sur le plaisir, un impôt frappé sur une exploitation publique. Mais ici rien de pareil. Il s'agit d'une industrie libre, ouverte à la concurrence, d'une spéculation privée, qu'aucun privilége ne défend. Les bénéfices qui en découlent appartiennent aux associés, au même titre que le produit d'un champ appartient à celui qui en est propriétaire; dans un cas comme dans l'autre, toute dîme prend un caractère de spoliation. En vain, pour excuser cette mesure, se prévaudrait-on du prêt du Trésor : ce prêt n'ouvrait à l'Etat qu'un droit, et n'imposait aux associés qu'un obligation, le service des intérêts et de l'amortissement; hors de là il y avait usurpation et excès; il y avait surtout une violence morale exercée sur les Sociétés qui souscrivaient à de si singulières conditions. Est-il croyable qu'aucune d'elles les ait librement et volontairement acceptées? A quoi les conviait-on? A se dessaisir de légitimes profits, fruits de l'ordre et du travail, lentement et laborieusement amassés, et en faveur de qui? D'un principe abstrait, nuageux, et si insaisissable qu'en désespoir de l'atteindre, on lui substituait les hospices. Certes, avec plus de liberté de mouvements, et une moindre contrainte, aucune de ces associations n'eût accepté cette charge ridicule et inique, et pour s'y résigner il fallait que l'attrait d'une subvention fût bien puissant et rendît les volontés bien faciles.

C'est que, il faut le répéter, les ouvriers, en se liant de la sorte, ne voyaient dans cet engagement qu'un salaire et un travail assurés; les bénéfices ne les touchaient guère. Dans tous les cas, le Conseil s'appliquait à leur laisser là-dessus peu d'illusions. L'Académie sait maintenant à quels prélèvements ces bénéfices étaient assujettis; 40 pour 100 de fonds de réserve et 10 pour 100 de retenue indivisible. Ce n'est pas tout; une autre charge avait été imposée aux associations. Il était naturel que l'Etat, en sa qualité de prêteur, soumît leur gestion à un contrôle et à une surveillance : or, cette surveillance et ce contrôle ne pouvaient s'exercer gratuitement. On eût dû en mettre les frais à la charge de l'administration, on aima mieux les mettre à la charge des sociétés. Dans leur contrat, elles s'enga-

gèrent à payer une redevance annuelle, destinée à couvrir le traitement de deux inspecteurs ; c'était 3/4 pour 100 sur le montant du prêt, qu'il y eût ou non des profits au bout de l'inventaire. Il y a mieux, ces 3/4 pour 100 devaient porter sur une somme fixe, pendant toute la durée de la Société, c'est-à-dire sur la totalité du prêt et sans en déduire les sommes remboursées et amorties ; de telle sorte que ces 3/4 pour 100 peuvent un jour, si l'engagement subsiste, se convertir en 5, 6 et jusqu'à 8 pour 100 dans la dernière période sociale. D'où il faut conclure qu'il n'y a eu, dans tous ces engagements, rien de sérieux de la part de ceux qui y souscrivaient, et qu'en le faisant avec une si grande facilité, ils semblaient n'avoir eux-mêmes aucune confiance dans leur réussite.

Telles furent les principales clauses de l'acte constitutif des Associations entre ouvriers : Société en nom collectif, salaire proportionnel, bénéfice en raison du salaire, voilà le point de départ. Dans l'acte qui constitua les Sociétés entre patrons et ouvriers, il y eut des modifications sensibles, une surtout qui toucha l'essence même du contrat. Cette modification était dans la nature des choses. La plupart des associations entre patrons et ouvriers avaient leur siége dans nos départements et se rattachaient à des établissements anciens, que la crise manufacturière avait ébranlés. A nommer les choses par leur nom, c'était un secours que l'on accordait à ces établissements ; seulement on les obligeait à se soumettre, pour l'obtenir, à de certaines conditions et à de certaines formes, dont la plus essentielle était d'associer désormais les ouvriers à leurs profits. Plutôt que de périr, les entrepreneurs d'industrie s'y résolurent et supportèrent avec une résignation silencieuse toutes les charges qu'il plût au Conseil d'encouragement de leur imposer. Dans cette situation, il devint évident que la forme de la Société en nom collectif n'avait plus d'objet et ne pouvait plus être appliquée. La responsabilité devait rester où elle était, dans la personne du patron, et si l'ouvrier allait être appelé, par le fait des circonstances, à participer aux bénéfices, il eût été imprudent et dangereux de le soumettre en même temps aux

chances de perte. De là, une nouvelle forme d'association qui, sans être d'une légalité rigoureuse, avait pour elle l'autorité d'usages établis et la sanction de la jurisprudence. Les ouvriers y furent traités comme de simples intéressés dans les bénéfices, comme peuvent l'être et le sont souvent les employés des maisons de commerce et des établissements industriels. Le profit qui leur revenait était considéré, dans ce cas, comme un supplément de salaire, non sujet à rapport.

C'était bien, c'était juste, mais dans des termes pareils on ne conçoit pas que le Conseil d'encouragement ait encore pesé sur le patron par des conditions réglementaires, imaginées à l'avantage des ouvriers. Quoi! le patron fournit seul le capital social, il est seul responsable des destinées de l'entreprise, il engage ses deniers et sa personne, et l'on veut néanmoins qu'il subordonne ses opérations aux caprices des salariés qui n'engagent rien, ne compromettent rien et peuvent ruiner l'entreprise sans qu'il en résulte aucune responsabilité pour eux. En vérité, c'était trop accorder à l'esprit de système; c'était obliger les entrepreneurs à se mouvoir dans un cercle vicieux, et mettre leur fortune et leur honneur à la merci des bonnes ou mauvaises inspirations de leurs ouvriers. Si l'on cherchait un témoignage du vertige qui pesait alors sur les esprits, c'est là qu'il faudrait l'aller chercher.

Je viens de faire connaître à l'Académie les diverses formes sous lesquelles ont été contractées ces associations entre ouvriers et entre patrons et ouvriers; elle connaît les clauses principales de ces conventions, elle a pu en apprécier et le principe et les détails; je vais lui dire maintenant comment se fit la répartition des largesses de l'Etat, et quelles en furent les parties prenantes.

III.

Je touche à la partie la plus délicate de la tâche que je me suis assignée. Il s'agit en effet d'examiner la situation d'établissements industriels dont la plupart sont encore en cours d'exploitation, et qui commandent, à ce titre, des ménagements

infinis. En dehors du crédit que leur a ouvert l'Etat, quelques-uns de ces établissements s'appuient sur le crédit privé, toujours défiant et sur la défensive. C'est là un double motif de réserve. Aussi me suis-je efforcé, dans cette partie de mon travail, de citer les faits sans y attacher de noms propres, avec ce problème en vue de ne négliger aucun des éléments fournis par l'essai officiel, tout en respectant les intérêts qui y sont engagés.

Ainsi que je l'ai dit, dès que la notoriété publique se fut attachée au vote de l'Assemblée et au crédit des 3 millions, il y eut affluence de demandes et concours de solliciteurs. On ne peut pas évaluer à moins de six cents le nombre des dossiers qui parvinrent au Conseil d'encouragement; Paris en fournit le contingent le plus considérable, près de trois cents, et émanés d'ouvriers en très-grande partie. La Seine-Inférieure et l'Eure venaient après Paris par ordre d'importance, puis le Nord et le Rhône. En classant ces demandes par groupes d'industrie, il était facile d'y reconnaître les corps d'état où le sentiment de l'association avait le plus profondément pénétré. Les uns n'avaient adressé au Conseil qu'un petit nombre de propositions; mais ces propositions ne tendaient à rien moins qu'à réunir en un seul faisceau tous les ouvriers de la même profession. Les cordonniers, entre autres, se présentèrent avec une véritable armée d'associés, trente mille personnes, hommes et femmes, et les tailleurs d'habits n'eussent pas été fâchés de pouvoir recomposer, avec les fonds du Trésor, une société qui rappelât par ses bases la formidable Société de Clichy. Dans d'autres corps d'état, les demandes comprenaient des groupes moindres et se rapprochaient davantage des conditions ordinaires du travail manufacturier. Alors, ces demandes devenaient nombreuses. La seule industrie du bâtiment en fournit plus de trente; la filature de la laine et du coton fut l'objet de vingt-cinq propositions; la typographie en compte vingt, la construction des machines dix-huit, le tissage des étoffes seize. En calculant d'une manière approximative, le nombre des ouvriers ou patrons, sciemment ou à leur insu, intéressés à ces demandes, on arriverait à un chiffre de cinquante à soixante mille individus.

Il fallait se hâter de choisir entre eux ; il fallait surtout écarter dès le début cette masse de parasites et d'aventuriers qui se portent du côté de l'argent et s'imposent à force d'obsessions et de bruit. Le Conseil d'encouragement y mit du zèle et de la conscience ; mais les difficultés d'une pareille tâche le dominaient. De bons choix, une distribution judicieuse n'auraient pu avoir lieu qu'à la suite d'une instruction longue et précise, et le temps manquait pour cela. C'eût été autant d'enquêtes à ouvrir, et sur l'objet même de chaque association et sur les personnes qui devaient la composer. Or, comment y procéder autrement que d'une manière sommaire, défectueuse par-conséquent? Les erreurs, les surprises étaient inévitables, et il y en eut. Une foule avide frappait aux portes du Conseil et n'admettait ni hésitation, ni délais ; l'essentiel était d'aller vite. L'esprit du décret y portait aussi ; il avait été voté d'urgence et demandait à être appliqué de la même façon. Ces circonstances expliquent et excusent les choix qui furent faits ; comme en toutes choses, il y eut une part laissée au hasard, une autre aux influences. D'ailleurs, les vrais, les bons éléments industriels n'étaient pas des plus ardents à s'offrir, et il fallait se contenter de ceux qui se produisaient avec un empressement suspect.

C'est ainsi que s'opéra la répartition du crédit des 3 millions, à la hâte, à l'aventure, sur des renseignements incomplets et quelquefois contradictoires. Loin de moi la pensée d'en faire un reproche à qui que ce soit : il n'en pouvait pas être autrement ; c'était dans la force des choses. Telle affaire offrit cet incident que les informations furent d'abord favorables, puis contraires, pour devenir favorables de nouveau ; telle autre, vidée par un rejet à la majorité d'une voix, dans le cours d'une séance, fut reprise au début de la séance suivante et terminée par une adoption, à la même majorité d'une voix. L'une des préoccupations du Conseil était de distribuer le fonds de manière à y intéresser le plus grand nombre possible d'industries et de localités ; et pourtant il comprit dans sa sagesse trois sociétés d'imprimeurs typographes, et n'en voulut admettre aucune d'ouvriers en bâtiments ; puis, tandis qu'il fondait quatre associations dans le

seul département de l'Eure, il laissait en dehors de l'expérience soixante-seize départements, et des villes aussi importantes que Marseille, Lille, Toulouse et Strasbourg.

Quoi qu'il en soit, voici le tableau de la répartition du crédit, avec tous les détails qui sont de nature à répandre quelque lumière ; quand je l'aurai fait passer sous les yeux de l'Académie, il me sera plus facile d'en tirer des conclusions.

Associations encouragées à Paris.

		fr.
Imprimeurs typographes. .	Desoye et comp.	65,000
— — . .	Prève et comp.	18,000
— — . .	Remquet et comp.	80,000
Menuisiers en fauteuils. . .	Auguste Antoine.	25,000
Ebénistes.	Cordonnier et comp.	75,000
Fabricants de registres. . .	Beaugrand et comp.	35,000
— de châles. . . .	Bonfils, Michel, Souvraz et comp.	200,000
— de tricots. . . .	Durand et comp. à Suresne. . .	15,000
— de tissus. . . .	Mallard et comp.	30,000
— d'inst. de musiq.	Houzé et comp.	24,000
— de bronze factice.	Fénino et comp.	10,000
— d'inst. de chirur.	Faugère et comp.	47,000
— d'app. p. le gaz.	Picard et comp.	17,500
— de cann. à fouets.	Lambert et comp.	14,000
Dessinateurs pour étoffes. .	Quéru et comp.	10,000
Mécaniciens.	Cabanis et comp.	20,000
—	Faure, Darche et comp. . . .	25,000
—	Guillemain et comp.	35,000
Fondeurs en cuivre.	Colin et comp.	16,000
Tailleurs de limes.	Wusthorn et comp.	10,000
Peintres en bâtiments. . .	Canonicat et comp.	8,000
Lingères.	Mlles Goreska de Bruges et comp.	15,000
Teinturiers dégraisseurs. .	Camus, Picheré, Schindler et comp.	6,000
— en soie. . . .	Petit et comp.	10,000
	A reporter.	810,500

		fr.
	Report.	810,500
Peintres sur porcelaine. . .	Pion et comp.	6,000
Potiers de terre.	Mauny et comp.	21,000
Horlogers.	Perrenoud et comp.	3,000
Arçonniers.	King, Rousselet, Chamiot, Clerc et comp.	20,000
Bijoutiers en faux.	Leroy, Thibault et comp. . . .	24,000
Relieurs.	Janet, Blumenthal et comp. . .	6,000
	Total.	890,500

Associations encouragées dans les départements.

		fr.
Filateurs de laine.	Sentis et comp. (Reims). . . .	250,000
— —	Roger et comp. (Trye-le-Château, Oise).	120,000
— de coton.	Vaussard et comp. (Rouen). . .	125,000
— de laine et coton.	Lenoir et comp. (Clisson, Loire-Inférieure).	60,000
Fabricants de drap.	Courtin, Prestat et comp. (Louviers).	100,000
— de toiles.	Lescarcel et comp. (Lisieux). .	20,000
— de soieries. . . .	Martin et comp. (Lyon). . . .	100,000
— de velours. . . .	Brosse et comp. (Lyon)	200,000
— de mét. p. draps.	Mercier et comp. (Louviers). .	100,000
Tisserands en coutil. . . .	Noyon, Couturier et comp. (Gravigny-sur-Eure).	120,000
Teilleurs de lin.	Le Bonniec et comp. (Lannion, Côtes-du-Nord).	10,000
Mouliniers en soie.	V. Bouchon et comp. (Dornar, Ardèche).	25,000
—	Guignon père et fils (Neyons, Drôme).	30,000
Forges d'Arcachon.	Brothier et comp. (Gironde) .	120,000
Verriers.	Vedrine et comp. (Haute-Loire).	45,000
—	Marre, Sourd et comp. (Anich, Nord).	50,000
	A reporter.	1,475,000

	Report.	1,475,000
Sculpteurs et tailleurs de pierres.	Giraudon et comp. (Bourges). .	6,000
Imprimeurs typographes. .	Metreau (Bordeaux).	18,000
Fabriques de coutellerie. .	Georges et comp. (Biesle, Haute-Marne).	50,000
— de noir animal.	Lelong et comp. (Sotteville, près Rouen).	25,000
— de chaussons de tresses. . : .	Marsolles et comp. (Louviers). .	10,000
Scieurs à la mécanique. . .	Richou, Arnaud et comp. (Angoulême).	16,000
Constructeurs de vaisseaux.	Dupuy, Fourquet et comp. (St-Esprit)	10,000
Société pour l'extraction de la marne en Sologne. . .	Chartier, Defontaine, Dubus et comp. (Souvigny, Loir-et-Ch.).	40,000
Colonisation des landes de Gascogne.	Blacas de Charost et comp. (Gironde).	155,000
Plafonneurs.	Bavois, Nageotte et c. (Troyes).	8,000
	Total.	1,700,000

RÉCAPITULATION.

30 associations encouragées à Paris.	890,500 f.	»
26 — — dans les départements. .	1,700,000	»
Total.	2,590,500 f.	»
Frais d'administration, impressions, etc.	10,024	49
Excédant et crédit annulé.	399,475	51
Total du crédit.	3,000,000	»

Onze associations avaient d'abord obtenu des allocations supérieures aux chiffres qui figurent dans cet état; ces allocations ont été réduites avant le versement définitif, les unes par suite

d'abandon, les autres pour inexécution des clauses du contrat, dans les proportions suivantes :

Perrenoud et comp.	2,000 fr.
Giraudon et comp.	6,000
Lelong et comp.	25,000
Durand et comp.	15,000
Dupuy, Fourquet et comp.	6,000
Finino et comp.	10.000
Picard et comp.	7,500
F. Martin et comp.	100,000
Vaussard et comp.	125,000
Lescarcel et comp.	5,000
Bavois, Nageotte et comp.	3,000
Total des réductions.	304,500

Le Conseil d'encouragement avait en outre voté pour d'autres associations des allocations auxquelles il n'a pas été donné suite, et qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler :

Deroy, Guénard et comp., brocheurs-satineurs.	6,000 fr.
Pierre Leroux, Nettré et comp., imprimeurs typographes.	20,000
Meslier, Muller et comp., fabricants de papiers de paille.	100,000
J. Ligonesche et comp., filateurs de soie fantaisie.	25,000
Huret et comp., colleurs de papiers.	6,000
Crépin, Fronteau et comp., fermiers.	5,000
Vernier et comp., fabricants de draps.	100,000
Dames Gay et comp., lingères.	8,000
Wurston et comp., tailleurs de limes (supplément).	8,000
King, Rousselet et comp. arçonniers (id.).	15,000
Houzé et comp., fabricants d'instr. de musique (id.).	16,000
Fr.	309,000

Ainsi l'administration s'est tenue en deçà des crédits qui lui ont été ouverts par l'Assemblée nationale, et n'a réellement engagé dans ces essais d'associations qu'une somme de 2,590,500 fr.

Encore faut-il ranger dans une catégorie à part, quant aux risques courus par le Trésor, les établissements suivants qui ont joint aux engagements personnels des associés la garantie d'une hypothèque immobilière.

Courtin, Prestat et comp. fabricants de draps à Louviers.	100,000
Colonisation des landes de la Gascogne.	155,000
Lenoir et comp., à Clisson	60,000
Vaussard et comp., à Bondeville (Seine-Inférieure). . .	125,900
Mercier et comp., à Louviers.	100,000
Sentis et comp., à Reims.	250,000
Total.	790,000

Ce qui réduit à 1,800,000 fr. environ le risque vraiment sérieux du Trésor et la somme engagée dans l'opération. Le reste, en effet, a plutôt le caractère d'un prêt hypothécaire, assujéti à de certaines conditions, et placé, dans tous les cas, à l'abri de fâcheuses éventualités.

Maintenant, en décomposant le tableau que je viens de faire passer sous les yeux de l'Académie, on y reconnaît sur-le-champ un contraste très-marqué entre les associations de Paris et celles des départements. A Paris, sur 30 sociétés, 27 ont été contractées entre ouvriers seulement, et 3 au plus entre patrons et ouvriers. Dans les départements, sur 26 sociétés, 15 sont entre patrons et ouvriers, 11 entre ouvriers seulement. Les 30 établissements de Paris réunissaient à l'origine 434 associés; mais il est survenu depuis lors, dans leur constitution intérieure, des changements si nombreux, qu'on ne saurait vraiment aujourd'hui faire quelque fonds sur ce chiffre. D'une part, plusieurs associations se sont dissoutes; d'autre part, il y a eu emploi d'auxiliaires dans les associations qui prospéraient. Ce qui frappe néanmoins et ce qu'il est utile de constater, c'est que les allocations du Conseil d'encouragement n'ont pas eu pour proportion et pour règle le nombre des ouvriers engagés dans les associations. Ainsi, à Paris, sur les 434 associés, 194 se groupaient dans 6 associations, tandis que les 240 autres en formaient 24. La

somme allouée aux 6 étaient de 178,000 fr., tandis que les 24 avaient reçu 612,500 fr., c'est-à-dire, dans le premier cas, 922 fr. environ par tête, et, dans le second, 2,250 fr. Il y a même telle association qui a reçu du Conseil 200,000 fr. de subvention, et qui ne compte pas plus de 18 membres: c'est plus de 11,000 fr. par associé.

Quant aux départements, il est difficile de connaître d'une manière très-précise le nombre des ouvriers qui ont été compris dans les associations favorisées. Celles qui portent le nom d'associations entre ouvriers, au nombre de 11, ont reçu 480,000 f. sur les 1,700,000 fr. d'allocations départementales; encore, sur ces 480,000 fr., 300,000 ont été accordés à 2 associations d'ouvriers en soie de la ville de Lyon, ce qui réduit à 180,000 fr. la part des dix autres associations; c'est-à-dire à 18,000 fr. en moyenne. Si, à l'aide de quelques données approximatives, on porte à 300 le nombre des ouvriers compris dans ces 10 associations, on a une moyenne de 600 fr. par tête. Restent maintenant les 15 associations entre patrons et ouvriers, qui ont absorbé à elles seules 1,220,000 fr., ou soit la moitié à-peu-près de la somme employée. C'est une moyenne de plus de 80,000 fr. par établissement. Ici la position des ouvriers est évidemment subordonnée; il ne sont que de simples intéressés aux bénéfices, et leur nombre n'a plus un caractère permanent; il est variable comme le travail, comme les besoins de l'industrie, et ne saurait être fixé, même par approximation. Mais toujours est-il que sur aucun point et en aucun mode, le nombre des ouvriers n'a servi de base aux allocations du Conseil d'encouragement.

Un autre grief lui a été reproché et avec quelque fondement, c'est d'avoir pris comme type d'essai plusieurs industries d'un essor très-borné et qui ne répondent pas à de grands besoins. J'ai déjà cité les ouvriers typographes, compris pour trois associations, à Paris seulement. Il y a en outre les dessinateurs pour étoffes, les fabricants de fouets et de registres, les relieurs, les lingères, les peintres sur porcelaine, les fabricants de tricots, qui ont usurpé une place sujette à revendication, et qui eût été certainement mieux remplie par ces professions utiles auxquelles

est attachée le sort d'une nombreuse population, comme les maçons, les serruriers, les menuisiers, les charpentiers, les tailleurs, les cordonniers, les tanneurs, les corroyeurs, etc. Il convient néanmoins d'ajouter à la décharge du Conseil d'encouragement, que si ces corps d'état ne figurent pas sur le tableau des allocations, c'est moins par sa faute que par la leur. Les ouvriers qui en font partie étaient de ceux que l'esprit de révolte avait le plus profondément atteints, et ils se présentaient avec des projets dont le but avoué était de poursuivre, sur la plus grande échelle, une révolution complète dans l'industrie : c'était à faire reculer tous les membres du Conseil, même les plus hardis. On écarta donc ces plans ambitieux au profit de plans plus modestes, et dès-lors il ne fut plus possible de faire de la profession même le principal motif de détermination.

Quoi qu'il en soit, la répartition est terminée. Nous voici en face de 56 associations, dont 30 ont leur siége à Paris, 26 dans les départements. Les conditions du prêt sont des plus douces et des plus simples. Par un nouveau décret, l'Assemblée nationale vient d'accorder un dernier témoignage de sa bienveillance. Elle a décidé que les actes et les constitutions d'hypothèques, concernant les associations ouvrières, seront enregistrés au droit fixe, et que les intérêts à servir au Trésor seront de 3 pour 100 pour les prêts de 25,000 fr. et au-dessous, et de 5 p. 100 pour ceux qui excéderont 25,000 fr. Quant à la durée du prêt, il n'a, en général, d'autres limites que la durée même de l'association. Le remboursement doit s'effectuer d'année en année; seulement, il ne commencera qu'à la fin de la seconde, à raison des charges exceptionnelles du début. Il est d'ailleurs gradué; faible à l'origine, il s'élève à mesure que l'établissement prend de la consistance, et se trouve suspendu lorsque les inventaires présentent plus de bénéfices. A moins de convertir le prêt en donation, il était impossible de se montrer plus libéral.

Rien ne s'opposait dès-lors à ce que l'expérience suivît son cours; les sociétés étaient organisées, elles recevaient leurs fonds des mains du Trésor au fur et à mesure de leurs besoins. Le Conseil d'encouragement n'ayant plus de subsides à répartir, se trans-

forme spontanément en Conseil de surveillance, et se partage l'inspection supérieure des nouvelles associations. Il put ainsi suivre son œuvre de l'œil, en apprécier les résultats, en diriger la marche par de sages conseils, intervenir dans les différents, signaler les infractions à l'acte constitutif, remplir, en un mot, l'office d'un tuteur éclairé et bienveillant. Son rôle était de guider les associations sans peser sur elles, de s'en faire aimer en leur inspirant du respect. D'un autre côté, l'attention publique ne demeurait pas indifférente à ces essais, et il s'en suivit une sorte de vogue à laquelle se mêlaient un peu de calcul et un peu de curiosité. Des ministres, des hommes d'Etat voulurent s'assurer par eux-mêmes de la situation de ces sociétés, interroger les ouvriers, les surprendre au travail et s'enquérir de leurs règlements intérieurs. Dans le monde officiel, il fut souvent question d'eux; on s'y faisait un titre de les avoir vus, ou l'on se permettait de les voir; c'était un tribut payé à la nouveauté.

Que l'Académie me permette à ce sujet quelques réflexions, et elles seront communes à tous les établissements que l'engouement crée et qui ne se soutiennent qu'à l'aide du bruit et de l'apparat. Je n'hésite pas à dire qu'il ne sort de là que des institutions mensongères, altérées dans leur germe, vivant d'artifice et condamnées à périr le jour où on les abandonne à leurs propres éléments. La première des conditions à exiger pour une expérience vraiment sérieuse, c'est que rien n'en fausse l'esprit et ne la fasse dévier de ses lois naturelles. Or, était-ce ici le cas, avec une pression exercée du dehors, avec un concours de personnages officiels et les bruyantes fanfares de la presse? Tant d'éloges et de tels honneurs devaient infailliblement inspirer à ces ouvriers une idée exagérée de leur importance, les jeter hors de leurs instincts, leur faire jouer un rôle d'emprunt. Ils posaient devant le public et s'étudiaient à paraître sous un beau jour. Au bout de l'essai, il y avait un problème posé et qu'il importait de résoudre. Il fallait savoir si les hommes d'élite qui s'élèveraient du sein de ces associations, livreraient longtemps leurs services sur le même pied et aux mêmes condi-

tions que le gros des associés, et s'il n'y aurait qu'un seul niveau pour celui qui serait l'âme de l'entreprise et celui qui en serait le bras le plus inexpérimenté. Il fallait savoir ensuite, l'inégalité une fois admise, jusqu'où elle irait et quelles en seraient les proportions. C'était là le fond de l'expérience. Eh bien ! avec une existence en relief, les termes en sont dénaturés. Les choses ne se passent alors ni sûrement, ni sincèrement. Dans la marche des associations, dans la conduite des associés, il y a une part pour le public, pour l'effet extérieur. On est autre chose que soi-même ; on échappe aux mobiles ordinaires de la vie, on représente. De là, des vertus de position et des indemnités d'amour-propre qui servent à couvrir les sacrifices d'intérêt. Evidemment, d'expériences pareilles, il n'y a point de conclusion à tirer ; il faut attendre que le bruit ait cessé autour d'elles et que, ramenées à leurs véritables conditions, elles aient subi la sanction et l'arrêt du temps.

Cependant cette influence du dehors ne s'exerça pas sur toutes les associations dans une mesure égale, et il est possible de se former aujourd'hui une opinion sur l'ensemble de la tentative, à l'aide de résultats administrativement constatés. J'ai eu sous les yeux, pour exécuter ce travail, les dossiers de toutes ces sociétés, avec les rapports mensuels des inspecteurs salariés et les inventaires dressés à la fin de chaque exercice. Ce qui m'a d'abord frappé dans ces documents, ce sont les changements nombreux survenus au sein des associations dans la première période de leur existence. A chaque instant leur constitution est modifiée, au milieu de conflits et d'orages sans fin. Les traces s'en retrouvent dans les mutations de gérance et de raison sociale (1). Telle association a déjà porté quatre noms, telle autre trois ; dix sur trente ont subi à Paris une modification de ce genre, et toutes ont éprouvé dans leur personnel de sensibles

(1) Dans les premiers six mois, il y a 74 démissions, 15 exclusions, 52 admissions nouvelles, 11 changements de gérants. (*Rapport de M. Lefebvre Duruflé à l'Assemblée nationale*).

variations. Au fond le fait s'explique; ces ouvriers s'étaient pris au hasard, et une fois à l'œuvre, ils se surveillent, se jugent et s'épurent; de là, des mouvements dans la gestion et des éliminations nécessaires. Il ne faut donc pas tirer de cette circonstance des conclusions trop absolues.

Un moyen plus sûr d'appréciation, c'est l'examen des livres et des écritures de commerce : en voici un aperçu succinct? Les inventaires des deux premières années constatent des situations bien diverses parmi ces associations. On voit les unes dévorer leur capital, sans fournir de travail utile; tout se résume pour elles en des salaires payés aux associés et des produits qui demeurent invendus. Les autres écoulent quelques marchandises, mais en si petite quantité que les frais généraux pèsent sur les prix, de manière à les rendre onéreux pour l'établissement. Dans l'un et l'autre cas, la ruine est au bout, plus ou moins prochaine, mais inévitable. Il est des associations où les pertes et les profits se balancent; d'autres enfin qui soldent leur inventaire par un bénéfice important. Mais ici encore, il convient de se défendre des illusions et ne pas tenir ces chiffres pour plus concluants qu'ils ne le sont en réalité. Il y a dans ces écritures deux points qui se dérobent à tout contrôle sérieux, la valeur des marchandises qui restent en fin d'inventaire et la solidité des créances sujettes à recouvrement. On sait à combien de mécomptes donne lieu cette double évaluation dans le commerce et l'industrie ordinaires. Pour se prémunir contre les fictions et les erreurs, on a soin de s'y tenir en deçà des résultats apparents. Or, ces ouvriers avaient-ils pris les mêmes précautions, et n'est-il pas naturel de penser qu'avec une entière bonne foi ils s'en étaient tenus aux données les plus favorables? Ce doute pouvait s'élever dans les esprits les moins prévenus.

Il s'est élevé dans le mien et j'ai cherché si, dans les pièces mêmes, on ne trouverait pas quelque indication d'un caractère plus précis et la preuve d'un véritable succès. Voici où cette recherche m'a conduit. En thèse générale, ces établissements étaient condamnés, par leur nature même et par les circonstances de leur origine, à se mouvoir dans le capital que l'Etat

leur a fourni et à ne pas étendre leurs opérations au-delà de cette ressource. Nouveaux dans l'industrie, ils ne pouvaient pas prétendre à s'y faire la position dont jouissent des maisons anciennes et accréditées. Leurs opérations allaient donc rouler dans un cercle restreint, c'est-à-dire qu'après avoir employé leur fonds social à créer des produits, ils couraient la chance d'une suspension forcée si la vente immédiate de ces produits ne leur procurait pas des fonds nouveaux. En un mot, ils devaient vivre uniquement et longtemps encore sur les avances du Trésor, s'en servir avec plus ou moins de bonheur, mais, dans tous les cas, y rester emprisonnés. Or, dans cette situation, il n'y avait pour eux qu'un signe d'affranchissement, qu'un titre d'indépendance, c'était la faculté d'user du crédit privé comme ils avaient usé du crédit de l'Etat, d'en user librement, régulièrement comme des établissements qui possèdent et méritent la confiance; c'était de prouver, par leurs livres, qu'à côté de sommes versées par le gouvernement, il en était d'autres versées par des créanciers volontaires et qu'ils ne devaient qu'à leur propre solidité. Voilà un témoignage décisif, concluant pour les institutions nouvelles, et qui pouvait donner la mesure de l'estime où les tenaient les hommes compétents.

C'est dans cette circonstance que j'ai cherché la force réelle, la virtualité pour ainsi dire des associations récemment constituées. Il me coûte beaucoup d'ajouter que, sur les trente sociétés de Paris, quatre ou cinq au plus jouissent de quelque crédit privé et personnel, et encore dans une limite fort modérée. Le reste n'a pour créanciers que l'Etat ou des associés. Dans les départements, aucune société d'ouvriers ne jouit et n'use du crédit privé; mais en revanche, il entre pour une grande part dans le mouvement d'affaires des établissements que le gouvernement a secourus et qui restent placés sous la direction de leurs anciens propriétaires. Ainsi, partout où les ouvriers sont livrés à eux-mêmes, la main des capitalistes se retire ou ne s'ouvre qu'à demi; l'appât même d'un intérêt élevé ne les décide pas. Aux yeux des amis passionnés de l'association, c'est là un véritable complot, une exclusion systématique et préméditée;

pour les hommes de bonne foi, c'est tout simplement un fait inévitable et qui est dans la nature des choses.

L'Académie va d'ailleurs connaître un détail plus concluant encore et qui n'est pas susceptible d'interprétations équivoques. La majeure partie des contrats de prêt avait été passée dans les six premiers mois de 1849. Vers le milieu de 1850, c'est-à-dire un an après, l'administration fit dresser un état des révocations de prêt. C'était, à nommer les choses par leur nom, la table mortuaire des associations qui avaient succombé dans le courant de douze ou quatorze mois. Par un sentiment que l'Académie comprendra, je m'abstiendrai de copier ce document; je me bornerai à l'analyser dans ses traits essentiels. Il constate que, dans cette courte période, dix-huit établissements ont, par divers motifs, cessé d'exister; dix à Paris, huit dans la province. Les dix établissements de Paris avaient reçu une somme de 142,000 fr.; les huit établissements de province, une somme de 447,000 fr.; en tout, 589,000 fr. pour les dix-huit établissements. La proportion était, pour Paris, qui compte trente associations, d'un tiers en nombre et d'un cinquième en somme; pour les départements, qui en comptent vingt-six, d'un quart en somme et d'un tiers en nombre. Ce chiffre de 589,000 fr. ne constituait pas, il est vrai, une perte équivalente pour le Trésor; il y avait là-dessus des rentrées possibles et des hypothèques prises; mais le fait grave, le fait saillant, c'est qu'à l'expiration de l'année, dix-huit établissements sur cinquante-six étaient en pleine dissolution, c'est qu'après une première campagne le tiers de l'armée était déjà hors de combat.

Rien n'est plus curieux ni plus significatif que la page d'observation où sont consignés les motifs à raison desquels ces prêts ont été révoqués. Ici, c'est un gérant qui emporte la caisse et les registres de comptabilité; ailleurs, ce sont des infractions multipliées aux statuts. Dans beaucoup de cas, il n'y a ni travail réel ni association sérieuse : deux ou trois personnes se partagent les avances du Trésor et en disposent pour leurs besoins jusqu'à épuisement. Parfois la société est abandonnée de tous ses

membres, et quand on se transporte au siége qu'elle a choisi, il ne s'y trouve personne pour la représenter. En d'autres occasions, il y a dol réel, mauvais emploi de matières ou suppositions de signatures dans les souscriptions d'actions; ici des ouvriers sans gérants, là des gérants sans ouvriers, enfin trois faillites légales, ouvertes et déclarées six mois après des versements importants, faits par l'administration. Une circonstance est encore à noter pour s'être plusieurs fois reproduite; c'est que des ouvriers eux-mêmes, convaincus de leur impuissance et voyant leurs fonds s'en aller sans profit, ont demandé à l'Etat de vouloir bien dissoudre leur société et procéder le plus tôt possible à une liquidation. Ils sentaient leur responsabilité engagée, et, dans leur bonne foi, ils cherchaient à la mettre à couvert.

Telle est la part des mécomptes et des échecs : depuis lors elle n'a fait que s'accroître, et je suis fondé à dire qu'à la date où nous sommes, sur les trente associations de Paris, il en reste à peine sept ou huit douées de quelque vitalité, et cinq ou six tout au plus sur les vingt-six que comportaient les départements. Dans les dernières séances qu'a tenues le Conseil d'encouragement, il s'est même produit plus d'un trait de lumière sur ces établissements, qui prétendaient se trouver dans une situation florissante et dont les inventaires se résumaient par des profits. D'après les termes de leurs contrats de prêt, ces établissements auraient dû, à la fin de l'exercice, rembourser à l'Etat, outre l'annuité d'intérêt, une première annuité d'amortissement. Eh bien ! à part quelques rares exceptions, ces établissements ont fait solliciter, à Paris par les inspecteurs, dans les départements par les préfets, les uns la remise des deux annuités, les autres celle de l'annuité d'amortissement. Même il en est qui se sont refusés à payer, comme trop onéreuse, leur quotité de frais de surveillance. Il y a mieux, ces associations en voie de prospérité, s'appuyaient sur leur prospérité même pour implorer de nouvelles allocations, et pour tenir compte de ces demandes, il eût fallu au Conseil d'encouragement une somme au moins égale a ce qu'il avait déjà distribué. Ainsi le succès même ne parvenait

pas à créer à ces établissements des conditions d'existence régulière, et après avoir emprunté à l'Etat les moyens de vivre, elles semblaient attendre encore de lui les moyens de se développer.

J'ai essayé de recueillir, dans le dossier volumineux que j'ai eu entre les mains, à l'appui de mes impressions personnelles, les témoignages d'hommes sensés, judicieux, impartiaux, qui ont pu et dû suivre la marche de ces associations, en apprécier l'état financier et moral, pour en rendre compte dans des rapports officiels. A Paris, sous les yeux du Conseil d'encouragement, ces rapports ne pouvaient être que sommaires; mais dans les départements, ils comportaient plus d'étendue, et plusieurs d'entre eux forment de véritables mémoires. Les préfets en déléguaient le soin tantôt à des ingénieurs, tantôt à des inspecteurs de finances ou à des comptables, ou bien à des présidents des tribunaux de commerce ou des tribunaux civils, toujours à des hommes experts et capables d'émettre sur les faits soumis à leur jugement une opinion éclairée et consciencieuse. Il ne m'est pas permis d'user de ces documents avec une liberté entière, et même, en leur empruntant quelques extraits, suis-je obligé de m'en tenir à des points généraux et communs qui n'impliquent pas une désignation spéciale. Néanmoins, tout en les restreignant ainsi, ces rapports sont des éléments d'information trop précieux pour que je ne communique pas à l'Académie ce qui peut en être communiqué sans inconvénient.

Un point sur lequel tous les inspecteurs des départements sont d'accord, c'est que l'ouvrier y est resté en général assez indifférent aux bienfaits de l'association. Voici ce que dit un rapport émané d'un comptable :

« Je dirai simplement que je n'ai remarqué, pas plus chez
« les ouvriers que chez les gérants, aucune des marques consti-
« tutives d'une société entre patrons et ouvriers. On dirait que,
« des deux côtés, ils ont le bon esprit de sentir tout ce qu'il y
« a de chimérique dans une pareille idée. Cependant, sans
« conviction et partant sans résultat utile dans le sens de la loi,

« la chose est pratique. L'ouvrier ne demande pas à être asso-
« cié, c'est incontestable ; mais si on lui propose de le devenir,
« en lui faisant ressortir que, quoi qu'il arrive, il sera payé de
« sa journée; qu'il prendra part aux bénéfices sans contribuer
« aux pertes ; que d'un autre côté, quand cela lui plaira, il
« pourra quitter l'établissement en renonçant à ses bénéfices,
« qui pour lui sont chose bien éphémère, on conçoit parfaite-
« ment qu'il accepte. Mais pour le bien de la chose, que fait-il ?
« Rien. Il n'en arrive pas cinq minutes plus tôt à l'établisse-
« ment, et il tirerait lui-même le cordon de la sonnette plutôt
« que de rester une minute après l'heure où il lui est permis,
« comme simple ouvrier, de partir. On n'a pas besoin, je crois,
« de prouver que, dans une telle situation, les principaux as-
« sociés ne doivent pas être fort animés du désir de se procurer
« de semblables cointéressés. »

Un inspecteur des finances, traitant le même sujet dans un rapport qui touche à d'autres ateliers et à un autre département, s'exprime ainsi :

« On concevra facilement, d'après ce résultat, que l'associa-
« tion entre patrons et ouvriers n'offre à ces derniers qu'un trop
« faible avantage pour avoir exercé une influence sur leur bien-
« être et leur moralité. Du reste, il ne paraît pas que, sauf
« quelques exceptions, les ouvriers aient pris l'association au
« sérieux, ni qu'ils aient agi en intéressés, en apportant à leurs
« travaux plus d'activité et de soins depuis qu'elle est formée,
« car les produits ne sont ni plus abondants ni de meilleure
« qualité. »

Il me serait facile de multiplier les citations, toutes dans le même esprit et dans le même sens. Les choses en sont allées au point que, dans l'une des associations entre patrons et ouvriers, ces derniers se sont refusés un moment à acccepter une part dans les bénéfices, en raison de la crainte où ils étaient qu'on ne les rendît en même temps passibles des pertes. Ceux-mêmes qui, au début, avaient conçu quelques illusions paraissaient en

être revenus; un rapport insiste entre tous sur cette circonstance; voici ce qu'il en dit:

« Dans l'origine, les associés étaient pleins de zèle et d'ar-
« deur. Soutenus par l'espérance de réaliser de gros bénéfices,
« persuadés que les maîtres sous lesquels ils avaient travaillé
« avaient fait des gains élevés, ils avaient accepté avec autant
« de patience que de résignation des privations et une gêne
« qu'ils n'éprouvaient pas sous leurs anciens patrons; ils con-
« sentaient même à ne point toucher, aux jours indiqués, la
« totalité des journées dues et acceptaient facilement des à-
« comptes. Mais de la gêne, de la contrainte, car les règle-
« ments sont sévères; des privations et des sacrifices sans com-
« pensation réelle et immédiate, sont beaucoup pour de simples
« ouvriers aux prises avec des besoins incessants; aussi le
« nombre des associés a-t-il considérablement diminué. »

Ce dernier rapport se rattache à une société entre ouvriers, et l'auteur y juge avec un bon sens, pour ainsi dire élémentaire, les motifs qui en éloignent et en entravent le succès.

« Dans toute entreprise, dit-il, l'unité de direction est né-
« cessaire. Un maître, ayant des ouvriers sous ses ordres, se
« trouve dans les conditions les plus favorables; son action est
« libre et entière; il dirige suivant son intelligence, com-
« mande suivant ses besoins et fait exécuter, sous sa responsa-
« bilité personnelle, tout ce qu'il croit utile à la prospérité
« de son établissement. Dans les associations ouvrières, et
« surtout dans celles qui sont organisées sur une petite échelle,
« cette unité de direction devient bien difficile. Appartiendra-
« t-elle à tous? Comme tous sont responsables et participants
« aux pertes et aux bénéfices, tous y ont un droit incontestable,
« au moins indirectement. Alors il ne faut pas se le dissimuler,
« c'est la confusion, c'est la ruine dans un avenir plus ou
« moins prochain. Cette unité de direction est-elle déléguée à
« l'un des associés? Alors, sous le rapport de la liberté et de
« l'indépendance, le gérant sera pour l'ouvrier un véritable
« maître, un patron. »

Il est un autre point sur lequel les rapports des agents des finances sont d'une fâcheuse unanimité. Aucun des établissements secourus ou fondés dans les départements, ne semble avoir un capital social en rapport avec le mouvement de ses affaires.

« Que les demandes cessent, dit un inspecteur, qu'il faille « aller chercher la vente, solliciter les acheteurs, se créer des « débouchés, étudier des modifications à introduire dans la « fabrication pour satisfaire aux besoins des localités et aux né- « cessités du moment, rechercher et appliquer les moyens « d'économie pour lutter contre la concurrence, toujours re- « doutable, quand les écoulements sont difficiles, alors seule- « ment, l'inexpérience des affaires se fera sentir et pèsera sur « l'exploitation. Les produits s'accumuleront dans les magasins, « les capitaux employés ne permettront plus de jouir des béné- « fices de l'escompte ; on produira toujours, et quand les fonds « viendront à manquer aux salaires, à l'acquisition des ma- « tières, on expédiera des marchandises en consignation, on « se mettra à la merci des intermédiaires et on vendra au- « dessous des prix de revient, premier pas vers la ruine. Tel « peut être le sort réservé à ces établissements, si les affaires « industrielles avaient à supporter quelques-unes de ces crises « difficiles, auxquelles elles se trouvent si fréquemment ex- « posées. »

La crainte, exprimée dans ce rapport, se trouve reproduite dans beaucoup d'autres et en des termes non moins énergiques. J'ajoute qu'elle se manifeste, même au sujet de grands établissements, qui ont un crédit étendu et n'empruntent pas au gouvernement seul leurs éléments d'activité. Qu'on juge où en sont les autres, ceux dont l'unique ressource consiste dans le prêt qui leur a été fait. Il est évident que la moindre crise suffirait pour les renverser et joncher le sol de leurs ruines.

Telle est, dans le moment actuel, la situation des Associations, que l'Etat a fondées de ses mains et aux frais du Trésor dans le courant de 1848 et 1849. Beaucoup ont succombé, et

celles qui résistent ne le doivent qu'à une sorte d'abandon de leur principe et à une transformation de leurs éléments. Pour obtenir un succès tel quel, il a fallu se rapprocher, autant que possible, des formes consacrées par le temps, c'est-à-dire imiter ce qu'on voulait détruire; il a fallu emprunter à l'industrie régulière ses méthodes de gestion, son unité, sa stricte discipline. Pour durer, il faudra aller plus loin encore dans cette voie d'assimilation, il faudra mériter et conquérir le crédit personnel qui est l'apanage des établissements vraiment viables. Je craindrais de passer pour un esprit enclin au pis-aller, si je disais à l'Académie quel est le nombre de ceux que je crois, après un examen attentif des faits, susceptibles de franchir heureusement cette dernière épreuve.

Louis REYBAUD.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

MÉMOIRE

SUR LE SÂNKHYA,

PAR M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE (1).

Trente-quatrième sloka de la Kârikâ.

« Parmi tous ces organes, les cinq sens d'intelligence se rap- « portent à des objets distincts et non distincts. Quant à la « voix, elle ne se rapporte qu'au son ; et les quatre autres or- « ganes d'action se rapportent aux cinq objets de perception. »

Ce sloka n'est pas facile à comprendre, et si la grammaire n'y trouve point d'obscurités, la logique n'y est pas également satisfaite. Que faut-il entendre par les objets distincts et par les objets non distincts auxquels se rapportent les cinq sens de perception, les cinq sens intellectuels? Le commentateur, sans entrer dans aucun détail, affirme que les objets distincts sont ceux qui tombent sous la prise des sens : vue, ouïe, toucher, odorat, goût. Les sens des hommes perçoivent ces objets. Mais quant aux objets qui ne présentent pas ces caractères spécifiques, ils échappent aux sens des hommes; et ils ne sont perçus que par les sens des dieux.

Cette distinction entre les sens des hommes et les sens des

(1) Voir (2e série) t. IX, p. 439; t. X, p. 145 et 309, et t. XI, (3e série) p. 163 et 281.

dieux paraît fort singulière; et il faut dire que rien dans le texte de la Kârikâ, non plus que dans les Soûtras, ne l'indique ni ne la justifie. Il faut en laisser la responsabilité tout entière à Gaoudapada, comme à quelques autres commentateurs qui partagent son opinion, et qui étendent, en outre, le privilége des dieux aux saints personnages devenus immortels par leur science et par leur sagesse. M. Wilson semble accepter cette explication de Gaoudapada, ou du moins il ne la contredit pas. Les sens des dieux perçoivent les objets qui n'ont ni caractères sensibles, de forme, de son, de toucher, de goût et d'odorat, ni caractères moraux, de plaisir, de peine et d'indifférence. Les sens humains ne perçoivent que les objets qui ont les uns ou les autres de ces caractères.

J'avoue que cette explication me paraît bien peu satisfaisante, et quoiqu'il soit assez périlleux d'en hasarder une autre, je crois que, pour découvrir le sens véritable de la Kârikâ, on peut recourir à la Kârikâ elle-même. Or, dans le sloka trente-huitième, ainsi que le remarque M. Lassen, se trouve une expression tout-à-fait analogue à celle qui se présente ici. Il y est dit que les cinq élements subtils sont indistincts, et qu'au contraire les cinq éléments grossiers sont distincts. Il convient d'ajouter que les termes dont se sert la Kârikâ dans le sloka trente-huitième sont les mêmes que ceux qu'elle emploie dans le sloka qui nous occupe en ce moment. Je crois donc qu'il faudrai adopter cette interprétation nouvelle, et qu'alors le sloka trente-quatrième signifierait que les sens intellectuels s'appliquent et aux éléments subtils et aux éléments grossiers tout ensemble; ils sont en rapport avec les uns et avec les autres tout à-la-fois. Ainsi l'oreille s'applique à l'élément subtil du son et aussi à l'élément grossier de l'éther, dans lequel le son se produit; le toucher perçoit les qualités accessibles à ce sens, et l'élément grossier de l'air où il s'exerce; la vue perçoit les couleurs et la lumière; le goût s'applique à l'élément subtil de la saveur et à l'eau, élément grossier de la saveur; enfin l'odorat s'applique à l'élément subtil de l'odeur et à la terre, qui en est l'élément grossier.

Cette interprétation a du moins le mérite d'être empruntée à la Kârikâ elle-même, et jusqu'à preuve contraire, je la trouve plus conforme au reste de la doctrine que celle de Gaoudapada. Je m'y attacherais d'autant plus volontiers, que dans un autre commentaire cité par M. Wilson (page 114) je trouve une explication qui se rapproche beaucoup de celle-là, et qui, tout en adoptant la distinction entre les sens des dieux et les sens des hommes, indique cependant aussi cette autre distinction que je préfère entre les éléments subtils et les éléments grossiers.

Mais le reste du sloka offre encore d'autres difficultés. « La « voix, dit la Kârikâ, ne se rapporte qu'au son; et les quatre « autres organes d'action se rapportent aux cinq objets de per- « ception. » Ceci, sans doute, signifie que la voix, chargée d'articuler le langage et d'exprimer la pensée par le son ne peut être qu'entendue; on ne la voit ni ne la touche, ni ne la sent par le goût et l'odorat; on l'entend, et voilà tout. Quant aux quatre autres organes d'action, ils tombent à divers titres sous les cinq sens de perception; tous ils peuvent être vus; tous ils peuvent être touchés, etc. C'est là le sens à-peu-près que les commentateurs donnent à ce passage. Mais ce sens, s'il est acceptable, ne semble pas parfaitement d'accord avec la première partie du sloka. C'est d'un seul et même terme que se sert la Kârikâ en parlant des sens intellectuels et des sens d'action. Mais il faut remarquer que ce terme identique cache des idées fort différentes. En disant d'abord que les sens intellectuels se rapportent à des objets distincts et à des objets non distincts, cela veut dire que les sens perçoivent et agissent. Au contraire, en disant que la voix se rapporte exclusivement au son, cela veut dire que la voix n'est perçue que par un seul sens, celui de l'ouïe, tandis que les autres organes d'action peuvent être perçus à-la-fois par plusieurs sens. Il y a donc ici une confusion : la même expression est prise tantôt avec une signification active, tantôt avec une signification passive ; et ceci ne laisse pas que d'embarrasser la pensée. De plus, il peut y avoir quelque importance à indiquer dans le premier

vers du distique les objets qui sont accessibles à nos sens ; c'est une question délicate et profonde. Mais indiquer, comme le fait Isvara Krishna dans le second vers, sous quels sens tombent chacun de nos organes d'action, c'est un soin assez inutile ; et cette observation ne semble pas de nature à figurer dans un résumé aussi concis que doit l'être la Kârikâ.

Nous venons de voir que les Soûtras de Kapila donnaient à l'intelligence la supériorité et la domination sur tous les autres organes. Elle était, comme le ministre de l'âme, chargé de diriger les instruments placés au-dessous d'elle, ainsi qu'un magistrat supérieur dirige les fonctionnaires de second ordre qui lui obéissent. La Kârikâ exprime la même pensée sous une autre forme.

Trente-cinquième sloka de la Kârikâ.

« Comme l'intelligence unie aux deux autres organes inté-
« rieurs embrasse tous les objets, il s'en suit que l'organe inté-
« rieur qui est triple est le portier, tandis que les autres organes
« sont les portes. »

Par les autres organes, il ne faut entendre évidemment que les organes de perception, et non point les organes d'action. L'organe intérieur se compose, comme on sait, de l'intelligence, du moi et du manas. Mais si chacun de ces organes a sa fonction spéciale, ils ont aussi une fonction commune ; et leur action simultanée ou successive vient se concentrer et se confondre dans l'action supérieure de l'intelligence. Grâce à l'intermédiaire des sens d'abord, et ensuite du manas et du moi, l'intelligence peut s'appliquer à tous les objets que les sens différents atteignent. C'est elle qui voit par l'œil, qui entend par l'oreille, qui touche par le toucher, qui sent par l'odorat et par le goût. Elle est présente à toutes les sensations, et les reçoit après qu'elles ont traversé le manas et le moi, pour les transmettre elle-même à l'âme qui est encore au-dessus d'elle. L'organe interne ne reçoit pas seulement les impressions sensibles ; il peut aussi quand il lui convient les repousser; tantôt il leur

donne accès, et tantôt il les éloigne. C'est en quelque sorte un portier vigilant, qui veille sans cesse à l'entrée, dont la garde lui est confiée, mais qui peut en outre, quand il lui plaît, fermer cette entrée à tout ce qui lui vient du dehors. Les sens extérieurs, les sens de perception sont les portes par lesquelles entrent et pénètrent au-dedans les objets qui composent le monde du dehors, avec leurs infinies variétés. L'organe intérieur est le gardien qui veille sur ces objets, et les admet quand il veut bien les admettre.

Cette métaphore dont se sert la Kârikâ, mais qui ne se trouve pas dans les Soûtras de Kapila, est fort simple et très-juste tout ensemble. Il n'y en a pas certainement qui se présente plus naturellement à l'esprit pour expliquer ce phénomène si délicat et si obscur de la perception. Il ne faut pas trop s'arrêter, pour bien juger cette théorie, sur les éléments dont le Sânkhya compose l'organe interne. Les fonctions diverses dont le manas, le moi et l'intelligence sont chargés successivement, ne sont peut-être pas très-exactement définies, et je reconnais qu'il est assez difficile de distinguer le rôle du manas de celui du moi; mais en laissant de côté ces difficultés de détail, et en ne considérant les choses que dans leur ensemble, il est juste de dire que le Sânkhya ne s'est pas trompé. Il a constaté les faits, et il a mis la vérité dans tout son jour. Oui, il est vrai que l'homme se compose, dans ce phénomène complexe de la perception, de deux parties profondément différentes : l'une tout intérieure et l'autre tout extérieure, la seconde étant subordonnée à la première. Oui, il y a véritablement au-dedans de nous une unité intelligente pour concentrer et réunir toutes les perceptions. Oui, dans la perception de toutes les impressions transmises par les sens, le moi intervient nécessairement, et sans lui il n'y aurait pas de perception proprement dite; la sensation ne dépasserait pas le sens lui-même, et tout le phénomène se bornerait à l'impression que le sens aurait reçue. Pour qu'il la transmette, ou plutôt pour que la transmission qu'il en fait ne soit pas vaine, il faut que la conscience reçoive et s'applique la sensation qui vient de lui; il faut qu'à côté de la conscience, au-

dessus d'elle, il y ait une intelligence qui discerne et comprenne cette sensation. Oui, il faut pour que cette perception devienne enfin une idée, une pensée, qu'il y ait une intelligence capable de penser, comme le sens est capable de sentir et de recevoir des impressions.

Le Sânkhya mérite donc tous nos éloges; et la doctrine qu'il a soutenue est la vraie, si d'ailleurs il n'a pas su en tirer toutes les conséquences qu'elle renferme. J'ai déjà insisté sur cette louange; mais je ne crains pas d'y insister encore; le sujet est si important et il a été si souvent méconnu, qu'il est juste de signaler à toute l'estime de l'histoire de la philosophie, un système qui a trouvé la vérité presque du premier pas, tandis que tant d'autres l'ont cherchée pendant des siècles sans pouvoir l'atteindre. Sans doute le Sânkhya, dans ses Soûtras si concis, dans la Kârikâ même qui ne l'est guère moins, ne nous a pas transmis ces analyses si développées et si délicates, si approfondies et si claires, que nous a données au dix-huitième siècle la philosophie écossaise. Mais le résultat qu'il a conquis et le résumé qu'il livre à nos méditations sont de ceux qu'on n'obtient qu'après de bien longs efforts. Ce n'est pas en un jour, ce n'est pas en un seul essai qu'on arrive si sûrement au vrai. Il a fallu des élaborations bien attentives et bien lentes pour savoir assigner si positivement aux phénomènes les caractères qui les distinguent. Il a fallu sans doute bien des polémiques avec les écoles rivales pour parvenir enfin à fonder un système qui résistât à leurs attaques. Si nous en jugeons par le spectacle que nous offre notre propre histoire, l'histoire de l'esprit humain dans le monde occidental, il nous sera facile de deviner ce qu'il en a coûté à la philosophie indienne pour porter des fruits aussi mûrs. Nous ne saurons peut-être jamais pour l'Inde la succession des pénibles travaux qui ont préparé ce grand résultat; l'histoire de la philosophie, privée des informations nécessaires, ne pourra peut-être jamais nous dire par quels degrés a passé la science pour arriver enfin à ces inébranlables doctrines; mais, dans l'ignorance même où nous sommes, dans l'ignorance où nous resterons toujours selon toute apparence,

ce que nous savons clairement, ce que nous pouvons affirmer, c'est que des doctrines de cet ordre supposent avant elles de bien longs siècles de recherches infructueuses.

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion, dans ce qui précède, de faire remarquer qu'au-dessus de l'organe interne, au-dessus de l'intelligence, le Sânkhya plaçait l'âme, but suprême et dernier auquel aboutissent tous les phénomènes inférieurs qui se succèdent, depuis la sensation jusqu'à l'intelligence elle-même. L'âme seule peut donner à l'homme, par la science, la libération définitive qu'il cherche, le salut éternel qu'il désire. C'est donc à l'âme que tout se rapporte, et les êtres de ce monde, au milieu desquels l'homme est placé et dont il jouit, et les qualités de la nature, et les phénomènes du dehors et tous ceux du dedans. L'âme est le centre commun où l'univers converge tout entier; c'est pour elle que la nature, les sens et l'intelligence accomplissent chacun leurs fonctions respectives. C'est pour l'âme que l'univers est fait; c'est grâce à elle qu'il est connu, et si elle ne le connaissait pas, l'univers serait à-peu-près comme s'il n'était point.

La Kârikâ reproduit fidèlement cette doctrine.

Trente-sixième sloka de la Kârikâ.

« Ceux-ci, pareils à la lampe lumineuse, portant les caractères « qui les distinguent les uns des autres, et offrant toutes les « différences des qualités, présentent à l'intelligence l'objet « entier de l'âme après l'avoir éclairé de leur lumière. »

Ainsi les rôles divers des sens, de l'intelligence et de l'âme sont très-nettement résumés dans ce sloka. Les sens sont en quelque façon la lampe qui doit porter la lumière et l'éclat de la science dans les ténèbres intérieures. Sans eux, et sans les clartés qu'ils nous donnent en nous informant de ce qui se passe dans le monde, l'intelligence, plongée dans la nuit, ne pourrait à elle seule dissiper l'obscurité qui l'environne. Les sens apportent la lumière, c'est-à-dire l'impression qu'ils re-

çoivent de l'objet spécial qui les meut. Ils sont revêtus de chacun des caractères distinctifs qui les séparent. Les impressions de l'ouïe ne peuvent être confondues avec les impressions de la vue; celles de la vue avec les impressions du toucher, etc. Chaque sens en rapport avec l'extérieur n'y puise que les éléments qui lui sont propres, et n'introduit que ces éléments-là dans la sphère du dedans. De plus, les sens, limités chacun à leurs fonctions propres, sont soumis à l'action commune et universelle des trois qualités. Ces trois qualités, déjà nommées si souvent, sont, ainsi qu'on se le rappelle : la bonté, la méchanceté, l'indifférence; en d'autres termes, les impressions des sens peuvent être bonnes, mauvaises ou indifférentes. C'est une loi à laquelle aucune n'échappe; et le mélange infini de ces qualités, variant sans cesse de degré et de nuance, constitue l'infinie diversité de la nature. Grâce aux modifications de leur propre essence, grâce aux modifications des qualités du dehors, les sens apportent à l'intelligence l'objet entier tel que l'âme doit le sentir, le connaître et le penser. Cet objet est lumineux pour elle, les sens l'entourent de la clarté spéciale qui est le privilège de chacun d'eux : cet objet est doué des qualités qui colorent tous les êtres de ce monde; il ne reste plus à l'âme que de le percevoir sous la forme qui lui est propre, et de l'employer, comme tous les autres matériaux qu'elle recueille, à ce grand et difficile édifice de son salut.

Telle est donc, selon la Kârikâ, l'élaboration successive des idées.

L'intelligence, ou pour prendre une expression plus juste et plus exacte, le grand organe, le mahat, est l'intermédiaire supérieur des sens et de l'âme; il est directement en relation avec elle, et l'est médiatement avec eux. Nul objet ne peut du dehors parvenir jusqu'à l'âme, qu'il ne passe par ce grand organe, de qui il reçoit une forme définitive, seule acceptable à l'esprit. On pourrait comparer cette transmission des sensations jusqu'à l'âme, et cette hiérarchie des principes depuis les organes inférieurs de l'action jusqu'au grand organe qui est presque l'âme elle-même, à cette hiérarchie de fonctions que

présente l'administration d'un grand royaume. « De même que « les chefs d'une bourgade, dit Vatchespati Misra, perçoivent « les taxes des villageois, et les remettent au gouverneur du « district; de même que le gouverneur local les transmet au « ministre, et que le ministre les reçoit pour l'usage du roi; « de même le manas, après avoir reçu les sensations des or- « ganes extérieurs, les transmet au moi; le moi les transmet à « l'intelligence, qui est comme l'intendant supérieur, et qui les « prend à sa charge pour le compte et l'usage du souverain, « c'est-à-dire de l'âme. » Tels sont aussi les devoirs des organes inférieurs: tous, à leur manière, ils concourent au but définitif de l'esprit, qui est la libération; mais sans l'intelligence ou le grand organe, ils ne pourraient servir à ce résultat final. Ils ne communiquent pas avec l'âme, et c'est l'intelligence qui seule est en rapport avec elle pour lui offrir leurs secours et leur utile coopération.

Trente-septième sloka de la Kârikâ.

« Non-seulement l'intelligence accomplit tout ce qui est « nécessaire pour que l'âme puisse jouir de chacune des choses; « mais c'est elle encore qui distingue la subtile différence de la « nature et de l'esprit. »

Dans ce sloka, le double rôle de l'intelligence, à l'égard de l'âme, apparaît nettement. L'intelligence, en recueillant toutes les informations des sens, éclaire l'âme et la met en état de jouir de toutes les choses du monde. L'âme, qui seule est sensible, peut alors éprouver le plaisir ou la peine, de même qu'elle peut encore rester indifférente, tout en sentant les choses, si les choses ne méritent ni sa sympathie ni sa répulsion. Les trois qualités n'ont agi sur l'univers et sur les sens; les sens divers n'ont agi sous l'impulsion des qualités; le manas n'a reçu les sensations; le moi ne les a appliquées à la conscience; l'intelligence, sous forme d'idées, n'a transmis toutes ces richesses à l'âme, que dans ce but unique, que l'âme pût en jouir, en d'autres termes, les sentir et les connaître. Voilà la première

fonction de l'intelligence et le premier service qu'elle rend à l'âme comme un ministre fidèle et dévoué.

Mais ce n'est pas tout; l'intelligence va plus loin, et, en tant qu'intelligence, c'est elle qui distingue la subtile différence de l'esprit et de la nature, condition essentielle de l'éternelle libération, seule garantie du salut de l'homme. Tant que l'esprit de l'homme n'a pas su discerner sa propre essence, et tant qu'il se confond avec la nature au sein de laquelle il vit, il n'y a point pour lui de délivrance possible; il reste enchaîné, et rien ne peut briser les liens qui l'oppriment. La religion a beau lui promettre, à l'aide des pratiques saintes, la liberté qu'il cherche; elle ne la lui donne pas, ou si elle la lui donne, c'est une liberté fausse; car elle ne dure point, et l'homme, ramené en ce monde, y subit de nouveau les douleurs qu'il voulait fuir. Il n'y a que la science, il n'y a que la philosophie qui puisse sauver l'âme; c'est le premier et suprême axiôme du Sânkhya; il n'y a que la science qui puisse libérer éternellement l'esprit de l'homme; et la science, c'est l'intelligence qui l'assure dans toute sa vérité, dans toute sa puissance. On n'est pas digne de la libération tant qu'on ne sait pas faire ces distinctions profondes, et se dire: « Ceci est la nature, l'équilibre pondéré des trois qualités: la bonté, la méchanceté, l'obscurité; ceci est l'intelligence; ceci est le moi; ceci est l'ensemble des cinq éléments subtils, ceci est l'ensemble des onze organes; ceci est l'ensemble des cinq éléments grossiers; ceci enfin, qui est absolument distinct de tout le reste, c'est l'âme. » Il n'y a que celui dont l'intelligence comprend cela qui obtienne la libération.

Voilà donc l'intelligence, la Bouddhi, rétablie dans la grandeur et la dignité qui lui appartiennent. Plus haut, et dans une première étude, l'intelligence n'apparaissait dans le système sânkhya qu'avec des caractères peu relevés. Issue de la nature aveugle, elle semblait participer encore des ténèbres qui couvrent le principe d'où elle était sortie; (Voir plus haut, sloka 22.) on aurait dit que l'intelligence se confondait à-peu-près avec l'instinct, dont il était bien difficile de la distinguer. Antérieure au moi dans la série des vingt-trois principes, elle n'en recevait

rien, ou du moins on pouvait le croire. Bien plus, on pouvait supposer qu'elle ne lui transmettrait rien; et cette contradiction d'une intelligence inactive et irraisonnable était d'autant plus choquante, qu'elle se trouvait dans un système qui prétend être fondé tout entier sur la raison. Mais ici l'intelligence a recouvré tous ses droits; le Sânkhya lui reconnaît tous ses titres, et il la place à ce degré supérieur où elle domine tout, si ce n'est l'âme qu'elle éclaire; elle est le premier ministre de l'âme, et les trésors qu'elle lui amasse, en les puisant dans le monde, sont les seuls que le sage estime et qu'il recherche. L'intelligence instruit l'âme et la sauve.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la vérité de cette doctrine, elle est frappante; et quoi qu'il reste encore à savoir si Kapila fait bien de séparer si profondément l'intelligence de l'âme, en tirant l'intelligence du sein de la nature, et en isolant l'âme absolument dans une catégorie distincte, on peut affirmer, dès-à-présent, que le rôle assigné par lui à l'intelligence est parfaitement vrai, en ce sens, qu'elle est la seule condition de la science et du salut. Nous essayerons plus tard de comprendre ce qu'est la véritable essence de l'âme dans la solitude où la met Kapila; et les erreurs que nous pourrons alors lui reprocher n'ôterons rien aux vérités qu'il a découvertes et que nous avons dû signaler.

Ici se termine la partie vraiment psychologique de la Kârikâ; et les slokas suivants ne nous offriront guère que des fragments plus ou moins réguliers de la cosmologie assez étrange que nous connaissons déjà et une théorie de la transmigration. Il faut se rappeler que dans l'énumération des vingt-cinq principes commençant à la nature et finissant à l'âme, l'intelligence occupait la seconde place. Le moi a été confondu dans l'intelligence, où pénètre aussi le manas, puisque cette triade forme l'organe intérieur dans lequel l'intelligence prédomine sur les deux autres termes. Après l'intelligence et le moi venaient les cinq éléments subtils, les cinq molécules élémentaires; et c'est d'elles que s'occupe la Kârikâ dans le sloka suivant, dont le sujet se rattache à ce qui précède par le lien secret que je viens d'indiquer.

Trente-huitième sloka de la Kârikâ.

« Les molécules élémentaires n'ont pas de caractères dis-
« tincts, et c'est d'elles cinq que viennent les cinq éléments
« grossiers. Ceux-ci, au contraire, ont des caractères distincts;
« car ils sont agréables, pénibles ou indifférents. »

Les cinq molécules élémentaires sont, comme on se le rappelle, produits par le moi. (Voir plus haut, slokas 22, 24.) Ces molécules n'ont pas de caractères distincts, (Voir plus haut, sloka 34.) et cependant les sens d'intelligence peuvent les percevoir. Ces molécules sont en quelque sorte les rudiments des sensations; ce sont elles qui, déposées dans les objets, font, par leur nature diverse, que ces objets peuvent tomber sous la prise des divers organes des sens. Elles sont ainsi qu'eux au nombre de cinq : la molécule du son correspond à l'organe de l'ouïe; la molécule de la tangibilité correspond à l'organe du toucher; la molécule de la forme correspond à l'organe de la vue; la molécule de la sapidité correspond à l'organe du goût; enfin, la molécule de l'odorabilité correspond à l'organe de l'odorat. Les molécules rudimentaires s'interposent ainsi entre les sens et les objets; elles sortent du moi pour donner aux choses leurs caractères propres, et elles reviennent au moi sous les informations spécifiques que le manas lui donne en les empruntant aux sens.

D'ailleurs, ces molécules rudimentaires, bien qu'elles revêtent les choses de caractères spécifiques, n'ont pas elles-mêmes de caractères distincts; et les sens ne pourraient les saisir, si elles ne venaient se localiser dans les choses. C'est grâce aux choses qu'elles prennent un corps, et qu'elles nous deviennent perceptibles, comme les choses elles-mêmes, ou plutôt dans ces choses. Le moi les porte en lui, puisqu'il les produit; mais l'intelligence ne saurait les y découvrir et les faire connaître à l'âme, si d'abord ces molécules rudimentaires n'apparaissaient dans les objets où les sens les saisissent pour les rap-

porter à l'intelligence, qui peut alors les distinguer et les comprendre.

A cette première propriété, les molécules rudimentaires en joignent une autre : ce sont elles qui produisent les cinq éléments grossiers. De la molécule de l'odeur vient la terre ; de la molécule de la sapidité vient l'eau ; de la molécule de la forme ou couleur vient le feu ou la lumière ; de la molécule de la tangibilité vient l'air ; et l'éther enfin vient de la molécule du son. Ces cinq éléments grossiers viennent un à un de chacune des molécules correspondantes, de même que ces cinq molécules viennent du moi et s'harmonisent avec les cinq sens. Mais si les molécules par leur ténuité rudimentaire échappent à notre sensibilité, si elles n'ont pas de caractères propres qui les distinguent spécifiquement, il n'en est pas de même pour les cinq éléments grossiers qu'elles produisent. Les éléments, la terre, l'eau, le feu, l'air et l'éther ont des caractères spécifiques, et ils présentent, avec toutes les nuances et avec tous les degrés possibles, les trois qualités de la bonté, de la méchanceté ou de l'obscurité, c'est-à-dire qu'ils peuvent être bons, mauvais ou indifférents. Ils peuvent, en agissant sur nos sens, causer, ou une impression de plaisir, ou une impression de peine, ou une impression qui nous laisse encore impassibles. Ces trois caractères peuvent appartenir à chacun des éléments grossiers, et ce même élément peut, tour-à-tour et suivant les circonstances, se présenter sous des aspects différents et causer des impressions différentes. Ainsi, l'air peut être fort doux pour quelqu'un qui a chaud ; il peut faire une sensation fâcheuse sur quelqu'un qui a froid ; et quand le temps est chargé de nuages orageux, l'air peut être accablant. La molécule de la tangibilité, origine de l'air, ne peut causer aucune de ces impressions, puisque, par elle-même, elle ne peut être perçue par les sens.

M. Wilson remarque justement que la fonction des cinq molécules rudimentaires est fort difficile à comprendre ; c'est un des points les plus obscurs de la doctrine sânkhya. M. Wilson a cherché à l'éclaircir en citant divers passages des commentateurs ; mais aucune de ces explications n'est satisfaisante. L'éty-

mologie du mot en sanscrit ne peut pas davantage nous donner de lumière. Les molécules rudimentaires sont appelées tanmâtrâni, et ce mot est composé du pronom *tad*, qui signifie *cela*, et de *mâtran*, au pluriel *mâtrani*, qui exprime l'idée, l'exclusion; en d'autres termes, tanmâtrâni indique des substances qui ne sont que cela, qui ne sont que ce qu'elles sont, et ne présentent aucune de ces modifications que les qualités produisent dans les autres substances. C'est là ce qui fait que les molécules élementaires sont dites avisésha, c'est-à-dire privées de caractères distincts. Dans une autre acception du mot mâtran, les tanmâtrâni voudraient dire les matériaux de *cela*, *cela* désignant les éléments grossiers, et tous les objets que le monde offre à notre observation. Les tanmâtrâni seraient alors la matière des objets, en ce sens que ce seraient ceux qui en détermineraient la nature propre, formant ici les objets sonores, là les objets odorants, ailleurs les objets visibles, etc.

Après les commentateurs indiens qui nous donnent si peu d'éclaircissements, M. Wilson a recours à quelques rapprochements de la théorie indienne avec la philosophie grecque. Il cite en particulier les vers d'Empédocle, où, dans une doctrine qui n'est guère plus intelligible que celle de la Kârikâ, ce philosophe prétend que « nous voyons la terre par la terre, l'eau « par l'eau, l'air divin par l'air, et le feu brûlant par le feu. » Selon M. Wilson, Empédocle et quelques autres philosophes grecs semblent admettre qu'auprès des éléments perceptibles à nos sens, il en existe d'autres qui leur sont analogues et que nous ne percevons pas. C'est là le sens de la théorie de la Kârikâ; et les tanmâtrâni, dénués des caractères distincts, sont indispensables à la perception des éléments que nos sens peuvent atteindre. Mais la pensée d'Empédocle est elle-même trop obscure pour qu'on en puisse tirer aucune conséquence utile; et sans nier que dans la philosophie grecque des premiers temps on ne trouve cette idée d'éléments plus subtils que les éléments ordinaires, des éléments d'éléments, je ne vois pas en quoi cette concordance toute fortuite de doctrines si éloignées peut lever les difficultés que nous rencontrons ici. A des obscu-

rités déjà fort grandes, il n'est pas bon de joindre des obscurités à-peu-près aussi épaisses, et je préfère m'en tenir aux commentateurs indiens, tout incomplets qu'ils sont.

Pour moi, la principale cause de notre embarras à bien comprendre cette doctrine, c'est sa fausseté. Là où le Sânkhya découvre la vérité, il est très-aisé de l'entendre, parce qu'en comparant les faits, on peut toujours pénétrer dans tous les détails d'une théorie qui les reproduit; mais quand la théorie ne repose sur rien ou repose simplement sur une abstraction arbitraire, il est très-souvent impossible de la suivre. Le fil conducteur a été rompu, et sans l'appui que peut fournir la réalité, on s'égare sans pouvoir retrouver le chemin. Je crains qu'il n'en soit ainsi de la théorie des molécules rudimentaires; elle n'a rien qui soit conforme aux phénomènes, ni qui s'y rapporte.

La théorie des atomes a, du moins, quelque base dans la composition même des corps tels que nous les observons; mais les tanmâtrâni du Sânkhya sont purement imaginaires, et c'est là ce qui fait qu'on a tant de peine à les expliquer.

Les slokas qui vont suivre ne nous en donneront pas moins, et par les mêmes motifs.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

RAPPORT VERBAL

Sur l'ouvrage de M. Adolphe Garnier,

INTITULÉ :

TRAITÉ DES FACULTÉS DE L'AME,

Contenant l'histoire des principales théories psychologiques,

PAR M. DAMIRON.

M. Damiron : Je demande à dire quelques mots sur un ouvrage qui vous a été présenté, dans une de vos dernières séances, par l'auteur, M. A. Garnier. Ils n'ont pour but que d'attirer l'attention de l'Académie sur un livre qui atteste de longs et méritants travaux.

M. Garnier y traite, dans l'ordre que je vais suivre : 1° de la distinction de l'âme et du corps ; 2° de la méthode qui convient à la détermination des facultés ; 3° de la faculté motrice ; 4° des inclinations ; 5° de la volonté ; 6° des facultés intellectuelles ; 7° des principaux systèmes sur les facultés de l'âme.

L'auteur indique lui-même dans sa préface, d'abord avec développement, et ensuite en abrégé, les points principaux sur lesquels il croit avoir apporté quelques lumières nouvelles.

Ces points sont : 1° l'existence d'une faculté motrice distincte de la volonté ; 2° l'introduction dans le cadre de la psychologie d'un certain nombre d'inclinations, constatées par les mora-

merce qui grandes [illegible]
près aussi grand [illegible]
leurs pays [illegible]
Pour moi, le principal [illegible]
produits cette question [illegible]
[illegible]
autre la vente, [illegible]
comparant les faits, [illegible]
d'une chose diverse [illegible]
[illegible]
[illegible] il est très [illegible]
[illegible] a été reconnu, [illegible]
[illegible] plus pouvait [illegible]
[illegible] mise de la [illegible]
[illegible] qui fait [illegible]
La théorie des atomes n'a [illegible]
[illegible] des corps [illegible]
[illegible] du Sânkhya sont [illegible]
ce qui fait qu'on a tant de peine à les [illegible]
Les choses qui sont [illegible]
les mêmes motifs.

[illegible]

[illegible]

IENT

[illegible]

[illegible]

L'auteur [illegible] développement, [illegible] lesquels il croit avoir apporté quelques [illegible]

Ces points sont : 1° l'existence d'une [illegible] de la volonté ; 2° l'introduction dans le [illegible] d'un certain nombre d'[illegible]

nne.

…itres jusque
écrivant les
y voyait re-
peuple. Cette
ésée qui éta-
alité des ci-
t que Thésée
e le gouver-
tion jusqu'à
rique qu'une
se , la rejette

listes, mais négligées par les métaphysiciens; 3° l'opposition primordiale entre la perception et la conception; 4° la négation de la différence entre les qualités premières et secondes de la matière; 5° la division des connaissances de la raison pure en perceptions et conceptions; 6° la distinction entre l'espace réel et les vérités géométriques, l'un étant un objet de perception, et se composant de parties le plus possible petites et en nombre limité; les secondes n'étant que des objets de conceptions et comprenant des éléments non étendus, qui peuvent seuls être en nombre infini dans un espace donné; 7° la réduction de la liste des vérités nécessaires; 8° l'établissement d'une classe de croyances, dans laquelle figure une faculté d'interprétation, qui fait rentrer la parole dans le langage naturel; 9° enfin la solution du problème de la certitude, fondée sur la distinction de nos connaissances et de nos croyances.

Peut-être est-il plus d'un de ces points qui, même après les explications nettes et ingénieuses de l'auteur, pourra encore donner lieu à des doutes, comme, par exemple: la distinction entre les perceptions et les conceptions, dont les unes ont un objet et les autres n'en ont pas, de telle sorte que la géométrie et la morale, sciences de conceptions, n'ont point proprement d'objet, du moins hors de l'esprit; de même encore la distinction entre l'espace réel et l'espace idéal, qui n'ont rien de commun entre eux, et dont l'un se perçoit et l'autre se conçoit; la négation de la différence des qualités premières et deuxièmes de la matière; enfin l'existence de cette faculté motrice, que l'auteur a sans doute bien étudiée, mais dont il fait peut-être un peu trop une faculté à part, en la distinguant de chacune des autres facultés, dont elle n'est que la suite, et comme la vertu de production au sein des organes.

Sur ces questions et sur d'autres, l'auteur, par ses solutions, donne toujours à penser, mais je n'oserais dire qu'il porte toujours la conviction dans les esprits.

En revanche, une recherche plus attentive et riche de détails fins et délicats sur les inclinations; une explication très-satisfaisante de la parole, comme langage naturel, dont l'auteur

a fait le sujet d'un mémoire qu'il vous a lu dernièrement, et que vous avez apprécié dans ses mérites; nombre d'observations particulières, pleines de justesse et de précision ; une connaissance approfondie et puisée aux sources des principaux systèmes sur les facultés de l'âme; l'histoire mêlée habilement à la doctrine ; un style simple et clair, et qui a toute l'élégance convenable au genre sévère qu'il traite ; la trace visible des longs soins et des sérieux travaux qu'il a consacrés à son ouvrage ; tels sont les qualités qui recommandent le livre de M. Garnier aux amis d'une philosophie sagement et modestement dogmatique.

Peut-être aurait-il à prendre garde à quelques propositions, qui surtout détachées de ce qui les précède et de ce qui les suit, de ce qui par-conséquent les explique, pourraient donner lieu à de douteuses interprétations, celle-ci, par exemple : « La véritable piété est de croire en Dieu et de l'ignorer. » Evidemment M. Garnier a mal rendu ici sa pensée, et il lui serait facile d'en corriger l'expression.

Mais en général, dans un sujet qui, s'il n'est pas sans difficulté, est du moins sans péril, M. Garnier est un esprit trop sage, pour ne pas y éviter même d'apparentes témérités.

DAMIRON.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JUIN 1852.

Séance du 5. — M. Moreau de Jonnès présente, au nom de M. Sandford, secrétaire de la légation américaine, un exemplaire de la 3e édition *du Conseil général de la population des Etats-Unis.* — M. Blanqui, en présentant un exemplaire du *Rapport sur les travaux de la Commission pour l'assainissement des logements insalubres, dans la ville de Nantes*, fait un rapport verbal sur cet ouvrage. — M. Reybaud continue la lecture de son *Mémoire sur les associations entre ouvriers et entre patrons et ouvriers.* — M. Léon Faucher continue la lecture de son *Mémoire sur la démonétisation de l'or.*

Séance du 12. — M. Léon Faucher continue la lecture de son *Mémoire sur la démonétisation de l'or.* — M. Dunoyer communique un *Travail sur le Gouvernement, considéré dans ses rapports avec l'économie politique.* A la suite de cette lecture M. Cousin présente quelques observations.

Séance du 19. — L'Académie procède par la voie du scrutin à la nomination des deux membres qui seront chargés de vérifier les comptes des recettes et dépenses de l'exercice 1851. — MM. Dunoyer et Lélut réunissent la majorité des suffrages. — M. Léon Faucher continue et achève la lecture de son *Mémoire sur la démonétisation de l'or.* A la suite de cette lecture une discussion s'engage entre MM. Michel Chevalier et Léon Faucher.

Séance du 26. — M. le secrétaire perpétuel présente en hommage à l'Académie, au nom de lord Brougham, un ouvrage en 4 vol. in-8°, intitulé : *Discours de lord Henri Brougham, sur diverses questions d'économie générale et d'économie politique* (en anglais). M. le secrétaire perpétuel présente également un hommage à l'Académie et au nom de M. le prince dom Balthazar Boncampagni, trois brochures. — M. Reybaud continue la lecture de son *Mémoire sur les associations entre ouvriers et entre patrons et ouvriers* — M. Blanqui reprend une discussion qui s'est élevée dans une des séances précédentes, sur *l'objet et les limites de l'économie politique.*

Le gérant responsable,

CH. VERGÉ.

Sommaire de la dernière livraison.

(Mai et juin 1852.)

Travaux de MM. les Membres de l'Académie.

Documents divers.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les 9e et 10e livraisons (Septembre et Octobre 1852).

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à la prochaine livraison la fin du mémoire sur les associations entre ouvriers, par M. Louis Reybaud; la suite du rapport sur la répression pénale, par M. Bérenger; la suite du mémoire sur le Sânkhya, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; une discussion sur l'objet et les limites de l'économie politique, par MM. Dunoyer, Cousin, Blanqui, Michel Chevalier, etc.

MÉMOIRE

SUR

LES ORIGINES, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉCADENCE

De la Démocratie athénienne.

PAR M. FILON.

PREMIÈRE PARTIE.

Des origines de la Démocratie athénienne.

La démocratie athénienne faisait remonter ses titres jusque dans la nuit des temps fabuleux. Pausanias, décrivant les fresques du portique royal, à Athènes, dit qu'on y voyait représentés, à côté de Thésée, la démocratie et le peuple. Cette peinture signifie, ajoute Pausanias, que ce fut Thésée qui établit à Athènes un gouvernement fondé sur l'égalité des citoyens (1). En effet, la tradition athénienne voulait que Thésée eût remis au peuple la direction des affaires, et que le gouvernement démocratique eût subsisté sans interruption jusqu'à l'usurpation de Pisistrate. Rien n'est moins historique qu'une telle opinion, et Pausanias, qui nous l'a transmise, la rejette avec raison.

(1) Pausanias, *Attique*, ch. 3.



Ce qui est certain, c'est que l'Attique n'a point été le théâtre de ces invasions étrangères qui, dans d'autres parties de la Grèce, ont renouvelé violemment la population, et fondé sur la différence des races la plus dure aristocratie. Elle a dû ce privilège au peu de fertilité d'une grande partie de son territoire. Comme elle tentait moins les conquérants, elle a conservé son indépendance et sa population primitive (1). Thucydide la regarde comme un lieu d'asile où venaient se réfugier, de toutes les parties de la Grèce, ceux qui avaient été vaincus dans la guerre étrangère ou dans la guerre civile, ils étaient sûrs d'y trouver un abri inviolable, et, devenus simples citoyens, ils contribuaient, pour leur part, à la grandeur de l'Etat. Là, peu-à-peu, toutes les populations se fondirent en une seule, où l'élément primitif, la race pelasgique, paraît avoir toujours dominé.

Mais ce serait se tromper gravement, et retomber dans l'opinion populaire rapportée par Pausanias, que de croire qu'il y avait une égalité parfaite parmi les anciens habitants de l'Attique. Quand la vieille cité pélasgique devint une ville Ionienne, la population fut divisée en quatre tribus : les *Hoplites*, les *Ergadéens*, les *Géléontes* et les *Ægicores*. Hérodote a cru retrouver, dans les noms de ces tribus, les noms des quatre fils d'Ion (2). Mais Plutarque croit que ces dénominations exprimaient les professions diverses auxquelles se livrait primitivement chaque tribu : les guerriers, les artisans, les laboureurs et les pasteurs (3). Si l'on adopte cette interprétation, qui nous paraît la plus vraisemblable, on sera porté à croire que, dans le principe, ces tribus n'étaient pas égales entre elles, et que les guerriers et les laboureurs marchaient avant les pasteurs et les artisans. Quelques-uns même ont cru voir dans les Géléontes, qu'Hérodote a mis les premiers sur sa liste, une caste sacerdotale qui dominait les guerriers ou partageait le pouvoir

(1) Thucydide, Liv. I, ch. 2.

(2) Hérodote, V, 66.

(3) Plutarque, *Solon*.

avec eux. Il y eut sans doute une époque où la distinction des professions et des rangs se transmettait héréditairement dans les mêmes familles ; mais jamais les tribus attiques ne formèrent une rigoureuse hiérarchie, comme les castes de l'Inde ou de l'ancienne Egypte. Le génie grec répugnait à cette immobilité absolue, que la religion avait consacrée en Orient. Il est à croire, au contraire, comme le dit un savant étranger, M. Thirlwall, que ces quatre tribus s'unirent de bonne heure en un seul corps, et qu'en multipliant leurs relations, elles firent de plus en plus tomber en désuétude les distinctions primitives auxquelles elles devaient leurs noms. Chaque tribu renfermait trois *phratries*, mot analogue à la curie romaine. Chaque phratrie était subdivisée en trente sections, qui correspondaient aux *gentes* des Romains. C'étaient, comme les clans d'Ecosse ou d'Irlande, des agrégations de famille, réunies sous le nom et sous la protection d'une maison dominante. Chaque γένος se composait de trente gennètes ou chefs de famille, ce qui élevait à 10,800 le nombre total des membres de la communauté (1).

Indépendamment de ces distinctions primitives, il se forma en Attique une véritable aristocratie, au commencement du douzième siècle avant l'ère chrétienne. Quand le Péloponèse eut été conquis par les Doriens, les Eoliens et les Ioniens, chassés de l'ouest et du nord de la presqu'île, vinrent chercher un asile à Athènes. Là ils ne formèrent point, comme les Doriens à Sparte, une nation souveraine au milieu d'un peuple d'esclaves ; ils furent incorporés dans les tribus attiques. Ils ne réduisirent point l'ancienne population à la servitude de la glèbe ; cependant, ce qui prouve qu'il y eut alors une sorte de conquête que la tradition athénienne paraît avoir dissimulée, c'est que les nouveaux venus se trouvèrent bientôt propriétaires des meilleures terres et maîtres des plaines, tandis que les indigènes étaient relégués soit vers le rivage, soit vers les montagnes. Telle est l'origine des trois partis qui plus tard ont divisé l'Attique. Ces émigrés du Péloponèse sont les souches de ces

(1) Pollux, VIII, 9. — Platner, *de Gentibus atticis.*

grandes familles qui tinrent si longtemps le premier rang dans Athènes, telles que les Alcméonides et les Péonides. Maîtres du pouvoir comme de la terre, ils déléguèrent l'autorité souveraine à l'un d'entre eux, à Mélanthus, qui la transmit à son fils. Ils ne conservèrent des rois que pendant deux générations, tant qu'ils eurent besoin d'un pouvoir fort, pour se défendre soit contre les indigènes, soit contre les attaques du dehors.

Après Codrus, le pouvoir suprême fut modifié dans sa forme, mais sans sortir de la maison régnante. Le peuple athénien, dit Pausanias, ôta aux descendants de Mélanthus la plus grande partie de leur autorité. Par peuple, il faut entendre ici l'ensemble de la population athénienne, mais surtout les descendants des Eoliens et des Ioniens, les riches propriétaires de la plaine, qui s'étaient eux-mêmes constitués caste dominante sous le nom d'*Eupatrides*. Ils changèrent la royauté en une magistrature responsable. Ce dernier mot caractérise la révolution qui s'accomplit alors dans le gouvernement athénien. La royauté, tout en restant héréditaire, devint responsable sous le nom d'archontat (1).

Ce n'était point assez pour les nobles d'avoir soumis à leur contrôle l'exercice du pouvoir souverain : ils travaillèrent à en restreindre la durée. Perpétuel sous les Médontides pendant près de quatre cents ans, l'archontat devint décennal au milieu du huitième siècle avant l'ère chrétienne, et les quatre premiers archontes décennaux furent encore choisis dans la race de Codrus. Enfin, à dater de 684, l'archontat ne fut plus qu'annuel, et au lieu d'un archonte il y en eut neuf, qui se partagèrent les principaux attributs du gouvernement. Ce fut alors que les Eupatrides entrèrent vraiment en possession de la souveraineté, comme à Rome, après la chûte des Tarquins, les familles patriciennes se partagèrent les dépouilles de la royauté.

Non-seulement les Eupatrides régnaient tour-à-tour sous le nom d'*archontes*; mais ils formaient le grand conseil et le tri-

(1) Pausanias, *Messénie*, ch. 6.

bunal suprême du pays, l'*aréopage*, dont l'existence paraît remonter aux premiers jours d'Athènes. Il résulte des paroles d'Aristote, que déjà avant Solon ce corps prenait une part considérable au gouvernement. Il se recrutait sans doute alors parmi les chefs des principales familles de la plaine, qui venaient y siéger par droit de naissance : c'était la citadelle de l'oligarchie. Les Eupatrides exerçaient aussi une grande influence dans les tribus, par les fonctions de *prytanes des naucrares*, qui leur étaient exclusivement dévolues. Outre la division dont nous avons parlé, en phratries et en familles, la tribu se divisait en trois *trittyes* ou triades, et chaque triade comprenait quatre *naucraries*. La naucrarie se composait des principaux propriétaires, sur lesquels pesaient les contributions publiques et l'obligation du service militaire. Chaque naucrarie devait à l'Etat deux cavaliers et sans doute aussi un certain nombre de fantassins; on y joignit plus tard l'obligation de fournir un vaisseau. En compensation de ces charges, les chefs des naucraries, désignés sous le nom de *prytanes*, avaient une large part de la puissance publique. C'étaient eux qui réglaient les dépenses. Quand le précurseur de Pisistrate, Cylon, osa aspirer à la tyrannie, les prytanes des naucrares, qui étaient alors les maîtres d'Athènes, dit Hérodote, s'opposèrent à cette entreprise, et sauvèrent la liberté; mais la liberté n'était encore que le privilége de quelques familles.

Aristote, qui avait si profondément étudié l'histoire et la constitution des Etats grecs, dit qu'avant Solon, Athènes était la proie d'une oligarchie qui ne connaissait aucun frein (1). Plutarque, développant les paroles d'Aristote, dit que le menu peuple était comme esclave des Eupatrides : les uns, réduits à la condition de colons tributaires, cultivaient les terres des riches, et devaient aux propriétaires la sixième partie des fruits; les autres livraient leur personne comme gage de leurs dettes, et

(1) Aristote, *Politique*, Liv. II, ch. 9. — Voir l'excellente traduction et les savants commentaires que nous devons à M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

devenaient la propriété de leurs créanciers ; un grand nombre étaient réduits à vendre leurs enfants, ou à abandonner leur patrie pour échapper à la rigueur des usuriers (1).

Dracon, archonte en 624, ne tenta aucune révolution politique ; il réforma la législation pénale, et la rendit plus sévère. Avant lui, les lois des Athéniens n'étaient point écrites. L'innovation de Dracon devait avoir pour résultat de limiter l'autorité des nobles, pour qui le droit coutumier, dont ils avaient été jusque-là les seuls interprètes, était un instrument commode. Il y a donc lieu de croire que ce changement ne fut point un acte spontané de la part des Eupatrides, mais qu'il leur fut imposé par les réclamations populaires. D'un autre côté, en rédigeant son code, Dracon n'avait certainement pas trahi les intérêts de la classe puissante à laquelle il appartenait ; on peut donc supposer que la rigueur excessive de ses lois était destinée à contenir l'opposition du peuple. Le législateur introduisit quelques changements dans la juridiction criminelle : il confia à des magistrats appelés *éphètes* les causes de meurtre involontaire qui étaient auparavant du ressort des archontes. Les *éphètes* étaient choisis parmi les principaux citoyens âgés au moins de cinquante ans. C'était donc, comme l'aréopage, une magistrature aristocratique.

Quelques années après l'archontat de Dracon, le crétois Epiménide modifia quelques cérémonies religieuses ; mais l'ancienne oligarchie subsistait toujours. Ce fut Solon qui affranchit le peuple, et constitua la démocratie au commencement du sixième siècle.

Le législateur commença par proclamer inviolable la liberté du citoyen : il défendit de réduire le débiteur en esclavage, et débarrassa les terres des hypothèques dont elles étaient grevées. Il était dû à Solon sept talents sur la succession de son père : il renonça à cette créance, et engagea ses concitoyens à imiter son exemple (2). Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait aboli

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Diogène-Laërce, *Solon*.

toutes les dettes; mais une telle mesure, qui aurait froissé tant d'intérêts, n'était point d'un esprit aussi prudent et aussi mesuré que celui de Solon. Il vaut mieux croire, avec un certain Androtion, cité par Plutarque, que la loi nouvelle avait seulement pour objet d'alléger le poids des dettes anciennes, comme l'indique son nom même (Σεισάχθεια). Solon haussa la valeur des monnaies, et par là même facilita les paiements : ainsi la mine, qui auparavant ne valait que soixante-treize drachmes, en valut désormais cent; de telle sorte que, tout en rendant un égal nombre de pièces, le débiteur payait en réalité un peu moins qu'il n'avait reçu. C'était encore assez pour faire crier les créanciers, qui n'auraient rien voulu rabattre de leurs droits; mais Solon ne pouvait aller plus loin, et il dut se garder d'abolir les dettes, aussi bien que de mettre les héritages en commun, comme l'avaient déjà rêvé quelques meneurs populaires (1).

Le problème que Solon s'était posé, et que tout législateur doit résoudre, était de concilier le droit individuel avec le droit social. Jusqu'à cette époque, il n'avait point été permis aux Athéniens de donner leurs biens par testament; si l'un d'entre eux venait à mourir sans enfants, sa fortune faisait retour à l'agrégation de familles, au γένος dont il était membre : Solon leur rendit la libre disposition de leurs biens. Les lois nouvelles tendaient à dégager l'individu des liens des anciennes communautés. Dans sa constitution, le système de Solon était de substituer la fortune à la naissance comme garantie politique. Sans rien changer aux noms des anciennes tribus, il divisa le peuple en quatre classes, d'après le revenu des propriétés. La première était composée des citoyens qui possédaient cinq cents médimnes de revenu (2); la seconde, celle des *chevaliers*, comprenait ceux qui avaient un revenu de trois cents médimnes; les membres de la troisième classe, désignés sous le nom de *zeugites*, en possédaient deux cents; enfin, tous ceux qui

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Le médimne (51 litres, 6) peut être évalué une drachme (75 à 90 cent.) — Voir Boëckh, *écon. polit. des Ath.*, liv. IV, ch. 5.

avaient un revenu inférieur à ce dernier chiffre, étaient confondus dans la quatrième classe, sous le nom de *thètes*, c'est-à-dire mercenaires, vivant non du produit de leurs propriétés, mais du travail de leurs mains.

Cette dernière classe, qui formait la plus grande partie du peuple, n'avait aucun accès aux fonctions publiques. Les archontes ne pouvaient être choisis que parmi les *pentacosiomedimnes*. Mais tous les citoyens avaient le droit d'élire les magistrats et de leur faire rendre des comptes ; tous votaient dans l'assemblée du peuple, et jugeaient dans les tribunaux. C'est ce dernier droit surtout, le droit de rendre la justice, qui constitue la démocratie, telle que Solon l'a fondée. C'est là vraiment ce qui appartient en propre au législateur ; c'est en ce point qu'il a innové. En effet, comme le dit Aristote, il avait trouvé établis le sénat de l'aréopage et le principe d'élection pour les magistrats. Comment a-t-il constitué le peuple ? En lui donnant la puissance judiciaire.

Le droit de juger, en d'autres termes, le droit de décider de la vie et de la fortune des citoyens, est un des principaux attributs de la souveraineté. Dans les monarchies, ce droit est délégué par le prince aux magistrats qui rendent la justice en son nom. Dans les gouvernements aristocratiques, les castes dominantes se réservent le droit de juger comme le plus précieux de leurs priviléges. Aussi, les partisans de la démocratie pure prétendent-ils que sous cette forme de gouvernement les fonctions judiciaires doivent être électives, temporaires, et accessibles à tous les citoyens. C'est ce que Solon avait établi dans la vieille Athènes. De là les reproches qu'on lui fait, dit Aristote, d'avoir énervé la puissance du sénat et celle des magistrats élus, en rendant la judicature, désignée par le sort, souveraine maîtresse de l'Etat (1).

Les Athéniens ne comprirent pas d'abord toute la portée de cette innovation. Ce droit de juger, dit Plutarque, semblait au commencement n'être rien ; mais on s'aperçut bientôt que c'était

---

(1) Aristote, *Politique*, II, 9.

une très-grande chose. En effet, toutes les affaires, tous les différends qui s'élevaient entre les citoyens, étaient jugés sans appel par le peuple, qui devint ainsi l'arbitre souverain des fortunes particulières comme de la fortune publique. Et de plus, comme le texte des lois était quelquefois obscur et équivoque, c'était aux juges qu'on s'adressait pour en éclaircir le sens, et le peuple se trouvait ainsi supérieur aux lois elles-mêmes, par le droit qu'il avait de les interpréter à son gré (1).

Cependant le législateur athénien s'efforça d'opposer des contre-poids à la puissance populaire. Il avait maintenu le prytanée des naucrares; et ce fut lui probablement qui imposa à chaque naucrarie l'obligation d'équiper une galère. Il conserva aussi l'aréopage, mais en retirant aux Eupatrides le privilége d'en faire partie par droit de naissance. Solon composa l'aréopage des archontes qui étaient sortis de charge, et qui avaient rendu leurs comptes; ils y siégeaient le reste de leur vie, à moins qu'ils n'en fussent exclus par suite de quelque grave délit.

Solon laissa à l'aréopage la haute juridiction dont il était investi, la connaissance des meurtres commis avec préméditation, des blessures graves faites volontairement, des empoisonnements et des incendies. Cette haute cour jugeait aussi toutes les affaires qui concernaient la religion.

Stobée dit qu'il y avait à Athènes une loi par laquelle tout citoyen appelé aux fonctions publiques était obligé de jurer qu'il défendrait les dieux du pays, et qu'il se conformerait au rit national. Cette loi était sous la garde spéciale de l'aréopage, qui jugeait tous les crimes contre la religion, comme les sacriléges, les tentatives pour introduire de nouvelles divinités, la profanation des mystères, ou la violation du secret imposé aux initiés (2). L'archonte-roi, qui avait hérité des attributions religieuses de la royauté, traduisait les prévenus devant l'aréopage, et siégeait lui-même parmi les juges, mais après avoir déposé la couronne, emblême de son autorité.

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, liv. II.

Aux anciennes attributions judiciaires de l'aréopage, Solon avait ajouté de nouvelles prérogatives politiques. Il lui avait confié une surveillance générale, qui s'étendait à toutes les parties du gouvernement. Les aréopagites étaient chargés de veiller au maintien et à l'exécution des lois. C'est à ce titre qu'ils annulèrent quelquefois les décisions du peuple, comme on en voit des exemples même à l'époque de Démosthènes. Ils exercaient une sorte de censure sur les mœurs et de patronage sur les familles; ils veillaient sur l'éducation des enfants, et nommaient des tuteurs aux orphelins (1). C'étaient eux qui demandaient compte à chaque citoyen de ses moyens d'existence, et qui notaient d'infamie ceux qui, n'ayant ni revenu ni état, ne pouvaient subvenir à leurs besoins que par des moyens illégitimes.

L'aréopage ne paraissant pas suffire à Solon pour réprimer les écarts du peuple et le contenir dans de justes limites, le législateur institua un sénat composé de quatre cents membres. Aristote dit que sous toute espèce de gouvernement il doit exister un certain nombre de conseillers chargés de préparer les décrets. Telles étaient les fonctions du sénat athénien. Il discutait d'avance toutes les lois, toutes les affaires qui devaient être portées à l'assemblée générale. Il ne décidait rien sans appel, mais il préparait toutes les décisions : c'était le conseil d'état du peuple souverain.

Le sénat était renouvelé tous les ans; chacune des quatre tribus nommait cinquante sénateurs. Mais c'est une question de savoir si, dans les premiers temps, ces sénateurs étaient élus par les citoyens ou désignés par le sort. Plusieurs auteurs modernes, s'appuyant sur cette expression souvent répétée par les anciens : *le sénat de la fève,* ont avancé que dans tous les temps, c'était le sort qui avait désigné les sénateurs aussi bien que les archontes. Mais cette opinion, peu vraisemblable en elle-même, est démentie par plusieurs textes anciens. On voit, par un passage d'Hésychius, que les poètes dramatiques avaient

---

(1) Isocrate, *Aréopagitique.*

supposé l'usage de nommer les magistrats par la voie du sort beaucoup plus vieux qu'il ne l'était réellement (1). La meilleure autorité sur ce point est Aristote, qui dit formellement que d'après les lois de Solon, les juges étaient désignés par le sort, mais que les magistrats étaient élus (2). Au témoignage d'Aristote on peut joindre celui d'Isocrate. L'orateur, dans son *aréopagitique*, exhorte le peuple d'Athènes à revenir à son ancien gouvernement, au gouvernement de Solon et de Clisthènes. « Alors, dit-il, les Athéniens ne distribuaient point les places par la voie du sort; mais ils choisissaient pour chaque emploi les citoyens les plus honnêtes et les plus capables. Ils regardaient ce mode d'élection comme plus populaire. En effet, le sort peut favoriser des partisans de l'oligarchie, tandis que le peuple est toujours maître de ne faire tomber ses suffrages que sur ceux dont il connaît le dévouement éprouvé à la forme démocratique (3). » Il est donc évident que dans l'origine les sénateurs étaient élus, aussi bien que les archontes. Mais ceux-ci ne pouvaient être choisis que dans la première classe; les sénateurs l'étaient dans les trois premières.

La démocratie athénienne, à son origine, avait, comme on le voit, beaucoup d'analogie avec ce que nous appelons aujourd'hui les gouvernements tempérés. On retrouve même, dans les paroles des anciens à cet égard, jusqu'au langage des publicistes modernes. Plutarque appelle l'aréopage, tel que Solon l'avait constitué, *la chambre haute*, ἡ ἄνω βουλή. Le sénat, c'est *la seconde chambre*. C'étaient, dit encore Plutarque, comme deux ancres qui empêchaient le navire d'être le jouet des vents et des flots (4). Aristote dit que l'honneur de Solon est d'avoir fondé un gouvernement mixte, *μίξαντα καλῶς τὴν πολιτείαν* (5). Expressions remarquables, qui prouvent, avec les

(1) Hésychius, au mot Κύαμος.

(2) Aristote, *Politique*, II, 9.

(3) Isocrate, *Aréopagitique*.

(4) Plutarque, *Solon*.

(5) Aristote, *Politique*, II, 9.

traditions pythagoriciennes et les fragments d'Archytas, combien l'équilibre des pouvoirs était une idée familière à l'antiquité grecque !

C'est ainsi que Cicéron, dans sa république, préfère à la monarchie, à l'aristocratie, et à la démocratie pure, un gouvernement qui participe jusqu'à un certain point à ces trois formes politiques. Il faut, dit-il, qu'il y ait dans l'Etat une autorité dominante, et Cicéron réclame, non le titre de roi, suspect aux Romains, mais quelque chose d'équivalent : *Placet esse quiddam in republica præstans et regale*. Une juste part doit être faite à l'influence des principaux citoyens : *Esse aliud auctoritate principum partum ac tributum*. Enfin, certaines choses, mais non pas toutes, doivent être réservées aux suffrages et à la volonté de la multitude : *Esse quasdam res servatas judicio voluntatique multitudinis*. Ce gouvernement peut seul assurer, continue Cicéron, cette grande et véritable égalité, nécessaire à des êtres libres. Ensuite c'est la seule constitution qui ait chance de durer; car s'il n'y a qu'un roi, ce sera bientôt un tyran; s'il n'y a que des grands, ils se diviseront en factions rivales; s'il n'y a que le peuple, ce sera le trouble et le chaos. Et ces gouvernements se succéderont tour-à-tour l'un à à l'autre, par des révolutions perpétuelles. Au contraire, celui qui est heureusement formé des éléments divers, ne peut être renversé, à moins que les chefs de l'Etat n'aient commis de grandes fautes; car il n'y a plus de cause de révolution là où chacun est fortement établi à la place qui lui appartient (1).

C'était là ce que Solon avait voulu réaliser à Athènes; sa constitution était une transaction offerte à tous les partis. Mais, comme le dit Solon lui-même, dans un distique que Plutarque nous a conservé, le plus difficile, en pareille matière, c'est de contenter tout le monde (2). Chacun voulait interpréter les lois nouvelles selon ses passions et ses intérêts. Pendant l'absence du législateur, qui avait cru rendre son œuvre plus

(1) Cicéron, *République*, I, 45.

(2) Plutarque, *Solon*.

sacrée en s'éloignant de son pays, les anciens partis se reformèrent. La *plaine*, le *rivage* et la *montagne* étaient en présence, tout prêts à recommencer le combat. La plaine, dont le chef était un certain Lycurgue, était le parti des *Eupatrides*, dont Solon avait bien restreint les priviléges. La montagne, dont Pisistrate était le chef, c'étaient les pauvres, les *thètes* exclus des magistratures, mais maîtres, par leur nombre, des élections et des jugements; ils accusaient Solon d'avoir constitué l'aristocratie en paraissant la réduire. Le rivage ou les *paraliens*, dirigés par Mégaclès, de la race des Alcméonides, formèrent un parti intermédiaire, une sorte de bourgeoisie athénienne. C'étaient eux qui avaient accepté, avec le plus de confiance, les lois conciliatrices de Solon. Quant aux deux partis extrêmes, ils regrettaient amèrement ce qu'ils avaient sacrifié de leurs prétentions, et ils s'imaginaient qu'après une lutte nouvelle, ils obtiendraient des conditions plus favorables.

Quand Solon revint à Athènes, il fut reçu partout avec honneur et respect; mais il s'aperçut avec douleur qu'une révolution était imminente. Plus de trente ans s'étaient écoulés depuis son archontat, et il ne se sentait plus la force d'affronter les orages de la place publique. Il essaya, par des entretiens particuliers, de rapprocher les chefs des différents partis; mais tous ses efforts échouèrent; les montagnards firent à Athènes ce qu'avait fait la populace dans un grand nombre de villes grecques : pour humilier l'aristocratie, ils se donnèrent un tyran. Presque tous les tyrans, dit Aristote, sont d'anciens démagogues, qui avaient gagné la confiance du peuple en attaquant les principaux citoyens (1).

Du reste, Pisistrate n'était point un tyran vulgaire : c'était un homme d'une habileté et d'une prudence consommées. Il avait de grandes qualités, et savait se donner l'apparence de celles qu'il n'avait pas. Il affectait surtout le désintéressement et un profond amour du peuple. Il avait, dit Plutarque, la parole douce et aimable; il se montrait secourable envers les

---

(1) Aristote, *Politique*, V, 9.

pauvres, et modéré même envers ses ennemis (1). Loin de faire un crime à Solon de son opposition, il l'entoura de toutes sortes d'honneurs, et le consulta même sur plusieurs affaires importantes. Il avait d'ailleurs maintenu les lois de Solon, et il les observait religieusement. Il fit aussi rendre quelques lois nouvelles, entre autres celle qui ordonnait que tout citoyen mutilé à la guerre fût entretenu aux frais de l'état. Il paraît que Solon avait déjà fait adopter une mesure pareille au profit d'un certain Thersippe; Pisistrate fit une loi générale de ce qui n'avait été jusque-là qu'une faveur particulière.

La tyrannie de Pisistrate fut, comme le remarque Aristote, une des plus longues dont l'histoire grecque ait fait mention ; mais elle ne fut point continue. Pisistrate fut forcé de prendre deux fois la fuite, et, en trente-trois ans, il n'en régna réellement que dix-sept. Ce fut le chef des paraliens, Mégaclès, qui fut le principal auteur de ces révolutions successives. En prêtant son appui tantôt à la plaine, tantôt à la montagne, il renversa, rétablit et renversa de nouveau Pisistrate. Mais celui-ci, après dix ans d'exil dans l'île d'Eubée, parvint à rentrer dans Athènes sans le secours de Mégaclès, et, cette fois, il établit son pouvoir sur une base plus solide. Il fit venir des troupes étrangères de plusieurs pays voisins, et principalement de la Thrace : Il se fit livrer en ôtage les enfants de ceux de ses principaux adversaires qui n'avaient pas pris la fuite, et il les envoya dans l'île de Naxos. Il désarma les Athéniens, non par la force, mais par la ruse, et il fit déposer les armes dans le temple d'Aglaure (2).

Si l'on en croit Théophraste, ce fut Pisistrate et non Solon qui renouvela la loi de Dracon contre les oisifs (3). Il obligea ceux qui n'avaient point de profession dans la ville à aller demeurer à la campagne pour y travailler, et il leur donna un vêtement particulier qu'ils ne devaient jamais quitter. Il exigea que ceux qui possédaient des terres allassent les habiter et les

---

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Hérodote, I, 64. — Polyen, I, 21.

(3) Plutarque, *Solon*.

cultiver eux-mêmes. Lorsqu'il en rencontrait d'oisifs sur la place publique, il leur demandait pourquoi ils restaient ainsi à ne rien faire; s'ils manquaient de semences, il leur permettait d'en prendre dans ses greniers (1). Le sol de l'Attique était aride et pierreux : Pisistrate encouragea, par toute sorte de moyens, la plantation des arbres et surtout celle des oliviers, qui devinrent plus tard une des richesses du pays. Il y avait à Athènes une loi dont parle Démosthènes, et qui défendait aux particuliers d'arracher plus de deux oliviers par an sur leurs terres (2). Les historiens anciens ne nous ont point dit à quelle époque fut rendue cette loi; mais il est très-probable qu'elle datait du temps de Pisistrate. Les guerres qui ont eu lieu pendant cette période, eurent pour résultat de débarrasser Athènes d'une population surabondante, et d'établir des colonies en faveur des pauvres, dans les pays conquis, tels que Sigée, Salamine, Naxos, et la Chersonèse de Thrace.

Quelques reproches qu'on puisse faire à Pisistrate quant à l'origine de son pouvoir, on ne peut nier que la plupart de ses actes n'aient été marqués au coin de l'intérêt populaire, et qu'il n'ait été, suivant l'expression attribuée par Diogène-Laërce à Solon lui-même, le meilleur de tous les tyrans. Les auteurs anciens citent de lui plusieurs traits remarquables de clémence et de générosité. Ses jardins étaient ouverts à tous les citoyens, et chacun pouvait y cueillir ce qu'il voulait; exemple d'hospitalité suivi plus tard par les chefs du parti aristocratique. Elien et Suidas disent que ce fut Pisistrate qui rassembla le premier les poésies d'Homère, et qui les fit mettre dans l'ordre où elles nous ont été transmises (3). Il fonda à Athènes la première bibliothèque dont il soit fait mention dans l'histoire de la Grèce (4). Il dota la ville de plusieurs monuments publics, tels

---

(1) Elien, IX, 25.
(2) Démosthènes, *discours contre Macartatos*,
(3) Elien, XIII, 14. — Suidas, au mot Ὅμηρος.
(4) Athénée, liv. 1, — Aulugelle, VI, 17.

que le Lycée, la fontaine Ennéacrounos, et le temple d'Apollon pythien (1).

Après la mort de Pisistrate, ses enfants héritèrent de la tyrannie; mais les anciens n'étaient pas d'accord sur celui qui lui succéda. Thucydide dit que ce ne fut point Hipparque, comme la plupart le pensent, mais Hippias, son fils aîné, qui s'empara du commandement (2). Hérodote ne contredit point cette opinion; car, en parlant du meurtre d'Hipparque, il dit que c'était le frère du tyran Hippias. Cependant Hippias ne faisait rien sans consulter ses frères, particulièrement Hipparque, qui eut toute sa vie une grande influence sur le gouvernement. Thucydide lui-même n'en disconvient pas; car il dit qu'Hipparque ne voulait pas que sa puissance eut rien de blessant pour le peuple, et qu'il gouvernait sans exciter la haine. « Ces tyrans, continue l'historien, affectèrent longtemps la sagesse et la vertu. Contents de lever sur les Athéniens le vingtième des revenus, ils embellissaient la ville, dirigeaient la guerre, et présidaient aux sacrifices. Du reste, la république conservait ses lois anciennes; seulement la famille de Pisistrate avait soin de placer quelqu'un des siens dans les charges. » Ce passage confirme ce que nous avons dit plus haut, que les magistratures étaient électives à cette époque; car si le sort en eut disposé, les tyrans n'auraient pas pu réserver certaines places pour leur famille. Un fils d'Hippias, qui portait le nom de son aïeul Pisistrate, éleva, pendant qu'il était archonte, l'autel des douze dieux dans *l'agora*, et celui d'Apollon dans l'enceinte d'Apollon pythien. Dans la suite, quand le peuple eut remplacé, par un plus grand autel, celui qui était dans *l'agora*, l'inscription disparut; mais celle de l'autel d'Apollon subsistait encore au temps de Thucydide, quoique les caractères en fussent presque effacés.

Hipparque laissait à son frère aîné les principaux soins du gouvernement. Il paraissait surtout préoccupé de continuer l'œuvre paternelle en ce qui concernait la civilisation athénienne. Ce fut

(1) Pausanias, I, 14.
(2) Thucydide, VI, 54.

lui qui établit l'usage de chanter les vers d'Homère aux Panathénées. Il envoya vers Anacréon de Téos un navire à cinquante rames, qui ramena le poète à Athènes. Il avait toujours auprès de lui Simonide de Téos, qu'il comblait d'honneurs et de présents. Il s'efforça de répandre parmi les Athéniens le goût des lettres, et, pour propager l'instruction jusque dans les derniers rangs du peuple, il fit placer, dans les principales rues d'Athènes et même dans les bourgs, des colonnes en forme d'hermès, sur lesquelles il fit graver des sentences que Platon nous a conservées (1). Le disciple de Socrate, enclin par la nature de son génie à idéaliser comme un poète, va jusqu'à dire que cette période de tyrannie fut l'âge d'or des Athéniens, et peut être comparée au règne de Saturne.

Mais, dans un pays accoutumé à la liberté, le bien même que produit le despotisme ne suffit point pour le faire absoudre. Après un règne de dix-huit ans, les Pisistratides furent renversés. L'assassinat d'Hipparque, par Harmodius et Aristogiton, est antérieur de deux ans à la chute d'Hippias. Thucydide, qui avait approfondi avec beaucoup de soin cette partie de l'histoire athénienne, ne voit dans cet attentat qu'une querelle particulière, dont le motif était honteux (2). La tradition populaire attribua plus tard à l'enthousiasme de la liberté ce qui était l'effet d'une vengeance personnelle. Les meurtriers d'Hipparque furent transformés en héros, fondateurs de *l'isonomie*. Mais ce qui prouve, selon Thucydide, qu'Harmodius et Aristogiton n'avaient voulu frapper qu'un seul homme, c'est qu'Hippias a continué de régner après la mort de son frère. Jusque-là doux et modéré, il devint cruel et soupçonneux. Il fit mourir un grand nombre de citoyens; il se livra à toutes sortes d'exactions, spécula indignement sur la monnaie, et établit de nouveaux impôts. La tyrannie devenait tous les jours plus pesante, mais les Athéniens étaient impuissants à s'en affranchir. Ce sont les Spartiates, qui,

---

(1) Platon, *Hipparque*.

(2) Thucydide, VI, 54 et suiv.

aidés de quelques bannis, ont délivré Athènes du joug des Pisistratides (1).

Quand un peuple intervient dans les affaires de ses voisins, c'est pour tourner à son profit la révolution qu'il a fait triompher. Les Doriens de Sparte auraient voulu établir à Athènes une aristocratie qui leur servît d'instrument. Ils soutenaient Isagoras, chef du parti oligarchique. Hérodote dit qu'Isagoras était d'une famille illustre, dans laquelle on offrait des sacrifices à Jupiter Carien : ce qui semble prouver qu'il était originaire de cette partie de l'Asie-Mineure où dominaient les Doriens. Mais l'esprit des Athéniens était contraire à l'oligarchie ; les lois de Solon s'y opposaient. Il y avait à Athènes un parti démocratique qui voulait organiser la victoire à son profit. Et par ces mots de parti démocratique, il ne faut pas entendre ici la classe infime qui avait soutenu la tyrannie, mais les paraliens, la classe moyenne. La noblesse intelligente se ralliait à ce parti; Clisthènes, de la race des Alcméonides, en était le chef. Il capitula avec les partisans des Pisistratides, en élargissant la base de la démocratie de Solon.

Clisthènes augmenta le nombre des tribus et celui des citoyens. Il porta le nombre des tribus de quatre à dix. Aux anciens noms ioniens, qui semblaient rappeler des castes diverses, il substitua des noms nouveaux qui appartenaient à des héros, soit athéniens, soit étrangers (2). C'était donc une réaction qui s'opérait en faveur de l'ancienne race, antérieure à la conquête des Eoliens et des Ioniens; ou plutôt c'était une fusion complète entre les races anciennes, comme entre les partis nouveaux. Clisthènes répartit dans les tribus les bourgs ou *dèmes* de l'Attique, qui en avaient été exclus jusqu'à cette époque. Hérodote dit qu'il n'y eut d'abord que cent dèmes, dix par tribu ; mais un auteur, cité par Strabon, porte le nombre de ces dèmes à cent soixante-dix ; d'autres disent cent soixante-qua-

(1) Hérodote, V, 63 et suiv.

(2) Hérodote, V, 66.

torze (1). Clisthènes paraît avoir conservé les anciennes phratries; mais elles furent désormais isolées par l'abolition des tribus auxquelles elles se rattachaient; elles perdirent leur importance politique, et ne servirent plus qu'à constater la descendance légitime de leurs membres. C'était le dernier coup porté à l'ancienne organisation. La *dème*, circonscription territoriale, avait remplacé les antiques agrégations de familles. C'est, dit Aristote, l'un des secrets des fondateurs de démocraties; créer de nouvelles tribus, de nouvelles phratries; substituer aux sacrifices domestiques des fêtes communes, confondre autant que possible les relations des citoyens entre eux, en rompant toutes les associations antérieures (2).

Le nombre des citoyens s'accrut en même temps que celui des tribus. Pour constituer la démocratie, les chefs du peuple, dit encore Aristote, ont soin d'inscrire au rôle civique le plus de gens qu'ils peuvent; ils n'hésitent point à comprendre au nombre des citoyens, non-seulement ceux qui méritent ce titre par la légitimité de leur naissance, mais jusqu'aux bâtards et aux étrangers. Tout leur est bon, pour former la masse qu'ils dirigent à leur profit. Ce fut ainsi que Clisthènes introduisit en foule dans les tribus des étrangers domiciliés, ce qu'on appelait des *métèques*, et même des esclaves. Par suite de ces changements, le nombre des sénateurs, qui n'était que de quatre cents sous Solon, fut porté à cinq cents : chaque tribu dut en nommer cinquante. En vain Isagoras recourut de nouveau au patronage des Lacédémoniens; Clisthènes triompha de ses ennemis, au dedans comme au dehors; et la démocratie athénienne fut définitivement constituée (3).

Aristote avertit judicieusement le législateur qui veut fonder un gouvernement démocratique, que le plus difficile, ce n'est pas d'établir ce gouvernement, c'est de le faire durer. Le philosophe craint surtout pour cette forme extrême de la

(1) Strabon, IX, 1.

(2) Aristote, *Politique*, VI, 3.

(3) Hérodote, V, 72.

démocratie où l'universalité des citoyens prend part au gouvernement. Tout état, dit-il, n'est pas fait pour la supporter, et son existence est nécessairement précaire, à moins que les mœurs et les lois ne s'accordent à la maintenir (1). La démocratie athénienne, telle qu'elle sortit des mains de son second fondateur, redoutait surtout les ambitieux qui seraient tentés de suivre l'exemple de Pisistrate, et ce fut contre eux qu'elle inventa l'ostracisme. Nous n'avons pas besoin de discuter la tradition qui faisait remonter cette institution jusqu'à Thésée. Héraclide de Pont l'a attribuée à Hippias sans aucune vraisemblance. Nous préférons croire, avec Diodore de Sicile, que l'ostracisme s'établit à Athènes immédiatement après la chute des Pisistratides. Elien désigne Clisthènes comme l'auteur de cette loi; ce qui nous paraît en effet très-probable. Un certain Hipparque, proche parent des Pisistratides, fut, selon Plutarque, la première victime de l'ostracisme.

L'ostracisme n'était point une peine pour crime ou malversation quelconque. Il n'y avait là ni jugement, ni procédure; c'était un acte arbitraire par lequel on se débarrassait des personnages réputés menaçants pour la République. L'assemblée était convoquée; chaque citoyen se munissait d'une coquille sur laquelle il écrivait le nom de celui qu'il voulait bannir. Il venait ensuite déposer son arrêt dans une partie de l'*agora* entourée de barrières, et à laquelle on arrivait par dix entrées distinctes pour chacune des dix tribus. Les archontes étaient chargés de compter les votes; s'il n'y en avait pas au moins six mille, l'ostracisme était nul. Si ce nombre était atteint, celui dont le nom s'était trouvé inscrit sur le plus grand nombre de coquilles, était banni pour dix ans. On lui laissait la jouissance de ses biens (2).

Un des passages les plus curieux de la République d'Aristote, est celui où le philosophe examine l'utilité politique et la valeur morale de l'ostracisme. « Si, dans l'Etat, un ou plusieurs individus

(1) Aristote, *Politique*, VI, 2.

(2) Plutarque, *Aristide*, *Thémistocle*, *Nicias*.

ont une telle supériorité de mérite, que le mérite de tous les autres citoyens ne puisse entrer en balance, de pareils hommes ne peuvent être compris dans la cité..... Telle est, dit Aristote, l'origine de l'ostracisme dans les Etats démocratiques qui veulent l'égalité avant tout. Dès qu'un citoyen semblait s'élever au-dessus de tous les autres par ses richesses, par le nombre de ses partisans ou par tout autre avantage politique, l'ostracisme l'éloignait de la cité pour un temps déterminé. » Aristote ajoute que, dans la tradition mythologique, les Argonautes n'ont point d'autres motifs pour abandonner Hercule. Le vaisseau merveilleux, Argo, prend la parole, et déclare qu'il ne peut plus porter Hercule, parce que le héros pèse beaucoup plus que le reste des passagers. A ce souvenir fabuleux Aristote joint des comparaisons empruntées aux arts libéraux et aux arts mécaniques : « Le peintre ne laissera point dans son tableau un pied qui dépasserait les proportions, ce pied fût-il plus beau que tout le reste; le constructeur de marine ne recevrait pas davantage une proue, ou telle autre pièce du bâtiment qui ne serait point proportionnée aux autres parties; le maître du chœur n'admettrait pas dans un concert une voix supérieure en force et en beauté, qui ne serait point à l'unisson des autres voix. » La conclusion du philosophe est qu'il y a dans le principe de l'ostracisme, appliqué aux supériorités reconnues, une sorte d'équité politique, δίκαιον τί πολιτικὸν (1).

Cette théorie sur l'ostracisme est mêlée, chez Aristote, d'une certaine teinte d'ironie; car, à côté des arguments que nous venons de reproduire, il rappelle l'apologue d'Antisthènes sur l'égalité des animaux. L'assemblée des lièvres avait proclamé le principe; les lions leur répondirent : « c'est avec des ongles et des dents comme les nôtres qu'il faudrait soutenir de pareils décrets. » Les lièvres d'Athènes suppléèrent à la force par le nombre, et les lions furent annulés par l'ostracisme. Aristote laisse voir sa véritable pensée, quand il dit : « il serait infiniment préférable que, dans le principe, le législateur eût constitué la République

(1) Aristote, *Politique*, III, 8.

de telle sorte qu'elle pût se passer d'un pareil remède. » Dans la cité parfaite, telle qu'il la rêve, ce ne serait pas une sentence d'exil qu'il faudrait rendre à propos du citoyen supérieur en génie et en vertu, ce serait bien plutôt la souveraineté et le commandement suprême qu'il faudrait lui décerner. Aristote n'absout l'ostracisme qu'au point de vue d'un état politique que le législateur n'a pas la puissance de réformer, et qui sacrifie tout à la poursuite de l'égalité absolue. Encore fait-il observer que dans les Etats grecs qui se sont armés de l'ostracisme contre les grands citoyens, on ne s'en est jamais servi dans l'intérêt véritable de la République; on n'en a fait qu'une affaire de parti et de vengeance personnelle.

Tout gouvernement a deux espèces d'ennemis à combattre, ceux qui veulent le détruire pour lui substituer un gouvernement opposé, et ceux qui le poussent à sa ruine par l'exagération même de son principe. Athènes, après la chute des Pisistratides, n'avait pas seulement à prévenir la tyrannie; elle avait à organiser la démocratie, et à la préserver de ses excès. Ce gouvernement a toujours été plus facile à établir dans un petit Etat que dans un vaste territoire. Il convenait donc particulièrement aux Athéniens, et à toutes ces tribus helléniques qui occupaient à peine l'espace d'un de nos plus petits départements. Le territoire de l'Attique, en y comprenant les îles de Salamine et d'Hélène, ne s'élevait pas à plus de 400 kilomètres carrés (1). La population resserrée dans ces étroites limites, se divisait, comme on sait, en trois classes : 1° les Athéniens proprement dits, les citoyens, qui seuls participaient au gouvernement; 2° les *métèques* ou étrangers domiciliés à Athènes avec leurs familles; 3° les esclaves, les uns d'origine grecque, les autres d'origine étrangère. Nous n'avons pas à rechercher ici à quel chiffre s'élevaient les deux dernières classes, qui étaient exclues des droits politiques; il s'agit de déterminer le nombre des citoyens à l'époque où Clisthène acheva de constituer la démocratie.

(1) Carte générale de la Grèce par Barbié du Bocage, Paris, 1811.

Nous ne nous arrêterons pas à l'allégation de Philochore, qui comptait vingt mille citoyens sous le règne de Cécrops (1); comme l'a très-bien dit M. Boëckh, c'est évidemment une fable, calquée sur le nombre qui exista plus tard (2). Pollux dit que les quatre tribus anciennes comprenaient trois cent soixante familles, et que chacune de ces familles se composait de trente hommes; ce qui ferait monter le nombre des citoyens à 10,800 (3). En supposant que ce nombre ait existé réellement à une certaine époque, il a dû s'augmenter plus tard, surtout au moment où Clisthènes porta le nombre des tribus à dix, et y fit entrer des étrangers et des esclaves. A une époque voisine de Clisthènes, au commencement de la guerre médique, Hérodote parle de 30,000 Athéniens qu'Aristagoras de Milet implore en faveur des Ioniens (4). Ce nombre est évidemment exagéré, et c'est entre le chiffre de Pollux et celui d'Hérodote qu'il faut chercher la vérité. A une époque postérieure, sous l'archontat de Lysimachide, qui correspond à l'année 444 avant Jésus-Christ, on fit une révision sévère du registre des citoyens. Suivant Philochore, il ne se trouva que 14,240 Athéniens en possession légitime de leur titre; 4,760 furent vendus comme esclaves pour avoir usurpé un titre qui ne leur appartenait point (5). Plutarque, rappelant le même fait, porte à 14,040 ceux qui furent maintenus sur les registres civiques, et à près de 5,000 ceux qui furent éliminés (6). Du témoignage de ces deux auteurs, il résulte qu'avant l'épuration le nombre des citoyens était de 19,000. Par conséquent nous sommes autorisés à croire qu'à l'époque de Clisthènes, il pouvait être de 12 à 13,000.

Pour empêcher la démocratie d'aboutir au désordre et à la confusion, le premier soin des Athéniens devait être de s'op-

(1) Philochore, dans le Scholiaste de Pindare, *Olymp.* IX, V. 68.

(2) A. Boëckh, *Economie politique des Athéniens*, I, 7.

(3) Pollux, VIII, 9.

(4) Hérodote, V, 97.

(5) Philochore, dans le Scholiaste d'Aristophane, *Guêpes*, V. 716,

(6) Plutarque, *Périclès*

poser rigoureusement à toute usurpation du droit de cité. Il y avait dans chaque phratrie un registre public sur lequel les enfants étaient inscrits à leur naissance. Ceux qui présentaient l'enfant devaient jurer qu'il était légitimement né de parents athéniens, ou qu'il avait été adopté dans les formes prescrites par la loi. Les jeunes gens, parvenus à l'âge de dix-huit ans, étaient inscrits de nouveau, et désignés sous le nom d'*éphèbes*; leur chevelure tombait sous le fer, et était offerte en hommage aux dieux du pays. Deux ans après, ils étaient enregistrés pour la troisième fois, à l'époque de la fête des Panathénées. C'était alors qu'ils étaient comptés parmi les hommes, et qu'inscrits dans un dème, ils étaient membres de la cité (1).

Les étrangers ne pouvaient devenir citoyens qu'en vertu d'un décret de l'assemblée du peuple, et une seule décision n'était pas jugée suffisante. Il fallait que l'admission fût confirmée dans une seconde assemblée, composée au moins de six mille votants. Il y avait au cynosarge, hors de la ville, un tribunal chargé de juger ceux qui avaient pris sans droit le titre de citoyen. Plus tard, les lois les plus sévères furent rendues sur ce genre de délit. Tel est le premier devoir d'une démocratie bien ordonnée : plus grand est le nombre de ceux qui participent au gouvernement, plus il faut prendre garde que ce droit ne soit usurpé; plus la loi doit veiller à ce qu'aucun intrus ne se glisse dans ces assemblées dépositaires de la souveraineté.

Ces douze ou treize mille citoyens qui régnaient en commun dans Athènes, appartenaient à des professions différentes. Les uns vivaient à la campagne de la culture de leurs terres ou du produit de leurs troupeaux; les autres exerçaient dans la ville les professions industrielles, qu'ils partageaient avec les *métèques* et avec les esclaves. La population agricole paraît à Aristote un élément démocratique très-supérieur à la population industrielle des grandes villes. Il est même très-sévère à l'égard de cette dernière classe : il ne voit rien de commun entre la vertu et les occupations habituelles des artisans et des marchands; il ne leur-

(1) Pollux, VIII, 9.

trouve d'autre mérite que de tourbillonner sans cesse dans les rues, sur les places, et d'être toujours prêts à se réunir en assemblée publique. Les laboureurs, au contraire, disséminés dans les champs, se rencontrent plus rarement, et n'éprouvent pas au même degré le besoin de s'assembler. Si l'on veut, dit Aristote, établir une excellente démocratie, une démocratie durable, un véritable gouvernement, il faut décider que, quel que soit le nombre des marchands réunis dans l'*agora*, ils ne pourront constituer une assemblée légale sans la présence des habitants de la campagne (1). Ce fut là précisément ce qui maintint quelque temps, dans un heureux équilibre, le gouvernement de Clisthènes. La ville d'Athènes était alors bien moins grande et bien moins peuplée qu'elle ne le fut dans la suite. Les dèmes de l'Attique exerçaient une salutaire influence sur l'assemblée, comme, à Rome, la sagesse des tribus rustiques tempéra souvent l'ardeur des tribus urbaines. Ce fut cette démocratie, d'autant plus forte qu'elle était mieux contenue, qui posa les fondements de la grandeur d'Athènes, et qui sauva la Grèce à Marathon.

FILON.

(La suite à la prochaine livraison.)

---

(1) Aristote, *Politique*, VI, 2.



RAPPORT VERBAL

SUR UNE PUBLICATION INTITULÉE :

Papiers d'Etat, pièces et documents inédits ou peu connus, relatifs à l'histoire de l'Ecosse au XVIᵉ *siècle, tirés des Archives et des Bibliothèques de France et publiés pour le Bannatyne-Club d'Edimbourg,* par M. A. Teulet, archiviste, attaché à la section historique des Archives Nationales,

PAR M. MIGNET.

M. Mignet : — J'ai offert il y a peu de temps à l'Académie, au nom de M. Teulet, une collection de documents précieux concernant l'histoire d'Ecosse et quelques-uns des plus graves événements du XVIᵉ siècle. Cette collection de pièces habilement choisies dans les archives de la France et le riche dépôt des manuscrits de sa bibliothèque nationale, a été imprimée sous les auspices et pour le compte d'une société écossaise, aussi éclairée que libérale, et particulièrement curieuse de tout ce qui touche à l'histoire de son pays. Le Bannatyne-Club, fondé à Edimbourg depuis une trentaine d'années, et auquel sont dues plusieurs intéressantes publications, a fourni, avec une noble et utile générosité, aux frais de cet important ouvrage. Tirés à cent dix exemplaires seulement, pour les quatre-vingt-dix membres du Bannatyne-Club, et pour quelques sociétés savantes soit nationales, soit étrangères, qui lui sont en quelque sorte affiliées, les deux volumes de documents recueillis avec

tant de soin par M. Teulet, restent à-peu-près inédits, puisqu'ils ne se vendent point et demeurent inaccessibles au public. C'est un de ces rares exemplaires dont le savant collecteur a fait hommage à l'Académie pour la bibliothèque de l'Institut. Je vous demande la permission, Messieurs, de vous entretenir un instant de cette publication aussi curieuse que bien faite et qui intéresse l'histoire à divers titres.

Les documents contenus dans les deux énormes volumes de M. Teulet, sont de diverse nature : Ils consistent en traités, lettres privées, dépêches de rois, de reines, d'ambassadeurs, récits d'événements d'un haut intérêt historique, mémoires sur des questions importantes, instructions diplomatiques, négociations secrètes, etc. Ils embrassent les deux règnes de Jacques V et de Marie Stuart, et s'étendent de l'année 1515 à l'année 1587. C'est l'époque la plus agitée et la plus décisive de l'histoire d'Ecosse. Durant ces soixante et douze années, des révolutions de tout genre se sont accomplies en ce petit royaume qui, par un changement dans ses croyances religieuses, des variations incessantes dans son gouvernement politique, une mobilité fréquente dans ses rapports extérieurs, a participé à la réformation et aux troubles du siècle, et a mêlé ses destinées à celles des plus puissants états de l'Europe. Les volumes de M. Teulet, qui continuent et pour ainsi dire complètent tant de riches collections anciennement et récemment publiées sur ce temps et sur ce pays, en éclairent les événements d'une lumière plus abondante et plus vraie. Ils contribuent à mieux faire voir l'état intérieur de l'Ecosse, son organisation politique, sa transformation religieuse, les desseins de ses rois, les ambitions turbulentes de son ancienne aristocratie féodale, l'esprit de hardiesse et de désordre de son nouveau clergé démocratique. Ils montrent sous un aspect à-la-fois plus animé et plus variable, la lutte déjà si ancienne de l'Ecosse et de l'Angleterre, qui, encore séparées pendant la première moitié du siècle par la différence des nationalités, se rapprochent pendant la seconde par la conformité des croyances, et ils présentent, dans ses émouvantes vicissitudes et dans sa tragique fin, la rivalité inégale de la catholique

Marie Stuart et de la protestante Elisabeth, rivalité qui commence en 1558, au moment même où Elisabeth monte sur le trône d'Angleterre et où Marie Stuart prend à la cour d'Henri II les armes et le titre de ce royaume comme descendante légitime d'Henri VII et héritière religieuse de sa couronne, et qui se termine en 1587, sur le lugubre échafaud de Fotheringay; enfin ils laissent apercevoir successivement dans son éclat, dans son déclin et à son terme, la vieille alliance de la France et de l'Ecosse, qui datait du XIIIe siècle et qui ne cessa qu'avec le catholicisme et l'indépendance de l'Ecosse, lorsque celle-ci se réunit à l'Angleterre par le territoire après s'en être rapprochée par la religion. Ce côté n'est pas celui qui, dans les deux volumes de M. Teulet, est le moins capable de nous attacher.

On connaît la raison, la force et la durée de cette alliance. Le voisinage suscite ordinairement des inimitiés entre les peuples par des intérêts contraires, et l'éloignement les unit dans des intérêts communs. Si deux peuples sont séparés territorialement par le même voisin dont l'ambition les inquiète et les menace, le danger où ils sont également placés les unit tant qu'il subsiste. Ils se défendent ensemble et se secourent réciproquement. La permanence de leur péril fait la perpétuité de leur alliance. C'est ce qui arriva aux Ecossais et aux Français contre les Anglais, leurs voisins et leurs ennemis communs, à partir du XIIIe siècle. Le dernier roi d'Ecosse, de l'antique race, Alexandre III étant mort, sans laisser de successeur direct, sa couronne fut disputée par deux compétiteurs qui prirent les rois d'Angleterre pour arbitres et exposèrent l'indépendance de leur pays, afin de régner sur lui. Les monarques anglais saisirent cette occasion naturelle d'assujétir d'abord féodalement, puis même de conquérir territorialement le royaume d'Ecosse. Plusieurs fois ils semblèrent y être parvenus, puisqu'ils l'occupèrent par leurs armes et l'administrèrent par leurs officiers. Vers le même temps où ils poursuivaient la réunion de l'île entière de Bretagne sous leur domination, ils cherchaient à étendre les provinces qu'ils possédaient sur le continent en s'y

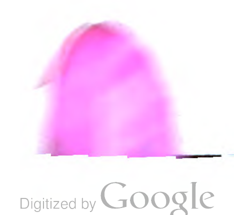
agrandissant aux dépens des rois de France. Les deux pays menacés s'unirent étroitement, l'un pour s'affranchir, l'autre pour se défendre; le premier pour recouvrer et maintenir son entière indépendance, le second pour protéger son territoire et atteindre tout son accroissement. Leur union dura des siècles, sans se relâcher. La France et l'Ecosse s'assistèrent fidèlement dans leurs périls. Les forces françaises aidèrent le fils du victorieux Robert Bruce, le fugitif David II, à rentrer dans son royaume, et David II livra, en 1346, la bataille de Nevill-Cross sur le territoire anglais pour faire une utile diversion en faveur du roi de France, l'année même où le redoutable Edouard III assiégeait et prenait Calais. Dans le cours du même siècle, le grand amiral Jean de Vienne marcha, en 1385, au secours des Ecossais contre Richard II, avec une petite armée française. Lors des longues guerres des Armagnacs et des Bourguignons, qui firent asseoir un moment deux rois d'Angleterre, Henri V et Henri VI, sur le trône de France, les Ecossais vinrent défendre notre nationalité comme nous étions allés soutenir leur indépendance. Le second fils du régent d'Ecosse, le comte de Buchan, suivi des plus vaillants chefs de son pays, conduisit sept mille hommes dans le camp du Dauphin, gagna, en 1419, la bataille de Beaugé contre le duc de Clarence, qui y perdit la vie, et obtint la première dignité militaire du royaume, la charge de connétable. L'alliance des deux pays fut rendue plus intime encore, et nos rois, redevenus maîtres de toute la côte occidentale de la France, sauf le point trop bien défendu de Calais, qu'ils ne recouvrèrent qu'un siècle plus tard, comblèrent de faveurs la noblesse écossaise et prirent pour gardes de leur corps des archers écossais auxquels ils conférèrent tous les priviléges de la naturalité française. Cette alliance se maintint dans toute sa force, au siècle suivant, malgré la tentative que fit l'adroit Henri VII pour la rompre ou pour l'affaiblir, en donnant sa fille Marguerite en mariage à Jacques IV. Ce dernier prince, toujours animé du vieil esprit de son pays, et fidèle aux sentiments de sa race, n'en livra pas moins en 1513, aux Anglais, la bataille de Flodden, où il succomba avec la

t de la protestante Elisabeth,
au moment même où Elisabeth
erre et où Marie Stuart prend à la
mes et le titre de ce royaume comme
Henri VII et héritière religieuse de sa
en 1587, sur le lugubre échafaud de
apercevoir successivement dans
son terme, la vieille alliance de
qui datait du XIII[e] siècle et qui ne
l'indépendance de l'Écosse,

i VIII
Son fils
de fa-
tant l'a-
irait rap-
ieuse sem-
sa d'abord
la mort de
Guise, dont
el et la plus

rapportent,
ır M. Teulet.
icques V, si
rt, sur l'état
orité, sur ses
en France où
ais comme le
t six mois et
le règne de
ts des éclair-
dit conclu le
'un an, pour
ne d'appeler
tre des An-
s, de 1548 à
is de France
l'avoir trop
éducation à
l'occupation
endu, la ré-
une nation
dément les

M. Teulet,



dispositions de l'Écosse et en compromirent la vieille amitié. Le recueil de M. Teulet contient à cet égard des documents fort curieux. La veuve même de Jacques V déplorait déjà en 1549 les oppressions exercées en Ecosse par les troupes d'Henri II, et elle écrivait à ses frères le duc d'Aumale et le cardinal de Guise :

« Il faut à ce propos que je vous dise que, si le Roi ne donne quelqu'ordre à la cavalerie qu'il a ici, notre pays ne saurait supporter les maux que les soldats y font. Car il faut que vous sachiez que notre païsant n'a rien à lui et ne demeure sur une terre que cinq ou six ans, et pendant ce temps les pauvres gens gagnent ce qu'ils peuvent pour vivre. Ce sont donc des hôtes, et il faut qu'ils baillent leurs fermages à leurs maitres en froment et en orge; de telle sorte qu'il ne leur reste que l'avoine dont ils vivent. On les met hors de leurs maisons; on ne leur a jamais payé un liard pour la nourriture des chevaux. Les soldats brulent tout le bois qui se trouve dans la maison, comme bancs, tables et telles autres choses. Ce pauvre endroit du pays a soutenu la guerre huit ans, et tous les jours il est incendié par l'ennemi. Je vous promets que c'est chose insupportable; les habitants se mettent au désespoir et quelquefois ils s'en tuent (1). »

Douze années d'une occupation militaire et d'une administration étrangère indisposèrent le peuple, soulevèrent la noblesse, facilitèrent l'accomplissement de la réformation religieuse, et rapprochèrent l'Ecosse de l'Angleterre en l'éloignant de la France, en sorte que Marie Stuart, lorsqu'elle revint dans son royaume, après le traité d'Edimbourg qui en expulsait les soldats français, après le double triomphe de l'aristocratie et du protestantisme, y trouva établie une république mixte dirigée par les chefs de la noblesse et par les ministres de l'Eglise presbytérienne, république qu'elle essaya, à plusieurs reprises, de dompter sans y

---

(1) Lettre de Marie de Lorraine, du 12 novembre 1549 (Traduction littérale). — Recueil de M. Teulet, t. I, p. 703.

parvenir. Aussi disait-elle à Castelnau de Mauvissière, qui avait été envoyé par le roi de France en Ecosse, après le mariage de Marie Stuart avec Darnley :

« Qu'elle estoit trop courageuse pour endurer que ses subjectz lui baillassent la loy, et que son royaume, qui dès longtemps a esté monarchie, devînt république, désirant plustost la mort que de veoir ce advenir. Et disoit, Sadicte Magesté, ayant la larme à l'œil, audict de Mauvissière, que toute son espérance estoit en la France, qui perderoit en la perte de son estat comme elle-mesme, et que souventes foys les roys de France avoient tiré des Escossoys bon et fidel service. Que, si à ce besoing elle estoit laissée du roy son beau-frère et de la royne sa belle-mère, elle seroit contraincte de se mectre entre les bras d'un aultre prince, chose qui la feroit mourir de desplaisir. Pryant sur ce ledict de Mauvissière, comme celluy qui a tousjours esté son serviteur et nourry en la maison de Guyse, puisqu'il a cest honneur d'estre employé du roy en tel affaire, de ne divulguer à personne vivant en son royaulme l'occasion de sa venue, qui est de donner conseil à ladicte royne d'accorder avec ses subjectz, ce que elle ne peult faire avec son honneur, la seuretté de sa personne et du Roy son mary, parce que lesdictz subjectz, de mauvaise foy et inicque volonté, ont délibéré de les tuer tous deux. (1) »

En général les pièces contenues dans le second volume sont importantes pour l'histoire, et souvent même présentent un véritable intérêt dramatique. Les correspondances, surtout celles de Ducroc, ambassadeur de Catherine de Médicis et de Charles IX auprès de Marie Stuart, et des divers envoyés de France en Ecosse après la captivité de cette infortunée princesse, tels que Beaumont, Lignerolles, Poigny, Vérac, Mondreville, La Mothe-Fénelon, Meyneville, Esneval, etc., et

(1) Discours sur le voyage de Castelnau en Escosse pour traicter avecque Leurs Majestés. — Recueil de M. Teulet, t. II, p. 103.

celles de Paul de Foix, de Bochetel de la Forest, de La Mothe-Fénelon, de Castelnau de Mauvissière, de l'Aubespine-Châteauneuf, successivement accrédités auprès d'Elisabeth, éclairent d'un jour plus grand les agitations et les catastrophes de ce temps troublé et tragique, ainsi que les sentiments des principaux personnages qui y ont pris part. Avec la dépêche écrite le 17 juin 1567 (1), à sa cour, par Ducroc, qui à Carberry-Hill se rendit médiateur entre les deux armées de Marie Stuart et des nobles ses ennemis, et avec la relation (2) du capitaine français d'Inchkeith, qui servait dans l'armée de la reine et qui assista au débandement de ses troupes, et fut témoin des tristes et suprêmes adieux de Marie et de Bothwell, on peut faire presque en entier le récit exact et animé de cette rencontre décisive, à la suite de laquelle la reine d'Ecosse, devenue captive, descendit du trône et fut enfermée à Lochleven. Je ne puis m'empêcher de citer une lettre très-étendue et très-curieuse d'un de ses plus fidèles partisans, lord Herries, qu'elle envoya à Elisabeth lorsqu'elle commit la faute de se réfugier en Angleterre, après son évasion de Lochleven et sa défaite à Langside. On y verra percer les intentions astucieuses d'Elisabeth, qui voulait retenir Marie Stuart prisonnière sans oser encore le dire, et qui prétendait s'établir juge entre les sujets et la reine, sous le prétexte de remettre les sujets dans leur devoir, la reine sur son trône, et en réalité pour déshonorer celle-ci, et la perdre, comme elle le fit dans les conférences d'York et de Westminster, en la montrant complice du meurtre de Darnley. Voici ce qu'écrivait, le 28 juin 1568, ce fidèle et vaillant serviteur à sa maîtresse, déjà gardée à vue dans le château de Carlisle :

« Madame, j'eu audience de ceste royne le XVII[e] de ce moys, et luy remonstray que, depuis naguères, j'avoy receu lectres de Vostre Magesté s'esmerveillant que j'estoy si longuement sans

(1) Recueil de M. Teulet, t. II, p. 171 à 182.
(2) Recueil de M. Teulet, t. II, p. 158 à 168.

faire entendre ma charge à icelle. Sur quoy, alléguant qu'elle attendoit responce d'une lectre que dernièrement elle avoit escrite à Vostre Magesté sur le propos que paravant elle m'avoit touché, je luy dy : « Madame, j'ay desjà sur ce assez respondu, ce me semble, à Vostre Majesté, c'est que la Royne, ma maistresse, est innocente, et qu'il ne fault de ce costé-là en attendre autre chose ; et je m'asseure que c'est la response qu'elle fera à Vostre Magesté et à l'Empereur, et au Roy de France et au Roy d'Espaigne, s'il est besoing. Au demeurant, si aucuns de ses rebelles ou désobéissans subjectz veulent dire autrement, ceste response leur sera mainctenue jusques au bout, soit par l'équité et justice, soit par la force; car, jaçoit que desloyaument ils ayent desrobbé les forteresses, maisons, munitions, trésors et riches baggues et joyaux de Sa Majesté, si est-ce qu'il n'est en leur puissance de s'acquérir ou alliéner de Sa Majesté les cueurs de ses bons et fidelles subjectz.

« Et, pour ce que j'avoy entendu, qu'il lui avoit esté rapporté que Vostre Magesté, pensant passer en France, s'estoit trouvée contraincte descendre en Angleterre, je luy dy par mesme moïen : « Il ne fault, Madame, estimer que la Royne, ma souveraine, soit venue en ce royaume pressée de telle nécessité qu'elle n'eust point d'autre refuge. Car, devant que Sa Magesté parteist d'Escosse, je lui offrey, à peine de perdre ma teste et tout ce que j'ay au monde, qu'elle demourroit seurement au païs où elle estoit l'espace de quarente jours, et après, selon son bon plaisir, qu'elle pourroit prendre le voye de France ou de Donbertan. Car lors il n'y avoit ennemys plus près de soixante miles. » — Et adjoustay que Vostre Magesté me respondict que leur superbe conspiration et extrêmes déportemens requéroient le secours d'un prince estranger, et qu'il n'y en avoit point à qui Vostre Magesté eust plus d'espérance qu'à la Royne, sa bonne sœur, tant pour respect des bonnes et grandes promesses qui sont entre Vos Magestez que pour la proximité de sang, et que la querelle de Vostre Magesté touche à tous les autres princes. Et sur ce propoz, luy dys que, si les subjetz du Roy de France, qui cherchoient la personne de Sa Magesté la

veille Saint Michel (1), l'eussent tenu à leur plaisir, comme Votre Magesté se meit volontairement ès mains de ceux qui maintenant usurpent sa couronne et authorité, ils eussent voulu imposer quelque cryme sur le prince innocent, ou eussent dict qu'il estoit inhabile de sa couronne. Mais je prioy Dieu que ce qui estoit en cest endroit advenu à Vostre Magesté n'adveint à aucun autre prince. — « La Royne, ma maistresse, dy-je, s'est myse entre les bras de Vostre Magesté comme de princesse en qui elle tient en ce monde sa principale espérance, et, si Vostre Magesté veult librement et plainement prendre sa cause en main, respectant l'estat qu'il a pleu à Dieu luy douner, et sa honneur et seureté, elle usera de vostre conseil tout ainsi que de commandement, combien qu'elle ne soit délibérée recognoistre autres juges que Dieu, ayant ses prédécesseurs et elle tant de cent ans porté une impériale couronne. » — « Jà n'advienne, dict-elle, que je juge en son endroict sinon à son honneur et bien, comme si c'estoit au mien propre. Le conte de Murray s'est remys à moi, lequel je veux mander en diligence pour ouyr ce que luy et ceux de son parti ont à dire d'avoir ainsi traicté leur souveraine. Et, s'il est ainsi que vous dictes, je veux faire pour elle ce qui est en mon pouvoir de faire pour moy-mesmes, sinon je feray ce qu'il me sera possible pour les accorder, non que je veuille jamais entreprendre d'estre son juge. » — « Madame, dy-je, si Vostre Magesté, avec l'advis de son Conseil et Estats, treuve qu'il ne soit honorable et bon pour elle de prendre et soustenir la cause de la Royne, ma maistresse, et Sa Magesté, j'estime que, par honneur et raison, elle

(1) Allusion au complot formé, en septembre 1567, par le prince de Condé et l'amiral de Coligny pour enlever Charles IX. La Cour instruite de ce complot, se retire du château de Monceaux où elle était alors, à Meaux d'où les Suisses, au nombre de six mille commandés par le colonel Pfifter de Lucerne, ramenèrent le Roi et la Reine placés au milieu d'eux, le 29 septembre (jour de la Saint-Michel), à Paris, marchant toujours en ordre de bataille et repoussant toutes les attaques du Prince et de l'Amiral (Art de vérifier les dates, t. I, p. 648).

ne luy refusera ce qu'elle est accoustumée octroyer au moindre subject de France ou d'Escosse, c'est de la laisser passer honorablement par son royaume. Et, ce faisant, Vostre Magesté verra que les plus grands princes de l'Europe la recevront courtoysement et amyablement, prendront sa querelle et feront pour Sa Magesté ce qui sera en leur puissance. Si tant est que Vostre Magesté ne se veulle plainement opposer et y estre ennemie et contraire, ceux qui faulcement usurpent son autorité et son lieu ne pourront consister ny être maintenuz. Et, si le Conseil de Vostre Magesté est d'advis qu'elle assiste au conte de Murray et à ses complices en cette injuste cause, cela apportera à Vostre Magesté dix fois plus de charge que le support qu'elle ferait à ma maistresse; car, soustenant telz desloyaux subjectz contre leur naturelle princesse, il en peut venir mescontentement entre de grans et puissans princes et Vostre Magesté. En oultre, le temps est si cher et à peser dans ceste affaire, qu'il n'y a jour ny heure à obmettre pour l'avancer par le moïen de Vostre Magesté. Autrement, considérant l'estat d'icelle dame, ma maistresse, et le trouble auquel se retiennent ses bons et fidelles subjectz, encore que le plaisir de Vostre Magesté fust l'entretenir en telle despence qu'elle y employast mil livres d'Angleterre par jour, si Vostre Magesté n'embrasse sa cause et de faict n'y meit la main, tel entreténement ne peult estre autre chose que déplaisir. Plustost elle vouldrait estre retournée en Escosse dans le petit batteau avec lequel elle en est partie, et aller chercher sa fortune par le monde que de demeurer en ce royaume sans la présence de Vostre Magesté, et qu'icelle cogneust qu'elle est innocente, et acceptast sa cause.»

« Ces choses furent très-bien et amyablement ouyes de Sa Magesté, et, n'estant le Conseil présent, elle le feit appeler, lui référant le tout devant moy en meilleure sorte que je n'avoy sceu lui déclarer. Elle me dict, à part, qu'elle avoit pris le faict de Vostre Magesté en main, et y vouloit faire ce qui luy seroit possible, et qu'elle l'avoit ainsi escrit au Régent. Je diz que je l'escriroy à Vostre Majesté, et elle me commanda le faire. Je fu adverty par le secrétaire de me trouver devers la

Royne et le Conseil pour avoir ma responce le xxie et xxiie de ce moys. Ceste-cy est la dernière que j'ay eue, et, chacun jour paravant, je ne bougeoy de soliciter ma dépesche, ce qui m'a faict estre si long à escrire à Vostre Magesté. De quoy je la supplye très-humblement me pardonner et ne l'imputer à nonchalance et paresse.

« Madame, le xxii nous fûmes, mylord de Flamy et moy, mandez pour aller devers la Royne recevoir la responce de Sa Magesté, et me fut commandé l'escrire à Vostre Magesté. Ceste Royne, en la présence de plusieurs de son Conseil, déclara de sa bouche qu'elle avait ouy et considéré ma commission tendant ès choses cy-dessus mentionnée. — Pour responce : elle veult faire, touchant la querelle de Vostre Magesté, en toutes choses ce qui peult estre à l'honneur et bien de Vostre Magesté (respectant pareillement le semblable de son costé), ainsi qu'à sa chère sœur, suivant l'expectation de Vostre Magesté et sa promesse. Elle dit que Vostre Magesté cognoist assez le scandaleux et honteux bruict que vos subjects ont semé par le monde, et que c'est l'honneur de Vostre Magesté, et le sien aussi, que la chose soit recherchée, non pour se constituer juge, ains comme favorable et entière amye de Vostre Magesté, pour s'enquérir d'eulz de ce qui les meut ainsi parler, par quel pouvoir ou autorité ilz s'estoient saisis de Vostre Magesté, de sa couronne, forteresses et autres choses. En quoy, ainsi qu'elle pense, ilz ne peuvent estre excusables, voulant à cest effect employer son esprit affectueusement et amyablement. — Je luy diz : « Madame, et s'il y avoit apparence autrement? Que Dieu ne veuille ! — Encores, dict-elle, ne fauldroy-je à faire exacte diligence pour l'appoincter avec ses subjectz par la meilleure voye que faire se pourrait, avec son honneur et leur sureté. Et, pour ceste cause, je désire que la Royne vostre maistresse vienne par deçà, à cinquante ou soixante miles d'icy, et ay envoyé devers les aultres pour les faire venir en quelque autre place à costé, où ceux de mon Conseil, que j'ordonneray, entendront la matière pour l'effect que je viens de dire. Quant à son passage en France par mon royaume, je ne veux pas estre si désestimée entre les

autres princes de me montrer imprudente. Et veu que le Roy son mary, quand elle estoit là, entrepreit de lui donner le nom et armes de ma couronne et de mon royaume, moy estant en vie, je ne veux me mettre en ung pareil encombre; et, combien qu'avec mon droit et pouvoir je le puys assez bien garder, si est-ce que je ne veux condescendre à chose qui puisse, en quelque manière que ce soit, attenpter à me faire ennuy ; je seroy bien marrye que les aultres princes eussent ceste oppinion de moy que je fusse inconsidérée, Et, quant à son retour en Escosse en si sobre équippage que vous avez dict, puisqu'elle est venue icy en mon pays, ce ne seroit ny son honneur, ny le mien, ny pareillement son proffict. Je feray la plus grande diligence que je pourray pour haster l'expédient que j'ay résolu suyvre, et en après, faire ce que je vous ay déclaré. » — « Madame, dy-je, la Royne ma souveraine est venue en voste royaume sur la fiance qu'elle a au sang et promesses d'entre Vos Magestez et soy-même s'est myse humainement en vos mains. Vostre Magesté peult faire en son endroist ce qu'il lui plaist, et n'est en elle d'empêcher que Vostre Magesté n'en use à son plaisir et volonté. Ainsi qu'elle fera envers elle, le monde le publiera, et sa postérité et ses vrays subjectz en seront tenuz et obligez à Vostre Magesté. Et puis, Madame, que cestuy est le déterminé advis de Vostre Magesté, à quel jour certain est ce que la Royne ma maistresse s'asseurera de sçavoir l'intention de Vostre Magesté? — Tout aussitost, dict-elle, que me sera possible le faire (1). »

La longue captivité de Marie Stuart, ses tribulations diverses, les trompeuses négociations qui furent engagées avec elle, ses impuissantes conspirations, ses espérances si fréquemment déçues, ses éloquentes tristesses, sur lesquelles la riche collection du prince Labanoff semblait tout contenir et avoir tout épuisé, apparaissent encore ici par des faits et avec des accents

(1) Lettre de lord Herries, du 8 juin 1568. — Recueil de M. Teulet, t. II, p. 233 à 238.

nouveaux. Une lettre encore inédite que Marie Stuart écrivit à son cousin le duc de Guise, en 1582, montre, après quatorze ans de captivité, dans le langage le plus simple et le plus touchant, les nobles et mélancoliques sentiments de son âme.

« Mon cousin, dit-elle, je n'auroys tant diféré à vous remersyer de votre bonne lètre du 3 d'apvril derrenier, dont il a pleu à Dieu me laysser recevoyr la consolation en son temps, se n'avoit esté le piteux estat de ma santé que je n'aye encore byen forte maintenant, mays pourtant je pance que je m'advance à son prochain recouvrement, et puis-je dire que cette bonne preuve de votre souvenir en aura esté le premier pas. Je suis traversée de tant de maus pour l'ordynayre que je ne m'estonne point de ces ateinttes qui me viennent, chassant l'une l'autre, et aïant chaque jour mayntenant moyns de commoditay à m'en débarrasser, veu qu'elles croyssent du plus de rigueur de ces gens et du reffus des choses nécessaires à mon estat. Je n'y voys doncques byentost d'aultre terme que celuy de ma propre vye que je remettray bien esprouvée aux mains de Dieu, mays ne dois-je pas m'en playndre puisqu'il aura esté pour la cause de sa saynte religion et l'accomplissement de sa volontay, à laquelle je me fays gloire d'avoyr tousjours soubmis la myenne. Je m'aseure, mon cousin, que l'afaire de ma maison de Fontainebleau est présenttement termynée à votre gray, qui sera aussi le myen, et j'en auray cette satisfaction de vous y voir quelque fois par la pensay, me reporttant aux temps meylleurs; et je m'assure aussi qu'y rettrouverès la veue de votre bonne parente et si afectyonée à vous aymer, sur quoy j'espère qu'y prendrés encore occasion de me donner de vos nouvelles quy me sont comme dons du ciel. Et ne voullant vous importtuner encore de plus de playnttes et tristesse, je priray Dieu qu'il vous doynt (donne), mon cousin, aussi parfaitte heureuse vye que la réfuse présenttement à

« Votre bien bone et afectyonée cousine

« Marie R. » (1).

(1) Recueil de M. Teulet, t. II, p. 490, 491.

Je terminerai ces citations par un récit de sa cruelle exécution dans la salle basse du château de Fotheringay, récit qui ne contient pas tout, mais qui offre un grand et douloureux intérêt. Après avoir annoncé l'arrivée au château des comtes de Shrewsbury et de Kent chargés de présider à cette exécution, et du secrétaire du conseil Robert Beale, qui devait en signifier l'ordre, le rapport continue ainsi :

« Bientost aprés les comtes avec le sieur Amias Paulet et autres, retournèrent là et trouvèrent la Reyne preste, laquelle sembloit attendre leur venue avec une face ouverte et résolue de prendre tout en gré et avec grande patience.

« On dit qu'il se passa quelques paroles de la part de la Reyne aux comtes et de leur part aussy envers la Reyne, elle estant en sa chambre, spéciallement de cet effet : la Reyne requéroit que son corps fust enterré en solemnité, à la façon de l'Eglise Romaine, suyvant les qualités et comme son estat le requéroit; et aussy pour les serviteurs et damoiselles, lesquelles elle avoit au nombre de six, prenans soin de sa personne, qu'il leur fust permis de la suyvre jusques au lieu de l'exécution pour la voir exécuter, ensemble de son prestre qui avoit esté séparé d'elle depuis le temps de sa sentence et proclamation, qu'il peust venir vers elle devant son exécution; et pense-on que ce fust pour recevoir le sacrement de l'austel devant sa mort; finallement elle fut requise par tous les serviteurs que quelque bon et honneste ordre peut estre pris pour l'entière descharge de chacun d'eux, renvoyant chascun, selon leurs estats, vers leur pays.

« Le comte de Cherosbery, comme l'on dit, luy proposa de descouvrir si elle estoit consentante de quelques autres desseins ou trahisons tramées secrettement à l'encontre de Sa Majesté, personne sacrée, ou contre l'Estat public de ce royaume.

« Sa responce fut qu'elle avoit jà esté examinée pour telle cause, et qu'à présent elle n'estoit disposée à respondre sur semblables faits. Telles et autres parolles tenues en sa chambre, il luy fut signifié que le prévost estoit à la porte de la chambre

attendant sa sortie. Quoy oïant, respondit : « Allons donc. » Et ainsi se leva et sortit hors, accompagnée des comtes et sieur Amias Paulet. En la grande chambre où elle fut exécutée estoient plusieurs gentilshommes et autres de moindres degrés entre lesquels elle passa, tenant prés de sa personne seullement trois de ses serviteurs et deux damoiselles, l'une Françoise, nommée damoiselle Ramete, et l'autre Escossoise qui avait nom Ersex (1), M. Melvin qui portoit sa queue, et pas davantage, ne peut-elle obtenir estre suivie à son exécution.

« Et s'en allant, estoit menée par un chevallier, gentilhomme du sieur Amias Paulet, que la Reyne à ce faire appella comme celuy qui estoit, par spécial apointement du sieur Amias Paulet, député pour la fournir de semblable service.

« Et comme elle descendoit les degrés, venans de la Grande Chambre en la grande salle, elle dit au chevalier : « Je vous prie qu'à présent vous m'aydiés un peu pour soustenir la faiblesse d'iceux mes serviteurs à qui je commande de me porter à la mort comme au dernier service qu'ils me feront. » Et se levant, par telles paroles, de ses propres jambes, en entrant en la salle, elle dit à son maistre d'hostel portant sa queue : « Melvin, tu nous a longtemps servie, et t'avons trouvé fidelle en nostre endroict ; il n'est pas en nous de te récompenser pour tes services, nous laissons cela à d'autres, mais encores fais nous ce dernier bon service, recommande nous à mon fils, et luy dis que nous mourons catholique, qu'il se souvienne qu'il vient de la race de Henry septiesme, et luy mande de nostre part estre bon à l'endroit des catholiques affectionnés à la Reyne. »

« En la salle dudict chasteau estoit eslevé un eschaffaut assés prés de la cheminée, vers le mitan de la dicte salle, ayant quelque distance de lieu tout à l'environ de l'eschaffaut, et de hauteur environ deux pieds et demy, et environné de barrières, sauf le lieu où estoient faites deux marches, pour la faire monter, dans le plancher, lequel estoit tout couvert de frise noire et

(1) Eslpeth Curle, la sœur du secrétaire écossais de Marie Stuart.

semblablement tout tendu, allentour les dictes barrières, de noir. Et au millieu de l'eschaffaut estoit posé un bas billot tenant au dict plancher et couvert aussy de noir, et tout proche estoit un carreau de frize noire pour s'agenouiller dessus, et un distant du billot, estoit une scelle, aussy couverte de frize noire, pour asseoir la Reyne, et aussy deux autres selles non couvertes estoient là mises pour les comtes. Il n'y avoit personne sur le dict eschaffaut que les susdits comtes et les dicts exécuteurs devant les barrières. Tout autour estoient certains hommes avec hallebardes pour garder la presse, ne souffrant personne sur les dictes barrières.

« La Royne estant venue sur l'eschaffaut, non estonnée de voir tout cecy, ains regardant toute l'assemblée d'une joyeuse contenance, aussytost s'assist en bas, et ses serviteurs se départirent de dessus ledict eschauffaut. Et lors M. Bealle monta sur l'estage, et à haute voix, à l'oye de la Reyne et à toute l'assemblée, leut distinctement la commission. Durant tout le temps de la lecture d'icelle, la Reyne fut notée n'avoir du tout en rien changé de contenance, voire en telle sorte qu'après qu'elle fut leue et que le comte de Cherosbery luy eut dit : « Madame, vous voiés ce que vous avez à faire, » elle respondit seulement : « Faites vostre devoir. » Et ainsy se leva comme sembloit pour s'agenouiller à ses prières; puis le docteur Flescher (1) fut appellé pour faire quelques briêves conférences avec elle.

« La Reine, le refusant, interrompit ses parolles, tout au premier commencement, disant : « Monsieur le doyen, je suis catholique et résolue de mourir telle; ce n'est que folie de m'esmouvoir autrement, vos prières ne me proffiteront pas beaucoup. » — Sur quoi le comte de Scherobery dit : « Madame, je suis marry de vous voir estre si grandement addonnée à la papauté. Soiés contente que nous prions Dieu pour vous. — Et le comte de Kent dit : « Madame, de bien peu vous sert cet image de Christ comme vous le prenez là peint, si vous ne l'avez en-

(1) Doyen de Peterborough.

gravé dans vostre cœur. » Car elle avoit deux crucifix entour d'elle, l'un estoit d'or pendant à son col, l'autre d'ivoire blanc, lequel elle tenoit en sa main. A sa ceinture, de chaque costé, pendoient des patenostres, l'une plus prétieuse que l'autre, et comme il sembloit, jusques au nombre de douze ou quatorze. La Reyne, n'aïant esgard aux parolles que disoient les deux comtes, ne respondit rien, ains paisiblement se mist à faire ses prières particullières, se retournant arrière dudict docteur qui pareillement commença une sorte de prière qu'il avoit conceue, que toute l'assemblée dit et prononça après luy.

« Auquel temps la Royne pria semblablement en latin pour la pluspart et si haut qu'il sembloit qu'elle s'efforceast tout à propos d'estre ouie par dessus le docteur; et aucunes fois elle entremesloit l'anglois. Auquel temps elle fut nottée d'avoir prié pour nostre saint père le Pape. Ses prières estoient en latin, de quelques versets des psalmes de David, comme : *Cor mundum crea in me Deus. Et spiritum rectum innova in visceribus. Et in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum, etc.*

« Quand elle vouloit exprimer aucune véhémente passion de l'esprit par ses prières, chascun ploroit et lamentoit, la voyant frapper sur sa poitrine de son crucifix d'ivoire, et le faisant fort souvent.

« La teneur des prières du docteur estoit : « qu'il pleust à Dieu, si c'estoit son bon plaisir, de luy donner vraie repentence pour la recongnoissance de ses péchés, affin qu'elle peust mourir en sa creinte, et de bénir la Majesté de la Reyne qu'elle peust longuement resgner par dessus tous, et de confondre les pratiques de ses ennemis. »

« Devant qu'il eust ainsy finy, la Reyne, ce nonobstant ses précédentes priéres en latin, encores de rechef pria-elle plus amplement en anglois, et à haute voix, pour elle mesme, qu'il pleust à Dieu luy donner son saint esprit; quand à ses ennemis, qu'il leur voulust pardonner comme elle faisait; quant à l'Angleterre, qu'il luy pleust détourner son ire de ceste isle; et pour la Majesté de la Reyne, qu'il luy pleust luy donner sa bénédiction, afin qu'elle le peust adorer en vérité; quant à son fils,

qu'il luy fust miséricordieux, et pour la religion, qu'il luy pleust avoir compassion de la pauvre et affligée Eglise. Combien qu'elle se recogneust indigne d'estre ouïe, si est-ce qu'elle espéroit et mettoit sa confiance en sa miséricorde et estre sauvée par le mérite de son sang, et de sa grâce estre receue en son royaume; et à la fin elle pria tous les saints de Paradis et nostre Sauveur la vouloir recevoir. Puis se retournant du costé où estoient ses serviteurs, les pria semblablement de prier à son sauveur la vouloir recevoir, et ainsy fit-elle fin à ses prières, l'embrassant sur l'heure d'un grand courage, comme il apparoissoit par ses contenances; et ne changeoit jamais ses vieilles manières et gestes, baisant incessamment la croix.

« Elle fut despouillée jusques à son cotillon. Son atour estoit tel : une robbe à manches pendantes, de satin noir à figures ou goffré; un voile de linomple, fort beau et blanc, estendu sur sa teste; un couvrechef fait de linomple en manière de coiffe, et par là dessous une peiruque de cheveux fort bien scéante. Par dessous sa robe, avoit un pourpoint de satin noir coupé et noué de soye de coulleur et un plisson de velours noir, duquel la queue estoit de mesme couleur.

« Les habits qu'on luy avait ostez furent mis à quartier sur le théatre. L'exécuteur avait mis dans ses chausses le crucifix; l'une de ses damoiselles offrit de le prendre, mais luy estant dénié par l'exécuteur, la Royne dit : « Je vous prie, baillés luy. Elle en donnera autant d'argent que tu luy en demanderas. » Il luy fut denié.

« Son cotillon estoit de velours rouge, et le corps de satin rouge; et estant dépouillée jusques à ce cotillon, l'une de ses damoiselles luy aïant apporté une paire de manches de satin rouge, laquelle elle mist en ses bras : et ainsy fut exécutée tout en rouge.

« Or estant preste d'estre exécutée, ses damoiselles pleuraient et lamentaient; de quoy elle estoit fort offencée, disant : « Est-ce la promesse que vous m'avés faite de vous armer de constance? Vous devriés plus tost remercier Dieu pour ma résolution que d'ébranler ma constance. Adieu, jusques au revoir. » Et de

rechef leur faisoit signe d'amitié avec sa main, leur dit jusques au revoir, les envoyant hors de l'eschaffaut. Et estant ainsy preste à l'exécution fut aydée par dessous les bras par le chevalier à s'agenouiller sur le coussin noir qui estoit près du billot; puis une de ses damoiselles, maistresse Courle, luy banda les yeux d'un couvrechef, et aussytost, avec une résolution non pareille, inclina son col sur le billot qui estait recouvert de frize noire, disant et répétant par plusieurs fois, *in manus tuas commendo*, et autres versets en latin. Ses exécuteurs s'agenouillèrent et luy demandèrent pardon; ce qu'elle leur octroia, disant: « Je pardonne à tout le monde, » et davantage dit qu'elle estoit bien aise que toutes les afflictions souffertes par une longue et dure prison fussent si proches de leur fin.

« Elle persévérant tousjours à part soy en ses prières, et son col estant prêt à recevoir le coup, avoit mis ses deux mains sous son menton. Ce qu'estant apperçu, furent retirées par les exécuteurs, autrement eussent esté couppées avec sa teste. Et sur ce l'exécuteur frappa de sa hache, mais faillant à trouver la jointure, luy donna un grand coup sur le chignon du col, mais ce que fut digne d'une constance non pareille, est que l'on ne vit remuer aucune partie de son corps, ny pas seulement jetter un souspir.

« Le prochain coup fut justement sur le premier, par lequel sa teste fut tranchée du corps, sans qu'il retirast sa hache après le coup, de peur que, de fortune, elle ne tinst à quelque peau. Et aussytost l'exécuteur prit la teste et la leva, la montrant au peuple, disant, selon la coutume : *God save the queene*, Dieu sauve la Royne Elisabeth! Comme il l'eust eslevée, ceste teste tomba soudainement de ses mains, pour ce qu'il ne l'avoit prise que par la peau de ses cheveux faux. Le peuple respondit à ces parolles, *Amen*.

« Ouy, dit le comte de Kent, à haute voix, et d'un grand courage : *Amen, amen*. Que pleust à Dieu que tous les ennemis de la Reine fussent en cet estat. »

« En mesmes termes dit aussy le doyen de Peterbery, mais

le comte de Cherosbery et plusieurs autres furent remarqués avoir respandu des larmes.

« Cecy fut la manière de l'exécution faite sur la Reyne d'Escosse, au château de Fadrengay, le VIIIe de février, le mercredy, sur les unze heures.

« Après que l'exécution fut ainsy faite, les portes du château furent tenues fermées que personne ne sortist, jusques à ce que le poste fut envoyé à la court, qui fust environ une heure de ce jour mesme, avec une lettre et certificat de l'exécution.

« Le poste fut M. Henry Talbot, fils du comte de Scherosbery.

« Quand les comtes furent levés pour sortir de l'eschaffaut, chascun fut commandé de sortir de la salle.

« Et présentement chascun s'évada, puis l'exécuteur tira les bas de chausses de la Reyne. Ses bas de chausses estoient de soye de couleur, ouvragés de fil d'or. Les jarretières estoient deux belles escharpes sans ouvrage; les souliers de maroquin découpés. Son corps par après, avec la teste, fut porté par les gens du prévost en la chambre de présence, là où avoit elle esté, par devant, examinée des nobles et seigneurs du Conseil.

« Quant à la manière de son portement, et avec quelle patience elle prit la mort, c'est chose mémorable, et qui peut servir de matière d'estonnement et merveilles que, depuis son arrivée en la salle jusques au coup de la hache, il ne s'apparut aucun changement en son visage, ains, surmontant la passion par sa naturelle constance, eut tousjours un propos asseuré et une manière de faire fort paisible. Vray et asseuré tesmoignage de la magnanimité de cette princesse, laquelle ravit en admiration tous les assistants, bien que y eust infinies circonstances qui la pouvoient esmouvoir à terreur et à crainte (1). »

M. Teulet dit au début de sa préface :

« L'étude approfondie de l'histoire a toujours été l'occupation

---

(1) Le vray rapport de l'exécution faicte sur la personne de la Royne d'Escosse, etc.— Recueil de M. Teulet, t. II, p. 873 à 884.

favorite des esprits sérieux ; on aime à s'enquérir des mobiles qui ont dirigé les actions des hommes au milieu des événements politiques; on s'efforce de deviner leurs intentions, de pénétrer leurs secrets les plus intimes, en un mot, on éprouve un charme infini lorsque l'on peut arriver à la connaissance positive de la vérité. Mais pour atteindre ce but il ne suffit pas de lire les récits des contemporains. Les chroniques et les mémoires trop souvent composés sous l'influence de la passion, de l'oubli, de l'ignorance ou de la mauvaise foi, peuvent donner sur les hommes, comme sur les événements, les notions les plus erronées, et il est toujours indispensable d'en contrôler les récits et les allégations par la critique des documents de toute nature qui sont parvenus jusqu'à nous. C'est à l'aide de ces documents, c'est en fouillant les archives, en étudiant à fond les papiers d'Etat, les actes, les contrats, les traités, les instructions, les correspondances surtout, qu'on évitera l'influence de récits inexacts ou intéressés, et qu'on parviendra non pas seulement à fixer les faits, mais à en démêler les causes. »

M. Teulet a raison. Les mémoires et les chroniques ne sont pas, en général, aussi sûrs à consulter qu'agréables à lire. L'historien doit s'en servir avec une extrême circonspection. Ecrits ordinairement dans un but, longtemps après que les événements qu'ils exposent se sont accomplis, ils sont rarement exacts. Leurs auteurs savent mal ce qu'ils racontent, s'ils y sont demeurés étrangers, et racontent mal ce qu'ils savent s'ils sont intéressés à le taire ou à l'altérer. Quand ils ne sont pas imparfaitement instruits, ils sont volontairement partiaux. Les personnages qui ont figuré sur la scène de l'histoire, y grossissent ou y dénaturent après coup leur rôle, et ils se parent en quelque sorte devant la postérité pour la séduire, en arrangeant leur conduite d'après les événements, et en se donnant plus de prévoyance et d'habileté qu'ils n'en ont eu. Aussi les mémoires écrits dans le même temps, et sur les mêmes choses, sont peu d'accord s'ils sont nombreux. La vérité est moins facile à y trouver que dans les pièces faites au moment même où

les événements se passent et destinées à les préparer, à les accomplir, à les raconter. Ces sortes de documents ne plaisent pas toujours autant que les mémoires, mais ils trompent moins. Ils sont les vrais matériaux de l'histoire. Ceux de qui ils émanent n'ont pas songé à paraître mais à agir. Aussi les pièces écrites avant, pendant, après l'action, en donnent à-la-fois les éléments et les motifs, transmettent les faits dans leur certitude, les intentions dans leur réalité. L'histoire s'avance sûrement, lorsqu'elle s'appuie sur elles. C'est à leur clarté qu'elle suit la marche des événements et qu'elle pénètre les desseins des hommes. Aussi doit-on applaudir aux publications semblables à celles de M. Teulet. Notre époque en sent particulièrement le mérite et le besoin, et dans la plupart des pays on exhume des dépôts où ils étaient restés enfouis, les documents de cette nature, surtout ceux qui intéressent le XVIe siècle.

Le recueil de M. Teulet n'est pas seulement solide, il est bien fait. Les pièces y sont soumises à un classement à-la-fois chronologique et méthodique, par ordre de temps et de matières. Chacune d'elle est reproduite avec son orthographe, son style, et l'indication exacte de la source d'où elle est tirée. Des sommaires toujours précis et complets, et des notes quelquefois nécessaires, en exposent ou en éclaircissent le contenu. M. Teulet n'a pas négligé de mettre, au bas de quelques-unes d'entre elles, des traductions que rendaient indispensables l'extrême obscurité d'un langage vieilli et l'incorrection d'une orthographe informe. Une excellente préface et de bons index ajoutent aux mérites de cette publication.

M. Teulet a recueilli dans les papiers de Simancas, les documents espagnols qui depuis le premier veuvage de Marie Stuart en 1560 jusqu'à sa mort en 1587, intéressent l'histoire d'Ecosse à laquelle la politique de Philippe II a été si fréquemment et si fortement mêlée, pendant cette période de temps. De plus, il a extrait de nos archives et des manuscrits de nos bibliothèques, les copies des pièces qui éclairent les derniers jours de l'existence indépendante de l'Ecosse et les derniers rapports de la France avec elle, jusqu'à ce que son roi Jacques VI succède en

1603 à la reine Elisabeth sur le trône d'Angleterre, et réunisse, sous la même domination, les deux parties si longtemps séparées de la Grande-Bretagne. C'est ce qu'il annonce à la fin de sa préface. Il est à souhaiter que la publication d'un troisième volume s'ajoute à celle des deux premiers, et M. Teulet trouvera sans doute encore dans la libéralité éclairée et intéressée du Bannatyne-Club l'utile moyen de compléter cette curieuse et importante collection.

MIGNET.

MÉMOIRE

SUR

LA PRODUCTION

ET SUR

LA DÉMONÉTISATION DE L'OR,

PAR M. LÉON FAUCHER,

Suivi d'observations

Par MM. Michel Chevalier, Léon Faucher, Blanqui, Dunoyer, Charles Dupin.

Depuis le commencement du siècle, l'or avait constamment joui en Europe d'une faveur marquée par rapport à l'argent. La valeur commerciale de ce métal demeurait en moyenne supérieure d'environ 1 pour 100 à sa valeur légale. L'or ne circulait plus qu'en Angleterre à l'état de monnaie ; dans toutes les contrées qui ont un double étalon monétaire, la monnaie d'or, à peine frappée, redevenait marchandise et tendait à sortir de la circulation. Des trésors inattendus se révélaient, sans que l'exploitation de ces gisements aurifères parvînt à rétablir l'équilibre entre les valeurs métalliques et à saturer le marché. La civilisation, en se développant dans les temps historiques, ne faisait que convertir en réalité les légendes des temps fabuleux.



L'or, à cause de l'importance et de la constance de sa valeur, semblait devoir être à perpétuité le symbole et l'agent principal de la richesse.

Dans ce courant que suivaient les métaux précieux, un temps d'arrêt ou plutôt une déviation se manifeste aujourd'hui. L'or paraît appelé à déchoir de sa suprématie monétaire. Cette souveraineté a été d'abord battue en brèche, comme tant d'autres, par une sorte d'insurrection de la peur. Il y a dix ans, l'on redoutait outre mesure la dépréciation de l'argent; c'est la dépréciation de l'or qui fait depuis dix-huit mois les frais de la panique. Quelques-uns des peuples qui cherchaient auparavant à l'attirer ou à le retenir dans leur circulation au prix de grands sacrifices ont montré une impatience fébrile de l'en expulser.

La Hollande a pris les devants; dès le mois de juin 1850, elle démonétisait ses pièces de 10 florins ainsi que ses guillaumes. Le Portugal n'a suivi qu'à moitié cet exemple, en décidant que les monnaies d'or cesseraient d'avoir cours dans le royaume, à l'exception des souverains anglais. La Belgique qui, pour faire abonder le métal le plus précieux sur ses marchés, non-seulement avait donné cours à nos pièces de 20 et de 40 francs, mais avait encore frappé, en 1847, une monnaie de fantaisie et de mauvais aloi, s'est empressée de démonétiser les espèces d'or tant indigènes qu'étrangères. Par un ukase du 29 septembre 1850 (1), la Russie, voulant maintenir l'équilibre,

---

(1) Ukase de sa majesté l'empereur, du 29 décembre 1850, adressé au sénat dirigeant :

« Prenant en considération la tendance à la hausse qu'a prise depuis quelques temps, sur les principaux marchés de l'Europe, le cours de l'argent, et jugeant nécessaire de garantir le fonds sur lequel est basée la circulation des billets de crédit de l'empire, de l'accroissement temporaire qui pourrait se manifester dans la demande des monnaies et lingots d'argent pour l'exportation à l'étranger, d'accord avec le comité des finances, nous ordonnons :

« 1° L'exportation à l'étranger de l'argent, tant en lingots que monnayé, soit par mer, soit par terre, est prohibée jusqu'à nouvel ordre

a prohibé l'exportation de l'argent. Le gouvernement français lui-même, touché de la nouveauté et de la soudaineté des circonstances, a nommé une commission « à l'effet, dit le ministre des finances dans l'arrêté du 14 décembre 1850, d'étudier les questions qui se rattachent à l'emploi simultané des deux métaux précieux, l'or et l'argent, comme monnaie légale dans la circulation. »

Des pouvoirs publics, la terreur a passé un moment aux intérêts privés, et la valeur des métaux précieux a éprouvé, sur le marché européen, une perturbation très-sensible. Dans l'espace de quelques mois, la prime de l'or a disparu pour faire place à une dépréciation qui n'était contenue que par le tarif légal. Du 1er juillet au 25 décembre 1850, le prix des souverains anglais a baissé à Paris d'environ 2 pour 100. A la bourse d'Amsterdam, la baisse de l'or atteignait, vers la fin de décembre, la proportion énorme de 4 pour 100. A la même époque, l'argent avait obtenu, sur le marché de Londres, une prime à-peu-près équivalente : de 4 schellings 11 deniers et demi l'once, le prix de l'argent s'était élevé à 5 schellings 1 denier cinq huitièmes. Le rapport de l'or à l'argent, que la loi de l'an XI a fixé chez nous à 15 onces et demi d'argent fin pour une once d'or sans alliage, et que la prime constante de l'or en Europe avait porté à 15 onces trois quarts, tarif de l'Espagne, descendait à 15 un quart en Hollande, en Belgique, à Hambourg, par-

---

dans tout l'empire, dans le royaume de Pologne et dans le grand-duché de Finlande.

« L'importation de ce métal, de même que l'importation et l'exportation de l'or monnayé ou en lingots, demeurent permises comme par le passé.

« 2° Les capitaines de navire, rouliers, et en général tous individus partant pour l'étranger pourront emporter pour 15 roubles d'argent monnayé par individu, soit en monnaies russes, soit en monnaies étrangères, mais seront tenus d'en faire la déclaration en douanne.

« 3° L'exportation frauduleuse de l'argent en lingots ou monnaies sera punie, outre la confiscation, d'une amende double de sa valeur. »

tout enfin où l'or cessait d'être monnaie pour devenir simplement marchandise : c'était presque le tarif de la Russie, contrée dans laquelle l'abondance de l'or et la rareté de l'argent ont fait fixer le rapport des deux métaux à 15 onces d'argent fin pour une once d'or.

Mais, quelle que fût la dépréciation pour le présent, on la voyait dans l'avenir bien autrement forte. Les sombres prédictions de la presse ajoutaient aux alarmes du public; dans les journaux de toutes les couleurs et de tous les pays, on annonçait, comme un événement infaillible, que, sous l'influence combinée des extractions de la Californie et des lavages de la Russie, la valeur de l'or, avant peu, ne représenterait plus que neuf à dix fois celle de l'argent. Pendant que des nuées d'émigrants s'abattaient, au péril de leur vie, sur les Montagnes-Rocheuses, doublaient par économie le cap Horn, ou prenaient, dans leur impatience, le chemin plus court, mais aussi plus dispendieux de l'isthme de Panama, allant à la conquête de la toison d'or, ces trésors, dont ils s'exagéraient le prix, s'avilissaient déjà outre mesure en Europe : ce qu'il y avait de plus positif et de plus précieux au monde six mois plus tôt semblait relégué, pour un terme prochain, dans le domaine des chimères.

C'est la Grande-Bretagne qui, la première, a fait face à la déroute. Pendant que le commerce continental s'effrayait à l'idée d'un accroissement considérable dans l'importation de l'or, la banque d'Angleterre n'a pas craint de chercher à contenir l'exportation. Au commencement de l'année 1851, elle a porté de 2 et demi à 3 pour 100 le taux de l'escompte, et presque aussitôt le change s'est relevé : la livre sterling, qui était tombée un instant à 24 fr. 70 c., soit de 2 pour 100, est remontée en peu de jours à 24 fr. 95 c.; elle oscille aujourd'hui entre 25 fr. 35 c. et 25 fr. 45 c., ce qui représente une prime de demi à trois quarts pour 100. Ce n'est pas tout, la monnaie de Paris, qui recevait l'or par millions en décembre 1850 et en janvier 1851, a vu ce mouvement se ralentir dès le printemps de 1851, au point que ce qui lui avait d'abord été apporté en

un jour ne lui venait plus en une semaine. A cette époque, les oscillations du marché paraissaient avoir atteint leur terme; le calme rentrait dans les imaginations, et les valeurs monétaires se rapprochaient de leur niveau légal. Le moment semblait donc plus propice pour examiner si la perturbation à laquelle on venait d'assister tenait à des accidents passagers ou à des causes durables.

Sur cette difficulté, qu'il avait d'abord paru disposé à trancher sans préparation et sans délai, le gouvernement français n'a pas tardé à comprendre qu'il y avait lieu de se livrer à des études plus approfondies. On lit, en effet, dans le *Moniteur* du 15 janvier 1851 :

« La commission formée par arrêté du 14 décembre et présidée par M. Fould, ministre des finances, pour examiner la question des monnaies, a reconnu que la dépréciation récente de l'or a été principalement produite par des causes accidentelles dont l'action commence à se ralentir, que l'influence, que des causes permanentes pourraient avoir exercée sur cette dépréciation, ne saurait être aujourd'hui suffisamment déterminée, et que dans cet état de choses il est nécessaire de réunir des informations précises sur la production des métaux précieux, principalement en Californie et en Russie. En conséquence, la commission a été d'avis que, d'après les faits constatés, il n'y avait lieu d'apporter aucune modification à notre régime monétaire. »

Cette détermination était sage, et l'événement n'a pas tardé à la justifier. D'une part en effet, le prix de l'or, reprenant à peu de chose près son ancien niveau, a dépassé encore une fois la valeur légale; de l'autre, la découverte que l'on a faite, vers le milieu de 1851, de riches gisements aurifères dans les régions méridionales de l'Australie, semble venir à propos pour renouveler une controverse suspendue, mais non pas épuisée. Les éléments du problème changent ainsi et se compliquent d'heure en heure.

Dès le mois de juillet dernier, le gouvernement français avait

transmis à ses agents dans l'Amérique du Nord des instructions qui devaient amener l'exploration de la Californie avec les ressources de la science, et sans négliger le point de vue commercial. Ces recherches, dont l'initiative aurait dû être prise par le gouvernement américain, profiteront à l'Europe entière ; mais, pour estimer avec quelque degré de précision la production possible ou probable des grands gisements aurifères, il faudrait envoyer encore une expédition scientifique dans l'Altaï, et peut-être même étendre cette reconnaissance aux possessions anglaises dans l'Australie.

A défaut de documents officiels, nous avons les récits des pionniers et les renseignements du commerce. Il nous est venu assez de lumières du nord, de l'ouest et du sud, pour que l'on puisse désormais établir tout au moins des conjectures sur la portée du mouvement qui s'opère dans la production des métaux précieux. J'ajoute que l'on abordera cette étude aujourd'hui avec un esprit plus dégagé des appréhensions qui tendaient à l'obscurcir. Le commerce des métaux qui servent de monnaie paraît être rentré dans des voies régulières. Le fantôme de la baisse ne semble, pas plus que celui de la hausse, suspendu en ce moment sur le marché. Tout récemment, pour empêcher la sortie de l'or, la Banque de France en a élevé la prime. A Londres comme à Paris, les réservoirs métalliques sont remplis. La banque d'Angleterre compte près de 500 millions, et la Banque de France environ 600 millions dans ses caves. L'importation des métaux précieux en Europe s'opère lentement. Rien ne s'oppose donc désormais à cette observation patiente et sûre des faits qui seule peut légitimer les inductions de la science.

I.

La valeur qui est attachée aux métaux précieux dans leur fonction de monnaie n'a rien d'arbitraire : il ne dépend ni des gouvernements ni des assemblées de la fixer au gré de leurs convenances ou de leurs besoins. Les pouvoirs publics ne sont

en cela que les organes des faits, dont ils subissent et proclament la loi. L'empreinte du souverain gravée sur les monnaies les érige en signes représentatifs de toutes les valeurs, en déclarant et en garantissant leur valeur intrinsèque; mais le prix légal de l'or et de l'argent doit être l'expression exacte de leur prix commercial. En cela consistent la solidité et la régularité de la circulation monétaire.

Les causes qui déterminent la valeur des métaux précieux sont les mêmes qui concourent à fixer le prix des autres marchandises : c'est avant tout le rapport de l'offre à la demande, l'abondance relative ou la rareté de l'or sur le marché. Plus la richesse métallique d'un peuple vient à augmenter, et moins l'or et l'argent ont de prix aux yeux de tout le monde. Leur puissance commerciale diminue dans la même proportion que s'accroît leur quantité. Moins au contraire il y a d'espèces en circulation, et plus chaque fraction du numéraire a de valeur dans les échanges. Une parcelle de ce trésor suffit alors pour acheter une quantité considérable de produits, et l'on dit à volonté ou que les denrées, par exemple, sont à bas prix, ou, ce qui revient absolument au même, que l'argent est cher. Ainsi l'argent, du temps de Charlemagne, avait une puissance onze fois plus grande qu'aujourd'hui, ce qui veut dire qu'il était onze fois plus demandé et onze fois plus rare. On sait que la découverte de l'Amérique, en inondant de métaux précieux la circulation monétaire en Europe, amena dans leur valeur une subite et profonde dépréciation, qui, à travers de légères oscillations, tantôt en hausse et tantôt en baisse, subsiste encore de nos jours.

Non-seulement l'état du marché sert de mesure à la valeur de l'or et de l'argent par rapport aux autres marchandises; mais pour fixer leur valeur relative, l'écart qui doit exister, selon les lieux et selon les circonstances, entre le prix de l'or et celui de l'argent, il n'y a pas d'autre base que l'abondance ou la rareté de chacun des deux métaux précieux, et l'indifférence ou l'empressement des acheteurs à l'égard soit de l'un, soit de l'autre.

Le rapport de l'or à l'argent est variable de sa nature. En vain le commentateur d'Adam Smith, Garnier, s'efforce d'établir que la valeur de l'or, dans les temps anciens, ne différait pas sensiblement de celle que ce métal obtient dans les temps modernes, et qu'elle représentait déjà, au rapport d'Hérodote, sous le règne de Darius en Perse, ainsi que du vivant de Platon en Grèce, poids pour poids et à titre égal, à-peu-près quinze fois la valeur de l'argent. La critique n'a pas tardé à démolir, à la lumière des textes et des faits, cette hypothèse plus ingénieuse que solide. Il reste démontré que l'argent ne tenait pas, dans la richesse métallique des anciens peuples, la place importante qu'il occupe dans la nôtre, et qui en fait un agent nécessaire de la circulation.

Quand on cherche à s'orienter à travers les variations monétaires et à saisir un principe qui dirige l'observation, l'on ne tarde pas à reconnaître que l'écart qui existe entre la valeur de l'or et celle de l'argent augmente à mesure que la civilisation et l'industrie se développent. Ce n'est pas sans raison que la mythologie, transportant dans le domaine moral les analogies du monde physique, fait succéder l'âge d'argent à l'âge d'or. Historiquement, en effet, la découverte et l'exploitation des terrains aurifères ont dû précéder la découverte et l'exploitation des gisements argentifères. L'or se rencontre presque partout à l'état natif, pur ou allié à l'argent; en fouillant les alluvions des rivières ou des ruisseaux, on l'obtient par un simple lavage. Ce travail est à la portée des peuples les moins avancés dans les arts mécaniques et dans la science : ce sont des trésors que la nature a répandus à la surface du globe, et qu'elle a jetés pour ainsi dire sous les pas des premiers occupants. L'argent, au contraire, encastré dans les roches des terrains primitifs, ne se trouve guère qu'à de grandes profondeurs. L'extraction de ce métal exige des machines puissantes, toutes les ressources de la chimie, l'action combinée des volontés, des forces et des capitaux. C'est l'œuvre d'une civilisation déjà développée et sûre d'elle-même.

Presque tous les peuples de l'antiquité, quel que fût leur

état social, ont connu l'usage et la valeur de l'or. De l'Inde à l'Ibérie et de l'Ethiopie aux régions hyperboréennes, il n'est guère de race, campée ou établie sur le sol, qui n'ait débuté dans le travail industriel par exploiter ces richesses de la superficie. Quelle contrée n'a pas eu son Pactole? Quel prince ou satrape n'a pas été thésauriseur comme Midas ou Crésus? Le luxe des grandes monarchies qui se sont succédé dans la domination de l'ancien monde accuse une abondance de trésors métalliques que l'on n'a pas encore égalée de nos jours; mais les sources de cette opulence incomparable ont tari l'une après l'autre. M. Dureau de la Malle fait remarquer qu'à partir de la mort d'Alexandre, les sables aurifères de l'Asie et de la Grèce s'épuisèrent; ceux de la Gaule et de l'Espagne semblent avoir été abandonnés à la chute de l'empire romain. L'or a disparu depuis longtemps de la surface des contrées les plus anciennement habitées; il ne peut plus venir, en quantités appréciables et qui affectent la circulation, que des régions qui restent à-peu-près fermées au commerce européen ou qui ont été découvertes dans les temps modernes.

En remontant le cours de l'histoire, on reconnaît que l'emploi de l'argent sous la forme de monnaie ne date pas d'une époque aussi reculée, et que ce sont les peuples industrieux et commerçants, et non les peuples conquérants, qui l'ont introduit dans les échanges. Il suffit de citer les Phéniciens, ces planteurs de colonies, les Athéniens et les Carthaginois. A la découverte de l'Amérique, on n'a trouvé de la monnaie d'argent que chez les deux nations qui formaient seules des sociétés policées, c'est-à-dire au Pérou et au Mexique. D'ailleurs, si l'argent vient plus tard que l'or prendre place dans la circulation, il s'y maintient avec plus de constance et de régularité. Les mines dont on l'extrait, pénétrant et se ramifiant dans les entrailles du sol, sont à-peu-près inépuisables. Il en résulte que la production de l'argent continue souvent lorsque celle de l'or est à son terme; et de là, les variations que présente dans le passé le rapport des métaux précieux.

Les savantes recherches de Bœck, de M. Letronne, de

M. Humboldt, de Jacob et de M. Dureau de la Malle ont jeté un grand jour sur les causes et sur l'importance de ces oscillations monétaires. On s'accorde à reconnaître que, dans l'origine, la valeur de l'argent, chez quelques peuples, a égalé et surpassé même celle de l'or. Les lois de Manou attribuent à l'or deux fois et demie le prix de l'argent. M. Dureau de la Malle pense qu'entre le xv[e] et le xvi[e] siécle avant notre ère, partout ailleurs que dans l'Inde, le rapport a dû être de 6 ou de 8 à 1, comme il était en Chine et au Japon à la fin du dernier siècle; on le trouve de 10 à 1 en Grèce, du temps de Xénophon, trois cent cinquante ans avant Jésus-Christ. Cent ans plus tard, le traité de Rome avec l'Etolie consacre une proportion semblable.

De nos jours, la découverte et l'exploitation de nouveaux gîtes métalliques sont les seules causes qui puissent influer d'une manière durable sur la valeur relative des métaux précieux. Dans l'antiquité, la conquête, qui enrichissait une nation des dépouilles d'une autre, ou le pillage de ces grands réservoirs monétaires que l'on appelait le trésor public, jetant soudainement dans la circulation des masses d'or et d'argent, ne pouvait manquer de déprécier, selon les circonstances, soit l'un ou l'autre de ces métaux, soit tous les deux ensemble. C'est ainsi que les conquêtes d'Alexandre, ouvrant les portes de l'Orient, inondèrent le monde grec de richesses qui s'avilirent par leur abondance et s'affaissèrent par leur propre poids. Après la prise de Syracuse par les Romains, l'argent faisant la base des trésors qu'ils avaient ravis, la valeur de ce métal tomba tout d'un coup, au point que dix-sept livres d'argent se donnaient pour une livre d'or. Un peu plus tard, le rapport était d'à-peu-près 12 à 1, lorsque César, mettant au pillage les deux milliards que renfermait le trésor de la république, et dans lesquels l'or dominait, en réduisit la valeur au point que la proportion ne fut plus que d'environ 9 à 1. Sous les empereurs romains, la production de l'or ne tarda pas à se ralentir; les progrès de la mécanique permirent au contraire d'exploiter avec un avantage croissant les riches filons des mines d'argent que renfermaient l'Asie mi-

neure, la Thrace et l'Espagne. Le rapport des deux métaux dut alors changer. Il était de 18 à 1 du temps de Théodose-le-Jeune, quatre cent douze ans après la naissance du Christ.

Au moment où commence la décadence de l'empire romain, dans le cours du IVe siècle, la valeur des métaux précieux était, à peu de chose près, ce qu'elle est de nos jours. L'invasion des Barbares, en dispersant et en dissipant les trésors accumulés de l'Occident, détruisit pour un temps l'industrie qui les renouvelle. Le signe monétaire, par le fait de sa rareté, acquit une singulière puissance. Le prix de toutes choses baissa, ou, ce qui est l'autre face du même résultat, la valeur de l'argent s'accrut au point de présenter les phénomènes qui marquent l'enfance des sociétés. Non-seulement la puissance du numéraire et des métaux précieux dut augmenter dans cette nuit long-temps stérile du moyen-âge, mais le rapport que les progrès du travail industriel avaient établi entre l'or et l'argent ne tarda pas à s'altérer. L'or se conservait mieux à cause de la supériorité de sa valeur et résistait davantage au frai; en outre, il restait pour alimenter la circulation de ce métal le lavage des sables aurifères, industrie assortie aux connaissances et aux goûts d'un monde barbare. L'exploitation des mines, au contraire, étant un travail scientifique et l'industrie des peuples civilisés, dut être interrompue ou languir dans une époque de spoliation sans limite et de guerre sans fin. De là, comme on le suppose, la rareté absolue et relative de l'argent. Le rapport de l'or à l'argent se maintient entre 11 et 12 depuis le IXe jusque vers le milieu du XVIe siècle. Il fallut l'excessive et soudaine abondance qu'amena l'exploitation des mines de Potosi au Pérou et de Zacatecas au Mexique, pour faire descendre la proportion à 14 et à 15, taux moyen qui régna en Europe jusqu'à la fin du siècle dernier.

II.

Un changement dans la production relative des métaux précieux n'en altère pas nécessairement la valeur monétaire. Pour

que le rapport de l'or à l'argent se modifie avec les quantités extraites annuellement de la terre, il faut que cette perturbation soit profonde et qu'elle ait les caractères de la durée. Encore doit-on placer en regard soit de l'abondance, soit de la rareté qui se manifeste, les causes qui peuvent neutraliser ou aggraver ces résultats, comme les dépenses d'exploitation, les besoins si variés de la consommation et le frai plus ou moins rapide des monnaies.

M. de Humbold fait remarquer (1) que, pendant les dix années qui s'écoulèrent de 1817 à 1827, on convertit en monnaie, dans la Grande-Bretagne, plus de 1,294,000 marcs d'or, soit plus d'un milliard de francs et plus de cent millions par année (2), sans que l'influence d'achats aussi considérables s'exerçât d'une façon perturbatrice sur le rapport de l'or à l'argent. La proportion qui était de 1 : 14,97, ne monta pas en effet au-delà de 1 : 15,60, ce qui représente une hausse de 4 2/10es pour 100. A ce prix, l'Angleterre, qui n'avait plus depuis vingt ans qu'une monnaie de papier, put rétablir la circulation métallique, et fit refluer vers ses comptoirs les pièces et les lingots d'or dispersés sur tous les marchés de l'Europe. Pendant ces dix années, elle absorba, ou peu s'en fallut, des quantités qui équivalaient à la production entière du globe, et bien certainement plus que le commerce ne versa d'or dans l'intervalle sur les grandes places commerçantes du monde civilisé. Il n'entre pas dans le sujet d'examiner quelles difficultés et quelles souffrances l'Angleterre eut à traverser pour opérer ce revirement monétaire; mais le niveau une fois rétabli, et l'empire britannique s'étant harmonisé avec le reste de l'Europe, on peut trouver merveilleux qu'il ne lui en ait coûté qu'une prime de 4 pour 100 pour s'approprier une quantité d'or

---

(1) *Mémoire sur la production de l'or et de l'argent*, 1838.

(2) Suivant M. Jacob, l'or frappé à la monnaie de Londres de 1815 au 31 décembre 1829, s'est élevé à la somme de 44,224,490 liv. sterling, soit, au change moyen de 25 fr. 20 c., à 1,114,457,148 fr., ce qui représente 92,871,429 fr. par année.

probablement égale à la moitié ou au tiers de celle que possédait alors le contingent européen. L'étonnement redoublera, si l'on vient à se rappeler que la monnaie de Londres, qui n'avait pas frappé un seul souverain en 1814, en 1815 et en 1816, en émit tout-à-coup, en 1825, pour 9,520,758 livres sterling (environ 240 millions de francs), qu'il fallut par conséquent demander en quelques mois au commerce. Les commotions politiques amènent de bien autres variations dans le prix des métaux précieux. On sait que l'or monta de 10 pour 100 à Londres, en 1815, à la nouvelle du débarquement de l'empereur Napoléon.

Pour expliquer comment cette rafle d'or, exécutée par la Grande-Bretagne avec autant de persévérance que de vigueur, ne détermina pas une crise générale, on a beaucoup dit, et non sans raison, que la masse des métaux précieux qui existent dans la circulation rendait aujourd'hui moins sensibles les oscillations qui venaient à se déclarer dans la production et dans l'approvisionnement monétaires. On a rappelé que, si les valeurs métalliques avaient été fortement dépréciées par l'importation qui a suivi la découverte de l'Amérique, cela tenait à l'état de l'Europe, épuisée alors d'or et d'argent. La différence, que l'on signale entre les deux époques, est réelle; mais elle ne suffirait pas pour rendre compte de la facilité avec laquelle la circulation des monnaies peut s'accroître aujourd'hui, sans que la valeur de l'or et de l'argent fléchisse. Il convient d'ajouter que ce mouvement, qui porte la vie dans les veines ainsi que dans les artères du commerce, n'est pas alimenté uniquement, comme dans les temps anciens et comme au moyen-âge, par les métaux précieux. La monnaie métallique n'en forme qu'une faible partie, si l'on considère le rôle que les billets de banque, les lettres de change, les traites et les billets à ordre remplissent dans les échanges. Ainsi, prise dans son ensemble, la circulation est quelque chose d'infini; elle semble résister au calcul, et l'on dirait que les accroissements dans l'importation de l'or et de l'argent n'y doivent pas désormais produire beaucoup plus d'effet que n'en exercent sur le niveau de la mer les débordements accidentels ou périodiques des fleuves.

En même temps que la dépréciation de l'or et de l'argent, sous une forme générale, devenait moins probable, la facilité naissante des communications et la solidarité des peuples en matière de crédit rendaient de plus en plus difficile une altération purement locale dans la puissance de la monnaie. Lorsque les métaux précieux surabondent dans une contrée, elle en a bientôt écoulé le trop plein sur les pays limitrophes. Qu'une disette soudaine ou toute autre cause en ait fait sortir les espèces, et la prime qu'y obtiendront les métaux précieux ne tardera pas à les ramener. Les frais de transport et la prime d'assurance de l'or limitent le taux du change, et ces frais se simplifient chaque jour davantage, grâce aux chemins de fer ainsi qu'à la navigation à la vapeur.

Avant les progrès merveilleux qui se sont accomplis dans le domaine de l'industrie depuis le commencement du XIXe siècle, on a pu remarquer, à diverses époques, des changements très-sensibles dans la production relative des métaux précieux, qui n'entraînaient pas une altération correspondante dans le rapport de l'or à l'argent. A la fin du XVe siècle, il est vrai, l'Amérique ne fournissant encore que de l'or, et ce métal s'accumulant en Espagne, la reine Isabelle de Castille dut modifier le rapport légal des deux étalons monétaires. Après la première moitié du XVIe siècle, l'or ayant cessé de dominer et l'argent étant importé en grande abondance, la valeur du métal inférieur subit une dépréciation que les gouvernements, cédant à la force des choses, finirent par consacrer; mais, à l'exception de ces deux changements dans les lois monétaires, l'un purement local et l'autre européen, on voit plus tard la production de chacun des métaux précieux s'étendre et se restreindre alternativement, sans que le rapport de l'un à l'autre en reçoive une altération qui éveille ni qui appelle la sollicitude des pouvoirs publics.

« A partir de 1645 jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, dit M. Michel Chevalier (1), l'argent prit le dessus à un degré remarquable : c'était le bon temps des mines du Potosi, et ainsi

(1) *Des mines d'argent et d'or du Nouveau-Monde.*

le poids de l'argent produit dépassait celui de l'or dans la proportion de 60 à 1; puis, sans que les arrivages de l'argent diminuassent, vinrent les beaux jours des mines d'or du Brésil. A la même époque, il sortait des trésors des gîtes aurifères du Choco, d'Antioquia, de Popayou. Le monde commercial reçut de l'Amérique 1 kilogramme d'or pour 30 kilogrammes d'argent. On passa ainsi le milieu du XVII[e] siècle; alors les mines d'argent du Mexique se mirent à étaler leur magnificence, et le rapport fut d'environ 40 à 1. Cependant le Brésil vint à baisser, pendant que les mines d'argent du Mexique élevaient leur production, et ainsi, au commencement du siècle, l'argent excédait cinquante-sept fois la quantité d'or annuellement extraite. Actuellement (1846) l'argent prédomine moins : nous sommes même revenus presqu'au rapport de 40 à 1. »

M. de Humbold présente des calculs qui diffèrent légèrement de ceux de M. Michel Chevalier. Ce savant pense que l'importation de l'or américain fut, quant au poids, à celle de l'argent, dans le rapport de 1 à 65 jusqu'aux premières années du XVIII[e] siècle. Du reste, que l'on adopte l'une ou l'autre hypothèse, il n'en sera pas moins vrai que le rapport de poids entre les deux métaux a pu diminuer de moitié dans le passage du XVII[e] au XVIII[e] siècle, non-seulement sans que le rapport de valeur baissât dans la même proportion, mais même sans qu'il fût sérieusement altéré. Ce résultat ne tend-il pas à prouver que l'or était particulièrement demandé, et que l'accroissement de la production ne fit que combler au XVIII[e] siècle les vides que les progrès de la richesse et du luxe avaient opérés dans l'approvisionnement?

Dans les temps anciens, le rapport de valeur entre les métaux précieux a dû être déterminé d'une manière à-peu-près absolue par le rapport de poids qui se manifestait dans les quantités extraites des mines et apportées sur le marché. Une livre d'or a valu tantôt huit et tantôt dix livres d'argent, selon que le poids de l'argent mis en vente excédait huit ou dix fois celui de l'or. La simplicité des intérêts commerciaux, dans une société qui ne connaissait encore ni le luxe, ni les arts, ni l'industrie, ne laissait place à aucun autre motif de rechercher l'or ou l'argent,

pour en faire une monnaie, que leur abondance ou leur rareté relative. Mais dès que la guerre a cessé d'être la vocation principale des hommes, et que le travail a commencé à être en honneur, on est sorti de cette ère patriarcale de la monnaie. Les besoins de la société ont perdu leur simplicité primitive. Le rapport de l'offre à la demande, pour l'or comme pour l'argent, n'a plus été déterminé exclusivement par la proportion des quantités extraites ou subsistant dans l'approvisionnement métallique. D'autres leviers de hausse ou de baisse ont commencé à agir concurremment sur les marchés.

Quand les métaux précieux étaient à-peu-près absorbés par les besoins de la circulation monétaire, leur valeur commerciale n'avait pas d'autre élément que leur utilité comme monnaie. La valeur monétaire de l'or et de l'argent dominait et déterminait leur valeur commerciale. Aujourd'hui c'est le contraire qui a lieu. Plus la civilisation se développe avec les exigences de l'industrie, des arts et du luxe, et plus les besoins de la consommation deviennent, en ce qui concerne les métaux par excellence, supérieurs à ceux de la circulation. M. Jacob, dont l'ouvrage sur les métaux précieux a paru en 1831, estimait à près de 149 millions de francs les matières vieilles ou neuves qui étaient alors converties annuellement en bijoux ou en vaisselle d'or et d'argent en Europe et en Amérique. Depuis vingt ans, le luxe a fait des progrès extraordinaires parmi les peuples industrieux et commerçants. La richesse mobilière a pris des proportions inouies, particulièrement en France et en Angleterre. Quel ménage, si mince que soit son aisance, n'a pas une argenterie? La dorure n'est plus réservée à la décoration des temples et des palais; elle resplendit dans les ameublements et sur les plus modestes lambris. Que sera-ce, si l'on parvient à donner quelque durée à la mode qui dore les vêtements des femmes et qui multiplie les uniformes somptueux?

Au total, la valeur commerciale de l'or et de l'argent semble dominer aujourd'hui et régler leur valeur monétaire : c'est le principe nouveau, le point qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on veut apprécier l'influence qu'un accroissement ou un ralen-

tissement de la production métallique peut exercer sur le prix comme sur le rapport des métaux précieux.

En négligeant les variations qui ont pu se déclarer, d'un siècle à l'autre, dans la production ainsi que dans l'importation de l'or et de l'argent, pour récapituler les quantités que l'Amérique a versées sur les marchés européens, en trois cent dix-huit années, depuis la découverte d'Hispaniola jusqu'à la révolution mexicaine, M. de Humbold a évalué ces trésors, pour l'or à 2,381,600 kilogrammes, et pour l'argent, à 110,362,222 kilogrammes. C'est une valeur totale d'environ 32 milliards de francs (1). Le poids de l'or importé représente à-peu-près un quarante-septième de celui de l'argent. Il ne paraît pas probable que, durant ces trois siècles, la production de l'or, dans les autres parties du monde, ait modifié cette proportion d'une manière sensible. Si l'on admet qu'au moment où la révolution mexicaine a ralenti l'exploitation des mines d'argent, les monnaies répandues en Europe représentaient une valeur de 8 milliards de francs, dont 6 milliards en argent et 2 milliards en or, le rapport de poids sera encore de 47 à 1, et cependant le rapport monétaire, il y a trente ans, variait en Europe entre 1 : 14 5/10 et 1 : 15 75/100. Dans la valeur des métaux précieux, l'écart était ainsi trois fois moins considérable que dans leur poids.

Rien n'est plus difficile, en matière de monnaies, que de présenter des données numériques qui sortent du domaine conjectural et qui approchent de la certitude. Il semble que, l'or et l'argent servant de dénominateurs à toutes les valeurs de ce monde, on devrait tenir note avec le plus grand soin de tous les phénomènes qui en marquent la production et la circulation.

Ce serait là sans contredit la statistique par excellence. Qu'y a-t-il, en effet, de plus nécessaire et de plus précieux dans ce

(1) Il ne faut pas oublier que ces chiffres reposent en grande partie sur des données conjecturales. Mendoça et Ustaritz avaient évalué à près de 37 milliards l'or et l'argent importés en Espagne jusqu'à l'année 1724, soit à 283 millions de francs par année.

courant de la richesse, que d'établir une sorte d'échelle métrique qui en indique la rapidité et qui en jauge la profondeur ?

Des causes diverses n'ont pas permis de le faire, jusqu'à présent, d'une manière complète. D'abord, les pays producteurs d'or et d'argent sont généralement dans un état de civilisation peu avancée ; ils ne savent pas mieux appliquer la comptabilité à la gestion de la fortune publique qu'employer les machines dans l'industrie. Alors même qu'on enregistre, comme au Mexique sous la domination espagnole, les espèces frappées dans les hôtels des monnaies, ou que l'on mesure les trésors extraits des mines par l'impôt proportionnel que perçoit l'Etat, par le *quint*, il faut porter encore en ligne de compte les quantités qui échappent au contrôle du fisc, et qui prennent, pour se répandre à l'intérieur ou pour sortir du pays, la voie de la contrebande.

Quelle est la somme de métaux précieux que rend à un moment donné dans l'histoire chacun des pays producteurs ? Quelle est la proportion de ces produits qui, livrée à l'exportation, vient concourir à déterminer le prix de l'or et de l'argent sur les marchés régulateurs de l'Europe ? Comment se forment les courants commerciaux qui, tantôt dirigés de l'Orient vers l'occident et tantôt de l'Occident vers l'Orient, distribuent la richesse métallique entre les peuples ? Tous ces problèmes, que se pose la science pour éclairer sa marche, resteront probablement sans solution en ce qui touche le passé. L'examen en devient plus facile quand il porte sur les intérêts et sur les faits contemporains ; mais c'est à la condition de faire encore une très-large part à l'hypothèse.

Au commencement du siècle, suivant M. de Humboldt, l'or et l'argent importés chaque année en Europe étaient dans le rapport de 1 à 55, soit de 15,800 kilogrammes d'or contre 869,960 kilogrammes d'argent (1). M. Michel Chevalier, se plaçant non plus au point de vue de l'importation, mais à celui

(1) 54,415,200 fr. en or et 193,324,444 fr. en argent, ensemble 247,739,644 fr.

de la production, l'évalue à 23,700 kilogrammes d'or contre 900,000 kilogrammes d'argent (1), ce qui donne la proportion de 1 à 38; mais l'or de l'Afrique et de l'Asie méridionale, qui est compris dans cette évaluation, ne pénètre sur le marché européen qu'en quantités infinitésimales. Ces importations accidentelles et peu considérables ne semblent avoir exercé aucune influence appréciable sur le rapport commercial des métaux.

De 1810 à 1830, si les calculs de M. Jacob sont exacts, la production de l'Amérique aurait subi une diminution d'environ moitié. L'Europe n'aurait plus reçu annuellement de cette source que 125 millions de francs. Comme la réduction a porté principalement sur le produit des gîtes argentifères, c'est-à-dire des mines qui exigent dans l'exploitation le concours du capital et du travail, on doit présumer que, tout au moins dans la première partie de cette période vicennale, la production de l'or importé dut s'accroître par rapport à l'argent; mais nous n'avons aucun moyen de traduire en chiffres précis ni même conjecturaux, la différence que semble autoriser l'étude des faits par voie d'induction générale.

En 1847, lorsque l'exploitation des gîtes aurifères de l'Oural et de l'Altaï était à son apogée, M. Michel Chevalier évaluait la production annuelle de l'or dans le monde à 63,250 kilogrammes et celle de l'argent à 875,000 kilogrammes (2). C'était pour l'argent 25,000 kilogrammes de moins et pour l'or 30,000 kilogrammes de plus qu'au commencement du siècle. A ce compte, dans les quantités extraites, on aurait vu figurer 1 kilogramme d'or contre 14 kilogrammes d'argent (3). Le rendement des gîtes aurifères paraît avoir été estimé ici bien au-

(1) 81,634,000 fr. en or et 199,998,000 fr. en argent, ensemble 281,632,000 fr.

(2) Soit, 217,860,000 fr. pour l'or et 194,417,000 fr. pour l'argent, ensemble 412,277,000 fr.

(3) Dans son ouvrage sur la monnaie, publié en 1850, M. Chevalier évalue la production, au moment où les gîtes aurifères de la Californie furent découverts, à 71,850 kilogrammes, soit 247 millions et demi de

delà de la production effective. Je trouve dans un tableau publié par le *Times*, en mai 1852 (1), des calculs qui semblent reposer, en ce qui concerne l'or, sur des données plus exactes et qui ramènent la production de ce métal à 42,800 kilogrammes de fin, soit à 147,400,000 fr.

Voilà un résultat assurément déjà fort remarquable. Le XVIIe siècle produisait 1 livre d'or contre 60 livres d'argent; au XVIIIe siècle, la production était de 1 à 30; au commencement du XIXe siècle, l'argent avait repris le dessus et présentait le rapport de 50 à 1; vers l'année 1847, l'or dominait encore une fois, et les deux métaux semblaient, quant aux quantités produites, donner le rapport de 1 à 20. Le développement des exploitations russes, qui a modifié si profondément le rapport de poids entre les deux métaux, n'a pas sensiblement altéré le rapport de valeur. En sera-t-il de même après les résultats bien autrement extraordinaires que présentent la Californie et l'Australie? Pour résoudre cette question, il faut d'abord examiner et préciser l'importance actuelle de la production de l'or et de l'argent dans le monde.

III.

Avant d'entreprendre cette recherche, il peut être à propos de s'arrêter sur un épisode récent de l'histoire monétaire, qui a donné lieu à des préoccupations très-vives, mais qui n'a pas encore été expliqué. Je veux parler de la baisse de l'or et de la hausse correspondante de l'argent en Europe pendant les derniers mois de 1850 et les premiers mois de 1851.

La Russie, en effet, avait alors un peu moins d'or à échanger contre les produits de l'Occident, car depuis 1847 l'exploitation des sables de l'Oural et de l'Altaï était en voie de décroissance. En tout cas, le gouvernement ne se souciait pas de

---

francs pour l'or, et à 975,470 kilogrammes, soit 216 millions de francs pour l'argent.

(1) Par M. Birkmyre, pour l'année 1846.

faire ou de laisser entrer l'or dans les échanges, car en 1848 et en 1849 il en avait prohibé l'exportation. En 1850, l'état du change ne le permettait pas, et l'on sait qu'une partie de l'emprunt à 4 et demi pour cent contracté à Londres à cette époque, par le cabinet de Saint-Pétersbourg, fut soldée par des envois directs d'argent et d'or empruntés aux réserves de métaux précieux qui se concentrent habituellement sur le marché britannique.

Sans doute, malgré la prohibition, l'or russe s'est infiltré en Europe. On calcule qu'entre 1849 et les premiers mois de 1850, les grandes places commerçantes de l'Occident en ont reçu pour 60 à 70 millions de francs; mais ce n'était pas même la restitution des sommes considérables que les demandes de grains avaient fait importer à Odessa et à Riga pendant la disette de 1846-1847. Il n'en résultait pas un accroissement réel dans l'approvisionnement métallique de l'Europe occidentale.

On doit appliquer les mêmes observations à l'or qui a pu être importé d'Amérique en 1849 et en 1850. Il n'a fait que remplacer dans la circulation les espèces qui avaient passé l'Atlantique deux ans plus tôt pour solder le froment, le maïs et les viandes salées des Etats-Unis. On en trouve la preuve écrite dans les relevés du monnayage américain. La monnaie des Etats-Unis, qui, depuis l'année 1834, c'est-à-dire depuis l'exploitation des gisements aurifères de la Caroline, avait frappé des espèces d'or pour une valeur moyenne de 2 millions et demi de dollars par année (plus de 13 millions de francs), en a livré à la circulation, en 1847, une somme de 20 millions de dollars (environ 184 millions de francs). A ce moment, les gîtes de la Californie n'étaient ni exploités ni connus : ce ne fut qu'en 1848 que la découverte de ces riches *placers* alluma la fièvre de l'or en Amérique d'abord, et plus tard en Europe.

L'or californien, avant de se répandre sur l'ancien monde, fait étape aux Etats-Unis. Nous le recevons, sous la forme d'aigles et de doubles aigles, frappé à l'effigie de cette république conquérante. En 1848, l'or monnayé aux Etats-Unis ne s'éleva pas à 4 millions de dollars; il n'excéda pas 9 millions de dollars

en 1849. Avec ces faibles émissions, l'exportation dut être à-peu-près nulle. En 1850, le courant californien commença à couler à pleins bords, et la monnaie des Etats-Unis, qui avait reçu au change, en poudre d'or ou en lingots, une valeur de 40 millions de dollars, en monnaya pour 32 millions (environ 171 millions de francs). En supposant que la plus grande partie de ces espèces ait été exportée vers les marchés européens, un pareil supplément n'eût fait, comme on voit, que rétablir l'équilibre de la circulation si profondément et si violemment troublé par les conséquences désastreuses de la récolte de 1846. Nous avions troqué notre or contre des grains; on nous le rendait contre des vins, des soieries, des modes et des articles de Paris. Ce n'est donc point à un excès d'importation qu'il faut attribuer la perturbation monétaire de 1850. Les richesses de la Sibérie et de la Californie n'ont pu agir à cette époque que sur les imaginations; on a pu s'en effrayer en perspective, mais on n'en a pas ressenti le contact. La cause réelle se trouve dans les mesures que prirent alors témérairement et à la hâte plusieurs gouvernements. Pour s'assurer l'avenir, ils troublèrent le présent, et, voulant se mettre à l'abri de la dépréciation de l'or, ils la produisirent.

La crise de 1850, envisagée par ce côté, s'explique d'elle-même. D'une part, l'argent, que la circulation puisait annuellement sur le marché, lui manqua tout-à-coup pour recruter ses forces; de l'autre, l'or, que plusieurs gouvernements excluaient de la circulation, reflua sur les contrées qui admettaient encore ce métal comme valeur monétaire, et y amena un encombrement momentané. De là cette baisse temporaire de 4 pour cent dans le prix de l'or, et cette hausse de 4 pour cent dans le prix de l'argent, qui représentaient ensemble un écart de 8 pour cent entre les deux métaux par excellence.

L'explication que nous venons d'indiquer gagne en clarté et en précision quand on pénètre dans l'analyse des faits. Voyons d'abord ceux qui touchent à la rareté de l'argent. L'Angleterre, qui est le principal marché des métaux précieux en Europe, avait vu en 1850 l'importation se réduire d'environ 27 millions

de francs. Ce déficit avait porté principalement sur l'argent. Les remises de l'Inde, qui représentaient annuellement près de 20 millions de francs, avaient presque complétement manqué; celles de la Turquie et de l'Espagne avaient diminué, quoique dans une proportion plus faible. En même temps, il avait fallu envoyer un million sterling dans les Indes. Les remises faites à Saint-Pétersbourg par la maison Baring avaient enlevé 8 à 10 millions de francs en argent. L'Allemagne et la Hollande en avaient demandé plus qu'à l'ordinaire. La société maritime de Berlin avait importé de l'argent pour une valeur de 3 à 4 millions de thalers, en sorte que l'importation de ce métal en Angleterre ayant diminué de 1 million sterling en 1850, et l'exportation s'étant accrue probablement du double de cette somme, le niveau du réservoir métallique dut s'abaisser d'environ 75 millions de francs. Ajoutez que deux pays producteurs, l'Espagne et la Russie, prohibant l'exportation de l'argent, les échanges ne pouvaient plus s'opérer que très-difficilement sous cette forme du numéraire. On conçoit donc que, partout où les lois monétaires n'étaient pas modifiées, la prime ait passé de l'or à l'argent.

Voici maintenant les causes de l'abondance temporaire et de la dépréciation de l'or, principalement sur le marché de Paris. Il n'en faut pas accuser la Californie, dont les envois n'ont commencé à alimenter notre monnaie que vers les derniers jours de décembre 1850. L'Angleterre elle-même n'avait reçu des Etats-Unis que de l'argent en 1850, et l'or, qui était arrivé de la Californie par la voie directe de Panama, ne figure cette année dans les importations britanniques que jusqu'à concurrence de 682,000 livres sterling (14,666,400 francs). La monnaie de Londres n'a frappé, en 1850, des espèces d'or que pour une valeur de 1,492,000 livres sterling (37,598,400 francs), ce qui exclut jusqu'à la possibilité d'une importation considérable.

Le marché de Paris a pu se trouver surchargé par les espèces que la démonétisation de l'or français en Espagne et en Portugal, et de l'or tant indigène qu'étranger en Belgique a fait re-

fluer sur notre territoire. Il convient d'ajouter que les Anglais importaient alors chez nous des sommes qui furent employées en achat d'actions de chemins de fer, et que l'on n'évalue pas à moins d'un million sterling ; mais la cause dominante de la dépréciation fut certainement la démonétisation de l'or en Hollande, car cette mesure eut pour effet d'annuler comme valeur monétaire et de rejeter d'un seul coup comme valeur purement commerciale, sur le marché, des richesses métalliques qu'égale à peine aujourd'hui, dans toute l'expansion de sa fécondité, la production annuelle de la Californie.

IV.

Depuis l'année 1816 jusqu'à l'année 1847, la Hollande, à l'exemple de la France, avait admis un double étalon monétaire. L'or et l'argent étaient reçus dans les paiements au titre légal. La loi du 26 novembre 1847 modifia cet état de choses ; il n'y eut plus qu'un seul étalon, et le florin d'argent, à 3 grammes 450 milligrammes de fin, devint l'unité monétaire. Toutefois, cette simplification de la monnaie nationale ne fut adoptée qu'en principe ; on réserva l'application du système pour un avenir que l'on ne déterminait pas et que l'on se contentait d'annoncer. L'article 23 de la loi portait que, « avant le 31 décembre 1850, d'autres dispositions législatives devraient être prises relativement aux pièces d'or de 10 et de 5 florins, mais qu'aussi longtemps que ces nouvelles dispositions ne seraient pas mises à exécution, les monnaies d'or continueraient à avoir un cours légal. »

Le gouvernement hollandais pouvait donc maintenir le cours légal des monnaies d'or, en s'adressant aux états-généraux pour faire proroger la tolérance qui résultait de la loi du 26 novembre 1847 ; mais il préféra épuiser la logique de son système. Le 6 août 1849, il présenta aux chambres un projet de loi qui tendait à démonétiser les pièces de 5 et de 10 florins, en laissant à l'administration le soin de fixer le moment favorable pour

cette grande opération. Le gouvernement demandait en même temps l'autorisation d'émettre, pour trente millions de florins, des billets de monnaie destinés à racheter les monnaies d'or, qui, tout en cessant d'avoir légalement cours, pourraient continuer à servir de moyen de paiement, au taux fixé par le commerce.

Dans l'exposé des motifs, le ministre des finances, M. van Hall, reconnaissait que la dépréciation de l'or n'était point imminente. « Il faut, disait-il, examiner la question de savoir si, par suite de la découverte des mines d'or de la Californie, la proportion entre le prix de l'or et de l'argent a beaucoup varié. Le gouvernement pense que ce n'est pas le cas jusqu'à présent. En effet, il résulte d'un état communiqué aux chambres qu'on rencontre une seule fois la juste proportion de 1 : 15,60 entre l'or et l'argent. Dans 68 cotes de la bourse de Paris, on trouve le prix de l'or plus élevé ; quatre fois seulement il est plus bas. A la bourse d'Amsterdam, on trouve 55 cotes en hausse et 15 seulement en baisse. Pour le moment, il n'y a pas à craindre de voir une trop grande importation d'or dans le but d'exporter de l'argent. Il convient aussi de faire observer que le haut prix de l'or en France, dans ces derniers temps, a été occasionné par les événements politiques...

« On sait qu'en Hollande, c'est le cours du change sur Londres qui règle le prix de l'or. L'Angleterre a-t-elle envoyé plus d'or au continent qu'elle n'en a reçu, alors le cours des lettres de change sur Londres est élevé, et l'or ne s'obtient qu'avec un agio. Au contraire, l'Angleterre a-t-elle reçu du continent plus d'or qu'elle n'en a envoyé, le cours sur Londres est en baisse en Hollande, et l'or y abonde. Il va sans dire que des circonstances particulières pourront modifier ce qu'on vient de poser comme règle générale. Ainsi, il se peut que l'Angleterre ait de plus grands paiements à faire à la Hollande que celle-ci à l'Angleterre, tandis que ce sera l'inverse entre l'Angleterre et les autres états du continent ; mais alors le cours du change dans ces pays réagirait naturellement sur le nôtre.

« Il arrive souvent que d'autres circonstances encore viennent

donner un démenti à ce qu'on a cru pouvoir poser en principe. C'est ainsi qu'au mois d'août dernier (1849), on a demandé à la Hollande des pièces de 10 florins pour faire des remises à l'étranger, quoique le prix de l'or en barres fut seulement de 1 trois quarts pour 100 d'agio. Au reste, on a pu remarquer tout récemment quelle influence le cours du change exerce sur l'exportation de l'or. Il y a peu de temps, il a été expédié de l'or d'Angleterre aux Etats-Unis, au moment même où l'on croyait que l'or arrivait d'Amérique en grande quantité. »

J'ai reproduit tout au long ces remarquables aveux, pour montrer que le gouvernement hollandais ne se prémunissait pas contre un danger pressant ni même prochain, et que les précautions qu'il prenait n'étaient pas précisément de la prévoyance. Aux erreurs de la théorie vinrent s'ajouter les fautes de la pratique. Le ministre des finances n'avait pas mesuré d'un regard assez sûr la portée de l'opération; il n'évaluait qu'à 96 millions et demi de florins les sommes frappées en monnaie d'or, que la discussion prouva devoir être de 172 millions de florins en Hollande.

La loi fut votée le 17 septembre 1849, et le gouvernement obtint le blanc-seing qu'il avait demandé. Le 9 juin suivant intervint un arrêté royal qui réglait l'exécution de la mesure. Voici le texte des articles essentiels :

« Art. 1er. Les pièces d'or de 10 et de 5 florins cesseront d'avoir cours comme moyen légal de paiement, à dater du dimanche 23 juin 1850; mais elles pourront rester en circulation comme monnaie de commerce, c'est-à-dire que ces pièces seront acceptées en paiement d'après le cours arrêté d'un commun accord entre les parties intéressées.

« Art. 2. Ces pièces seront acceptées en paiement par le gouvernement et par tous les receveurs du royaume, pour la valeur nominale y exprimée, jusque et y compris le 31 juillet 1850. »

Au moment où cet arrêté fut rendu, l'échange de l'or contre les billets de monnaie semblait devoir se faire sous les meilleurs

auspices. L'or obtenait une prime assez élevée sur le marché d'Amsterdam ; les lettres de change sur l'étranger étaient rares, et par-conséquent les paiements du commerce international pouvaient s'effectuer avec avantage en métaux précieux. De plus, les caisses du gouvernement étaient remplies, et la banque néerlandaise se déclarait prête à concourir puissamment à l'opération. Toutes ces chances de succès furent détruites par la précipitation du gouvernement. Le bref délai accordé aux porteurs de la monnaie d'or pour en faire l'échange produisit une véritable panique. On s'empressa de la verser dans les caisses de l'Etat, qui ne pouvait pas tout prendre, ou de l'envoyer à l'étranger. Le gouvernement avait supposé que les sommes présentées à l'échange n'excéderaient pas 30 millions de florins ; il s'était trompé des deux cinquièmes, car ces valeurs s'élevèrent à 50 millions (1). Les 30 millions de papier-monnaie qu'il avait été autorisé à émettre, joints aux sommes qui se trouvaient disponibles dans ses caisses, n'ayant pas suffi pour en solder le prix, il se vit dans la nécessité d'emprunter à la banque des Pays-Bas une somme de 6 millions et demi de florins, à l'intérêt, modique il est vrai, de 2 et demi pour 100.

L'échange opéré, il fallait que le gouvernement trouvât à écouler l'or qu'il avait retiré de la circulation. On ne pouvait le vendre que sur les marchés étrangers, où l'industrie particulière l'avait devancé et avait déjà écrasé les cours à force de vendre des guillaumes. Le trésor hollandais d'abord n'eut qu'une perte légère, grâce à la réaction qui s'était fait sentir un moment en faveur des monnaies d'or ; mais les ventes ayant aggravé la dépréciation, il dut s'arrêter après avoir livré au commerce 21,836,000 florins, de peur de rendre l'opération tout-à-fait désastreuse. Il avait déjà perdu à l'échange 244,446 florins, soit en moyenne 1 12/100 pour 100. Vers le milieu d'octobre, l'or avait baissé de 2 et demi pour 100 au-dessous du prix légal et de 4 pour 100 vers le milieu de dé-

(1) En chiffres exacts, 49,790,970 florins, ou 104,561,037 francs.

contrée. A cette époque, les pièces de 5 et de 10 florins expulsées de la Hollande s'étaient distribuées entre les divers marchés de l'Europe : Londres en avait reçu pour 600,000 livres sterling, Paris pour 63 millions de francs, et l'Allemagne avait absorbé le reste, moins les 28 à 29 millions de florins qui étaient encore invendus dans les caisses du gouvernement néerlandais. Depuis, les guillaumes ont continué à venir se monnayer à Paris en pièces de 20 et de 40 francs, car je trouve dans un relevé officiel qu'a bien voulu me fournir M. le président de la commission des monnaies, que la valeur des pièces hollandaises versées au change a été de 40,934,053 francs pendant les six derniers mois de 1850, et de 70,901,597 francs pendant les six premiers mois de 1851 : au total ; 111,835,650 francs.

Les pièces d'or frappées en Hollande, de 1816 à 1847, représentaient 172,583,955 florins, environ 362 millions de fr. En supposant que les deux tiers seulement de cette somme aient existé encore à l'état de monnaie en 1850, voilà 115 millions de florins (236 millions de francs) retirés tout-à-coup de la circulation et rejetés sur le marché : comment la valeur des métaux précieux n'en aurait-elle pas été affectée ? L'or démonétisé équivalait à deux fois la production annuelle du globe avant la découverte des gisements californiens. La monnaie de Paris à elle seule, qui n'avait frappé que 27 millions pendant le cours de l'année 1849, en frappait 85 millions en 1850 et 269 millions en 1851.

Heureusement la crise ne fut pas d'une longue durée. L'or monnayé en France s'écoula bientôt soit vers le Piémont, pour solder les premiers versements de l'emprunt, soit sur le Milanais, en paiement des soies achetées par les fabriques de Lyon et de Saint-Etienne. Le crédit est peu développé en Italie. Cette contrée n'a pas de billets de banque qui simplifient les comptes et qui prennent, dans les paiements de quelque valeur, la place des espèces. Elle ne saurait donc se passer de monnaie d'or.

Au total, les appréhensions du gouvernement hollandais se sont jusqu'à présent trouvées vaines, et le but qu'il se proposait

n'a pas même été partiellement atteint. Sans doute, l'argent, érigé en étalon unique de la monnaie, abonde dans le pays au-delà du nécessaire; mais il a fallu remplacer l'or par un papier-monnaie à basses coupures qui ne sortira plus de la circulation. On a maintenant des billets de 10 et de 5 florins (21 francs et 10 francs 50 centimes) que le gouvernement émet, et qui, lancés d'abord à titre transitoire, ne tarderont pas à devenir définitifs. La Hollande marche sur les traces de la Prusse et de l'Autriche. Le gouvernement hollandais avait supposé que les pièces d'or, en perdant le caractère de monnaie légale, resteraient dans la circulation comme monnaie de commerce et que chacun s'empresserait de les accepter à prix débattu. C'était méconnaître la nature de la monnaie qui n'entre comme signe et comme intermédiaire dans les échanges qu'à la condition de présenter une valeur certaine. Comme on aurait dû le prévoir, l'or a cessé de circuler en Hollande, et, à la place de l'or, on a le papier-monnaie. Je ne crois pas que la nation ait gagné au change.

Nous pensons avoir réduit à sa juste valeur la baisse épisodique de l'or en 1850; mais, depuis dix-huit mois, la production de ce métal a fait d'immenses progrès. La crise qui n'existait alors que dans les imaginations pourrait avoir pris pied et se montrer imminente dans les réalités : voilà ce que nous allons examiner.

V.

L'exploitation des gisements aurifères s'est principalement développée dans trois grandes régions : la chaîne de l'Oural et de l'Altaï; la Californie avec ses ramifications de l'état de Sonora au sud, de l'Orégon au nord; les contrées orientales et les districts méridionaux de l'Australie. Suivons-en les résultats par ordre de date.

Ce sont les lavages de la Russie qui ont fait sortir la production de l'or de l'état de langueur dans lequel elle était tombée à la fin du XVIII[e] siècle. Les gisements de l'Oural, découverts

les premiers, n'ont jamais donné une moisson très-abondante. L'exploitation est à-peu-près impossible au-delà du 60e degré de latitude. En-deçà, et bien qu'on l'ait entamée sur une grande échelle, il y a plus d'un demi-siècle, elle reste à-peu-près stationnaire depuis quinze ans. Les résultats annuels, partagés presque également entre la couronne et les particuliers, n'excèdent guère 5,000 kilogrammes.

Il en est autrement des gisements aurifères de l'Altaï. Malgré la rigueur d'un climat inhospitalier et les difficultés que l'on rencontre pour la main-d'œuvre dans les rangs d'une population clair-semée, l'exploitation y a pris des développements très-rapides. Commencée en 1828, elle ne rendait huit ans après que 1,722 kilogrammes; mais à partir de cette époque, elle semble augmenter dans une proportion géométrique : on la voit s'élever à 4,000 kilogrammes en 1840, à 10,000 kilogrammes en 1842 et dépasser 20,000 kilogrammes en 1847.

L'année 1847 est le point culminant de la production de l'or en Russie. L'administration des mines accuse un chiffre de 1,741 pouds, soit 28,521 kilogrammes pour les résultats combinés de l'Oural et de l'Altaï. En admettant qu'un cinquième des produits s'écoule en fraude de l'impôt et échappe au contrôle de la couronne, la récolte aurifère de 1847 aurait représenté une valeur d'au moins 110 millions de francs. Depuis cette époque, la décroissance est manifeste et constante. Les chiffres officiels ne donnent plus que 1,726 pouds (28,252 kilogrammes) en 1848, 1,592 pouds (26,077 kilogrammes) en 1849, 1,485 pouds (24,324 kilogrammes) en 1850, et 1,432 pouds, valeur 78 millions de francs en 1851. On remarquera que la réduction porte entièrement sur la richesse de la Sibérie tant orientale qu'occidentale. Non-seulement l'activité des extractions n'a pas diminué dans l'Oural, mais elle s'est même légèrement accrue : le produit de 1849 s'élève à 342 pouds (5,602 kilogrammes), chiffre supérieur de 244 kilogrammes à celui de 1845.

La décroissance de la production paraît avoir pour cause principale l'aggravation de l'impôt. L'exploitation des districts aurifères de la Sibérie est partagée entre les particuliers et la

couronne, qui, en se réservant le versant occidental de la chaîne, a livré le versant oriental aux efforts de l'industrie. Par le fait, le partage a tourné au détriment du trésor dans une proportion vraiment extraordinaire, car, tandis que les deux cinquièmes des produits dans les lavages de l'Oural proviennent des régions réservées à l'Etat, les districts réservés dans l'Altaï ne donnent que 5 ou 6 pour 100 de la production. Le gouvernement russe a cherché à rattraper par l'impôt ce qui lui échappait par l'extraction ou par le lavage. Il ne s'était attribué d'abord que la dîme du produit net; mais la taxe, élevée bientôt à 15 pour 100, a été remaniée et aggravée depuis quelques années. Le nouvel impôt ne s'applique qu'aux exploitations de la Sibérie orientale et occidentale. C'est une taxe progressive qui comprend dix classes, de manière à prélever à 5 pour 100 du produit brut sur les exploitations qui extraient de 1 à 2 pouds d'or, et 32 pour 100 sur celles qui extraient 50 pouds ou près de 820 kilogrammes par année, le tout sans préjudice de l'impôt dit *minier* qui est aussi progressif, et qui varie, selon les classes, de 4 à 10 roubles par livre d'or.

Cet impôt excessif peut avoir agi de deux manières : il en est résulté soit un encouragement pour la fraude, soit un découragement pour la production. A la distance où nous sommes de la Sibérie, et lorsqu'il s'agit de régions où les rayons de la publicité pénètrent encore moins que la chaleur du soleil, il y aurait de la témérité à choisir entre deux explications également probables; mais que l'impôt ait ralenti le courant ou qu'il l'ait simplement détourné, la diminution des résultats officiellement constatés est un fait acquis. Cette décroissance a été d'un septième en trois années, ou d'environ 4,000 kilogrammes.

L'exploitation des terrains aurifères n'a pas en Sibérie le caractère démocratique qui distingue de nos jours le régime des extractions et des lavages dans les placers de la Californie et de l'Australie. Là, le premier manœuvre venu, pourvu qu'il soit muni d'une pioche, d'une sébille ou battée, d'un berceau et d'une provision de vivres, peut, sans autre capital, planter sa tente sur quelques mètres carrés de terrain et fouiller le sol

jusqu'à ce qu'il ait trouvé fortune. Moyennant une patente, qui lui coûte 30 schillings en Australie, et en payant, en Californie, un droit de 20 dollars par année, il se place partout où la chance lui paraît favorable. Ce n'est pas l'Etat qui limite le terrain qu'il occupe, c'est la république elle-même des mineurs, réunis le long d'un ruisseau ou au pied d'une colline, qui ne permet à aucun membre de cette communauté improvisée et accidentelle de s'approprier un espace plus étendu que celui que peut embrasser le travail de ses mains. Le mineur, ne possédant rien et ne risquant aucune mise de fonds, est dispensé de faire un calcul de profits et de pertes. Si le travail auquel il se livre ne répond pas à ses espérances, il change de lieu et souvent d'occupation. Dans tous les cas, l'impôt, ne portant pas sur le capital et demeurant très-modéré, se paie aisément : quelques journées de travail en font l'affaire; le reste de l'année avec ses bonnes et ses mauvaises chances appartient en propre à l'ouvrier.

Il n'en est pas ainsi dans les régions de l'Altaï, où les formes aristocratiques de la grande industrie, soit par la volonté de l'Etat, soit par le fait des circonstances, ont prévalu dès les premiers pas de l'exploitation. Aux termes des règlements impériaux, les concessions ne sont obtenues qu'à la suite d'une demande expresse et pour un terme de douze années. Le lot assigné à chaque particulier n'excède jamais une largeur de 100 sagènes (environ 250 mètres), sur une longueur de 5 werstes au maximum, soit de 5,335 mètres. Cependant le même entrepreneur peut posséder plusieurs lots, pourvu qu'une distance de 5 werstes au moins les sépare. Ces entrepreneurs engagent un certain nombre d'ouvriers, auxquels ils fournissent les machines ainsi que les outils, qu'ils nourrissent et qui reçoivent en outre des salaires très-élevés. Toutes ces obligations entraînent l'avance d'un capital considérable, et lorsqu'à la chance d'une production peu importante ou quelquefois nulle vient s'ajouter la perspective d'un prélèvement exorbitant au profit de l'Etat sur le produit brut, doit-on s'étonner que les membres de cette féodalité improvisée pour un temps sur les placers aient jugé

prudent de restreindre ou de dissimuler l'étendue de leurs entreprises ?

On prétend qu'en exagérant l'impôt, le gouvernement russe s'est proposé beaucoup moins d'entrer plus complétement en partage des bénéfices que d'arrêter ou de gêner le développement d'une industrie qui tend à démoraliser la population. S'il faut rapporter la mesure à des motifs d'un ordre aussi élevé, elle doit trouver grâce devant la critique. Au reste, la dépravation dans ces régions lointaines, et, grâce à la main de fer qu'étend jusque-là une autorité absolue, ne prend pas le caractère de la violence. « Il règne dans ces contrées, dit M. de Tchihatcheff (1), une sécurité d'autant plus surprenante qu'on en jouit au milieu de circonstances qui, partout ailleurs, eussent pu fournir prétexte à des troubles de la nature la plus sérieuse. On ne saurait se défendre d'un sentiment d'admiration et d'étonnement, en voyant des groupes de quinze cents à deux mille individus (presque tous condamnés par la loi), réunis dans une seule localité, extraire chaque jour des masses de trésors et les remettre consciencieusement entre les mains d'un seul inspecteur, qui n'a d'autre moyen, pour les empêcher de faire le contraire, que la voix de la persuasion et de l'ascendant moral, car il n'y a nulle part de détachements militaires ; et lorsqu'au milieu d'une cabane chétive on a entassé toute une pyramide d'or, on finit par la répartir dans des caisses qui se placent sur des chariots et puis se transportent tranquillement à Barnaoul. C'est avec non moins de surprise qu'on voit des charges d'or, représentant quelquefois une valeur immense, franchir un espace de plusieurs milliers de kilomètres en s'avançant à petites journées, et n'ayant pour conducteurs qu'une couple de paysans déguenillés et souvent pour escorte qu'un ou deux Cosaques qui fument tranquillement leur pipe, sans se soucier de traîner après eux des armes inutiles. Aussi ne fait-on pas plus de mystère de ces chargements précieux que s'il s'agissait d'un convoi de

---

(1) *Voyage dans l'Altaï oriental*, Paris, 1845.

marchandises sans valeur. Lorsqu'une file de ces chariots traverse un village ou vient y faire halte, elle est l'objet de bien moins de curiosité qu'elle n'en inspirerait, si on la croyait dépositaire de comestibles ou de vins. »

La sécurité qui règne dans les exploitations de l'Altaï ne tient pas seulement à l'ascendant de l'autorité; on peut l'expliquer aussi par la nature de la population, dans laquelle figurent un grand nombre de condamnés politiques. Au point de vue moral, ces hommes sont un élément d'ordre, et leur exemple doit donner le ton à la colonie; mais les caractères qui résistent sans effort aux suggestions du crime se défendent mal de l'influence de la corruption. Ecoutons encore sur ce point un témoin oculaire, M. de Tchihatcheff.

« La transition magique d'un état de médiocrité à celui d'une splendide opulence ne manque jamais d'occasionner un vertige d'autant plus funeste que l'acquisition de ces richesses n'est point fondée sur la conscience d'une activité laborieuse ou de l'action des facultés intellectuelles. Il en résulte que la plus grande partie des orpailleurs, appartenant à la classe inférieure de la société, dénués d'antécédents commerciaux et très-souvent de toute éducation, s'occupent rarement d'appliquer à de vastes entreprises de spéculations vivifiantes les trésors ainsi improvisés. Aussi le commerce et l'industrie profitent peu, ou moins qu'on ne serait tenté de le croire, de l'accumulation de ces immenses capitaux. D'un autre côté, les mêmes raisons contribuent à diminuer de beaucoup les avantages qui devraient naturellement résulter de ces travaux pour la classe ouvrière en général. Au lieu de répandre sur cette dernière les bienfaits de l'opulence, en lui procurant une occupation lucrative, l'exploitation des sables aurifères ne fait que créer une industrie locale qui n'assure point l'avenir de ceux qui s'y trouvent engagés. La facilité d'obtenir en peu de mois, et sans aucune étude préalable, un bénéfice bien supérieur à celui de l'industrie agricole et manufacturière, a trop de séduction pour ne pas faire renoncer à une existence monotone et laborieuse, afin de se livrer au prestige d'un métier qui permet de vivre au jour le jour, en sorte

que le père de famille abandonne sa charrue pour se rendre dans des contrées lointaines, où des habitudes de dissipation enfantées par des gains exorbitants et une société souvent perverse lui font oublier bientôt les siens; et, s'il retourne à eux, c'est souvent pour leur demander ce qu'ils attendaient de lui.

« Voilà pourquoi les agriculteurs et les propriétaires, dont plusieurs ont fait à cet égard des expériences bien dures, montrent de jour en jour plus de répugnance à se laisser enrôler parmi les ouvriers exploitateurs. Ceux-ci sont presque exclusivement recrutés dans la classe des exilés colonisateurs. Loin de se consacrer à l'agriculture ou à l'exercice de quelque branche d'industrie, ces hommes, en arrivant dans un pays où ils doivent tout créer, s'estiment trop heureux de se dispenser du long noviciat de leur nouvelle existence, et embrassent avec transport le métier d'ouvriers au lavage des sables. Dès ce moment, on peut les considérer en quelque sorte comme perdus pour le pays, moralement parlant; car, parmi la foule d'aventuriers qu'on voit affluer chaque printemps vers les diverses exploitations où ils se sont engagés, bien peu s'en retournent avec quelques modestes débris de leurs salaires : heureux si la perte de ce salaire, dissipé dans les tavernes ou dans les lieux de débauche, n'est point aggravée par le poids de dettes insolvables. »

M. de Tchihatcheff, en prononçant cet anathème contre l'industrie des lavages, ne fait exception que pour une seule classe d'ouvriers, ceux que l'attrait d'un salaire régulier et élevé arrache à la vie nomade. Les Kirghis-Cosaques sont plus laborieux, suivant lui, et plus sobres que les Russes; ils font le premier pas vers l'existence sédentaire et vers l'agriculture en acceptant l'initiation d'un travail quotidien.

Quoi qu'il en soit, tant que le gouvernement jugera nécessaire de maintenir la surcharge récente de l'impôt, il ne serait pas raisonnable de supposer que la production de l'or se relèvera dans l'empire russe; elle paraît provisoirement fixée à un chiffre qui, en tenant compte des quantités écoulées en fraude, doit être de 90 à 100 millions de francs par année.

VI.

Les Espagnols, ces infatigables chercheurs de trésors, qui mirent à découvert les richesses cachées dans les profondeurs de la Cordillère, ont possédé la Californie pendant plus de deux siècles. Dès 1602, Sébastien Viscaino, qui fonda Monterey, apprenait des Indiens dispersés dans le pays que cette belle contrée abondait en or et en argent. Cependant, au lieu d'y planter une colonie de mineurs pour fouiller le sol, les Espagnols y envoyèrent, et encore tardivement, des missionnaires qui, en proclamant l'Evangile chrétien, enseignèrent aux indigènes les premiers rudiments de l'état social et de l'agriculture. En 1846, il y avait à peine dix mille colons d'origine espagnole dans la Californie, lorsque quelques centaines d'aventuriers partis des Etats-Unis, à la suite du général Taylor, l'envahirent à main armée. Le gouvernement de l'Union lui-même, en exigeant la cession de cette province du Mexique, ne songeait qu'à un agrandissement de territoire. Ce qu'il lui fallait, c'étaient des ports sur l'Océan-Pacifique et une colonie rivale de l'Orégon. Il ne se doutait guère qu'il allait trouver dans les vallées qui descendent de la Sierra-Nevada des mines d'or qui deviendraient le principal attrait de la colonisation et dont les produits exubérants, dès la première moisson, se répandraient sur les marchés de l'Amérique ainsi que de l'Europe.

Un capitaine de la garde royale, Suisse d'origine, privé de son grade à la suite des journées de juillet, avait embrassé la vie de colon en quittant la carrière des armes. Après avoir successivement planté sa tente dans les savanes arrosées par le Missouri et sur les bords de l'Orégon, il fut attiré en Californie par un gouverneur intelligent et se fixa dans la vallée du Sacramento, au confluent de la Fourche américaine, contrée fertile dans laquelle le gouvernement du Mexique lui avait concédé, pour servir de champ à la colonisation, un territoire de trente lieues carrées.

Le capitaine Sutter organisa son établissement comme un

camp agricole. Avec l'aide des Indiens, qu'il avait battus d'abord, puis engagés comme ouvriers et plus tard transformés en soldats, le fondateur de la *Nouvelle-Helvétie* construisit un fort, planta des vignes et des arbres fruitiers, sema du blé, éleva des troupeaux et établit sur les cours d'eau des moulins ainsi que des scieries pour débiter les arbres. En 1847, la culture avait fait de tels progrès dans la petite colonie, que le capitaine Sutter récolta seize mille hectolitres de froment. A trois hectolitres par tête et par année, c'était de quoi nourrir plus de cinq mille personnes.

L'établissement prospérait donc et servait d'exemple ainsi que d'encouragement à la colonisation, lorsqu'une découverte inattendue, en donnant à l'immigration un nouvel et irrésistible attrait, en avança peut-être les progrès d'un siècle. Le capitaine Sutter faisait construire une scierie sur la rivière américaine, à quatre-vingts kilomètres du fort. Le mécanicien, voulant agrandir le sas de la roue qui se trouvait trop étroit, eut l'idée, pour économiser la main-d'œuvre, de laisser à la chûte d'eau le soin de se frayer un passage. Le sable détaché par l'action du courant se trouva mêlé d'une assez grande quantité de paillettes d'or.

Telle fut l'humble et fortuite origine de ces extractions. La nouvelle s'en répandit aussitôt à San-Francisco et y fit l'effet d'une commotion électrique. Les navires furent abandonnés par leurs équipages, et les chefs de l'armée conquérante par leurs soldats. Les Mormons, qui construisaient une ville sur le lac Salé, à moitié distance des Montagues-Rocheuses et de la Sierra-Nevada, accoururent pour prendre part à la curée des sables aurifères. Les Etats-Unis, le Mexique, le Chili, l'Europe et la Chine elle-même ne tardèrent pas à fournir leur contingent à l'émigration. En 1849, la population de la Californie s'était déjà accrue de cent mille personnes (1). Cette nuée.

(1) Dans un rapport adressé au gouvernement des Etats-Unis, M. Butler-King, qui estimait la population de la Californie à 120,000 âmes en 1850, l'évaluait à 520,000 pour 1854.

d'aventuriers eut bientôt exploré la contrée dans toutes les directions. La présence de l'or fut constatée dans la vallée du San-Joaquin aussi bien que dans celle du Sacramento. La région aurifère s'étend sur une longueur de cinq cents milles anglais et sur une largeur moyenne de cinquante milles (1). On y rencontre le métal précieux sous diverses formes, tantôt mêlé aux sables d'alluvion, tantôt renfermé dans des veines d'argile et tantôt adhérent aux masses plus solides du quartz. Tous ces gisements comportent l'exploitation par travail individuel; mais, pour extraire l'or du quartz avec quelque succès, il faut le concours du capital, de l'esprit d'association et de la puissance mécanique. Plus de cent usines pourvues de machines à broyer le quartz sont déjà établies dans les vallées qui descendent de la Sierra-Nevada.

Le développement qu'a pris la population de la Californie est dû au succès vraiment fabuleux des premiers lavages. Les mineurs se fixaient d'abord naturellement sur les placers les plus riches; ils déflorajent les extractions plutôt qu'ils ne les épuisaient. C'était le temps où l'on découvrait fréquemment des pépites pesant plusieurs livres (2) ou plusieurs onces. Un manœuvre un peu expérimenté faisait fortune en quelques jours.

En juin 1848, M. Larkin, consul des Etats-Unis à Monterey avant la conquête, évaluait le travail du chercheur d'or en moyenne de 25 à 50 dollars (133 fr. 75 c. à 267 fr. 50 c.) par jour. Le colonel Mason, dans un rapport à la date du mois d'août, estime le produit de la journée, pour quatre mille mineurs européens ou indiens, de 30 à 40,000 dollars, ce qui donnerait pour chacun la moyenne de 10 dollars ou de 53 fr. 50 c. Le capitaine Folson écrit un mois plus tard : « Je ne crois

(1) Environ 800 kilomètres de longueur sur une largeur de 80 kilomètres.

(2) La plus grosse pépite que l'on ait trouvée jusqu'à ce jour en Californie pesait 33 livres; elle provenait des placers de la rivière Stanislas. Une pépite pesant près de 20 livres vient d'être trouvée près de San-Diego, à l'extrémité sud de la haute Californie.

pas qu'il existe dans le monde de dépôts plus riches; j'ai reconnu moi-même qu'un travailleur actif pouvait recueillir par jour pour une valeur de 25 à 40 dollars d'or, en estimant le métal à 16 dollars l'once. » M. Butler-King, dont le rapport est postérieur encore, n'admet plus qu'une moyenne de 16 dollars ou d'une once d'or par journée de travail.

Un autre consul, M. Moerenhont, assure que ceux qui exploitèrent les premiers le fameux placer des ***dry-diggings***, situé entre la rivière Cosumnes et la Fourche américaine, sans autres outils qu'une barre de fer et un couteau, réalisaient 200 à 300 dollars par jour (1,070 à 1,605 fr.). Un peu plus tard, des Sonoriens, très-habiles dans l'art de séparer l'or de la terre, obtenaient sur le même terrain de six à sept onces d'or.

Dans la seconde période de l'exploitation, lorsque les mineurs affluaient aux placers et se disputaient chaque pouce du sol aurifère, le rendement diminua dans une proportion très-sensible. Un journal local et spécial, le ***Placer Times*** du 26 octobre 1850, résumant les renseignements qu'il avait reçus sur le travail de la saison et qui embrassaient les campements, depuis la rivière de la Plume jusqu'à la rivière Cosumnes, sur un espace d'environ cent milles occupé par soixante mille chercheurs d'or, estimait le produit moyen de la journée à 6 dollars sur la rivière de la Plume, à 4 dollars sur l'Yuba et sur la rivière de l'Ours, à 5 dollars sur la Fourche américaine. Les renseignements de nos consuls, au commencement de 1850, indiquaient encore un résultat de une à deux onces par jour dans la vallée du Sacramento, et de une à quatre onces dans les régions plus récemment exploitées du San-Joaquin. L'intelligent observateur qui a fait connaître les phases de cette rude existence dans le ***Journal des Débats***, M. Derbec, écrivant de San-Francisco le 1er décembre 1850, pensait que la moyenne des produits obtenus par chaque mineur, dans la saison des lavages, avait diminué de moitié; il l'évaluait à dix ou douze livres d'or pour l'année 1849, et seulement à cinq ou six livres pour 1850.

Cependant cette infériorité des résultats, qui se manifestait

d'une année à l'autre, n'était pas sans compensations. Si le mineur gagnait moins, il ne dépensait pas autant. La hausse extravagante de toutes les denrées, des vêtements, des outils et des services, avait été ramenée à des limites plus accessibles à la bourse de chacun. On ne payait plus 1 dollar la livre de pain, 80 dollars une couverture, 50 dollars par jour l'usage d'une charrette attelée de deux bœufs, ni 5,000 dollars une barrique d'eau-de-vie. La main-d'œuvre ne coûtait plus 16 dollars par jour. L'Europe, les Etats-Unis et l'Océanie envoyaient en Californie des vaisseaux chargés de denrées et d'objets manufacturés dont la concurrence abaissait le prix; on pratiquait des chemins entre le port de San-Francisco et les placers; on jetait des ponts sur les rivières; on établissait des dépôts de vivres et de marchandises à toutes les étapes. Les villes s'élevaient avec une rapidité qui tenait du prodige. A la fin de 1850, San-Francisco comptait cinquante mille habitants.

La production de l'or semble être parvenue maintenant en Californie à sa troisième période. Les mineurs ont acquis une certaine expérience; leurs procédés d'exploitation sont moins grossiers, et ils se fixent davantage. Le désordre du travail est un peu moins grand; aussi, la moyenne des produits commence-t-elle à se relever. Les nouvelles de San-Francisco, à la date du mois d'avril, indiquaient des placers dans la vallée du Sacramento, où la journée représentait de 15 à 20 dollars, et d'autres, à la frontière de l'Orégon, où la moyenne flottait entre 5 et 10 dollars. Sur la frontière de Sonora, le dépouillement de l'argile aurifère rendait 7 ou 8 dollars par jour avec les procédés d'extraction les plus grossiers (1); on s'accorde à reconnaître

(1) On a fait, près de Sonora, l'importante découverte d'une espèce d'argile ou pierre à savon qui git à six ou dix pieds de la surface du sol: on l'avait d'abord dédaignée; mais, à l'user, elle s'est trouvée renfermer trois ou quatre centièmes de dollars d'or fin par livre pesant de terre. Cette substance, dans quelques endroits, est enfouie à une profondeur de quinze à trente pieds. On l'a décrite comme étant très-dure, d'une nature graisseuse, et comme devant être décomposée par les moyens chi-

que huit heures du travail le plus opiniâtre doivent produire partout de 6 à 8 dollars pour peu que le placer soit riche, et comme un mineur peut vivre en dépensant 2 à 3 dollars par jour, il aurait la perspective à ce compte d'un bénéfice de 4 à 500 dollars par saison. Suivant les dernières nouvelles de San-Francisco, les placers commençaient à s'épuiser. Cent mille mineurs, fouillant pendant trois ans les sables d'alluvion déjà explorés avec fruit par les premiers chercheurs d'or, en 1848 et en 1849, ne devaient pas tarder à en arracher les dernières richesses. Restaient à exploiter les veines du quartz aurifère qui se ramifient jusqu'au centre de la Sierra-Nevada. Ce nouveau travail exige des capitaux considérables et les efforts combinés des grandes associations; mais les tentatives de cette nature n'ont pas jusqu'à présent obtenu un grand succès. M. Derbec écrit dans le *Picayane* de San-Francisco, à la date du 20 janvier 1852 : « Un journal de San-Francisco a reproduit, il y a quelques jours, des détails sur les moyens que mettaient en œuvre des spéculateurs à Londres pour donner une valeur factice et exagérée à certaines mines de quartz dans la Californie.

Nous sommes persuadés que le colonel Fremont, dont le nom joue un grand rôle dans les réclames de ces spéculateurs, n'a nullement sanctionné des prospectus d'après lesquels le rendement moyen de ses veines de quartz serait de 2 à 3 piastres par livre (1)... Jamais un résultat semblable n'a été atteint dans

---

miques avant d'appliquer le procédé de l'amalgamation. Des mineurs expérimentés ne sont pas nécessaires pour ce travail. Le capital ne serait pas d'un plus grand usage, tout manœuvre pouvant extraire l'or sans autre instrument qu'une pioche et une pelle. Le bénéfice moyen du mineur est évalué à six dollars et demi par jour, et l'on pense que cette nouvelle veine donnera les plus beaux résultats dès qu'elle sera exploitée avec des appareils plus puissants d'extraction et d'amalgamation...)

(Lettre de San-Francisco, 1er janvier 1852, publié dans le *Daily-News*.)

(1) Dans une lettre écrite de Washington à son agent en Californie, à la date du 28 juillet 1851, le colonel Fremont n'évalue le rendement qu'à 50 centimes par livre.

aucune mine, pas plus à Mariposa qu'ailleurs. Sous peine d'éprouver les plus grands désenchantements, il faut compter le rendement du quartz par *cents* et non par piastres. Or 3, 4, 5 sous par livre de quartz, 10 sous, si l'on veut, sont loin de 2 et 3 piastres. Nous ajouterons que toutes les compagnies qui se sont formées jusqu'à présent pour exploiter les mines de quartz de la Mariposa ont dû, bon gré mal gré, cesser leurs opérations. Nous citerons dans le nombre celle du commodore Stockton, qui, après avoir promis monts et merveilles aux actionnaires qui habitent l'Amérique, a abandonné le terrain depuis plusieurs mois; la compagnie Palmer et Cook, qui, après avoir dépensé des sommes considérables aux travaux préparatoires, s'est vue obligée d'abandonner son entreprise; enfin, pendant deux années, nous avons vu les machines à vapeur de ces parages suspendre et reprendre tour-à-tour, puis abandonner tout-à-fait le broiement du quartz. »

Quelques mois plus tard, la compagnie anglaise du *Nouveau-Monde* apprenait, par les rapports de ses agents en Californie, que la validité des titres du colonel Fremont était contestée, et qu'il fallait renoncer à s'établir sur les terrains aurifères de la concession.

La richesse aurifère du quartz, en Californie, suffit et au-delà, dans les bonnes veines, pour rémunérer le travail, et les capitaux étrangers abondent à San-Francisco. D'où vient que les mines de quartz n'attirent pas l'esprit d'entreprise? C'est que les capitaux ne rencontrent pas en Californie la condition préalable et essentielle de tout progrès dans l'industrie. La propriété dans les placers et aux mines manque de garanties; elle n'est ni placée sous la sauvegarde des lois ni protégée par la force publique. La plus complète anarchie règne dans le nouvel Etat. Non-seulement les mineurs ont à défendre leur existence et leur butin contre les incursions des tribus indiennes, non-seulement les crimes et les délits sont communs dans leurs rangs, la terrible répression du Lynch leur tenant lieu de police et de justice, mais chacun ne possède qu'en vertu du droit que s'arroge le premier occupant. Le mineur choisit l'emplacement

qui lui convient; un bras fort et une carabine dirigée par un coup d'œil sûr sont les autorités qui l'y maintiennent. Enlever un riche placer à un mineur trop faible pour faire résistance, cela s'appelle, dans l'argot des placers, conquérir un titre (*to jump a claim*). Le président des Etats-Unis n'a-t-il pas déclaré, dans son dernier message, que « les terres minérales resteraient accessibles à la concurrence de tous les citoyens, » et le secrétaire d'Etat de l'intérieur n'a-t-il pas ajouté que « l'occupation n'en serait soumise qu'aux règles que les mineurs eux-mêmes croiraient devoir adopter? »

Au demeurant, il faut bien qu'à travers les chances d'insuccès et de misère qui frappent les individus, le travail des mines californiennes ait été profitable à la masse des émigrants, puisque l'émigration ne s'arrête pas et que l'exploitation des terrains aurifères n'a pas cessé. Les résultats, sans approcher des sommes fabuleuses que l'enthousiasme ou la peur a données pour des réalités, excèdent largement les plus magnifiques dont l'histoire du passé dépose. Essayons de les préciser.

M. Butler-King, dans le rapport qu'il adressait au secrétaire d'Etat de l'intérieur, en 1850, après une exploration consciencieuse de la Californie, évaluait à 40 millions de dollars le rendement des lavages et des mines d'or pour les deux années 1848 et 1849. La base de ce calcul, le premier qui se présentât avec une autorité officielle, était un produit de 1,000 dollars (5,350 fr.) par mineur et par année. Suivant M. Butler-King, l'émigration américaine n'aurait afflué en Californie que vers le mois de septembre 1849, et jusque-là des étrangers, venus principalement du Mexique et de l'Orégon, auraient recueilli presque tout le profit des lavages.

Le *San-Francisco Herald* estimait, à la fin de 1850, la production de l'or en Californie, pour les vingt-et-un mois qui s'étaient écoulés du 1er avril 1849 au 31 décembre 1850, à la somme de 68,587,591 dollars, somme qui représente près de 367 millions de francs. Suivant des renseignements publiés en France par le ministère du commerce, et dont les éléments paraissent avoir été recueillis sur les lieux, la production aurait

été un peu moindre : du 1er avril 1849 au 31 mars 1851, en deux années, elle se serait élevée à 329 millions de francs (1).

M. Emile Chevalier, qui vient de remplir une mission du gouvernement français à Panama, dans un rapport qu'il adresse à M. le ministre des affaires étrangères, indique des résultats beaucoup plus considérables. L'or transporté comme fret par les bateaux à vapeur en 1850 se serait élevé, suivant lui, à la somme de 50,306,525 dollars. L'auteur du rapport ajoute, sur le témoignage d'une personne qu'il dit être très-compétente, que les sommes transportées par les voyageurs eux-mêmes ne vont pas à moins des trois quarts des valeurs consignées comme marchandise, et c'est ainsi qu'il arrive au chiffre vraiment extraordinaire de 88 millions de dollars, soit plus de 470 millions de francs pour une seule année. A San-Francisco, où l'on peut apprécier avec plus d'exactitude des données qui ont toujours un côté conjectural, on n'évalue qu'au quart des quantités déclarées l'or dont les voyageurs se chargent eux-mêmes. A ce compte, il y aurait déjà 25 millions de dollars, soit plus de 133 millions de francs à rabattre; mais il me paraît encore très-douteux que la production de 1850 ait dépassé ce chiffre de 329 millions de francs que des renseignements recueillis sur les lieux et publiés également par le ministère du commerce présentent comme s'appliquant aux deux années 1850 et 1849. Nous

(1) Savoir : or exporté de San-Francisco avec

manifeste ou par les passagers. . .	215,019,000 fr.
— exporté au Chili et au Pérou. . . .	6,865,000
— par navires de guerre anglais. . . .	4,305,000
— converti en espèces à San-Francisco.	7,851.000
— expédié par terre au Mexique. . .	37,500,000
— sans manifeste par le commerce. .	25,000,000
— déposé chez les banquiers, etc. . .	30,000,000
— converti en monnaie, bijoux, etc.	3,113,000
Total.	329,713,000 fr.

avons du reste un critérium plus sûr dans les quantités d'or monnayées aux Etats-Unis. Voici les chiffres officiels :

	VERSÉ AU CHANGE.	CONVERTI EN MONNAIE.
1849	12,243,175 dollars	9,007,761 dollars.
1850	38,365,160	31,981,737
1851	56,867,220	62,812,478
Total...	107,475,555	103,801,976

Tout l'or versé au change ne provenait pas de la Californie; une partie de cette somme consistait en espèces envoyées d'Europe, et qui s'échangeaient contre des fonds américains ou contre des marchandises. Les trésors trouvés en 1848 dans la vallée de Sacramento appartenaient, comme on le sait, principalement à des étrangers. Au mois de mars 1850, les hôtels des monnaies, aux Etats-Unis, n'avaient reçu encore que 11 ou 12 millions de de dollars en or californien. A la fin d'août de la même année, les sommes versées au change ne s'élevaient qu'à 24 millions et demi de dollars. Un an plus tard, les monnaies avaient reçu en or de cette provenance 80 millions de dollars.

Les Etats-Unis fournissent à la Californie, à raison de la proximité et du lien politique, le plus grand nombre des immigrants. C'est avec les Etats-Unis principalement que la nouvelle colonie commerce. Il semble donc que la force des choses doive diriger vers les états de l'Union le courant métallique qui descend de la Sierra-Nevada. Sans doute, une partie de l'or que l'on récolte annuellement en Californie reste dans le pays pour alimenter la circulation monétaire. Des sommes considérables se répandent aussi dans l'Amérique du Sud et parmi les peuples commerçants de l'Europe, soit en paiement des denrées et des produits manufacturés, soit comme le prix accumulé du travail. Je n'exagèrerai rien en supposant que les sept dixièmes de l'or produit chaque année vont se faire monnayer aux Etats-Unis, et que le dixième de la production, sans faire escale à New-York ou à la Nouvelle-Orléans, est expédié directement en Europe. Ainsi, les Etats-Unis ayant reçu de la Californie 100 millions

de dollars jusqu'à la fin de 1850, la production des quatre années, y compris 1848, qui n'a rien fourni aux monnaies américaines, a dû être de 750 à 800 millions de francs.

L'or exporté de la Californie en 1851, est évalué par la douane de cet état à 56 millions de dollars. Suivant des calculs publiés par le *San-Francisco Herald*, le premier trimestre de 1852 aurait présenté, non plus pour les sommes expédiées, mais pour la production totale, un chiffre de 14,656,142, ou plutôt, en relevant d'une once la valeur de l'or, de 15,572,151. A ce compte, la production de l'année 1852 ne serait pas inférieure à 62 millions de dollars. L'exportation du mois d'avril est évaluée, à San-Francisco, à 3,422,000 doll., soit un peu plus de 18 millions de francs. Les produits des placers, quoique toujours abondants, diminuent, suivant les dernières nouvelles. Néanmoins, si l'Australie ne leur enlève pas leurs ouvriers les plus expérimentés et les plus avides, les mines de la Californie paraissent devoir rendre cette année quelque chose comme 300 millions de notre monnaie. C'est six fois la production de l'or au commencement du siècle, dans les contrées du globe que la civilisation pouvait alors atteindre. C'est deux fois la production de l'or en 1847. On n'a pas besoin assurément d'exagérer les nombres, comme l'ont fait plusieurs écrivains des deux côtés de l'Atlantique, pour prouver qu'un changement se prépare dans les valeurs monétaires, et que le *statu quo*, qui dure depuis un demi-siècle, n'est pas cependant éternel.

IV.

Des trois grandes régions aurifères qui alimentent aujourd'hui le commerce des métaux précieux, la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, est celle dont l'exploitation, à peine commencée, a le plus vivement saisi l'attention publique. Cette terre a plusieurs avantages sur les autres continents. Le climat y est doux et d'une parfaite salubrité. Le sol ni est ni occupé par des tribus féroces ni infesté par des animaux malfaisants. Dans une contrée où la sécheresse est le principal obstacle que rencontre

l'agriculture, la région aurifère, située sur les deux versants des chaînes de montagnes les plus élevées et à la naissance des cours d'eau, comprend les terres les mieux arrosées. Elle paraît s'étendre du nord-est au sud-ouest, en suivant le cours de la rivière Murray, le fleuve le plus considérable de l'Australie, sur une longueur de quatorze cents milles (2,452 kilomètres), et sur une largeur de quatre cents milles (643 kilomètres). La surface de cette immense contrée représente quatre fois celle de la Californie et cinq fois celle des îles britanniques.

Les effets de l'or californien se font principalement sentir loin du pays producteur. Les vallées du San-Joaquin et du Sacramento n'étaient, avant les fouilles miraculeuses de 1847, qu'un désert à peine interrompu par quelques oasis de culture. La Californie n'avait ni population, ni agriculture, ni commerce, ni industrie. Des *rancheros*, moitié fermiers, moitié chasseurs, y élevaient des troupeaux de bœufs dont la viande était dédaignée et dont les peaux brutes formaient le seul moyen d'échange. L'extraction de l'or n'a donc pu y troubler des relations déjà existantes; elle est le phénomène, elle est le moteur qui a créé de toutes pièces et comme coulé d'un seul jet une colonie, une nouvelle société.

En Australie au contraire, et bien avant que les conséquences de cette découverte aient pu se traduire par des effets appréciables en Europe, l'exploitation des mines d'or est déjà une révolution. Les premiers lavages ne remontent pas au-delà du mois de mai 1851. A cette date, les colonies anglaises de l'Océanie étaient florissantes. La population d'origine européenne dans le groupe australien s'élevait à près de quatre cent mille âmes. La Nouvelle-Galles du Sud en particulier, qui comprend le district de Victoria, récemment érigé en une colonie distincte, renferme plus des deux tiers de cette population : c'est le siége principal de sa richesse et de son industrie. Les habitants, dont un grand nombre descend des transportés du siècle dernier, ont obtenu depuis 1850 des institutions représentatives et se gouvernent par leurs propres lois. Ils n'ont pas moins de cinquante et un journaux, des écoles et des banques publiques. Leurs

principaux ports sont magnifiques et communiquent entre eux par de bonnes routes et par des lignes de bateaux à vapeur. Les grandes villes, parmi lesquelles il faut distinguer Sydney avec ses cinquante mille habitants et Melbourne avec trente-cinq mille, sont éclairées au gaz et ont une police organisée comme celle de Londres. Le luxe du mobilier et des toilettes y défie toute comparaison, et dépose des profits considérables que donne le travail. On a commencé la construction de deux chemins de fer. L'Australie a déjà une marine commerciale qui a concouru à approvisionner de farines la Californie, en 1850. Son commerce avec la métropole est deux fois aussi important que celui des colonies américaines de l'Angleterre au moment où elles levèrent l'étendard de l'indépendance (1). Le revenu colonial, sans parler du prix des terres dont la couronne dispose, et qui sert à former un fonds pour encourager l'émigration, s'élève à près d'un million sterling.

L'Australie produit le blé, le maïs et l'orge en abondance. On y a planté des vignes qui donnent d'excellent vin; le tabac est cultivé avec succès et sur une grande échelle; mais la fortune de cette colonie est la laine, pour la production de laquelle la vallée arrosée par les tributaires du Murray promet d'égaler la fécondité des régions méridionales des Etats-Unis, dans la production du coton. L'Australie figure un poste avancé de notre civilisation au milieu des scènes de la vie pastorale. C'est une vaste Arcadie, dont le côté poétique se trouve rejeté dans l'ombre par la préoccupation industrielle et quelque peu altéré par la corruption des mœurs. On l'a comparée plus exactement à une mine de laine et de suif. Vingt millions de moutons errent à cette heure dans ses pâturages. Dans les importations de l'Angleterre, la laine australienne a presque entièrement remplacé

---

(1) En 1848, les importations de l'Australie s'élevaient à 2,578,442 liv. sterl. (65 millions de francs environ), et les exportations à 2,894,315 liv. sterl. (environ 72 millions de francs). En 1850, le résultat a encore été plus considérable.

celles de l'Allemagne et de l'Espagne, et les manufactures du comté d'York ne peuvent plus s'en passer. En 1850, l'Australie en a exporté cent trente-sept mille balles, et cent trente mille en 1851. Cent trente mille balles représentent une valeur d'environ 65 millions de francs. La métropole reçoit de l'Australie pour trois millions sterling de matières premières, en échange desquelles trois millions d'objets manufacturés sortent des ports du royaume-uni. Il en résulte d'immenses profits pour le capital et pour le travail; c'est ce commerce bienfaisant et florissant que les mines d'or ont compromis et menacent d'interrompre.

Un savant dont la parole fait autorité, sir Robert Murchison, commentant les travaux du comte Strelecki sur l'orographie de la Nouvelle-Galles du Sud, avait annoncé, dès 1845, que l'on trouverait de l'or sur les flancs de ces grandes chaînes qui ont leurs Alpes et leurs Pyrénées. A diverses reprises, des fragments du précieux métal furent apportés soit à Sydney, soit à Melbourne, sans qu'on parvînt à convaincre le public qu'ils provenaient du sol même de la colonie. Au mois de mars 1851, un habitant moins incrédule que les autres, M. Hargraves, qui revenait de la Californie, frappé de la similitude qui existait entre les formations géologiques des deux contrées, en conclut que l'or devait se rencontrer aussi dans la Nouvelle-Galles, et se mit résolûment à fouiller le pied des collines ainsi que le lit des ruisseaux. En ayant trouvé des parcelles, il poursuivit son travail jusqu'à ce qu'il eût constaté la présence de l'or sur un grand nombre de points. Il se rendit ensuite à Bathurst, poste avancé de la colonisation vers l'ouest, appela le public autour de lui, annonça hautement sa découverte, et, pour joindre l'exemple au précepte, conduisit plusieurs habitants de la ville sur le théâtre de ses exploits, dans une petite vallée située au pied du mont Summer, où neuf mineurs étaient employés par lui à creuser activement et à laver la terre. Quatre onces de l'or le plus pur furent mises sous les yeux des assistants comme étant le produit de trois journées de travail. Chaque homme aurait ainsi gagné 2 liv. sterl. 4 sch. 4 d. (environ 61 francs) par

jour ; mais ce n'était, selon M. Hargraves, que la moitié du gain probable pour un travailleur expérimenté et pourvu de meilleurs outils.

Ceci se passait le 8 mai 1851. Le résultat de l'exploration étant connu, trois personnes partirent de Bathurst pour les lavages et revinrent quelques jours après, rapportant plusieurs livres d'or. En même temps, un géologue, désigné par le gouvernement local pour vérifier les assertions de M. Hargraves, attachait à l'existence des mines d'or le cachet d'une déclaration officielle. Ces nouvelles produisirent une vive sensation à Bathurst et jusqu'au-delà des Montagnes-Bleues, dans la capitale de la colonie. Le 19 mai, on comptait déjà six cents mineurs aux *placers*, affluence énorme dans un district où la population vivait clair-semée sur des espaces à-peu-près sans bornes. Dès le 24, quelques-uns écrivaieut à leurs amis qu'ils obtenaient 3 à 4 livres sterling par jour. Une compagnie de quatre mineurs avait réalisé en un seul jour 30 onces d'or et avait trouvé une pépite pesant 1 livre. Trois semaines plus tard, un seul ouvrier avait amassé 1,600 livres sterling.

On remarque, en parcourant le récit de ces premières tentatives, que les habitants de l'Australie prévirent tout d'abord les conséquences funestes de la révolution qui allait s'opérer. Les journaux de la colonie sont remplis au début de lamentations et de prédictions sinistres; on y maudit la manie de l'or en vers et en prose. La solitude des villes, aux dépens desquelles se peuple le désert, l'abandon du travail, les troupeaux laissés sans berger et les moissons séchant sur pied faute d'ouvriers qui les récoltent, le renchérissement des denrées, la perturbation des rapports sociaux, toutes les calamités, en un mot, que l'on éprouve aujourd'hui, y étaient montrées en perspective. Les chercheurs d'or les plus avides auraient dû reculer d'effroi. Cependant l'épidémie ne s'arrêta pas et gagna peu-à-peu tout le monde. Le gouvernement en donna l'exemple en récompensant magnifiquement M. Hargraves, pour lequel on créa l'emploi d'explorateur des terrains aurifères. Une proclamation apprit au public que les métaux précieux appartenaient à la couronne, et

que, pour avoir le droit d'exploiter les mines d'or, chaque mineur devrait payer 30 schillings par mois.

Bientôt une funeste émulation gagna les autorités municipales. Depuis la baie de Newton jusqu'au golfe Saint-Vincent, sur une étendue d'environ deux mille milles de côtes, il n'y eut plus une ville ni un village qui ne voulût avoir des placers dans sa banlieue. Dans plusieurs districts, des réunions publiques furent convoquées afin de voter des primes pour la découverte de nouveaux gisements aurifères.

Le théâtre des premières opérations, situé à la rencontre de deux petites vallées dont les eaux se jettent dans la rivière Macquarie, affluent du Murray, avait reçu le nom biblique d'Ophir. Les succès obtenus sur ces placers furent bientôt effacés par le brillant résultat des travaux entrepris sur la rivière Turon et sur ses tributaires. Là, on rencontrait l'or, non plus en paillettes, mais en pépites ou *nuggets*. Pendant que les mineurs d'Ophir, au début, gagnaient en moyenne 15 à 20 schellings par jour, ceux du Turon comptaient leurs gains par onces d'or. Le procédé beaucoup trop primitif du lavage avait fait place à la méthode plus savante de l'amalgamation. Le travail portait de tels fruits, qu'un simple manœuvre trouvait à s'employer pour une livre sterling par jour et la nourriture; mais c'était un expédient auquel les mineurs n'avaient recours que le temps nécessaire pour amasser de quoi payer une licence ou acheter une bascule ou berceau. Ils s'associaient d'ordinaire par trois ou par six; la journée de chacun rendait quelquefois plusieurs onces. La grosseur des pépites variait d'un cinquième d'once à plusieurs. Vers le milieu de juillet, le docteur Kerr trouva dans la vallée de Meroo, à quelques milles de Wellington, une masse de quartz, pesant trois quintaux, qui renfermait plus de cent livres d'or. Plus tard, on découvrit encore trois pépites, dont chacune pesait vingt-six à vingt-huit livres. Au mois d'août commença l'exportation pour l'Angleterre; les premières remises de poudre d'or s'élevèrent à 50,000 livres sterling. Les lavages du Turon et du mont Ophir donnaient alors 10 à 12,000 livres sterling par semaine.

Le trésor du docteur Kerr, exposé d'abord à Bathurst et puis à Sydney, enflamma les imaginations et fit tomber toutes les digues de la prudence. Les journaux, qui avaient d'abord maudit la découverte des terrains aurifères, embouchèrent la trompette lyrique pour célébrer ce coup merveilleux du hasard. « La nouvelle, s'écriait le *Morning Herald* de Sydney, étonnera l'Australie, étonnera l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, étonnera la Californie elle-même, et, nous n'exagérons rien, le monde entier... A l'arrivée du paquebot, quand chaque journal, dans les trois royaumes, répétera l'histoire de cette découverte qui est la merveille de notre âge, la sensation sera profonde, et dépassera en intensité ainsi qu'en durée tout ce que l'esprit public de la nation a jamais éprouvé. Depuis le monarque sur son trône jusqu'au paysan qui conduit sa charrue, il n'y aura qu'un cri de surprise, d'étonnement et d'admiration. Du palais à la chaumière et du salon à l'étable, parmi les écoliers comme parmi les philosophes et les hommes d'état, on ne parlera que de cette masse d'or et de la terre qui l'a produite. De tous les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, les navires vont affluer chargés de passagers et de marchandises. La population et la richesse vont se répandre en Australie comme un torrent. Port-Jackson sera bientôt le havre le plus encombré et le plus florissant du monde, et Sydney prendra rang parmi les plus opulentes cités. La Nouvelle-Galles du Sud sera couronnée par l'Angleterre comme la reine des colonies. »

En attendant l'impression que devaient produire dans la métropole les nouvelles de la *terre d'or*, comme l'appelait le *Morning Herald* dans cette invocation pindarique, la population de Sydney accourait aux placers ; il en partait jusqu'à quatre cents émigrants par jour; les matelots désertaient les navires sur la rade; le gouvernement, attendu la cherté des objets de première nécessité, se voyait obligé de doubler le traitement des employés. De tous côtés, on se mettait en quête de nouveaux placers, et les districts à l'ouest et au sud de Sydney étaient fouillés par les mineurs jusqu'à une distance de deux cents milles. On découvrait des gisements aurifères dans les comtés

de Saint-Vincent, d'Argyle, de Dampier, de Wallace, de Wellesley, ainsi que dans les bassins du Murrumbidgee, du Shoalhaven, de la rivière Hume, de la rivière Peel et de la rivière des Neiges. A l'extrémité nord de la Nouvelle-Galles, dans le district de Moreton-Bay, des lavages sont en pleine activité sur plusieurs affluents de la rivière Condamine. Plus près de la capitale, dans la Nouvelle-Angleterre, on a trouvé de l'or en abondance dans le bassin de la rivière Mac-Donald. A deux cent milles au sud de Sydney, à Braidwood, un mineur réalisa 30 livres sterling en cinq semaines; un autre, 42 livres sterling en quinze jours, et une compagnie de trois, 200 livres sterling en une semaine. Rien n'était plus commun qu'un produit de deux onces par homme et par jour; quelquefois il s'élevait à une livre. Les femmes se mettaient aussi de la partie: on cite une veuve et ses deux filles qui obtinrent, en grattant le sol, deux onces en moyenne par jour. Le district du Turon n'avait pas perdu sa bonne renommée. Tel était l'attrait de ces chances aléatoires, qu'un ouvrier, à Meroo, ne s'engageait plus à travailler pour le compte d'autrui, à moins d'être nourri et de recevoir un salaire de 3 livres sterling par semaine. A la date du mois d'octobre, le gouvernement y avait distribué huit mille six cents trente-sept licences. Dix mille mineurs étaient à l'œuvre dans la province de Sydney, et l'on avait déjà expédié vers l'Angleterre 215,866 livres sterling (près de 5 millions et demi de notre monnaie). Au mois de décembre, le rendement des placers était d'environ 40,000 livres sterling par semaine, somme qui représenterait, en supposant le travail constant, c'est-à-dire en faisant abstraction des temps de grande pluie et des époques d'extrême sécheresse, plus de 2 millions sterl. par année.

Cependant ces résultats, quelque brillants qu'ils dussent paraître, ne tardèrent pas à être éclipsés par les nouvelles de la province de Victoria. On a trouvé l'or d'abord à Ballarat, où il était enfoui à d'assez grandes profondeurs; ensuite au mort Alexandre, où il jaillissait sous la pioche presqu'à la surface; à Caliban, quinze milles plus loin; à Albury, sur la rivière Murray, et sur la côte orientale, à Gipp's land. On prétend que la

chaîne qui sépare la province de Victoria de la province de Sydney, et qui est connue sous le nom de Montagnes-Neigeuses, n'est qu'une vaste mine d'or. Chaque jour amène quelque découverte nouvelle, et la découverte de la veille est presque toujours effacée par celle du lendemain. Les mines du mont Alexandre ont une étendue d'environ dix milles, et la terre y regorge d'or. On trouve le métal précieux dans un gravier argileux et dans les interstices de l'ardoise. Il suffit de creuser à six pouces du sol. On comptait déjà sur un seul point, au mois de décembre 1851, quinze mille mineurs, et les gisements semblaient inépuisables.

Ici point de moyenne à établir, la fortune s'acquiert par des coups de filet. On cite comme rentrant dans les cas ordinaires, tantôt sept ouvriers qui ont amassé 500 onces d'or en trois semaines, soit, à 3 livres sterling l'once, qui est la valeur courante de l'or dans la colonie, environ 260 francs par jour et par tête; tantôt deux mineurs qui ont réalisé dans le même laps de temps 400 onces, ou 735 francs par jour pour chacun d'eux. Un charretier qui n'avait jamais remué la terre se fit un pécule de 1,500 livres sterling en cinq semaines : c'est la proportion d'environ 800 francs par jour. Un transporté à peine émancipé de la veille obtint 150 livres en seize jours, ce qui donne 235 fr. pour le salaire quotidien. Un ouvrier qui n'avait jamais su que ferrer les chevaux fut moins heureux, et rapporta néanmoins, après cinq semaines de travail, 100 livres sterling, claires et nettes de toutes dépenses. Un garçon de quatorze ans, en moins de temps, récolta 400 livres sterling, et un autre du même âge 120 livres. Mais l'ambition des ouvriers allait au-delà : il n'y en avait pas un qui, en creusant un trou, ne conçut l'espoir d'en faire sortir une valeur de 40 ou 50 livres sterling entre le lever et le coucher du soleil. Ces espérances étaient entretenues par des exemples qui tenaient du merveilleux, et dont le récit, circulant de groupe en groupe parmi les chercheurs d'or, passait bientôt à l'état de légende. On a vu un espace de quelques pieds carrés produire en peu de jours 45,000 francs. Quatre matelots, après six semaines de travail, chargeaient sur un

chariot une cassette qui renfermait 200 livres d'or, environ 260,000 fr. Quatre autres ouvriers, après deux mois de travail, se sont partagé 1 million. On cite un mineur qui en a recueilli 25 livres en deux ou trois semaines, un autre qui a su amasser 11 livres en quarante-huit heures, un autre enfin qui, en moins d'une heure, a fait un monceau de trente livres, représentant plus de 38,000 francs. Et il faut noter que les mineurs ne perdent pas leur temps à récolter les paillettes et les grains d'or; cela leur paraît trop peu de chose. Tout fragment qui n'a pas au moins la grosseur d'une tête d'épingle ou d'une féverole est rejeté sans examen. Il y aura de quoi largement glaner des trésors après ces moissonneurs dédaigneux et prodigues.

Dans les placers du mont Ophir et du Turon, où les profits de l'exploitation étaient d'abord modérés, on avait pu faire régner sans effort parmi les mineurs l'ordre, la sécurité et une certaine décence de conduite. Le capitaine Erskine de la marine royale, qui les visita vers la fin de juillet 1851, en rend le témoignage le plus favorable. Les mineurs l'accueillirent partout avec la plus parfaite civilité; l'ordre et le bon accord régnaient parmi eux. Le capitaine Erskine ne rencontra qu'un seul homme ivre sur les placers. La vente des liqueurs spiritueuses y était interdite, et le dimanche religieusement observé. On y reconnaissait encore quelques traces d'une industrie régulière. Les placers voisins du Port-Philip présentent un spectacle bien différent. Là, l'existence du mineur est une loterie où toutes les chances sont plus ou moins favorables. Il en résulte, pour les têtes les plus froides, un enivrement qui approche de la folie. Les passions les plus violentes et les plus extravagantes fantaisies se donnent carrière. La consommation du vin, de la bière et des spiritueux est énorme. Les tables de jeu, les querelles et les luttes à coup de poing pour de l'argent y disputent le dimanche au service divin. — La population des placers, écrit-on de Melbourne, à la date du 2 janvier, roule sur l'or et en fait en quelque sorte litière. On cite un homme qui plaça un billet de banque de 5 livres (plus de 126 francs) entre deux tartines beurrées, et le dévora comme un *sandwich*; un autre roula

deux billets de 5 livres en forme de balle, et les avala comme une pilule; un troisième, qui était entré dans la boutique d'un confiseur pour manger des tartes, jeta sur le comptoir un billet de 5 livres, et refusa d'en accepter la monnaie. Les mineurs semblent ne pas comprendre la valeur de l'argent: ils supportent leurs pertes avec une parfaite philosophie. Un homme à qui on avait dérobé une traite de 3,760 francs, et qui la trouva déjà encaissée quand il se présenta à la banque, se contenta de dire : « Bah ! l'argent ne manque pas. »

Un placer, dans la colonie de Victoria, figure aux yeux un immense campement, qui présente des milliers de tentes de toutes les dimensions, de toutes les couleurs et de toutes les formes.

Ce bivouac, pendant la nuit, brille de feux innombrables, et le repos y est troublé par des décharges incessantes de pistolets et de fusils. Tout mineur est armé jusqu'aux dents et ne peut se reposer que sur lui seul du soin de protéger son butin et sa vie. Chacun se garde dans le camp comme s'il était menacé d'une surprise, et l'on pousse les précautions jusqu'à décharger et recharger les armes chaque jour après six heures du soir. Le gouvernement transporte chaque semaine à Melbourne l'or récolté aux placers, moyennant un droit de 1 pour 100; mais comme, malgré cette commission exorbitante, il ne répond pas des cas de force majeure, les mineurs se réunissent par groupes bien armés, quand ils sont fatigués de faire fortune, et escortent eux-mêmes leurs propres trésors. Les bandits de Van-Diemen fondent comme des oiseaux de proie sur les mineurs. Tel est leur nombre et si grande est leur audace, que la police locale recule devant eux et refuse souvent, en présence d'un meurtre commis, d'aller au milieu de la foule appréhender les meurtriers. Les autorités de Melbourne sont hors d'état d'envoyer des renforts, car les gens de la police urbaine, à l'exception de six, ont donné en masse leur démission et vont chercher de l'or au mont Alexandre. Un cri de désespoir et d'indignation s'est élevé dans la colonie. « L'imbécillité de notre gouvernement, dit *l'Argus*, nous réduit à nous faire justice nous-mêmes et à

proclamer la loi de Lynch avec ses plus formidables terreurs. »

« Il faut que le gouvernement agisse avec énergie et sans perdre de temps, dit le *Morning Herald*, autrement nous présenterons bientôt le spectacle d'une seconde Californie, avec l'émeute et la loi de Lynch en permanence et avec le crime dans sa hideuse nudité. » Le gouverneur, sir G. Fitzroy, a répondu à cet appel en demandant des troupes à la mère-patrie et en recrutant sa police de quelques soldats en retraite. Suffira-t-il, pour préserver cette société à peine formée de la dissolution qui la menace, d'envoyer un vaisseau de guerre en station à Port-Jackson et un autre à Port-Philip, et de renforcer les garnisons de l'Australie, comme sir John-Packington le propose, de quatre ou cinq cents soldats ?

Heureusement de tels désordre ne sauraient passer à l'état chronique. Quand l'autorité, qui devrait les réprimer, se déclare impuissante, la société, tremblant pour son existence, se soulève, et, au prix d'une commotion populaire, elle se débarrasse violemment des malfaiteurs. Ce qui est bien autrement à redouter, surtout dans une communauté de formation récente, c'est l'attraction que les fortunes faites aux placers exercent sur les esprits. Les hommes, fascinés par cet irrésistible aimant, abandonnent les travaux les plus productifs comme les occupations les plus nécessaires. Il n'y a plus de vocations ni de devoirs qui retiennent; aucun salaire ne pouvant suivre la progression des chances qu'un mineur trouve au bout de sa pioche, le métier de chercheur d'or remplace bientôt tous les métiers. Un peuple entier courbé vers la terre s'absorbe dans ce travail qui l'abrutit, laissant aux autres le soin de semer et de produire.

Dès le commencement de novembre dernier, les villes de Melbourne et de Geelong étaient abandonnées; de cette nombreuse population, il ne restait plus que les femmes. La proximité des placers, situés à deux ou trois journées de marche, rendait le voyage comparativement facile. Il ne fallait pas, comme à Sydney, s'équiper pour un long voyage, ni faire provision de vivres et d'argent. Les hommes désertaient en foule les troupeaux, les champs, les navires, les ateliers, les comp-

toirs et les boutiques ; on ne pouvait les retenir à aucun prix. Il en venait de Sydney, de la terre de Van-Diemen, de l'Australie du sud et jusque de la Californie elle-même. Les navires dans la baie ne débarquaient pas leurs cargaisons faute de bras ; les marchandises pourrissaient sur les quais, où on les avait entassées. Dans plusieurs districts de la colonie, les affaires et la culture étaient suspendues; on manquait de bras partout. Quand on trouvait des ouvriers pour la tonte des laines, ils exigeaient le prix énorme de 3 sh. 6 d. pour vingt toisons. Un mois plus tard, la capitale de l'Australie du sud, Adélaïde, réalisait la peinture du *village abandonné*. Commerçants, industriels, propriétaires et capitalistes, tous les habitants étaient ruinés ou avaient émigré à Port-Philipp pour échapper à une ruine inévitable. Les actions de la célèbre mine de Burra-Burra, qui avaient valu plus de 200 livr. st., ne trouvaient plus d'acheteurs à 60, et les sept cents ouvriers qui y travaillaient s'étaient enfuis. Le prix des choses et des services montait dans une proportion effrayante.

On lit dans une lettre de Melbourne, à la date du 17 janvier : « Dans les banques et à la poste, les employés font la journée double ; les autres services publics ne peuvent pas marcher, faute de bras. On ne trouve pas de domestiques mâles, même aux prix les plus extravagants ; les femmes ne servent pas à des conditions beaucoup meilleures. Je priai le garçon d'abord et ensuite la femme de chambre de l'hôtel où j'étais descendu d'envoyer à la blanchisseuse un petit paquet de linge ; ils me répondirent l'un et l'autre que l'on ne pouvait trouver personne qui consentît à blanchir le linge. Je me vis donc contraint d'aller chez le mercier et d'acheter du linge neuf. A-t-on besoin d'une paire de bottes, il faut la payer 2 livres 10 schellings (63 fr. 20 c.) ; une paire de souliers forts coûte 20 schellings (25 fr. 20 c.). » Une autre lettre du 1er janvier ajoute quelques traits à cette peinture : « Dans mon opinion, cette ville est menacée d'une ruine complète et infaillible. La nuit dernière, deux hommes arrivèrent, annonçant la découverte de gisements aurifères dans le district de Gipp's land ; ils en rapportaient

10,000 livres sterling en or, et annonçaient qu'il y en avait pour le monde entier. Que deviendra maintenant le travail? Supposons que cent mille immigrants arrivent dans cette colonie l'année prochaine : lequel d'entre eux voudra rester dans les villes ou dans les fermes à gagner quelques schellings par semaine, quand il pourra se diriger vers les mines d'or et récolter là 50 livres sterling en un jour? En ce moment, je ne trouverais dans la ville de Melbourne ni à acheter ni à faire réparer une paire de bottes, à quelque prix que ce fût. Je me procure du pain à Collingwood par grâce, et le boulanger ne s'engage pas à m'en fournir régulièrement. Je paie 5 schellings une voie d'eau, et 30 schellings le bois que peut porter un cheval. On trouve difficilement un camion pour transporter une malle, et le prix de ce service est illimité. Les domestiques du juge sont tous partis; il ne se sert plus de sa voiture. Ses fils nettoient les couteaux et les chaussures, et traînent leur père malade, à son tribunal, dans un fauteuil d'invalide. »

Un habitant de Melbourne, qui est réduit à soigner lui-même son cheval pendant que sa femme fait la cuisine, écrit : « Un des membres de notre club, grand propriétaire de troupeaux et qui ne sait comment en récolter la laine, est allé aux mines pour tâcher d'engager quelques hommes. Il leur a demandé ce qu'ils voulaient de gages; ils ont répondu qu'ils voulaient toute la laine. Et, comme le propriétaire partait, ils l'ont rappelé pour lui dire : — Maître, nous aurions besoin d'un cuisinier; si la place vous convient; nous vous donnerons une livre sterling par jour. »

Sur les placers, la main-d'œuvre vaut au moins 1 livre sterling par jour. Les gens qui reviennent des villes avec un pécule ne veulent plus travailler, et se figurent qu'ils ont conquis le droit de vivre sans rien faire. Les denrées sont aussi très-chères. Au mont Alexandre, la farine vaut 5 deniers la livre (près de 60 centimes le demi-kilogramme); le jambon et le beurre, 2 sch. 6 d. (environ 3 fr. 45 c. le demi-kilog.); l'avoine se vend 18 schellings le boisseau (64 fr. l'hectolitre). Au mois d'août, la farine ne valait encore que 3 deniers la livre, et l'avoine 4 schel-

lings le boisseau sur le marché de Sydney, prix déjà très-supérieurs à ceux des années de disette sur les marchés de l'Europe.

Deux causes principales ont concouru, dans toutes les contrées où la découverte d'un placer abondant a subitement enrichi les orpailleurs, à déterminer cette hausse prodigieuse des denrées les plus nécessaires à l'existence. D'abord, la population augmentant plus rapidement que les moyens de subsistance, le prix des aliments que l'on demande davantage doit nécessairement s'élever, et l'accroissement de valeur, en pareil cas, n'est nullement proportionné à l'insuffisance dans la quantité.

Qui ne sait qu'un déficit d'un sixième ou même d'un dixième dans la récolte du blé en fait augmenter le prix souvent du double et quelquefois du triple ? La France et l'Angleterre l'ont éprouvé en 1846. On peut même affirmer que, sans la facilité des communications et le bon marché des transports, les conséquences de la disette eussent été alors bien autrement funestes. Faut-il s'étonner que, dans des contrées où la civilisation vient à peine d'être importée, qui manquent de routes, de canaux et de chemins de fer, le mal atteigne, dès le début, de gigantesques proportions ?

Une autre cause est l'abondance même des métaux précieux. L'or, quand on le ramasse à pleines mains, au lieu de l'acquérir par faibles parcelles et avec peine, perd infailliblement de son prix. Néanmoins, pour l'or comme pour l'argent, la diminution de valeur ne se manifeste que par l'augmentation du prix des choses. La valeur nominale du signe monétaire reste alors la même; mais sa puissance décroît dans la mesure de l'accroissement de sa quantité, à moins que des causes extérieures, telles qu'une importation surabondante de denrées, ne vienne momentanément rétablir l'équilibre.

Aujourd'hui chaque progrès de l'extraction, en Australie, s'opère au détriment de la culture proprement dite ou de l'élève du bétail. La terre de Van-Diémen, qui nourrissait les autres districts de l'Australie, pourrait bien, cette année, manquer de blé pour elle-même. La récolte, il est vrai, présentait les appa-

rences les plus magnifiques à la fin de 1851; mais comment moissonner et rentrer le blé dans une île qui n'a plus de main-d'œuvre et qui va se dépeuplant tous les jours?

Cette situation est critique; avec tout autre peuple que la race anglo-saxonne, on pourrait la regarder comme désespérée. Encore quelques mois d'abandon, et l'on perdra bien plus que la récolte de la laine, car les troupeaux n'étant plus gardés, périront. Pour former ce capital, sur lequel reposait l'avenir de l'agriculture en Australie, il avait fallu un quart de siècle. Sans une immigration nombreuse, non plus de chercheurs d'or, mais d'hommes adonnés à la vie pastorale, avant que 1852 n'expire, il sera irrévocablement détruit. L'Angleterre s'est éveillée un peu tard au sentiment du péril; mais elle n'épargne rien maintenant pour conjurer le désastre. Le gouverneur de l'Australie voyait arriver les émigrants avec effroi, tant que ceux-ci ne faisaient que grossir la foule des mineurs et ajouter, par la concurrence, à la cherté des denrées. Il avait même pressé le secrétaire d'Etat des colonies de diriger vers d'autres climats la population surabondante. Toutefois, à défaut de l'émigration au compte de l'Etat, l'émigration volontaire ne s'arrêtait pas. Il partait de Liverpool seulement deux mille personnes par mois pour Sydney ou pour Melbourne. On manquait de navires pour ces transports en Angleterre, en Ecosse et en Irlande; jamais une plus grande activité n'avait régné sur les chantiers de construction.

Cependant on a compris que ce qui manquait désormais à l'Australie, c'était une population agricole. Les îles situées au nord de la Grande-Bretagne et les Highlands de l'Ecosse renferment des habitants beaucoup trop nombreux, qui, malgré un travail soutenu, meurent de faim sur un sol à-peu-près stérile. Vingt ou trente mille de ces ménages laborieux, engagés pour labourer les terres de Van-Diémen ou pour garder les troupeaux de la Nouvelle-Galles, cesseraient d'être un fardeau pour la charité britannique et sauveraient l'Australie. Des listes de souscription s'ouvrent en Angleterre à cet effet, et la colonie elle-même va se trouver en mesure d'y concourir, car sir John

Pakington a fait connaître à sir G. Fitzroy que le gouvernement mettait à la disposition de la legislature locale les revenus qui pouvaient provenir des droits établis sur l'exploitation des gisements aurifères. En ce moment, le port de Londres renferme toute une flotte de navires de commerce prêts à faire voile pour les terres australes, et qui transportent vingt-trois mille personnes, en réservant aux marchandises la place de trente mille tonneaux.

Au reste, en abandonnant les droits de la couronne sur les trésors des placers, le gouvernement britannique a sauvé l'Australie. Les revenus coloniaux sont presque doublés par cette mesure. En effet, la taxe de trente schellings par mois, en la supposant levée sur soixante mille mineurs travaillant huit mois de l'année, donnerait 18 millions de francs. Une taxe de 60 schellings, celle que l'on cherche à établir et à laquelle les mineurs résistent, produirait par-conséquent 36 millions de francs. A défaut des cultivateurs anglais, dont la bonne volonté n'est pas bien certaine, et qui, venant de loin, coûtent fort cher, il y a là de quoi importer toute une population d'Indous et de Chinois.

La production des gisements aurifères de l'Australie, qu'il faut essayer maintenant de déterminer, ne paraît pas avoir excédé un million et demi sterling en 1851 pour tous les placers exploités; mais on sait que l'exploitation n'avait commencé que vers le milieu de mai dans la province de Sydney, et dans la province de Victoria vers la fin de septembre. Au mois de janvier 1852, on comptait dix mille mineurs à l'œuvre sur les nombreux gisements qui dépendent de Sydney; le produit oscillait entre 12 et 15,000 onces par semaine. A huit mois de travail par année, c'est une somme d'environ 31 millions de francs au prix que vaut l'or dans la colonie, et de 35 millions au prix que donne la monnaie anglaise; mais la population des placers augmentera certainement en 1852, et c'est faire un calcul modéré que d'estimer à 40 ou 50 millions de francs le rendement de cette province pendant l'année.

Dans la province de Victoria, trente mille mineurs travail-

laient aux placers vers la fin de décembre. Le nombre augmentant tous les jours, on peut admettre qu'ils avaient reçu, au printemps de cette année, un renfort de dix mille chercheurs d'or. Le travail des mines est une loterie à laquelle bien peu gagnent le gros lot. Une lettre de Sydney, à la date du 4 février, résume ainsi les résultats de cette industrie, résultats qui attirent par leur incertitude et par leur irrégularité même : « On calcule que, sur dix spéculateurs qui emploient des ouvriers au lavage des sables aurifères, un seul parvient à faire ses frais. Pour les ouvriers qui travaillent à leur propre compte, la proportion du succès est de un sur cinq. » Il ne faut donc pas s'étonner si les quantités d'or extraites du sol par tant de mineurs ne répondent pas aux brillantes espérances que les profits extraordinaires réalisés par plusieurs d'entre eux avaient excitées. C'est peut-être calculer largement que de supposer que les quarante mille mineurs de la province de Victoria produiront en moyenne dix ou douze schellings pour le travail quotidien de chacun d'eux. A deux cents jours de travail, c'est environ 3,000 francs par tête et 120 millions par année. Ainsi les gisements aurifères de l'Australie présenteraient, en 1852, à raison de 40 millions pour la province de Sydney, et de 120 pour celle de Victoria, un rendement probable de 160 millions de francs. En suivant l'échelle de progression de la Californie, ces résultats pourraient être doublés la troisième année; mais il est bon de remarquer qu'au mois de mars dernier, et malgré l'étendue des gisements exploités depuis près d'un an à Sydney, depuis six mois dans l'Australie heureuse, la colonie n'avait expédié, sur tout l'or qu'elle avait récolté, que 819,000 livres sterlings (20,537,000 francs) en Angleterre.

En réunissant les produits des trois grandes régions aurifères, on trouve que la Sibérie, la Californie et l'Australie sont appelées à verser, en 1852, sur le marché des métaux précieux, environ 600 millions de francs, une masse d'or égale en poids à 175 tonnes. Notez bien que la Chine et le Japon ont des mines d'or et d'argent en pleine exploitation, dont le produit ne s'épanche que dans l'intérieur de ces empires. La chaîne de l'Hi-

malaya doit renfermer des richesses qui ne le cèdent pas à celles de la Cordillère qui forme l'arête dorsale de l'Amérique, depuis le Chili jusqu'à l'Orégon. Il paraît même que les habitants du Thibet ont commencé à exploiter les alluvions aurifères qui en descendent. Toutes les mines d'or ne sont donc pas livrées au courant industriel (1), et la terre garde encore des trésors pour l'usage des générations à venir.

On ne peut guère évaluer à plus de 8,000 kilogrammes par année les quantités d'or que fournissent annuellement, en dehors de la Californie, les deux Amériques. La Hongrie est la seule contrée de l'Europe qui en produise aujourd'hui environ 2,000 kilogrammes. Il n'en vient pas de l'Afrique des quantités appréciables, et 3 à 4,000 kilogrammes forment chaque année le résultat connu des lavages dans l'archipel de la Sonde ainsi que dans la presqu'île de Malaca. De tous ces filons réunis, on composerait une valeur approximative de 40 à 50 millions de francs.

En résumé, le produit des lavages de la Californie paraît devoir s'élever, en 1852, à . . . . . 300,000,000 de fr.

Celui de l'Australie, à.	160,000,000
Celui de l'Oural et de l'Altaï, à. . .	90,000,000
Celui du reste du monde, à. . . .	50,000,000
Total.	600,000,000 de fr.

On a déjà vu que la Californie avait rendu 750 millions pendant les quatre années 1848, 1849, 1850 et 1851. La Russie, à raison de 100 millions par année, a donné 400 millions, et les

(1) La découverte des gisements aurifères dans l'archipel de la Reine-Charlotte ne s'est pas confirmée; mais en revanche il ne paraît pas douteux que ceux de l'Australie se continuent dans la Nouvelle-Zélande. M. Cargill, commissaire préposé aux terres de la Couronne, à Duneddin, a reçu des échantillons trouvés dans diverses localités et donnant la preuve incontestable de l'existence du métal précieux dans l'île méridionale.

autres gisements aurifères 200 millions. Ainsi, à la fin de 1852, la production de cette période quinquennale aura atteint un chiffre qui approchera de 2 milliards, résultat jusque-là sans exemple dans l'histoire; car jamais l'or n'avait coulé d'une source aussi abondante ni par tant de fleuves à-la-fois.

V.

Quels seront les effets probables de cette expansion d'or sur les contrées où les gisements s'exploitent et sur les grands centres de richesse ainsi que d'industrie où la concurrence détertermine et où vient se monnayer en quelque sorte la valeur des choses? Parlons d'abord des colonies aurifères. Il est certain que l'attrait exclusif des lavages y retarde ou y fait rétrograder au début le travail vraiment productif, celui qui féconde les champs; mais cette influence démoralisatrice n'aura pas une très-longue durée. Les placers s'épuiseront. L'or d'alluvion, celui que les grandes pluies et les débordements ont répandu presque à la surface du sol, alimente principalement la récolte. Les milliers de mineurs qui en suivent les veines, à force de tourner et de retourner la terre, l'auront bientôt dépouillée des moindres parcelles du métal. Restera l'or enfermé dans le quartz, qui n'est accessible qu'aux procédés scientifiques, et dont on n'abordera l'exploitation qu'en formant, à l'aide du capital aggloméré, comme pour l'extraction de l'argent, des compagnies puissantes. Alors les efforts individuels, exclus ou rebutés, se tourneront vers la culture du sol. De tous ces émigrants qui accourent en foule dans la Californie et dans l'Australie à la recherche de l'or, il en restera un assez grand nombre pour coloniser le pays. A côté des aventuriers qui s'expatrient pour courir après les chances et les émotions d'une fortune improvisée, la société moderne renferme une multitude de familles pauvres qui s'estimeront heureuses de trouver sous un climat lointain le travail rémunérateur ou la propriété avec une aisance modeste.

Les Espagnols avaient débuté, eux aussi, dans la conquête du Nouveau-Monde, par mettre les métaux précieux au pillage et par dédaigner tout ce qui n'était pas de l'or et de l'argent : ils ont fini par bâtir des villes, par construire des ports, par édifier des temples, par semer des céréales et par élever des troupeaux. Après les soldats sont venus les mineurs, et après les mineurs les colons; la pique n'a fait que frayer la route à la charrue. Ce qui s'est passé au XVI[e] siècle se reproduira certainement dans le cours du XIX[e]. L'Australie, la Californie et les régions hyperboréennes de l'Altaï se couvriront d'habitants. Il est permis de croire que la Providence, en accumulant des trésors comme un aimant dans les flancs de leurs montagnes et dans les profondeurs de leurs vallées, a voulu y attirer la population surabondante et le génie colonisateur de l'Europe.

Voilà pour les pays de production. Venons maintenant à l'influence que doit exercer sur les marchés d'importation l'abondance extraordinaire de l'or. La première question qui s'élève et la plus importante sans contredit est celle de savoir si la valeur relative de l'or et de l'argent va se trouver exposée à une perturbation très-profonde. Nous avons cherché à déterminer la production réelle de l'or; examinons quelle est aujourd'hui celle de l'argent.

M. de Humbold l'évaluait à 870,000 kilogrammes, valeur de 193 millions de francs, au commencement du siècle. En 1847, M. Michel Chevalier donnait, pour la production annuelle, le chiffre de 775,000 kilogrammes, valeur de 172 millions de francs; mais il y a lieu de croire que cet écrivain estimait trop bas le rendement des mines du Mexique, porté dans ses calculs pour l'argent à 18 millions et demi de piastres. Dans un ouvrage postérieur sur la monnaie, M. Chevalier évalue la production à 900,000 kilogrammes. Un journal spécial, *the Econonomist*, en décembre 1852, calculait le rendement de 1850 à 191,772,000 fr. La production actuelle paraît être beaucoup plus considérable. On ne saurait l'évaluer à moins d'un million de kilogrammes pour l'année 1851, ou, en tenant compte des fractions, à 230 millions de francs.

En voici le tableau par quantités approximatives :

Mexique.	133,000,000 de fr.
Chili	22,000,000 (1)
Pérou	25,000,000
Bolivie et Nouvelle-Grenade .	12,000,000
Russie et Norwége	5,000,000
Saxe, Bohême, etc	5,000,000
Hongrie.	7,000,000
Espagne.	16,000,000
Le reste de l'Europe. . . .	5,000,000
Total . . .	230,000,000 de fr.

Nous ne croyons pas exagérer en supposant que la production de 1852 s'élévera à 250 millions de francs, et qu'elle excédera par-conséquent 1,100,000 kilogrammes. A ce compte, la valeur accumulée des métaux précieux extraits pendant l'année, de la terre, atteindrait le chiffre de 850 millions, dans lesquels l'argent représenterait la proportion d'à-peu-près 30 pour 100. Le poids de l'or serait dans le rapport de 1 : 6-3 dixièmes, avec celui de l'argent.

En admettant un accroissement graduel dans la production de l'argent, nous ne partons pas d'une hypothèse gratuite. En 1843, elle était à peine de 16 millions de piastres au Mexique. En 1849, l'argent frappé dans les monnaies de la république mexicaine s'élevait à 20 millions de dollars, sans compter la part de la contrebande, qui était au moins de 3 à 4 millions de dollars. Nous restons, selon toute apparence, bien au-dessous de la vérité; il est plus probable que la production remontera cette année au taux de 27 millions de dollars qu'elle avait atteint en 1805, sous la domination espagnole. Au Chili, la progression a été plus rapide encore, les mines qui avaient donné 821,000

(1) D'après les renseignements officiels qu'a bien voulu nous communiquer M. Rosalès, représentant du Chili à Paris, la production de 1850 aurait été de 4,070,000 piastres.

piastres en 1841 et 1,534,000 en 1845, ayant rendu 3,343,000 piastres en 1849 et 4,070,000 en 1850.

Une cause purement locale va contribuer efficacement à ce progrès. On sait que le procédé de l'amalgamation est à-peu-près le seul qu'emploient les mineurs pour extraire l'argent au Chili, au Pérou et au Mexique. Pour obtenir un quintal d'argent, il faut dépenser un quintal et demi de mercure. On conçoit que le prix du mercure doive exercer une grande influence sur les extractions. Quand il est trop élevé, l'exploitation se borne aux mines d'argent les plus riches; quand il s'abaisse, l'exploitation peut descendre jusqu'aux filons les moins abondants. Avant la guerre de l'indépendance, la couronne d'Espagne, qui monopolisait la vente du mercure, le livrait, dans tous les dépôts du Mexique, à 35 ou 40 piastres le quintal; de là l'immense développement qu'avait pris, malgré la grossièreté des procédés, l'exploitation des gites argentifères. Depuis que le gouvernement espagnol, pressé par l'état misérable de ses finances, afferme les produits des mines d'Almaden, les fermiers, qui paient une redevance très-onéreuse et qui n'avaient pendant longtemps aucune concurrence à redouter, ont élevé le prix du mercure hors de toute proportion. Il y a quelques années, on le vendait à Guanaxuato jusqu'à 150 piastres le quintal. En 1850, l'agent de la maison Rothschild le faisait payer, rendu à la Vera-Cruz, 103 piastres et 105 piastres dans le dépôt de Mexico. A la même époque, il valait à Mazatlan 120 piastres. Le prix de revient du mercure, à Almaden, est de 18 dollars le quintal, et on le fournit à raison de 45 dollars pour l'extraction de l'argent en Espagne.

La cherté va cesser avec le monopole. L'Espagne n'a plus le privilége de fournir le mercure aux mineurs du Nouveau-Monde. La Californie renferme des mines de cinabre très-abondantes et dont l'exploitation est aujourd'hui en pleine activité. Celles de New-Almaden, situées à quelques lieues de San-Francisco, donnent 400 kilogrammes par jour. A 300 jours de travail par année, c'est un approvisionnement de 120,000 kilogrammes, avec lesquels on peut produire au moins 80,000 ki-

logrammes d'argent. Sur la mine même, le mercure vaut 25 piastres le quintal; rendu au Fresnillo, près de la riche veine de Sombrerete, et à la condition de le transporter à dos de mulet depuis le port de Mazatlan, il a été vendu 93 piastres en 1850. Les propriétaires de New-Almaden s'engagent à réduire leurs exigences dans le cas où le prix du mercure espagnol viendrait à baisser. Ils en ont envoyé jusqu'au Chili, où l'extraction de l'argent a pris une activité nouvelle. Ils peuvent en fournir au Pérou avec avantage, car le mercure de Huancavelica coûtait à Pasco, en août 1850, 104 piastres le quintal. La mine de la Nouvelle-Almaden n'est pas la seule que l'on exploite en Californie. On y rencontre sur plusieurs points des affleurements de cinabre; mais dès à présent, et avant que la science ait exploré toutes les richesses de cette contrée, la Californie est en mesure de produire le mercure aussi bien que l'or.

La nouvelle de la découverte de mines de cinabre au Mexique, dans le voisinage de San-Luis de Potosi, s'est confirmée à Londres au mois de mars dernier. Sont-ce les anciens gisements que leur pauvreté avait fait abandonner, ou bien a-t-on en effet trouvé un minerai qui rende, comme celui de la Nouvelle-Almaden, 50 pour 100 de mercure? Voilà le point qu'il reste à éclaircir. En attendant, le prix du mercure a baissé, dans le district de Guanaxuato, jusqu'à 40 piastres le quintal, et il se maintient à un taux qui oscille entre 56 et 55 piastres. En un mot, les conditions de l'exploitation sont désormais changées pour les mines d'argent. Une économie de 60 à 70 piastres par quintal dans les frais de l'amalgamation ne peut manquer d'éveiller l'esprit d'entreprise.

Une autre cause influera nécessairement sur l'extraction de l'argent, et cette cause n'est autre que l'abondance même de l'or. Si légère que soit la hausse qui en résulte par contre-coup, elle agira comme un levier sur le travail des mines. Quand on verra l'argent plus demandé, on rouvrira les galeries abandonnées, et l'on poussera plus activement l'exploitation de celles qui sont restées productives. Si les mines qui alimentent la cir-

culation de l'argent, se trouvaient aujourd'hui épuisées, et que l'on ne pût pas en renouveler l'approvisionnement à d'autres sources, en quelques années l'argent obtiendrait la valeur de l'or, ou bien la valeur de l'or descendrait au niveau de celle de l'argent; mais, tant que l'extraction de l'argent n'a d'autres limites que le prix de la main-d'œuvre, la puissance des appareils et l'économie des procédés scientifiques, tout accroissement dans la production de l'or qui n'est pas déterminé par des besoins accidentels et extraordinaires doit amener un accroissement correspondant dans la production de l'argent. N'est-ce pas là le spectacle auquel nous assistons depuis 1850? Qui oserait affirmer que l'or de la Californie n'est pour rien dans les progrès qu'a faits l'exploitation de l'argent au Mexique et au Chili?

Au reste, l'extraction même de l'or ajoute à la masse de l'argent. Les mines d'argent ne sont pas toujours aurifères, et les plus riches en or n'en contiennent que des parcelles. Les mines d'or sont constamment argentifères. La proportion de l'argent dans une pépite d'or se trouve d'un huitième en Californie, d'un dixième en Sibérie et d'un cinquième dans la Nouvelle-Galles du Sud. Ainsi, pour 4 kilogrammes d'or, l'Australie donne 1 kilogramme d'argent. C'est là un fait important que vient de révéler l'analyse chimique.

La production de l'argent est en voie d'accroissement; celle de l'or se soutiendra-t-elle? On peut raisonnablement en douter. En Sibérie, on a vu rétrograder depuis 1847 le rendement des terrains aurifères. L'extraction est stationnaire, peut-être même décroissante en Californie. L'Australie seule, qui présente encore des placers non exploités, paraît devoir produire plus qu'elle n'a produit. Des gisements nouveaux peuvent se révéler dans d'autres contrées, et leurs résultats entrer en ligne. En combinant ces diverses circonstances, on incline naturellement à penser que les quantités qui forment aujourd'hui la moisson annuelle de l'or ne diminueront pas pendant un certain nombre d'années; mais, lorsque les mineurs auront saccagé les terrains d'alluvion et qu'il faudra s'attaquer à la matrice même dans laquelle, à

travers les révolutions successives du globe, la nature a formé et déposé l'or, alors le travail des mines, rendant beaucoup moins, exigera l'économie qui résulte de l'application du capital et des méthodes scientifiques.

Dans un mémoire lu en 1848, à l'institut royal de Londres, sir Roderick-Murchison fit remarquer que les principaux dépôts d'or se trouvaient dans les détritus aurifères, et qu'il ne fallait pas s'attendre aux mêmes coups de fortune en exploitant les veines qui se ramifiaient dans les rochers de quartz. Les résultats recueillis jusqu'à présent en Californie ont pleinement confirmé ces prévisions de la science. Voici ce qu'écrivait de San-Francisco, le 4 avril dernier, un ingénieur des mines, à la suite d'une tournée dans les régions occupées par les chercheurs d'or :

« Je vous envoie le résultat des expériences qui ont été faites sur des fragments de roc. Dans chacune, l'on a opéré sur trois tonnes de quartz, qui ont été réduites en poussière et traitées avec soin par l'amalgamation.

« On a fait cinq expériences dans le comté de Bath, situé entre l'Yuba et la rivière de la Plume, sur autant de veines. Le n° 1 a donné 3 dollars 53 cents par tonne; le n° 2, 9 dollars 50 cents; les n°s 3 et 4, 11 dollars chacun; et le n° 5, 17 dollars.

« Dans le comté de Nevada, on a fait des essais sur quatre points différents : le n° 1 a donné 15 dollars par tonne; le n° 2, à peine quelques parcelles d'or; le n° 3, 14 dollars par tonne : cette mine, sur laquelle une compagnie avait établi ses appareils, vient d'être abandonnée; le n° 4 a rendu 59 dollars : la veine était d'une richesse extraordinaire et donnait aux propriétaires des bénéfices considérables.

« Dans le comté d'Eldorado, trois veines différentes ne présentèrent pas un rendement supérieur à 17 dollars par tonne; une quatrième égalait la richesse du n° 4, pris dans le précédent comté.

« Dans le comté de Mariposa, sur huit expériences, trois veines donnèrent à peine de 3 à 7 dollars par tonne; trois, de

7 à 20 dollars; une seule, 24 dollars, et une autre, 38 : les deux dernières veines avaient attiré des mineurs qui se disposaient à les exploiter.

« Aucune entreprise n'exige une étude plus attentive ni plus dispendieuse que l'exploitation du quartz aurifère. Une bonne veine, qui rendra par exemple 36 dollars par tonne de minerai, peut-être considérée par des hommes modérés comme une affaire satisfaisante. On en trouve parfois de beaucoup plus riches; mais, de tous les moulins à broyer le quartz qui ont été établis en Californie, je ne crois pas qu'un tiers soit employé sur des mines qui rendent 30 dollars la tonne pour un travail de quelque durée. Aussi la moitié des travaux de ce genre sont interrompus. »

D'après l'espèce de procès-verbal que nous venons de citer, une veine de quartz, pour être productive, devrait donner 36 dollars, soit 192 fr. 60 c. par tonne. En poids, cette somme représente 55 grammes sur 1,000 kilogrammes, ou cinq parties et demie d'or sur cent mille de quartz. Le minerai de fer rend 10 à 15 pour 100 de métal, et la production de la fonte exige infiniment moins de travail et de dépense que l'extraction de l'or. En Australie, il est vrai, on a d'abord supposé, après l'analyse de quelques onces de quartz prises au mont Ophir, que la tonne devait rendre plus de 1,100 livres sterling; mais ces expériences, faites sur une très-petite échelle, ne méritent aucune confiance. Il n'est pas probable que l'Australie, quand les mineurs se trouveront réduits à l'exploitation du quartz aurifère, donne des résultats beaucoup plus encourageants que ceux de la Californie.

L'abondance extraordinaire de l'or ne se présente donc pas avec les caractères de la durée. C'est une invasion soudaine à laquelle nous avons à faire face; ce n'est pas, autant que l'on peut en juger aujourd'hui, le règne d'un métal qui vient en détrôner un autre. Néanmoins il en résulterait infailliblement une baisse très-prononcée dans la valeur de l'or par rapport à celle de l'argent, sans l'activité que semble prendre l'exploitation des

gîtes argentifères. D'autres causes individuellement secondaires ont concouru ou pourront concourir à neutraliser l'effet de cette inondation.

C'est peu de savoir à quelles quantités s'élève la production annuelle des métaux précieux, si l'on n'examine dans quelles proportions ils se distribuent entre les deux hémisphères. L'argent donne lieu à un commerce régulier, et, sortant de sources depuis long-temps ouvertes, il vient à-peu-près exclusivement s'échanger en Europe contre les produits du sol ou de l'industrie. L'or de la Californie, au contraire, richesse inattendue qui jaillissait dans un pays neuf, a dû être d'abord absorbé par les besoins de la circulation locale; une société nouvelle se formant au milieu des contrées désertes, il a bien fallu qu'elle se créât des moyens d'échange, une monnaie. Après les nécessités de la Californie, celles des Etats-Unis se sont imposées les premières. Les Etats-Unis travaillaient depuis quelques années à faire rentrer les métaux précieux dans leur circulation monétaire. L'or importé de la Californie a contribué puissamment à opérer ce reflux. La monnaie d'argent ne circule qu'en très-faibles quantités dans l'Union américaine. On y frappe l'or en pièces de 20, de 10, de 5 dollars, et même de 1 dollar. De 4 à 500 millions récoltés dans les trois premières années, à peine 70 à 75 millions ont été envoyés en Europe. Le mouvement d'importation en 1851 a commencé à être plus sensible. D'après les relevés que publient les journaux américains des quantités d'or expédiées des ports de New-York et de la Nouvelle-Orléans, l'Europe aurait reçu l'année dernière 200 millions de francs.

On obtient le même résultat en partant d'autre données. La monnaie de Londres, qui frappe en moyenne pour 2 millions sterling de pièces d'or, et qui n'en avait frappé en 1850 que pour 1,492,000 livres sterling, a augmenté ses opérations, en 1851, jusqu'à présenter un chiffre de 4,200,000 livres sterling (plus de 105 millions de francs). La moitié de ces valeurs devait être de provenance californienne. Dans la même année, la monnaie de Paris a frappé en pièces d'or 269,709,570 francs, dont près de 100 millions provenaient de la conversion en monnaie

française des guillaumes hollandais. En tenant compte du monnayage allemand, qui se réduit à des sommes peu importantes, nous retrouvons le chiffre approximatif de 200 millions pour l'or qui provient de la Californie. Si l'on en juge par l'activité de notre monnaie, l'importation de 1852 resterait jusqu'à présent inférieure à celle de 1851, car nous n'avons frappé que pour 14 millions en pièces d'or dans le cours du premier trimestre.

L'Australie envoie régulièrement d'assez grandes quantités d'or en Angleterre; mais une partie de ce que le pays producteur exporte en poudre ou en pépites lui revient sous la forme de monnaie. Plusieurs navires sont récemment partis de Londres chargés de 200,000 liv. sterl., à une époque où l'Angleterre avait reçu à peine 800,000 livres sterling tant de Sydney que de Melbourne. Des sommes considérables y seront aussi importées sous forme d'argenterie et de bijoux. Plus la richesse de cette colonie augmentera, et plus elle emploiera l'or dans sa circulation monétaire ainsi que dans les usages de luxe. Le pays de production sera infailliblement la contrée par excellence de la consommation.

Au reste, et bien que le métal précieux afflue sur le marché de Londres, l'or australien s'y est vendu, vers le milieu de juin, 4 livres sterling et 2 sch. l'once. Ce prix élevé s'explique par les besoins du continent européen. L'Europe renferme deux cents millions d'habitants, dont à peine la moitié est suffisamment pourvue de monnaie métallique. Il faudrait certainement une addition de plusieurs milliards de francs aux quantités qui circulent parmi les nations civilisées pour mettre chez la plupart d'entre elles l'instrument des échanges au niveau du rôle qu'il remplit en France, en Belgique, en Suisse, en Hollande et dans le royaume-uni. Nous savons que les peuples industrieux ont seuls besoin de beaucoup d'or et d'argent, parce qu'ils font seuls beaucoup d'affaires. L'abondance de la production précède et sollicite celle de la monnaie. La richesse doit exister dans un état avant le signe qui la manifeste et qui la rend disponible; mais on ne peut nier en même temps que la circulation des mé-

taux précieux ne stimule à un haut degré la création des richesses : elle agit comme les moyens de transport qui, en ouvrant des débouchés et en étendant le rayon de la vente, donnent de la valeur aux produits. La moitié de l'Europe n'a qu'un commerce sans importance et ne tire qu'un faible parti des ressources que lui offre le sol; elle n'a ni industrie ni crédit. L'or et l'argent sont remplacés, dans ces contrées à demi-civilisées, par un papier-monnaie souvent discrédité et sans valeur, en tout cas, au-delà de la frontière.

L'Autriche vient de conclure, partie à Francfort et partie à Londres, un emprunt de 3 millions et demi de livres sterling, qui est principalement destiné à relever le papier-monnaie du discrédit dans lequel il était tombé, en donnant les moyens de reprendre les paiements en espèces. Ce sera le premier pas vers la restauration de la monnaie métallique, qui avait disparu à ce point de la circulation que l'on divisait en quatre les coupures inférieures des papiers de banque pour en faire des appoints. La Prusse, la Pologne, la Russie et la Turquie éprouvent à divers degrés les mêmes embarras que l'Autriche. Avant d'avoir saturé tous ces marchés affamés d'or et d'argent, il faudra que les trésors de la Sibérie, de l'Australie et des deux Amériques s'épanchent pendant bien des années sur l'Europe.

La rareté de l'or en avait restreint l'usage, en France notamment, aux coupures d'une valeur assez élevée. Depuis qu'il devient plus commun, on l'a monnayé en pièces de 10 francs, qui sont très-recherchées et d'un usage commode. Ces coupures paraissent destinées à remplacer une partie de l'argent qui encombre inutilement la circulation. On a calculé que les billets de banque de 200 et de 100 francs avaient amené une économie de plusieurs centaines de millions dans l'emploi des métaux précieux. Les pièces de 10 francs en or, en pénétrant dans la circulation, emploieront une partie de l'or qui surabonde et feront sortir une partie de l'argent. La demande de l'argent diminuera donc de toute la quantité dont augmentera celle de l'or. Les paiements quotidiens y gagneront en facilité comme en sécurité : l'argent fera l'appoint de l'or, comme l'or fait l'appoint

des billets de banque. C'est là ce qui se passe en Angleterre, où l'argent circule en si faibles quantités, que la monnaie de Londres, qui a frappé en 1850 pour 1,492,000 livres sterling en pièces d'or, n'a livré que pour 130,000 livres sterling (3,260,000 francs) de pièces d'argent. La même année, 86 millions en pièces d'argent sortaient de la monnaie française.

Il ne faut pas oublier que les peuples qui n'appartiennent pas à la civilisation chrétienne réclament aussi leur part dans la distribution des métaux précieux. Les Chinois importaient déjà des dollars du Pérou et du Mexique en échange de leurs soieries; ils attiraient à eux par le commerce ou par le travail l'or produit dans les îles de la Sonde. Ce peuple industrieux envoie aussi son contingent de trafiquants et de mineurs sur les placers de la Californie et de l'Australie. Une partie de l'or californien a déjà pris la route de la Chine; mais l'Australie semble mieux placée pour approvisionner de métaux précieux les régions orientales ainsi que les contrées méridionales de l'Asie. L'or australien sera placé là à fonds perdus, car, si les métaux précieux que l'on jette dans la circulation en Europe surnagent en quelque sorte et se retrouvent en partie du moins au bout d'un certain temps, ceux que l'on envoie en Chine, dans l'Inde ou en Afrique n'en reviennent jamais : ce n'est pas à la circulation qu'on les livre, c'est à la consommation.

Rien ne semble plus propre à rassurer les esprits qui s'alarmeraient de l'abondance de l'or que l'étendue presque sans limites du marché. Quel peuple civilisé ou non civilisé, agricole ou industriel, n'entre pas aujourd'hui dans le mouvement du commerce ? Qu'est-ce que les millions que l'on peut retirer des flancs de la Cordillère auprès de ceux que représentent les capitaux créés sur le globe par le travail ? Il faudrait plus d'un quart de siècle d'une production comme celle que donnent les lavages réunis de l'Altaï, de la Californie et de la Nouvelle-Galles du Sud, pour accumuler une somme d'or égale au revenu annuel de la seule Angleterre. Cette récolte inattendue de métaux précieux vient s'ajouter à un fonds commun qui est non plus la pauvreté, mais la richesse; elle ne saurait produire une impres-

sion profonde ni durable sur la masse incalculable de valeurs qui existe dans le monde.

Après tout, l'Europe elle-même ne conserve pas l'or et l'argent comme des reliques. Les monnaies s'usent par le frottement, au point qu'il faut procéder de temps en temps à des refontes, et que la perte qui en résulte est mise à la charge de la société. L'usage de la vaisselle d'or et d'argent, l'orfévrerie et la bijouterie, s'étendent aussi chaque jour, comme l'horizon de la classe moyenne. Les ateliers de la France, de l'Angleterre et de la Suisse en fabriquent pour le monde entier. Les statisticiens anglais ont évalué le vide, que le frai, les sinistres de mer et l'exportation sans espoir de retour font dans l'approvisionnement en métaux précieux des Etats-Unis et de l'Europe, à plus de 125 millions de francs par année. Une évaluation plus modérée ramènerait cette perte à 75 millions. Quant aux industries de luxe, les sommes d'or et d'argent qu'elles emploient annuellement sont estimées par M. Jacob à 148 millions de francs, sans y comprendre la consommation de l'Union américaine. M. M'Culloch, qui embrasse les Etats-Unis dans ses calculs, s'arrête au chiffre de 150 millions. La France employant à elle seule plus de 30 millions, on peut admettre, sans craindre d'exagérer, la somme de 125 millions pour l'or et l'argent appliqués aux usages domestiques. Voilà donc une consommation annuelle de 200 millions à défrayer. La place que prend l'or dans cette absorption des métaux précieux est chaque jour plus importante.

Que reste-t-il aujourd'hui en Europe de la masse énorme de métaux précieux que le Mexique et le Pérou y ont versée pendant trois siècles? L'or et l'argent qui figurent dans la circulation représentent à peine les quantités que les mines ont produites depuis cinquante ans. Les trente milliards que l'Amérique avait envoyés à l'Europe, depuis la conquête espagnole jusqu'au commencement du XIXe siècle, ont à-peu-près entièrement disparu. On dirait que l'industrie, en touchant à l'or et à l'argent, les volatilise. La France convertit en monnaie une grande quantité de métaux précieux; mais l'or monnayé n'y séjourne pas,

et l'exportation tend constamment à l'expulser du territoire. Ainsi, de 1840 à 1852, en douze années, nous avons importé 123,012 kilogrammes d'or, et nous en avons exporté 71,217 : différence en faveur de l'importation, 52,595 kilogrammes, soit 181,138,000 francs, lesquels donnent une moyenne de 15 millions de francs par année. La bijouterie, l'orfévrerie et la dorure emploient annuellement en France des quantités d'or qui excèdent cette somme : l'excédant est pris sur la réserve monétaire, et c'est ce qui explique la prime dont l'or jouit sur notre marché. La moyenne se réduirait de plus de moitié, s'il fallait en déduire l'année 1851, pendant laquelle l'importation a dépassé l'exportation de 34,503 kilogrammes; mais les résultats de 1851 peuvent passer pour un phénomène exceptionnel. Déjà même il doit nous en rester peu de chose. L'or émigre de notre marché sur le marché de Londres. La Banque de France, dont l'encaisse métallique comprenait en 1851 environ 100 millions de francs en or, n'en compte plus que 15 à 20 millions. La monnaie d'or, qui est encore assez commune à Paris, ne se rencontre presque pas en province.

De 1840 à 1852, le commerce français a importé 10,175,312 kilogrammes d'argent et en a exporté 3,688,279 kilogrammes. L'excédant de l'importation, soit 6,487,053 kilogrammes, représente une somme de 1,430,125,943 francs, ou 119,157,162 francs par année. En admettant que les besoins du luxe absorbent 15 millions par année, et le frai 10 ou 12 millions, notre réserve monétaire en argent se serait accrue d'au moins 1,100 millions depuis 1840. Cela laisse une assez belle marge dans la circulation métallique de la France à l'accroissement de l'or. Quand l'importation de l'or excéderait désormais l'exportation d'une quantité annuelle égale à 200 millions de francs, avec cette réserve accumulée de 1,100 millions et avec un excédant annuel de 80 à 90 millions de francs sur l'importation et sur la consommation de l'argent, il faudrait au moins dix ans pour rétablir l'équilibre entre les deux métaux tel qu'il existait en 1840.

Je ne connais rien de plus téméraire que les prédictions ou

même les prévisions tant soit peu tranchantes dans tout ce qui touche au commerce de l'or et de l'argent. La précision que la science économique apporte à l'observation des faits, et la rigueur du calcul n'ont pas de prise sur des phénomènes qui varient au gré d'une infinité de causes; mais il est permis de croire, quand on voit l'or obtenir une prime, malgré l'abondance croissante de l'importation et après que plusieurs peuples l'ont expulsé de leur monnaie, que la proportion établie par les lois des divers peuples entre l'or et l'argent ne sera pas troublée, si elle doit l'être, avant quelques années.

Au plus fort des alarmes que la Californie avait fait naître, on a proposé des mesures plus ou moins radicales. Quelques personnes auraient voulu que le gouvernement limitât les quantités d'or qu'il serait permis de frapper chaque année. Cet expédient, dans le cas d'une dépréciation, n'aurait été qu'une barrière très-insuffisante, car les quantités importées et conservées en lingots n'en auraient pas moins augmenté l'approvisionnement et pesé sur le marché. D'autres avaient songé à modifier la proportion légale; mais cette mesure n'aurait pas d'objet tant que l'or obtient une prime: si l'or venait à être déprécié, elle serait dangereuse avant que l'expérience eût constaté une baisse large et d'une certaine durée; mais la dépréciation une fois avérée, il n'y aurait pas d'autre parti à prendre.

Reste la démonétisation de l'or. Sans doute, aucune base n'est plus rationnelle ni plus sûre pour la circulation que l'unité de l'étalon monétaire. En fait, dans toutes les contrées qui donnent concurremment à l'or et à l'argent le privilége de monnaie légale, l'un des deux métaux obtient toujours une prime sur l'autre et ne figure dans les paiements qu'à titre d'accident. Logiquement, c'est bien assez de soumettre la valeur des choses aux variations du métal qui est pris pour signe représentatif, sans s'exposer à doubler l'incertitude en attribuant à deux métaux le rôle de monnaie. En partant de ce principe, il y aurait encore à examiner lequel des deux métaux présente, dans un temps donné, la valeur la moins variable. Avant la découverte des placers californiens, l'argent aurait eu peu de chances. Au-

jourd'hui même, la question ne me paraît pas avoir changé de face, autant qu'on le croit vulgairement.

Ajoutons qu'il n'est pas également facile à tous les peuples qui ont adopté le double étalon d'exclure sans inconvénient l'un des métaux précieux de leur circulation monétaire. L'exemple de la Hollande a prouvé que l'or, en perdant le caractère de monnaie légale, n'avait pas la moindre chance d'être admis comme monnaie de convention. Démonétiser l'or, c'est l'expulser du marché. Qu'une nation commerçante comme la Hollande, qui vit de la liberté et qui fait métier de transporter sur toutes les mers non-seulement ses produits, mais encore ceux des autres contrées, renonce à un de ses moyens d'échange, cela n'entraîne pas pour elle de grands périls. L'Angleterre, qui ne semble pas disposée en ce moment à imiter les Hollandais, pourrait seule, ayant le commerce du monde entre les mains, le faire sans trop de dommage. Pour la France, à moins d'une nécessité pressante, elle ne saurait, dans les conditions actuelles, démonétiser l'or sans s'exposer à une perturbation complète de ses rapports extérieurs et de ses plus sérieux intérêts.

Notre commerce est enchaîné dans les liens du système protecteur. Sans parler des prohibitions directes qui déshonorent nos tarifs de douane, presque tous les droits qui grèvent les articles de grande consommation sont des prohibitions déguisées; en échange des produits français qu'ils vendent à l'étranger, nos marchands ne peuvent guère en rapporter que des matières premières. Encore la fonte et le fer en barres, cette matière première de toute industrie, sont-ils tarifés à plus de 100 pour 100 de leur valeur. Dans les contrées qui ont une législation vraiment commerciale et où les douanes ne sont qu'un impôt, les importations et les exportations se balancent. Dans notre pays où l'on a voulu en faire une barrière pour arrêter les échanges, les marchandises exportées ont toujours une valeur supérieure aux marchandises importées. En 1850, par exemple, l'importation représentant 790 millions de francs et l'exportation 1,068 millions, une somme de 278 millions forme la différence. L'Angleterre et les Etats-Unis à eux seuls reçoivent de nos

produits une valeur qui excède de 236 millions celle des produits qu'il nous envoient. Et comme les nations avec lesquelles nous commerçons ne peuvent pas nous donner des marchandises pour solde, il faut bien qu'elles nous paient en or et en argent. Voilà pourquoi l'on trouve au tableau de 1850, qui ne donne pas même les faits sur ce point dans toute leur étendue, 220 millions de francs importés en numéraire.

Tant que le système protecteur régira la France, il paraît impossible de retirer à l'or son caractère de monnaie. Ce serait enlever à notre commerce un moyen indispensable d'échange. On lui interdirait ainsi tout rapport avec les peuples qui ne peuvent payer qu'en or ce qu'ils achètent, ou qui n'ont à nous vendre que des produits qui sont déjà exclus par notre tarif. L'or ne s'écoule que dans les contrées où il trouve un marché, et il n'y a de marché pour l'or que là où ce métal est à-la-fois marchandise et monnaie. Un bénéfice d'un demi pour 1,000 suffit aujourd'hui pour détourner le courant des métaux précieux. On ne doit jamais perdre de vue cette considération quand on s'occupe de la législation monétaire.

Au fond, le changement que l'on avait annoncé à grand bruit dans la valeur relative de l'or et de l'argent ne semble rien moins qu'imminent à cette heure. Si quelque révolution nous menace de ce côté, c'est bien plutôt une dépréciation simultanée et commune aux deux métaux. Les esprits prévoyants ne se contentent pas d'en exprimer la crainte, ils se prémunissent déjà contre les chances défavorables que l'avenir peut nous réserver. C'est une des causes qui font rechercher aujourd'hui les actions de chemins de fer et les propriétés foncières. C'est ce qui explique l'abandon relatif dans lequel, je ne dis pas la spéculation, mais les capitaux de placement laissent les rentes sur l'Etat. On s'effraie des placements dans lesquels tout demeure fixe, le capital et le revenu. Ceux-là se trouveraient, en effet, les plus fortement atteints, dans le cas où l'argent viendrait à perdre de sa valeur, tandis que les actionnaires des chemins de fer conserveraient la chance de voir s'accroître leur revenu, et les propriétaires, celle de voir leur capital augmenter suivant

la même proportion dans laquelle la monnaie se déprécierait.

En me prévalant de ces faits, je n'entends nullement m'ériger en prophète, je me borne à indiquer un des symptômes de la situation. Le danger, s'il existe, n'est assurément pas prochain. Nous avons déjà vu l'usage des billets de banque prendre en France un développement qui, grâce à la bonne tenue de ces valeurs, produisait dans la circulation le même effet qu'un accroissement considérable du numéraire. Cependant la valeur des choses n'a point été altérée. Il est raisonnable de penser que l'abondance de l'or et de l'argent ne fera pas, de haute lutte du moins ni en un jour, ce que n'a pas fait l'abondance du papier de banque.

L'affluence des métaux précieux a été un événement en quelque sorte providentiel dans la situation révolutionnaire de l'Europe. Le crédit avait disparu ou hésitait presque partout entre les tempêtes de la veille et celles qui s'annonçaient pour le lendemain. Les affaires s'étaient arrêtées ou ne se traitaient plus qu'au comptant. On était revenu à cet état de défiance et d'embarras qui marque dans les sociétés les premiers pas de l'échange. La monnaie métallique, circulant à plein canal, a pu entretenir encore un reste de mouvement et de chaleur. En veut-on la preuve? L'excédant moyen du numéraire importé sur le numéraire exporté, qui n'était, chez nous, avant 1848, que de 80 à 100 millions, s'éleva tout-à-coup à près de 300 millions pour chacune des années 1848 et 1849. Le numéraire, dans ces temps de trouble, a suppléé les effets de commerce, et il a soutenu toutes les valeurs; mais dans les époques de calme et de confiance, où il ne règne pas seul et où il concourt, avec les billets de banque et le papier de commerce, à défrayer la circulation, la monnaie d'or et d'argent doit se proportionner au mouvement des affaires. Ce qui fait que 600 millions de francs en écus encombrent aujourd'hui, sans profit pour le pays, les caves de la Banque de France, c'est que les capitaux ne se lancent que sur le marché des fonds publics, et que la reprise du travail sur une grande échelle ne sort pas encore du domaine des espérances pour entrer dans celui des réalités;

mais que l'industrie prenne confiance dans l'avenir, et l'on verra la réserve métallique de la Banque diminuer. Par une conséquence toute naturelle, notre marché attirera les métaux précieux du dehors. En fait, l'or et l'argent sont demandés; les conditions du travail s'améliorant, on ne pourra que les rechercher davantage.

Ne nous laissons donc ni abattre ni enivrer ; le monde n'est aujourd'hui ni sur le seuil d'un Eldorado ni à la veille d'un cataclysme. Les gens qui prennent l'or et l'argent pour une richesse absolue, qui confondent l'abondance du numéraire avec celle du capital et qui affirmaient que l'or importé de la Californie allait amener la baisse de l'intérêt, se rappelleront que le taux de l'intérêt est détermimé par la confiance, et que la confiance dépend de l'ordre établi dans la société. La Californie elle-même s'est chargée de démontrer leurs illusions, car, dans ce pays où l'on faisait litière de l'or, l'intérêt s'est élevé jusqu'à 8 pour 100 par mois. Ceux au contraire qui, à la vue des galions nouveaux se dirigeant vers l'Occident, ne rêvent que catastrophes et que ruines, ceux qui insinuent qu'un moment viendra où la Banque de France paiera pour qu'on la débarrasse de son or, n'oublieront pas qu'elle le vend aujourd'hui sans difficulté et même en obtenant un bénéfice sur le taux légal, et que le commerce de l'or n'a jusqu'à présent ruiné personne.

Léon Faucher.

A la suite de la lecture du Mémoire de *M. Léon Faucher*, une discussion s'est engagée entre plusieurs membres de l'Académie.

M. Michel Chevalier : L'Académie me permettra de lui soumettre quelques observations en réponse au savant Mémoire

dont elle vient d'entendre la lecture. Ce Mémoire implique un système, une théorie, des opinions qui me paraissent ne pas avoir toute la justesse désirable, et sur lesquels je prendrai la liberté de m'expliquer à mon tour.

La thèse soutenue par M. Léon Faucher peut se formuler ainsi : les accroissements subits de la production de l'or sont accidentels, et on aurait tort de considérer comme permanent un état de choses qui n'est que passager. Si la production de l'or augmente, la production de l'argent se développe aussi, et les économistes qui croient à la dépréciation de l'or par rapport à l'argent, se trompent étrangement. Il y aurait *folie*, le mot a été prononcé par M. Léon Faucher, à vouloir retrancher l'or du système monétaire. Ces diverses propositions sont de nature à exciter à juste titre un vif intérêt, et c'est pour cela que je crois pouvoir entrer dans quelques développements afin de combattre M. Léon Faucher.

Notre savant confrère dit : l'accroissement de la production de l'or ne doit pas être beaucoup plus grand que celui de l'argent; ces deux métaux se déprécieront en même temps et non par rapport l'un à l'autre. Je conteste cette proposition, et pour cela il me suffit d'emprunter les aperçus même du savant Mémoire de M. Léon Faucher. Il a reconnu que la production de l'or et celle de l'argent s'étaient naturellement modifiées. Au commencement de ce siècle, la production était d'un kilog. d'or contre 30 kilog. d'argent environ. Elle est aujourd'hui d'un kilog. d'or contre 6 kilog. d'argent, a-t-il dit; ceci est un fait considérable. Un rapport tel que celui de 1 à 6 dans la production des deux métaux, ne s'était jamais vu depuis la découverte de l'Amérique. La production de l'or a été, en moyenne, depuis trois siècles, d'un kilog. contre 32 kilog. d'argent; aujourd'hui, elle est d'un contre 6, c'est évidemment un changement énorme. Si le phénomène continue, la conséquence sera très-marquée sur la valeur relative des deux métaux.

Cette production insolite de l'or est-elle accidentelle, ou bien, sans rester aussi forte relativement, la production de l'or sera-t-elle très-différente de ce qui se passait au commencement du

siècle ? C'est ce qui est bon à savoir. Comment le rapport de 1 à 40 est-il devenu de 1 à 6 ? Cela a pu arriver de trois manières différentes : ou 1° la production absolue de l'or est restée stationnaire pendant que celle de l'argent diminuait, ou 2° la production absolue de l'or augmentait pendant que celle de l'argent restait la même ; ou 3° la production de l'or s'est élevée, celle de l'argent s'accroissant aussi, mais dans une proportion moindre. De ces trois combinaisons, la dernière est celle qui a lieu. La quantité de l'or extrait a augmenté d'une manière fabuleuse depuis le commencement du dix-neuvième siècle. L'Amérique produisait annuellement environ 48 millions de francs en or, la Californie paraît en avoir produit, en 1850, 400 millions, et voici que l'Australie s'annonce avec des mines d'une étendue très-vaste qui seraient plus riches encore que celles de la Californie. La Sibérie rendait officiellement, il y a quatre ans, 85 millions, et si on tient compte de la fraude, 100 millions. Ce n'est pas tout, d'autres pays fournissent aussi leur contingent en or, telles les îles de la Sonde. Nous voyons par les travaux de M. Natalis Rondot, qui a fait partie de la mission de la Chine, sous M. de Lagrenée, que Bornéo produit aujourd'hui une quantité considérable d'or. On peut aussi présumer que des efforts plus soutenus sont faits dans l'intérieur de l'Afrique, et que la production de l'or y sera toujours croissante.

La production de l'argent augmente aussi, mais faiblement : elle était de 800,000 kilog. au commencement du siècle, et M. Léon Faucher l'estime aujourd'hui à 1,100,000 kilog., il n'y a donc de ce côté que 300,000 kilog. d'augmentation sur 800,000 ; ou seulement 37 et demi pour cent.

Voilà donc des deux côtés une augmentation, mais les accroissements sont bien disproportionnés l'un par rapport à l'autre. Notre savant confrère ajoute : Ne vous inquiétez pas de la production de l'or, c'est un fait passager. Qu'il me permette de lui répondre : peut-être. Dieu seul a le secret de l'avenir. Cependant l'homme, comme être essentiellement raisonnable, ne peut, en présence de phénomènes aussi bien caractérisés, s'abandonner à une trompeuse sécurité. Il lui appartient de plon-

ger dans l'avenir par ses prévisions. Or, ces prévisions, qui sont plus ou moins spéculatives, j'en conviens, qu'indiquent-elles ? Jusqu'à ce jour, les mines d'or exploitées sont des mines d'alluvion dans lesquelles les morceaux d'or qu'on a recueillis s'obtiennent avec avantage par le fait d'une élaboration due à la nature. Les masses aurifères sorties du sein de la terre ont été remaniées par les eaux, dans de grands cataclysmes. Il s'est opéré un lavage naturel, et l'or a été concentré dans les sables par la séparation des matières étrangères que les eaux ont entraînées. C'est ainsi que l'or se retire presque partout de terrains d'alluvions. Mais il est de la nature de ces alluvions de s'épuiser assez rapidement. Il y avait autrefois de l'or dans les Gaules, suivant le témoignage de Jules César ; depuis longtemps on a cessé d'y en ramasser. Il en est ainsi dans bien des pays. L'opinion de M. Léon Faucher est qu'il en sera de même pour les alluvions actuelles de la Californie et des autres pays qui s'annoncent comme aurifères, et qu'ainsi l'extraction de l'or y est éphémère. Il a raison, si la surface sur laquelle on opère est petite ; mais il a tort, si cette surface est grande, car il suffit que les choses se poursuivent telles qu'elles sont pendant vingt-cinq ans pour que de grands phénomènes monétaires s'accomplissent. La question se réduit ainsi, à savoir, si les alluvions des régions récemment reconnues aurifères sont étendues ou non.

La Californie n'est pas le pays où elles sont le plus vastes : il est vrai qu'on reprendra un jour les parties qui ont été déjà exploitées, car elles l'ont été mal ; mais la Californie n'est pas la seule contrée américaine regardant l'Océan-Pacifique, où l'on trouve de l'or. L'ouvrage de M. Duflot de Moffras, qu'a cité M. Léon Faucher, signale sur le versant occidental du nouveau continent d'autres provinces aurifères. Il y a de l'or dans l'Orégon, il y en a surtout dans le département mexicain de la Sonora, et c'est sur la Sonora que M. de Moffras s'est le plus étendu. Les souvenirs que j'ai moi-même rapportés du Mexique sont dans le même sens. Il y a également de l'or dans l'Australie, et l'Australie est bien plus grande que la Californie ; elle est aussi grande, plus grande que l'Europe. Je laisse de côté l'île

de Bornéo et les autres îles de la Sonde. Ce ne sont pas des pays d'une bien grande superficie; et pour abréger la discussion, j'admettrai ici, ce que cependant je pourrais contester, que les gisements aurifères y offrent peu d'avenir; mais la Sibérie qui s'étend du Kamtchatka aux monts Ourals, n'est pas encore épuisée, il s'en faut de beaucoup, elle est au contraire à peine effleurée, et c'est une contrée immense qui est toute parsemée d'alluvions aurifères. Imaginez que depuis le Kamtchatka et les monts Oudskoï, dont le pied est baigné par l'Océan-Pacifique, le terrain aurifère va jusqu'au méridien de Perm, à l'ouest de l'Oural. C'est une distance qui embrasse la moitié du cercle qu'on décrirait en faisant le tour de la terre par ces latitudes élevées, et la zône où les dépôts aurifères sont épars, est, sur toute cette longueur, d'une largeur moyenne de 900 kilomètres. M. de Humboldt fait observer justement que la présence de l'or sur une aussi grande superficie est un des phénomènes les plus généraux que l'on puisse signaler sur notre globe.

Ainsi voilà les faits : la quantité d'or qui existe dans les dépôts d'alluvion est extrêmement grande, et il est vraisemblable qu'elle offre à l'industrie un champ avantageux d'exploitation pour un long laps de temps.

Ce n'est pas tout, car l'or se présente sous une autre forme. Il y a des gisements d'or en roche, et pour exploiter l'or sous cette autre forme on peut se fier aux progrès des arts mécaniques. Les arts mécaniques ont acquis de nos jours une puissance extraordinaire. Ils ne ressemblent en rien à ce qu'ils étaient même il y a soixante ans. Après un nouvel intervalle de soixante années, ils auront fait, sans doute, de nouveaux progrès non moins surprenants. Mettez-vous alors en face de l'or déposé au milieu du roc dans les filons de la Californie et de l'Australie, et demandez-vous ce qui en adviendra. Autrefois on n'eût pas attaqué ces gîtes-là. On les attaque aujourd'hui. Les frais d'exploitation de ces gîtes en roche sont déjà singulièrement diminués. Les gîtes en roche doivent être pris en considération non pas seulement au point de vue scientifique, mais aussi au point de vue pratique, au point de vue le plus strictement in-

dustriel. Ajoutez que cette exploitation toute mécanique est entre les mains des deux peuples les plus entreprenants, les Anglais et les Américains, de deux peuples qui ont le goût et le génie des arts mécaniques, et qui cherchent à les appliquer dans toutes les circonstances. Si, au lieu des Anglais et des Américains, il ne fallait comme autrefois compter que sur les Espagnols et les Brésiliens, pour la production de l'or, on pourrait craindre qu'il n'y eût pas de longtemps d'exploitation sérieuse des gisements en roches. Mais avec les Anglais et les Américains, de grands efforts ont déjà été tentés sur les gisements en roches, et il est bien permis de supposer qu'ils seront fructueux. Les efforts soutenus sont toujours récompensés par la Providence. La force qui tend à augmenter la production de l'or, ne saurait donc être considérée comme passagère. Elle semble devoir agir pendant longtemps; par suite, s'il ne survient rien de nouveau, l'or se dépréciera par rapport à l'argent, à moins que l'argent ne soit l'objet de phénomènes semblables. Un mot là-dessus.

La production de l'argent subira-t elle un fort accroissement comparable à celui des mines d'or? C'est un point essentiel à examiner, car si la faculté de produire de l'argent était agrandie dans la même proportion que celle d'extraire l'or, on pourrait s'attendre à ce que les deux métaux, baissant dans la même proportion par rapport à l'ensemble des denrées, conservassent entre eux le même rapport à-peu-près. Mais à en juger par les apparences actuelles, il n'y a pas lieu de supposer que l'extraction de l'argent éprouve une révolution comparable à celle que subit l'or. Toutes les mines d'argent se présentent en filons. Elles se trouvent principalement au Mexique d'abord, au Pérou ensuite. Ces mines sont exploitées par des hommes médiocrement intelligents, peu avancés dans les sciences, et les contrées où elles sont situées sont sans cesse agitées par des révolutions, ce qui est un grand obstacle au progrès des arts. Il est vrai pourtant que l'exploitation des mines a fait quelques progrès au Mexique et au Pérou; elle en a fait de plus marqués au Chili, mais les mines du Chili n'ont pas l'importance de celles des deux autres pays producteurs. Les Mexicains et les Péruviens

participent, à un certain degré, au progrès général, mais faiblement, et la production de l'argent s'y développe avec lenteur. Elle est, je prends ce renseignement à M. Léon Faucher, de 1 million 100 mille kilog. tout au plus. J'ai donc raison de dire que la production de l'or a subi un accroissement énorme, tandis que pour la production de l'argent, l'accroissement a été très-modéré.

Je pourrais même prétendre qu'en un certain sens, au lieu d'un accroissement il y a eu diminution pour l'argent. C'est qu'il n'existe aucune matière dont, depuis le commencement du siècle, la production n'ait augmenté dans un rapport plus marqué que celui qui s'observe au sujet de l'argent. Je citerai celle du fer, celle du cuivre, celle du coton, celle de l'étain, celle du lin. A ce point de vue il serait permis de soutenir que la production de l'argent est en baisse, relativement à tout autre, et d'en conclure que nous semblons être dans une période où l'argent tend plus que tout autre marchandise à garder le plein de sa valeur, tandis que les autres articles se déprécient par l'abondance. Et en rapportant cette conclusion générale à l'or, il s'en suivrait une nouvelle preuve de la dépréciation probable de l'or, relativement à l'argent.

Je raisonne ici comme si la valeur des choses dépendait uniquement de la masse qui en est offerte, de sorte qu'une offre plus grande entraîne nécessairement une baisse de la valeur. Ce n'est pas que je conteste que la valeur d'un article, métal ou autre, soit subordonnée aussi à la demande qui en est faite. La valeur dépend, c'est bien connu, du rapport qui existe entre l'offre et la demande; mais ici, je veux dire quand il s'agit de l'or et de l'argent, on peut considérer que la demande ne peut guère épouver de variation très-grande, de variation du moins qui se soutienne considérable pendant une longue série d'années. Dès-lors, ce sont les changements survenus ou à survenir dans l'offre ou dans la production qui exercent sur la valeur de chacun des deux métaux, l'influence déterminante. Cela est vrai, surtout quand les changements se présentent sur une échelle aussi grande que ceux dont nous sommes témoins pour l'or.

Résumons-nous. L'or est en voie de baisse, ou va y être. De là ressort une conclusion : Il y a lieu de désirer que les gouvernements, chez lesquels l'or remplit la fonction monétaire, la lui retirent ou ne la lui conservent que sous des conditions qui atténuent les inconvénients et les dangers de cette baisse possible et probable. Il ne convient pas que l'on garde une monnaie dont la matière soit sujette à une forte dépréciation. La raison, ou l'une des raisons principales pour laquelle les hommes sont convenus de choisir, entre toutes les marchandises, l'or et l'argent pour servir de monnaie, c'est que ces deux métaux se recommandaient par une fixité de valeur plus grande que tous les autres articles. Si par chance un de ces deux métaux vient à être dépouillé de cette qualité de la fixité dans sa valeur, ou seulement s'il y a lieu de soupçonner véhémentement qu'il aille l'être, il y a lieu par cela même de le dépouiller de la fonction monétaire ; car il cesse, provisoirement au moins, d'être en état de la remplir.

Mais, dit M. Léon Faucher, la civilisation offre aujourd'hui à l'or un débouché qui empêchera la dépréciation de ce métal ; et, à ce sujet, M. Léon Faucher a tiré un argument à l'appui de sa thèse des *Tableaux du commerce*, publiés annuellement par l'administration des douanes, tableaux desquels il résulterait que la France absorbe tous les ans une grande quantité de métaux précieux. Je rends un légitime hommage aux travaux statistiques de l'administration des douanes. Dans aucun pays il n'est livré au public des documents aussi bien ordonnés et aussi exacts. Mais l'administration elle-même a soin de prévenir qu'il ne faut pas ajouter une confiance sans réserve aux chiffres qu'elle donne au sujet de l'entrée et de la sortie de l'or et de l'argent. A cet égard, le commerce enveloppe toujours ses opérations de mystère et même de dissimulation.

En supposant bien établie l'imminence ou seulement la forte probabilité d'une grande production de l'or pendant une longue suite d'années, il est cependant bon de rechercher, plus que je ne l'ai fait jusqu'ici, jusqu'à quel point la puissance d'absorption des peuples civilisés peut augmenter par rapport à l'or. Je

sens que c'est nécessaire, car à cet égard je me suis borné à une simple dénégation, tandis que notre savant confrère a présenté un certain nombre de faits ou d'appréciations qui tendraient à motiver une conclusion différente. Il a parlé de la Turquie, par exemple, comme pouvant servir de réceptacle à l'or qui sortirait extraordinairement des mines. Ce pays est-il en progrès ou en décadence? je ne saurais trop le dire. Je souhaite fort qu'il y soit, mais j'ai souvent interrogé sur ce point les personnes les plus compétentes, et je n'en ai reçu que des réponses contradictoires. L'avenir de la Turquie reste donc nébuleux; par-conséquent, quand on insiste sur la grandeur des besoins que cet empire peut avoir de métaux précieux, je crains qu'on ne se laisse aller à une illusion. M. Léon Faucher a cité aussi comme offrant un vaste débouché à l'or extrait des mines, l'Union-Américaine, qui avait déjà quelque peu de monnaie d'or, mais qui tend à en augmenter la quantité. Les Américains avaient des billets de banque en coupures fractionnées à l'infini. J'ai vu à Charleston des billets de 25 sous et de 12 sous. Frappés de l'abus qu'entraînent des billets de banque descendant jusqu'à d'aussi petites sommes, ils ont voulu des métaux précieux, et l'or leur a plu de préférence à l'argent, à tort ou à raison. Il se placera donc une quantité d'or considérable parmi les populations des Etats-Unis. J'admets qu'ils suppriment tous les billets de banque au-dessous de dix dollars (53 francs), de manière à frayer le chemin à l'or, il faudra toutefois qu'au préalable les 31 états indépendants qui composent l'Union, se mettent d'accord contre les petits billets de banque, ce qui n'est pas facile. Cet accord obtenu, un milliard en monnaie sera suffisant pour le service des transactions, en se joignant aux billets de banque au-dessus de dix dollars. L'Angleterre, où les billets de banque ne descendent pas au-dessous de 125 francs, a bien assez de monnaie avec un milliard en or. M. Léon Faucher a parlé aussi de l'Autriche; il ne faudra pas à cette puissance une masse énorme de pièces d'or; il suffira vraisemblablement d'ajouter 2 ou 300 millions à ce qu'elle en possède déjà. Mais disons le double et admettons que la réorganisation monétaire des Etats-Unis,

de l'Autriche et de la Turquie, doive offrir à l'or un placement extraordinaire ou supplémentaire de deux milliards. Ce n'est là pourtant que la production probable de la Californie, de la Sibérie et de l'Australie pendant quatre ou cinq ans. Au sujet de la Sibérie j'ajouterai un mot. La production officielle a diminué, mais cela tient à l'impôt progressif jusqu'à quarante pour cent du produit brut qui a été récemment établi. Pour une extraction de 100 kilog. les grands extracteurs sont tenus d'en livrer 40 au trésor impérial. Il est vraisemblable que sur une marchandise si facile à cacher, à enfouir et à emporter, il se fait une fraude énorme. En Amérique, quand l'impôt était du cinquième (on le nommait pour cela l'impôt du *quint)*, la fraude s'exerçait en grand, si bien qu'on sentit la nécessité de le réduire au dixième. Je présume donc avec quelque vraisemblance que la diminution des déclarations des extracteurs d'or de la Sibérie ne prouve pas que l'extraction ait diminuée.

Je conclus. Je ne crois pas que le débouché dont M. Léon Faucher a entretenu l'Académie, soit aussi considérable qu'il le pense. Dès-lors on reste placé en présence d'une production de l'or qui s'accroît beaucoup plus que celle de l'argent. On ne peut contester, après ce qui s'est passé en Hollande, qu'il y ait pour l'or la chance d'être démonétisé dans certains pays; en ce cas, la circulation monétaire; au lieu d'être un absorbant pour l'or, deviendrait comme une nouvelle mine où l'on pourrait puiser. Je repousse donc comme n'étant pas motivée et comme contraire à la probabilité, la conclusion de M. Léon Faucher. Je crois à la dépréciation de l'or par rapport à l'argent, et si le gouvernement me consultait, je n'hésiterais pas à lui conseiller de faire disparaître l'or du système monétaire de la France, ou du moins de ne l'y laisser figurer qu'ainsi qu'il figure déjà dans le système monétaire de quelques pays, c'est-à-dire comme une marchandise dont la valeur est variable par rapport à l'argent réputé seul étalon fixe.

M. Léon Faucher : Avant d'aborder la difficulté qui s'agite devant elle, l'Académie me permettra de lui dire qu'il n'y a dans

ce débat, comme cela doit être devant un corps que la science peut seule passionner, aucune question personnelle. Je sais que M. Michel Chevalier est un des adversaires les plus déterminés, comme les plus compétents, de l'opinion que j'ai voulu exposer, et que je vais défendre. Je sais qu'il demande avec persévérance la démonétisation de l'or; et quand je dis qu'il y aurait folie à démonétiser aujourd'hui l'or en France, je n'entends pas appliquer directement une condamnation aussi sévère à l'opinion que M. Michel Chevalier soutient. Cette opinion, en thèse générale, est controversable. Il peut se présenter des circonstances dans lesquelles la prudence conseillerait de retirer un des métaux précieux de la circulation. Même en le faisant contre l'opportunité, certains peuples ne courraient pas de très-grands risques : la Hollande, par exemple, grâce à un commerce très-étendu et très-libre, commence à se remettre de la secousse qu'y a produite la démonétisation de l'or; mais il me paraîtrait insensé, pour le gouvernement français, d'imiter la Hollande tant que nos lois commerciales resteront ce qu'elles sont aujourd'hui. Je ne suis pas l'auteur du système prohibitif, et je ne l'admire pas plus que ne le fait M. Chevalier lui-même; mais ce système existe, et il a jeté de profondes racines. En repoussant de nos marchés les produits de l'industrie étrangère, la prohibition nous oblige à recevoir, sous la forme des métaux précieux, le solde de la différence qui se rencontre chaque année entre nos importations et nos exportations. Démonétisez l'or, et ce sera, par le fait, une prohibition nouvelle ajoutée à tant d'autres. L'or ne pourra plus servir de marchandise de retour, dès qu'il cessera d'être numéraire; on nous aura rendu le commerce avec l'étranger plus difficile, sinon impossible. Voilà pourquoi je me crois fondé à dire qu'il ne serait pas sage de toucher aux bases de notre circulation monétaire, à moins d'une nécessité invincible et absolue.

M. Chevalier rappelle qu'en principe il n'est pas bon, pour un pays, d'avoir deux étalons monétaires. Je partage cette opinion, qui n'a rien de nouveau pour moi. L'Académie n'a pas oublié qu'avant de lui appartenir, je fus admis, il y a neuf ans,

à l'honneur de lire devant elle un mémoire dans lequel je cherchais à établir la supériorité de l'étalon simple sur le double étalon en matière de monnaie. Mais autre chose est de savoir si un peuple qui n'a qu'une monnaie métallique doit en admettre une seconde ; autre chose de décider qu'un peuple qui vit sous le régime de la dualité monétaire reviendra immédiatement à l'unité. Nous n'avons pas ici table rase, et quand nous serions libres d'établir un seul étalon, il resterait encore à examiner si l'argent doit être préféré à l'or, ou l'or à l'argent.

Ces réserves faites, et avec le temps qui m'est laissé, je me hâte d'aborder le fond même de la difficulté.

La question que nous agitons n'est certainement pas nouvelle pour vous, Messieurs ; elle ne l'est peut-être pour personne. Je n'en connais pas de plus digne d'occuper, et jusqu'à un certain point d'émouvoir les esprits. Depuis deux ans, je m'en préoccupe avec une attention plus spéciale. J'interroge les faits, je consulte les hommes et les livres ; je cherche des lumières partout. Sans doute, il ne conviendrait pas d'apporter ici des autorités, et de trancher la question soit par le nombre, soit par la qualité des témoignages ; mais l'Académie me permettra d'affirmer que, si les interprètes de la science se partagent sur cette question, je n'ai pas rencontré un seul homme d'affaires expérimenté qui ne considérât comme un péril pour la France, de toucher en ce moment à sa législation monétaire.

Depuis plusieurs années, quelques économistes prompts à s'alarmer annoncent à son de trompe une baisse infaillible et, selon eux, imminente dans la valeur de l'or. Ils se fondent sur l'accroissement de la production, qui est sans contredit manifeste. En dépit de ces prédictions, la valeur de l'or n'a pas baissé ; elle tient bon contre des importations toujours croissantes. Pendant que l'on s'agite, sans nécessité, dans le domaine de la théorie, le monde pratique reste calme et ne donne aucun signe d'émotion. Ce phénomène m'a paru digne de remarque, et j'ai cherché à l'expliquer.

Il fallait d'abord constater l'état réel de la production et de la consommation. Cela était utile pour tout le monde. Quelque

opinion que l'on défende, il convient de se mettre préalablement d'accord sur les faits ; c'est le point de départ nécessaire de la discussion.

Ce travail présentait d'assez grandes difficultés. Les documents officiels sont incomplets et rares ; les renseignements qui nous parviennent par la voie commerciale sont contradictoires le plus souvent. J'ai cherché, avec le plus grand scrupule, et sans épargner mes peines, à démêler la vérité. M. Michel Chevalier accepte les données que je pense avoir établies ; mais il en veut déduire d'autres conséquences.

L'argumentation de M. Michel Chevalier revient à dire : « Au commencement du siècle, lorsque le rapport des deux métaux précieux fut fixé par la loi de manière à ce qu'un kilogramme d'or valût en France quinze kilogrammes et demi d'argent, la production annuelle était de trente-huit kilogrammes d'argent pour un kilogramme d'or. Aujourd'hui, de l'aveu de M. Léon Faucher, les mines des deux mondes produisent un kilogramme d'or contre six kilogrammes d'argent. C'est là un changement énorme. La production se modifiant à ce degré, il est impossible que la valeur ne se modifie pas, et que le rapport des deux métaux reste stationnaire. L'or surabonde par rapport à l'argent ; donc il y aura une baisse considérable dans la valeur de l'or. »

Ce raisonnement implique la négation du principe qui règle toutes les valeurs en ce monde. Il suppose que le prix des choses se mesure uniquement aux quantités existantes, et que l'abondance et la rareté, au lieu de représenter des idées de relation, sont des termes absolus. Il considère la production indépendamment de la consommation ; il fait abstraction de la grande loi qui sert à déterminer les valeurs : le rapport de l'offre à la demande.

En partant du point de vue de M. Michel Chevalier, il y aurait lieu de s'étonner de ce que le rapport de poids dans la production entre l'or et l'argent étant de 1 à 38 au commencement du siècle, le rapport de valeur était fixé et se maintenait à la proportion légale de 1 à 15 1/2. Antérieurement, lorsque les mines produisaient une livre d'or contre cinquante livres d'argent,

une livre d'or ne valait cependant que douze à quatorze livres d'argent.

En fait, la prétendue loi qu'implique le raisonnement de M. Michel Chevalier, à savoir que le rapport qui existe dans la production doit régler celui de la valeur, n'a jamais été observée par les peuples civilisés. L'expérience du passé s'élève décidément contre cette hypothèse.

Regardons maintenant plus près de nous. Sans doute, si l'on n'avait égard qu'au débordement de la production aurifère, il faudrait s'attendre à un changement prochain et considérable dans la valeur relative de l'or et de l'argent. Mais que l'on examine dans quelle proportion sont consommés les métaux précieux, et comment ils se distribuent entre les diverses régions, et l'on redoutera beaucoup moins les effets de cette abondance soudaine autant que nouvelle. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la consommation des métaux précieux a prodigieusement augmenté, et peut-être plus vite que la richesse. Il n'est pas moins évident, pour ceux qui suivent le mouvement des échanges, que la distribution de l'or a subi des changements notables, et que le commerce a largement étendu ses débouchés.

Si un accroissement considérable dans la production de l'or doit nécessairement amener la baisse que prévoit M. Michel Chevalier, d'où vient que ce phénomène ne s'est pas encore manifesté? Bien avant la découverte des gisements de la Californie, la production de l'or avait doublé dans le monde; comment se fait-il que la valeur de ce métal n'ait pas baissé de moitié? De 1840 à 1847, les 100 millions que la Russie retire des terrains aurifères de l'Altaï et de l'Oural, sont venus s'ajouter, chaque année, aux quantités extraites des autres contrées du globe, sans amener aucun changement appréciable dans la valeur de l'or qui, malgré cette abondance extraordinaire, loin de s'avilir, a obtenu une prime plus forte sur le marché. Comment M. Michel Chevalier expliquera-t-il ces faits dans son système? J'ai donc le droit de le dire, l'expérience, non pas seulement celle qui date d'un demi-siècle, mais celle d'hier prononcent contre lui.

Au moment où la Californie épanchait ses trésors sur les deux continents, la Hollande venant à jeter sur le marché l'or qu'elle démonétisait, pour une valeur d'au moins deux cents millions de francs, une dépréciation temporaire s'est manifestée; mais la baisse représentait à peine quatre pour cent au plus fort de la panique; bientôt même le prix de l'or s'est relevé. Plus tard, il a reconquis une prime au-dessus de la valeur légale. Cette prime s'est maintenue depuis plus d'un an, elle subsiste en face des produits cumulés de la Sibérie, de la Californie et de l'Australie. De 1848 à 1851, la Californie avait produit plus de 400 millions; elle a fourni 350 millions en 1851, et lé rendement de 1852 sera probablement de 250 à 300 millions. La Russie n'a pas cessé de produire à-peu-près cent millions par année. L'Australie a déjà expédié pour l'Angleterre un million et demi sterling. Et devant une pareille inondation, le prix de l'or ne se modifie pas! Aucune perturbation ne se manifeste sur le marché! On a beau le saturer de quantités qui vont croissant, la valeur des métaux précieux reste immobile.

Comment M. Chevalier ne s'est-il pas arrêté à un résultat aussi remarquable, et comment n'y a-t-il pas lu la condamnation de sa théorie? Evidemment, si la production, et par-conséquent l'offre de l'or ont augmenté dans une proportion extraordinaire, la consommation, et par-conséquent la demande de ce métal ont suivi la même progression. L'Académie le voit, mon savant confrère, pour soutenir sa thèse, est obligé de se placer en dehors des faits, et de ramer en quelque sorte contre le courant. La position que je prends est bien différente. Je pars de ces faits, et je pense qu'ils ont leur raison d'être. Je dis que, si une addition, de plus d'un milliard, en quelques années, à la circulation de l'or dans le monde, n'a pas modifié sensiblement le prix de ce métal, il n'est pas probable, malgré l'exploitation qui continue de nouveaux gîtes aurifères, que nous voyions la valeur de l'or subir prochainement des changements profonds.

On s'explique sans peine cette constance dans la valeur, quand on examine comment se distribue l'or qui découle de

cette production nouvelle et incessante. Des peuples, qui ne prenaient jusqu'à présent qu'une faible part à la répartition de la richesse aurifère, la recherchent aujourd'hui. Il suffit de voir ce qui se passe à Bornéo, en Chine, au Japon et dans l'Inde anglaise. Il y a là un rayon immense d'approvisionnement que l'Australie paraît appelée à desservir. Ajoutez qu'il devient nécessaire de rétablir la circulation métallique dans l'Amérique du nord et dans divers états de l'Europe. En France, une modification s'opère dans nos habitudes : la monnaie d'or tend à remplacer, dans une forte mesure, la monnaie d'argent ; les pièces de 10 fr., malgré certaines imperfections de forme, sont aujourd'hui très-recherchées. Nous aurons besoin, pour notre circulation, d'une plus grande quantité d'or et d'une moindre quantité d'argent. Enfin, les exigences du luxe portent de plus en plus sur l'or ; l'orfévrerie, la dorure et la bijouterie en emploient des quantités considérables ; avant que tous ces débouchés se restreignent, plusieurs milliards y passeront.

Il ne faut pas oublier non plus que la production de l'argent est en voie d'accroissement. Au commencement de ce siècle, il est vrai, elle s'élevait à 800,000 kilogrammes ; mais les guerres de l'indépendance dans les deux Amériques réduisirent le rendement, pendant plusieurs années, à 5 ou 600 mille kilogrammes. Il excède aujourd'hui un million de kilogrammes, ce qui représente en réalité un accroissement de 80 ou de 100 pour cent. Le bas prix du mercure ne peut manquer d'imprimer une nouvelle impulsion à l'exploitation des gîtes argentifères. Ainsi, la production de l'argent s'accroît, au moment où l'usage de ce métal diminue, et où l'usage de l'or augmente. Voilà un concours de circonstances qui explique, si je ne me trompe, la permanence de la valeur de l'or. Je ne conclus pas absolument du présent à l'avenir ; mais il me sera permis de faire remarquer que mon savant confrère ne tient aucun compte du présent, quand il s'élance dans le champ des conjectures.

L'étendue que M. Michel Chevalier a donnée à ses observations, exigerait peut-être que je descendisse dans le détail des objections qu'il vient de m'adresser ; mais l'heure avancée ne

me le permet pas. Par respect pour les moments de l'Académie, je supprime ma réponse qui était prête.

En résumé, Messieurs, témoin de l'anxiété que l'accroissement inouï de la production de l'or excitait dans les esprits, j'ai cru que l'on ne pouvait pas se poser un problême plus important de nos jours, que celui de l'influence que ce grand changement devait exercer sur les valeurs monétaires. J'ai observé attentivement les faits, et lorsque ma conviction a été formée, il m'a paru utile d'en exposer les éléments; heureux s'il m'était donné de contribuer à fortifier sur ce point le calme renaissant de l'opinion publique.

M. Michel Chevalier veut que l'on démonétise l'or; je pense, moi, qu'il est plus sage et plus sûr d'attendre. Les évènements ont, jusqu'à présent, donné tort à mon savant adversaire; j'espère que l'avenir ne me condamnera pas.

M. Michel Chevalier : Dans cette discussion M. Léon Faucher a répondu à mes objections par un raisonnement qu'on peut résumer en ces termes : La production de l'or qui résulte de l'exploitation des nouvelles mines n'est pas de nature, quelque considérable qu'elle soit, à abaisser la valeur de l'or par rapport à l'argent, et ce qui le prouve, c'est que jusqu'à présent, quoique la production ait été considérable, il ne s'est manifesté aucun abaissement digne d'être cité. Ce raisonnement de notre savant confrère n'est pas concluant. En tenant pour exacte l'assertion que jusqu'ici la baisse de l'or a été nulle, il n'en résulte rien pour l'avenir, et c'est ce que je vais essayer de démontrer.

Il y a eu deux bonnes raisons pour que, jusqu'à présent, la production de l'or n'ait pas eu d'influence sur la valeur relative des deux métaux dans nos contrées de l'Europe occidentale. 1° L'or extrait n'est pas arrivé en grande quantité dans ces contrées; 2° ce qui en pénètre en France, y trouve un acheteur qui le prend sur l'ancien pied, et qui par-conséquent fait obstacle, quant à présent, à ce que l'or éprouve par rapport à l'argent une dépréciation quelconque.

Je dis que l'or de la Californie et de la Sibérie n'est pas parvenu à la portée de l'Europe occidentale. En effet, pour l'or de la Sibérie, l'empereur de Russie le retient pour le déposer dans les caves de la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul, à titre de garantie pour le papier qui est en circulation dans l'empire. La Russie avait été atteinte, comme d'autres Etats de l'Europe, de la triste maladie du papier-monnaie. L'empereur actuel a compris qu'il n'y a qu'un moyen de maintenir la circulation du papier sans qu'il se déprécie et éprouve bientôt jusqu'à un certain point le sort de nos assignats; c'est de le rendre échangeable à volonté contre de l'or, de même que les billets des banques de France et d'Angleterre s'échangent à présentation contre des écus.

Une somme énorme, tirée de la Sibérie, a été ainsi retenue à Saint-Pétersbourg comme le gage du papier qui circule dans l'empire. C'est pourquoi il n'en a pas paru une quantité bien importante sur nos marchés. Relativement à la Californie, il s'est passé un phénomène analogue : les Américains ont, comme je l'ai fait observer dans la première partie de ces observations, absorbé presque tout l'or qui en venait, afin de substituer dans une forte proportion la monnaie métallique aux billets de banque dont jusqu'ici ils faisaient presque exclusivement usage. Ces deux faits, qui sont constants, me paraissent expliquer comment les produits de la Sibérie et de la Californie n'ont pas paru jusqu'à ce jour sur le marché général, de manière à y occasionner la baisse de l'or.

Mais il y a une seconde cause qui s'oppose et s'opposera, si l'on n'avise, pendant un certain délai, à tout abaissement appréciable de la valeur de l'or en comparaison de l'argent. La France, par suite du système monétaire qui la régit, continue à recevoir l'or d'après un tarif invariable. Tout détenteur de lingots d'or peut se présenter à la monnaie, où il en reçoit la valeur en espèces monnayées d'or ou d'argent indistinctement, sur l'ancien pied, tel qu'il est déterminé par la loi de l'an XI, en vertu de laquelle la valeur de l'or est fixée à quinze fois et demie son poids d'argent. Les espèces d'or monnayées sont, en vertu

de la même loi, forcément reçues par tout créancier au même taux. C'est précisément là qu'est le danger de notre système monétaire, danger qui mérite d'exciter l'attention la plus sérieuse de notre gouvernement. De cette manière nous nous exposons à une très-forte perte. Des spéculateurs nationaux ou étrangers nous ont apporté déjà et continueront de nous apporter de l'or pour le faire monnayer; ils emportent notre argent à raison de 15 kilog. et demi pour chaque kilog. d'or qu'ils auront introduit chez nous. Jusqu'à ce que l'argent ait été soutiré de France dans de fortes proportions, c'est-à-dire tant qu'il nous en restera plus qu'il n'en faut pour les appoints des grosses transactions et pour les transactions de moins de 20 fr. ou même de moins de 10 fr. (puisqu'on s'est mis à fabriquer des pièces de 10 fr.), la présence de la France sur le marché, comme preneur de l'or sur le pied de 1 kilog. contre 15 kilog. et demi d'argent, est un obstacle absolu à la baisse de l'or au-dessous de cette proportion de quinze fois et demie son poids d'argent.

Il est arrivé un jour, sous l'ancien régime, qu'un grand seigneur prodigue s'établit sur le Pont-Neuf, à la suite d'un pari, en offrant aux passants d'échanger leurs pièces de 24 sols contre des écus de 6 livres. Nous jouons, dans cette question de l'or, le rôle de ce grand seigneur dissipateur; nous le jouons sur la plus grande échelle. Nous offrons aux extracteurs d'or et aux marchands d'or de tous les pays de payer leur marchandise quinze fois et demi son poids en argent, tout en sachant que, dans un nombre d'années médiocre, il est possible qu'elle ne vaille plus que les deux tiers, la moitié ou le tiers de cette proportion. Mais je suis persuadé que les grands pouvoirs publics ouvriront les yeux à un jour prochain, et qu'ils examineront s'il est convenable de courir de pareilles chances. Alors on poserait la question de savoir s'il n'est pas préférable de n'avoir qu'un seul métal pour étalon monétaire, l'argent par exemple, l'argent qui, d'après la loi de l'an III, est la base de notre système. Ceci n'empêcherait pas l'or de servir d'instrument dans les échanges, mais ce serait sans qu'il eût avec l'ar-

gent aucun rapport fixe. Au fait, vouloir un rapport fixe entre ces deux métaux, c'est vouloir l'impossible. En France, nous en avons bien fait l'épreuve depuis la paix, car presque toujours, à partir de 1815, ceux qui ont voulu des pièces d'or ont été obligés de payer une prime, c'est-à-dire de donner en argent un peu plus que quinze fois et demie le poids. En l'an XI, le législateur, quand il décida que l'or vaudrait 15 fois et demie l'argent, n'avait fait que constater un fait qui était vrai à ce moment-là; mais au bout de peu d'années, le rapport avait changé, dans une faible proportion, il est vrai. La guerre, tant qu'elle dura, faisait rechercher la monnaie d'or, qui est d'un transport facile. Elle en empêchait ainsi la valeur de baisser; mais à la paix les choses changèrent; les deux métaux ne restèrent plus dans la circulation avec un rapport qui fût fixe, et on fut bien obligé de laisser au commerce le soin de régler la variation de la valeur de l'or par rapport à l'argent, en prélevant une prime variable, ou, pour parler le langage spécial, un *agio* toutes les fois qu'on livrait de l'or.

Il y a un mensonge continu dans cette inscription d'une valeur de 20 fr. sur une pièce de monnaie qui en réalité valait davantage, jusqu'à ces derniers temps, inscription qui revient exactement à dire : la quantité d'or contenue dans cette pièce est l'équivalent absolument de vingt fois la quantité d'argent contenue dans une pièce de 1 fr. Il n'est pas superflu de remarquer que cette inscription, en vertu de laquelle il est déclaré que telle pièce d'or est absolument l'équivalent d'un certain nombre de fois l'unité monétaire en argent, est d'une invention récente. Notre ancienne monnaie d'or, nos louis d'or, ne portaient l'indication d'aucune valeur par rapport à l'argent. En Russie on a éprouvé l'inconvénient attaché à l'usage d'inscrire ainsi sur les pièces de monnaie d'un métal ce qu'elles valaient en pièces d'un autre métal. L'unité monétaire en Russie est une pièce d'argent appelée le rouble. On y a frappé des pièces d'or appelées impériales, avec l'inscription de 10 roubles et de 5 roubles. Plus tard, le gouvernement russe, surpris par la hausse que l'or avait éprouvée, a été forcé de déclarer que les pièces d'or de

10 roubles valaient 10 roubles 30 copecks, et les pièces de 5 roubles en proportion.

Quant on tient à avoir les deux métaux dans son système monétaire, le mieux est de procéder comme a fait la compagnie des Indes. Il y a peu d'années, elle a voulu avoir des pièces d'or et des pièces d'argent; elle a pris un certain poids d'argent et elle en a fait son unité monétaire, la roupie. Pour les espèces d'or, c'est le même poids qui est adopté, mais elle s'est bien gardée de graver sur les pièces d'or une valeur quelconque en roupies. Si nous voulons garder l'or dans notre système monétaire, ayons des pièces de ce métal qui soient d'un nombre simple de grammes, de 5 grammes, de 10 grammes, par exemple, mais laissons au commerce le soin de fixer le rapport des valeurs des deux métaux. Peut-être serait-il possible de le faire fixer chaque année, sous certaines garanties expressément déterminées par l'administration ou par le législateur. Le procédé de la compagnie anglaise des Indes, qui s'en remet au commerce purement et simplement, me semble pourtant préférable, pourvu que le public s'en accommode. Après tout, la compagnie des Indes n'a fait qu'imiter ce qui se pratiquait en Espagne au sujet des piastres (pièces d'argent), et des quadruples (pièces d'or). Mais je m'arrête, je m'aperçois que je tombe dans des détails qui peuvent fatiguer l'Académie; le but de mes observations était de réfuter l'argumentation de M. Léon Faucher, que j'ai résumée en commençant, et sur ce point j'ai dit tout ce que j'avais à dire.

M. Blanqui : Je ne partage pas les appréhensions de M. Michel Chevalier sur le débordement de l'or. Ses craintes me semblent imaginaires; et j'ai, à l'appui de mon opinion, un premier fait à signaler : c'est que presque tout l'or produit depuis deux ou trois ans, est resté en chemin. Des pays qui n'en demandaient pas précédemment, en demandent aujourd'hui. La Turquie, dont la monnaie a été longtemps une mauvaise monnaie de cuivre falsifiée, veut la remplacer par la monnaie d'or. Dans les divers pays où la liberté civile et politique fait défaut, l'or

est vivement recherché pour l'enfouir et le soustraire à tous les yeux, témoin ce qui se passe dans l'Inde et en Algérie, où les Arabes cachent leurs économies.

L'or est encore attiré par les besoins des arts industriels, de l'orfévrerie vraie ou fausse. Il se perd par les naufrages. Mais il y a un fait plus rassurant : c'est que la demande d'or augmente et maintient l'équilibre. La proportion n'est pas près d'être détruite : tous les grands pays civilisés du monde en demandent de plus en plus, en raison de l'accroissement de leurs populations.

Sur un autre point je diffère encore d'opinion avec M. Michel Chevalier ; je préfère deux étalons monétaires à un seul. Les oscillations et les troubles sont moins sensibles ; il en est sous ce rapport comme de l'horlogerie, où le mélange des métaux dans le balancier prévient des variations trop sensibles.

M. Michel Chevalier parlait de la demande de l'or en temps de guerre ; je crois que l'or doit être plus recherché en temps de paix, à mesure que l'industrie et le goût des voyages se développent. C'est la marche habituelle de la civilisation : d'abord le fer, le cuivre, l'argent; plus tard l'or et les billets. Cette loi est incontestable. Elle est confirmée par l'expérience de tous les peuples.

Je sais tout ce que la question actuelle présente de délicat, et je comprends la diversité des opinions. Je crois que dans tous les cas le mouvement n'est pas encore assez nettement prononcé pour qu'on puisse prendre un parti.

M. Dunoyer : Les nouvelles observations de M. Chevalier ne me paraissent pas infirmer les conclusions auxquelles est arrivé M. Faucher, en répondant à ses premières remarques, savoir : que l'accroissement de production de l'or qui résulte de l'exploitation des mines récemment découvertes, n'en a pas sensiblement altéré la valeur, et qu'il ne paraît pas y avoir sujet de s'inquiéter de ce progrès de la production de l'or, à côté de la production, relativement stationnaire de l'argent.

Peut-être, M. Faucher, dans les considérations où il est en-

tré, n'a-t-il pas tenu compte, autant qu'il l'aurait pu, de cette circonstance qu'à mesure que la production de l'or se développera, l'usage devra beaucoup s'en diversifier et s'en étendre; que non-seulement on en transformera davantage en monnaie, mais qu'il s'en emploiera des quantités plus considérables à la satisfaction des besoins ordinaires; qu'il est dans notre disposition d'en employer toujours plus aux usages de l'industrie, à la dorure des appartements, à la fabrication des bijoux, au tissage des étoffes précieuses, aux broderies des costumes et des vêtements. Mais, malgré cette lacune dans l'explication du fait par où M. Faucher a conclu, savoir : que la production des nouvelles mines, toute considérable qu'elle ait été, n'a pas sensiblement altéré le prix de l'or, et qu'il ne paraît pas avoir à ce sujet à concevoir d'inquiétudes, l'observation reste fondée, et je ne crois pas que celles de M. Chevalier l'infirment.

M. Chevalier dit que si le prix de l'or n'a pas baissé dans les contrées de l'Europe occidentale, malgré les quantités énormes que les nouvelles mines en ont donné, c'est qu'il nous en est peu venu; et, s'il nous en est peu venu, c'est, ajoute-t-il, par ces deux circonstances accidentelles, que, d'une part, l'empereur de Russie a enseveli dans les forteresses de Saint-Pétersbourg presque tout l'or provenu des mines de la Sibérie, pour le faire servir de garantie au papier ayant cours dans l'empire, ce qui l'a soustrait à toute circulation; et que, d'un autre côté, les Américains ont employé presque tout celui qu'ils avaient reçu de la Californie à remplacer, dans une forte proportion, leurs billets de banque, ce qui n'a pas permis davantage que celui-ci, l'or californien, arrivât en Europe.

Je ne conteste pas l'exactitude de ces faits; mais il me semble d'abord que M. Chevalier a tort de considérer comme dérobé à la circulation, l'or de la Sibérie que l'empereur a accumulé dans les forteresses de Saint-Pierre et de Saint-Paul; puisqu'il sert de gage au papier circulant dans l'empire, qu'il en constitue, en quelque sorte, la valeur, et qu'il fait ainsi, tout enterré qu'il soit, l'office de monnaie. Puis je ne trouve pas exact non plus que M. Chevalier qualifie d'accidentelles, comme il le fait si je

l'ai bien compris, les destinations qu'a reçues l'or extrait des nouvelles mines. Ces destinations ont été fort naturelles, loin de là ; et, en général, si, des masses d'or déjà considérables qu'on a extraites des mines de la Californie et de la Sibérie, il n'est arrivé que de petites quantités dans nos contrées, c'est que ces richesses ont trouvé ailleurs des emplois étendus et pressants; c'est qu'il en a fallu de grandes quantités aux Etats-Unis pour remplacer les billets qu'on retirait de la circulation parce qu'ils manquaient de gage ; c'est qu'il n'en a pas fallu moins en Russie pour créer un gage au papier qu'on sentait le besoin de maintenir dans la circulation ; c'est, en un mot, que la matière métallique que nous désignons par le nom d'or manquait dans le monde, qu'elle y était dans une proportion très-inférieure aux besoins, et qu'il s'écoulera peut-être un temps assez long avant qu'elle afflue sur notre marché, de manière à ce que la valeur en soit affectée d'une manière un peu sensible.

M. Chevalier attribue encore le prix soutenu qu'elle y a conservé, malgré les produits considérables qui ont été extraits des mines de Sibérie et de Californie, à l'état de notre législation monétaire, qui permet à notre administration des monnaies, quelque accroissement qu'ait pu prendre la production de l'or, de le recevoir toujours sur le pied qu'avait fixé la loi de l'an XI, c'est-à-dire sur le pied de quinze fois et demie la valeur de l'argent. Mais comment admettre que cette législation a pu contribuer à en soutenir le prix, lorsqu'en réalité, et par les raisons mêmes qu'expose M. Chevalier, il n'en est guère arrivé sur notre marché une quantité plus considérable que de coutume ; et comment croire que si cette quantité s'était sensiblement accrue, on ne se fût hâté de modifier une législation qu'on n'eût pu continuer d'appliquer sans causer au pays les plus graves dommages ? On peut inférer, je crois, de ce que cette législation n'a pas été changée, qu'elle n'a pas entraîné le pays à des marchés ruineux, qu'il n'en a pas été fait application plus que dans les temps ordinaires, et partant, qu'elle n'a pas dû contribuer à soutenir artificiellement chez nous le prix de l'or.

En réalité, ce qui l'a soutenu, ou du moins ce qui l'a empê-

ché de baisser beaucoup, et ce qui fait qu'à l'heure qu'il est, il faut encore payer une légère prime pour l'obtenir au prix que la loi de l'an XI a établi, c'est le peu d'importance de la production nouvelle, toute considérable qu'elle soit, eu égard à l'étendue de la demande qui est faite de l'or dans le monde, et qui pourra longtemps encore aller croissant. Je ne dis pas qu'il ne faille se préoccuper de la grandeur de cette production, surtout si on la compare à celle des temps précédents; mais je dis que, dans le cas même où elle persisterait, il s'écoulera probablement un temps assez long avant que la proportion existante entre la valeur des deux métaux en soit sensiblement affectée; et, en tout cas, cette proportion serait menacée de subir, dans un avenir peu éloigné, une altération très-appréciable, que je ne crois pas qu'on en dut conclure, avec M. Chevalier, qu'il y a lieu de renoncer à fabriquer de la monnaie d'or, et que ce métal n'en resterait pas moins encore un des plus propres à convertir en monnaie.

Seulement, comme ces variations dans la valeur réciproque de l'or et de l'argent seraient devenues plus sensibles, il serait raisonnable, plus que jamais, que le gouvernement renonçât à établir entre les deux métaux des rapports de valeur obligés et constants, et, plus que jamais aussi, il serait à souhaiter que les monnaies devinssent ce qu'en réalité elles devraient être, c'est-à-dire de simples disques de métal d'or et d'argent, dont l'empreinte indiquerait fidèlement le poids et le titre, et que d'ailleurs les citoyens eussent la liberté de faire leurs stipulations et leurs marchés dans celle des deux monnaies qu'il leur conviendrait de choisir.

Encore, ne prît-on pas ces soins, et les choses restassent-elles dans l'état où elles sont, le commerce, dans ses transactions, saurait toujours bien avoir raison des différences qui surviendraient dans la valeur respective des deux monnaies, et s'arranger pour qu'il n'y eût pas de dupes. Il y a eu, dans tous les temps, des variations dans la valeur des deux métaux monnayés, entre lesquels la législation avait prétendu établir des valeurs équivalentes, et, dans tous les temps, le cours du

change a su tenir compte de ces variations et rétablir par des primes l'équité qui doit régner dans tout marché.

On parle du danger qu'il y a pour les gens qui contractent, à stipuler des prix payables en une monnaie dont la valeur est très-sujette à varier. A la bonne heure; mais c'est aux contractants d'avoir de la prévoyance, et d'aviser à faire leurs stipulations dans la monnaie dont la valeur leur paraît offrir le plus de stabilité. D'ailleurs, ce qui arrive pour la monnaie, ne peut-il pas arriver pour toute autre espèce de marchandise; et n'arrive-t-il pas en effet, sans cesse, que telle marchandise, dont on a fait l'achat et dont on a stipulé la livraison à une certaine époque, se trouve avoir subi, au moment où l'on devra la recevoir, une dépréciation considérable? Quand il n'est pas une marchandise dans le monde dont le prix ne varie à un certain degré, par quel privilége voudrait-on que celui des métaux précieux ne changeât pas? Il varierait, quand la quantité de ces métaux serait toujours la même, et par cela seul que le prix de tout le reste changerait.

M. Michel Chevalier : J'avoue que je ne me rends pas bien compte des objections de M. Dunoyer. Je n'aperçois pas la portée de ses paroles au sujet des billets qui circulent en Russie, ni comment elles infirment ce que j'avais dit. Je me suis borné à faire remarquer que de tout l'or de la Sibérie, il était jusqu'ici à peine sorti quelque chose de l'empire de Russie, et qu'ainsi il était tout simple que, du fait de l'or de la Sibérie, aucune baisse de l'or ne se fût produite dans l'Europe occidentale. Mon observation, je le crois, subsiste entière. Quant à mon argument que l'or ne peut baisser de quelque temps sur le marché général, parce qu'on peut en France le donner en paiement aussi bien sur l'ancien pied de quinze fois et demie, que l'argent, et je ne vois pas en quoi il est atteint par les observations de M. Dunoyer. La France, par l'effet de la législation monétaire, sert, à ses dépens, de parachute pour l'or, et notre savant confrère n'a rien dit qui puisse montrer le contraire. Je conviens que l'industrie emploie une certaine quantité d'or, mais généralement

on se l'exagère beaucoup. Outre qu'on fait des bijoux, on dore nos appartements, on couvre de broderies les habits des fonctionnaires, mais l'or absorbé par ces dernières destinations, est extrêmement peu considérable, les relevés statistiques le montrent. L'or est un métal très-divisible, il se subdivise à l'infini par l'étirage et sous le marteau. On ne saurait croire tout ce qu'il est possible de faire de fil doré ou de dorure avec un kilog. d'or. La quantité d'or employée pour nos appartements et les broderies de nos habits, s'élève à une bien petite somme. Pour l'orfévrerie c'est davantage; on estimait, il y a quelques années, que, tant en or qu'en argent, c'était une somme de 150 millions pour l'Europe et l'Amérique, mais là-dessus l'argent représentait les trois cinquièmes au moins, et, quant à l'or, les deux tiers de celui qu'emploient les orfévres et bijoutiers sont fournis par de vieilles matières et non par les mines.

La production actuelle de l'or paraît être de près de 500 millions par an. L'Académie a un moyen de se convaincre de l'effet qu'une production pareille peut avoir, si elle persiste; c'est de la comparer à la production totale depuis la découverte de l'Amérique. Or, depuis Christophe Colomb jusqu'en 1848, d'après des documents que j'ai soigneusement recueillis, et des calculs que j'ai publiés, je crois pouvoir dire que la production de l'or du Nouveau-Monde, qui en fournissait presque la totalité, a été en tout de 10 milliards. L'extraction est donc aujourd'hui par année le vingtième de la production de trois siècles et demi; ce rapprochement me semble de nature à faire réfléchir.

Dans de pareilles circonstances, je persiste à croire qu'il n'y a rien de téméraire à annoncer que l'or doit baisser, et si je comprends bien le rôle des académies, il leur appartient de prémunir le public contre les inconvénients très-probables qu'aurait cet événement s'il tombait sur lui sans qu'il y fût préparé.

M. Charles Dupin reconnaît l'importance de la question qui est agitée devant l'Académie. Il croit prudent de suivre avec attention les phénomènes nouveaux qui se révèlent dans la pro-

duction de l'or et de l'argent, mais les faits sont encore trop récents pour qu'il soit possible de formuler dès-à-présent une opinion absolue et de prendre un parti définitif.

RAPPORT VERBAL

Sur l'ouvrage de M. Brierre de Boismont,

intitulé :

DES HALLUCINATIONS,

PAR M. FRANCK.

M. Franck. — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de M. Brierre de Boismont, d'un exemplaire de la seconde édition de son ouvrage sur les hallucinations.

Ce travail important, arrivé après cinq ou six ans aux honneurs d'une seconde édition, n'appartient pas seulement, comme on pourrait le croire, à la science médicale ou à cette branche de la médecine que M. Brierre de Boismont, directeur d'une maison d'aliénés, exerce particulièrement, il intéresse aussi au plus haut degré la philosophie : car les phénomènes dont il nous offre la description ont leur siége et souvent aussi leurs causes dans l'esprit bien plus que dans l'organisation, et dans tous les cas ne peuvent être observés sans une étude approfondie de nos facultés intellectuelles et morales.

M. Brierre de Boismont, après avoir défini les hallucinations de manière à ne les confondre ni avec les songes, ni avec les illusions ordinaires, dont on revient par la réflexion, les suit dans toutes les circonstances où elles se produisent, et les décrit avec une scrupuleuse exactitude. Il distingue des hallucinations qui sont compatibles avec la raison, ou dont l'âme encore saine,

pendant que le corps est malade, a parfaitement conscience, et d'autres qui n'existent que dans la folie et se modifient suivant ses différents degrés; d'autres qui accompagnent les songes, l'ivresse, l'extase, le sommeil magnétique; d'autres qui sont la propriété de certaines maladies. Cette classification devient pour lui comme un cadre dans lequel se rangent naturellement les observations les plus curieuses, les récits les plus singuliers et les plus attachants.

Quand il a fini de peindre et de classer tous ces faits selon les règles d'une saine méthode, M. Brierre de Boismont en recherche les causes, tant dans l'ordre moral que dans l'ordre physique, dans les idées, les sentiments et les habitudes, aussi bien que dans l'état des organes; puis il en signale les conséquence dans la vie de l'individu et dans les relations sociales; il les fait servir à l'explication d'un certain nombre de croyances très-célèbres dans l'histoire et de sombres superstitions; enfin, les considérant comme des maladies de l'esprit et du corps, il en montre les remèdes.

En général, M. Brierre de Boismont considère son sujet sous ces trois points de vue: au point de vue physiologique et médical, au point de vue psychologique et au point de vue historique. Je n'ai aucun titre pour émettre un avis sur la partie médicale; mais il m'est permis de dire que les deux autres font le plus grand honneur à M. Brierre de Boismont, et en même temps qu'elles peuvent piquer la curiosité des gens du monde, sont dignes d'être étudiées par tous les esprits sérieux. Les philosophes spiritualistes de notre temps doivent particulièrement un tribut d'estime et de reconnaissance à l'auteur de cet excellent livre.

Ad. Franck.

Lettre adressée à M. le Secrétaire perpétuel de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, par l'auteur du livre intitulé : *Un Missionnaire républicain en Russie.*

Nice, 23 mars 1852.

Monsieur,

J'ai chargé un de mes amis de présenter à l'Académie des sciences morales et politiques un ouvrage intitulé : *Un Missionnaire républicain en Russie*. Cet envoi devait être accompagné d'une lettre dans laquelle j'expliquais à l'Académie la pensée qui m'avait inspiré le livre. Je viens d'apprendre, à mon retour d'Italie, que cette lettre s'est perdue. Je me hâte de la remplacer, et je prends la liberté de vous adresser ce résumé succinct des idées qui ont présidé à la conception et à la composition de mon ouvrage.

A mes yeux, la question morale est la grande question de notre époque. Notre vie morale se perd d'un côté dans l'affaissement, de l'autre dans le désordre. Ce sont des mœurs, des caractères qu'il nous importe de former, c'est dans les âmes surtout qu'il importe de ramener l'ordre et l'énergie.

Cette vérité, qui ressort si vivement de tout ce qui nous entoure et qui se fait jour de plus en plus dans les esprits réfléchis, est pourtant encore ignorée ou méconnue par le grand nombre : on cherche au dehors le remède du mal qui nous tourmente ; les uns le cherchent dans les institutions politiques, les autres dans le bien-être matériel. L'histoire contemporaine prouve combien il est nécessaire de rappeler ces deux tendances au

principe moral dont elles se sont séparées. Notre société russe, quoique dans des conditions politiques et morales bien différentes, n'a pas moins besoin que la vôtre d'être rappelée à ce principe. Le défaut de vie morale forme encore comme un grand vide dans l'existence de notre nation ; il importe enfin de développer parmi nous ces nobles forces qui donnent à l'homme sa dignité, sa puissance, sa vie la plus réelle et sans lesquelles la civilisation n'est qu'une barbarie plus ou moins polie et corrompue.

J'ai donc voulu travailler, pour ma part, à cette grande tâche. Pour mieux faire pencher mon idée dans la conscience publique, je l'ai revêtue d'une forme vivante ; j'ai supposé un jeune républicain, comme vous en avez tant, aux grandes aspirations, aux idées confuses, voulant enseigner à l'univers la liberté qu'il ne comprend ni ne pratique. Je l'ai supposé vivant dans notre pays, parce que c'est là surtout qu'il pouvait recevoir les leçons qu'il lui fallait, et parce que je voulais que mon pays prît sa part de ces leçons. J'ai donc supposé mon républicain passant par une suite d'épreuves qui le préparent à recevoir la vérité que je voulais faire pénétrer dans le public ; puis, je l'ai montré apprenant à connaître cette vérité et à l'appliquer aux grandes questions de sciences, d'art, de politique, d'économie sociale, de morale, de religion, et aux grands événements de notre époque (parmi ces événements, j'ai choisi surtout la révolution de février, comme le plus fécond en réflexions utiles). Enfin, j'ai montré mon jeune héros s'exerçant à pratiquer la vérité qu'il a reconnue et travaillant à la réaliser dans la vie.

Telle est l'idée, tel est le plan de mon livre. Je n'ai pas suivi toutefois la marche rigoureuse d'un exposé scientifique, la forme familière du journal me permettait une allure plus libre. J'ai admis dans mon ouvrage quelques parties qui tenaient moins nécessairement à mon sujet, mais qui pouvaient avoir de l'intérêt ou de l'utilité. C'est ainsi que j'ai accueilli certaines esquisses de mœurs et de caractères parce qu'elles pouvaient servir à faire mieux connaître notre société. On pourrait me reprocher aussi quelques chapitres, sur notre littérature, que j'ai accueillis

par la même raison et parce que cette matière est presque inconnue en France.

Mais, malgré ces épisodes, on retrouvera toujours l'idée et le plan fondamental de mon ouvrage : la nécessité de la vie morale comme condition essentielle de la liberté et du bonheur ; l'idée de la *liberté intérieure*, c'est-à-dire de l'âme développant et réglant ses forces d'après les principes du bien, du vrai et du beau. Voilà la pensée qui règne dans la diversité de mes sujets ; voilà l'ordre qui règne dans le désordre apparent de mon journal, et c'est là que mes juges trouveront le sens véritable, l'unité et peut-être la valeur sérieuse de mon ouvrage.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien joindre cette note à mon livre, s'il en est temps encore, et je saisis avec plaisir cette occasion pour présenter à l'éminent historien, à l'auteur de tant d'œuvres sérieuses et charmantes, l'hommage de ma profonde admiration.

Un Scythe.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JUILLET 1852.

Séance du 3. — M. Damiron fait un rapport verbal sur l'ouvrage de M. Ad. Garnier, intitulé : *Traité des facultés de l'âme, etc.* — M. Michel Chevalier reprend sur la *Démonétisation de l'or*, une discussion à laquelle se joignent MM. Dunoyer, Blanqui et Ch. Dupin. — Comité secret.

Séance du 10. — M. Quételet, correspondant de l'Académie, président de la commission centrale de Statistique du royaume de Belgique, envoie en hommage à l'Académie, au nom de cette commission, les ouvrages dont les titres suivent : *Bulletin de la Commission centrale de Statistique; — Recensement général de la Belgique; — Statistique agricole; — Statistique industrielle; — Mouvement de l'état civil dans le royaume pendant les années* 1849 *et* 1850. M. Moreau de Jonnès, qui a pris connaissance de ces documents statistiques se complaît à rendre justice à des travaux qui prendront place au premier rang des meilleurs exécutés maintenant en Europe. C'est pour lui un devoir de manifester cette opinion, car il a exprimé maintefois le doute le plus fort sur le succès possible de la commission, et il est heureux de pouvoir déclarer que les obstacles qu'il avait prévus, ont été surmontés très-heureusement par les efforts courageux et persévérants de la commission, et par l'excellent esprit de son président et de son secrétaire. — M. Reybaud continue et achève la lecture de son *Mémoire sur les Associations entre Ouvriers et entre Ouvriers et Patrons.* — M. Dunoyer revient sur la discussion relative *à l'objet et aux limites de l'Economie politique*, et communique un travail écrit dans lequel il exprime et résume ses opinions à cet égard. M. Cousin prend part à cette discussion dont la suite est renvoyée à la séance prochaine. — Comité secret.

Séance du 17. — M. Filon est admis à lire un *Mémoire sur les Origines, le Développement et la Décadence de la Démocratie athénienne. — La discussion est reprise sur l'objet et les limites de l'Economie politique.* M. Cousin répondant à M. Dunoyer demande la parole pour la séance prochaine.

Séance du 24. — MM. Dunoyer, Blanqui et Cousin continuent la

discussion sur *l'objet et les limites de l'Economie politique*. La clôture de la discussion est prononcée. — Comité secret.

Séance du 31. — M. Blanqui fait hommage à l'Académie d'un ouvrage sur les sociétés de secours mutuels, publié au nom d'un comité présidé par M. Lanjuinais. M. Villermé se charge d'en rendre compte à l'Académie. — M. Mignet offre à l'Académie, au nom de M. le comte Sclopis, présent à la séance, un ouvrage intitulé : *Statistique judiciaire, civile, commerciale, criminelle, administrative des Etats sardes*. M. Vivien veut bien prendre connaissance de cet important ouvrage, et en faire l'objet d'un rapport à l'Académie. — L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion *sur l'objet et les limites de l'économie politique*. M. Michel Chevalier répond aux observations présentées dans la dernière séance. MM. Dunoyer et Cousin prennent sucessivement la parole. La discussion est close. — M. Barrau est admis à communiquer un fragment d'un ouvrage *sur l'éducation*.

Le gérant responsable,

CH. VERGÉ.

Sommaire de la dernière livraison.

(Juillet et août 1852.)

Travaux de MM. les Membres de l'Académie.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les Abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, *au plus tard*, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les deux mois, par livraison de 10 feuilles, formant chaque année deux volumes in-8° de 30 feuilles.

Paris, 20 fr. — Départements, 22 fr. 50 c. — Etranger, 25 fr. — *Payable à l'avance ou sur un mandat à vue*, au bureau de l'Administration, rue des Poitevins, 6.

Première et deuxième Séries.

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets des deux premières séries (20 volumes de 1842 à 1852). Le prix en est de 200 fr. — Chaque année détachée : 20 fr.

On s'abonne chez les principaux libraires de France, et à l'Etranger :

LONDRES, chez Barthès et Lowell.
SAINT-PÉTERSBOURG, chez J. Issakoff, Gostinoï-Dvor, 22; — F. Bellizard et Cie, au Pont-de-Police, maison de l'Eglise hollandaise.
LA NOUVELLE-ORLÉANS (Etats-Unis), chez V. Hébert.
NEW-YORK, au bureau du *Courrier des Etats-Unis*, et chez tous les agents de ce journal.
LISBONNE, chez P. Plantier.
MADRID, chez Jaymebon et Cie.
TURIN, chez Bocca, — Gianini et Fiore.
MILAN, chez les frères Dumolard.
ROME, chez Merle.
GENÈVE, chez Cherbuliez.
MÉJICO, chez Devaux.
RIO DE JANEIRO, chez Garnier, rue d'Ouvidor, 69.

Orléans. — Typographie COIGNET-DARNAULT.

Rev. Dr Walker

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, docteur en droit

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Troisième Série

TOME DEUXIÈME (XXIIe DE LA COLLECTION)

Nov. et Déc. 1852. — 11e et 12e Livraisons.

PARIS

A. DURAND, 5, RUE DES GRÈS-SORBONNE,

PRÈS LE PANTHÉON.

1852

AVIS AUX ABONNÉS. — A partir de 1853, l'étendue de la publication du *Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques* sera doublée : il paraîtra en douze livraisons de 10 feuilles chacune, formant chaque année **quatre** volumes au lieu de **deux**. Le prix de l'abonnement est maintenu à 20 fr. pour Paris, à 25 fr. pour les départements et l'étranger.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les 11e et 12e livraisons (novembre et décembre 1

Travaux de MM. les Membres de l'Académie.

Communications des savants étrangers.

Documents divers.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à la livraison de janvier 1853 un mémoire sur Helvétius, par M. Damiron, la fin d'un mémoire sur la démocratie athénienne, par M. Filon; une discussion sur l'objet et les limites de l'économie politique, par MM. Dunoyer, Blanqui, etc.

RAPPORT

SUR

LA RÉPRESSION PÉNALE,

SES FORMES ET SES EFFETS,

PAR M. BÉRENGER (1).

Condamnés à la transportation.

Nous devons maintenant nous occuper plus spécialement des condamnés à la transportation, parce que c'est surtout à leur égard qu'un système complet de répression et de régénération a été adopté.

On se rappelle que ce système embrasse trois périodes dis-distinctes :

L'isolement ;

Les travaux publics en commun ;

La transportation.

Période d'isolement.

La période de l'isolement se passe dans l'une des prisons sur lesquelles le gouvernement exerce directement son action, ou dans les prisons de Comté, qui sont construites d'après le

(1) Voir ci-dessus page 5.

système de séparation, et dans lesquelles le surintendant général prend des cellules en location.

Milbank.

La durée de l'isolement doit être au plus d'une année, quoiqu'il ne soit que de six mois dans les prisons de Milbank. Cette réduction tient à ce que Milbank, qui renferme 1,100 condamnés, n'a que sept cents cellules; on est obligé, après que 400 prisonniers ont passé six mois en séparation, de les loger dans de grands dortoirs où ils prennent leurs repas et couchent soumis à une inspection rigoureuse de nuit et de jour; mais on a remarqué que ces six mois de cellule ne préparaient pas suffisamment les condamnés. Dans l'un de ses rapports, le chapelain de Portland s'en plaint; il demande que la durée de l'isolement prescrite par les règlements soit exigée.

Pentonville.

C'est surtout à Pentonville que le système de séparation est pratiqué avec succès.

Précédemment on faisait, pour les renfermer dans cette prison, un choix parmi la grande masse des condamnés; on en détachait les plus robustes, ceux qui paraissaient le plus en état de subir un long isolement.

Aujourd'hui on ne fait plus de choix, excepté pour les *enfants*, dont nous parlerons plus tard; on ne prend plus en considération les forces physiques, l'âge, la moralité ou la durée de la peine.

Tous les condamnés à la transportation qui ne sont pas infirmes sont indistinctement envoyés dans le diverses prisons cellulaires qui sont à la disposition du gouvernement, et tous y reçoivent une part égale d'instruction et de châtiment pendant cette première période de discipline.

Il serait hors de propos de faire ici la description de la prison de Pentonville, elle est assez connue: la solitude n'y est pas absolue, elle n'existe qu'autant qu'il est nécessaire pour mettre le condamné à l'abri du contact corrupteur des autres détenus; car il est habituellement visité par le gouverneur, par le chapelain ou son assistant, par le lecteur des saintes Ecritures, le

maître d'école, le contre-maître des travaux, et les membres de sa famille qui en ont reçu l'autorisation ; il l'est souvent aussi par les commissaires de la prison. Il peut écrire à ses amis en arrivant dans le pénitencier, mais ce n'est que trois mois après qu'il lui est permis d'écrire de nouveau ; s'il se conduit mal, cette faculté lui est retirée. Il est pourvu dans la cellule à son instruction élémentaire, sous la direction du chapelain, et le travail, ce puissant moyen de moralisation, lui est offert tout-à-la-fois pour occuper utilement sa solitude, et s'il n'a pas de profession manuelle, pour lui en apprendre une destinée à lui être une ressource après sa libération.

Les exercices religieux se font à la chapelle, qui peut servir également de salle d'école, et qui est divisée en stalles, de manière à interdire toute communication entre les assistants. Les condamnés s'y rendent la tête couverte d'une sorte de bonnet ayant une visière qui cache la figure, et qui est percée de deux trous à la hauteur des yeux. Ce procédé les empêche de se reconnaître ; c'est ainsi qu'ils se rendent également aux promenoirs qui leur sont affectés.

Tous les jours, à huit heures, la cloche de la chapelle annonce le service divin, qui dure une demi-heure. Les dimanches et fêtes, il y a trois services : à onze heures moins un quart, à deux heures et demie et à six heures et demie ; la durée de chacun est d'une heure et demie ; mais la chapelle ne pouvant contenir que la moitié des détenus, chacun n'assiste alternativement au service divin, le dimanche, qu'une ou deux fois.

Le chapelain qui officie est vu et sa parole est entendue de tous les détenus ; quatre fois l'année, il administre les sacrements à ceux d'entre eux qu'il juge suffisamment préparés à les recevoir.

Aussitôt que les condamnés arrivent à Pentonville, il les visite, leur offre les consolations si nécessaires dans ces premiers moments d'isolement. L'instituteur en chef les visite à son tour pour connaître leur degré d'instruction.

La solitude a ses mystères : ses effets sont divers pendant le

premier mois. Quelquefois le prisonnier est accablé, il souffre moralement; cette situation si nouvelle pour lui le surprend, et il tombe dans un état de torpeur qui pourrait être inquiétant s'il devait se prolonger. D'autres fois, le détenu montre tout d'abord une grande irritation qui se manifeste en gestes, en propos, en destruction des objets qui sont sous sa main. Dans le premier cas, les consolations, les encouragements relèveront insensiblement le moral abattu de ce nouvel hôte de la prison; c'est en gagnant sa confiance, en lui montrant de l'intérêt, en faisant luire à ses yeux un rayon d'espoir, qu'on obtiendra de lui la résignation dont il a besoin. Dans le deuxième, le détenu doit être laissé à lui-même : ce qui est violent ne dure pas; les exhortations ne feraient qu'ajouter à l'irritation, et on n'obtiendrait rien de lui; mais peu-à-peu il se calme : le moment alors est venu d'agir à son égard comme on l'a fait envers le précédent.

Ces premiers moments passés, le détenu prend son parti; la religion vient à son secours; le travail, des lectures choisies, cette parole du chapelain qu'il entend chaque jour, la régularité des exercices et de cette vie si calme, produisent insensiblement leur effet; et lorsque l'année est écoulée, ce condamné, si corrompu qu'il fût, est devenu un homme nouveau, que la réflexion a amené à se réconcilier avec lui-même, et dont le cœur ouvert au repentir s'en est laissé pénétrer d'une manière qu'on peut supposer durable.

Des punitions sagement réglées préviennent et punissent l'insubordination et les fautes : la cellule ténébreuse, avec ou sans privation de certains vivres, pour un temps qui ne peut excéder vingt-huit jours; la mise au pain et à l'eau pendant trois jours au plus; les fers, qui consistent en de simples menottes, et qui ne peuvent se prolonger plus de vingt-quatre heures sans un ordre écrit de l'un des directeurs, et enfin le fouet, sont les peines que le gouvernement peut ordonner.

Si un condamné commet un acte de violence contre le gouverneur ou contre un employé de la prison, il peut être jugé pour ce fait, et passible d'un emprisonnement additionnel

qui n'excédera pas de deux ans le terme de son premier jugement ; il sera aussi passible de punition corporelle, si la Cour l'ordonne.

Pendant son emprisonnement, un condamné n'a droit ni à un salaire ni à aucune gratification ; mais, comme récompense pour le travail et la bonne conduite, il peut être *crédité* d'une certaine somme dont le montant dépendra de la classe où il se trouve. Cette somme est transmise au gouverneur de la colonie où le condamné sera envoyé, pour être appliquée à son profit lorsqu'on le jugera convenable. Les gratifications sont de 6 deniers par semaine pour la première classe, et de 3 pour la seconde. — Les prisonniers qui sont en punition, ou qui se conduisent mal, perdent tout droit à la gratification, et tout prisonnier qui a tenté de s'évader, ou qui s'est rendu coupable d'acte de violence ou d'insulte, perd toute gratification acquise précédemment, outre la peine d'être envoyé en condition pénale.

Ces encouragements, ces punitions, ces récompenses, judicieusement répartis, produisent les meilleurs effets. Ainsi s'écoule la première période de probation : tout l'avenir du prisonnier en dépend, elle est son point de départ pour entrer dans la voie de régénération qui va lui être offerte.

Le gouvernement anglais attache, avec raison, une grande importance à ce premier degré de correction. Retiré en lui-même, le condamné a appris à se suffire, à mettre sa confiance en Dieu, et à écouter dans toutes ses actions les salutaires inspirations de sa conscience. Maintenant, une seconde épreuve l'attend ; ainsi préparé, il va être placé dans la société d'autres condamnés, préparés comme lui.

A la vie solitaire va succéder la vie commune, avec ses excitations, ses dangers, Dans le silence de la cellule, son âme s'est pliée à la règle du devoir envers Dieu et envers lui-même; on va maintenant juger si, dans le commerce de ses semblables, il tiendra les bonnes résolutions qu'il a prises, et s'il aura la force de résister à l'entraînement qui naît de la cohabitation.

Nous avons dit que le lieu dans lequel les condamnés subissaient cette seconde épreuve, occupés à de grands travaux exécutés en commun, était l'île de Portland. Cette île est située dans le comté de Dorset, à 130 milles de Londres, à 3 milles de la jolie ville de Weymouth.

Quoiqu'on l'appelle île, Portland est à proprement parler une presqu'île, qui a une étendue d'environ 5 milles de longueur sur deux de largeur.

On y remarque plusieurs villages, dont la population entière est de 4,000 habitants.

Cette presqu'île n'est accessible qu'à un point, où existe une langue de terre fort étroite, espèce de banc de *cailloux*, dominé par un château fort qui fut construit sous le règne de Henri VIII.

Portland est surmonté par un rocher qui s'élève à 450 pieds au-dessus du niveau de la mer; nous mîmes près d'une heure à le gravir; il se termine par un plateau d'une assez grande étendue.

La pierre de ce rocher est excessivement dure. La première couche, de 50 pieds environ, est d'une qualité grossière; mais au-dessous il règne une sorte de liais, remarquable par sa finesse et sa dureté. Cette pierre a servi à bâtir White-Hall, l'église de Saint-Paul, les piliers du pont de Westminster, le pont de Blackfriars, et en dernier lieu le nouveau palais du Parlement, qui n'est point encore achevé, et pour la construction duquel les Anglais ont déjà dépensé 100 millions.

Dès 1843, une commission avait été chargée de rechercher un emplacement convenable pour établir un lieu de refuge dans la Manche.

La position de Portland, entre Plymout et Portsmouth, parut réunir les conditions voulues, et il fut décidé qu'une jetée ou brise-lame serait construite dans la baie de cette presqu'île, de manière à abriter un espace de 1,200 acres, dans lequel des milliers de bâtiments pourraient être reçus et trouver un abri. Cette construction devenait d'autant plus utile, que le ras de marée dans cet endroit est dangereux, en ce qu'il y existe un

reflux à deux courants dans les temps les plus calmes. La jetée est en deux parties : l'une aura 6,000 pieds anglais de longueur, l'autre 1,600, sur une largeur commune de 120 pieds. Entre les deux jetées, on laisse un espace de 400 pieds, pour donner passage aux navires. Chaque jetée du côté de ce passage sera surmontée d'un phare.

Ce fut au commencement de 1848 qu'un certain nombre de condamnés furent établis sur le plateau de Portland : une vaste enceinte fut fermée par un mur de clôture, et au milieu on éleva les bâtiments nécessaires à l'établissement nouveau. Ces bâtiments se composent principalement de quatre corps ayant chacun 88 pieds de long et 21 de large ; sur les deux côtés, quatre rangs de petites cellules forment quatre étages ; la longueur et la hauteur de ces cellules est de 7 pieds ; la largeur est de 4 ; il y en a 700 en tout : elles ne servent que pour la nuit. Il y a encore, outre 32 cellules de punition solidement construites, deux pièces qui contiennent chacune 50 prisonniers couchant dans des hamacs et soumis à une surveillance rigoureuse. Enfin une chapelle, pouvant contenir 1,000 prisonniers, une infirmerie pour 60 malades, les cuisines, la boulangerie, la buanderie, les magasins et des logements pour 24 gardiens forment l'ensemble des bâtiments qui sont renfermés dans l'intérieur du mur d'enceinte. A l'extérieur de ce mur sont des maisons pour le gouverneur, pour le député-gouverneur, le chapelain, le médecin, les maîtres d'école, les gardiens et leurs familles. Il y a également une caserne pour un officier et 50 soldats; il y a enfin des appareils pour le gaz, et de grands réservoirs où l'eau est élevée par une pompe à feu.

Toutes ces constructions ont été exécutées par les condamnés eux-mêmes, au nombre desquels il s'en est trouvé qui exerçaient les diverses professions dont il était besoin.

Un grand espace est réservé dans l'intérieur de l'enceinte pour y pouvoir élever, si les nécessités l'exigeaient, d'autres corps de bâtiment propres à loger 1,200 ou 1,500 autres prisonniers; il paraît même qu'aujourd'hui on reconnaît l'urgence de donner cette extension à l'établissement.

En juillet 1849, les constructions étant terminées, une première bande de 500 travailleurs fut envoyée aux carrières; celles-ci sont en dehors du mur d'enceinte, et le touchent immédiatement.

On pouvait craindre que, parmi cette masse de condamnés ayant appartenu à des professions si diverses, il s'en trouvât un certain nombre qui fût impropre aux travaux pour lesquels l'emploi des forces physiques est jusqu'à un certain point nécessaire, et qui eût peu de goût à s'y livrer : cette crainte ne s'est pas réalisée.

Le prisonnier qui a passé de longs mois dans la solitude éprouve une satisfaction sensible à respirer le grand air, à voir le grand jour. Si, dans les premiers moments, l'ouvrage auquel on le soumet lui paraît rude, il subit bientôt la contagion de l'exemple qui lui est donné par les autres condamnés plus habitués aux travaux pénibles. En voyant ceux-ci, nous dit le gouverneur, accomplir en général leur tâche de bonne volonté et avec contentement, il se sent disposé à agir de même, et acquiert une connaissance suffisante de l'emploi des outils et des machines pour rendre son concours utile. Sa santé ne tarde pas à s'affermir; une nourriture plus substantielle contribue d'ailleurs à la fortifier; et bientôt tous montrent une aptitude presque égale à ce genre de travail. Au surplus, sur une population qui était de 933 condamnés lorsque nous avons visité Portland, il s'en trouvait plus de 150 qui étaient employés dans l'établissement, comme charpentiers, forgerons, maçons, cordonniers, tailleurs, boulangers, cuisiniers, jardiniers, et un égal nombre, ou à-peu-près, qui étaient également employés à certains travaux d'art, hors de l'enceinte, ce qui permettait de donner à chacun le genre d'occupation le plus en rapport avec la profession qu'il exerçait avant sa condamnation.

Arrivés sur le lieu des travaux, les condamnés y sont distribués selon que le besoin l'exige. La pierre, je veux dire celle qui forme la première couche, et qui, quoique moins belle que celle de la seconde, est également très-dure, est extraite, placée sur des wagons, et précipitée, au moyen de machines, sur

la jetée, qui s'avance déjà à une assez grande distance dans la mer ; là elle est reçue par d'autres travailleurs qui la disposent convenablement, et qui revêtent la digue, en se servant de blocs préalablement équarris et préparés sur la carrière.

La quantité de pierre arrachée, et ainsi employée chaque jour par 402 travailleurs, est considérable ; on l'évalue à 1,220 tonneaux, ou 131 tonneaux et 1/4 par heure de travail effectif. J'ai eu sous les yeux l'état des pierres jetées dans la mer pendant les sept premiers mois de l'année 1851 ; le mois de janvier, dont les jours sont les plus cours, avait produit 18,280 tonneaux, et l'extraction du mois de juillet, dont les jours sont les plus longs, avait été de 32,189.

Il y a encore pour quinze à vingt ans de travaux avant que la jetée ait atteint le point où elle doit finir ; lorsqu'elle sera terminée, la couche de pierre commune aura été enlevée dans une grande étendue, et on pourra extraire à ciel ouvert et avec facilité cette belle pierre qui sert aux monuments de Londres ; il y aura là pour les condamnés un travail très-productif, et qui pourra se prolonger indéfiniment.

La journée commence pour eux par la prière ; à cet effet, ils se rendent à la chapelle, où le chapelain leur fait une instruction.

Ils vont ensuite sur le lieu des travaux, par escouade de vingt hommes. Chaque escouade est conduite par un gardien. Au moment du départ, les soldats préposés à leur garde chargent les armes en leur présence, et, arrivés sur le lieu des travaux, forment un cercle à certaine distance les uns des autres, de manière à avoir toujours les travailleurs en vue, et à pouvoir tirer sur ceux qui tenteraient de s'évader ; mais ces tentatives sont très-rares. Outre que les condamnés ne voudraient pas s'exposer à être tués, ils ont un costume qui servirait à les faire reconnaître, et enfin, ils seraient infailliblement arrêtés sur cette langue de terre très-étroite qui unit l'île à la terre ferme, et à l'extrémité de laquelle se trouve un corps de garde chargé d'arrêter tout ce qui paraît suspect.

Un peu avant la nuit, les condamnés quittent les travaux, se

forment encore par escouades, et reviennent dans l'établissement sous la conduite des mêmes gardiens. Arrivés dans l'enceinte, chaque escouade se range en ligne, et chaque condamné est fouillé. On s'assure ainsi qu'il ne rapporte aucun outil dont il puisse abuser.

Si la journée a commencé par la prière, elle finit de même; mais, avant d'accomplir ce devoir, le prisonnier rentre dans sa cellule, quitte son costume de travail, en prend un plus décent, s'acquitte des divers soins de propreté qui sont exigés de lui, et c'est ainsi préparé qu'il se rend de nouveau à la chapelle.

L'instruction du chapelain n'excède pas, comme celle du matin, vingt minutes. Le service divin, les dimanches et les fêtes, est également célébré deux fois dans le jour; mais il est beaucoup plus long.

L'enseignement religieux est le principal fondement de la réforme morale à Portland comme à Pentonville; tout contribue à le répandre. Une bibliothèque de livres choisis qui renferme déjà seize cents volumes est mise à la disposition des condamnés; l'enseignement élémentaire concourt au même but. Avant de venir à Portland, chaque détenu avait suffisamment appris à lire et à écrire, pendant son isolement en cellule, pour n'avoir plus besoin que d'une classe d'école par semaine, afin de se perfectionner; et comme les condamnés sont destinés un jour à quitter l'Angleterre, on y joint des leçons de géographie. Chaque prisonnier assiste, par rotation, à une demi-journée de classe. Cette disposition permet à soixante-dix hommes de recevoir l'enseignement en même temps. Deux maîtres d'école sont toujours présents; un troisième remplit dans la classe l'office de chapelain. Un chapitre des saintes Ecritures est lu, verset par verset, et les maîtres d'école catéchisent la classe.

Le dimanche, outre les deux services complets, les chapelains et les maîtres d'école réunissent les prisonniers dans des quartiers pour leur faire répéter les versets des saintes Ecritures et les hymnes qu'ils ont dû apprendre par cœur dans la semaine. Il faut deux dimanches pour que tous les prisonniers aient successivement passé à cet examen.

L'empreinte du sentiment religieux se fait remarquer dans tous les exercices de l'établissement. Nous avons suivi les condamnés à la chapelle, et nous avons été touchés de l'air grave et recueilli avec lequel ils s'y rendaient. Une fois placés, leur livre de prières à la main, ils nous ont paru pénétrés de l'acte qui se passait sous leurs yeux; ils répétaient tout bas et avec componction les prières que le chapelain récitait à haute voix, écoutant sans distraction, et avec une attention soutenue, la courte instruction qu'il leur adressait; puis, tous ensemble, et à un signal donné, entonnant des cantiques à la louange de Dieu et en actions de grâces pour les faveurs qu'ils avaient obtenues de lui. Nous étions émus d'entendre ces voix d'hommes, qui tous avaient violé les lois de leur pays, s'unir en chœur pour exprimer leur repentir et en demander pardon à celui qu'on n'implore jamais en vain; mais nous ne l'étions pas moins de voir les gardiens, et tous ceux qui, à divers degrés, concourent à la surveillance et à l'administration de l'établissement, donner l'exemple du recueillement, et édifier les condamnés par la ferveur que manifeste leur attitude.

Les chants en chœur ont un grand effet moral : si on le remarque parmi les ouvriers de nos villes chez lesquels on en répand la méthode, c'est particulièrement sur les hommes qui sont soumis à une discipline morale que cet effet devient plus puissant. En s'associant à ces chants, l'âme du condamné s'attendrit et perd son endurcissement; il se pénètre davantage de la sainteté du lieu où il est, de la vérité des paroles qu'il prononce, et ces paroles, se gravant dans son cœur, y laissent un souvenir plus doux et plus durable. Dans quelques-unes de nos maisons centrales, on choisit parmi les condamnés ceux qui ont de la voix et qui jouent de quelque instrument pour en former un corps de musiciens qui est employé à exécuter des morceaux de choix pendant le service divin; on croit ainsi ajouter à sa solennité. Je n'ai jamais vu que cette sorte de concert spirituel fût autre chose pour les condamnés qu'un délassement, ou plutôt une distraction qui leur permet d'endurer plus patiemment la longueur du service.

En remarquant la pieuse contenance des prisonniers de Portland, je demandai au chapelain s'il ne pensait pas qu'il y entrât un peu d'hypocrisie. Il me répondit qu'en admettant qu'il y en eût, elle ne laissait pas de produire à la longue de bons effets ; que l'âme soumise à l'espèce de contrainte qu'elle s'imposait se pliait incessamment à la règle, recevait ainsi l'influence de l'habitude, et qu'il était rare que le condamné ne finît pas par montrer un retour au bien aussi sincère que durable.

Non-seulement on met un grand soin à inspirer le sentiment religieux dans le pénitencier, mais on s'efforce d'y faire tourner tous les événements, toutes les circonstences à l'expansion de ce sentiment.

Visite du prince Albert à Portland.

Le 25 juillet 1849, le prince Albert vint à Portland, et visita l'établissement dans le plus grand détail. Il fut charmé de ce qu'il vit : les progrès faits par les condamnés, leur résignation, les remarquables travaux qu'ils exécutaient et qui devaient contribuer à la grandeur et à la puissance de l'Angleterre, l'impressionnèrent vivement. Il ne se contenta pas de leur témoigner sa satisfaction et de leur donner des encouragements, il voulut leur faire un don qui laissât parmi eux un souvenir profond, en même temps qu'à leurs yeux il porterait avec lui le témoignage de sa moralité : ce don fut celui d'une Bible magnifiquement reliée, sur la première page de laquelle se trouvait inscrite la date de la visite du prince, suivie de quelques lignes servant à exprimer que, si Dieu punit les pécheurs, il pardonne au repentir et à ceux qui demeurent fidèles à ses saintes Ecritures.

Ce don fut accepté avec de grandes démonstrations de respect et de joie ; il relevait les condamnés à leurs propres yeux, car il leur montrait qu'on les jugeait dignes de le recevoir. C'est dans ce livre vénéré que les saintes Ecritures sont lues et expliquées par le chapelain aux grandes solennités de l'année.

Pour comprendre l'importance d'un pareil don, il faut se pénétrer de la grande place que la Bible occupe dans les mœurs du peuple anglais : chez ce peuple fidèle à ses traditions domestiques, la famille croît, s'étend, se perpétue sous l'invocation,

je dirais presque sous la protection de ce livre saint. — Nous passâmes la nuit au village de Portland, et reçûmes l'hospitalité dans une humble demeure où, selon notre habitude, nous nous enquerrions des usages du pays. Entre autres choses, le maître de la maison nous montra une grande Bible, qu'il tira avec respect d'une armoire où elle était religieusement conservée. Ce petit in-folio était précédé de nombreux feuillets sur lesquels se trouvaient consignés depuis deux siècles, et de génération en génération, les actes de naissance, les mariages, les décès, les événements mémorables qui avaient affecté heureusement ou malheureusement la famille. Cette sorte de registre de l'état civil et moral de ceux dont les noms y étaient inscrits, placé en tête d'un livre saint, comme pour rendre témoignage de leur foi, et pour implorer, dans tous les actes de la vie, les faveurs de la divine Providence, montre toute l'importance qu'on attache en Angleterre à la possession de ce livre, qui se transmet de père en fils avec un soin égal à la piété héréditaire dont il est le symbole et le gage. Le prince Albert ne pouvait donc faire aux condamnés de Portland un présent qui eût plus de prix à leurs yeux, et qui les rappelât davantage au sentiment de leur dignité.

Le travail des condamnés de Portland a de grands avantages; il fortifie le corps. La santé des condamnés y est parfaite. Lors de notre visite, sur 933 détenus il n'y en avait que 30 malades, et les maladies n'avaient aucune gravité. Tous ces hommes paraissaient forts, robustes; tous étaient dans la vigueur de l'âge, et en effet, sur le nombre que je viens de dire, il s'en trouvait à peine un quart qui eût passé quarante ans.

Le travail des condamnés, qui leur fait contracter des habitudes d'ordre, qui donne à leurs idées un cours plus régulier, contribue puissamment aussi à leur amélioration morale; la vie commune ne leur offre plus de danger, elle devient, au contraire, la contre-épreuve du progrès obtenu dans la solitude. Le silence n'est point exigé; les détenus peuvent communiquer entre eux, se faire part de leurs pensées mutuelles, et c'est par là surtout qu'on peut juger s'ils sont disposés à persévérer dans

les bonnes dispositions qu'ils ont formées lorsqu'ils étaient en cellule.

Dans un de ses rapports, le respectable chapelain de Portland, M. Moran, disait : « N'oublions pas que la conduite ré-« gulière et la soumission à la discipline de la prison sont ici « une preuve d'amélioration beaucoup plus positive que dans « la séparation ; car les tentations sont plus fréquentes et plus « fortes, et les moyens de répression nécessairement moindres. « Les associations de prisonniers employés dès le matin, de « bonne heure, et jusqu'à une heure tardive du soir, aux tra-« vaux de la prison ou des carrières, ressemblent, malgré la « surveillance et le contrôle, à celles de la vie libre, *et il n'est « pas douteux que ce ne soit une préparation des plus utiles « pour la conduite future des condamnés aux colonies.* »

Les bonnes dispositions sont d'ailleurs stimulées par l'espoir d'une abréviation de leur peine si leur conduite est satisfaisante. A cet effet, les prisonniers sont divisés en trois classes, et passent successivement de la troisième à la deuxième, et de la deuxième à la première, à mesure que leur amendement est constaté ; de même qu'ils redescendent de la première classe à la deuxième, et de celle-ci à la troisième, si leur inconduite exige qu'on use de cette sévérité à leur égard. On les renvoie même à Pentonville, pour être soumis de nouveau à l'emprisonnement solitaire, lorsque leurs déréglements continuent ; et enfin, si l'isolement ne produit aucune amélioration, le condamné considéré comme incorrigible, est transporté directement à l'île de Norfolk, où il est placé sous le régime le plus sévère pendant tout le temps de sa condamnation ; mais ces derniers cas sont très-rares.

Les punitions, pour les fautes commises à Portland, sont à-peu-près les mêmes qu'à Pentonville. Le passage du prisonnier d'une classe dans une autre s'accorde en consultant et en comparant les registres tenus par le gouverneur, par le chapelain et par les officiers inférieurs de l'établissement. Ces registres, où, comme dans les maisons pénitentiaires dont j'ai parlé plus haut, chaque condamné a son compte moral ouvert, font connaître,

jour par jour, le degré d'espoir que son amendement peut donner.

Il ne suffit pas, pour obtenir son avancement d'une classe à l'autre, de montrer de l'activité et de l'intelligence au travail, il faut le mériter par l'ensemble de la conduite; lorsqu'elle ne laisse rien à désirer, elle est indiquée par un signe apparent porté sur le vêtement, et attaché au bras gauche. Ce signe consiste en une plaque de cuir verni en noir, sur laquelle le témoignage est imprimé en lettres noires dans un cartouche blanc : deux lettres et deux chiffres indiquent le nombre d'années de transportation auxquelles le prisonnier a été condamné, le nombre de mois qu'il a passés dans l'isolement, et enfin le nombre de mois pendant lesquels sa conduite a été bonne. Un témoignage de *très-bonne* conduite ne peut être obtenu qu'après trois mois au moins de persévérance.

Réduction des peines.

La faveur attachée à ces signes excite une vive émulation; leur importance est grande, en effet, pour le condamné. Si sa conduite est simplement bonne, il peut obtenir son billet de permis pour la transportation, après avoir passé la moitié de son temps dans les deux périodes probatoires, c'est-à-dire dans la prison cellulaire et aux travaux de Portland.

Si elle a été très-bonne, la réduction de la peine peut être de moitié encore, c'est-à-dire d'un quart, et on lui compte comme temps de probation les six mois supposés nécessaires pour son voyage en Australie.

Voici donc la gradation dans les deux catégories :

Première catégorie, celle où la conduite du prisonnier est seulement satisfaisante. Le condamné à sept ans de transportation peut, dans ce premier cas, espérer d'être envoyé aux colonies après trois ans; savoir : un an passé en cellule et deux ans à Portland. Celui condamné à dix ans peut ne rester à Portland que trois ans et demi; ceux dont la peine est de quinze et vingt ans peuvent obtenir la même faveur après un séjour à Portland, pour les uns de six ans et demi, pour les autres de huit ans et demi.

La condamnation à vie est évaluée à vingt-quatre ans. Dans

ce cas, le terme du séjour à Portland peut être réduit à dix ans et demi.

Ces périodes, jointes au temps passé dans la séparation et le temps donné au voyage, sont calculées devoir former environ la moitié du temps de la condamnation. Mais il est, je le répète, clairement entendu qu'une telle réduction de la peine ne peut être demandée que dans le cas où la conduite du prisonnier est satisfaisante.

La deuxième catégorie est celle où le condamné se conduit d'une manière non-seulement satisfaisante, mais tout-à-fait exemplaire. Pour plus d'encouragement, on a voulu traiter avec une plus grande faveur encore ceux qui, par leur conduite générale et leur activité au travail, montrent qu'ils ont profité de l'instruction qui leur a été donnée, et inspirent la confiance que, délivrés de la discipline pénale, ils deviendront des membres utiles de la société. Ceux-là peuvent être recommandés au secrétaire d'Etat pour obtenir leur billet de permis à l'expiration de la moitié de la période établie dans la catégorie précédente. La période minimum du séjour à Portland peut donc être réduite à un an pour les condamnés à sept ans, à un an et demi pour ceux à dix ans, à trois ans pour les condamnés à quinze ans, à quatre pour ceux à vingt ans, et à six pour *ceux condamnés* à vie.

En un mot, l'ensemble du système à l'égard du condamné à la transportation se résume à mettre le prisonnier dans les conditions les plus favorables pour recevoir une instruction industrielle qui lui donne le moyen de se suffire un jour à lui-même, et une éducation morale et religieuse qui l'éclaire sur ses devoirs envers Dieu et envers les hommes. Pour l'exciter à profiter de ces avantages, on lui présente d'un côté, s'il se conduit bien, une série de périodes à parcourir, dans lesquelles sa position s'améliore graduellement, et, d'un autre côté, la prolongation de sa peine, avec des circonstances qui peuvent s'aggraver jusqu'à son renvoi à l'emprisonnement séparé, et même jusqu'à la transportation à Norfolk, qui est le terme le plus redouté du châtiment.

Il y a cependant quelques cas où, même avant que le condamné ait terminé à Portland son temps de probation, il devient l'objet de la clémence royale.

Il m'a été donné d'en voir un exemple, que je vous demande la permission de vous rapporter, parce qu'il montre en quel honneur est l'Institut auprès de nos voisins, et avec quel empressement le gouvernement britannique saisit les occasions de nous témoigner le prix qu'il met à resserrer les liens qui unissent les deux nations.

Pendant notre visite à Portland, un condamné français, le seul parmi tous les autres qui eût cette origine, demanda à me parler; le gouverneur donna des ordres pour qu'il me fût amené : je vis un homme d'environ quarante-cinq ans, d'une taille élevée, d'une figure intéressante, et qui s'exprimait avec autant de facilité que de convenance. Il m'expliqua qu'il avait été condamné à vingt années de transportation pour l'un de ces crimes que produit la fougue des passions, et pour la répression desquels les tribunaux anglais sont presque toujours obligés de s'en rapporter au témoignage de la femme qui porte plainte. Ce condamné prétendait avoir été victime d'une odieuse malveillance. Ce qui pouvait donner quelque crédit à l'énergique protestation qu'il faisait contre son jugement, c'est que, marié et père de quatre enfants, sa femme, qui plus que tout autre aurait dû conserver du ressentiment de cette violation de la foi conjugale, si elle lui eût paru réelle, lui était demeurée très-attachée et n'avait cessé, pendant son jugement et depuis qu'il subissait sa peine, de lui donner des marques du plus grand dévouement. Ses enfants, de leur côté, n'avaient rien perdu de leur respect pour lui.

Cet homme, qui avait passé trois ans en cellule ou à Portland, et pour qui l'époque de la transportation approchait, ne pouvait supporter l'idée d'une expatriation qui allait le séparer pour de si longues années de sa famille; il implora mon appui, afin d'obtenir d'en être dispensé. Mais que pouvais-je? Etranger au pays, sans caractère officiel, de quel poids seraient mes recommandations! Cependant je pris sur la moralité de ce

condamné des renseignements auprès du gouverneur et de l'aumônier ; l'un et l'autre me rendirent de lui le meilleur témoignage ; ses notes étaient excellentes : il n'avait jamais encouru de punition, et même il avait, dans une circonstance critique, préservé la vie d'un officier ou gardien, en repoussant l'agression dont celui-ci était l'objet de la part d'un prisonnier. Le gouverneur, ayant égard à sa bonne conduite, l'avait dispensé des travaux pénibles de la carrière, et l'employait au service de l'intérieur. Je ne pus offrir à ce malheureux que des consolations, et si je ne sus me défendre de lui témoigner l'intéret qu'il m'inspirait, il m'était interdit de lui donner l'espoir que cet intérêt pourrait servir à améliorer son sort.

Cependant, de retour à Londres, je plaidai sa cause auprès du surintendant général; mais je n'eus pas besoin, je l'avoue, de faire de grands efforts : je trouvai, dans ce haut fonctionnaire, un empressement à se rendre agréable au délégué de l'Académie, qui me toucha profondément. Après s'être fait représenter le dossier de celui pour qui j'intercédais, il me dit : « M'autorisez-vous à faire usage de votre nom, et à proposer au gouvernement la grâce de cet homme, comme demandée par vous ? » Vous jugez quelle fut ma réponse ?

Effectivement, Messieurs, cette grâce a été accordée. Celui qui a reçu une faveur si inespérée est venu à Paris, se réunir à sa femme, qui l'avait devancé, et à ses enfants; il vous bénit, Messieurs ; car c'est à vous, c'est à la mission que je tenais de vous, qu'il doit sa liberté ; et, innocent ou coupable, ce dont je ne saurais être juge, je ne doute pas qu'il ne justifie, par sa bonne conduite, l'intérêt dont il a été l'objet.

C'est ainsi, Messieurs, que, soutenus par l'espoir de voir leur sort s'adoucir graduellement, s'ils subissent d'une manière satisfaisante les diverses épreuves qu'ils ont à traverser, les condamnés finissent par sortir courageusement de ces épreuves, et par obtenir une réduction notable dans la durée de la peine qu'ils ont encourue.

Leur émulation est d'ailleurs entretenue par l'allocation, comme à Pentonville, d'une petite somme dont ils sont crédités

chaque semaine, si on est satisfait d'eux, et qui est de 18, de 12, ou de 8 pence, selon leur classe. Cette allocation peut même être portée à 30 pence, si la conduite ne laisse absolument rien à désirer. Leur compte en est crédité, et, lorsque le moment de la transportation est venu, ces diverses sommes forment un petit capital qui reçoit la même destination que celui obtenu pendant la première période de probation, c'est-à-dire, qu'il est adressé au gouverneur de la colonie dans laquelle le condamné est envoyé; ce gouverneur ne la lui remet qu'à mesure de ses besoins, et en surveille l'emploi.

Du reste, si la discipline de Portland est d'une grande rigueur, le condamné y est traité avec une parfaite humanité; on prend de sa santé le soin le plus attentif; chaque semaine, le jour il va à l'école, il prend un bain de propreté. Comme il dépense beaucoup de forces, il reçoit une nourriture substantielle qui ne trouve aucun analogue avec celle qu'on donne aux condamnés dans nos bagnes ou nos prisons. Cette nourriture est, chaque jour, à déjeûner, de 12 onces de pain, d'une pinte de thé ou de cacao, mêlée à deux onces de lait, et édulcorée avec deux onces de sucre brut, ou 3/4 d'once de mélasse. Le dîner se compose de 6 onces de pain, de 6 onces de viande cuite, sans os, d'une livre de pommes de terre, d'une pinte de soupe grasse, d'orge, de riz ou de farine d'avoine, à laquelle on joint une once d'oignons ou de poireaux. Enfin, chaque condamné reçoit à souper 3 onces de pain, et une pinte de gruau ou potage à la farine d'avoine; tous les repas se prennent dans la cellule.

Pour les prisonniers qui ne sont pas occupés aux travaux pénibles et continus, les rations de viande et de pain sont réduites d'un quart. La nourriture entière des condamnés mis en cellule pour paresse est diminuée de moitié.

Il faut dire aussi que les condamnés de Pentonville, qui ne se livrent à aucun travail pénible, et qui demeurent constamment en cellule, sont moins bien traités; ainsi, la ration de viande est pour eux de 4 onces, au lieu de 6, et les autres aliments sont également diminués, mais dans une proportion moins forte.

Les condamnés, à Portland, sont d'ailleurs bien vêtus, confortablement couchés ; et suffisamment fournis de linge.

On sent, d'après cela, que l'établissement de Portland devrait être fort coûteux.

La dépense qu'il occasionne au gouvernement anglais, en salaires et gages des employés, s'est élevée, en 1851, d'après le dernier rapport du surintendant général, à 7,260 livres sterling. Toutes les autres dépenses de nourriture, de combustibles, d'éclairage, de vêtements, etc., ont atteint le chiffre de 12,705 livres, ce qui fait un total de 19,965 livres, ou environ 500,000 francs de notre monnaie; ce qui donne une moyenne de 23 livres 15 schellings 3 pence, ou 600 francs par prisonnier. Mais cette dépense, si considérable qu'elle soit, est en grande partie compensée par le produit du travail : ce produit, calculé d'après la valeur de chaque tonne de pierres jetée dans la mer, économise au gouvernement anglais un déboursé annuel de 13,818 livres 7 schellings, ou au delà de 320,000 fr, ce qui réduit la dépense annuelle et totale de l'établissement à 6,147 livres 6 schell., ou 153,700 fr., et celle de chaque condamné à 7 livres 6 schellings 10 pence, ou 183 fr., au lieu de 600. Quant aux dépenses du premier établissement, c'est-à-dire, celles occasionnées par la construction des bâtiments, nous n'en avons pas vu les comptes; mais celles-là ne peuvent pas être considérables. On avait la pierre sur les lieux mêmes; la main-d'œuvre ne coûtait rien non plus, puisqu'on trouvait, parmi les condamnés, des ouvriers exerçant toutes les professions : on n'a donc eu réellement à acheter que le fer et le bois de charpente.

Voilà, Messieurs, les avantages que procure, pour le bien de l'Etat, l'emploi des condamnés aux grands travaux d'utilité publique.

Autres lieux de travaux publics.

J'ai dit que l'établissement de Portland, dans son état actuel, ne peut guère contenir au-delà de 900 prisonniers; il est donc loin de pouvoir suffire à la seconde période probatoire que doivent subir les condamnés à la transportation, puisque le nom bre

de ces condamnés, renfermés dans les divers lieux de répression de la Grande-Bretagne, s'élevait, au 1er janvier 1851, à 6,128.

Sur ce nombre, 2,269 subissaient la première épreuve dans l'isolement à Milbank, à Pentonville, et dans huit prisons de comtés, dans lesquelles le gouvernement a loué un certain nombre de cellules : ce sont les prisons de Wakefield, Preston, Leeds, Leicester, Northampton, Bath, Reading et Bedfort.

Hulks ou pontons.

Il reste donc 3,859 condamnés destinés à subir la seconde épreuve, et occupés à des travaux publics en commun. Or, ceux qui ne sont pas renfermés à Portland font cette seconde période de probation à Woolwich et à Portsmouth, sur quatre pontons qui en renferment au-delà de 1,700, et qui sont employés à des travaux publics dans les docks ou les arsenaux. Quelques-uns sont occupés, à Dartmoor, à la construction d'une prison; d'autres sont aux Bermudes ou à Gibraltar; d'autres, enfin (ce sont les jeunes délinquants), sont élevés à la colonie agricole pénitentiaire de Parkhurts, dans l'île de Wight; nous en parlerons plus tard.

La discipline des pontons a été assimilée, autant que possible, à celle de Portland; quoiqu'on y ait rencontré de grandes difficultés, on est cependant parvenu à rendre ces lieux de répression très-profitables pour la moralisation des détenus.

Les pontons sont, on le sait, de vieux vaisseaux dépourvus de leur armement et de leurs agrès.

Nous avons visité l'un d'eux à Woolwich; nous avons admiré son aménagement et l'ordre parfait qui y règne, sa propreté, je dirai même son élégance.

Le bâtiment a trois étages; sa longueur est de 260 pieds, sur une largeur de 51 et une hauteur de 60 pieds depuis la quille. Chaque étage est coupé dans toute sa longueur par un corridor, à droite et à gauche duquel sont des chambres grillées, qui servent à loger chacune 12 à 16 convicts; ceux-ci couchent dans des hamacs qui sont enlevés pendant le jour. Les repas sont pris

en commun dans chaque chambre sur deux tables parallèles.

Il y a une salle d'école où les condamnés sont admis à tour de rôle. La prière, les chants religieux, ont lieu comme à Portland; mais ils sont moins souvent répétés.

Les condamnés qui ne sont pas retenus à l'école ou pour le service intérieur, vont au travail dans l'arsenal ou dans les docks, par escouades de dix; chaque escouade est sous la conduite d'un officier ou gardien qui ne la quitte plus.

Nous les avons suivis sur les chantiers; nous nous sommes convaincus que le travail qu'on leur impose est sérieux et qu'il exige l'emploi de toutes leurs forces. Autant que possible, ils travaillent seuls; sans être mêlés aux ouvriers libres. Si un condamné a besoin d'être détaché pour le transport d'une pièce de bois, ou pour tout autre service, il est accompagné d'un soldat qui veille à ce qu'il ne se mette pas en communication avec les autres ouvriers de l'arsenal et qui le ramène. Si, dans quelques cas rares, la nature des travaux exige que les prisonniers travaillent avec les ouvriers libres, on met le plus grand soin à éviter toute conversation entre eux.

Les condamnés invalides ou infirmes sont employés dans une partie de l'arsenal à détordre de vieux bouts de câbles et à en faire de la filasse.

Le jour de notre visite au Warrior, il s'y trouvait 458 condamnés, sous la direction d'un gouverneur, et la surveillance de 45 officiers ou gardiens. L'état sanitaire était excellent; le nombre de décès n'avait pas excédé jusque-là trois ou quatre par an.

La discipline, comme à Portland, y est sévère; elle consiste, pour les manquements légers, dans la mise au pain et à l'eau, qui peut s'étendre jusqu'à sept jours; dans la mise aux fers pour insolence, et enfin dans la peine du fouet, si le condamné s'oublie jusqu'à frapper un gardien. Cette peine est infligée au moyen d'une sorte de martinet composé de neuf ficelles nouées au bout; on donne de 6 à 60 coups. Le chirurgien est présent, qui a la faculté de diminuer ce nombre, si l'état du patient le lui fait juger nécessaire.

Le grand inconvénient des pontons, c'est que les condamnés ne peuvent pas être séparés la nuit les uns des autres, et mis en cellules particulières. Les gouverneurs et les chapelains déplorent cet inconvénient dans tous leurs rapports. Cependant la conduite des prisonniers est bonne en général; il n'y a pas de fautes graves, et si on doit s'étonner de quelque chose, c'est qu'il y en ait si peu. Le fouet n'est appliqué que dans des cas très-rares, et à peine une fois l'an sur chaque ponton.

On entretient, parmi les condamnés, le même système de classification qui est employé à Portland. Le chapelain du Warrior tâche toujours d'associer ensemble les hommes qui paraissent avoir les sentiments religieux les moins équivoques, qui sont les mieux disposés à agir par libre soumission à l'autorité, et dont la bonne conduite montre qu'on a eu raison d'espérer une amélioration notable de leur part. C'est dans cette vue que les classements sont formés. Les hommes ainsi associés exercent une heureuse influence les uns sur les autres; unis dans leurs exercices religieux, ils s'abstiennent de conversatious corruptrices, et sont d'un excellent exemple pour les autres détenus.

Mais tous les gouverneurs et chapelains de pontons s'accordent à reconnaître que le succès de la deuxième période de probation dépend beaucoup de la première. Selon, disent-ils, que celle-ci a été bien ou mal passée, l'état moral d'un hulk ou ponton peut être relevé ou abaissé; il dépend de la manière dont les condamnés ont été préparés dans l'isolement de la cellule de rendre le deuxième degré plus ou moins fructueux.

La valeur de l'instruction acquise dans la période de séparation se montre d'une manière frappante, disait un des chapelains, dans le caractère et la conduite des hommes reçus sur les pontons, par le désir empressé et les efforts qu'ils font à leur arrivée pour se tenir à l'abri des tentations auxquelles leurs rapports avec les autres condamnés pourraient les exposer. Mon impression particulière, ajoutait ce digne ecclésiastique, est qu'il est fort nécessaire qu'après avoir passé un certain temps dans la séparation, le prisonnier soit soumis à l'épreuve de l'association, avant d'être envoyé aux colonies avec un billet de

permis. Ils possèdent, jusque-là, il est vrai, la *théorie* des principes religieux, et sont persuadés qu'ils sont assez forts pour ne pas s'en écarter; mais, pour que ces principes deviennent réellement profitables dans la vie libre, il faut qu'ils aient préalablement été mis à une épreuve pratique par leur commerce avec les autres prisonniers.

Ce sont, comme on le voit, les mêmes observations qui ont été faites à Portland.

Sur les pontons de Portsmouth, une bibliothèque a été établie, qui est d'un grand intérêt, et même d'un grand avantage pour les prisonniers, lesquels s'en servent avec avidité, et, quoique les volumes soient constamment en circulation, on ne remarque pas qu'ils soient trop détériorés.

Le travail des condamnés est moins productif sur les pontons qu'à Portland; aussi ces établissements coûtent-ils beaucoup plus à l'Etat.

Les gages et les salaires des employés pour les quatre hulks se sont élevés, en 1851, à 14,747 livres sterling; les autres dépenses d'entretien et de nourriture des prisonniers ont atteint le chiffre de 25,270 livres sterling, ce qui fait un total de 40,036 livres sterling, ou 22 livres sterling 4 sch. 10 pence, c'est-à-dire 555 francs par détenu.

Si on déduit le produit du travail dans les arsenaux, qui a été, pendant la même année 1851, de 15,000 livres sterling, la dépense générale des pontons se trouve réduite à 25,036 livres, et celle de chaque détenu à 13 livres 18 sch., ou 347 fr., au lieu de 7 livres 7 sch. 10 pence, ou 183 fr., qu'elle était à Portland. Il ressort de cette différence qu'au point de vue économique autant qu'au point de vue moral, il importe d'obtenir des condamnés une quantité de travail qui puisse, dans une certaine mesure, défrayer l'Etat des grandes dépenses qu'il fait pour leur entretien.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, le gouvernement anglais, malgré les grandes améliorations introduites dans les hulks ou pontons, n'est pas satisfait de ces établissements; il se propose de les supprimer lorsque celui de Portland aura reçu une plus

grande extension par les nouvelles constructions qu'on se propose d'y faire, et aussi lorsqu'une nouvelle prison, dont l'appropriation était commencée, aura pu recevoir le nombre de condamnés qu'on projette d'y placer.

Celle-ci est l'ancienne prison de guerre de Dartmoor, à Plymouth.

Prison de Dartmoor.

Le colonel Jebb nous apprend, dans son dernier rapport, que le but immédiat qu'on s'était proposé en utilisant les bâtiments de cette dernière prison, était la formation d'un établissement pour enfermer les condamnés que l'âge ou les infirmités rendaient impropres à gagner leur vie dans les colonies, et que, par ce motif, on n'avait pas trouvés bons à être embarqués.

Les individus de cette classe s'étaient accumulés au nombre d'environ 6 ou 700, avec probabilité de s'augmenter encore, et ils étaient détenus à bord du Defense-Hulk, à Portsmouth, ou momentanément dans des baraques à Shorncliff.

Ces deux emplacements étaient mal choisis pour des périodes d'emprisonnement continu et prolongé, principalement par la difficulté d'y pourvoir les prisonniers d'occupations convenables.

Dartmoor offrait les plus grandes facilités sous ce rapport; il y a dans l'intérieur du mur d'enceinte et autour de l'établissement une grande étendue de terrain propre à la culture, et qui est susceptible d'être convertie en jardin. On peut même y extraire de la houille.

Quoique la création d'un dépôt pour les condamnés invalides fût le principal objet qu'on eût en vue, les facilités qu'on avait de transformer, au moyen de dépenses modérées, ces bâtiments ruinés, mais vastes, en une prison propre à enfermer un plus grand nombre de prisonniers, offraient des avantages trop évidents pour ne pas les prendre en considération.

Il fut donc décidé qu'on y ferait les réparations nécessaires à l'effet d'y loger tout-à-la-fois les prisonniers invalides et un certain nombre de détenus valides.

Au mois d'octobre 1850, un premier groupe de 70 candam-

nés, tirés de Milbank et exerçant les diverses professions de maçons, menuisiers, forgerons, etc., fut envoyé à Dartmoor; il fut bientôt suivi de 115 autres. Ces condamnés furent employés à l'appropriation des bâtiments, et à la fin de décembre les travaux étaient assez avancés pour qu'on pût y en recevoir un plus grand nombre.

L'ensemble de l'établissement se compose de cinq corps de logis : deux sont destinés à loger 700 invalides, couchés dans de grands dortoirs ouverts et bien aérés ; deux autres sont disposés en petites cellules de nuit, séparées par des cloisons en tôle cannelée, comme à Portland, et pour 5 à 600 condamnés valides.

Le cinquième bâtiment est divisé en deux parties : l'une est convertie en chapelle assez spacieuse pour contenir 1,200 prisonniers; l'autre en cuisine, offices, etc.

Le montant total des frais d'appropriation pour 1,300 hommes, y compris les maisons et les habitations des employés, n'a pas dû excéder 25 à 26,000 livres sterling, ou 600 à 650,000 francs.

A l'heure qu'il est, ces 1,300 hommes doivent être logés, à savoir, les 700 invalides qui se trouvaient sur le Defense-Hulk et les 600 prisonniers valides destinés plus tard à la *transportation*.

Ces arrangements n'absorbent pas tout le local disponible dans la vieille prison de guerre; il reste encore trois grands bâtiments où des appropriations nouvelles pourraient être faites pour 700 prisonniers de plus, ce qui porterait le nombre total à 2,000.

Le gouverneur de cette prison rapporte qu'à quelques exceptions près, la conduite des hommes employés à ces travaux a été irréprochable; qu'ils ont travaillé, chacun dans sa profession, avec autant d'ardeur, de promptitude et de succès qu'eût pu le faire un nombre égal d'ouvriers libres, et que même, dans beaucoup de cas, la comparaison aurait été à leur avantage.

Pendant le cours de l'année 1851, 1,100 condamnés ont oc-

cupé l'établissement. Les salaires des employés se sont élevés, dans cette année, à 9,530 livres sterling, les frais de nourriture et d'entretien des prisonniers, à 19,842 liv. 10 sch., ce qui porte la dépense totale d'une année, à 29,372 liv. 10 sch., ou 734,300 fr., et celle de chaque détenu, à 26 liv. 14 sch., ou 666 fr. Le produit du travail de cette année n'étant pas compté, puisqu'il a consisté en amélioration des bâtiments, il en résulte que la dépense afférente à chaque prisonnier a été plus considérable qu'à Portland et sur les pontons, mais que l'Etat a bénéficié de la valeur de ces améliorations.

Les Bermudes.

Les condamnés envoyés aux Bermudes, groupe d'îles de l'océan Atlantique, y sont placés dans un établissement temporaire formé depuis 1834; ils y sont employés, les uns à construire à Bermuda une digue ou brise-lame, dans le genre de celui de Portland, les autres à achever quelques fortifications dans la petite île d'Irlande, qui fait partie de ce groupe. Il paraît que, pour la discipline et le travail, ils sont soumis à-peu-près au même régime qu'à Portland.

Gibraltar.

Enfin, des convicts envoyés en petit nombre à Gibraltar, y sont employés à des travaux analogues.

Marche suivie pour le passage dans les diverses périodes.

Voici maintenant la marche que le surintendant général a adoptée pour que tous les condamnés à la transportation passent alternativement dans les diverses périodes de probation exigées par les règlements, avant d'être congédiés avec leur billet de permis.

Le 1er de chaque mois, les bureaux du ministère de l'intérieur lui fournissent un état du nombre des condamnés à la transportation qui se trouvent dans les prisons de bourgs et de comtés, accompagné d'une note estimative du nombre d'accusés qui seront probablement condamnés dans le cours des trois mois suivants.

D'après cette information, jointe à l'état mensuel du nombre des prisonniers détenus dans chaque prison de condamnés,

et d'autres détails qui permettent de juger du nombre de convicts qui, ayant terminé la seconde période de probation, sera propre à être embarqué, le surintendant général détermine le moment où il convient de se procurer un bâtiment de transport, dont l'équipement se fait par les soins du lord de l'Amirauté.

L'embarquement produisant un certain vide sur les travaux publics, on le remplit aussitôt par les prisonniers qui ont accompli la plus large période de séparation à Pentonville, Milbank, Wakefield et autres prisons. Le vide occasionné par là dans celles-ci est, à son tour, rempli par les condamnés à la déportation qui se trouvent dans les prisons de bourgs et de comtés.

Précédemment les juges visiteurs de ces dernières prisons s'étaient plaints de la prolongation de séjour qu'y faisaient les condamnés à la transportation, après qu'ils avaient été jugés. Dans son dernier rapport, le surintendant général dit que ses efforts constants ont été de faire droit à ces plaintes, et qu'il a la satisfaction de pouvoir annoncer que pour la première fois, à la fin de l'année, il y a dans les prisons de condamnés, de bourg et de comtés, plus de cellules vacantes qu'il ne se trouve, pour les remplir, de condamnés à la transportation.

Tout ce qui précède, Messieurs, est relatif aux hommes condamnés à cette peine; j'ai à vous entretenir maintenant des femmes et des enfants qui ont encouru la même condamnation.

Femmes.

Le caractère de la criminalité n'est pas le même dans les deux sexes; le tempérament de la femme, ses habitudes sédentaires, ses instincts, son éducation première, ne l'exposent pas autant que l'homme aux tentations, aux emportements, à l'insatiabilité de désirs qui conduisent au crime: elle a donc moins d'occasions de mal faire; plus faible, plus timide, retenue par la pudeur, elle ose moins aussi. D'une imagination mobile, facile à s'exalter, ses écarts viennent le plus souvent des impressions du moment. Ainsi elle se mêle rarement aux troubles civils,

aux rébellions; mais si elle y prend part, elle le fait inopinément, sans préméditation, mue par un sentiment soudain dont elle ne se rend pas compte, et qui naît en présence du spectacle qu'elle a sous les yeux; mais dans de tels moments sa participation ne connaîtra plus de bornes, elle ira quelquefois jusqu'à la cruauté; aussi, en politique, les femmes sont-elles en général plus ardentes, plus passionnées que les hommes; elles le sont aussi davantage dans les troubles religieux, dont elles se font ordinairement les auxiliaires les plus actifs, moins encore par conviction que par entraînement.

Si elles se livrent à des attentats contre les personnes, c'est rarement par cupidité; mais elles y sont poussées par de grandes passions, telles que l'amour, la jalousie, la haine. Leurs crimes dans ces cas n'ont rien de viril, elles se cachent pour les commettre, elles prennent leur moment, elles épient leur victime; c'est par empoisonnement, par incendie qu'elles procèdent. Lorsque par exemple, en France, 100 crimes étaient indistinctement commis en 1849 contre les personnes, il ne s'en trouvait que 13 imputables à des femmes; mais en spécialisant chaque nature de crimes, on constatait que, sur 100 empoisonnements, 43 leur étaient attribués; que, sur 100 incendies, elles en avaient commis 26; qu'elles s'étaient aussi rendues coupables d'un égal nombre de parricides; et qu'enfin, sur 100 faux témoignages, la haine, la jalousie, leur en avaient fait commettre 25; tout cela, vous le voyez, dans une proportion qui est sans rapport avec celle qui existe entre les crimes généraux commis par les deux sexes, puisque cette proportion est pour la femme d'un crime sur environ 6 et demi, commis par les hommes.

Il est d'ailleurs trois espèces d'actes coupables qui, par leur nature, présentent toujours un plus grand nombre d'accusations contre les femmes que contre les hommes : ce sont l'infanticide, la suppression ou supposition de part, l'avortement. De ces femmes les unes sont mues par le désir de cacher leur honte, en faisant disparaître la preuve de leur faiblesse; d'autres prêtent leur concours par intérêt pour la personne; d'autres, enfin, en

exerçant un infame métier. Si l'on déduisait, du nombre de femmes traduites en France aux Assises, celles qui ont été poursuivies pour ces trois sortes d'attentats, il ne resterait plus que 12 femmes sur 100 accusées de diverses autres espèces de crimes.

Le nombre des atteintes portées par les femmes à la propriété est, relativement aux hommes, à-peu-près dans la même proportion que celui des crimes contre les personnes.

Il en est de même pour la généralité des délits : c'est à-peu-près 1 sur 6 ou 6 et 1/2. Mais cette proportion change relativement à certains délits d'une nature spéciale ; ainsi, en 1849, date de nos dernières statistiques, sur 1000 délits contre les mœurs, les femmes en avaient commis 296 ; sur un égal *nombre* de délits de diffamations et d'injures publiques, elles comptaient pour 262.

Dans le Royaume-Uni, les proportions entre les crimes commis par les deux sexes sont différentes. En Angleterre et dans le pays de Galles, les femmes commettent à-peu-près 1 crime sur 5, ou environ 21 pour 100 ; la proportion pour elles est de près de 19 pour 100 en Irlande ; elle se rapproche de la France en Ecosse, où elle est de 15 pour 100.

Quant aux délits, en Angleterre et dans le pays de Galles, la proportion est la même que celle des crimes, c'est-à-*dire* que les femmes en commettent un peu plus de 21 sur 100 ; mais elle est bien supérieure en Irlande et en Ecosse : dans le premier de ces royaumes, elle excède 36, et dans le second elle est de plus de 35 sur 100.

Ce qui doit être remarqué, c'est que le nombre des femmes condamnées en Angleterre et dans le pays de Galles pour assassinats augmente sensiblement d'année en année, tandis que celui des hommes punis pour le même crime tend à diminuer. Ainsi, en prenant trois périodes de quatre ans chacune, depuis 1835 jusqu'à 1849, on trouve que dans la première période, sur 315 assassinats, 92 ont été commis par des femmes ; que, sur 347 dans la seconde, les femmes comptaient pour 126, et que, sur 365 commis dans la troisième, les condamnations portaient sur 160 femmes.

Pourquoi une différence à cet égard entre l'Ecosse et les autres parties du Royaume-Uni? Pourquoi une différence aussi entre ces dernières parties et la France? Pourquoi la femme est-elle plus portée à commettre des crimes dans un pays que dans un autre? Cela tient-il, en ce qui la concerne, à une différence d'éducation, d'où naît une virilité plus ou moins prononcée, une audace plus ou moins grande dans un pays que dans l'autre? C'est un problème philosophique qui mériterait d'être approfondi. La population générale des deux sexes n'est pas, à la vérité, numériquement la même dans les deux pays. Ainsi, en France, il y a 17 hommes pour 16 femmes; dans le Royaume-Uni, au contraire, la proportion est inverse, il y a à-peu-près 14 femmes pour 13 hommes. Pourquoi encore cette différence? Nouveau problème. Mais on sent que cette proportion inverse n'est pas assez forte pour expliquer la différence que nous avons signalée dans la criminalité relative de chaque sexe, en deçà et au-delà du détroit.

Quoi qu'il en soit, sur les 6,128 condamnés à la déportation, qui existaient au 1er janvier 1841 dans les lieux de répression du Royaume-Uni, il se trouvait à-peu-près un 5e et 1/4 de femmes.

Toutes celles dont la santé est assez robuste pour pouvoir être transportées viennent à la prison de Milbank, qui en 1850 en a renfermé 406 dans un quartier entièrement séparé de celui des hommes. Sur ce nombre, 22 n'avaient pas dix-sept ans; 117 avaient de dix-sept à vingt et un ans; 153 avaient de vingt et un à trente ans; 114, âgées de plus de trente ans, étaient néanmoins fortement constituées. On voit par là que le plus grand nombre pouvaient rendre un jour d'utiles services à la colonie où elles seraient envoyées. La plupart sont mises en cellule, où elles s'occupent de travaux à l'aiguille; d'autres sont employées à des détails d'intérieur tels que la buanderie; toutes ont une heure de promenade par jour. Le régime de séparation ne paraît pas être défavorable à leur santé. La femme, en effet, créée pour les soins de la famille, a plus que

l'homme le goût des occupations domestiques; comme elle n'est pas propre aux travaux qui exigent un grand développement de force, elle aime peu à se mouvoir, le séjour de la cellule ne change donc rien à son état normal. On a même remarqué que, dans les prisons cellulaires de France, où les femmes jouissent comme à Milbank d'une heure de promenade, on a de la peine à obtenir qu'elles s'y donnent quelque exercice; d'ordinaire, munies d'un ouvrage à l'aiguille, debout, appuyées contre un mur, elles travaillent sans changer de place, et il faut presque leur faire violence pour les arracher à cette immobilité.

Le régime de la cellule, au point de vue moral, est si salutaire, il contribue tellement à l'amélioration des femmes, que, dans une enquête faite dernièrement en Angleterre à ce sujet, il a été constaté qu'il y avait une différence très-marquée entre celles qui étaient embarquées après avoir passé rapidement dans la prison de Milbank, et celles qui y avaient fait un séjour prolongé : ces dernières étaient obéissantes, rangées, avaient une tenue décente; tandis que la conduite des autres était, le plus souvent, d'un cynisme révoltant et d'une indiscipline difficile à réprimer.

Mais on se préoccupe avec juste raison des atteintes que la foi conjugale peut recevoir, lorsque des femmes qui ont des maris et des enfants sont séparées d'eux et transportées dans un lieu, où, jouissant de la liberté de leurs actions, elles se trouvent d'ailleurs exposées à toutes les séductions, au milieu d'une population nouvelle, parmi laquelle leur sexe est en si grande minorité.

BÉRENGER.

(La suite à la prochaine livraison.)

MÉMOIRE

SUR LES ASSOCIATIONS

ENTRE OUVRIERS

OU

ENTRE PATRONS ET OUVRIERS,

FONDÉES AVEC UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT,

PAR M. LOUIS REYBAUD (1).

IV.

Il me semblerait que j'ai négligé une partie essentielle de mon sujet, si je n'y ménageais une place aux associations libres, qui se sont fondées et se maintiennent par leurs propres ressources et en dehors des subventions de l'Etat. Pour deux motifs, cette mention est nécessaire. Le premier, c'est que, entre tous les essais, aucun n'est plus concluant, puisque le principe d'association y agit seul et sans force d'emprunt; le second, c'est qu'on a singulièrement exagéré ce qui s'est fait dans cette voie, et qu'il importe de rétablir les choses dans leur réalité.

Ici pourtant le terrain est moins sûr et les renseignements

(1) Voir pour la première partie de ce mémoire, ci-dessus, page 97.

sont moins précis. Je n'aurai pas, pour juger et faire connaître ces associations, des documents analogues à ceux que m'a fournis l'expérience officielle. Je n'aurai ni des rapports d'inspecteurs, ni des inventaires basés sur des données rigoureuses. Investi d'une entière liberté d'action, ces établissements n'ont point de comptes à rendre, et les détails qui en transpirent proviennent de confidences volontaires obtenues des personnes intéressées et qui n'impliquent ni contrôle, ni débat. Aussi m'en tiendrai-je à un travail de rapprochement. Déjà l'un de nos honorables confrères, M. Villermé, a traité cette portion de mon sujet, avec le talent et l'impartialité qui le distinguent, dans l'une des publications qui sortirent du sein de cette Académie, en 1848 et 1849, sur les instances du gouvernement. Plus tard, un écrivain que recommandent des travaux consciencieux, M. Cochut, a recueilli et publié des renseignements très-circonstanciés sur l'état de ces associations, où ses sympathies politiques lui assuraient un libre accès. Je vais résumer ces divers éléments d'information et en présenter à l'Académie une analyse rapide.

Avant que les événements de 1848 eussent jeté le désordre dans notre régime industriel, des tentatives d'association n'avaient pas revêtu un caractère bien sérieux. C'*était un texte* à déclamations, rien de plus; le bon sens des ouvriers, l'abondance du travail, le taux croissant des salaires en avaient éloigné ou amoindri les applications. Il n'y eut, en ce genre, qu'un essai important et des plus curieux; la date en remonte aux premières années qui suivirent la révolution de 1830. L'une des meilleures imprimeries de Paris, celle de M. Everat, ayant été atteinte par la crise d'alors, il se forma, entre les plus habiles et les plus robustes ouvriers de cet établissement, compositeurs ou pressiers, une association qui avait pour base l'égalité de conditions, et pour moyen une retenue sur le montant du salaire. On peut dire, sans courir le risque d'être contredit, que c'était la fleur des ouvriers de cette industrie qui s'unissait pour la lutte et le succès, et les magnifiques éditions sorties de ces ateliers, célèbres sous le nom de Lacrampe, rendirent

bientôt manifeste aux yeux du public ce degré éminent et supérieur du talent professionnel. Rien ne manqua à cette association, si digne d'estime, ni la faveur du public, ni celle des libraires; elle eut une vogue soutenue, et, pour ainsi dire, le choix dans la meilleure clientèle de Paris. Citée pour les ouvrages de luxe, elle en réglait presque les prix, et au lieu de recevoir la loi elle la dictait.

Quelle association devait réussir, si ce n'était celle-là? Ouvriers d'élite, clients nombreux, travaux surabondants, réputation assise, que de conditions réunies? Eh bien! cela n'a pas suffi pour assurer la durée de l'établissement et la fortune des associés : après quelques années d'existence, l'association a été dissoute. J'ai entendu attribuer ce résultat à diverses causes; il n'y en a qu'une de vraie et de fondamentale, c'est que le principe de l'association, ainsi compris, ainsi appliqué, porte en lui un germe d'anéantissement qui persiste, et se développe même au milieu des plus belles apparences.

A côté de cet essai remarquable, et qu'on égalera difficilement, je n'en vois pas d'autre à citer dans la période antérieure à 1848. Il y eut bien une association de bijoutiers en faux, fondée par les soins et sous l'inspiration de M. Buchez, dans les données les plus pures de la fraternité évangélique; mais cette association est au nombre de celles que l'État a comprises dans la distribution des trois millions, et dès-lors elle entre dans une catégorie à part, et ne relève plus de ses propres ressources. On cite également l'exemple d'un entrepreneur de peinture en bâtiments qui, longtemps avant 1848, avait associé ses ouvriers à ses bénéfices, et obtenu à ce propos les plus bruyants éloges de la part des utopistes en crédit; mais je ne saurais dire si cette association est encore debout, et si elle a tenu ce qu'en attendaient ses panégyristes.

Quoi qu'il en soit, le mouvement éclate après la révolution de Février, et c'est le gouvernement qui en prend l'initiative. Il crée d'une main les ateliers nationaux, c'est le droit à l'aumône; de l'autre, l'atelier de Clichy, c'est le droit à l'égalité des salaires. Sans enchères publiques, sans adjudication,

sans cautionnement, il livre à des ouvriers ameutés une fourniture d'habillements pour une valeur d'un million et demi, et un local appartenant à l'Etat, la prison de Clichy. Voilà quelle fut la première forme d'association issue du sein de ce désordre. Il n'en fallut pas davantage pour que la manie de l'initiation s'en mêlât, et qu'on vît s'élever sur mille points, et de proche en proche, ces établissements auxquels l'équerre et le niveau servaient d'enseigne et de décoration. Associations de cuisiniers, de coiffeurs, de bottiers, de chapeliers, de cafetiers, qui n'en a rencontré sur son chemin, et qui ne s'en souvient! Ce fut une triste bouffonnerie. Les femmes même y prirent part : on eut des associations de modistes, de lingères, de couturières, et jusqu'à l'association fraternelle des blanchisseuses, comme l'a constaté notre confrère M. Villermé. Au fond de chacune de ces associations qu'y avait-il de réel? Deux ou trois personnes se jouant de la crédulité publique.

Si le principe de l'association, agissant dans sa liberté, n'eût fourni que de pareils travestissements, je n'aurais pas à en entretenir un auditoire aussi grave que celui-ci. Mais quelques sociétés entre ouvriers ont été constituées à Paris sur un pied moins équivoque et plus digne d'attention. Il y a eu des efforts tentés, des sacrifices accomplis, des résultats obtenus, et c'est sur ce point seulement que j'insisterai.

La première association libre qui se présente dans l'ordre des dates, est celle qui se constitua entre ouvriers tailleurs sur les débris des ateliers de Clichy. Vers les derniers jours de juillet 1848, ces ateliers avaient été fermés par l'ordre de l'autorité; il n'y restait plus qu'un petit nombre d'ouvriers, et des meilleurs, sur qui reposait la liquidation du marché passé avec le gouvernement. Quand cette liquidation eut été achevée, ces ouvriers, au nombre de cinquante-quatre, et appuyés d'un beaucoup plus grand nombre d'adhérents, contractèrent une association nouvelle dont la mise de fonds se composa des bénéfices réalisés dans l'ancienne opération, 37,000 fr. environ. La forme sous laquelle ils se constituèrent fut la société en nom collectif à l'égard du gérant, et en commandite à l'égard des autres

associés. Cependant, en imposant au gérant la responsabilité, l'acte social ne lui attribua qu'un pouvoir restreint. Nommé pour un an seulement, il resta dominé par une assemblée générale, réunie deux fois par an, et par une commission de surveillance investie d'un rôle actif. Le capital social fut fixé à 200,000 fr., divisibles en actions de 50 fr., personnelles et inaliénables, et ne portant point d'intérêts. Chaque associé devait en posséder une au moins, et pouvait l'acquérir par un versement de 1 fr. par mois : le reste était destiné aux adhérents ou aux souscripteurs de bonne volonté. Il est inutile d'ajouter que ce fonds social est demeuré en très-grande partie à l'état de lettre-morte, et s'est réduit à d'insignifiants versements.

Il semble néanmoins, si les renseignements dont j'ai indiqué la source sont exacts, que les opérations de cette société se sont développées, surtout avec les départements. Dans le cours de sa première année elle aurait fait, dit-on, pour 160,000 fr. de vente, et l'actif se serait élevé à 66,000 fr. dans l'inventaire qui a été dressé. J'indique ces chiffres sans les garantir; ils n'ont pu être l'objet d'aucune vérification. Mais, ce qu'il est essentiel de constater, c'est que ces ouvriers, réunis d'abord par la pensée et le désir d'appliquer entre eux l'égalité des salaires, et qui s'en étaient fait un titre aux faveurs du gouvernement, n'eurent rien de plus pressé, une fois rendus à leur indépendance, que d'en revenir à un mode de rétribution plus conforme à leurs instincts naturels et à leurs saines habitudes. Non-seulement ils repoussèrent le principe d'un salaire égal, mais ils n'admirent même pas le salaire à la journée, qui peut donner lieu à des abus et servir d'abri à la paresse et à l'incapacité. Ils décidèrent que le travail serait payé aux pièces, c'est-à-dire en raison des objets confectionnés, et du mérite de sa confection. On ne pouvait se donner un démenti plus complet, ni plus heureux. Ce n'était plus dès-lors cette fameuse maxime : *à chacun selon ses besoins*, qui, sortie du Luxembourg, avait eu l'atelier de Clichy pour terrain d'essai; c'était un retour à ce bon sens vulgaire, qui veut que toute œuvre soit rétribuée suivant sa valeur, et que le salaire se mesure au service rendu.

Dans l'association libre des ouvriers lampistes se retrouvent des circonstances et des faits analogues. Là aussi le salaire est payé aux pièces, c'est-à-dire par le mode de rémunération qui s'écarte le plus de l'égalité; là aussi le gérant est seul engagé, seul soumis aux chances de la société en nom collectif; les autres associés n'ont que la qualité de commanditaires. Aucune association ne se fonda sous des auspices plus bruyants, ni avec des ambitions plus grandes. De l'aveu même de l'écrivain, dont je suis le récit, ce fut au début une véritable manifestation politique, où le corps entier des ferblantiers-lampistes se fit un honneur de figurer. On y nomma au scrutin des décurions et des centurions; on s'y livra pendant huit mois à des dissertations qui n'avançaient les affaires de personne, pas plus celle des patrons que celle des ouvriers; enfin on y recueillit, aux moyens de quêtes, la somme nécessaire pour un premier établissement. C'est de là, qu'après des vicissitudes nombreuses, est sortie une véritable société, composée d'un certain nombre de membres actifs et d'un nombre plus grand de simples actionnaires. Le fonds capital, fixé à 50,000 francs, devait se constituer au moyen de petits apports de trois francs par mois, comme dans l'association des tailleurs; ce capital, sauf quelques à-comptes, n'a pas été sérieusement versé. Du reste, la forme des statuts ne s'écarte guère de ce que nous connaissons déjà; seulement il y a luxe et surabondance de fonctions. Au gérant et au conseil de surveillance, les ouvriers lampistes ont jugé utile d'adjoindre un sous-gérant et un censeur. Tout ce personnel électif est perpétuellement révocable. Jusqu'ici les choses ont marché, s'il faut en croire l'auteur que nous citons, non-seulement sans encombre, mais encore avec un certain succès. Il y a des résultats acquis et des inventaires fructueux. Le temps nous dira jusqu'à quel point cette situation est durable.

L'association libre des facteurs de pianos et celle des ouvriers corroyeurs sont les seules qui se soient assujetties, pour l'ensemble des contractants, aux obligations et aux formes de la société en nom collectif. Les ouvriers y sont tous solidairement

engagés, comme dans les associations protégées par l'Etat. Choisis parmi les meilleurs ouvriers de la profession, ils sont parvenus à réunir un capital de 30,000 francs à l'aide de retenues exercées sur leurs salaires. Leurs produits sont appréciés, à ce qu'il semble, et ils ont tenu à honneur d'envoyer à l'exposition de Londres un piano sorti de leurs ateliers. Le travail chez eux est payé aux pièces, et les résultats correspondent à ce que les bons ouvriers obtiennent dans les autres maisons. Dans nulle association, il ne règne autant d'émulation et de concorde; nulle part aussi il n'a fallu plus de patience et plus d'abnégation pour lutter contre des débuts ingrats : Tel est le témoignage que leur rend l'écrivain auquel j'emprunte ces renseignements; s'ils sont exacts, ils prouvent beaucoup en faveur de la sagesse des associés. Cette sagesse doit corriger sans doute ce que leurs statuts renferment de dangereux et d'incompatible avec une gestion suivie. En effet, la société des facteurs de pianos a non-seulement cédé comme les autres à la manie de diviser les pouvoirs; mais elle a en outre décidé, pour empêcher tout abus, que ces pouvoirs seraient incessamment révocables. Ainsi elle a un gérant, des surveillants et trois contrôleurs à la réception des travaux; mais ces contrôleurs, surveillants et gérants sont soumis chaque mois à une réélection ; on peut les maintenir ou les changer, c'est le scrutin qui en décide. Il est facile de comprendre quels inconvénients s'attachent à une autorité aussi précaire, et combien l'exercice en est gêné par ce perpétuel assujettissement.

Quant à l'association des ouvriers corroyeurs, son caractère est celui d'une démocratie industrielle, sans mélange, ni contrepoids. Tous les membres y sont responsables, et la direction appartient à des chefs d'ateliers dont le salaire est fixé à la moyenne de ce que gagnent les ouvriers. A côté d'eux, et non au-dessus, sont trois commis aux ventes, un caissier et un teneur de livres, dont les appointements ne peuvent s'élever au-dessus de la moyenne des chefs d'ateliers. Ce personnel administratif est perpétuellement révocable et n'a que des pouvoirs restreints. Dans l'origine, quelques membres de la

société avaient essayé de lui donner une organisation plus forte et moins sujette aux fluctuations ; mais la majorité en prit ombrage et les obligea à se retirer. Depuis lors, l'esprit d'indépendance a continué de prévaloir au sein de l'association, tempéré sans doute par le zèle et l'amour du devoir. Cependant, toute démocratique qu'elle est, la société des ouvriers corroyeurs n'a pas poussé l'obéissance à son principe jusqu'à admettre l'égalité des salaires. Le travail y est rétribué selon les usages et les tarifs des bonnes maisons de Paris, tantôt aux pièces, tantôt à la journée, suivant les convenances, non des ouvriers, mais de l'établissement. Dans ces termes, les affaires paraissent s'y être développées : le total des ventes en 1850, s'est élevé à plus de 200,000 fr. : c'est le chiffre que je relève dans les comptes fournis par les associés eux-mêmes. Il est vrai qu'à côté de cette indication, il s'en trouve une autre moins favorable aux yeux des hommes versés dans l'industrie. Ce mouvement considérable de ventes n'a donné lieu qu'à une répartition de 3,700 fr. environ de bénéfices, ce qui est hors de proportion avec les sommes engagées et les risques courus, et semblerait prouver que ces ouvriers n'ont pas le sentiment bien net de l'opération qu'ils poursuivent.

La dernière association libre dont j'aie à parler est celle des ouvriers tourneurs en chaises; elle occupe le haut rang dans l'estime de ceux qui ont suivi ces nouveautés avec quelque chaleur. Cela tient à ce que, dans ses débuts, elle ne mit point de limite à ses projets de réforme. Elle se proposa d'embrasser toutes les industries et demanda qu'on lui fît une part convenable dans l'entreprise alors en vogue du bonheur universel. C'était un programe un peu vaste, il fallut y renoncer. Quinze ouvriers se réunirent donc avec 300 fr. de capital, et se constituèrent dix-huit mois plus tard en société en nom collectif à l'égard des gérants, et en commandite vis-à-vis des autres associés. Les gérants sont au nombre de trois et leurs pouvoirs sont contrôlés par trois conseils : conseil de gérance, conseil de surveillance, conseil de famille. On voit qu'en aucune de ces sociétés les contrôles ne font défaut, et qu'un nombreux per-

sonnel y est attaché. Celle-ci n'y déroge pas, sur un point cependant elle diffère des autres. On a vu quel éloignement s'est partout manifesté pour l'égalité du salaire, les tourneurs de chaises sont les seuls qui n'aient pas repoussé ce principe d'une manière absolue. Sans admettre l'égalité, ils ont posé une limite à l'inégalité. Ainsi d'un ouvrier à l'autre il peut y avoir des différences dans les prix de la journée ; mais cette différence ne doit pas excéder 50 centimes : là où l'ouvrier habile gagnera 3 fr., le plus médiocre ouvrier de l'atelier gagnera nécessairement 2 francs 50 centimes. Il est vrai que pour pallier les abus de ce mode de rétribution, la société a imaginé de marquer chaque pièce d'une estampille qui équivaut à la signature de l'ouvrier ; mais les faits ont prouvé que c'était là une garantie illusoire, même entre ouvriers de choix, et tôt ou tard il faudra avoir recours à des procédés plus conformes à la nature des choses.

Cette société de tourneurs en chaises offre encore une circonstance digne d'attention ; c'est celle où le sacrifice et le dévouement sont le mieux caractérisés. Par exemple, les gérants ne reçoivent que 25 centimes de haute paye, allocation évidemment insuffisante et qui ne couvre pas les dépenses auxquelles leurs fonctions les obligent. Les bons ouvriers de l'atelier se trouvent tous dans le même cas : ils ne maintiennent l'association qu'au détriment de leurs intérêts ; tandis qu'ils pourraient gagner, en travaillant aux pièces chez les patrons, de 3 à 6 francs par jour, ils ne gagnent dans leur propre atelier que 3 francs au maximum. A ce salaire, il est vrai, viennent s'ajouter les bénéfices de l'exploitation; mais jusqu'ici ces bénéfices n'ont donné qu'un prorata de 40 centimes par journée, et encore ce supplément a-t-il servi à améliorer le fonds commun au lieu d'être affecté à un partage entre associés. D'où il résulte qu'au demeurant les sacrifices sont réels et les avantages hypothétiques. Tant que cette situation n'aura pas changé, il n'y aura pour l'établissement, ni régime régulier, ni base durable.

Voilà quelles sont les principales associations libres entre ouvriers, qui se sont formées au sein des ateliers de Paris. A

dessein j'ai omis d'y comprendre d'autres associations, comme celles des paveurs et des formiers, qui relèvent plus directement des entrepreneurs, et n'ont pas un caractère spontané et indépendant. Je me suis attaché à celle où l'initiative de l'ouvrier est évidente et son action bien marquée. C'est tout ce qu'il y a eu de vraiment sérieux dans ce mouvement dont on a tant exagéré l'importance. En effet, à en croire des esprits ardents, l'association allait envahir l'industrie entière et les ouvriers, réunis dans une immense ligue, ne devaient plus laisser debout aucun des anciens établissements. C'était, pour le personnel des manufactures, une révolution analogue à celle que l'emploi de la vapeur avait imprimée au matériel. Ainsi disait-on de toute part et avec le bruit qui accompagne les thèses populaires. Voyons où en sont arrivées les choses dans la réalité, et dans quelles limites ce mouvement a été circonscrit.

J'ai déjà fait connaître à l'Académie le chiffre exact des ouvriers engagés dans les trente associations que l'Etat a encouragées à Paris et pourvues d'un premier capital. Il est de 434. Si à ce chiffre on ajoute celles que présentent les cinq associations libres dont j'ai exposé la situation, on trouve pour les ouvriers tailleurs, 54 associés; pour les ferblantiers-lampistes, 43; pour les facteurs de pianos, 35; pour les corroyeurs et selliers, 86; pour les tourneurs en chaises, 85; en tout 303 associés, qui réunis aux 454 des associations subventionnées forment un total de 737 ouvriers. Pour avoir un dénombrement complet, il convient d'ajouter encore 480 ouvriers environ compris dans les associations que l'Etat a encouragées dans les départements, ce qui élève, en mettant les choses au plus haut, à douze cents ouvriers l'ensemble des individus qui, à un titre direct, ont pris part à cette expérience. Il est vrai qu'il existe en dehors de ce nombre des adhérents, des auxiliaires, des collaborateurs, des actionnaires, des souscripteurs; mais c'est là un élément mobile, variable et qui ne saurait être déterminé, même par approximation. Toujours est-il que cette levée de boucliers, appuyée d'un subside considérable, n'a pu détourner des voies habituelles de l'industrie que douze cents ouvriers,

dont la plupart étaient plutôt entraînés que convaincus, et qui cédaient moins à leur propre élan qu'à une impulsion étrangère.

Maintenant je n'hésite pas à reconnaître qu'il y a eu, dans les associations indépendantes de l'Etat, un effort plus réel et plus sérieux que celles qu'il a prises sous son patronage direct. Forcés de se composer, à l'aide du travail et de l'épargne, une première mise de fonds, ces associations libres y ont puisé le courage et la vigueur qui s'attachent aux difficultés vaincues. Dans les rudes épreuves d'un début, elles ont pu distinguer et choisir ce qu'il y avait de meilleur et de plus sûr dans les éléments dont elles étaient composées, se retremper par la lutte, s'épurer à l'aide du temps, acquérir cette confiance réciproque qui naît d'un contact assidu. Les ouvriers s'y sont attachés à leur œuvre en raison même des peines et des mécomptes qu'ils y ont essuyés. Plus d'un trait vraiment touchant a marqué leur premier pas et il s'est dépensé, dans cette poursuite ingrate, un dévouement et une abnégation dignes d'un moins fragile emploi. J'ai bien peur, en effet, qu'après des efforts plus ou moins longs, plus ou moins heureux, toutes ces associations ne se dissolvent si elles ne se transforment pas ; j'ai peur qu'il n'y ait, en tout ceci, un vice d'origine qui, caché ou apparent, lent ou prompt, n'en agit pas moins avec une persistance invincible et altère, dans sa source même, la vie de ces établissements. Des exemples sont là pour attester que cette crainte n'est pas sans motif; j'en ai fait passer beaucoup sous les yeux de l'Académie et des plus concluants; mais à côté ou au-dessus des faits, il existe des considérations d'un ordre général, puisées dans l'étude du cœur, suggérées par l'expérience, qui fournissent des éléments d'appréciation non moins décisifs. Je croirais laisser mon travail incomplet, si je ne leur donnais pas une place et ne les résumais pas rapidement. Ce sera la dernière partie de ce mémoire.

V.

Voici plus de vingt ans que le mot d'association défraye les projets des coureurs d'aventures, et qu'on en veut faire un de ces mots magiques, pareils à ceux des contes orientaux, à l'aide desquels les portes s'ouvrent, les obstacles s'aplanissent, et les merveilles succèdent aux merveilles. C'est à qui en étendra le sens et en exagérera la portée. Au contact de l'association, toutes les plaies de l'humanité doivent être guéries, toutes ses douleurs soulagées, tous ses désordres réparés : il y a en elle des vertus universelles et souveraines. Tel est le thème; on sait qu'il n'a manqué ni de commentaires, ni de développements.

Non pas que les esprits sages aient méconnu ce que le principe de l'association renferme de fécond en soi, et d'utile aux intérêts de la communauté. Il est une limite où l'effort individuel s'arrête, et où commence l'effort collectif; c'est le véritable domaine de l'association. Que cette association soit l'Etat lui-même, ou une compagnie privée; il lui appartient d'exécuter les grandes choses qui se dérobent à l'activité individuelle, et exigent le concours d'un personnel considérable et de capitaux puissants. Banques, chemins de fer, canaux, mines, industries du premier ordre, que d'objets entrent dans son ressort, et je n'en cite qu'un aperçu. Voilà où le principe de l'association peut s'exercer avec fruit et rendre d'incontestables services. Les membres de cette Académie n'ont pas été des derniers à lui rendre ce témoignage, et il en est qui y ont joint une étude approfondie du sujet. Je citerai d'abord un homme que l'Académie regrette à plus d'un titre, Alexandre de Laborde, qui a consacré un volume entier à examiner le principe de l'association, et à indiquer les applications dont il est susceptible. Parmi nous, d'autres encore s'en sont occupés avec l'autorité qui s'attache à leur nom; M. Thiers, dans son beau travail sur l'assistance publique; M. Dupin aîné, dans un curieux Mémoire sur l'association des Jault; MM. Dunoyer, Vivien, Passy, Blanqui, Léon Faucher, Charles Dupin, Michel Chevalier, en plus d'une cir-

constance et dans divers écrits; enfin, plus récemment, M. Villermé, dans l'un des petits traités que l'Académie a publiés. Moi-même, s'il m'est permis de me citer ensuite, j'ai parlé de l'association en homme qui en attend beaucoup, et la juge à travers les illusions du temps. Des observations plus sévères, comme J.-B. Say, ont également fait à l'association une part très-ample, et lui ont assigné une place dans l'économie des sociétés. Tous ont compris de quelle utilité elle pouvait être, et de combien de formes elle pouvait se revêtir, soit qu'elle servît de ciment aux plus grandes spéculations, soit qu'elle s'adaptât aux plus humbles institutions charitables, changeant de mobile suivant l'emploi et relevant tantôt du calcul, tantôt du dévoûment, sans être pour cela ni moins fructueuse, ni moins efficace.

Ainsi, le principe même de l'association est hors de cause; ici et ailleurs nous lui avons tous donné des gages suffisants. Il est accepté, reconnu, et c'est à tort qu'on nous accuserait d'y être systématiquement hostiles. A tout prendre, les véritables amis du principe d'association sont plutôt ceux qui cherchent à le maintenir sur son terrain que ceux qui le poussent vers des excursions chanceuses et mal justifiées. Dès-lors, la question est facile à poser. Ces tentatives récentes, ces expériences, soit libres, soit officielles, sont-elles du vrai domaine de l'association, ou faut-il y voir des déviations condamnées d'avance à un échec? Est-ce une conquête naturelle, légitime, ou bien un empiètement malheureux. Voilà le point à examiner.

Dans la sphère des intérêts, aucune association n'est possible ou durable, du moins qu'à la condition d'une rigoureuse justice. Il faut que chacun y reçoive en raison de ce qu'il apporte, et y trouve le rang que lui assignent ses facultés. C'est l'instinct humain qui le veut ainsi; les rêveurs n'y changeront rien. Je sais bien qu'ils ont imaginé un homme à leur guise, se contentant de peu quand il pourrait recevoir beaucoup, s'oubliant pour ne songer qu'à autrui, laborieux et n'exigeant rien de plus que l'indolent, habile et se résignant au salaire de l'incapable. Je n'ignore rien de tout cela; mais je sais également que

l'homme, tel qu'il nous est donné de le connaître, est fort éloigné de cette perfection. Il ne s'abandonne pas, il ne s'oublie pas de la sorte; il ne fait pas si bon marché de sa personne et de ses talents; il ne dédaigne pas d'en tirer profit pour lui et pour les siens. Voilà l'homme, voilà le cœur humain pris dans la généralité : ce qui y déroge n'est que l'exception. Là même où l'intérêt personnel semble s'effacer, il serait aisé de prouver qu'il se déguise seulement; dans tous les cas, ce serait s'exposer à de graves mécomptes que de demander à l'homme l'oubli de son propre intérêt et d'élever sur cette base fragile tout un système industriel.

Justice donc et respect de la valeur individuelle, tel est le fondement de toute association qui prétend durer. Quand il ne s'agit que d'un apport de capitaux, cette justice est facile à établir : le droit de l'associé se mesure à la somme qu'il verse; rien de plus équitable, de plus simple et de plus net. De là, le succès de ces grandes commandites où tout se compose de valeurs appréciables, exactes dans leur relation, et, sauf de petits abus, donnant lieu à des résultats d'une équité rigoureuse. Mais quand il s'agit d'un apport de facultés personnelles, de travaux et de services personnels, où est l'étalon de la valeur? Comment déterminer, d'une manière exacte, ce qui a plus de prix, et ce qui en a moins? Comment avec des éléments inégaux en puissance et d'une appréciation insaisissable, fonder un ensemble où chacun soit satisfait de son lot, et qui ne blesse pas par quelque point le sentiment de la justice? A quel signe certain, infaillible, reconnaître la proportion des mérites pour dresser l'échelle des rétributions? Tel est l'écueil de ces associations où l'apport consiste en travaux et en services personnels; les droits y sont toujours mal réglés, mal définis; une large part y est laissée au vague et à l'arbitraire.

Quand l'association ne roule que sur deux ou trois individus, la difficulté est moindre et l'équilibre s'établit sans efforts. Presque toujours ceux qui s'engagent ainsi, ont pu se connaître et s'apprécier; ils font entre eux la part des facultés, la part des capitaux mis en commun, et y conforment les résultats de l'opé-

ration. C'est un marché libre, sérieux, débattu en connaissance de cause. S'il y a eu erreur, à l'expiration du premier délai, cette erreur se répare : le contrat est rompu ou modifié. S'il y a incompatibilité d'humeur, dissentiment sur la conduite de l'entreprise, l'association peut se dissoudre même avant le terme assigné. Partout le remède est à côté du mal. En tout cas, c'est là, je le répète, un engagement souscrit par des hommes qui ont la conscience de ce qu'ils font, et dont ils ont pesé les termes mûrement et librement; si ce n'est la justice absolue, c'est ce qui s'en rapproche le plus.

Mais quand l'association s'applique à un grand nombre de contractants, quand elle embrasse vingt, trente, quarante et jusqu'à cent individus, en peut-il être de même? Où sont alors les garanties d'une appréciation préliminaire et d'un débat sérieux? où est la liberté du contrat au milieu de ce rassemblement fortuit et aveugle? où est la règle des intérêts dans cette confusion d'éléments? Quoi, il suffirait d'aller chercher, à droite et à gauche, des ouvriers qui ne se connaissent pas ou se connaissent à peine, de les grouper, de les réunir dans le même projet, pour former une association vraiment digne de ce nom? Non, c'est là un abus de mots, et j'en trouve la preuve dans les faits même. Comment ont procédé ces prétendues associations? Elles ont cherché un mode distributif en dehors de leur propre principe, et l'ont trouvé dans le salaire, en l'élevant ou en l'abaissant suivant les facultés et les services de chacun. Puis quand il s'est agi des profits, si éventuels qu'ils fussent, c'est sur les salaires qu'on les a réglés. Voilà un premier et impérieux retour vers des sentiments de justice; voilà en outre un démenti formel. Eh bien, ni ce retour, ni ce démenti ne suffisent; il faut aller plus loin pour rétablir la vérité des situations.

En effet, il est un élément dont on semble faire bon marché dans les associations entre ouvriers, soit libres, soit officielles, c'est celui qui touche à la direction de l'entreprise. Supposons qu'un homme appartenant aux classes libérales se montrât inopinément dans un atelier et y saisit un rabot ou une lime, avec la prétention d'y exécuter un travail manuel, sans noviciat,

sans apprentissage, y aurait-il assez de rires pour accueillir cette tentative? Et pourtant les ouvriers n'ont pas fait autre chose, lorsqu'ils ont cru pouvoir, du jour au lendemain, tirer de leur sein des comptables excellents, des spéculateurs judicieux, des commerçants exercés. A voir l'entraînement qui les poussait vers cette usurpation, on eût dit vraiment qu'ils ne considéraient le rôle d'un patron, d'un entrepreneur d'industrie, que comme un simple jeu, à la portée du premier venu. Leurs statuts en faisaient même une fonction mobile, accessible à tous, pouvant se transmettre d'une main à l'autre, au gré du caprice des associés. Il était impossible d'y mettre plus de légèreté et de dédain. Le châtiment ne s'est point fait attendre; il est inscrit à chaque page de mon exposé. Faute de bons guides, presque tous les établissements ont croulé, et ceux qui résistent ne le doivent qu'à des choix heureux pour la direction et la gérance. Ceux-là ont eu, à leur tête, des hommes plus habiles et plus fermes, investis de pouvoirs moins contestés. Ainsi s'explique leur maintien, au milieu de ruines accumulées.

C'est que la carrière d'un entrepreneur d'industrie n'est pas d'un accès aussi facile qu'on l'imagine communément. Elle demande des connaissances étendues, un coup d'œil sûr, une activité sans bornes. Ecoutons J.-B. Say, qui avait été lui-même commerçant et manufacturier, et pouvait juger mieux qu'un autre les qualités nécessaires à ces professions. « Ce genre de « travail, dit-il, exige des qualités morales dont la réunion « n'est pas commune. Il veut du jugement, de la constance, la « connaissance des hommes et des choses. Il s'agit d'apprécier « convenablement l'importance de tel produit, le besoin qu'on « en aura, les moyens de production; il s'agit de mettre en jeu « quelquefois un très-grand nombre d'individus; il faut acheter « ou faire acheter des matières premières, réunir des ouvriers, « chercher des consommateurs, avoir un esprit d'ordre et d'éco- « nomie, en un mot, le talent d'administrer. Il faut avoir une « tête habituée au calcul, qui puisse comparer la valeur de la « production avec la valeur que le produit aura, lorsqu'il sera « mis en vente. Dans le cours de tant d'opérations, il y a des

« obstacles à surmonter, des inquiétudes à vaincre, des mal-
« heurs à réparer, des expédients à inventer. Les personnes
« chez lesquelles ces qualités ne se trouvent pas réunies font
« des entreprises avec peu de succès. » Telles sont, au dire d'un excellent juge, les qualités de l'entrepreneur d'industrie, et si exigeant qu'il se montre, j'irai plus loin. J'ajouterai que pour s'y élever à un certain rang, il faut une éducation et des études qui, en général, manquent aux ouvriers, et des relations qu'il leur est difficile d'acquérir. Il faut, en outre, s'y vouer entièrement et ne pas se partager entre la plume et l'outil, comme le font quelques chefs d'association. La conduite d'un établissement n'est pas chose si aisée qu'elle puisse se concilier avec d'autres travaux; elle suffit pour occuper le temps et la pensée d'un homme.

Ainsi le succès d'une association réside surtout dans le chef qui la dirige, et quand c'est une association entre ouvriers, il faut qu'ils trouvent dans leurs rangs un homme d'élite doué de qualités nombreuses, et qui sont ordinairement l'apanage d'une autre classe que la leur. Ces qualités même doivent avoir un degré de plus quand il s'agit d'établissements pareils où les attributions sont mal définies et greffées les unes sur les autres, où les pouvoirs sont précaires, chancelants et constamment menacés. Au souci des affaires se joint alors pour le chef élu le souci de se maintenir ; il doit réussir et lutter, peser d'une main sur ses associés et leur montrer de l'autre ses états de services. Du sein de ces rouages compliqués, de ces contrôles multipliés à dessein, de ces conseils de famille, de discipline, de surveillance, de ces assemblées générales accompagnées de scrutins, de tout ce temps perdu, de tous ces éléments orageux, il a pour mission de faire sortir un peu d'ordre, un peu de discipline, de l'unité dans le commandement, de l'harmonie dans les travaux, de l'esprit de suite dans la gestion, en un mot, tout ce qui peut donner de la vie à un établissement qui renferme tant de germes de dissolution. Quelle tâche! et n'avais-je pas raison de dire que la remplir en entier serait le fait d'un homme supérieur ?

L'alternative est donc celle-ci : ou les associations entre ouvriers se livreront à des chefs incapables, ou bien elles rencontreront des chefs expérimentés. Dans le premier cas, la ruine est infaillible, et on l'a bien vu. Ce qu'il y a, là-dedans, de faux, d'incohérent, d'éphémère, prend alors le dessus et les choses inclinent vers la plus étrange confusion. Mécontents de leur chef et d'eux-mêmes, ne sachant à qui ni à quoi se prendre, les ouvriers abandonnent l'atelier et vont chercher de l'emploi ailleurs; ou bien ils provoquent des assemblées générales et se donnent le plaisir de changer tous les mois de gouvernement intérieur. Les dignitaires se succèdent sans que la situation s'améliore, et de coup d'état en coup d'état, la société en arrive à cette limite fatale où il n'y a plus dans son sein ni fonds pour le salaire, ni aliment pour le travail. Elle se disperse alors en ne laissant après elle que le souvenir d'un avortement. Tel est le sort des associations dont les chefs demeurent au-dessous de leur tâche.

Voyons maintenant ce que deviennent celles qui naissent sous des astres plus heureux et ont le bon esprit de se pourvoir de meilleurs guides. Et d'abord, c'est le petit nombre, une exception. N'importe, assurons-nous si cette exception a un caractère durable ou si elle doit se dérober sous la main comme un dernier débris. Voici une association qui prospère; elle a pour gérant un ouvrier qui réunit toutes les perfections, intelligent, habile, heureux, dévoué. Il a non-seulement les qualités de l'emploi, mais encore celles qui lui ouvriraient l'accès des fonctions les plus élevées. Avec un tact parfait, il a su conjurer les animosités et les rivalités intérieures; il a su se faire tout pardonner, même sa supériorité, même le succès. Sous sa main l'établissement marche à une grande fortune, il en a créé et développé les éléments; c'est son œuvre à lui, personne ne le conteste. Les ouvriers qui lui sont associés ne valent ni plus, ni moins que ceux des ateliers voisins; mais il a su les diriger avec tant d'habileté, les employer si utilement, varier, innover, créer avec tant de bonheur qu'il moissonne là où les autres glanent, et qu'il est au premier rang pour le nom, pour le cré-

dit, pour la richesse. Voilà ce que peut un homme, voilà ce qu'il a fait. Et pourtant cet homme dont la valeur se multiplie par des résultats si évidents et si merveilleux, ne compte dans l'association que comme la plus humble unité; et les cinquante ouvriers qu'il gouverné auront tous, sur les fruits de son travail, uu droit égal au sien; et s'il y a, au bout de cet heureux effort, un million à partager, il ne trouvera dans son lot que 20,000 francs, comme le plus indolent et le plus gauche d'entre eux!

J'ai supposé tout-à-l'heure à cet homme de grandes facultés; il faut maintenant que je lui suppose une bien plus grande vertu. Quoi! il verra s'enrichir à ses côtés des entrepreneurs qui ne le valent, ni pour le mérite, ni pour le succès, et il se résignera silencieusement à la triste et modique part que lui fait l'association. Non, un tel détachement n'est pas de ce monde; à peine se prolongerait-il dans la limite des engagements pris, il n'irait pas au-delà. Il n'y a là d'ailleurs rien de régulier, ni d'équitable; c'est un point de départ faux qui aboutit à des conséquences plus fausses encore. Il s'agit toujours de soumettre au même traitement, de mesurer à une échelle commune deux ordres de travaux qui se refusent à cette assimilation; le travail intellectuel et le travail manuel, l'œuvre de la tête et l'œuvre des bras. Voilà le vice radical, irrémédiable de ces associations entre ouvriers: on y règle la part de l'intelligence sur celle de la matière. Qu'en résultera-t-il? C'est que l'intelligence, une fois maîtresse du terrain, y modifiera les rôles; c'est que l'ouvrier, élevé aux fonctions du patron, en revendiquera les droits et les usurpera si on les lui refuse. Ainsi finiront ces associations. Bien conduites, elles sont destinées à se transformer; mal conduites, à s'anéantir : aucune d'elles n'échappera à l'alternative.

Il est des esprits judicieux qui attendent un meilleur résultat de l'association entre patrons et ouvriers, et s'appuient de quelques exemples, notamment des dispositions prises par certaines compagnies de chemins de fer, vis-à-vis de leurs employés. En examinant de près les choses, il m'est impossible de partager ces illusions. L'association entre patrons et ouvriers ne devien-

dra pas, ne peut pas devenir un fait général dans l'industrie; il ne s'y produira que comme un accident et s'y réduira à des cas isolés.

Et d'abord restituons aux choses leur véritable nom; il n'y a point là d'association, il y a une libéralité volontaire de la part des entrepreneurs. Y souscriront-ils, c'est la question. Si les uns le font et que les autres s'y refusent, c'est une force de moins pour les premiers et un avantage pour les seconds dans les luttes de la concurrence. Ainsi, sauf quelques établissements privilégiés, tous s'abstiendront dès qu'un seul s'abstiendra, afin de maintenir leurs avantages relatifs. A cela, il est vrai, on répond que le sacrifice n'est qu'apparent, et que la libéralité cache un calcul adroit. On dit qu'associés aux bénéfices de la manufacture, les ouvriers y aideront plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, et feront recouvrer à l'entrepreneur, par un meilleur emploi du temps ou des matières, bien au-delà des sommes dont il se sera volontairement dessaisi en leur faveur. On ajoute que ce système créera entre le patron et l'ouvrier des liens indissolubles, et attachera aux établissements où il sera mis en vigueur, une élite de bras qui en feront infailliblement la fortune. Voilà ce que j'ai entendu répéter souvent, et ce que j'ai lu dans beaucoup d'ouvrages; il me serait doux d'y croire si les *faits* y répondaient.

L'Académie sait comment les choses se passent en réalité; je lui ai fait connaître les rapports des inspecteurs de finances qui ont vu et suivi les choses de leurs propres yeux. Dans les établissements secourus par l'Etat, et auxquels il a imposé en retour l'abandon d'une part des profits en faveur des ouvriers, ceux-ci ne semblent pas avoir répondu à cet acte de largesse par un zèle plus grand, ni un travail plus fructueux. Pour rappeler les termes mêmes de l'un de ces rapports, ils n'en arrivent pas une minute plus tôt à l'atelier, et sonneraient eux-mêmes la cloche, s'il le fallait, pour en sortir plus vite. Il s'en faut d'ailleurs que ces établissements, où un profit éventuel s'ajoute au salaire, soient recherchés par la masse des ouvriers, et que les autres ateliers y versent leurs meilleurs sujets. Rien de pareil

n'a été constaté, et s'il s'est produit un mouvement, c'est plutôt dans le sens inverse. D'ailleurs, puisqu'il s'agit de calcul et non de sacrifice, on peut s'en remettre aux industriels eux-mêmes; ils ne laisseront pas échapper l'occasion de faire une opération avantageuse, dès qu'ils le pourront. Si vraiment, dans l'intérêt de leurs entreprises, il y a utilité à abandonner à leurs ouvriers une portion de leurs profits, ils le feront spontanément, sans avoir besoin pour cela ni d'exemple, ni de conseil; et si déjà ils ne l'ont fait, ils n'ont pas employé ce moyen si facile et si beau de s'enrichir en s'honorant, c'est, il faut le croire, qu'à côté d'avantages hypothétiques, ce moyen offre des inconvénients très-nombreux et très-réels.

En effet, ces inconvénients se révèlent d'eux-mêmes aux esprits les moins attentifs. Le plus grave est d'ouvrir une action permanente à l'ouvrier contre l'entrepreneur; voici comment : tant que le pacte qui les lie ne repose que sur un salaire déterminé, l'ouvrier n'a pas à s'immiscer dans la conduite de l'établissement auquel il est attaché. Lorsque au bout de la semaine il a touché la somme qui lui est due, son droit est épuisé, son action éteinte : le reste n'est plus de son ressort, et n'entre pas dans ses soucis. Que les opérations de la manufacture soient heureuses ou non, qu'il y ait profit ou perte pour le patron, peu importe à l'ouvrier, pourvu que la paye ne soit pas arriérée. Mais là où une part des profits lui est déléguée ou promise, sa situation est tout autre; dans ce cas, son action contre l'entrepreneur ne s'éteint jamais, elle est toujours ouverte, toujours présente à son esprit; elle y éveille des convoitises et des défiances sans limites. L'ouvrier se demande alors si vraiment on lui fait son juste lot, s'il n'est pas lésé, s'il n'est pas trompé : il s'inquiète de la conduite de l'établissement, et y trouve sujet à plus d'un blâme; il s'en entretient avec ses camarades d'atelier, et de là naissent des préoccupations qui peuvent aller jusqu'à l'effervescence. Dans les entreprises où les bénéfices sont constants et assurés, où l'étendue seule en est variable, l'inconvénient est moindre, on le conçoit aisément. C'est le cas des chemins de fer qu'on cite en exemple. Il y a là

des profits certains pour tout le monde, pour les compagnies et pour les employés, tellement certains qu'aux yeux des derniers la petite part qui leur en est dévolue n'a pas d'autre caractère que celui d'une augmentation de traitement. Mais, dès qu'il y a incertitude et intermittence dans les bénéfices ; et c'est le régime général de l'industrie, les écueils de cette combinaison deviennent si nombreux, si évidents, si inévitables, que la prudence conseille de n'en pas multiplier les applications. Voyons en effet ce qui se passe. Voici une manufacture où les ouvriers sont associés aux profits ; la première année de l'exploitation est heureuse ; elle permet de faire une répartition. Grande joie parmi eux ; pour les uns c'est une épargne, pour les autres un *surcroît* d'aisance ; tous y comptent désormais. Cependant, la seconde année de l'exploitation ne présente pas les mêmes résultats ; les affaires n'ont pas prospéré ; aucune répartition n'est possible. Comment les ouvriers vont-ils prendre ce changement de condition ? Comment leur faire croire que c'est là le jeu naturel de l'industrie ? Monter en bien-être est chose facile ; descendre, non. N'est-il pas à craindre qu'ils n'élèvent des plaintes, des récriminations, qu'ils ne s'abandonnent à des soupçons injustes, et sans aller jusqu'à des désordres, qu'ils ne se livrent au moins au découragement ?

D'ailleurs, il y a encore là un point où l'équité se trouve profondément blessée. Les ouvriers auraient une part dans les profits, et les pertes ne les atteindraient pas ? Est-ce de la stricte justice, non-seulement vis-à-vis des entrepreneurs, mais vis-à-vis des tiers qui contractent avec l'établissement ? Les entreprises, assujetties aux chances du hasard, ressemblent à une partie de jeu où tout s'enchaîne, et dont le dernier mot se trouve dans la liquidation finale. Tout ce qui se fait avant ce temps n'a qu'un caractère provisoire, et nécessairement approximatif. Aussi, entre associés vraiment sérieux, le partage annuel se borne-t-il à des prélèvements insignifiants ; le reste est un dépôt et une réserve pour les chances à venir. Or, dans les associations entre patrons et ouvriers, cette réserve, ce dépôt, ne demeurent point intacts ; ils sont entamés par des

distributions irrévocables et non sujettes à rapport, de sorte qu'un établissement pourrait se trouver dans cette triste situation de s'être volontairement dessaisi de sommes considérables dans une période de prospérité, et quand viendraient des temps malheureux, ces sommes lui feraient défaut pour éteindre les engagements les plus pressants et les plus sacrés.

Non, à quelque point de vue qu'on les envisage, toutes ces expériences, filles de la nouveauté, ne soutiennent pas l'examen; non, il n'y faut pas voir une conséquence naturelle, légitime, du principe de l'association, dans le sens qu'y attachent les bons esprits, mais une déviation funeste et formelle de ce principe. Si je ne m'abuse pas, l'Académie en a eu, dans le cours de ce travail, la preuve irrécusable sous les yeux. Je lui ai exposé comment les essais tout récents, accomplis aux frais du Trésor, ont trompé l'espoir de ceux même qui y apportaient l'illusion la plus grande; je lui ai dit à quelles exagérations a donné lieu l'étude de ces associations libres dont nous étions naguère assaillis : j'espère lui avoir démontré qu'en principe, pas plus qu'en fait, il n'y a rien à attendre de ces tentatives qui procèdent d'une méconnaissance complète du cœur humain; je lui ai fait voir tout ce qui s'en dégage, esprit de système ou intérêts mal définis, illusions calculées ou naïves, mécomptes et impossibilité. C'est un procès désormais instruit; il n'appartient qu'au temps de le vider d'une manière souveraine; mais je suis malheureusement convaincu que sa sentence ne fera que confirmer et fortifier mes conclusions.

LOUIS REYBAUD.

MÉMOIRE

SUR

LES ORIGINES, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉCADENCE

De la Démocratie athénienne.

PAR M. FILON (1).

DEUXIÈME PARTIE.

Du développement de la Démocratie athénienne, depuis le commencement de la guerre médique jusqu'à la mort de Périclès.

Ce qui a fait la force d'Athènes pendant la guerre médique, ce qui lui a permis de faire triompher sur la barbarie orientale la cause de la civilisation hellénique, c'est qu'au moment de la lutte son gouvernement était régulièrement constitué; c'est qu'heureusement composé des éléments divers que Solon et Clisthènes y avaient introduits, ce gouvernement assurait à la république l'ordre au-dedans et la puissance au-dehors. Aussi, tandisque les Athéniens méritaient cet éloge d'Hérodote, qu'ils

(1) Voir plus haut, p. 161.

ont été, après les Dieux, les sauveurs de la Grèce, les combats de l'*agora*, loin de corrompre encore la démocratie, ne faisaient que la développer dans de justes limites. C'étaient les généraux les plus illustres par leurs victoires sur les barbares, qui, dans l'intérieur d'Athènes, étaient à la tête des partis opposés : c'était Thémistocle, c'était Aristide. Le premier appartenait, par sa naissance autant que par son caractère, au parti démocratique. Son père était d'une famille obscure, et, comme sa mère était étrangère, il lui fallut un décret du peuple pour être admis au nombre des citoyens (1). Aristide, au contraire, sortait d'une famille illustre; il avait été archonte, charge qui ne pouvait encore appartenir qu'aux citoyens de la première classe. Un auteur cité par Plutarque, Idoménée, dit qu'il ne fut point désigné par le sort, mais qu'il fut élu par le peuple (2). Nous croyons que ce ne fut point une exception motivée par la vertu d'Aristide, mais que c'était encore l'usage d'élire les archontes. Aristide avait été très-lié avec Clisthènes, le fondateur de la démocratie Athénienne; mais il n'en était pas moins admirateur de Lycurgue et partisan de l'aristocratie. Il eut Thémistocle pour antagoniste, et jamais caractères ne furent plus opposés : l'un souple et audacieux, prêt à tout concevoir et à tout oser, ardent aux innovations, voulant le succès à tout prix et sacrifiant tout à l'intérêt; l'autre réfléchi, scrupuleux, désintéressé, ayant horreur du mensonge et des vaines paroles, attaché aux anciennes maximes, toujours d'accord avec lui-même, et subordonnant tout à la justice, même la gloire et la grandeur de son pays.

Mais si Thémistocle paraissait manquer du sentiment moral, s'il représentait surtout la politique des intérêts et des passions, il faut convenir qu'il était doué d'une intelligence supérieure et d'une activité infatigable. Il s'était particulièrement appliqué, dit Plutarque, à cette étude qu'on appelait alors sagesse, et qui

---

(1) Plutarqne, *Thémistocle.*

(2) Plutarque, *Aristide.*

n'était autre chose que la science capable d'agir avec vigueur : c'était la philosophie pratique de Solon. Personne ne comprit mieux que Thémistocle la situation de la Grèce et celle d'Athènes en particulier. Dès le commencement de sa carrière politique, il tourna vers la mer toutes les pensées et tous les efforts de ses concitoyens. C'était l'usage de partager entre les Athéniens le produit des mines d'argent de Laurium, qui étaient une propriété nationale. On allait faire cette distribution, et, selon l'estimation d'Hérodote, chacun aurait reçu pour sa part dix drachmes, lorsque Thémistocle parut à la tribune et persuada à l'assemblée de réserver cet argent pour construire des vaisseaux de guerre (1). Cent galères furent construites immédiatement, selon Plutarque; deux cents, selon Hérodote. Un peu plus tard, une loi dont parle Diodore de Sicile, et que Thémistocle avait proposée, ordonna de construire vingt vaisseaux par ans (2).

Athènes étant devenue une puissance essentiellement maritime, il s'opéra, dans son système militaire, un changement radical qui devait amener de graves conséquences politiques. Plutarque dit que Miltiade, à la fin de sa carrière, avait combattu la première idée de ce changement. Il est probable que Aristide ne s'y montra pas favorable; car il était, en général, contraire aux innovations; et, se voyant sans cesse contredit par Thémistocle, il le combattait lui-même systématiquement, estimant, dit Plutarque, qu'il valait mieux empêcher quelque mesure utile à l'Etat, que de permettre à son rival d'arriver au pouvoir absolu, en lui laissant tout emporter de haute lutte. On reprochait à Thémistocle d'avoir arraché aux Athéniens la lance et le bouclier, pour les réduire au banc et à la rame. Platon s'est fait l'écho de ces reproches, dans son traité des *Lois*: « Les Athéniens, dit-il, étaient jadis de bons soldats, pesamment armés, et qui attendaient de pied ferme le choc de l'en-

---

(1) Hérodote, VII, 144. — Plutarque, *Thémistocle.*
(2) Diodore de Sicile, XI, 43.

nemi ; Thémistocle en a fait des matelots agiles, tout prêts, à la moindre alarme, à s'enfuir sur leurs vaisseaux (1). » Mais Thémistocle, bravant les reproches de ses ennemis, resta ferme dans ses desseins. Il se débarrassa de son principal adversaire, d'Aristide, par l'ostracisme, et il continua de donner tous ses soins à la marine, persuadé que là étaient à-la-fois le salut de la Grèce et la grandeur d'Athènes. La bataille de Salamine et tous les triomphes qui ont suivi lui ont donné raison.

Les Athéniens avaient rappelé Aristide un peu avant la bataille de Salamine, trois ans après l'avoir banni. Il y eut alors, en présence du danger public, et plus tard sous les auspices de la victoire, comme une trève entre les partis. Non-seulement Aristide soutint Thémistocle de toutes ses forces dans la guerre contre les barbares; il voulut encore lutter de popularité avec les chefs du parti qu'il avait combattu. Il fit adopter une loi que Thémistocle dut lui envier, et qui, en faisant faire un pas à la démocratie, était une véritable révolution dans l'Etat. Clisthènes n'avait pas fait tomber toutes les barrières qui séparaient encore les différentes classes de citoyens. Les plus riches pouvaient seuls s'élever jusqu'à l'archontat : or, cette inégalité commençait à peser à un peuple qui avait la conscience de sa force. Après les immortelles journées de Platée et de Mycale (479), Aristide pensa que les Athéniens méritaient une récompense pour le courage qu'ils avaient déployé dans les batailles. En même temps, dit Plutarque, il voyait bien qu'il ne serait pas facile de contenir par la force ce peuple qui avait les armes à la main, et dont l'orgueil était exalté par ses victoires. Il proposa donc un décret portant que le gouvernement appartiendrait désormais en commun à tous les citoyens, et que les archontes seraient pris indifféremment parmi tous les Athéniens, sans aucune condition de cens (2).

Ce changement avait été préparé plus qu'on ne le croit

---

(1) Platon, *Lois*, liv. IV.

(2) Plutarque, *Aristide*.

généralement, par l'accroissement progressif de la valeur des propriétés depuis l'époque de Solon. Au commencement du cinquième siècle, un revenu de cinq cents médimnes ne représentait plus une fortune considérable, et l'archontat était devenu par conséquent accessible à un plus grand nombre de citoyens : Aristide avait été archonte, et sa fortune était fort modique. Cependant le principe subsistait toujours : c'était le cens qui était la condition des honneurs, et le gouvernement d'Athènes était ce qu'Aristote a appelé une *timocratie*. La loi d'Aristide posa un principe nouveau : elle reconnut à tout Athénien libre le droit d'aspirer à toutes les fonctions publiques, quand elles n'étaient pas de nature à exiger une responsabilité pécuniaire, comme le maniement des deniers de l'Etat. Ce fut alors que l'*isonomie* fut véritablement établie.

Ce fut sans doute à cette époque que s'introduisit l'usage de faire désigner par le sort les archontes et les sénateurs. Autrefois le peuple entier avait le droit d'élire ces fonctionnaires ; mais il ne pouvait choisir que les riches. Depuis que la loi d'Aristide avait rendu tous les Athéniens éligibles, les principaux citoyens pouvaient craindre que le mérite ne fût écrasé par le nombre, et que l'élection ne perpétuât au pouvoir les hommes des dernières classes. D'un autre côté, les pauvres pouvaient concevoir la crainte opposée : les riches conservant leur crédit et tant de moyens d'influence, ne pouvait-il pas arriver que le peuple continuât de les choisir, comme il le faisait encore, au siècle suivant, pour les charges qui étaient restées électives (1)? Le tirage au sort fut adopté comme une transaction qui garantissait aux classes diverses des chances égales de succès. On fit pour les fonctions publiques ce que Solon avait fait pour les tribunaux : le hasard fut proclamé grand électeur. Par là on avait conquis l'égalité ; mais à quel prix ? au risque de voir arriver au gouvernement les plus incapables. Quoique, à tout prendre, le sort ait été certains jours plus clairvoyant dans ses

(1) Xénophon, *Politique Athénienne*, ch. 1.

choix que la multitude, nous ne pouvons que souscrire au jugement de Socrate et de Cicéron sur ce mode de nomination : il assure le salut des Etats, comme on assurerait le salut d'un vaisseau en tirant au sort celui des passagers qui devrait tenir le gouvernail (1).

Les Athéniens eux-mêmes comprenaient si bien tout ce qu'il y avait de péril dans ce système, qu'ils ne l'appliquèrent jamais à toutes les fonctions publiques. Les commandements militaires restèrent électifs. Dans un temps où Athènes était si souvent engagée dans de lointaines expéditions, les fonctions de *stratéges* devenaient chaque jour plus délicates et plus compliquées. Quelquefois même on ajoutait à la dignité de stratége le titre d'αὐτοκρατωρ c'est-à-dire qu'on donnait au général une autorité absolue. Les archontes, au contraire, avaient beaucoup perdu de leur ancienne importance. Dépouillés de leurs attributions politiques et militaires, ils étaient réduits à des fonctions purement civiles et administratives. Encore leur pouvoir était-il sans cesse restreint par la création de quelque nouvelle magistrature : c'étaient les *astynomes* et les *agoranomes*, qui maintenaient la police des rues et des marchés; les *métronomes*, qui veillaient sur les poids et mesures; les *sitophylaques*, qui étaient chargés des approvisionnements et qui réglaient le prix des subsistances (2).

La prospérité d'Athènes augmentait sans cesse le nombre des citoyens. Les dèmes de la campagne étaient devenus impuissants à balancer la population de la ville, qui avait pris un accroissement extraordinaire. On sait comment Thémistocle releva les murs d'Athènes malgré l'opposition lacédémonienne, et combien il agrandit la ville en la joignant au Pirée. Ce fut Thémistocle qui fut vraiment le créateur du Pirée : il le fit bâtir, sur un plan symétrique, par l'architecte Hippodamus. Il y établit des magasins et des arsénaux. Il y attira des ouvriers étrangers,

(1) Cicéron, *République*, I, 34.

(2) M. Grote, *History of Greece*, vol. V.

en leur accordant toute sorte de priviléges et d'immunités (1). Il s'en glissa même un grand nombre parmi les citoyens. Dès-lors il se forma dans les ports une ville nouvelle, plus agitée que l'ancienne. Au Pirée, dit Aristote, on est plus démocrate que dans la cité (2). Les plus modestes citoyens d'Athènes allaient devenir à leur tour une sorte d'aristocratie. L'influence échappait aux eupatrides et aux propriétaires. C'étaient les matelots, les marchands, les ouvriers qui dominaient dans l'*agora*, à la place de ces laboureurs qui paraissaient à Aristote les plus fidèles gardiens d'une démocratie régulière. La tribune aux harangues, tournée vers la mer, signifiait, dit un ancien, que là était désormais la vie et la puissance d'Athènes (3).

Mais ce qui sauvait la démocratie athénienne, ce qui l'arrêtait encore sur la pente glissante où elle s'était engagée, c'est qu'elle avait des chefs intelligents, qui savaient la contenir et la régler. L'aréopage exerçait toujours sa haute surveillance sur toutes les parties du gouvernement. Composée d'hommes vieillis dans les affaires, cette assemblée ne s'était point roidie contre les besoins nouveaux. Elle avait soutenu Thémistocle dans sa lutte maritime contre les Perses : pour décider le peuple à monter sur les vaisseaux, elle avait voté une indemnité de huit drachmes pour tous ceux qui s'embarqueraient. Elle ne s'était point opposée à la loi d'Aristide qui avait supprimé la distinction des classes ; mais elle veillait religieusement à ce que le progrès des institutions démocratiques ne portât aucun trouble dans l'Etat.

Il y avait aussi, à cette époque, certaines magistratures spécialement destinées à défendre les lois établies contre toute innovation téméraire ou prématurée : je veux parler des *nomophylaques* et des *nomothètes*. Les premiers, au nombre de sept, étaient, comme leur nom l'indique, les gardiens des lois.

(1) Diodore de Sicile, XI, 43.
(2) Aristote, *Politique*.
(3) Plutarque, *Thémistocle*.

Ils siégeaient, dans les assemblées publiques, en face des *archontes* et à côté des *proèdres*. Ils devaient intervenir toutes les fois qu'il était fait une proposition contraire aux lois existantes; ils étaient même autorisés, comme l'atteste un fragment de Philochore conservé par Photius, à forcer les magistrats de conformer leurs actes aux prescriptions de la loi. C'étaient eux qui dirigeaient les poursuites contre les auteurs des mesures illégales.

Les nomothètes présidaient à la révision des lois. Ici, il faut distinguer la loi proprement dite γόμος, et le simple décret, ψήφισμα Quand il ne s'agissait que d'un décret, l'assemblée du peuple pouvait, sur l'avis du sénat, adopter ou rejeter toute proposition nouvelle. Mais quand il s'agissait d'une loi, c'est-à-dire d'une mesure générale et fondamentale, l'opération était plus compliquée. La première assemblée ordinaire de l'année recevait les propositions des citoyens qui demandaient quelque réforme dans les lois. Si ces demandes paraissaient assez fondées pour mériter un plus ample examen, la troisième assemblée ordinaire nommait des nomothètes, ou plutôt les tirait au sort parmi les six mille citoyens qui devaient remplir les fonctions de juges. Ces nomothètes, dont le nombre s'élevait quelquefois jusqu'à 500, et même jusqu'à 1,000, devaient comparer les avantages relatifs de l'ancienne loi et de celle qu'on proposait d'y substituer. On choisissait cinq avocats ou *syndics*, pour défendre l'ancienne loi, et la majorité prononçait. Mais lors même que la loi nouvelle avait été adoptée, celui qui l'avait proposée en demeurait responsable. Il pouvait être, pendant un an, poursuivi et condamné, s'il était reconnu que sa proposition avait troublé l'économie des lois en vigueur, ou avait amené des résultats contraires à l'intérêt public.

C'étaient là certainement des garanties sérieuses, propres à sauver le peuple de ses propres caprices, et à préserver Athènes d'un des plus grands périls de la démocratie, de la perpétuelle instabilité des lois. L'institution salutaire des nomophylaques et des nomothètes est incontestable à Athènes; mais l'époque où ces fonctions ont été établies, n'ayant point été déterminée

par les anciens, est un problême pour la critique moderne. M. Thirlwall, à qui l'Angleterre doit une savante histoire de la Grèce, a cru devoir attribuer à Solon l'établissement des nomothètes (1); il ne s'explique point sur l'origine des nomophylaques. Un des compatriotes de Thirlwall, qui a publié plus récemment encore un ouvrage remarquable sur l'histoire grecque, M. Grote, ne pense pas qu'il faille rapporter au législateur athénien la procédure relative à la réforme des lois. Solon était bien plus préoccupé de l'idée de consolider sa législation, de la rendre inviolable, que d'en régler d'avance la révision (2). Sur ce point, nous sommes d'accord avec M. Grote; mais nous ne saurions partager son opinion quand il attribue à Périclès l'institution des nomophylaques et des nomothètes : c'était, selon M. Grote, un double moyen de remplacer l'aréopage, quand ce haut sénat eut été dépouillé de ses attributions politiques. Au temps de Périclès, comme nous le verrons tout-à-l'heure, on abaissait les anciennes barrières, on ne songeait pas à en élever de nouvelles. La création de ces magistratures conservatrices ne nous paraît ni aussi ancienne que le croit M. Thirlwall, ni aussi récente que le suppose M. Grote : elle nous semble bien plutôt se rapporter au temps d'Aristide, à cette époque intermédiaire, où l'on faisait au peuple de justes concessions, mais en réglant son pouvoir et en réprimant ses excès.

C'est la période la plus brillante et la plus pure de l'histoire d'Athènes. Au-dedans, point de luttes ardentes entre les partis : le peuple, satisfait de l'*isonomie* complétée par la loi d'Aristide, ne songe point encore à humilier les grands et à dépouiller les riches. Au-dehors, l'activité des Athéniens est occupée par de glorieuses entreprises. Pour se défendre contre les Perses, les Etats grecs avaient formé une confédération, dont le commandement avait été donné à Sparte. Quand la trahison de Pausanias eut compromis la suprématie lacédémonienne, les alliés tournèrent les yeux vers Athènes, et lui décernèrent ce qu'on appe-

(1) M. Thirlwall, *History of Greece*, ch. XI.

(2) M. Grote, *History of Greece*, T. V, p. 498.

lait l'*hégémonie*, c'est-à-dire le commandement de la confédération. L'orgueil et le despotisme de Pausanias avaient fait détester la domination de Sparte; la justice d'Aristide et la douceur de Cimon firent d'abord aimer celle d'Athènes. Aristide, revêtu des fonctions nouvelles d'*hellénotame*, détermina, avec la plus rigoureuse équité, ce que chaque peuple devait payer, selon ses ressources, pour la défense commune. Le chiffre total s'éleva, dans le principe, à 460 talents. L'argent fut déposé à Délos, et les assemblées se tenaient dans le temple. A cette époque, les alliés traitaient avec les Athéniens sur le pied d'égalité; ils conservaient l'*autonomie* et délibéraient ensemble; la majorité faisait la loi (1).

Mais la condition des alliés se modifia peu-à-peu, et Thucydide nous a parfaitement expliqué la cause de ce changement. Les Grecs commençaient à se lasser d'une guerre qui leur imposait de si grands sacrifices. D'ailleurs les Athéniens ne commandaient plus avec la même douceur; ce n'étaient plus des égaux, c'étaient des maîtres auxquels il fallait obéir. La plupart des alliés rentrèrent dans leurs foyers, et, pour se dispenser du service personnel, payèrent une plus forte contribution (2). Par là, ils se réduisirent eux-mêmes à la condition de tributaires, et les citoyens d'Athènes devinrent, depuis le premier jusqu'au dernier, une sorte de noblesse hellénique. Aussitôt que les Athéniens se sentent les arbitres de la Grèce, ils veulent exploiter en commun cette domination; ils aspirent à être tous égaux entre eux. Alors les passions se réveillent dans l'*agora*; le peuple se rallie autour d'un nouveau chef: c'est le commencement de Périclès.

Ce grand homme sortait d'une famille illustre, de la race des Alcméonides. Sa mère, Agarista, était nièce de Clisthènes. Son père, Xantippe, avait eu la plus grande part à la bataille de Mycale et aux victoires que les Grecs avaient remportées sur

---

(1) Thucydide, I, 96-97. — Plutarque, *Aristide*.
(2) Thucydide, I, 99.

les bords de l'Hellespont. Périclès avait, dit-on, toute la beauté que les artistes donnaient aux têtes de Bacchus. Il reçut une éducation digne de sa naissance : il fut disciple de Zénon d'Elée, dont un poète a dit qu'il connaissait l'univers comme s'il l'avait arrangé lui-même. Mais il étudia surtout sous Anaxagore de Clazomènes, que l'on surnommait l'esprit ou l'intelligence (1), parce qu'il enseignait que le principe de l'univers n'était ni une aveugle nécessité, ni le hasard plus aveugle encore, mais une intelligence pure et non composée de parties. Anaxagore avait commencé son principal ouvrage par ces belles paroles que Diogène-Laërce nous a conservées : « Tout n'était autrefois qu'une masse informe, lorsque l'esprit survint et mit toute chose en ordre (2) » Ce philosophe n'avait pas négligé la physique; il possédait même tout ce qu'on pouvait alors savoir d'anatomie, comme le prouve la dissection d'une tête de bélier, racontée par Plutarque ; mais il subordonnait la science des choses matérielles à l'étude de l'intelligence.

Cette doctrine, grave et féconde, contribua à développer en Périclès un esprit ferme et libre, qui se manifestait tantôt par la puissance de la parole, tantôt par l'énergie de l'action. Mais le plus grand service que lui rendit Anaxagore, ce fut d'épurer ses idées religieuses, et, sous ce rapport, Périclès et son illustre maître sont les précurseurs de la révolution philosophique dont Socrate sera le martyr.

Dans sa jeunesse, Périclès avait beaucoup redouté le peuple et l'ostracisme. Il avait avec Pisistrate une grande ressemblance, pour le visage et pour l'éloquence ; ce qui ne rassurait pas les plus vieux de la ville. Aussi commença-t-il par ne point se mêler des affaires publiques. Il ne servit d'abord son pays que dans la guerre, où il déployait beaucoup de courage, et où il cherchait les plus grands périls. Mais plus tard, voyant Aristide mort, Thémistocle banni et Cimon presque toujours occupé au-

(1) Timon le Phliasien, cité par Plutarque, *Vie de Périclès*.

(2) Diogène-Laërce, *Anaxagore*.

dehors, il se livra à la politique intérieure. Son caractère, fort peu démocratique selon Plutarque, l'aurait peut-être porté à la tête des nobles et des riches; mais la place était prise : Cimon était depuis longtemps le chef de ce parti. Périclès se jeta du côté opposé, et se voua à la défense du grand nombre et des pauvres. Il comprit dès lors la nécessité de réformer sa manière de vivre : il renonça tout d'un coup aux festins, aux assemblées et à tous les plaisirs qu'il se permettait auparavant. Il ne paraissait plus dans les rues que pour aller soit à l'*agora*, soit au Sénat (1).

Les deux partis qui divisaient Athènes avaient alors, malgré leur opposition, des vues nobles et hautes qu'on pouvait avouer des deux côtés. Cimon rêvait une aristocratie active et modérée, méritant ses priviléges par ses services et par son désintéressement. Périclès voulait communiquer le pouvoir au plus grand nombre; il voulait la démocratie, mais une démocratie glorieuse et bien ordonnée, délibérant et agissant comme un seul homme, sous l'impulsion de l'éloquence et de la raison. Au-dehors, Cimon voulait l'équilibre entre les Etats grecs et la guerre aux barbares; Périclès voulait la prépondérance exclusive d'Athènes et la guerre contre Sparte.

Cimon était à Athènes comme un de ces grands seigneurs des Etats modernes, qui savent faire de leur immense fortune un emploi vraiment populaire. Tous les jours il appelait à sa table les plus pauvres d'entre les citoyens. Il donnait des vêtements à ceux qui n'en avaient point. Sa bourse était ouverte à tous; il faisait ôter les haies et les clôtures de ses jardins et de ses domaines, afin qu'on pût non pas seulement s'y promener, mais y cueillir des fruits. Périclès, à qui sa fortune ne permettait point de soutenir une telle lutte avec Cimon, employait d'autres armes pour le combattre : il donnait au peuple des droits nouveaux. Il voulait que tous eussent de l'argent et des terres, non par les largesses volontaires de tel ou tel citoyen riche,

(1) Plutarque, *Périclès*.

mais en vertu de lois votées par tous dans l'*agora*. De là les décrets qui accordaient une solde aux Athéniens qui prenaient part aux expéditions militaires, un salaire à ceux qui siégeaient dans les tribunaux ou qui assistaient aux assemblées.

Le salaire des juges fut établi par Périclès, avant le bannissement de Cimon (1). Ce salaire n'était dans l'origine que d'une obole (environ 12 centimes). Dans les *Nuées* d'Aristophane, Strepsiade dit qu'il a employé la première obole de son salaire d'héliaste à acheter un chariot pour son petit garçon (2). Cette indemnité fut élevée plus tard à trois oboles. Chacun de ceux qui venaient siéger dans un tribunal recevaient en entrant, avec le bâton de juge, une petite tablette, qu'il remettait au prytane en sortant, et l'argent lui était donné en échange. Quant au salaire de l'assemblée du peuple, il ne paraît pas avoir existé dans les premiers temps de Périclès. On lit dans les *Harangueuses* d'Aristophane : « Sous l'archontat du vaillant Myronide, personne n'aurait osé recevoir de l'argent pour gouverner l'Etat (3). » Or Myronide était archonte l'an 457 avant l'ère chrétienne. La rétribution d'une obole, pour droit de présence à l'Assemblée, fut établie à une époque qui ne peut être déterminée avec précision ; mais il est certain que ce fut longtemps avant la représentation des *Harangueuses* d'Aristophane, qui eut lieu la 4ᵉ année de la 96ᵉ Olympiade (390 avant J.-C.). Le salaire d'une obole ne fut pas suffisant pour attirer les Athéniens à l'*agora*. « Autrefois, dit Aristophane, quand ils ne recevaient qu'une obole à l'assemblée, on pouvait s'y asseoir et causer tout à l'aise ; maintenant on y est étouffé par la foule. » Le salaire avait été triplé. « Aujourd'hui, continue le poète comique, quand on fait quelque chose pour la patrie, on demande trois oboles, comme le maçon qui a fini sa journée (4). »

---

(1) Aristote, *Politique*, II, 9.
(2) Aristophane, *Nuées*, V. 861.
(3) Aristophane, *les Harangueuses*, V. 303.
(4) Aristophane, *les Harangueuses*, V. 300 et suiv.

Les sénateurs recevaient aussi leur indemnité, qui était fixée à une drachme pour chaque jour d'assemblée.

Une autre dépense publique qui paraît remonter à la même époque, c'est l'établissement du *théorique*. Dans les premiers temps, l'entrée au théâtre était gratuite; le peuple s'y portait en foule, et il en résultait souvent des désordres et de fâcheux accidents. Pour prévenir ces inconvénients, on établit un droit d'entrée de deux oboles par personne; et plus tard, afin de ne pas exclure les pauvres, on leur donna cette somme, qui fut désignée sous le nom de *théorique*. On croit que le droit d'entrée fut établi vers la 70e olympiade (de 500 à 496 avant J.-C.); mais ce fut Périclès qui, le premier, fit payer le théorique par la caisse de l'Etat (1). Pour avoir droit à cette indemnité, il fallait être inscrit sur le rôle des citoyens. La distribution se faisait par tribus et par têtes. Le théorique reçut bientôt une plus grande extension : on fit des distributions d'argent sans qu'il y eût de représentations théâtrales, mais toujours à l'occasion des fêtes, où l'on voyait des jeux publics et des processions religieuses (2).

Ce fut sous les auspices de Périclès, et au commencement de son administration, qu'Ephialte porta les premiers coups à l'aréopage. On répétait depuis longtemps que l'autorité de l'aréopage avait donné trop de force au gouvernement. Aussi le *sénat d'en haut* était-il devenu odieux à ce qu'Aristote appelle la tourbe des gens de mer (ναυτικὸς ὄχλος), qui dominait dans la cité. On ne pouvait rien faire de plus agréable au peuple que d'abaisser cette antique magistrature, qui faisait obstacle au développement illimité de la démocratie. Tel fut l'objet du décret qu'Ephialte fit adopter la première année de la 80e olympiade (461 avant J.-C.).

Les critiques modernes qui ont le plus étudié les institutions de la Grèce, sont très-vagues sur cet abaissement de l'aréopage.

---

(1) Ulpien sur Démosthènes, *Olynth*. I. — Plutarque, *Périclès*.

(2) Boëckh, *Economie politique des Athéniens*, II, 13.

Il est vrai que les auteurs anciens ne nous ont point expliqué avec précision en quoi consistait la loi présentée par Ephialte. Aristote se contente de dire qu'elle mutilait les attributions de l'aréopage (1). Diodore dit qu'elle diminuait la puissance de cette assemblée (2). Plutarque dit qu'elle lui enlevait la connaissance de la plupart des affaires (3). Pour déterminer exactement ce que perdit l'aréopage et ce qui lui fut laissé, il faut surtout consulter les orateurs : Lysias, Dinarque, Eschine et Démosthène contiennent, à cet égard, de précieuses indications.

L'aréopage fut dépouillé, par la loi d'Ephialte, de ses attributions politiques; il conserva sa juridiction criminelle, dans les causes de meurtre, d'empoisonnement et d'incendie. Ce tribunal, dit Démosthène, est le seul que toutes nos révolutions aient respecté, que tous les gouvernements par lesquels nous avons passé, n'aient point osé dépouiller du droit de connaître des meurtres (4). Lysias dit que le droit de connaître de l'homicide avait été rendu à l'aréopage (5) ; ce qui suppose que ce droit lui avait été retiré. Il est possible en effet que la juridiction de l'aréopage ait été, sinon abolie, du moins restreinte sous Périclès. Peut-être est-ce à dater de cette époque que les membres de ce tribunal sont devenus, comme tous les fonctionnaires athéniens, responsables devant les λογισταὶ, et ont été obligés de rendre compte de la sévérité de leurs arrêts (6). Ils paraissent aussi avoir conservé l'instruction des causes qui se rapportaient à la religion. Dans certaines affaires qui intéressaient l'Etat, l'aréopage était chargé de faire une enquête, et d'examiner si le fait avait eu lieu : c'était au peuple à juger la cause au fond, et à prononcer sur la moralité du fait. Dinarque,

---

(1) Aristide, *Politique*, II, 9.

(2) Diodore de Sicile, XI.

(3) Plutarque, *Périclès*.

(4) Démosthène, *Discours contre Aristocrate*.

(5) Lysias, *Discours sur le meurtre d'Eratosthène*.

(6) Eschine, *Discours contre Ctésiphon*.

qui accusa Démosthène d'avoir reçu de l'argent d'Harpalus, dit dans son plaidoyer : « L'aréopage, se renfermant dans les limites de ses attributions, a prononcé seulement sur le fait ; tandis que le tribunal populaire s'est posé cette question : le fait est-il excusable ? (1) »

En supprimant les attributions politiques de l'aréopage, Ephialte avait démantelé la citadelle de l'aristocratie. Quelque temps après il périt assassiné ; ce meurtre fut attribué à un certain Aristodicus de Tanagre. Cimon était incapable de tremper dans une pareille vengeance. On ne sait pas jusqu'à quel point il s'opposa aux empiétements du parti démocratique, dirigé par Périclès. La lutte entre ces deux personnages vint d'un dissentiment sur la politique extérieure. On répétait sans cesse contre Cimon le mot fatal de φιλολάκων. Il y a toujours, sous toute espèce de gouvernement, mais surtout sous le gouvernement populaire, un mot dont on flétrit ceux qu'on veut perdre. Périclès fit bannir Cimon par l'ostracisme, comme ennemi du peuple, et comme ami des Lacédémoniens. Le fils de Miltiade partit sans murmure. A quelque temps de là, les Spartiates étant en guerre avec les Athéniens, il rompit son ban et voulut combattre comme volontaire ; on lui refusa la douceur de verser son sang pour sa patrie. Ses amis se firent tuer noblement à leur poste, pour montrer qu'ils n'étaient point du parti lacédémonien (2).

Cependant Athènes commençait à rougir de sa conduite : Périclès lui-même proposa le décret qui rappelait Cimon de l'exil. On dit qu'un traité secret avait été négocié entre les chefs des deux partis, par l'entremise de la sœur de Cimon, Elpinice, dont le nom est mêlé à tant d'intrigues. Ils avaient constitué entre eux une sorte de *duumvirat :* Cimon devait faire la guerre aux barbares, et il abandonnait Athènes à Périclès. Il ne survécut pas longtemps à ce traité : il mourut après avoir assuré, par de glorieux combats, l'affranchissement des villes grecques de l'Asie.

Périclès régnait désormais dans Athènes ; mais à quel titre ?

---

(1) Dinarque, *Accusation contre Démosthène.*

(2) Plutarque, *Cimon.*

On sait qu'il ne fut jamais archonte ; par-conséquent il ne fut point membre de l'aréopage, puisque ce haut sénat se recrutait des archontes qui étaient sortis de charge. D'un autre côté, Périclès n'avait point de gardes; il n'était point en possession de la citadelle; il n'était point tyran, dans le sens de Pisistrate, quoi qu'en aient dit les poètes comiques, qui appelaient ses amis les nouveaux *pisistratides*. L'influence de Périclès était donc toute personnelle, et en même temps renfermée dans les limites légales. Il venait sur la place publique, entouré de ses amis, qui étaient nombreux; il proposait des résolutions conformes à l'intérêt du plus grand nombre; il les soutenait avec une éloquence admirable, et ces propositions devenaient des lois. Souvent même il était chargé d'exécuter ce qu'il avait conseillé. Les suffrages du peuple lui confiaient des missions temporaires, comme celle de commander les armées. Ce qui ajoutait à son influence, c'était sa fortune qu'il administrait avec une stricte économie, et son caractère qu'on savait inaccessible à la corruption. Pendant près de quarante ans de domination, il n'augmenta pas d'une drachme l'héritage qu'il avait reçu de son père.

Thucydide explique l'influence de Périclès dans quelques lignes excellentes, qui n'ont pas toujours été bien comprises, et que nous essayons de reproduire exactement : « Il était puissant par sa valeur personnelle, par sa raison, par son caractère d'une intégrité reconnue. Il contenait le peuple sans porter atteinte à la liberté, et il ne se laissait pas plus mener par lui qu'il ne le menait lui-même. Il ne devait son ascendant à aucun moyen illégitime; il ne parlait point pour flatter le peuple, mais pour lui dire ce qui était convenable, et il osait au besoin résister à la passion dominante. Quand il voyait les Athéniens s'abandonner mal à propos à l'orgueil et à l'insolence, sa parole les frappait d'une terreur salutaire; lorsque, au contraire, il les voyait craindre sans motif, il combattait leur faiblesse et ranimait leur courage. La démocratie subsistait encore de nom; mais, en réalité, c'était le commandement du premier citoyen (1). »

---

(1) Thucydide, II, 65.

Un poète comique, Téléclide, décrit ainsi la confiance sans bornes que les Athéniens avaient en Périclès : « Ils lui avaient abandonné les revenus de leurs villes pour en disposer, et les villes mêmes pour les lier ou les délier à son gré. Ils lui avaient donné le pouvoir d'abattre ou de rebâtir leurs murailles. Enfin la paix, la guerre, la puissance, la richesse, le bonheur, ils avaient tout mis entre ses mains. » Et ce ne fut pas, comme dit Plutarque, la faveur d'un moment : l'influence de Périclès dura quarante ans (1).

Cette influence, qui avait commencé à poindre après la mort d'Aristide, grandit beaucoup après la mort de Cimon (449). Le parti aristocratique fit alors un dernier effort pour se rallier sous les auspices d'un nouveau chef. Ce chef était Thucydide, non pas l'historien, mais le beau-frère de Cimon, homme d'une sagesse éprouvée, moins guerrier que Cimon, mais plus fin politique et plus propre aux combats de *l'agora*. Il ne laissa point les nobles disperser leurs forces et se mêler au peuple, comme ils le faisaient auparavant; mais, les séparant de la foule, il en fit un corps distinct, et le mena contre l'ennemi. Ce fut alors que, pour résister à l'attaque, Périclès lâcha la bride au peuple, selon l'expression de Plutarque. Tous les jours il inventait quelque spectacle, quelque banquet, quelque fête, cherchant à entretenir la ville dans des plaisirs *honnêtes, dont* les muses avaient leur part.

Mais Périclès ne se bornait point à des fêtes : il fondait des établissements utiles. Tous les ans, il faisait partir soixante vaisseaux, sur lesquels un grand nombre de pauvres citoyens, payés par l'Etat, s'exerçaient huit mois de l'année aux travaux maritimes. Il fonda plusieurs colonies : il établit mille Athéniens en Chersonèse, cinq cents à Naxos, deux cent cinquante à Andros, mille en Thrace, dans la Bisaltie. Il fonda une ville athénienne en Italie, *Thourioi*, sur les ruines de l'ancienne colonie achéenne de Sybaris. Ainsi Athènes était purgée d'une multitude

(1) Plutarque, *Périclès*.

oisive et turbulente. Périclès étendit le commerce et les établissements athéniens jusque sur les côtes du Pont-Euxin. La Tauride lui fournissait les blés nécessaires à la subsistance de l'Attique. Il se montra lui-même sur les bords du Pont; il laissa treize vaisseaux aux habitants de Sinope, sous le commandement de Lamachus, pour détruire un tyran qui s'y était établi. Un décret fut rendu, qui autorisait six cents Athéniens à aller s'établir à Sinope et à se partager les biens du tyran.

Après avoir réprimé la révolte de l'Eubée, où il remplaça, par des colons athéniens, les plus riches habitants de Chalcis et d'Histiée, Périclès conclut avec Sparte une trêve de trente ans, qui consacrait la puissance athénienne (445). C'est à partir de cette trêve que, plus libre à l'intérieur, il commença ces embellissements d'Athènes auxquels son nom est attaché. Lui-même, dans un discours que Plutarque nous a conservé, nous donne une idée du mouvement de l'industrie athénienne; il énumère les matériaux qui étaient à la disposition des ouvriers : le bois, la pierre, le marbre, le fer, l'argent, l'or et l'ivoire; et les artisans prêts à mettre en œuvre ces matériaux divers : charpentiers, maçons, forgerons, orfèvres, peintres, sculpteurs, brodeurs, tourneurs; et tous ces ouvriers qui concouraient, soit à extraire du sein de la terre, soit à transporter d'un lieu dans un autre les matières premières ou les objets manufacturés : pilotes, matelots, voituriers, charrons, carriers, mineurs. Chacun de ces métiers formait comme une armée de travailleurs, que Périclès animait aux utiles labeurs de la paix, comme il savait conduire aux travaux de la guerre les hoplites et les cavaliers. Il veillait religieusement à ce qu'aucun Athénien ne fût oisif. Pendant que les citoyens aisés servaient dans les flottes ou dans les armées, il voulait que la classe inférieure, ce qu'on appelait les thêtes ou artisans, fût constamment occupée. Et à tous ces travaux il donnait un but digne d'Athènes, un but utile dans le présent et glorieux dans l'avenir.

Athènes n'avait jamais été plus florissante que depuis qu'elle s'était donnée tout entière à Périclès. Mais, pour exécuter de si grandes choses, il ne suffisait point d'une nation ingénieuse et

de quelques hommes d'élite : il fallait beaucoup d'argent. Périclès puisait à pleines mains dans le trésor des alliés, transporté de Délos à Athènes. C'était là, pour l'opposition aristocratique dont Thucydide était le chef, un texte inépuisable de récriminations. « De quel droit Athènes employait-elle l'argent de la Grèce, dans un intérêt purement personnel, à construire des temples, à payer des tableaux et des statues ? » Périclès répondait que les Athéniens n'étaient pas obligés de rendre compte aux alliés de l'argent qu'ils en avaient reçu; qu'ils n'étaient tenus qu'à les défendre contre les barbares. Or, la ville étant bien pourvue de tout ce qui était nécessaire pour la guerre, ne fallait-il pas consacrer le superflu de ses richesses à des travaux qui devaient lui procurer une gloire immortelle ?

Le parti de Thucydide accusait Périclès, non-seulement de disposer de l'argent des alliés, mais de dissiper tous les revenus de la République et de porter le trouble dans les finances. Enfin, les deux rivaux en vinrent à une rupture ouverte, et les choses furent poussées à ce point, dit Plutarque, qu'il fallait que l'un des deux sortît d'Athènes. Dans cette crise suprême, la majorité donna raison à Périclès, et l'ostracisme le débarrassa de Thucydide (444). Dès-lors il n'y eut plus qu'un seul parti dans la ville, et ce parti obéissait à un seul homme. Périclès disposait à son gré des finances, des troupes et des vaisseaux ; les îles et la mer lui appartenaient, et, aux yeux des Grecs comme à ceux des barbares, il représentait seul la république athénienne.

Alors, si l'on en croit Plutarque, Périclès commença à n'être plus le même homme, à ne plus se montrer si doux et si traitable, à ne plus céder aux caprices du peuple, comme à toute sorte de vents contraires; mais il tint, d'une main plus ferme, les rênes du gouvernement populaire. On ne le voyait plus dans l'Assemblée qu'à de rares intervalles; car il ne prodiguait ni ses paroles, ni sa présence; il se réservait pour les grandes occasions: aussi l'a-t-on comparé à la galère salaminienne, qui ne se montrait qu'aux jours solennels. Pour les affaires de moindre

importance, il les faisait traiter par ses amis et par quelques orateurs qui lui étaient dévoués (1).

Un des principaux soins de Périclès, lorsqu'il fut seul le maître, ce fut de poser des limites à la démocratie. Il fit rendre une loi qui portait qu'on ne devait inscrire sur les registres publics que ceux qui seraient nés de père et de mère athéniens. Et ce décret, qui devait singulièrement réduire le nombre des citoyens, fut exécuté avec la dernière rigueur. Un roi d'Egypte, avec lequel la République entretenait des relations amicales, avait envoyé à Athènes un présent de quarante mille médimnes de blé; tous les Athéniens devaient en avoir une égale portion. Ce fut le prétexte d'une épuration, qui réduisit le nombre des citoyens de dix-neuf mille à quatorze mille quarante, selon Plutarque. Philochore porte à quatorze mille deux cent quarante le nombre des citoyens conservés. Ceux qui furent convaincus d'avoir usurpé le droit de cité, furent impitoyablement vendus comme esclaves. Plutarque ajoute qu'un grand nombre furent éliminés, par de pures chicanes, de la liste des citoyens.

Il résulte de ce fait que Périclès ne s'était point soucié d'épurer l'assemblée du peuple, tant qu'il avait eu à lutter contre le parti aristocratique; il s'était appuyé indifféremment sur tout ce qui voulait bien le soutenir. Mais une fois vainqueur il s'efforça de restreindre le droit de suffrage. Sur la fin de sa vie, il porta lui-même atteinte à la loi qu'il avait faite : Il obtint du peuple la permission d'inscrire son fils naturel sur le registre de sa tribu. Par ce funeste exemple, il rouvrit la porte aux abus qu'il avait prétendu réprimer. Si Périclès n'avait point établi les nomophylaques et les nomothètes, il avait du moins conservé ces magistrats. Le pouvoir législatif n'était donc pas livré tout entier au caprice populaire; mais souvent le peuple échappait aux difficultés de la réforme légale, en réglant par de simples décrets ce qui était du domaine de la loi.

---

(1) Plutarque, *Périclès*

Il y a, dans le premier livre de Thucydide, un admirable portrait des Athéniens : « Les Athéniens aiment tout ce qui est nouveau ; ils sont prompts à concevoir et à exécuter ce qu'ils ont conçu... ils sont toujours prêts à oser au-delà de leurs forces ; ils se jettent dans le péril au-delà de ce qu'ils ont prévu, et, au plus fort du danger, ils ont bonne espérance... S'ils ne réussissent pas dans ce qu'ils ont entrepris, ils se croient dépouillés de leur propre bien ; s'ils ont saisi l'objet de leur ambition, ce n'est rien pour eux, en comparaison de ce qui leur reste à conquérir. Ont-ils manqué une entreprise, aussitôt ils en conçoivent une autre et l'exécutent... Ils passent leur vie entière à se tourmenter, jouissant fort peu de ce qu'ils ont, parce qu'ils désirent toujours... Le plus grand malheur pour eux, c'est le repos ; et on les peindrait exactement d'un seul trait, en disant qu'ils ont été créés tout exprès pour n'être jamais tranquilles et pour empêcher les autres de le devenir (1). »

Les Athéniens représentaient, dans l'ancienne Grèce, l'esprit novateur, ce besoin quelquefois légitime, mais souvent téméraire, de modifier les formes sociales. Les Spartiates, au contraire, société essentiellement aristocratique, ne craignaient rien tant que le mouvement et les aventures. L'esprit qui dominait chez eux, c'était l'esprit conservateur, pour nous servir d'une expression qui est empruntée à la langue contemporaine, mais qui n'en rend pas moins exactement la pensée de Thucydide, *τὰ ὑπαρχοντὰ σώζειν*. Tandis qu'Athènes minait partout les vieilles oligarchies et tendait à leur substituer la forme démocratique qu'elle avait adoptée pour elle-même, Sparte soutenait, dans toute la Grèce, le principe opposé.

Le résultat de la guerre de Samos, dont le commandement avait été donné à Périclès, fut de constituer dans cette île un gouvernement démocratique. Il en fut de même partout où dominèrent les Athéniens. Sparte voyait avec envie et avec effroi le progrès de la démocratie athénienne ; mais toujours lente à

---

(1) Thucydide, I, 70.

agir, comme tous les états aristocratiques, ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'elle se décida à rompre la trève qui devait durer trente ans. Périclès désirait ardemment la guerre contre Sparte, et il y poussait de toutes ses forces, pour anéantir en Grèce le principe aristocratique, et pour qu'Athènes dominât la Grèce, comme lui-même dominait Athènes. Cet antagonisme politique fut la principale cause de la guerre du Péloponèse.

Mais au moment même où cette guerre allait éclater, il se manifesta dans Athènes un mouvement d'opinion hostile à Périclès. Il fut attaqué dans tout ce qu'il aimait : Phidias, Aspasie, Anaxagore, furent accusés ; on parlait de lui faire rendre des comptes à lui-même, et ses ennemis ont prétendu que ce fut pour échapper à cette nécessité qu'il provoqua la guerre du Péloponèse. Quand cette guerre eut commencé, quand le roi de Sparte Archidamus eut envahi l'Attique, et se fut avancé jusqu'à soixante stades de la ville, cette opposition que Périclès croyait avoir apaisée, se réveilla plus ardente et plus animée contre lui. On lui reprochait, comme un crime, le système de défense qu'il avait adopté : tandis que les Péloponésiens ravageaient les campagnes, il se tenait renfermé dans la ville, pour ménager le sang des citoyens, et pour ne pas risquer le sort d'Athènes dans une seule bataille contre un ennemi supérieur en nombre. Les chansons et les épigrammes pleuvaient sur Périclès, et ce que lui inspirait la prudence et l'amour de la patrie, on en faisait un acte de lâcheté et de trahison.

Dans cette foule d'ennemis ameutés autour de Périclès, il y avait sans doute quelques membres du parti aristocratique, qui cherchaient à profiter de l'occasion pour satisfaire leur vieille rancune contre leur vainqueur ; mais les chefs du mouvement appartenaient à cette partie extrême de la démocratie que Périclès regardait avec raison comme le fléau de la République. Alors commençait à paraître ce Cléon, que ses fautes et les sarcasmes d'Aristophane ont rendu si célèbre. C'était le fils d'un corroyeur, et lui-même avait exercé le métier de son père. Il avait la voix forte et sonore, avec un art merveilleux de gagner

le peuple en accusant les plus illustres citoyens. C'était un des plus acharnés contre Périclès, comme l'attestent ces vers d'Hermippus : « Roi des satyres, pourquoi n'as-tu pas le courage de prendre la lance ? Tu parles de guerre avec audace; mais tu ne combats que de la langue..... ; l'aspect d'une épée nue te fait pâlir; tu n'as plus ni force ni vertu, quoique tu sois aiguillonné par l'ardent Cléon, qui ne te laisse aucun repos » (1).

Heureusement Périclès possédait la qualité la plus nécessaire à un homme politique, surtout dans un Etat libre : il savait mépriser les rumeurs populaires. Il se contenta d'envoyer cent vaisseaux ravager les côtes du Péloponèse; mais il tint ferme dans l'intérieur de la ville. Pour adoucir le peuple, il lui distribua quelque argent, et fit tirer au sort les terres qui avaient été enlevées aux Eginètes; mais il interdit toute espèce de rassemblement, et même il s'abstint de convoquer l'Assemblée, parce qu'il craignait, dit Thucydide, que la passion n'entraînât le peuple à quelque résolution téméraire (2). Il s'attribua donc un pouvoir extraordinaire, assez justifié par les circonstances et par l'usage qu'il en sut faire.

L'Attique fut enfin sauvée; Périclès prononça, au Céramique, l'éloge funèbre des guerriers qui avaient succombé dans la première année de la guerre. Le discours que Thucydide lui attribue, paraît moins destiné à louer les morts qu'à plaire aux vivants : c'est un magnifique éloge de la démocratie athénienne, telle que Périclès l'avait développée et contenue. L'année suivante (431), la peste vint en aide aux Péloponésiens. Cette maladie, que Thucydide a si bien décrite, fit encore plus de victimes que la guerre, et porta au dernier degré l'irritation des Athéniens. Cette fois, le génie de Périclès fut impuissant à les apaiser : non-seulement ils lui enlevèrent le commandement, mais ils le condamnèrent à l'amende : les historiens varient sur la somme, de quinze à quatre-vingts talents (3). Le

(1) Plutarque, *Périclès*.

(2) Thucydide, II, 22.

(3) Plutarque, *Périclès*. — Diodore de Sicile, XII, 45.

nom de l'accusateur est aussi un problème historique : quelques-uns nomment Cléon, ce qui paraît assez vraisemblable. Et au moment où la faveur populaire abandonnait Périclès, la mort frappait à coups redoublés dans sa famille : il perdait ses fils, sa sœur, plusieurs de ses parents et de ses amis. Tout lui échappait à-la-fois, et il se trouvait seul en face de la mort, qui allait bientôt l'atteindre à son tour.

Cependant la colère publique se calma ; le peuple avait essayé d'autres capitaines et d'autres orateurs, mais il n'en avait trouvé aucun qui eût la force de porter le poids des affaires dans des circonstances aussi difficiles. Il regretta Périclès, et il songea à le rappeler. Ce grand homme était alors renfermé dans sa maison, pleurant les pertes qu'il venait de faire. Alcibiade et quelques autres amis lui persuadèrent de sortir, et de se montrer dans la ville. Le peuple l'entoura, et lui demanda pardon de son ingratitude. Périclès, touché de ces prières, et sans doute aussi poussé par ce besoin de gouverner qui n'abandonne jamais de tels hommes, consentit à rentrer aux affaires. Il fut élu général, et ce fut alors que, pour donner à son fils naturel les droits de citoyen, il fit casser la loi qu'il avait fait porter autrefois contre ceux dont la naissance était illégitime.

Mais, en reprenant le pouvoir, Périclès portait la mort dans son sein. La peste, qui commençait à s'amortir, l'avait frappé un des derniers ; elle ne l'avait point foudroyé comme ses premières victimes, mais elle minait insensiblement ses forces. Comme il était sur le point d'expirer, les amis qui lui restaient et les principaux citoyens s'étaient rassemblés autour de son lit ; ils s'entretenaient de la grande puissance qui lui était échue, de ses talents, de ses exploits, de ces neuf trophées dont il avait doté la ville d'Athènes. Ils parlaient ainsi, croyant qu'il avait déjà perdu tout sentiment, et qu'il ne pouvait plus rien entendre ; mais lui, rompant tout-à-coup le silence : « Vous oubliez, leur dit-il, ce que j'ai fait de plus grand et de plus glorieux ; c'est que, pendant tout le temps que j'ai été au pouvoir, je n'ai fait prendre le manteau noir à aucun citoyen (1). »

(1) Plutarque, *Périclès*.

Paroles admirables, qui prouvent que Périclès avait conservé, dans les hautes régions de la politique, ces sentiments d'humanité qu'on y perd trop souvent !

Sous Périclès, la démocratie athénienne avait atteint son plus haut point de développement ; mais les anciennes institutions étaient détruites ou ébranlées. Le flot soulevé n'avait plus de digue que le génie du premier citoyen : lui mort, la décadence allait commencer.

FILON.

UNE VISITE
AU COUVENT DE LA TRAPPE
DE STAOUÉLI EN AFRIQUE,

PAR M. LOUIS REYBAUD.

Parmi les ordres religieux, il en est peu dont le nom ait fait plus de bruit et se soit plus universellement répandu que celui de l'ordre de la Trappe, démembré et réformé de l'ordre de Cîteaux. Plusieurs motifs concoururent, dès l'origine, à lui donner cet éclat, et le principal, celui qui agit le plus vivement sur les esprits, fut le caractère même de la fondation, relevé par les circonstances romanesques qui s'y rattachaient. Rien ne s'empare aussi bien de l'attention des hommes que les récits où leur imagination trouve un aliment; dans le sacré comme dans le profane, il en est ainsi, et là où s'arrête l'empire mondain de la fiction, commence le domaine de la légende. Or, quoi de plus propre à satisfaire ce goût que l'existence de cet abbé de Rancé qu'on voit débuter dans les ruelles et finir sur un lit de cendres; tenu sur les fonts par le cardinal de Richelieu, et bercé sur les genoux de la reine-mère; beau, glorieux, bien fait de sa personne; aussi fier sous la haire que sous le harnais; allant d'un excès à l'autre, des enivrements du monde aux austérités du cloître; mettant sa gloire à paraître le plus mortifié des hommes, après en avoir été le plus voluptueux; et apportant dans cette métamorphose je ne sais quoi d'affecté et de

théâtral, qui en faisait plutôt un défi au monde qu'un retour à Dieu; peu retenu d'ailleurs par la crainte de s'infliger des démentis, et cherchant pour lui-même le bruit et l'éclat, tandis qu'il imposait aux siens l'humilité et le silence; belliqueux, entreprenant, restant dans l'Eglise ce qu'il avait été dans les salons; livrant au saint-siége, à l'occasion de sa réforme, des assauts vigoureux et réitérés; se prenant de querelle avec les écrivains les plus inoffensifs, avec Mabillon et Arnaud d'Andilly; enfin épanchant dans sa règle les ardeurs et les intempérances de son âme; ne trouvant, dans les âges les plus chrétiens, point de rigueurs monastiques qui fussent à la hauteur de celles qu'il voulait prescrire; s'appliquant à pousser le détachement terrestre jusqu'à l'anéantissement de la personnalité; multipliant les épreuves où le corps se dompte, les emblêmes terribles devant lesquels l'âme fléchit, les jeûnes, les abstinences, les macérations, la discipline, les sévérités du régime et de l'habit, en un mot toutes ces pratiques de pénitence réservées aux grandes expiations, et qui font de la vie un perpétuel entretien avec la mort.

Telles furent les causes auxquelles l'ordre de la Trappe dut une célébrité qui a survécu au temps et aux événements. Rien ne laisse dans les esprits une impression plus *durable que le* sombre et le merveilleux. Et pourtant des motifs plus justes auraient pu consacrer son nom : l'ordre a eu d'autres titres, des titres réels, quoique moins cités. Même à l'heure où il exagérait sa règle et la poussait vers un ascétisme violent, il se souvint qu'il appartenait à cette grande famille des ordres bénédictins, dont l'existence fut un long service rendu à la civilisation, et à qui l'Europe dut en grande partie d'être assainie, défrichée et mise en culture. Située aux limites de la forêt du Perche, l'abbaye de la Trappe était entourée de marécages d'où s'exhalaient des vapeurs insalubres et où l'air n'était favorable qu'à ceux qui y désiraient mourir. Peu de ressources dans le sol, ici aride, là imprégné d'eau; un bétail rare et chétif, trouvant à peine, sur la lisière des étangs, quelques prairies bientôt desséchées; une population énervée, clair-semée, et

n'ayant la force de vaincre ni les rigueurs de l'atmosphère, ni l'ingratitude des terrains : voilà où en étaient les choses quand ces moines laborieux engagèrent contre la nature une de ces luttes où il ne faut tenir compte ni de la puissance des obstacles ni du nombre des morts. Beaucoup y périrent; mais l'œuvre s'accomplit. Sous leurs mains, l'aspect des lieux changea : les eaux, habilement gouvernées, s'écoulèrent dans mille directions, et d'un élément de mort devinrent un élément de fécondité; remuées par la bêche et la houe, les terres s'amendèrent, l'air s'épura, les populations reprirent leur vigueur ; les prairies se formèrent sur de vastes étendues, et virent se multiplier ces vigoureuses races d'animaux qui sont aujourd'hui la richesse du Perche et son légitime orgueil.

Ce caractère civilisateur et agricole que l'ordre de la Trappe eut à ses débuts et dans une province de la France, il m'a été donné de le retrouver dans un couvent de cette règle, à deux siècles de là et sur un point de nos possessions dans le nord de l'Afrique. Le récit en est court, et il aura du moins l'intérêt qui s'attache aux grandes œuvres, suivies avec persévérance et avec fermeté.

C'était au mois de juillet de l'année 1849, et dans le cours d'une mission politique que je remplissais de concert avec trois de mes collègues de l'assemblée législative et quelques fonctionnaires de l'ordre administratif. Nous venions d'inspecter, dans le massif du Sahel et aux portes de la petite ville de Koléah, deux colonies agricoles de fondation récente, et regagnions Alger par la route qui traverse le Mazafran, à une très-petite distance de son embouchure. Notre itinéraire était arrêté d'avance et avec la plus grande précision. Nous devions, avant la nuit, atteindre Staouéli, où se trouve situé un couvent de la Trappe, fondé vers 1844 et aujourd'hui en plein développement. L'hospitalité la plus cordiale nous y attendait; puis nos chevaux, reposés par cette halte, recommenceraient leur traite et nous ramèneraient à Alger dans le courant de la nuit.

Cependant il y eut un moment où ce programme fut vivement menacé. Les vents ayant tourné au sud, il se fit dans l'air

comme un embrasement subit; on eût dit que l'élément respirable allait manquer aux êtres animés. Les attelages se refusaient à tout service; haletants, inondés de sueur, enveloppés de cette poussière impalpable que cinq mois de sécheresse continue amassent sur les chemins, ils semblaient en proie au vertige, et vacillaient sur leurs jambes comme si l'ivresse les eût frappés. Heureusement cette crise dura peu, nous nous rapprochions de la mer, et les brises du large, reprenant le dessus, rendirent quelque force à nos chevaux et quelque fraîcheur à nos poumons en feu. Encore une heure de trajet, et nous devions toucher à l'étape si ardemment désirée. Une seule chose pouvait nous retarder encore, et c'était un souvenir.

Le chemin que nous parcourions dominait la vaste baie de Sidi-Féruch, où s'opéra, en 1830, le débarquement de l'armée française chargée de réduire la régence d'Algér. Du point où nous étions, pas un détail n'échappait à la vue. A notre gauche s'élevait la colonne érigée en mémoire du glorieux événement, et plus loin la Torre-Chica, vieille construction qui servait autrefois à la défense de la baie, et ne put la mettre à l'abri ni des insultes ni des coups de main. Entre ces deux jalons s'étendait la plage, courbée en arc et nettement dessinée par une frange d'écume. C'est là que nos soldats s'étaient jetés *hardiment*, avec de l'eau jusqu'à la ceinture et en élevant au-dessus de leurs têtes leurs cartouches et leurs fusils; c'est de là qu'ils avaient pris leur course pour débusquer des plateaux voisins les nuées d'Arabes qui s'y étaient retranchés et remplissaient les airs de leurs cris sauvages. A voir les lieux, il était facile de se représenter la scène, de peupler cette rade déserte des cent voiles qui la couvraient et ce rivage silencieux des régiments qui s'y formaient en bataille à la voix de leurs chefs, sans désordre, sans hésitation, et comme s'ils fussent sortis de leurs casernements.

Ces souvenirs militaires nous accompagnèrent jusqu'à Staouéli; nous marchions sur la terre de nos victoires, nous suivions le chemin des conquérants. Staouéli même est un des points qu'illustra le plus cette courte et brillante campagne. Ce fut là, dans

cette plaine, que le bey de Constantine réunit toutes les forces disponibles de la Régence, les corps réguliers ou irréguliers, et surtout cette masse de cavaliers indisciplinés, accourus du fond de leurs déserts comme au partage d'une proie. On sait le résultat ; l'abbaye de Staouéli n'en conserve et n'en raconte qu'un épisode. Devant la porte du couvent, et placé de manière à lui servir de portique, s'élève un magnifique palmier dont le tronc noirci et noueux a résisté au temps, aux révolutions, et surtout à ces incendies périodiques dont les montagnes de l'Afrique sont si fréquemment le théâtre. Sous cet arbre, dès que le combat parut bien engagé, vint s'asseoir le bey de Constantine avec l'escorte ordinaire des princes de l'Orient, porteurs de pipes, porteurs de parasols, palefreniers, et serviteurs chargés de la préparation du café. La chaleur était ardente ; le bey cherchait l'ombre, et crut avoir le loisir de satisfaire ses goûts favoris. Pendant que le canon tonnait au loin, les gens de sa suite prirent leurs dispositions ; les fourneaux s'allumèrent, les ustensiles furent tirés de vastes gibecières en maroquin ; déjà la pipe était apprêtée et le café allait être servi, lorsque des cris d'alarmes se firent entendre. C'était un gros de cavalerie légère que le général de Bourmont commandait en personne et qu'il conduisait à l'attaque du plateau. Qu'on juge de la position du bey. Pris à l'improviste et sans moyens de défense, il n'eut que le temps de remonter à cheval et de détaler devant le vainqueur, en lui abandonnant ses tentes, ses parasols, son tapis, son café et jusqu'à sa pipe. Voilà ce que racontent, sur les lieux mêmes, ceux d'entre les religieux à qui la règle accorde la parole, et il faut croire qu'ils en usent pour embellir de quelques traits l'histoire d'un arbre dont ils sont fiers et à bon droit.

Ce fut sous ce même arbre et à la limite de ses domaines que nous reçut le supérieur de l'abbaye, le révérend père Régis. Je voudrais pouvoir peindre, comme je le sens et comme il convient, la figure de ce digne et saint abbé. Par l'ardeur du zèle et l'énergie de la vocation, il m'a rappelé le fondateur de l'ordre, et la tâche qu'il a entreprise n'est pas au-dessous de celle que de Rancé exécuta. Il s'en rapproche encore par un autre

point, c'est le goût, et il faut ajouter le besoin de se mêler aux choses du monde et de se montrer partout où l'appellent les intérêts de sa communauté. Souvent à cheval, botté et éperonné, le père Régis a toute l'aisance d'un excellent écuyer; c'est un jeu pour lui que d'aller et venir dans la même journée de l'abbaye à Alger et d'Alger à l'abbaye. Dans les comices agricoles, on le voit arriver avec sa robe de bure et sa croix massive suspendue à un ruban, vif, vert, hâlé par le soleil, le visage sillonné de ces rides vigoureuses qui attestent une lutte plus qu'elles ne signalent un déclin. Il n'est point de fait extérieur auquel il ne se mêle quand la fortune de son couvent y est de près ou de loin engagée. Attentif à son double rôle, il a un œil sur ses âmes, l'autre sur ses champs, et, s'il le faut, si les circonstances l'exigent, il franchit la mer, visite coup sur coup Marseille, Rome et Paris, au gré de la vapeur, et avec la même rapidité qu'elle. On le croit encore à Staouéli que déjà il est ici, frappant à la porte d'un ministre, toujours ardent, importun s'il le faut, plein de son but et ne négligeant rien pour l'atteindre.

Si Staouéli existe, c'est au prix de cette activité sans trêve et de ce dévouement obstiné. Né dans le Rouergue, à ce que je crois, ou dans une province qui confine, l'abbé Régis unit à la vivacité méridionale cet esprit de suite qui caractérise les populations des pays montueux; il sort de ces races un peu rudes, mais puissantes par la volonté. Cette qualité a été mise à de cruelles épreuves dans l'œuvre qu'il a fondée et qui a grandi sous sa main. Il n'est pas une pierre de ces constructions, pas un épi de ces plaines, qui ne lui aient coûté un soin, une démarche, un déplacement; il a tout obtenu, tout arraché, détail par détail, somme par somme, acceptant les moindres et se réservant d'en demander d'autres après celles-là. Ce fut ainsi que s'éleva du sol, à l'aide du temps, de subsides et des bras de nos infatigables soldats, ce monastère de Staouéli, auquel est annexée une grande exploitation agricole, embrassant la partie la plus riche de la plaine environnante. Longtemps il n'y eut là qu'un campement au milieu d'édifices inachevés, et plus

d'un religieux, employé comme auxiliaire à ce travail, expira la truelle en main et la prière sur les lèvres, sans avoir pu assister au succès de l'œuvre commune. Mais derrière ceux qui tombaient il s'en trouvait d'autres prêts à tomber comme eux, et qui avaient, comme le veut leur règle, un goût rare de nos jours, le goût de la mort.

De toutes les épreuves qu'eut à traverser l'abbé Régis, aucune ne fut plus douloureuse que le tribut payé au climat. La plaine de Staouéli, avant que les travaux de ses moines l'eussent assainie, était le siége de ces fièvres d'accès qui règnent sur tous les points de l'Afrique, où une culture suivie ne les a pas dominées. On dirait que cette terre se venge d'un long abandon et ne consent à redevenir féconde qu'au prix de sacrifices humains. Chaque année le troupeau spirituel du père Régis était frappé du fléau; si tous les moines n'en mouraient pas, il en était peu qui ne fussent atteints. Nul d'entre eux ne bronchait pourtant; ni la vie agricole, ni la vie monastique n'en étaient affectées; ils allaient tous à la prière comme au travail, aux mêmes heures, avec la même régularité : à peine quittaient-ils la bêche quand l'accès arrivait; ils la reprenaient dès qu'il était passé. Plusieurs expirèrent dans le sillon qu'ils venaient d'ouvrir. Vingt religieux, plus du tiers de la communauté, y succombèrent dans le cours des deux premières années, et, pour combler les vides, il fallut recourir à tous les établissements de l'ordre. Je dois ajouter que la règle était pour le moins, autant que le climat, cause de cette dépopulation : elle obligeait ces hommes employés à un service pénible à s'abstenir de viande, de poisson et de vin; elle les laissait sans force contre les atteintes du mal. Quelque digne de respect qu'elle fût, il était impossible de n'y pas déroger : maintenue, elle condamnait l'entreprise agricole à un avortement; les bras eussent manqué aux cultures. Le saint-siége intervint alors : un bref parut, et rendit l'usage du vin et de la viande aux moines de Staouéli. Si de Rancé eût vécu, peut-être n'eût-il pas accepté cette transaction avec la tombe; l'abbé Régis se montra plus humain, et par-conséquent plus véritablement religieux.

Voilà l'histoire rapide de l'établissement dans lequel nous allions entrer, et celle du supérieur qui nous en fit les honneurs avec une grâce parfaite. Il me serait difficile de dire tout ce qu'il y eut d'aimable dans ses abords, d'ouvert et de cordial dans son accueil. J'avoue que je m'étais fait d'un supérieur de la Trappe une idée plus sombre. La surprise fut donc heureuse de tout point. Conduits et guidés par lui, nous pénétrâmes dans le cloître. L'ensemble des construction de Staouéli présente l'aspect d'un ouvrage de guerre. C'est un carré long, au centre duquel croissent des arbustes et des plantes dont les religieux prennent un soin infini : de petites allées s'y croisent en divers sens, et un bassin souvent à sec en occupe le milieu. Sur les côtés de ce jardin règnent des galeries à niveau, qui servent de promenades aux cénobites dans la saison où les services ruraux ne réclament plus leur présence au-dehors. C'est vers ce côté intérieur de l'édifice que se trouvent presque toutes les ouvertures des cellules et des pièces d'usage commun. Les façades extérieures en comptent peu, et celles qu'on y voit ont moins l'aspect de croisées que de meurtrières et de créneaux. Cette disposition s'explique par la date où le couvent fut commencé. A cette époque, les maraudeurs arabes infestaient la plaine, et poussaient jusqu'au mur d'enceinte leurs excursions et leurs défis. De là cette nécessité de se clore, et de faire, dans l'ensemble des plans, une juste part au soin de la défense.

A l'intérieur du cloître, trois pièces seulement méritent un coup d'œil : la chapelle, la salle du conseil et le réfectoire ; les dimensions en sont vastes et l'effet en est régulier. La chapelle est prise dans toute la hauteur de l'édifice ; le réfectoire et la salle du conseil n'occupent que le rez-de-chaussée, et leurs murs sont couverts de sentences empruntées aux ouvrages du fondateur de l'ordre. Entre beaucoup d'autres, on y voit celles-ci :

« Vous êtes à l'égard du monde comme s'il n'était plus ; il « est effacé de votre mémoire comme vous l'êtes de la sienne.

« La solitude est peu utile sans le silence ; car on ne se « sépare des hommes que pour parler à Dieu.

« Le silence est l'entretien de la Divinité, le langage des « anges, l'éloquence du ciel, l'art de persuader Dieu, le som- « meil des sages qui veillent, la plus solide nourriture de la « Providence, le lit des vertus. »

Ces maximes n'étaient pas seulement un conseil, elles étaient une loi; et dans le cours de notre visite nous en eûmes plus d'une fois la preuve. Les religieux passaient près de nous comme des ombres, sans nous adresser la parole, ni se parler entre eux. Six des plus jeunes étaient assis au réfectoire, prenant, pour des motifs de service, leur repas en dehors des heures accoutumées; ils vidaient silencieusement leur écuelle, sans échanger ni un geste ni un mot, sans oser même lever les yeux les uns sur les autres. Un tel silence régnait dans cette enceinte, qu'on l'eût prise pour le séjour des morts plutôt que pour la demeure des vivants : pas le moindre bruit, si ce n'est celui des pas d'un frère servant, ou bien ceux qui s'élevaient des bâtiments voisins, remplis d'un nombreux bétail. La règle le voulait ainsi, la règle austère qui mettait le couvent sur pied dès deux heures du matin, et assignait à chaque moment du jour une fonction à côté d'une prière.

Cette partie intérieure et conventuelle de l'existence de Staouéli n'était pas la seule chose qui fût de nature à nous toucher et à fixer notre attention. Un intérêt d'un autre genre nous attendait au-dehors, dans la vaste exploitation qui en dépend, dans cette ferme à laquelle est attaché un capital considérable en instruments aratoires et en bétail de toute nature, surtout dans l'exécution des diverses tâches que se partagent les bras industrieux de la communauté. C'est sur le terrain même qu'il fallait voir ces moines, portant le poids du jour avec une inaltérable sérénité, essartant ce rude sol d'Afrique où les racines des plantes pivotent à des profondeurs inouïes, et cela par des chaleurs d'une énergie telle, qu'on les dirait échappées d'une fournaise en activité ; tous en robes de bure, si incommodes pour les labeurs ruraux, si pesantes par un tel soleil; les uns aux champs, les autres aux étables ; ceux-ci faisant l'office de voituriers et guidant les attelages dans les

chemins de service ouverts et ferrés par eux, ceux-là rassemblant les dernières javelles ou bien élevant au bout de leurs fourches, et avec l'aisance d'hommes experts, des gerbes de blé ou des bottes de foin qu'ils disposaient en meules massives; laboureurs, moissonneurs, bouviers, batteurs en grange, aptes à tous les métiers qui relèvent directement de la terre, et même à ceux qui n'y ont qu'un trait indirect; charrons et forgerons au besoin; menuisiers, taillandiers, dans le cercle et les limites de leur exploitation; en un mot, offrant le tableau curieux d'un monde en miniature qui vit par lui-même, se suffit par lui-même, où les moyens ne restent pas au-dessous du but et où les ressources se développent en raison des besoins. Vu ainsi, l'établissement changeait d'aspect et presque de caractère : ce n'était plus alors le couvent avec son silence mortel; c'était une ruche avec tous les bourdonnements de la vie laborieuse.

L'abbé Régis nous montra en détail, et avec le sentiment d'un légitime orgueil, le beau domaine dont ses religieux achevaient de faire la conquête. En moins de cinq années, ce désert insalubre, peuplé de bêtes fauves, obstrué de plantes parasites et d'arbustes rabougris, s'était transformé, sous leurs mains, en terres arables, couvertes de riches cultures, défrichées et mises en rapport sur une étendue de neuf cents hectares environ. Le reste se composait de prairies naturelles, comme on en voit tant dans le nord de l'Afrique, si belles au printemps, si tristes quand vient l'été, et auxquelles les premières pluies d'automne rendent leur robe de verdure. Nous jetâmes un coup d'œil sur ces champs encore animés par quelques travaux. Nous vîmes aussi les jardins, objet de soins entendus, et occupant un espace considérable. Comme la nourriture des religieux se compose surtout de légumes, il a fallu donner à cette partie de l'exploitation un développement qui fût en rapport avec la consommation journalière. Le potager, le verger, y ont donc de vastes proportions. Une petite source coulait près de là dans un lit bordé de lauriers-roses; les religieux l'ont détournée pour l'arrosage de leurs végétaux, et dirigée avec un art industrieux

et à l'aide de longs conduits en bambous. Quand la source tarit, le service devient plus pénible, et il faut recourir aux puisards. La sécheresse n'est pas d'ailleurs le seul ennemi qu'ils aient à combattre : l'air de la mer, chargé d'éléments salins, exerce sur les plantes une action corrosive, et, pour les en garantir, il a fallu établir, de distance en distance, de hautes claies en roseaux, remparts bruyants et mobiles, contre lesquels les vents du large viennent se briser avec de longs sifflements.

Des jardins nous passâmes aux étables, et de là aux granges. Les étables ne sont que des appentis disposés en carré autour d'une cour spacieuse; le côté de la crèche est seul fermé; la douceur du climat permet de laisser l'autre côté ouvert en toute saison. L'abbé Régis est fier de son gros bétail, et non sans motif. La race en est belle, les produits en sont très-estimés sur les marchés d'Alger. Il s'y est fait entre nos races d'Europe et les races d'Afrique des croisements qui ont conduit à une espèce mixte où se confondent les qualités des deux rangs, et où se trouvent la vigueur et la trempe du bétail africain, à côté d'un développement remarquable dans la taille et dans la structure. Même procédé pour les bêtes ovines, où le mélange avec les races d'Espagne a donné les meilleurs résultats : même soin, même entente dans la tenue des porcheries, qui prospèrent et qui sont déjà d'un excellent rapport. Quant aux granges et à leurs dépendances, elles forment un ensemble de constructions comme on n'en voit que dans nos fermes de premier ordre. Tout y a été combiné de manière à y ménager la main-d'œuvre et à obtenir le plus de services possible au prix de la moindre dépense d'efforts. Des instruments perfectionnés, tels que le battoir mécanique, les hache-pailles, les vans, les semoirs, y sont d'un emploi usuel et concourent au randement et à la bonne qualité des produits. Ainsi dirigé, à l'aide de pareils moyens, l'établissement marche vers des destinées chaque jour plus prospères, et après avoir demandé aux opulents et aux puissants les secours nécessaires pour se fonder, le monastère de Staouéli est déjà en position de rendre aux déshérités de ce monde, et avec usure, les bienfaits qu'il a reçus.

Le jour tombait et la nuit commençait à se faire, quand notre examen fut achevé. La cloche du couvent sonna l'heure du dîner, et le nôtre était préparé dans une petite pièce voisine de la cellule du supérieur. Aucun des religieux ne se mit à table avec nous; notre ordinaire n'était pas de ceux qu'il leur fût permis de partager. Quelques frères nous servaient, d'autres assistaient debout à ce repas ; il nous eût paru excellent, quand même l'appétit ne l'eût pas assaisonné. Rien n'y manqua, pas même le vin de Champagne. Du champagne dans une abbaye de la Trappe ! c'était une dérogation bien grande à la règle de l'ordre et au régime de Staouéli. L'abbé Régis ne s'y arrêta pas; il ne se montrait austère que pour lui-même. Après nous avoir fait jusqu'au bout les honneurs de sa maison, il nous reconduisit lui-même à nos voitures; six religieux nous servaient d'escorte, avec des torches en main. Il était tard au moment des adieux, et nous ne rentrâmes à Alger qu'à une heure fort avancée de la nuit; mais ce trajet fut bien rempli par les impressions de la journée et les réflexions qui en étaient la suite.

Voilà, me disais-je, une entreprise qui honore l'esprit religieux de notre temps. Qu'aux jours de la Thébaïde, et dans les premiers âges chrétiens, des hommes se soient isolés du monde pour l'oublier et en être oubliés; qu'ils aient dompté leurs corps et exalté leurs âmes en vue de la poursuite exclusive de leur salut, ce sont là de grands et salutaires exemples que devait au monde et à ses débuts une religion chargée de combattre des satisfactions effrénées et d'y substituer l'empire de renoncement. Mais de nos jours, et par l'activité qui nous entraîne, il fallait à cet exemple du séquestre en joindre un autre encore plus fécond, celui d'un sacrifice ennobli et agrandi par l'intérêt social. C'est ce qu'on fait les moines de Staouéli. Au milieu de ces déserts, sur ce sol qui dévore les hommes, ils ont planté leurs tentes avec le ferme dessein de n'en sortir que par le succès ou par la mort; ils ont marché d'un pas ferme et en rangs pressés vers les obstacles que leur opposait la nature, l'œil vers le but, sans fléchir un instant, sans compter ce qui tombait

autour d'eux; les premiers engagés dans cette laborieuse colonisation du nord de l'Afrique, où l'honneur de la France est en jeu, qui doit répandre quelque éclat sur ses annales si l'entreprise réussit, et une certaine ombre si elle échoue; se dévouant à cette tâche avec courage, avec persévérance, avec abnégation, en véritables pionniers de l'Eglise, et en hommes dont la règle est un pacte mystique avec la destruction. Voilà quel souvenir nous emportâmes de cette visite au monastère de Staouéli, et sous l'empire de quelles impressions nous nous trouvions quand nous entrâmes à Alger.

Louis REYBAUD.

MÉMOIRE

SUR LE SÂNKHYA,

PAR M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE (1).

Trente-neuvième sloka de la Kârikâ.

« Les corps qui ont des caractères distincts sont de trois es-
« pèces : ce sont les corps subtils, les corps engendrés de père
« et de mère, et, avec ces deux-là, les corps formés des élé-
« ments grossiers. Parmi ces corps, les subtils sont permanents,
« les corps engendrés de père et de mère sont périssables. »

On a vu plus haut (trente-huitième sloka) que les êtres se partageaient en deux grandes classes : ceux qui ont des caractères distincts et ceux qui n'en ont pas. Les molécules élémentaires formaient cette seconde classe. Quant à la première, elle se subdivise elle-même en trois espèces que nous pouvons appeler les corps subtils, les corps engendrés et les corps grossiers; en d'autres termes plus clairs pour nous, ce sont les esprits, les corps organisés qui se reproduisent et les corps inorganiques. Voilà les trois classes des êtres distincts.

(1) Voir (2e série) t. IX, p. 439; t. X, p. 145 et 309; (3e série) t. I, p. 163 et 281, et ci-dessus p. 139.

Les molécules rudimentaires, en s'agrégeant les unes aux autres, forment le corps subtil; et ce corps subtil, composé de leur combinaison, est caractérisé par le mahat ou intelligence, et par tous les autres principes secondaires qui viennent à la suite de celui-là. Le corps subtil existe toujours; il passe même par une série d'existences successives. Le nom qu'il porte indique suffisamment sa nature; et sa subtilité est indispensable pour les fonctions qui lui sont assignées dans le développement universel des choses. Le corps subtil, bien que toujours et constamment le même, se multiplie avec les individus, et il y a, par-conséquent, autant de corps subtils que de personnes destinées à vivre et à souffrir dans le monde, autant que de personnes capables de se délivrer, par la science, de la loi fatale de la renaissance.

Les corps engendrés de père et de mère sont comme le ciment de l'agrégation des corps grossiers. Par le mélange du sang et de la sécrétion séminale dans la cohabitation des deux sexes, ils forment l'enveloppe du corps subtil contenu dans le sein de la mère. Le corps subtil est alors nourri au moyen du cordon ombilical, par les aliments solides et liquides que prend la mère elle-même; et le corps, qui est ainsi composé du triple ingrédient des molécules élémentaires, des enveloppes qui lui sont propres et des éléments grossiers, reçoit un dos, un ventre, des jambes, un cou, une tête, etc. Il est renfermé dans ses six membranes. Il est pourvu de sang, de chair, de tendons, de moelle, d'os; et les cinq éléments grossiers achèvent de le composer; l'éther lui est donné pour ses cavités; l'air pour sa croissance; le feu pour sa nutrition; l'eau pour son agrégation; et la terre pour sa consistance. Une fois muni de tous ces moyens, entouré de toutes ces conditions, le corps subtil sort du sein maternel pour entrer définitivement dans le monde et paraître au jour.

Après le corps subtil et après les corps engendrés de père et de mère, une troisième classe se compose de corps grossiers tels que nous les voyons à la surface de la terre. Ils n'ont pas l'organisation des corps engendrés de père et de mère, et leur com-

binaison, beaucoup plus simple, ne repose que sur la combinaison même des éléments grossiers.

Les corps subtils et les corps engendrés de père et de mère diffèrent essentiellement sous le rapport de la durée. Les corps subtils ne meurent pas, ils subsistent toujours. Formé, comme on vient de le voir, par les molécules élémentaires, le corps subtil transmigre, sous l'influence inévitable de ses actes, dans les formes diverses d'animaux, de bêtes fauves, d'oiseaux, de reptiles, ou même des substances immobiles. La vertu, s'il est assez sage pour la pratiquer, le fait monter dans le ciel d'Indra et dans les autres demeures célestes. Il transmigre ainsi d'existence en existence, jusqu'à ce qu'il ait conquis la science; et, grâce à elle, le sage, soustrait à la loi de transmigration, arrive à la libération éternelle. Voilà pourquoi les corps subtils sont appelés permanents. Quant aux corps engendrés de père et de mère, une fois que leur forme a quitté le corps subtil, elle périt même ici-bas, et c'est au moment où le souffle divin l'abandonne. Le corps qu'avaient engendré des parents cesse au moment de la mort, et se replonge dans la terre et dans les autres éléments grossiers.

Telle est la division la plus générale des corps.

Les commentateurs, comme le remarque M. Wilson, ne s'accordent pas tout-à-fait sur ce point, qui est cependant assez grave dans la doctrine sânkhya. Les uns croient que la première classe, celle des corps subtils, comprend aussi les molécules élémentaires; les autres, au contraire, font de ces molécules une classe à part, et n'entendent par corps subtils que les esprits. C'est à l'avis de ces derniers que j'ai cru devoir me ranger. Il est évident pour moi que, dans cette classification des corps, la Kârika ne veut plus parler des molécules rudimentaires dont elle a précédemment traité; et je crois avec M. Lassen qu'il ne s'agit ici que des corps qui ont des caractères distincts, et que par-conséquent les molécules rudimentaires ne sont plus en question, puisqu'elles sont dénuées de caractères distinctifs.

Ce qui a pu causer quelque confusion, c'est que le corps subtil, tel que l'entend le Sânkhya, est en effet composé origi-

nairement de l'ensemble des cinq molécules rudimentaires. Ce sont elles qui, en se combinant, lui donnent son premier germe. Il faut que cette première agrégation se revête encore de plusieurs autres conditions, ainsi que nous l'avons vu; mais à l'origine le corps subtil n'est pas autre chose que la collection des cinq molécules qui le forment. Il ne faut pas cependant le confondre avec elles. Par elles-mêmes, les molécules sont isolées les unes des autres; elles ne forment point un tout, tant qu'elles restent à l'état de molécules; mais quand elles se réunissent, elles donnent naissance à un corps qui est différent d'elles. Il tient de leur subtilité; il est presque aussi subtil qu'elles; et voilà comment, si on le compare, et à l'organisation matérielle qu'il va recevoir, et surtout aux corps inorganiques qui forment le monde, on peut fort bien l'appeler un corps subtil. Sa subtilité est relative, si l'on veut; mais il n'en a pas moins cette qualité, qui est empruntée sans doute aux molécules élémentaires, mais qui le sépare profondément des corps grossiers avec lesquels il ne faut pas le confondre.

Ce point de la doctrine sânkhya est fort important. Le rôle qu'elle prête au corps subtil est considérable, puisque c'est lui qui transmigre dans les existences successives, et qui doit, de degrés en degrés, porter l'âme jusqu'à la science *et à la libération*. Le corps subtil n'est pas l'âme; ce n'est pas même l'intelligence; mais c'est quelque chose qui tient de l'un et de l'autre, et qui est indispensable à la destinée de l'homme en ce monde et dans les mondes successifs où il peut passer. C'est en quelque sorte l'esprit vital, le principe de vie qui subsiste sous les transformations diverses que l'être peut subir et qui ne l'abandonne jamais. C'est l'instrument de la métempsycose.

Dans la langue de la Kârika, le corps subtil se nomme lingam, c'est-à-dire l'attribut; parfois aussi, dans la langue ordinaire des commentateurs du Sânkhya, il se nomme linga sarîra, c'est-à-dire le corps des attributs, le corps attribué. J'adopterai désormais, afin d'être plus court et plus clair tout-à-la-fois, le mot de lingam. L'idée que ce mot représente est tout indienne, et je n'en connais pas dans les autres systèmes de philosophie

qui lui corresponde exactement. Pour la rendre, je ne trouverais pas d'expression qui la reproduisît fidèlement ; et je crois que le mieux est de conserver le mot sanscrit lui-même, et de le faire passer dans notre langage philosophique, comme je l'ai déjà fait pour le manas, comme l'histoire de la philosophie a été souvent forcée de le faire en acceptant des mots spéciaux pour des idées toutes spéciales. Il suffit que nous sachions clairement ce que représente pour nous le mot de lingam et les développements dans lesquels croit devoir entrer la Kârika pour nous les faire encore mieux comprendre.

Quarantième sloka de la Kârikâ.

« Primitivement produit, indépendant, perpétuel, composé « de l'intelligence (mahat) et des autres principes subtils, le « lingam transmigre sans jamais jouir des choses, doué des « dispositions qui lui appartiennent. »

L'origine du lingam remonte aux premiers temps de la création : l'univers n'est pas encore formé, la nature ne s'est pas encore développée, et c'est à ce moment même que le lingam est créé. Il est donc antérieur à tout le reste des créatures, et voilà comment on peut dire qu'il est primitif. De plus, il est indépendant, en ce double sens qu'il ne se confond jamais avec les autres éléments, soit qu'il anime un dieu, un homme ou une brute, et qu'il peut, grâce à sa subtilité, passer à travers tous les obstacles, sans que rien ne l'arrête, pas même les matières les plus compactes ni les rocs les plus durs. Il est encore indépendant, en ce sens qu'il est distinct dans les personnes différentes, et que le linga sarîra d'un individu ne dépend en rien du linga sarîra d'un autre. Il est perpétuel, c'est-à-dire, qu'il ne cesse de transmigrer jusqu'à ce que par la science et la philosophie l'être ait enfin conquis la libération éternelle : passant perpétuellement d'une forme à une autre, tant que la loi fatale de la transmigration n'a point été rachetée à ce prix, il reste dans toutes les formes identique à lui-même,

prêt à les subir toutes sans être altéré dans aucune. Les principes qui entrent dans sa composition sont au nombre de dix-sept : c'est l'intelligence d'abord, qui comprend aussi le moi; ce sont ensuite les onze organes, et enfin les cinq molécules élémentaires. Dans ses transmigrations incessantes, il traverse les trois mondes, et il reste jusqu'à la dissolution universelle des choses, pour attendre une nouvelle création et recommencer des évolutions nouvelles.

Le linga sarîra subit ses diverses existences sans avoir avec les choses les rapports qui n'appartiennent qu'à l'intelligence. C'est elle seule qui peut les comprendre et en jouir : le lingam n'en jouit pas, parce qu'il ne les comprend point. Sans lui, l'intelligence ne pourrait rien, et il est son intermédiaire indispensable ; mais cependant il ne peut la remplacer ; et, réduit à lui-même, il demeurerait insensible et confondu dans le sein obscur de la nature, qui ne connaît pas plus que lui les choses qui la forment. D'ailleurs, il est doué de certaines dispositions qui le revêtent et le colorent en quelque sorte. Il les reçoit en naissant ; et ce sont elles qui décident, en agissant durant la vie, si le lingam obtiendra plus tard une récompense dans le ciel, ou subira un châtiment dans l'enfer : c'est l'intelligence qui les développe en lui, et qui l'en imprègne, comme il suffit d'une fleur de tchampa pour parfumer tout un vêtement.

Telles sont l'origine, la durée et la fin du lingua sarîra.

Il faut avouer que, malgré toutes les explications des commentateurs, ces étranges théories restent fort peu compréhensibles. Nous avons déjà vu, dans ce qui précède, l'intelligence séparée de l'âme, et l'âme elle-même séparée, comme un principe spécial de l'intelligence, du moi et du manas qui la servent, et des sens qui sont ses organes. Voici maintenant, à côté de l'intelligence, du moi et de l'âme, une nouvelle enutité qui vient accroître encore la confusion, et le linga sarîra qui n'est pas le corps, qui n'est pas davantage l'âme ni l'intelligence, nous apparaît comme une contre-épreuve équivoque et purement imaginaire de l'intelligence, de l'âme et du corps. A quel fait répond cette idée du linga sarîra ? Quel phénomène de notre

nature accessible à l'observation le lingam peut-il représenter ? Il serait bien difficile de le dire ; et ces doctrines, à l'inconvénient d'être fort obscures, joignent ce défaut bien plus grave, de ne s'appuyer sur aucune portion de vérité ; car, il faut bien le remarquer, le rôle prêté ici au linga sarîra est quelque chose de profondément différent de celui que dans la mythologie grecque, ou même dans quelques systèmes de philosophie mystique, on prête aux fantômes, aux idoles qui représentent l'âme après la mort. Ces fantômes ne sont que le reste de l'âme en quelque sorte, c'est sa forme propre quand elle est séparée du corps qu'elle animait ici-bas et qu'elle y laisse. Ces mânes, ces idoles, ces fantômes remplacent l'âme dans un monde autre que le nôtre. Ils habitent aux enfers, dans les Champs-Elysées; mais ils n'existent pas dans cette vie à côté de l'âme et en même temps qu'elle. Au contraire, le linga sarîra vit avec elle dans cette existence présente : il ne la quitte pas dans ce monde, où il l'accompagne, comme il doit l'accompagner dans les mondes qui succèdent à celui-ci. Il ne la quitte que quand l'âme elle-même, éternellement délivrée par la science, ne doit plus renaître, ni jamais reparaître à la vie. C'est donc dans la composition actuelle de notre être, dans l'organisation de notre nature, qu'il faut retrouver le linga sarîra, ou du moins le fait que le sânkhya prétend expliquer par cette théorie. Mais il n'existe pas de fait de ce genre, et c'est l'imagination seule des philosophes indiens qui l'a supposé.

Mais poursuivons :

Quarante et unième sloka de la Kârikâ.

« De même qu'une peinture n'existe pas sans un support « qui la soutienne ; de même qu'il n'y a pas d'ombre sans un « poteau ou tel autre objet qui la cause, de même le lingam « sans les éléments distincts est privé de support et ne peut « subsister. »

Les comparaisons dont se sert la Kârikâ prouvent que l'auteur

lui-même sent le besoin d'éclaircir ces théories; mais ces comparaisons jettent bien peu de lumières sur tant d'obscurités; et tout ce qu'elles nous apprennent, c'est que le linga sarîra n'a pas d'existence propre, et que s'il ne trouvait point un asile et un appui substantiel, il ne serait pas plus par lui-même que l'ombre ne peut être sans l'objet qui la forme, pas plus que le tableau ne peut subsister sans la toile où les couleurs s'étalent et se combinent. Le linga sarîra est donc comme la forme de l'âme, inséparable d'elle, et ne se confondant pas avec elle.

Cependant ce n'est pas l'âme, comme on pourrait le supposer, qui est le support et l'asile du linga sarîra; l'âme n'est pas sa substance; le lingam n'est pas l'attribut de l'âme: ce sont les éléments distincts qui le soutiennent. Mais quels sont ces éléments distincts? C'est, ainsi qu'on l'a vu dans l'un des slokas précédents, l'ensemble des corps qui sont de trois espèces, subtils, engendrés et grossiers. Ces corps ont des caractères distincts, à la différence des molécules rudimentaires qui *n'ont* pas de caractères distincts. C'est donc dans le corps ainsi compris que le linga sarîra doit se trouver: c'est dans ces corps qu'il se réfugie, et c'est grâce à eux qu'il subsiste. En d'autres termes, le lingam est à la condition d'être uni à un corps, et sans le corps il ne serait point.

Mais ici se présente une difficulté qui naît d'une variante dans le texte. Un commentateur semble lire que c'est dans les éléments indistincts, et non dans les éléments distincts que le lingam trouve son support. M. Wilson se range à-peu-près à cette interprétation, qui, comme il le dit, n'est pas seulement un changement d'érudition, mais un changement de doctrine. Gaoudapada est le seul à lire ainsi le texte de la Kârikâ; et la différence ne tient absolument qu'à la manière dont on coupe les mots. La grammaire ne s'oppose pas plus à l'une des deux leçons qu'à l'autre, le rhythme du vers s'y prête également; mais, quelle que soit l'autorité d'un commentateur indigène, et celle de M. Wilson, je ne puis partager leur avis, et je préfère de beaucoup celui des autres commentateurs. C'est à la Kârikâ elle-même qu'il faut s'adresser pour

lever tous les doutes ; et pour l'interpréter, c'est elle seule qu'il faut consulter. Dans le sloka trente-huitième, il a été établi que les objets se divisent en deux grandes classes, les objets indistincts et les objets distincts. Les molécules rudimentaires formaient la première classe ; la seconde était formée des objets distincts ; et parmi ces objets distincts, les corps subtils tenaient le premier rang, comme on l'a vu dans le sloka trente-neuvième. Le linga sarîra fait partie des corps subtils, ou plutôt les linga sarîras et les corps subtils se confondent et ne sont qu'une seule et même chose. Mais nous avons vu aussi comment le corps subtil, une fois déposé dans le sein maternel, y revêt toutes les conditions dont il a besoin pour vivre. Là il est mis en rapport avec les éléments grossiers qui doivent lui donner une forme matérielle. Que toutes ces distinctions soient plus ou moins vraies, que toutes ces évolutions du corps subtil représentent plus ou moins exactement le développement physiologique de l'embryon, peu importe. Mais dans ces théories bizarres et fausses, la Kârikâ ne met jamais le corps subtil, le linga sarîra, qu'en contact avec les éléments qu'elle appelle des éléments distincts. Il s'en suit donc que c'est ainsi qu'il faut entendre le sloka quarante et unième ; et la leçon proposée par Gaoudapada doit être rejetée. C'est dans les éléments distincts que le linga sarîra trouve un support, et non point dans les éléments indistincts.

Ce qui me détermine encore à préférer ce dernier sens, c'est que cette doctrine, qui me semble d'accord avec les slokas immédiatement précédents, ne l'est pas moins avec le sloka dix-huitième. Dans ce sloka, la Kârikâ reconnaissait la multiplicité des âmes et la personnalité, ne faisant que reproduire sur ce point essentiel les Soûtras mêmes de Kapila. La doctrine de la personnalité est un des traits caractéristiques du sânkhya, et j'ai dû y insister avec la plus sérieuse attention. Je trouve que la théorie du linga sarîra n'est qu'une conséquence de celle-là ; et le linga sarîra est individuel, tout aussi bien que l'âme à laquelle il sert de véhicule à travers les mondes et les existences. Si le lingam est individuel, il faut que le support dans lequel il est

placé le soit aussi ; en d'autres termes, il faut que le support soit distinct, comme dit la Kârikâ ; s'il ne l'était pas, s'il restait commun et confus, comme le sont les molécules rudimentaires, dénuées de caractères distinctifs, il ne pourrait remplir les fonctions qui lui sont assignées ; il ne pourrait servir l'individualité à laquelle il serait attaché, s'il n'était pas lui-même individuel.

Le sloka suivant de la Kârikâ donne à cette explication un nouveau degré de vraisemblance et d'exactitude.

Quarante-deuxième sloka de la Kârikâ.

« C'est pour atteindre l'objet de l'âme que le lingam est pro-
« duit par l'enchaînement des actes et de leurs conséquences,
« et avec l'aide supérieure de la nature, le lingam remplit ses
« rôles divers, comme un acteur dramatique remplit tour-à-tour
« les siens. »

Le but de l'âme, l'objet distinctif de l'esprit de l'homme en ce monde est simple : c'est la libération formelle, que la science seule peut assurer. Mais l'objet de l'âme est double aussi, en ce sens qu'elle doit d'abord sentir et connaître les choses avant de les juger, et de se distinguer elle-même de tout ce qui l'entoure et de tout ce qui l'émeut. Il faut que l'âme perçoive par l'intermédiaire de l'intelligence, du moi et du manas, les informations que les sens lui apportent ; elle en jouit en les recevant ; mais elle ne doit pas s'arrêter à cette sphère trop peu élevée pour elle, et des choses qu'elle sent, elle doit passer bientôt à la considération de sa propre essence. Elle se distingue alors profondément des qualités de la nature et de toutes les choses ; et c'est en comprenant cette différence qu'elle se délivre et conquiert le salut éternel. C'est donc uniquement en vue de la libération de l'âme que le linga sarîra est produit. Il s'attache à elle et vit avec elle, jusqu'à ce qu'elle ait accompli toutes les épreuves qui lui sont imposées.

C'est qu'entre les actes et les conséquences des actes, il y a des relations nécessaires, un enchaînement fatal que rien ne

peut briser. Les actes sont la vertu et le vice ; les conséquences, ce sont les récompenses ou les châtiments. Sans le lingam, l'âme, inactive comme elle l'est par son essence, resterait soustraite aux uns comme aux autres. La transmigration n'aurait pas lieu ; car les actes qui n'existeraient point n'auraient pas non plus à produire leurs infaillibles conséquences. Mais si cette âme passe spécialement d'une condition supérieure à une condition dégradée, tandis que telle autre, au contraire, s'élève d'une condition inférieure à une condition plus haute, il faut bien qu'il y ait une cause spéciale qui fasse monter l'une et descendre l'autre. Cette cause, c'est l'enchaînement des actes et des conséquences : selon que dans une de ses existences l'âme s'est conduite, elle subit des traitements différents dans l'existence qui doit suivre. Le linga sarîra prend alors les formes diverses qui lui sont imposées parmi les hommes, parmi les animaux ou parmi les dieux ; il change de formes, de vêtements, et l'on dirait presque de costumes. C'est comme l'acteur, le comédien qui, suivant les besoins de la pièce, représente tantôt un dieu, tantôt un simple mortel, tantôt un roi, tantôt un pauvre berger. Tout de même quand le lingam est entré dans le sein qui doit le recevoir, il y devient indifféremment un éléphant, une femme ou un homme.

Mais le lingam, malgré toutes ses transformations, n'est pas absolument indépendant. Il n'agit pas à son gré, et les transmigrations qu'il accomplit, rendues nécessaires déjà par l'enchaînement des actes et des conséquences, relèvent encore de la puissance souveraine de la nature. De même qu'un roi dans le royaume qui lui appartient fait de son pouvoir l'usage qu'il lui plaît, de même la nature fait prendre au lingam les conditions qu'elle lui assigne ; c'est elle qui lui distribue ses rôles et qui le fait agir par l'intermédiaire des trois qualités ; elle lui donne treize instruments, c'est-à-dire l'intelligence, le moi et les onze organes de perception et d'action ; et, pourvu de tous ces secours indispensables, le lingam entre en scène et remplit une existence qui n'est pour lui qu'un rôle auquel un autre rôle succédera bientôt.

Telle est donc l'idée précise que le lingam représente dans le sânkhya : il est le véhicule de l'âme à travers les différentes existences, soit dans le monde des dieux, soit dans le monde des hommes, soit même dans le monde des animaux. C'est lui qui la porte de monde en monde, tant que doivent durer ses migrations. Comme l'âme est inactive dans le système sânkhya, et que le mouvement lui est par-conséquent refusé, il a fallu imaginer à côté d'elle un être qui se chargeât en quelque sorte de la faire mourir. Cet être, c'est le linga sarîra; et de là vient que cette théorie tient une si grande place dans l'ensemble de la doctrine. La métempsycose serait impossible sans l'intervention du lingam, puisque l'âme ne pourrait pas elle seule passer d'un état à un autre.

Pour compléter cette idée du lingam, il faut de plus se rappeler l'étymologie de ce mot : Lingam signifie attribut; et le Singa Sârika est le corps d'attribut, le corps attribué, c'est-à-dire cette individualité qui distingue un être animé d'un autre être, qui lui donne sa forme propre et empêche de le confondre avec un autre. Le lingam aurait donc cette double fonction dans le système sânkhya, et d'achever la personnalité en lui donnant une forme matérielle, et de faire transmigrer l'âme. Il est à peine besoin de faire remarquer toute l'importance de ces deux fonctions prêtées au lingam. C'est l'annexe de l'âme, et, sans lui, elle ne pourrait être rien de ce qu'elle est. Le lingam ne disparaît et ne la quitte que quand elle est arrivée à la béatitude éternelle.

On a dit dans le sloka quarantième que le lingam était doué de certaines dispositions qui l'accompagnent durant ses existences successives. Ces dispositions ou plutôt ces conditions sont de diverses espèces : le lingam les subit-il, ne peut-il se les donner, ou ne peut-il s'en donner que quelques-unes ? C'est un point que le Sânkhya ne touche pas, et dans cette acquisition des dispositions qui doivent faire le salut ou la perte de l'âme, l'idée du libre arbitre n'apparaît pas un seul instant.

Quarante-troisième sloka de la Kârikâ.

« Les dispositions sont absolues, naturelles et accidentelles :
« c'est la vertu et le reste. Elles doivent être regardées comme
« appartenant à l'instrument, et aussi comme appartenant à
« l'effet : les dispositions reçues dans l'utérus et les dispositions
« analogues sont de cette dernière classe. »

Les dispositions ou conditions de l'être sont la vertu, la science, l'impassibilité et le pouvoir surnaturel. A ces quatre dispositions fondamentales, qui, toutes, dérivent de la bonté, s'opposent quatre dispositions contraires, qui sont le vice, l'ignorance, la passion et l'impuissance. Celles-là viennent de l'obscurité. Ces dispositions essentielles varient d'individu à individu par la mesure dans laquelle chacun les possède ; et de là les nuances infinies des caractères moraux, où les proportions de ces qualités changent sans cesse. Les quatre premières ne sont possédées dans toute leur perfection que par les saints personnages, les vénérables rishis, et par ces hommes que leur science élève au rang des dieux. Voilà comment ces dispositions sont appelées absolues. A l'époque de la première création, Kapila, le saint fondateur du Sânkhya, en était doué dans toute leur grandeur et leur pureté.

Quant aux dispositions naturelles, ce sont celles qu'on apporte en venant au monde ; mais comme en naissant on a déjà vécu dans une existence antérieure, on subit la juste influence de sa conduite passée. Si l'on a bien vécu, les dispositions sont meilleures ; si l'on a vécu dans la dégradation et le vice, les dispositions naturelles ne s'élèvent pas au-dessus de l'instinct des brutes, et l'on est destiné, dans la vie nouvelle qu'on va mener, à reproduire les fautes d'une première existence, à moins que d'heureuses circonstances ne viennent tempérer ces fâcheux précédents.

Ce sont alors des dispositions accidentelles que l'on contracte, et ces dispositions, tout accidentelles qu'elles sont, n'en exer-

cent pas moins une influence favorable et puissante. Ce sont, par exemple, les leçons d'un maître éclairé, les enseignements profitables d'un pieux instituteur, qui ramènent l'être dépravé dans les voies du salut. La science procure à celui qui la reçoit et qui est assez sage pour la goûter, l'impassibilité, la domination sur les passions fatales; l'impassibilité engendre la vertu, et la vertu engendre à son tour la puissance surnaturelle.

Il y a donc trois espèces de dispositions qui peuvent affecter le lingam : les dispositions accidentelles, les dispositions naturelles et les dispositions absolues.

Mais dans l'être humain tel que nous le voyons, tel que nous pouvons l'observer nous-mêmes, à quelle partie se rapportent les dispositions ? La Kârikâ répond qu'elles peuvent se rapporter tout à-la-fois à l'instrument et à l'effet. L'instrument et l'effet ne signifient point autre chose ici, comme l'attestent tous les commentateurs, que l'intelligence et le corps. L'intelligence, ainsi qu'on l'a vu plus haut, comprend l'organe interne tout entier, c'est-à-dire, cette triade formée de l'intelligence, du moi et du manas. Elle est le premier instrument de l'âme, son premier organe; et, en ce sens, on peut dire que les dispositions appartiennent à l'instrument. C'est l'intelligence qui présente et subit les dispositions diverses de vertu et de vice, de science et d'ignorance, etc. Mais ces dispositions peuvent appartenir également au corps, et, selon les organisations diverses qu'il reçoit, les dispositions peuvent se trouver dans le lingam à des degrés différents. Les modifications qu'il éprouve dans le sein de la mère qui le porte exercent plus tard sur lui une influence décisive. De plus, les changements auxquels le corps est soumis durant la vie ne sont pas moins énergiques dans leur action. L'enfance, la jeunesse, la vieillesse n'offrent pas les mêmes dispositions, et les différences du même individu selon les âges sont considérables.

Ainsi, les dispositions appartiennent au corps comme elles appartiennent à l'intelligence : en d'autres termes, elles relèvent de la matière comme elles relèvent de l'esprit.

On peut ajouter en un sens plus profond que les dispositions

sont tout ensemble causes et effets. Ce sont elles qui, selon qu'elles sont bien ou mal dirigées, décident de la destinée de l'homme; elles l'influencent dans l'existence présente, elles l'influencent également dans les existences futures. A ce titre, ce sont des causes actives et puissantes. Mais, à un autre point de vue, on peut dire aussi qu'elles sont des effets, puisqu'elles résultent fatalement de ces influences secrètes et irrésistibles qui se produisent dans le sein maternel, puisqu'elles résultent aussi de ces conditions inévitables qui soumettent l'homme à l'enfance obscure et impuissante, à la jeunesse impétueuse et aveugle, à la vieillesse enfin, languissante et débile. Si donc les dispositions sont des causes, comme on ne peut le nier, ce sont aussi des effets, et leur importance n'est pas moins grande d'un côté que de l'autre.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de toute cette doctrine : chacun la voit; mais il est à regretter que dans la Kârikâ, non plus que dans les commentateurs, elle ne soit pas développée davantage. Elle en valait certainement la peine. Plus loin, il est vrai, l'auteur de la Kârikâ reviendra sur quelques-uns des points principaux de cette théorie; mais l'influence réciproque de l'organisation du corps sur les dispositions morales, et de ces dispositions sur les destinées du corps, méritait d'être plus approfondie. C'est là qu'est le mystère tout entier du sort de l'homme : c'est là surtout ce que le philosophe devait étudier; mais peut-être n'est-il pas juste de demander à l'Inde de pénétrer plus avant dans ces problèmes que nous sommes si loin, trois mille ans après elle, d'avoir complètement éclaircis.

La théorie de la transmigration, telle que je viens de l'exposer, appartient à la Kârikâ plus particulièrement qu'aux soûtras eux-mêmes. Du moins Kapila, dans ses aphorismes, n'a fait que déposer des germes qu'ont fécondés des études ultérieures. Dans le maître, la doctrine est beaucoup moins étendue, et il n'en donne que les traits les plus généraux. Je vais les rappeler cependant dans toute leur concision et leur obscurité, pour qu'il soit prouvé que la Kârikâ n'a point inventé cette

doctrine, et qu'elle n'a fait ici, comme ailleurs, que reproduire des idées dès longtemps connues et admises.

Lecture troisième, soûtra 1 :

« L'origine du distinct vient de l'indistinct. »

Id., soûtra 2 :

« C'est du distinct que vient l'origine du corps (sarîra). »

Id., soûtra 3 :

« La transmigration vient de cette source. »

Id., soûtra 4 :

« L'activité des indistincts continue jusqu'à ce qu'ils arrivent « au discernement. »

Id., soûtra 5 :

« En jouissant d'une autre existence. »

Id., soûtra 6 :

« A ce moment, il est délivré des deux. »

Id., soûtra 7 :

« Le corps grossier est d'ordinaire engendré de père et de « mère; les autres ne le sont pas. »

Id., soûtra 8 :

« C'est parce que le lingam a été produit antérieurement à « tout le reste, qu'il a la faculté de ressentir les effets. *Il n'y a* « qu'un seul être qui puisse jouir des choses, et les autres ne « le peuvent pas. »

Id., soûtra 9 :

« Le lingam est composé de dix-sept parties. »

Id., soûtra 10 :

« La variété des individualités tient à la différence des « actes. »

Id., soûtra 11 :

« Le corps matériel étant le réceptacle du véhicule du « lingam, on ne peut nommer l'un sans nommer aussi l'autre. »

Id., soûtra 12 :

« Le lingam ne subsiste pas à lui seul : privé de ce récepta- « cle, il est comme l'ombre ou comme la peinture. »

Id., soûtra 15 :

« La transmigration du lingam n'a pour objet que le but « de l'esprit : c'est comme les fonctionnaires inférieurs d'un « roi. »

Id., soûtra 16 :

« Le corps matériel est composé de cinq éléments grossiers. »

J'ai tenu, puisque l'occasion se présentait, à donner les soûtras que je viens de traduire dans toute leur simplicité, c'est-à-dire, avec les difficultés à-peu-près insurmontables qu'ils offrent. Si je ne les avais pas fait précéder de la traduction et de l'explication de la Kârikâ, je doute que nous pussions absolument y rien comprendre. Même avec ces éclaircissements préliminaires, ils restent encore fort obscurs, et je ne me flatte pas, tout en empruntant les lumières des commentateurs, de parvenir à en dissiper toutes les ténèbres. Je vais essayer cependant, parce que cette doctrine est des plus graves.

« L'origine du distinct, dit Kapila, vient de l'indistinct. » Ceci ne veut pas dire autre chose, si ce n'est que le monde, qui est le distinct, vient de la nature qui est l'indistinct. Le développé, le vyakta, vient du non-développé, de l'avyakta, ainsi que nous l'avons appris dès le début du système. Vidignâna Bhikshou, en commentant ce soûtra, rappelle, comme je le fais moi-même, ces théories antérieures, et il s'y réfère. Le distinct, selon lui, c'est l'ensemble des vingt-trois principes qui sortent du sein de la nature et qui ferment le monde par la variété infinie de leurs développements.

« C'est du distinct, continue Kapila, que vient l'origine du « corps, » ou, pour parler plus exactement, « du véhicule » (sarîra). Le corps vient du distinct, en ce sens qu'il est formé de certains éléments qui, suivant le système sânkhya, ont des caractères distinctifs. Ce sont les onze organes de perception et d'action, le moi et l'intelligence. Le sarîra ne renferme que ces éléments. Dans le sloka trente-huitième, il a été dit que les molécules élémentaires n'avaient pas de caractères distincts, et il s'en suit que le sarîra proprement dit ne comprend pas ces

molécules; car s'il les comprenait, il viendrait de l'indistinct et non du distinct, comme le dit Kapila.

« La transmigration vient de cette source : » c'est grâce au sarîra que la transmigration peut avoir lieu. Sans lui, l'esprit inactif comme il l'est, ne pourrait passer d'une existence à une autre ; et la transmigration, qui a pour résultat de purifier l'âme par des épreuves successives, n'arriverait jamais à la sauver. La sarîra, le véhicule, est l'instrument indispensable de la transmigration.

« L'activité des indistincts continue jusqu'à ce qu'ils arrivent « au discernement. » La transmigration ne cesse que quand l'esprit est parvenu à discerner profondément et exactement les choses : jusque là il reste soumis à la loi nécessaire *de la renaissance*. La Kârikâ nous a dit à quoi le discernement s'applique. L'âme, pour être sauvée, pour atteindre la libération, doit se distinguer de la nature : et cette science salutaire est précisément la philosophie. Tant que l'homme n'a pas appris à se connaître, tant qu'il confond l'esprit qui le fait *tout ce qu'il est* avec la matière à laquelle l'esprit est joint, il ne peut espérer le salut. La religion a beau le lui promettre, elle ne le lui donne pas ; et c'est la science seule qui, en l'éclairant, peut le sauver à jamais.

« En jouissant d'une autre existence, » c'est-à-dire que pour acquérir cette science qu'on a point eue dans une première vie, il faut en recommencer une seconde, avec toutes ses épreuves et toutes ses douleurs. Il faut chercher de nouveau la route qu'on n'a point su trouver, et qui seule peut mener au but définitif. Or, on le sait, le but définitif de l'esprit de l'homme, c'est d'être affranchi de la renaissance, c'est d'être soustrait aux maux et aux biens de ce monde.

« A ce moment, » c'est-à-dire au moment de la libération, « il est délivré des deux, » l'esprit est délivré des alternatives continuelles du bien et du mal. Il ne les sent plus : il échappe à la vaine jouissance de l'un et au joug douloureux de l'autre, de même que son corps échappe à toutes ces impressions diverses dont il était sans cesse assailli.

C'est que le lingam est d'une origine qu'il ne faut confondre avec aucune autre. « Le corps grossier est engendré de père et « de mère. » C'est la génération avec toutes ses influences et toutes ses conditions qui produit ces corps dont la masse frappe nos yeux ; c'est elle qui les fait naître avec tous les accidents que nos sens y observent. Mais « les autres corps, » les corps subtils, « ne sont pas engendrés « de père et de mère. » Ils viennent bien se joindre aux corps engendrés pour les animer et les faire vivre ; mais ils sortent d'une autre source et ne sont pas soumis aux mêmes lois. Les corps subtils ont été formés de la réunion des cinq molécules élémentaires, encore plus subtiles qu'eux. Ils ne meurent pas comme la matière à laquelle ils sont joints : leur destinée est tout autre aussi bien que leur origine. Les corps grossiers sont insensibles, mais les corps substils ne le sont pas.

« C'est parce que le lingam a été produit antérieurement à « tout le reste, qu'il a la faculté de ressentir des effets. » Produit dès le commencement du monde, le lingam est doué de sensibilité ; il peut éprouver le bien et le mal, le plaisir et la douleur : le corps grossier ne peut rien éprouver de pareil. « Le « lingam seul peut jouir des choses, et les autres corps ne le « peuvent pas ; » et ce qui le prouve bien, c'est que quand le corps est mort, il n'y a plus en lui de sensation ; il n'y a plus rien en lui qui distingue la peine du plaisir, le bien du mal : le lingam a disparu, et avec lui toutes les perceptions ont cessé. Il est donc le seul qui jouisse de cette faculté de ressentir les phénomènes et les effets sans nombre dont ce monde est le perpétuel théâtre.

Mais le lingam ne diffère pas moins des autres corps par sa composition, qu'il n'en diffère par son origine et par ses facultés. « Le lingam est composé de dix-sept parties ; et ses dix-sept parties, ce sont les onze organes de perception et d'action, les cinq molécules élémentaires, et l'intelligence, qui comprend aussi le moi. » Le lingam ainsi composé est profondément différent du corps matériel que forme la combinaison des cinq éléments grossiers, l'éther, l'air, le feu, l'eau et la terre.

Le lingam était un et simple à l'origine du monde, à l'époque de la création des choses; mais bientôt il s'est multiplié sous l'influence des causes qui agissent perpétuellement sur lui.

Bien que toujours composé des mêmes éléments, il s'est individualisé; sans cesser d'être ce qu'il est, il est devenu personnel, et pour chaque être il a revêtu des formes et des destinées diverses. A l'époque de la création, il n'appartenait qu'à Hiranyagarbha, c'est-à-dire à Brahma, à l'œuf d'or qui flottait à la surface des eaux; mais ensuite il s'est répandu, ainsi que nous le voyons, dans tous les êtres qu'il anime. C'est comme le père, qui, tout unique qu'il est, donne naissance à de nombreux fils, destinés à produire eux-mêmes une postérité plus nombreuse encore. Un seul corps, par voie de *génération*, se multiplie à l'infini : de là aussi la multiplicité des lingam. Si les individus sont entre eux dissemblables à tant d'égards, c'est que « la variété des individualités tient à la différence « des actes. » Selon que, dans une existence antérieure, on s'est conduit d'une certaine manière, on renaît sous certaines formes et dans certaines conditions. Une première existence influe sur la seconde, et celle-ci influe également sur celle qui doit la suivre. C'est un enchaînement perpétuel d'une destinée à une autre, jusqu'à ce que la science vienne rompre cette chaîne fatale, et assurer à l'âme son éternelle *liberté*.

Ainsi, dans cette vie, le lingam est uni au corps par des liens qui les rapprochent si intimement, que le vulgaire ne peut les distinguer. « Le corps matériel étant le réceptacle du « véhicule du lingam, on ne peut nommer l'un sans nommer « aussi l'autre. » On ne saurait parler du lingam sans parler en même temps du corps qui le renferme et de cette portion de matière à laquelle il est joint. C'est que dans le corps vivant, dans l'être humain, tel que le vulgaire le voit, il y a trois choses que le vulgaire ne discerne pas : d'abord le corps matériel (déha), formé de chair, de muscles, de vaisseaux, etc.; puis le véhicule du lingam, le linga sarîra, indispensable au lingam pour traverser les existences successives qu'il doit subir; enfin et en troisième lieu, le lingam lui-même, l'attribut,

composé, comme on l'a dit, des cinq molécules élémentaires, des onze organes et de l'intelligence, et qui doit mener l'âme au but définitif qu'elle poursuit.

Il faut d'autant moins s'étonner que l'on confonde trop souvent ces trois termes, que « le lingam ne subsiste pas par lui « seul : privé de son réceptacle, il est comme l'ombre ou « comme la peinture. » Il faut à la peinture, aux couleurs que mêle la main du peintre habile, une toile où elles s'appliquent ; il faut au tableau un support sans lequel il ne peut être; il faut, pour que l'ombre ait lieu, un objet qui la produise. Le gnomon produit l'ombre; mais sans le gnomon, l'ombre ne se marque point sur le cadran solaire. Tout de même, le lingam ne serait pas sans le linga sarîra, sans le déha, c'est-à-dire, sans le véhicule qui le porte, et sans le corps matériel dans lequel il se réfugie. Le lingam a besoin de l'un et de l'autre, bien qu'il ne soit formé d'aucun des deux.

Sa fonction propre est différente des leurs : « car la transmi-« gration des lingam n'a pour objet que le but de l'esprit. » C'est pour délivrer l'âme que le lingam transmigre dans ces existences qu'il parcourt. Il sert l'âme : « comme les fonction-« naires d'un roi » servent le monarque dont ils sont les dociles instruments.

Quant au corps matériel (déha), il est bien au-dessous de fonctions aussi nobles. Ce n'est pas lui qui peut procurer à l'âme la béatitute qu'elle cherche ; il est l'asile du linga sarîra, qui ne peut se passer de lui. Mais, bien qu'indispensable à l'œuvre commune, c'est-à-dire au salut, il doit disparaître dans cette condition nouvelle, où l'âme, éclairée par la philosophie, sera délivrée de la renaissance. « Le corps matériel (déha) est composé des cinq éléments grossiers. » Et c'est là ce qui fait qu'à la mort il se dissout et se décompose, tandis que le lingam survit pour tenter des destinées nouvelles.

Telle nous apparaît la doctrine de la transmigration dans les Soûtras de Kapila ; tels sont les aphorismes qu'il y a consacrés et que son école a développés après lui. Au fond, Isvara-Krishna, malgré des changements de formes assez considéra-

bles, n'a rien innové ; il a reproduit les idées du maître, plus claires, mieux ordonnées, mais toujours les mêmes : et nous voyons par cet exemple, après tant d'autres, que nous pouvons nous fier entièrement à son exactitude et à sa scrupuleuse fidélité.

Je poursuis la traduction de la Kârikâ.

Quarante-quatrième sloka de la Kârikâ.

« Par la justice, on va dans une région supérieure, et l'on
« va dans une région inférieure par l'injustice ; par la science
« on acquiert la délivrance, et par le contraire de la science,
« l'enchaînement continue. »

La justice et l'injustice, c'est le vice et la vertu. Selon que l'être, dans une de ses existences, a été vertueux ou coupable, il monte ou il descend dans l'échelle des créatures. La région supérieure comprend huit degrés au-dessus de la condition humaine : c'est d'abord la région des Pisâtchas, génies plus puissants que l'homme, mais moins puissants que ceux qui les suivent ; c'est ensuite la région des Râkshasas, celle des Yâkshas et celle des Gandharvas. Au-dessus de ces quatre premières régions en viennent encore quatre autres : la région d'Indra, celle de Sorna, celle de Dradjâpati, et enfin, par-delà toutes les autres, celle de Brahmâ.

Voilà toutes les régions que le lingam peut parcourir, quand il s'élève de conditions en conditions.

Quand, au contraire, il s'abaisse, et que le vice l'entraîne en bas, il quitte la région de l'humanité pour devenir successivement et par degrés décroissants, animal, bête-fauve, oiseau, reptile, végétal, et même minéral. Il descend et s'enfonce de plus en plus dans ces existences obscures et incomplètes, où l'intelligence s'affaiblit et disparaît. Il en arrive enfin à cet état où, non-seulement l'intelligence, mais aussi la vie elle-même semble cesser. Le lien fatal qui enchaîne l'homme s'appesantit avec ces dégradations perpétuelles, et plus il descend, plus il

s'éloigne de la libération. C'est qu'il n'y a que la science qui puisse délivrer l'homme, et cette science, c'est le Sânkhya et sa doctrine qui la donnent dans toute sa plénitude et toute son efficacité. L'ignorance est donc le plus grand mal que nous puissions éprouver en ce monde ; car celui-là engendre et éternise tous les autres maux. Il faut combattre l'ignorance et la vaincre à tout prix ; car ce triomphe-là est la garantie de tous les autres. Une fois la science acquise, la transmigration cesse ; et l'âme, arrivée au point le plus élevé qu'elle puisse atteindre, et ne redoutant plus un retour à la vie, reçoit le nom de Paramâtmâ, c'est-à-dire d'esprit suprême.

Kapila exprime dans ses Soûtras la même pensée que nous retrouvons dans le second vers du quarante-quatrième sloka ; mais il l'exprime d'une manière beaucoup plus concise :

Lecture 3, soûtra 21 : « La libération par la science. »

Lecture 3, soûtra 22 : « L'enchaînement par le contraire. »

Lecture 3, soûtra 23 : « Par l'influence permanente de la « science, il n'y a plus ni confusion ni erreur. »

Quarante-cinquième sloka de la Kârikâ.

« Par l'impassibilité, on obtient l'absorption dans le sein « de la nature ; par l'abandon désordonné à la passion, on « subit la transmigration ; par la puissance, on s'assure la « destruction des obstacles ; par le contraire, on n'a que le « contraire. »

Au-dessous de la science, qui est l'état supérieur de l'âme et qui lui donne son éternelle liberté, il y a plusieurs autres degrés qui, tout inférieurs qu'ils sont, peuvent encore donner à l'homme certains avantages. La science seule conduit à son but définitif ; les autres degrés le conduisent à un but qui, pour être moins élevé, mérite encore d'être recherché. Si l'homme, sans éclairer son esprit, sans arriver à se connaître et à se distinguer profondément des choses, a su néanmoins dompter ses passions, il obtiendra une récompense qui attend ce louable

effort : il échappera en partie, par cette vertu secondaire, à la loi de la renaissance ; mais, au lieu de cet état suprême que la science lui eût assuré, il n'aura que cet état subordonné où l'être se dissout et s'absorbe dans le sein de la nature; il se résoudra dans les huit premiers éléments, c'est-à-dire la nature, l'intelligence, le moi et les cinq molécules subtiles. Il renaîtra bientôt sous une autre forme humaine, et recommencera ses transmigrations, jusqu'à ce qu'il ait conquis son salut.

Si l'homme, au contraire, loin de dompter ses passions, s'est laissé emporter à tous leurs excès, il transmigrera, non plus dans l'espèce humaine, mais dans les espèces inférieures. Il y descendra d'autant plus qu'il sera plus coupable. Mais l'homme ne se perd pas seulement par ces passions vulgaires dont chacun connaît les emportements; il se perd aussi par les moyens qu'il emploie pour conjurer les résultats fatals qu'elles entraînent. Il croit s'absoudre de ses fautes en se disant : « Je fais des sacrifices, je fais des offrandes aux dieux; mes « fautes sont rachetées. » Vaine erreur : les fautes de l'homme ne s'effacent point à ce prix, et, malgré ses prières, malgré les dons pieux déposés sur les autels, il reste soumis aux épreuves de la transmigration, tant qu'il n'a pas su les conjurer par sa sagesse.

Il faut ajouter que la science qui le sauve ne lui donne pas seulement la liberté, elle lui assure aussi la puissance qui renverse tous les obstacles. Cette puissance, ainsi qu'on l'a vu, est de huit espèces, et l'homme qui la possède peut satisfaire tous ses désirs sans que rien, dans les trois mondes, puisse un seul instant les entraver. Quand, au contraire, l'homme s'est affaibli par le vice, l'impuissance dans laquelle il tombe lui fait trouver partout des obstacles insurmontables. Le lien qui l'attache à cette vie s'appesantit et s'aggrave; et, dans sa misère, l'homme ne peut rien accomplir de ce qu'il veut : tout l'arrête et tout l'enchaîne.

Il y a donc pour l'homme et pour sa conduite ici-bas une double série de causes et d'effets qui sont toujours et indissolublement unis. La première cause, c'est la vertu; et le premier

effet, c'est l'ascension dans l'échelle des êtres. La seconde cause, c'est le vice ; et le second effet, c'est l'abaissement dans l'échelle des êtres. Au même titre, la science cause la libération, l'ignorance cause l'enchaînement ou la transmigration. L'impassibilité cause la dissolution du corps subtil, composé des huit premiers éléments. La passion cause la renaissance; le pouvoir cause la destruction de tous les obstacles ; et l'impuissance, enfin, crée les obstacles sous toutes les formes.

Si, en effet, ce que l'homme doit craindre et fuir par-dessus tout, c'est l'ignorance, qui prépare et perpétue tous les maux, il doit savoir aussi que l'erreur qui l'enchaîne peut être de trois espèces. D'abord l'homme, dont le but définitif doit être de bien discerner l'âme de tout ce qui n'est par elle, peut la confondre avec la nature; il peut croire que l'esprit et la matière ne font qu'un. En second lieu, sans confondre l'âme avec la nature elle-même, l'homme peut la confondre avec un des produits de la nature, soit avec l'intelligence, soit avec le moi, soit avec les molécules élémentaires, soit avec les sens. Enfin, l'homme peut se tromper non moins dangereusement en croyant conquérir la libération éternelle par des pratiques religieuses et par d'aveugles austérités. De ces trois erreurs viennent trois liens différents pour l'homme, et l'on pourrait appeler l'un, le lien de nature; l'autre, le lien de confusion; et le troisième, le lien d'offrande (prakritika, veikrita, dâkshina). Ces trois erreurs seront punies proportionnellement à leur gravité : l'âme sera enchaînée à sa forme matérielle pour un temps plus ou moins long, et ceux, par exemple, qui l'auront confondue avec les sens resteront dans les liens de la transmigration pendant dix manvataras, c'est-à-dire trois milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt mille années. Les hommes qui auront commis la première erreur et qui n'auront étudié que la nature, sans étudier l'âme, seront moins punis; mais ceux qui auront commis la troisième erreur le seront bien plus encore que ceux qui auront identifié l'âme avec ses organes.

Telles sont les récompenses et les peines qui attendent l'âme, selon qu'elle se sera éclairée par la science ou qu'elle se sera

résignée à l'ignorance, selon qu'elle aura su dompter les passions ou qu'elle en aura subi le joug périlleux. A côté de la vie matérielle du corps, il y a donc pour l'homme une autre existence qui est tout intellectuelle et morale. Cette existence aussi a ses phases diverses; elle a ses biens et ses maux; elle a ses souffrances et ses joies; ses défaites et ses triomphes. Le domaine intellectuel comprend les causes et les effets, au nombre de seize, qu'on vient d'énumérer et qui forment toute la destinée des êtres. Mais, dans ces situations différentes, l'intelligence qui les subit peut présenter tour-à-tour des aspects non moins différents : elle fait un usage complet de ses facultés et de ses instruments; mais elle peut aussi, par une foule de circonstances de toutes sortes, être privée de ses facultés ou n'employer qu'imparfaitement les organes qui la servent.

Quarante-sixième sloka de la Kârikâ.

« Dans ce domaine de l'intelligence, il y a quatre états qu'on « peut appeler : l'empêchement, l'incapacité, l'acquiescence et « la perfection. Par suite de l'influence inégale des trois quali- « tés, les espèces que peut présenter cette création intellec- « tuelle, sont au nombre de cinquante. »

Les huit causes qui peuvent sauver l'homme ou le perdre agissent différemment sur son intelligence : tantôt elles lui font obstacle et l'empêchent de discerner les choses; tantôt elles l'affaiblissent et la réduisent à l'incapacité; d'autres fois, loin de la troubler, elles la calment, et lui donnent la quiétude et la tranquillité; enfin, parmi les huit causes, il en est qui assurent à l'intelligence toute la perfection dont elle est capable, et lui procurent toute la certitude qu'elle peut avoir. Prenons un exemple : quelqu'un voit à distance un poteau, mais il ne peut le distinguer assez nettement, et l'éloignement l'empêche de savoir ce qu'est précisément l'objet qu'il aperçoit; voilà le premier cas. Mais, l'observateur s'approche; il voit très-distinctement l'objet qui d'abord avait fait naître des doutes dans son

esprit; mais pourtant, malgré ses efforts, malgré sa proximité de l'objet, il ne peut encore s'en rendre compte et dissiper son incertitude; voilà le cas de l'incapacité. Dans une autre circonstance, l'observateur, après quelques tentatives infructueuses, se lasse de ses recherches, et renonce à deviner la vraie nature de l'objet qu'il a sous les yeux. Sans inquiétude, il se dit : « Qu'ai-je à faire de cet objet ? que m'importe que ce soit un « poteau ou telle autre chose ? » C'est le cas de l'acquiescence : l'intelligence cesse d'être troublée, parce qu'elle devient indifférente. Enfin, il est un quatrième ou dernier état, où l'intelligence acquiert la connaissance parfaite qu'elle désire ; elle sait précisément que l'objet aperçu est bien un poteau et n'est pas autre chose. Le quatrième état, c'est la perfection.

Mais ces quatre états de l'intelligence peuvent encore revêtir des nuances nombreuses. Les trois qualités qui dominent la nature entière et qui y produisent tant de modifications, exercent aussi leur empire sur ces états intellectuels, et selon qu'elles se combinent dans des proportions plus ou moins fortes, elles donnent naissance à cinquante espèces, qu'il est possible de distinguer. Les trois qualités sont, comme on se le rappelle : la bonté, la méchanceté et l'obscurité. Ainsi, l'empêchement, premier état de l'intelligence, peut être bon ou mauvais; il peut être indifférent, c'est-à-dire n'être ni l'un ni l'autre. Il se peut, en outre, qu'il soit plus ou moins bon, plus ou moins mauvais; et, de là, une foule de nuances qui ne se confondent point les unes avec les autres.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

RAPPORT

SUR

UN MÉMOIRE DE M. COTELLE

CONCERNANT

L'ADMINISTRATION DES PONTS-ET-CHAUSSÉES,

SOUS COLBERT,

PAR M. LÉON FAUCHER.

M. Léon Faucher : En faisant hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'une brochure de M. Cotelle, professeur de droit administratif à l'école des ponts-et-chaussées, je demande à dire quelques mots sur l'ouvrage. Le sujet traité par M. Cotelle est l'administration des travaux publics en France, du temps de Colbert. Pour exposer cette partie trop peu connue de notre histoire, malgré d'estimables travaux, M. Cotelle a puisé à des sources nouvelles ou plutôt retrouvées et certainement très-précieuses.

L'Académie sait que Colbert avait recueilli un nombre considérable de documents historiques et administratifs, qui remplissaient six cents volumes in-folio, et dans lesquels revit, avec tous ses rouages, le gouvernement du grand roi. Parmi ces documents, il n'en est pas de plus curieux ni de plus instructifs que les registres des dépêches que Colbert lui-même a

écrites ou fait écrire pendant vingt-deux années d'une administration laborieuse et féconde.

Ce recueil ne nous est malheureusement parvenu qu'incomplet et par fragments. Nous n'avons que des extraits (en un volume in-folio), des dépêches de Colbert sur la marine, de 1669 à 1683; cinq volumes des registres de ses dépêches concernant le commerce, qui comprennent les années 1669, 1670, 1671 et 1672; plus deux volumes (collection de la marine), transcrits évidemment par les successeurs de Colbert et intitulés: « Expéditions concernant le commerce de 1669 à 1683 ». Je ne parle pas des manuscrits originaux de Colbert, tels que la collection de ses lettres à Mazarin avec les réponses de Mazarin en marge; ni des six volumes désignés sous le titre de : « *Colbert* et Seignelay, collection spéciale à la marine »; ni enfin des vingt mille lettres qué Beluze a recueillies parmi celles qui furent adressées à Colbert pendant sa longue administration, collection qui malheureusement ne s'étend pas aux six dernières années.

Pour apprécier dans son ensemble l'administration de Colbert, administration qui réunissait la marine, les finances, le commerce et les travaux publics, et qui représente un système; ce qui manque principalement, c'est le registre de ses dépêches concernant le commerce, de 1661 à 1669, et de *1773* à *1783*. On ne possède la collection des pièces offic*ielles*, *pour cette* étude pleine d'intérêt, que pendant l'espace comparativement restreint de quatre années; mais ce qui en reste suffit pour donner une idée des trésors dont nous avons à déplorer la perte.

Dans les documents connus jusqu'à présent, et qui se trouvent, soit à la bibliothèque nationale, soit aux archives de la marine, ne figure aucune partie, ni même aucun fragment des dépêches concernant les bâtiments du roi et les travaux publics. Colbert a dirigé ce service durant vingt années; il y avait établi l'ordre qu'il portait et qu'il faisait régner en toutes choses. On pouvait donc légitimement supposer qu'il avait tenu registre de ses dépêches, dans cette branche du service qui lui était confié, comme dans les autres. Le doute, en tout cas, n'est plus possible

aujourd'hui. M. Cotelle a retrouvé, dans la bibliothèque des ponts-et-chaussées, parmi les manuscrits donnés par madame de Corancey, et qui avaient appartenu au savant M. de Prony, deux volumes in-folio, reliés aux armes de Colbert, et intitulés : « Registre des dépêches de Monseigneur, concernant le service des ponts-et-chaussées, et adressées aux intendants de France, pendant les années 1679, 1680, 1681 et 1682. »

Ces documents authentiques ont permis à M. Cotelle de constater, avec un certain degré de précision, et de faire connaître comment le service des ponts-et-chaussées était organisé et dirigé sous le règne de Louis XIV. Quand on lit les extraits trop peu étendus et trop rares qu'il en a donnés, on découvre sans peine que les travaux publics ne doivent pas moins à Colbert que la marine. En centralisant les éléments épars du service et par un emploi judicieux des faibles ressources dont il disposait, Colbert a créé en France l'administration des ponts-et-chaussées. On s'étonne de voir tout ce qu'il a fait, avec un budget que les contributions des provinces et la corvée élevaient à peine à trois millions de livres par année, et n'ayant, le plus souvent, pour ingénieurs, que des architectes.

Avant Colbert, l'administration des ponts-et-chaussées était, selon le vocabulaire du temps, *en finance*. Le gouvernement central abandonnait l'initiative et la direction des travaux aux autorités locales, et il n'intervenait guère que pour en acquitter les frais. Dans les pays d'Etats, le conseil électif, les Etats votaient les fonds destinés aux ouvrages d'utilité publique, et en dirigeaient l'emploi par leurs délégués. Dans les provinces dites généralités, la direction des chemins et de la voirie appartenait aux trésoriers généraux, lesquels relevaient des intendants, qui dépendaient à leur tour du surintendant des finances. Mais chacun des secrétaires du roi, qui formaient le conseil privé, ayant le gouvernement de plusieurs généralités, entretenait le conseil d'Etat des affaires de ces provinces, lorsqu'il y avait lieu de les régler par un édit, par une déclaration ou par un simple arrêté pris en conseil. C'était là un fâcheux conflit d'autorités. L'autorité de laquelle émanaient les règlements,

n'était pas celle qui déterminait les travaux et qui présidait à la dépense.

En 1667, Colbert remplaça Fouquet dans le conseil du roi, avec le titre plus modeste de contrôleur général des finances. Il réunit aussi dans ses maius le département des bâtiments du roi et autres ouvrages publics, dont les affaires furent alors portées au conseil par un seul ministre. On supprima l'intermédiaire des trésoriers généraux, et Colbert eut directement sous ses ordres, pour cette partie du service, les intendants des généralités. Bientôt il associa le gouvernement par des subventions et par un contrôle efficace aux travaux entrepris dans les pays d'Etats, et prépara ainsi l'établissement de cette direction générale des ponts-et-chaussées qui, depuis la *révolution de* 1830 est devenue un ministère.

Colbert, voulant donner une grande impulsion au commerce et aux manufactures, comprit que, pour résoudre ce problème, il fallait rendre moins chers et plus faciles les moyens de communication et de transport. Il s'occupa, beaucoup plus qu'on ne l'avait fait avant lui, de la navigation intérieure et des routes. Nous lui devons, sans parler du canal du Languedoc, ouvrage qui suffirait pour immortaliser, avec l'homme de génie qui en a conçu le plan, le ministre qui en a dirigé et achevé l'exécution, le port de Cette, le canal d'Orléans, le *canal de St-Omer* à Calais, les travaux qui ont amélioré la navigation de la Garonne, du Lot, de la Loire, de la Somme et l'endiguement du Drac, enfin la pensée de joindre la Somme à l'Oise, qui a donné naissance plus tard au canal Crozat.

Une dépêche de Colbert, à la date du 20 octobre 1682, montre avec quelle sûreté de coup d'œil il appréciait le fort et le faible des plans qui lui étaient proposés. « J'ai examiné, écrit-il à l'ingénieur Lafeuillade, les trois pensées différentes contenues en votre mémoire du 6 août de l'année dernière, sur les travaux à faire pour bonifier la navigation de la Garonne; en sorte qu'au lieu qu'elle ne se fait que pendant six mois de l'année, elle se fasse avec facilité pendant toute l'année. J'ai trouvé que votre troisième pensée, qui consiste à faire le rétré-

cissement de la rivière, à l'endroit des *maigres* et des *gués*, avec des demi-chaussées, et à faire quelques creusements de rochers et nettoyage de graviers, et dont vous estimez la dépense à 80,000 livres, doit être préférée aux autres, dont la dépense serait plus considérable, pourvu qu'elle produise l'effet que vous vous proposez. » Le système que Colbert approuvait est celui que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de digues submersibles, et que l'on emploie avec succès pour améliorer la navigation des rivières. C'est par ce procédé que l'on est parvenu à rouvrir la Seine jusqu'à Rouen à la navigation de long cours.

Quant aux routes et aux ponts, en récapitulant les résultats de l'administration de Colbert pendant les quatre dernières années de sa vie, M. Cotelle trouve qu'il a fait restaurer le pont d'Avignon et presque tous ceux de la Loire, sans parler d'autres ouvrages d'art qui, moins importants par la dépense, n'étaient pas moins nécessaires au public; la route de Paris à Lyon par la Bourgogne, celle de Lyon à la Palisse, et celles de la Marche ainsi que du Limousin à Paris. En même temps, l'infatigable ministre élargissait les routes qui menaient de l'Anjou à la Bretagne, faisait exécuter de grands travaux de chaussée dans toute la Normandie, et s'occupait avec persévérance d'améliorer la viabilité dans les provinces du Nord et de l'Est qui avaient été le théâtre de la guerre.

Pour dissimuler le mauvais état des communications, on avait recours alors à ces expédients de mise en scène que Potenkin pratiqua depuis sur une plus grande échelle dans le voyage que fit Catherine II en Crimée. Colbert lui-même a payé tribut à l'usage qu'il trouvait établi et dont le charlatanisme devait répugner à sa droiture. Il écrit à un intendant, le 5 février 1681 : « Vous obligerez les communautés voisines à remplir les mauvais endroits de cailloux et de pierres; sinon, il faudra les remplir avec du bois; et vous pourrez prendre un troisième expédient qui serait de faire ouvrir les terres en comblant les trous et en remplissant les fossés pour le seul passage du roi. *Ce sont là les expédients dont on s'est toujours servi*

POUR FACILITER LES VOYAGES DU ROI *pour toutes les provinces où Sa Majesté veut voyager.* »

De pareils procédés portent le cachet de l'époque. Mais ce qui n'appartient qu'au ministre, ce sont les méthodes à l'aide desquelles il a introduit l'ordre et l'activité dans cette administration. M. Cotelle reproduit une circulaire très-importante du 9 mai 1680, dans laquelle Colbert fait connaître à ses subordonnés le plan que le roi entend suivre au sujet des ouvrages publics : « Sa Majesté, dit le ministre, fera tous les ans des fonds, à proportion de leur importance et de la nécessité que les peuples en ont pour la facilité de leur commerce. On devra s'occuper d'abord des communications à établir entre *les capitales* des provinces et les villes maritimes et les ports de commerce ; ce sont là les chemins de grand transport et de *grande communication.* Il faut y comprendre les grandes routes des provinces à Paris, qui est le centre d'une communication continuelle et de toute la consommation.

« Sa Majesté estime beaucoup plus avantageux de rétablir parfaitement les grands chemins selon leur importance, l'un après l'autre, que de *continuer à faire quantité de petites dépenses* qui ne font pas l'effet que Sa Majesté désire. »

Cette circulaire paraît le principe de la classification *qui a été* adoptée depuis. Colbert faisait plus ; il enseignait comment on doit employer les ressources du trésor pour les rendre productives, en concentrant les dépenses sur quelques travaux importants, au lieu de les disséminer sur une multitude de petites entreprises, de tout commencer à-la-fois et de rien achever. Le gouvernement représentatif a trop souvent mérité depuis, qu'on lui rappelât la circulaire de 1680 et les leçons de Colbert confirmées par son exemple.

M. Cotelle cite une autre lettre de la même année, à M. de Tubœuf, intendant de l'Anjou, dans laquelle le principe des enquêtes *de commodo et incommodo*, que l'on croyait être un emprunt fait à la législation anglaise, est nettement élevé à l'état de règle administrative. A cette époque, Colbert recueillait le fruit d'une longue expérience. Il était parvenu à entourer

l'exécution des travaux publics en France, de ces garanties fondamentales qui, après avoir formé pendant plus d'un siècle, la tradition des ponts-et-chaussées, en sont devenues le Code de nos jours.

Toutes les opérations, auxquelles donne lieu le service des ponts-et-chaussées, peuvent se ramener : 1° à la préparation et à l'adoption des projets ; 2° aux marchés à faire ou aux dispositions à prendre pour l'exécution des travaux; 3° à la réception et à l'exécution des ouvrages. Je ne parle pas du jugement en cas de contestation, du contentieux qui est la conséquence obligée des grandes entreprises.

Sur tous ces points, les règles établies par Colbert sont d'une précision admirable, et n'ont guère été depuis ni corrigées, ni dépassées. Car, il avait ce privilège des esprits sûrs qui n'aperçoivent le juste et le vrai que pour en fixer la limite.

C'est Colbert qui a exigé le premier un avant-projet de tous les ouvrages à entreprendre, avant-projet sur lequel s'ouvraient les enquêtes et qui devait être suivi, en cas d'approbation, d'un projet détaillé et définitif, avec un devis des dépenses. C'est lui qui a établi une hiérarchie dans le contrôle exercé par les agents de l'autorité supérieure, et qui a fait de chaque épreuve une garantie de plus.

Avant Colbert, l'exécution des travaux publics donnait lieu aux abus les plus graves. Le principe des adjudications par concours n'était pas ignoré, mais il était tombé en désuétude. Dans la plupart des provinces on confiait tous les travaux à un même entrepreneur, avec lequel on traitait de gré à gré, « sous prétexte, dit M. Cotelle, qu'étant connu il méritait mieux la confiance que des étrangers. » L'entreprise devenait ainsi, entre les mains de quelques familles privilégiées, un véritable monopole; et les désordres qui en résultaient étaient tellement scandaleux, que Colbert écrivait, dans une dépêche du 28 août 1682 : « Il faut les arrêter, à quelque prix que ce soit. »

Cet état de choses faisait naître de grandes difficultés. Il est aussi nécessaire, quand on veut développer les moyens de com-

munication, d'avoir pour instruments des entrepreneurs capables, sûrs et expérimentés, que d'avoir, pour dresser les plans des ouvrages et pour les diriger, des ingénieurs instruits, actifs et habiles. Colbert manquait également des uns et des autres. Il faut voir, dans sa correspondance avec les ingénieurs eux-mêmes, quelle peine il se donna pour exciter l'émulation entre eux et pour leur faire comprendre l'importance, dans une étude topographique, d'un plan détaillé ainsi que d'un dessin correct.

Colbert apporta la même sollicitude et la même persévérance à former une race nouvelle d'entrepreneurs. C'était peu d'avoir rendu cette industrie accessible à tous, en l'arrachant au *régime* du privilège, le ministre en agrandit la sphère en multipliant les travaux. Il appelait les entrepreneurs des divers points du territoire, à concourir avec ceux de la localité. En supprimant la routine et la faveur il exigeait des garanties et des conditions d'aptitude; c'est lui qui a posé pour première règle de n'admettre aux adjudications publiques que les entrepreneurs qui présenteraient des certificats de capacité et de *bonnes cautions*.

Le système de l'adjudication en matière de grands travaux ne répond pas assurément à toutes les exigences. Un particulier ou une compagnie, agissant commercialement et avec une pleine liberté, fera beaucoup mieux de traiter de gré à gré avec un entrepreneur dont la solvabilité, la capacité et la moralité lui sont connues, que de courir la chance d'une exécution défectueuse pour obtenir le bénéfice d'un rabais quelquefois insignifiant. Dans toute opération industrielle, il n'est pas sage de s'en remettre au sort, quand on peut choisir; car, pour l'industrie comme pour le gouvernement, le succès dépend principalement du choix des personnes.

Une compagnie, ayant à construire un canal, un chemin de fer, une route ou un pont, exécutera donc les travaux en régie, c'est-à-dire par ses propres agents, ou passera directement des marchés avec l'entrepreneur qui lui offrira les garanties les plus complètes. Mais une administration publique, qui a besoin de mettre à couvert sa responsabilité, préférera toujours que la

concurrence décide. Avant l'intéret de la bonne exécution, un administrateur considère la nécessité de se placer à l'abri du soupçon.

Au reste, du temps de Colbert, on ne pouvait guère songer à exécuter les travaux en régie, parce que l'on n'avait, pour diriger les ouvriers, ni les ingénieurs, ni les conducteurs en assez grand nombre. Ce système, auquel l'administration n'a recours aujourd'hui même que dans le cas d'une nécessité absolue, suppose un personnel nombreux et exercé. Or, l'école des ponts-et-chaussées, où ce personnel se recrute, n'existe que depuis les dernières années du dix-huitième siècle.

En régularisant et en fortifiant le système de l'adjudication, Colbert fit donc ce qui était utile et possible à-la-fois, pour l'époque où il a vécu. Les précédents, qu'il a établis, forment encore de nos jours la base des règles admises par les ponts-et-chaussées en cette matière. Ainsi, les marchés conclus, le ministre ne permettait pas d'en éluder les conditions. Il était interdit aux entrepreneurs de céder leurs ouvrages à d'autres sans le consentement de l'autorité supérieure. On leur fournissait régulièrement des à-compte, à mesure de l'achèvement partiel des travaux; mais on se mettait en garde contre les paiements anticipés, et l'on attendait, pour régler le solde définitif, la réception des ouvrages qui n'avait lieu qu'une année après l'exécution.

Mais ce qui fait surtout l'éloge de l'administration de Colbert, c'est l'importance qu'il attribuait au bon entretien des travaux, et le zèle intelligent qu'il déploya pour l'assurer. Il avait compris le côté faible de notre caractère. Nous savons fonder, mais non pas maintenir. Nous construisons beaucoup et bien, mais nous ne réparons pas, nous entretenons mal les constructions; et nous laissons trop souvent le sol se couvrir de ruines. Colbert passa des baux pour l'entretien des ouvrages d'art, des ponts, des terrassements, des levées et des grands chemins. « Veuillez vous assurer (écrivait-il dans une circulaire du 11 janvier 1670), si les entretènements des années précédentes ont été soigneusement faits; il faut les visiter ou les faire visiter vers la fin de

l'automne. On dressera un mémoire exact de l'état où ils auront été trouvés. Si les entrepreneurs n'ont pas satisfait à leurs marchés, il ne faut pas manquer de les contraindre à y satisfaire. » Dans une autre circulaire, Colbert recommande de visiter ces ouvrages deux fois par an, et il termine par ce précepte qui devrait être gravé dans la mémoire de tous les administrateurs : « Le principal de tous les ouvrages publics est de les entretenir, parce qu'aussitôt qu'ils sont abandonnés, ils dépérissent. »

Il n'y a rien de plus glorieux pour Colbert, dans sa carrière administrative, que l'appui persévérant et efficace que reçut de lui Riquet pour l'exécution du canal des deux mers. L'histoire s'est complue justement à énumérer et à exposer les *obstacles* dont ce receveur des gabelles, qui se trouva être un grand géomètre, eut à triompher pous mener à fin sa vaste entreprise. Mais elle n'a pas fait une assez grande part au ministre qui sut comprendre Riquet et qui ne craignit pas de mettre au service d'une œuvre longtemps douteuse, la fortune de l'Etat. En 1779, le canal avait déjà coûté quatorze millions de livres, dont le trésor royal avait fourni la moitié. La dépense, excédant les devis primitifs dans une proportion jusqu'alors inconnue, s'était élevée du simple au triple. Au milieu de toutes ces épreuves, la longanimité et la libéralité du ministre ne *se* lassaient pas. Il surveillait et contrôlait les travaux; il s'assurait que l'argent du roi était bien employé, mais il ne le marchandait jamais.

M. Cotelle donne des extraits, dans son Mémoire, de diverses lettres qui déposent au même degré de la rigueur scrupuleuse avec laquelle Colbert remplissait les devoirs d'un ordonnateur qui a la fortune publique à ménager, et de la supériorité d'esprit ainsi que de l'équité naturelle qui le portaient à se relâcher de la sévérité de ces règles vis-à-vis d'un homme de génie qui venait ajouter, par un travail admirable, à la grandeur et à la richesse du pays. « Je vous avoue, écrit le ministre à M. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, que cette affaire commence à me peser. M. Riquet est sujet au reproche de n'avoir pas bien *calculé ses moyens* pour sortir d'une affaire d'un auss-

grand poids que celle-là. Il ne peut demander au roi que l'exécution partielle de ses traités. Le roi s'est exécuté non-seulement pour le principal de ses ouvrages, mais encore même pour des *augmentations considérables*. » Mais dans une lettre subséquente, Colbert se montre moins sévère. « Sans contredit, écrit-il au même intendant, la grandeur et la pesanteur des ouvrages que M. Riquet a entrepris ne peuvent *permettre de le contenir dans l'exécution exacte de ses traités*; et même il est bien difficile et presque impossible qu'un particulier ne se trompe pas dans une aussi grande entreprise que celle-là. Mais je suis bien aise de vous dire qu'il ne connaisse pas que je suis de ce sentiment. »

Aujourd'hui, le concessionnaire d'un canal qui obtient le droit de lever un péage sur la navigation, et la compagnie qui perçoivent un prix de transport sur les marchandises ainsi que sur les voyageurs, sont de véritables fermiers de l'Etat, auxquels on paie tribut comme à des délégués de la puissance publique. Mais au dix-septième siècle, dans une société qu'enlaçait encore la féodalité expirante, il fallait pour donner à un particulier le droit de péage, l'élever à l'état d'une puissance indépendante. Au moment où M. Riquet devint adjudicataire des travaux, le futur canal fut érigé en fief par un arrêt du conseil. Cette seigneurie ayant été mise aux enchères, M. Riquet l'acquit au prix de 200 mille livres, avec toutes ses prérogatives pour lui et pour ses descendants. L'arrêt du conseil porte que : « le canal, ses rigoles, chaussées, écluses, bâtiments, etc., sont érigés en haut fief, avec château, tours et créneaux et *fourches patibulaires*, et *péage ou droit de voiture*, consistant dans le droit exclusif d'avoir des bateaux sur le canal pour le transport des voyageurs et des marchandises, à la charge d'entretenir à perpétuité le canal en bon état de navigation. »

Lorsque le problème fut résolu, et après le premier voyage entrepris avec pompe sous les auspices des états du Languedoc pour contrôler cette jonction des deux mers, Colbert écrit à M. d'Aguesseau, le 6 juin 1681 : « J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites, ensemble la relation de la navigation

que vous avez faite depuis la Garonne jusqu'au port de Cette. C'est un si grand avantage pour la province du Languedoc, que ce grand ouvrage ait réussi, que je ne puis vous témoigner la satisfaction que j'en ai, et je puis vous assurer que le roi en a paru aussi très-satisfait. Il n'est plus question à présent que de rendre cette navigation publique partout, pour porter les Français et les étrangers à s'en servir. »

« Les sieurs Riquet ont salué le roi, et Sa Majesté leur a témoigné la satisfaction qu'elle avait du succès de leur père. »

En invoquant le secours de la publicité pour démontrer les avantages de cette belle ligne de navigation, le gouvernement de Louis XIV mêlait de grandes illusions à de légitimes espérances. Il n'était question de rien moins que de supplanter la navigation maritime, en ouvrant au commerce une voie plus courte et plus sûre entre la Méditerranée et le golfe de Gascogne, que le détroit de Gibraltar.

Le canal du Midi a surtout fécondé les contrées qu'il traverse. Ce magnifique ouvrage a fait communiquer entre eux les fleuves, à défaut des mers. On peut le considérer comme opérant la jonction du Rhône avec la Garonne par une ligne non interrompue de canaux et d'étangs navigables. Il en est résulté pour le commerce intérieur une facilité inconnue et une grande économie dans les transports. Le midi de la France, déjà doté de belles routes par les Etats, doit à Riquet et à Colbert une partie de sa richesse.

Quant à détourner le commerce qui se fait par la voie de Gibraltar, en supposant la concurrence possible, le canal du Midi n'y suffirait pas. Il aurait fallu pour cela qu'un navire de deux cents tonneaux, en suivant cette ligne artificielle de navigation, put passer tout chargé d'une mer à l'autre. Or, le canal, bien qu'il ait été exécuté à grande section et qu'il admette des barques de deux cents à deux cent cinquante tonneaux, n'a guère plus de deux mètres de profondeur au plafond, et exclut par-conséquent les bâtiments construits pour tenir la mer. Les marchandises arrivant à Cette et destinées à Bordeaux devaient donc subir un premier transbordement au point de départ; à Toulouse, un

second transbordement demeurait nécessaire, la Garonne, dans laquelle débouchait le canal, n'ayant pas la même profondeur et ne portant, dans certaines saisons encore, que des barques à fond plat, calant à peine un ou deux pieds d'eau.

Le prolongement du canal entre Toulouse et Castets, dont l'exécution touche à son terme, va bientôt combler cette lacune de deux cents kilomètres. Une barque, pesamment chargée, partant de Cette ou même de Beaucaire, viendra débarquer, en moins de quinze jours, son chargement sur les quais de Bordeaux. Pour détourner les marchandises et les denrées de nos provinces méridionales d'emprunter la voie de la navigation maritime en la dirigeant vers les provinces riveraines de l'Océan, il ne restera plus qu'à combiner les tarifs de manière à cumuler avec l'économie de temps et avec la sécurité du transport, l'économie de la dépense.

Quant aux provenances de l'étranger, j'ignore si les nouvelles voies de communication, dont la munificence du gouvernement et les efforts de l'industrie privée vont doter nos départements du sud-ouest, y fixeront le transit des marchandises. Mais la combinaisou du chemin de fer de Bordeaux à Cette, récemment concédé, se ramifiant jusqu'au pied des Pyrénées par Perpignan et par Bayonne, et se prolongeant jusqu'à Marseille et jusqu'à Toulon, par les lignes du Gard et de la Provence, semble bien faite pour y attirer les populations. Il y a là une immense vallée de cinq cents kilomètres de longueur, située entre la chaîne des Pyrénées et les derniers contreforts de nos montagnes du Centre, qui semble être, dans cette région de la France et du continent européen, le tracé désigné par la nature au mouvement des idées et à l'expansion de la richesse. Le doigt de Riquet a marqué cette direction, depuis bientôt deux siècles; il était réservé à notre époque de reprendre l'œuvre interrompue, et, j'espère, de l'achever.

Il me reste, Messieurs, en terminant, à rendre hommage à la parfaite lucidité avec laquelle M. Cotelle, d'après les dépêches de Colbert, a exposé la pensée et les actes de son ministère. Peut-être ce travail aurait-il gagné à être resserré dans des li-

mites moins étroites. M. Cotelle nous montre Colbert, en quelque sorte, de profil. La matière est neuve ; le sujet doit intéresser une nation industrielle. La brochure pourrait sans inconvénient s'étendre jusqu'aux proportions d'un volume; et si M. *Cotelle* y joignait des extraits étendus autant que bien choisis, de la correspondance de Colbert, en ce qui touche les travaux publics, il rendrait service à l'administration en même temps qu'il aurait bien mérité de l'histoire.

Sur les observations présentées par un membre de l'Académie, *M. Léon Faucher* a ajouté ce qui suit :

Je dois répondre à mon honorable et savant confrère, non pas sur le fond des choses, car le jugement qu'il en porte s'accorde avec le mien, mais sur des points de vue de détail qu'il s'est attaché à combattre. Je le dois, Messieurs, ne fût-ce que pour revendiquer la responsabilité d'un rapprochement que critique mon confrère et qui n'appartient pas à l'auteur de la brochure.

Ce rapprochement s'est présenté à mon esprit, naturellement, je le crois, lorsque j'ai vu quel soin l'on prenait *et quelle dépense* l'on faisait pour dissimuler à Louis XIV le mauvais état des routes, par des travaux dont il ne restait rien huit jours après, et combien l'on était encore avare des dépenses vraiment productives qui auraient amélioré pour le public, pour les contribuables, les voies de communication. Je n'ai entendu comparer assurément ni la Russie à la France, ni Potenkin à Colbert, quoique Potenkin ait aussi sa place dans l'histoire. Il résulte encore des termes mêmes de mon rapport, que ce n'est pas la mémoire de Colbert que j'ai chargée de l'imputation que mon savant confrère relève. Les grands hommes ont beau se distinguer de la foule, ils appartiennent à leur temps. Colbert ne s'est pas affranchi d'un usage qu'il a trouvé établi et qui servait à tromper les rois autant qu'à leur rendre les voyages sûrs et commodes; il a payé, sur ce point, tribut aux mœurs

de l'époque : voilà toute la portée du reproche, si reproche il y a.

Mon savant confrère trouve que Potenkin a fait bien autre chose, en offrant des villages de carton aux yeux de sa souveraine et des ambassadeurs envoyés auprès d'elle par l'Europe. Sans doute le ministre de Catherine a déployé dans le charlatanisme un luxe semi-barbare ; mais enfin, toute la différence consiste en ce qu'il ne s'est pas borné à faire illusion à l'impératrice et qu'il s'est joué de la diplomatie par dessus le marché.

En France du temps de Louis XIV, on ne s'inquiétait pas de l'Europe : le roi était non-seulement l'Etat, mais en quelque sorte le pays. Pourvu qu'on le servît et qu'on lui plût, au besoin en le trompant, qu'importait le reste ? On rapportait tout à cette idole ; mais le charlatanisme de la flatterie et de la servilité, pour ne s'adresser qu'à un seul, n'en était pas moins du charlatanisme.

Encore une observation : mon savant confrère n'admet pas que Colbert ait manqué d'un personnel expérimenté pour l'exécution des travaux publics. Dans son enthousiasme légitime pour une époque qu'il connaît si bien, il nous rappelle que le dix-septième siècle a compté des ingénieurs remarquables, et il cite entre autres le petit Renaud. Ce nom n'est pas le seul qui ait figuré alors avec honneur dans l'histoire des travaux publics. Mon savant confrère aurait pu citer encore, et avant tous, le maréchal Vauban, qui n'était pas seulement un grand homme de guerre, un constructeur et un preneur de places fortes, mais qui portait aussi le coup d'œil d'un ingénieur éminent dans l'étude des voies de communication, et qui fut chargé par Colbert de fournir le plan des ouvrages nécessaires pour compléter le canal du Midi.

Mais autre chose est de compter parmi ses contemporains des ingénieurs capables que l'on peut consulter dans les circonstances importantes, bien qu'ils se consacrent habituellement beaucoup plus à l'art de la guerre qu'aux arts qui naissent de la paix ; autre chose est d'avoir sous sa main un personnel d'ingénieurs et de conducteurs, que l'on charge de dresser le plan des ouvrages et d'en diriger l'exécution sur les divers points du

territoire. C'est ce personnel indispensable, cet état-major de l'armée industrielle qui a manqué à Colbert. Il a eu l'éducation des hommes à faire, tout en ayant à vaincre les obstacles que présentaient les lieux et les temps.

L'école des ponts-et-chaussées et l'école des mines fournissent aujourd'hui, pour l'exécution des plus difficiles travaux, les ingénieurs les plus instruits de l'Europe. Les routes, les canaux, les chemins de fer entrepris sur tous les points du territoire, ouvrent l'école de la pratique à une multitude de jeunes gens qui deviennent bientôt, en faisant leurs preuves, agents-voyers, conducteurs ou piqueurs. La pratique et la théorie manquaient également du temps de Colbert. On n'en doit admirer que davantage le génie administratif qui pourvut à tout, avec des instruments aussi incomplets. Mon savant confrère pense que le dix-septième siècle abondait en ingénieurs de même qu'en beaux esprits : je ne lui rappellerai pas que Colbert était obligé d'employer des architectes à dresser les avant-projets des routes; mais je me bornerai à lui dire, pour rentrer plus directement dans mon sujet, que l'homme qui a tracé le canal du Midi, était non pas un géomètre, non pas un ingénieur, mais un receveur des gabelles.

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. PIERRE BRAÏLAS, INTITULÉ :

ESSAI

SUR LES IDÉES PREMIÈRES ET SUR LES PRINCIPES.

PAR M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

M. Barthélemy Saint-Hilaire : J'ai eu l'honneur de déposer en hommage sur le bureau de l'Académie, un ouvrage de M. Pierre Braïlas, de Corfou, intitulé : ***Essai sur les idées premières et sur les principes*** (1).

Cet ouvrage, en grec moderne, a paru à Corfou à la fin de l'année dernière ; il mérite l'attention et l'intérêt de l'Académie à un double titre : d'abord à cause de l'importance de la question qui y est traitée, et du talent de l'auteur; et ensuite à cause du lieu même où cet ouvrage a paru.

C'est toujours avec une vive émotion et une profonde sympathie que les amis de la science et de l'humanité doivent observer et accueillir les efforts que fait en tout genre la Grèce renaissante. Nous devons tant à la Grèce antique, que l'indifférence à son égard, si nous pouvions jamais en ressentir, serait une odieuse ingratitude. La philosophie en particulièr doit avoir pour elle une inépuisable reconnaissance. Parmi tous les chefs-

(1) Un vol. in-8° (grec moderne). Corfou 1851.

d'œuvre que la Grèce a produits, il n'en est pas de plus beau ni de plus fécond que sa philosophie. Il n'en est pas un seul qui ait exercé sur les destinées intellectuelles et morales de l'esprit européen, une influence plus décisive et plus bienfaisante. C'est avec une sorte de curiosité filiale, et j'ajoute, de piété, que nous devons signaler toutes les étincelles qui, ranimées par notre exemple, sortent encore aujourd'hui de ce foyer jadis si splendide auquel nous devons à-peu-près tout ce que nous sommes.

Corfou n'appartient pas, on le sait, au royaume de Grèce. Les exigences de la politique l'en ont séparée ; et l'Angleterre a cru nécessaire à sa puissance de conserver les *îles Ioniennes* même après que l'indépendance hellénique eût été proclamée. Mais Corfou, dotée d'une université quelque temps florissante, grâce à la sagesse et à la générosité de lord Guildford, a été, dès 1823, au milieu de la guerre de l'indépendance, un centre de lumières ; de nombreux élèves s'y sont formés ; et quoique plus tard cette fondation n'ait pas produit tous les résultats qu'on en espérait, elle aura été longtemps la seule institution de ce genre que les populations grecques aient possédée.

Le livre de M. Pierre Braïlas suffirait pour prouver que, quelle que soit la situation de l'Université, *les fortes études* ne sont pas mortes à Corfou, du moins pour quelques esprits distingués. Le but qu'il s'est proposé est très-élevé ; et la métaphysique ne peut guère en aborder de plus grand ; ami très-sincère de la philosophie, croyant à son indépendance et à sa supériorité, il veut en rechercher les véritables fondements ; et comme il la croit susceptible d'être la plus exacte des sciences, il veut établir dans les idées premières et les principes sur lesquels elle repose, les titres qu'elle présente à la confiance de l'esprit humain.

L'idée de l'Être lui paraît la première idée de la philosophie ; et il repousse l'axiôme de Descartes, qui identifie la pensée et l'existence. Je reviendrai un peu plus loin sur cette opinion que M. Braïlas regarde comme incontestable ; pour le moment, je me borne à exposer ses théories et je les analyse pas à pas sans

les critiquer. Ce premier point posé, M. Braïlas essaie de le justifier, et il démontre sans peine que l'idée de l'Être est la première de toutes les idées, qu'elle les précède logiquement ; qu'elle est la plus simple, qu'elle est la plus générale de toutes, qu'elle est la seule nécessaire; qu'elle est la seule indubitable, et, partant, la plus claire; enfin, que l'idée de l'Être nous est innée. Il ajoute avec non moins de raison que nous n'avons jamais, si ce n'est par abstraction, la pure idée de l'Être toute seule, et que l'Être se présente toujours à nous sous une certaine forme, indépendamment de sa substance et dans certaines relations. Poursuivant cette analyse, il reconnaît encore que l'idée de l'Être en renferme nécessairement deux autres : celle du lieu et celle du temps. L'idée de l'Être se compose donc en totalité de cinq éléments; et M. Braïlas s'efforce de rattacher son système à celui d'Aristote ; les dix catégories du philosophe sont ramenées par lui aux cinq qui viennent d'être énumérées. Selon lui ces cinq catégories, la substance, la forme, la relation, le lieu et le temps épuisent la liste complète des idées absolues, simples, premières, et innées.

A côté de ces cinq idées essentielles, M. Braïlas reconnaît trois principes également absolus, universels, et innés : ce sont les trois principes d'identité ou de contradiction, de causalité et de finalité, pour traduire littéralement par ce dernier mot le mot même qu'emploie M. Braïlas. En vertu du premier de ces trois principes, l'Être qui est, ne peut pas en même temps n'être pas; par le second, tout Être qui est a nécessairement une cause; par le troisième, il a non moins nécessairement une fin. Ces principes sont les règles de toutes les recherches intellectuelles et les bases de toutes les démonstrations.

Quant à l'idée de l'infini, M. Braïlas ne la reconnaît pas pour une idée première; c'est une idée comprise dans le principe de causalité; et qui, venant s'ajouter aux trois idées du lieu, du temps et de l'Être, nous donne la notion de l'immensité, de l'éternité et de Dieu.

Enfin, pour compléter cet essai de système, l'auteur analyse les facultés de l'esprit humain, relativement aux principes qui

dérivent des idées premières. L'analyse de l'Être, considérée comme sujet de la connaissance, lui a donné les trois principes de contradiction, de causalité et de finalité. Il les retrouve encore dans le sujet connaissant, dans la connaissance; le premier de ces principes fait toute la force de la déduction; les deux autres font toute la force de l'induction.

Telle est la partie dogmatique de l'ouvrage de M. Braïlas, et l'on voit que c'est une tentative, plus ou moins heureuse, si l'on veut, mais certainement très-louable, de donner à la philosophie une base que rien ne puisse ébranler. C'était là aussi la tentative de Descartes, et nous avouons que M. Braïlas n'a pas renversé notre foi dans le *cogito, ergò sum*. Sans doute, l'idée de l'Être est la première de toutes; mais elle nous est donnée nécessairement sous la condition de notre propre pensée; sans la pensée, nous n'aurions aucune idée de l'Être, comme sans l'Être nous n'aurions pas non plus la pensée. Mais en disant : Je pense, donc je suis, Descartes n'a jamais voulu distinguer deux idées séparées en fait l'une de l'autre, ou séparables autrement que par abstraction. M. Braïlas a beau dire qu'il ne peut pas admettre le principe cartésien, parce que c'est un syllogisme dont la majeure a disparu sous la forme tronquée d'un enthymème ; il faut bien en croire Descartes lui-même, qui s'est toujours défendu avec une force vraiment irrésistible, d'avoir voulu faire un syllogisme. C'était une objection de Gassendi à laquelle il a répondu victorieusement. M. Braïlas l'a reproduite; mais chose singulière ! il reproduit aussi la réponse de Descartes, qu'il ne trouve pas, il est vrai, assez claire ni assez décisive. Pour ma part, je ne sais vraiment pas ce qu'on pourrait trouver de plus péremptoire : « la notion de notre existence, en tant « que nous sommes une chose pensante, dit formellement Des« cartes, est une première notion qui n'est tirée d'aucun syllo« gisme; c'est une chose connue de soi; on la voit par une « simple inspection de l'esprit. » M. Braïlas ne veut pas tenir compte d'une déclaration si formelle; mais ce qui m'étonne le plus dans son opposition radicale au principe cartésien, c'est qu'il a consacré tout un chapitre, le second de son livre, à dé-

montrer que l'Être est le moi, et que primitivement nous ne pouvons apercevoir l'Être que dans le moi exclusivement. Or, je demande si le moi et la pensée ne se confondent pas; et s'il est possible de comprendre le moi sans la pensée. M. Braïlas est donc bien près de Descartes, tout en le combattant avec ardeur.

Il n'est pas non plus très-juste de dire que le doute est le premier principe de la philosophie cartésienne; si Descartes a parlé du doute, c'était pour démontrer que quelque puissance qu'on ait voulu lui donner, il ne pouvait absolument rien contre le principe inébranlable de la philosophie nouvelle : *Inconcussum quid*. Mais je laisse-là ces critiques, et je poursuis l'analyse du livre de M. Braïlas.

Après avoir exposé sa théorie d'une manière purement dogmatique, l'auteur cherche à la fortifier par la critique des théories analogues que présente l'histoire de la science. Il passe donc successivement en revue le système de Platon et celui d'Aristote dans l'antiquité; il examine dans les temps modernes les opinions de Leibnitz et de Malebranche; et il s'arrête assez longuement au système de Kant et à celui de Reid. Il interroge tous ces systèmes sur la grave question qu'il a lui-même essayé de résoudre; et il ne les épargne point dans leurs lacunes ou leurs erreurs.

Il a laissé de côté le système de Descartes dans cette revue historique; et l'on comprend aisément pourquoi : c'est que dans tout son livre M. Braïlas a eu surtout en vue de réfuter Descartes. C'eût été faire double emploi en quelque sorte que de le comprendre de nouveau parmi les systèmes qu'on n'avait pas aussi directement attaqués.

M. Braïlas connaît certainement à fond l'histoire de la philosophie; mais tout en louant la science qu'il possède, je ne puis également approuver tous ses jugements et toutes ses appréciations. Il en est quelques-unes dont on pourrait contester la justesse, et c'est surtout envers Platon qu'il s'est montré sévère, je pourrais même ajouter, peu équitable. Après lui avoir rendu justice sur quelques autres points, il dit : « Excellent moraliste,

« Platon a été faible et même étroit en fait d'analyse psycholo-
« gique. L'étude intérieure au moyen de la conscience, et l'ana-
« lyse du mécanisme du raisonnement, ont été laissées par lui
« dans un véritable état d'enfance. Le développement de cette
« branche essentielle des sciences philosophiques, n'a com-
« mencé qu'avec Aristote. » La dernière partie de l'assertion de M. Braïlas est parfaitement juste ; et la science du raisonnement n'a commencé vraiment qu'avec Aristote, de même qu'elle a fini à-peu-près avec lui. Mais reprocher à Platon de n'avoir point approfondi la psychologie, c'est tout à-la-fois un paradoxe et une injustice. Et si l'on veut y regarder de près, on verra qu'Aristote, dont la science physiologique est *incomparable*, a presque tout emprunté à son maître, moins les grandes et fécondes croyances qui doivent être le but et le fondement de toute psychologie.

A ces deux parties dogmatique et historique, M. Braïlas en fait succéder une autre, destinée à compléter en quelque sorte la première. Il cherche donc à démontrer qu'en dehors des idées premières et des principes dont il a présenté la liste, il n'y en a point d'autres, et que les principes donnés par les sciences mathématiques, pour premiers, indémontrables, universels, absolus, ne sont que dérivés de principes supérieurs *que les* mathématiques ignorent. Ici nous sommes tout-à-fait de l'avis de M. Braïlas ; et nous pensons comme lui, que les prétentions élevées par quelques mathématiciens sont complètement fausses ; et que tout en pouvant réclamer pour eux la complicité du génie de Pascal, ils doivent renoncer à subordonner la logique à la géométrie.

Enfin, M. Braïlas termine son livre en s'efforçant de démontrer que sa théorie peut servir de fondement solide à une classification nouvelle des différentes parties de la philosophie, à l'analyse scientifique des principes du vrai, du bien et du beau, et à la théodicée.

Telle est l'esquisse de l'ouvrage de M. Braïlas. Toute incomplète qu'elle est, elle suffit pour faire voir à l'Académie que cet ouvrage méritait d'occuper quelques-uns de ses moments. L'au-

teur y a joint deux morceaux qui complètent ceux qui précèdent : l'un, sur les principes de la philosophie de l'histoire, avait été publié, dès 1843, dans un journal grec ; l'autre, sur la première partie du système de Kant, a été lu en mai 1847, à la société philomathique de Corfou. Ces détails, dans lesquels je crois devoir entrer, attestent qu'il existe dans cette partie de la Grèce un mouvement d'idées et d'études qui peuvent devenir fort utiles à ces contrées. Malgré les objections que j'ai faites à quelques-unes des théories de M. Braïlas, je ne m'en plais pas moins à constater la valeur et la portée de son ouvrage. La philosophie française en particulier doit s'en applaudir ; car c'est à son école évidemment que M. Braïlas s'est formé ; tout en la combattant quelquefois, il lui a néanmoins emprunté sa méthode et son esprit général. C'est encore un titre nouveau à notre intérêt ; Il faut ajouter que l'on doit d'autant plus attendre de M. Braïlas que la politique vient de remettre entre ses mains un pouvoir dont il pourra faire sans doute le plus utile usage. Président de l'Assemblée législative nationale, dont le gouvernement anglais vient de doter les îles Ioniennes, il contribuera doublement à ranimer la culture des sciences dans cette partie des populations helléniques. L'université de Corfou est tombée peu-à-peu dans la décadence ; ce serait rendre un immense service au pays que de la relever ; et il est à croire que les mêmes sentiments qui la faisaient fonder en 1823, pourraient aider aujourd'hui à réparer ses ruines. Si M. Braïlas est en mesure de tenter cette œuvre, il y porterait, nous en sommes sûr, un esprit très-éclairé et un cœur passionné pour le bien, comme nous l'atteste l'ouvrage que nous venons d'essayer de faire connaître à l'Académie. A défaut de mieux, nos vœux du moins l'y suivront.

Barthélemy Saint-Hilaire.

RAPPORT VERBAL

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

POUR

L'ASSAINISSEMENT DES LOGEMENTS INSALUBRES

DANS LA VILLE DE NANTES,

PAR M. BLANQUI.

M. Blanqui : J'ai l'honneur d'adresser en hommage à l'Académie une brochure relative aux travaux de la commission pour l'assainissement des logements insalubres dans la ville de Nantes. L'Académie a pris l'initiative par sa sollicitude et l'exemple qu'elle a donné, des mesures législatives adoptées depuis sur cet important sujet. Dans les principales villes de France, le travail se poursuit, et j'ai entre les mains une brochure qui reproduit le résultat des recherches et des mesures prises par la commission instituée dans la ville de Nantes. On y voit que la visite commencée par les commissaires dans les six arrondissements de la ville de Nantes, le 5 octobre 1850, et continuée chaque semaine sans interruption, les a fait pénétrer dans près de deux mille logements pauvres. L'inspection de ces logements a donné lieu à 556 rapports, s'appliquant à 556 maisons et comprenant 724 cas, pour lesquels la commission a prescrit séparément des mesures d'assainissement. Chacune de ces prescriptions est accompagnée de l'indication des causes

d'insalubrité qui ont motivé l'avis de la commission, de manière à permettre à l'administration de fixer les mesures d'assainissement qu'elle croirait préférables à celles proposées par la commission.

Parmi les causes d'insalubrité signalées par la commission, il faut mettre en première ligne les fosses d'aisances. Une nouvelle règlementation du système de vidanges est urgente. L'agriculture y trouverait son profit, car, ainsi que cela résulte d'un rapport au ministre de l'intérieur, tandis que le commerce de Nantes importe à grands frais des masses d'engrais étrangers, il se perd annuellement dans cette ville, par la déperdition de ses vidanges, 28,000,000 kil. de substances fertilisantes contenant 840,000 kil. d'azote; or, 840,000 kil. d'azote peuvent subvenir à la formation de 40,000,000 kil. de froment ou 45,000,000 kil. d'orge. Si on applique un calcul semblable à la ville de Paris, où depuis quelques mois surtout l'autorité permet, bien à tort, de répandre sur la voie publique la partie liquide des fosses d'aisances, on trouvera qu'il se perd chaque année dans la capitale des sommes énormes.

Le hasard fait tomber entre mes mains un autre document relatif à la ville de Lille. L'Académie n'a pas oublié que la discussion que j'ai provoquée devant elle par ma communication au sujet de cette ville, a eu de l'écho dans une autre enceinte, et que le ministre de l'intérieur de cette époque a cru pouvoir affirmer que le chiffre des caves inhabitables n'était que de cent. J'ai sous les yeux le rapport de la commission pour la ville de Lille, et j'y lis qu'elle a déposé jusqu'à présent, car son travail n'est pas terminé, 1,116 rapports, que les habitations qu'elle a jugées malsaines et qu'elle a condamnées comme n'étant pas susceptibles d'assainissement : (207 caves, 176 pièces de rez-de-chaussée, 36 chambres d'entresol, 10 maisons ou corps de bâtiment) sont dans un tel état de dégradation, que la commission en réclame la reconstruction. Les causes d'insalubrité des caves viennent de l'humidité, du défaut d'élévation de la voûte, qui empêche le locataire de se tenir debout et ne permet ni au jour, ni à l'air de pénétrer.

Les logements pour lesquels des mesures d'assainissement ont été prescrites, sont au nombre de 1,150 : 322 caves, 385 pièces de rez-de-chaussée, 443 chambres, pièces d'entresol ou greniers. Ces mesures sont pour les caves la suppression des cabinets d'aisances, l'établissement de soupiraux avec châssis mobiles ou cheminées d'aérage; pour les pièces de rez-de-chaussée et pour les chambres, le percement de nouvelles fenêtres et la reconstruction des châssis, l'établissement de lambris ou contre-mur, le blanchiment à la chaux.

Ce qui s'est passé pour Lille, dans la dénégation qui m'a été opposée, avait déjà son précédent. Je n'ai pas oublié qu'à mon retour de Corse, à la suite de la mission que l'Académie m'avait confiée, j'affirmai que dans une certaine localité, un seul et même escalier conduisait à la prison et à l'école. Ce fait fut contesté, et cependant ce fait existe encore aujourd'hui. Dans les deux cas, les faits se sont trouvés exacts, et je veux, en le constatant, montrer à l'Académie que j'ai toujours répondu aux marques de confiance qu'elle m'a donnée, et que je n'ai rien avancé avec légèreté ou précipitation.

En terminant, M. Blanqui signale à l'attention de l'Académie, les travaux d'assainissement qui se sont poursuivis à Rouen et à Paris, et où, à raison des ressources financières de ces deux villes, les améliorations se sont produites plus rapidement qu'à Nantes et à Lille.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AOUT 1852.

Séance du 7. — M. Léon Faucher donne lecture d'un *Mémoire sur l'Intérêt*. — M. Filon est admis à lire la seconde partie de son *Mémoire sur le Développement de la Démocratie athénienne*.

Séance du 14. — M. Toldy, secrétaire de l'Académie de Hongrie, adresse en hommage les ouvrages dont les titres suivent : 1° *Annales de l'Académie des Sciences de Hongrie*. 2° *Monuments de l'ancienne langue hongroise*. L'Académie décide que le recueil de ses Mémoires sera offert à l'Académie de Hongrie ; — M. Filon achève la lecture du Mémoire qu'il a été admis à communiquer, sur le *Développement de la Démocratie athénienne*. — M. Michel Chevalier rend compte de la mission dont il a été chargé par l'Académie, de la représenter à l'inauguration de la statue de Bernardin de Saint-Pierre dans la ville du Hâvre. Il communique le discours qu'il a lu dans cette cérémonie.

Séance du 21. — M. Ch. Giraud fait hommage à l'Académie de son *Précis de l'ancien droit coutumier français*. — M. Mignet fait un rapport verbal sur les deux volumes des *Papiers d'Etat, pièces et documents inédits ou peu connus, relatifs à l'histoire d'Ecosse au XVIe siècle*, publiés par M. Teulet. — M. Villermé fait un rapport verbal sur le 10e vol. des *Informations statistiques*, recueillies par la commission royale supérieure des Etats de Sardaigne, et relatifs à la statistique médicale.

Séance du 28. — M. Laferrière est admis à lire un *Mémoire sur les écoles avant et pendant le Moyen-Age, jusqu'au XIIIe siècle, et sur l'organisation de l'Université de Paris*. Après quelques observations de M. Cousin, la séance est levée.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE SEPTEMBRE 1852.

Séance du 4. — M. Léon Faucher lit un rapport sur l'ouvrage de M. Cotelle, intitulé : *Mémoire concernant l'administration des Ponts-et-Chaussées, sous Colbert.* A la suite de ce rapport, MM. Cousin et Léon Faucher échangent quelques observations. — M. Laferrière continue la lecture de son *Mémoire sur les origines de l'Université de Paris.*

Séance du 11. — M. Franck présente l'ouvrage de M. Brierre de Boismont (2e éd.), *sur les Hallucinations.* Il accompagne cet hommage de quelques observations. — M. Laferrière continue et achève la lecture de son *Mémoire sur les origines de l'Université de Paris.* A la suite de cette lecture, M. Cousin présente quelques observations.

Séance du 18. — M. Barthélemy Saint-Hilaire lit au nom de M. Damiron un Mémoire intitulé : *Un chapitre de Locke et de Leibnitz sur l'Enthousiasme.* — Comité secret.

Séance du 25. — M. Barthélemy Saint-Hilaire lit, au nom de M. Rosseeuw-Saint-Hilaire, professeur agrégé à la Faculté des lettres de Paris, un fragment, extrait de l'histoire d'Espagne, *sur la découverte de l'Amérique.* — M. Moreau de Jonnès commence la lecture d'un *Mémoire sur la Statistique de la France au temps de Louis XIV.* — Comité secret.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'OCTOBRE 1852.

Séance du 9. — M. Barthélemy Saint-Hilaire fait un rapport verbal sur un ouvrage de M. Braïlas, intitulé : *Essai sur les idées premières et les principes*, Corfou, 1851, in-8° (grec moderne). — M. H. Say lit un *Mémoire sur l'intervention de l'autorité dans les questions de salubrité publique.*

Séance du 23. — M. Vivien fait hommage à l'Académie d'un exemplaire en 2 vol. de la 2e éd. de ses *Etudes administratives.* — M. Villermé, au nom de l'auteur, M. Ducpétiaux, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, présente les ouvrages suivants : *Institutions de bienfaisance de Belgique, résumé statistique*, Bruxelles, 1852, in-4°; *Instruction publique, sciences, lettres et beaux arts en Belgique*, Bruxelles, in-4°; *Statistique des Prisons de la Belgique*, Bruxelles 1852, in-4°; *Notice statistique sur la maison pénitentiaire des jeunes délinquants, à Saint-Hubert, province de Luxembourg*, Bruxelles 1852, in-4°; *Chambre des représentants*, séance du 31 mars (1852); *Ecole de Réforme de Ruysselede*, 3e *rapport sur la situation des écoles agricoles de réforme, pendant l'année* 1851, Bruxelles 1852, in-4°. M. Villermé accompagne cette communication de quelques considérations sur les objets et les mérites de ces ouvrages. — Comité secret. — La séance redevient publique. — M. Barthélemy Saint-Hilaire reprend la lecture du mémoire de M. Rosseeuw-Saint-Hilaire *sur la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.*

Séance du 30. — M. Villermé présente en hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Aug. Visschers, conseiller au conseil des mines à Bruxelles, un exemplaire du *Rapport sur l'organisation de l'enseignement industriel, adressé à M. le ministre de l'intérieur par la commission nommée par arrêté royal du* 14 *décembre* 1851, Bruxelles 1852, Broch. — M. Villermé fait, en outre, hommage à l'Académie, au nom de M. Xavier Heuschling, secrétaire de la commission statistique générale du royaume de Belgique, d'une brochure intitulée : *Biographie historique de la statistique de France*, Bruxelles 1851, in-4°. — Comité secret. — La séance redevient publique. — M. Mignet donne lecture d'un fragment d'histoire *sur l'abdication de Charles-Quint et sa retraite au monastère hiéronymite de Saint-Just.*

ERRATUM.

Nous avons omis en rapportant (p. 293 à 320) la discussion sur *la Production de l'or*, de mentionner que cette discussion avait occupé l'Académie pendant plusieurs séances, et que M. Léon Faucher, n'ayant assisté qu'à la première, n'avait pu répondre à toutes les considérations présentées dans le cours de la discussion.

Le gérant responsable,

CH. VERGÉ.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME

— XXIIe de la Collection. —

I. *Articles de MM. les Membres de l'Académie.*

Pages.

II. *Articles des Savants étrangers.*

III. *Documents divers.*

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME

— XXIIe de la Collection. —

Orléans, imp. de Coignet-Darnault.

Sommaire de la dernière livraison.

(Septembre et Octobre 1852.)

Travaux de MM. les Membres de l'Académie.

Communications des savants étrangers.

Documents divers.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les Abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, *au plus tard*, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois, par livraison de 10 feuilles, formant chaque année quatre volumes in-8° de 30 feuilles.

Paris, 20 fr. — Départements et Etranger, 25 fr. — *Payable à l'avance ou sur un mandat à vue*, au bureau de l'Administration, rue des Grès-Sorbonne, 5.

Première et deuxième Séries.

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets des deux premières séries (20 volumes de 1842 à 1852). Le prix en est de 200 fr. — Chaque année détachée : 20 fr.

On s'abonne chez les principaux libraires de France, et à l'Etranger :

LONDRES, chez Barthès et Lowell.
SAINT-PÉTERSBOURG, chez J. Issakoff, Gostinoï-Dvor, 22; — F. Bellizard et Cie, au Pont-de-Police, maison de l'Eglise hollandaise.
LA NOUVELLE-ORLÉANS (Etats-Unis), chez V. Hébert.
NEW-YORK, au bureau du *Courrier des Etats-Unis*, et chez tous les agents de ce journal.
LISBONNE, chez P. Plantier.
MADRID, chez Jaymebon et Cie.
TURIN, chez Bocca, — Gianini et Fiore.
MILAN, chez les frères Dumolard.
ROME, chez Merle.
GENÈVE, chez Cherbuliez.
MEXICO, chez Devaux.
RIO DE JANEIRO, chez Garnier, rue d'Ouvidor, 69.

Orléans. — Typographie COIGNET-DARNAULT.

